



**La Banque Scotia a pour vision
d'être le partenaire financier
de confiance de sa clientèle
et d'assurer une croissance
rentable et durable**

BÉNÉFICE NET PRÉSENTÉ 7,8 G\$	BÉNÉFICE NET AJUSTÉ ² 9,5 G\$
RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES PRÉSENTÉ ¹ 9,7 %	RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES AJUSTÉ ² 11,8 %
TOTAL DES ACTIFS 1 500 G\$	RATIO DES ACTIONS ORDINAIRES ET ASSIMILÉES DE T1 (CET1) ³ 13,2 %

¹ Se reporter au glossaire à la page 136.

² Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20.

³ Les ratios de fonds propres réglementaires sont fondés sur les exigences de Bâle III et sont calculés conformément à la ligne directrice intitulée *Normes de fonds propres* du Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »).

Notre stratégie

Dévoilée à l'occasion de notre Journée des investisseurs tenue en décembre 2023, notre stratégie repose sur les quatre grands piliers suivants :



Prendre de l'ampleur et croître dans les marchés prioritaires

Nous injectons la majeure partie de nos capitaux supplémentaires dans nos activités prioritaires au Canada, aux États-Unis et au Mexique, renforçant ainsi notre connectivité dans le corridor nord-américain afin d'accélérer notre croissance et l'expansion de nos activités tout en veillant à ce que nos ressources soient affectées là où elles génèrent le plus d'impact et de valeur.



Acquérir des relations bancaires principales

Nous continuons à mettre l'accent sur notre priorité absolue, à savoir la primauté du client, en privilégiant la valeur plutôt que le volume grâce à l'établissement de relations durables plus étroites avec nos clients et clientes, à la diversification de nos activités et à la mobilisation de toutes les ressources de la Banque pour répondre aux besoins changeants de notre clientèle.



Faciliter la vie de notre clientèle

Nous simplifions nos processus, optimisons l'excellence opérationnelle et l'efficacité de l'exploitation, améliorons l'accès à nos produits et services et investissons dans les capacités numériques, transfrontalières et de gestion de trésorerie afin que nos clients et clientes, puissent effectuer leurs opérations bancaires en toute confiance, quels que soient l'endroit où ils se trouvent et le moyen qu'ils choisissent pour le faire.



Gagner en tant qu'équipe

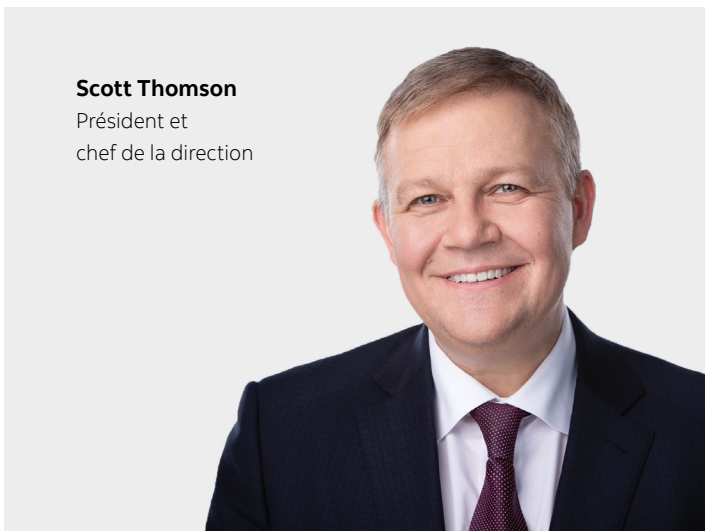
Par l'entremise du LienScotia, nous investissons dans notre personnel et nos collectivités, favorisons une culture inclusive et axée sur la performance de haut niveau où chacun peut s'épanouir et renforçons notre engagement à être l'employeur de prédilection.

Tables des matières

- 1 Message du chef de la direction aux actionnaires
- 11 Équipe de la haute direction
- 12 Message du président du conseil aux actionnaires
- 13 Conseil d'administration
- 14 Faits saillants en matière de durabilité
- 15 Faits saillants du rapport de gestion
- 139 États financiers consolidés

Scott Thomson

Président et
chef de la direction



Message du chef de la direction aux actionnaires

Chères et chers actionnaires,

L'exercice 2025 a été très favorable pour la Banque Scotia, qui a consolidé ses assises, concrétisé sa vision d'être le partenaire financier de confiance de sa clientèle et poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie.

Au début de l'exercice, rares étaient ceux qui auraient pu prédire les événements qui allaient redéfinir le contexte opérationnel mondial, dont les effets continuent de se répercuter sur tous les secteurs de l'économie, des dépenses de consommation au marché de l'habitation. Néanmoins, malgré les tensions géopolitiques croissantes et la restructuration des relations commerciales mondiales, nous avons continué à faire preuve de rigueur dans l'exécution de notre stratégie, en contrôlant ce que nous pouvions et en demeurant résolument concentrés sur notre plan.

Je suis extrêmement fier du fait que, deux ans après le dévoilement de notre stratégie d'entreprise, nous tenons nos engagements. Nous avons bien progressé vers la réalisation de nos principales priorités, notamment en faisant preuve de prudence dans la répartition de nos fonds propres, en améliorant l'expérience de notre clientèle et en cherchant des moyens de travailler mieux, plus rapidement, de manière plus sécuritaire et à moindre coût.



LienScotia

Nous croyons qu'une culture d'entreprise forte est un levier stratégique qui stimule le rendement, favorise la cohésion et offre une valeur durable à notre clientèle et à nos actionnaires. La culture que nous mettons de l'avant, par l'intermédiaire du **LienScotia**, reflète notre engagement mutuel à créer des espaces sûrs pour apprendre et évoluer, à encourager la prise de responsabilité et à promouvoir l'inclusivité.

Plus que l'expression de ce que nous sommes aujourd'hui, le LienScotia se trouve au **fondement même de notre avenir**. En partageant un même état d'esprit, nous sommes unis par un objectif commun qui procure à chacun un sentiment d'appartenance et qui nous permet de gagner en tant qu'équipe.

En respectant nos valeurs fondamentales et en adoptant les principaux comportements préconisés par le LienScotia, nous façonnons non seulement l'avenir de notre Banque, mais nous bâtissons également un avenir meilleur pour notre clientèle, nos actionnaires et notre personnel. Bien plus que de simples idéaux culturels, ces valeurs et ces comportements nous permettent d'obtenir des résultats et de constituer des équipes résilientes qui alimentent notre croissance.

Nous avons réorienté nos activités afin de mettre l'accent sur la valeur plutôt que sur le volume. Nous avons fait le choix de ne plus nous concentrer uniquement sur notre portefeuille de prêts, mais plutôt de nouer des relations plus profondes et plus significatives avec la clientèle, d'améliorer nos produits et services et de diversifier nos activités afin de refléter notre priorité absolue, à savoir la primauté du client. Nous obtenons ainsi des résultats constants : le renforcement de notre bilan, l'amélioration de notre ratio prêts-dépôts, la croissance du rendement des capitaux propres et la génération d'un rendement plus élevé pour les actionnaires.

La bonne performance du cours de l'action de la Banque témoigne de la grande confiance des investisseurs et de leur conviction que nous sommes sur la bonne voie. Nous avons remis des fonds propres à nos actionnaires par l'entremise d'une augmentation de 0,04 \$ du dividende trimestriel et du rachat d'environ 11 millions d'actions en 2025.



À l'image des efforts déployés par les gouvernements pour conclure de nouveaux accords commerciaux et modifier les alliances mondiales, nous avons aussi consacré une grande partie de l'année à promouvoir diverses mesures qui favoriseront une plus grande prospérité économique sur nos marchés. Au Canada, cela s'est traduit par la promotion de politiques visant à améliorer la productivité, à stimuler les investissements et à libérer le potentiel économique du pays. Partout en Amérique du Nord, nous avons œuvré à l'établissement de nouveaux liens, à l'exploration de nouvelles possibilités et à la sensibilisation des décideurs aux avantages d'une meilleure cohésion au sein du continent.

Je suis extrêmement fier de la résilience et de l'engagement stratégique de notre équipe mondiale de BanquièresScotia et de BanquiersScotia au cours des douze derniers mois. Il n'a pas été facile d'apporter les changements nécessaires pour transformer la Banque afin de croître de manière durable et rentable. Nous nous sommes engagés dans cette voie en sachant qu'il s'agissait d'un projet pluriannuel, et nous commençons à en récolter les fruits.

Unis par nos objectifs communs et les valeurs du LienScotia, nous avons poursuivi notre collaboration au-delà des frontières et dans l'ensemble de nos secteurs d'activité afin de répondre aux attentes de nos parties prenantes et de nous soutenir mutuellement, et nous avons continué de réaliser d'importants progrès par rapport à chacun de nos piliers stratégiques en 2025.

Prendre de l'ampleur et croître dans les marchés prioritaires

Cette année, j'ai non seulement passé beaucoup de temps avec nos équipes au Canada, aux États-Unis et au Mexique, nos principaux marchés, mais j'ai également collaboré avec divers collègues partout dans le monde. Au fil de mes conversations avec des clients, de mes rencontres avec les décideurs et de mes discussions avec des membres du personnel, j'ai acquis une meilleure compréhension des immenses possibilités qu'offre chaque marché.

Au Canada, nous nous sommes affairés à approfondir nos relations avec la clientèle et à élargir notre bassin de clients. Nous avons également mis l'accent sur

l'amélioration du financement de nos services aux particuliers et aux entreprises, la simplification de nos activités pour gagner en efficacité et l'investissement dans notre personnel de première ligne afin d'accroître notre capacité de vente. Les dépôts et placements de particuliers ont affiché un taux de croissance annuel composé de 6 % au cours des deux dernières années, ce qui témoigne de la vigueur et de l'attrait croissants de notre offre.

Les États-Unis deviennent un marché de plus en plus important pour nos résultats, leur apport à notre bénéfice étant passé à 14 % en 2025. Cette année, nous avons également finalisé notre acquisition d'une participation d'environ 15 % dans la banque régionale américaine KeyCorp et annoncé notre intention d'ouvrir un bureau régional de premier ordre à Dallas, au Texas. Bien que le Canada demeure notre principal marché, ces investissements stratégiques reflètent la présence croissante de la Banque aux États-Unis.



Dans le secteur des petites entreprises, nous acquérons des clients à un rythme environ deux fois supérieur à celui du marché. Nous avons jeté les bases nécessaires pour stimuler la croissance au cours de l'exercice à venir, en investissant davantage dans les initiatives qui devraient offrir, à notre avis, le plus d'avantages à nos clients et aux équipes qui les servent. Nous sommes très enthousiastes à l'idée de ce que nous réserve 2026.

Au Mexique, la Banque Scotia a terminé l'exercice en se classant au quatrième rang des banques selon l'importance de leur portefeuille de prêts, consolidant son rôle d'acteur clé dans le corridor nord-américain. Le Mexique est également l'un des premiers marchés où nous avons lancé notre proposition de valeur renouvelée pour les services aux particuliers et la nouvelle offre du secteur Transactions bancaires mondiales, renforçant ainsi le rôle du pays dans la croissance de la région.

Nous avons réduit la complexité des activités dans nos marchés secondaires. Cette année, nous avons conclu une entente visant le transfert de nos activités bancaires en Colombie, au Costa Rica et au Panama à la banque latino-américaine Davivienda, en contrepartie d'une participation d'environ 20 % dans la nouvelle entité fusionnée. Cette transaction, conclue le 1^{er} décembre 2025, reflète notre engagement à optimiser nos activités du secteur Opérations internationales –

dans ce cas-ci, participer à une entreprise dotée d'une équipe de direction éprouvée qui, à notre avis, sera bien placée pour se tailler une place de choix grâce à une plus grande envergure, à des synergies accrues et à une clientèle élargie.

Nous sommes fiers d'avoir été reconnus en tant que meilleure banque au Canada pour la deuxième année de suite par le magazine Euromoney, ce qui témoigne bien de nos progrès à ce jour et de la vigueur de notre Banque.

Acquérir des relations bancaires principales

Nous avons continué à nouer des relations bancaires principales tout en respectant notre engagement à privilégier la valeur plutôt que le volume. Dans tous nos secteurs d'activité, nous avons accordé la priorité à l'approfondissement de nos relations avec la clientèle multiproduits et à l'amélioration de notre proposition de valeur. Depuis le dévoilement de notre stratégie, nous avons acquis 420 000 nouvelles relations bancaires principales de particuliers dans nos secteurs Réseau canadien et Opérations internationales, ce qui assoit sur une base solide nos objectifs de croissance à long terme.



Nous avons continué à nouer des relations bancaires principales tout en respectant notre engagement à privilégier la valeur plutôt que le volume. »

Nous avons observé un fort élan au sein de notre secteur Gestion de patrimoine mondiale cette année. Notre cote de recommandation selon Net Promoter Score s'est accrue de 14 points depuis la tenue de notre Journée des investisseurs 2023, ce qui reflète la satisfaction croissante de notre clientèle. Nous constatons également des progrès significatifs au chapitre de la collaboration entre nos divers secteurs d'activité, les recommandations combinées entre les Services bancaires aux particuliers, les Services bancaires aux entreprises et la Gestion de patrimoine se chiffrant à 15 milliards de dollars. Cette collaboration nous aide à répondre aux besoins des clients de manière plus globale et à approfondir nos relations dans l'ensemble des secteurs.

Le Réseau canadien demeure déterminant pour la primauté du client. Notre Programme hypothécaire+, par exemple, continue de stimuler les relations bancaires avec la clientèle multiproduits. Trente pour cent des nouveaux clients du Programme hypothécaire+ ont demandé une carte de crédit de la Banque Scotia, et 95 % des nouveaux clients avaient conservé leurs comptes courants après un an.

Notre filiale en propriété exclusive Tangerine, l'une des principales banques numériques au Canada, aide plus de deux millions de clients à atteindre leurs objectifs et

à faire progresser leurs finances. Une nouvelle entente conclue entre Tangerine et la division de logiciels-services du groupe Starling, Engine by Starling, permet à nos équipes responsables des technologies d'innover afin de proposer une expérience client numérique basée sur l'infonuagique à la fine pointe de la technologie grâce à une application mobile intuitive, offrant ainsi une valeur encore plus grande à notre clientèle.

Parmi les avancées du secteur Transactions bancaires mondiales, il y a lieu de noter le lancement officiel de notre programme de gestion de trésorerie aux États-Unis propulsé par notre plateforme de trésorerie infonuagique, Accès Scotia^{MC}. Il s'agit d'une avancée majeure dans notre volonté d'unifier et de moderniser nos capacités de gestion de trésorerie dans le corridor nord-américain.

Nous mettons toute la puissance de la Banque, et ce qu'elle a à offrir, au service des clients de l'ensemble de nos secteurs d'activité afin de bâtir des relations durables, significatives et de confiance.



Le secteur Services bancaires et marchés mondiaux continue d'approfondir les relations avec la clientèle grâce à ses services-conseils. Nous avons enregistré des revenus inégalés au titre des transactions de fusion-acquisition cette année, et ce, grâce à la croissance des revenus des secteurs Marchés des capitaux et Services bancaires aux entreprises. Dans l'ensemble, les revenus nets tirés des frais et des commissions ont affiché un taux de croissance annuel composé de 20 % depuis la tenue de notre Journée des investisseurs 2023, alors que nous continuons à développer notre offre de services connexes et à diversifier nos sources de revenus en dehors de celles liées au bilan.

Faciliter la vie de notre clientèle

Une partie importante de notre stratégie consiste à faciliter la vie de notre clientèle, peu importe l'endroit où elle se trouve et le moyen qu'elle choisit pour effectuer ses opérations bancaires. Au cours de la dernière année, nous avons poursuivi l'amélioration de nos produits, de nos services et de nos technologies afin de répondre aux

besoins changeants de notre clientèle, tout en simplifiant nos processus pour gagner en efficacité. Cela s'est notamment traduit par une amélioration de la solidité et de la résilience de nos plateformes technologiques grâce à la modernisation de nos principaux systèmes.

Les efforts de régionalisation que nous avons déployés au sein du secteur Opérations internationales nous ont permis de combler certaines lacunes et d'améliorer l'expérience client pour la rendre encore plus conviviale et mieux intégrée. Nos équipes des services aux entreprises ont réalisé d'importants progrès dans la simplification du processus d'intégration, dans tous les territoires, en réduisant la durée d'intégration pour la faire passer de 30 jours à 10 jours environ. Par ailleurs, nous avons déployé notre nouvel outil de gestion des dossiers, ScotiaFlow, au Mexique et au Pérou afin d'offrir une meilleure vue d'ensemble des activités de la clientèle. On prévoit une mise en œuvre complète dans les autres pays d'Amérique latine et des Antilles en 2026.

Au Canada, nous nous sommes efforcés d'aider notre clientèle à atteindre ses objectifs financiers plus rapidement et en toute confiance. Nous avons lancé Payez-vous d'abord et Trouver l'argent, deux nouvelles solutions d'épargne mobiles entièrement automatisées dont les fonctionnalités permettent aux clients et

Prix et distinctions en 2025



Nommée meilleure banque au Canada pour la deuxième année d'affilée dans le cadre des prix d'excellence décernés par le magazine *Euromoney*, la Banque a également été reconnue à titre de :

- meilleure banque en Amérique du Nord au chapitre des facteurs ESG;
- meilleure banque d'investissement en Amérique latine au chapitre du financement;
- meilleure banque en Amérique latine au chapitre de la finance durable;
- meilleure banque d'investissement au Chili;
- meilleure banque pour les sociétés au Chili.

clientes d'atteindre plus facilement leurs objectifs d'épargne à court et à long terme, et ce, à chaque étape de leur parcours financier. Nous avons également lancé l'application mobile Gestion de patrimoine Scotia auprès de nos clients et clientes de Service de gestion privée de portefeuilles et de Services-conseils en placements internationaux, leur offrant ainsi un accès instantané à leur portefeuille et aux renseignements sur celui-ci.

Nous préparons également la Banque pour l'avenir en intégrant l'intelligence artificielle (IA) dans notre façon de travailler et de répondre à la clientèle.

Nous avons déployé AskAI, notre robot conversationnel interne, dans l'ensemble des succursales et centres de contact canadiens afin de permettre à nos équipes de répondre plus rapidement à notre clientèle. Depuis son lancement, cette plateforme a aidé plus de 15 000 employés à répondre à plus de 750 000 questions, fournissant des réponses rapides à un éventail de demandes, ce qui se traduit directement par des appels plus courts et une réduction du temps

d'attente pour notre clientèle. Notre assistant virtuel reposant sur l'IA, Clavardez avec nous, gère plus de 132 000 demandes chaque mois, améliorant ainsi la rapidité et la qualité de l'expérience client. Divers outils, tel AIDox, transforment la façon dont nous aidons les entreprises et petites entreprises clientes, notamment en automatisant le traitement des courriels et en réduisant les délais d'exécution.

Collectivement, ces innovations ont permis à nos équipes de se consacrer à l'essentiel : aider nos clients à atteindre leurs objectifs.

Ces progrès, guidés par l'automatisation, la personnalisation et la commodité, sont motivés par un objectif clé : faciliter la vie de notre clientèle, aujourd'hui et demain.

Nous continuons à développer et à optimiser nos produits et services afin que la Banque Scotia se démarque dans le contexte concurrentiel et afin d'améliorer l'expérience client partout où la Banque est présente.

Prix et distinctions en 2025



Figure au palmarès des *100 meilleurs employeurs au Canada* de Mediacorp Canada Inc. pour 2026.



Tangerine arrive en tête du sondage sur la satisfaction des clients de J.D. Power pour la 14^e année d'affilée.



Nommée meilleure banque de change dans le cadre des prix *Gordon Platt Foreign Exchange Awards* décernés par le magazine *Global Finance*.



Reconnue comme l'un des *meilleurs lieux de travail*^{MC} au Canada par Great Place to Work® pour une sixième année de suite.



Reconnue comme l'un des *meilleurs employeurs pour les jeunes au Canada* en 2025 par Mediacorp Canada Inc. pour une cinquième année de suite.



Récipiendaire du prix de la meilleure carte pour entreprise dans le cadre des *Global Transaction Banking Innovation Awards* pour 2025.

Gagner en tant qu'équipe

Nous avons sciemment favorisé une culture axée sur l'excellence, la collaboration et l'harmonisation avec notre raison d'être et nos valeurs.

Chaque BanquierScotia et chaque BanquièreScotia a joué un rôle déterminant dans la concrétisation de notre stratégie au cours de la dernière année, en instaurant un climat de confiance, en accordant la priorité à l'expérience client et en collaborant au-delà des frontières et des secteurs d'activité pour offrir une valeur ajoutée.

Nous avons continué d'investir dans notre personnel, en intégrant les valeurs et les comportements préconisés par le LienScotia à nos programmes de rendement, de perfectionnement, de reconnaissance et de mobilisation. Nous nous assurons de promouvoir une culture d'inclusion, d'appartenance et de performance de haut niveau dans l'ensemble de la Banque : un milieu où chaque membre de l'équipe peut s'épanouir et donner le meilleur de soi-même.

Nous sommes fiers des progrès réalisés cette année dans le cadre de notre plan d'action pour la vérité et la réconciliation à l'échelle de la Banque. En effet, nous avons concrétisé onze de nos 37 engagements à cet égard, notamment l'élaboration d'un guide de normalisation des reconnaissances territoriales et des déclarations de réconciliation et le lancement de programmes de formation destinés à développer les talents autochtones et les compétences culturelles du personnel partout au Canada. Grâce à nos efforts en matière d'impact social, nous mettons en place des conditions favorables à l'essor des économies autochtones, en investissant dans le développement des compétences, les activités éducatives et le leadership éclairé.

Prix et distinctions en 2025



Classée parmi les banques les plus sûres d'Amérique latine, notamment la plus sûre au Chili pour la deuxième année de suite et parmi les dix plus sûres au Pérou.



Classée au premier rang du palmarès des meilleures entreprises pour l'avancement professionnel au Canada.



Meilleure banque dans la catégorie de la transparence pour la durabilité.



Figure au palmarès annuel *Women Lead Here* du magazine *Report on Business 2025* du *Globe and Mail* pour la cinquième année d'affilée.



Meilleure banque transactionnelle au Canada selon Euromoney.

Grâce à ScotialNSPIRE, notre initiative d'investissement communautaire de 500 millions de dollars sur 10 ans visant à favoriser l'inclusion économique, nous avons continué de soutenir les organismes qui promeuvent des changements significatifs. Par l'intermédiaire de ce programme, au-delà de 210 millions de dollars ont déjà été octroyés à plus de 300 partenaires communautaires œuvrant dans différents pays où la Banque est présente. Les BanquiersScotia et BanquièresScotia ont recueilli plus de 17 millions de dollars dans le cadre de notre plus récente campagne mondiale de générosité des employés, soit une augmentation de 20 % depuis l'année dernière. Ils ont également consigné dans notre plateforme interne de dons, Spark, plus de 250 000 heures de bénévolat à l'appui de plus de 7 000 organismes de bienfaisance aux quatre coins du monde. Nous continuerons à faire progresser nos initiatives d'investissement communautaire afin de pouvoir contribuer à relever les défis d'aujourd'hui et de demain, dans un contexte de croissance économique accrue.

Encore une fois, nos efforts ne sont pas passés inaperçus. En 2025, la Banque Scotia a été reconnue par Great Place to Work® comme étant l'un des *meilleurs lieux de travail*^{MC} au Canada pour une sixième année de suite et elle a figuré au *palmarès des 100 meilleurs employeurs au Canada* de Mediacorp Canada Inc. Ensemble, nous bâtissons un milieu de travail et une culture où nous gagnons en tant qu'équipe : pour notre personnel, notre clientèle et toutes les collectivités que nous desservons.

Orientés vers l'avenir

Nous nous trouvons à un moment charnière pour la Banque, alors que nous entrons dans la prochaine phase de notre parcours stratégique : la croissance.

Nous croyons que les bases que nous avons jetées au cours de la dernière année nous confèrent une bonne position pour accélérer l'exécution de notre stratégie et atteindre nos cibles à moyen terme, et ce, même dans un contexte économique en pleine évolution.

Plan d'action pour la vérité et la réconciliation de la Banque Scotia

Une année marquée par le progrès

La Banque Scotia poursuit son chemin vers la réconciliation en misant sur l'éducation, en renforçant la confiance des communautés de l'Île de la Tortue et en stimulant diverses retombées socioéconomiques. Onze engagements de son *Plan d'action pour la vérité et la réconciliation* ont été mis en œuvre, dont les suivants :

Engagement n° 2

Lancement du programme de saine gouvernance d'entreprise afin de soutenir le perfectionnement professionnel et le développement des compétences des talents autochtones de la Banque Scotia et d'accroître le nombre de membres du personnel autochtones au sein des conseils d'administration.

Engagement n° 3

Formation annuelle obligatoire donnée aux membres du conseil d'administration et de la haute direction de la Banque Scotia afin d'approfondir leurs connaissances et leur compréhension du principe du consentement préalable libre et éclairé et des principales considérations dans le contexte politique et commercial au Canada.

Engagement n° 8

Lancement de notre guide sur la reconnaissance territoriale et les déclarations de réconciliation à l'intention du personnel et dévoilement de notre toute première plaque de reconnaissance territoriale dans notre succursale Scotia Plaza à Toronto.

Engagement n° 12

Lancement d'une nouvelle version du cours de développement des compétences culturelles autochtones à l'intention de tout le personnel de la Banque Scotia au Canada, ce qui marque une étape déterminante dans la promotion d'un environnement plus inclusif et respectueux envers les peuples autochtones.

Engagement n° 35

Formation sur mesure donnée aux membres du personnel de Gestion mondiale d'actifs Scotia afin de leur permettre de comprendre la situation des peuples autochtones en matière de placements et d'offrir de meilleures possibilités de développement économique aux communautés autochtones.



Photo prise par la photographe métisse Faithe McGuire, membre de l'établissement métis de Paddle Prairie, en Alberta.
Illustrations du graphiste ojibwé Joshua Hunt, membre de la Première Nation Migisi Sahgaigan (Eagle Lake) du Traité n° 3.

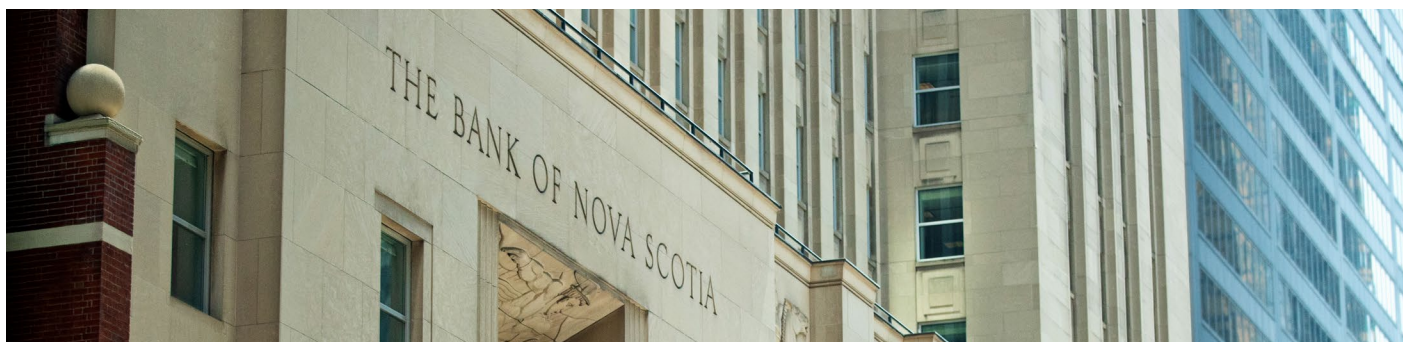
La primauté du client demeure notre priorité absolue. Dans l'ensemble de nos régions et de nos secteurs d'activité, nous approfondissons nos relations, favorisons la collaboration et œuvrons à mettre toute la puissance de la Banque Scotia au service de notre clientèle. Cette approche axée sur la clientèle privilégie la valeur plutôt que le volume et nous permet de mériter la confiance inébranlable de nos clients et clientes, de nos actionnaires et des collectivités.

À l'aube de 2026, nous sommes résolument orientés vers l'avenir : miser sur les forces de nos activités, faire preuve de transparence et améliorer nos capacités numériques afin d'assurer une croissance durable et de créer de la valeur à long terme pour toutes nos parties prenantes.

Je tiens également à remercier notre équipe extraordinaire de BanquièresScotia et de BanquiersScotia, dont l'engagement indéfectible, l'expertise approfondie et l'objectif commun nous permettent de continuer à aller de l'avant.

L'équipe de direction de la Banque Scotia est unie et plus motivée que jamais, alors que nous nous tournons vers l'avenir. J'ai hâte de voir tout ce que nous réaliserons au cours des douze prochains mois.

Scott Thomson
Président et chef de la direction



Équipe de la haute direction

Scott Thomson

Président et chef de la direction

Jacqui Allard

Cheffe de groupe,
Gestion de patrimoine mondiale

Ian Arellano

Vice-président à la direction et
directeur des Affaires juridiques

Francisco Aristeguieta

Chef de groupe, Opérations
internationales et Transactions
bancaires mondiales

Aris Bogdaneris

Chef de groupe, Réseau canadien

Tim Clark

Chef de groupe
et chef de l'information

Travis Machen

Chef de la direction et chef
de groupe, Services bancaires
et marchés mondiaux

Shannon McGinnis

Cheffe, Gestion du risque

Jenny Poulos

Cheffe, Ressources humaines

Phil Thomas

Chef de groupe et chef,
Stratégie et Exploitation

Raj Viswanathan

Chef de groupe et chef,
Affaires financières

Julie Walsh

Vice-présidente à la direction
et cheffe, Conformité

Membres de l'équipe de la haute direction en poste au 2 décembre 2025.

Message du président du conseil aux actionnaires

Aaron Regent
Président du conseil



Chères et chers actionnaires,

Ce fut une très bonne année pour la Banque Scotia, qui a continué à atteindre ses objectifs stratégiques. À l'aube de 2026, la Banque est animée d'une dynamique positive, et votre conseil d'administration se réjouit à l'idée de poursuivre ses progrès au cours de l'exercice à venir.

Des progrès notables

La Banque Scotia a enregistré une croissance de son bénéfice ajusté de 10 % tout en constituant avec prudence ses comptes de correction de valeur pour pertes sur créances, renforçant ainsi son bilan et sa situation financière tout en conservant de bons niveaux de liquidités. Votre conseil d'administration se réjouit également de la rigueur avec laquelle la Banque a réorienté ses activités en privilégiant la valeur plutôt que le volume, favorisant désormais à l'ampleur de son portefeuille de prêts l'établissement de relations plus profondes et plus significatives avec sa clientèle, l'amélioration de ses produits et services ainsi que la diversification de ses activités de sorte à faire progresser sa priorité absolue, à savoir la primauté du client.

Dans cette foulée, après une longue période relativement terne, le cours de l'action de la Banque a bondi grâce au remboursement de capital aux actionnaires sous forme d'augmentation des dividendes et de rachats d'actions. Votre conseil d'administration est convaincu de la voie à suivre : nous restons déterminés à assurer une surveillance efficace du risque, alors que la Banque Scotia continue de générer une croissance rentable et de créer une valeur durable à long terme pour ses actionnaires.

Un retour aux sources

Cette année, votre conseil d'administration a été fier d'accueillir nos actionnaires à Halifax, en Nouvelle-Écosse, pour la 193^e assemblée annuelle des actionnaires de la Banque Scotia. Il s'agissait de la première assemblée annuelle à avoir lieu hors de Toronto depuis le début de la pandémie de COVID-19, et ce retour à nos racines atlantiques semblait à la fois opportun et symbolique. Tout comme les actionnaires s'étaient réunis pour la

première fois à Halifax en 1833, nous nous sommes retrouvés une fois de plus pour réfléchir à nos progrès, réaffirmer notre raison d'être et célébrer une région qui continue de façonner notre identité et nos valeurs.

Se préparer pour l'avenir

Cette année, nous avons mis sur pied un nouveau comité responsable des technologies qui supervisera la stratégie de la Banque en matière de technologies, la gestion du risque lié aux technologies ainsi que les investissements et les innovations technologiques. La technologie est un secteur en pleine évolution, et la surveillance de la cybersécurité ainsi que l'utilisation éthique des données et de l'intelligence artificielle constituent des axes prioritaires pour le comité. Nous avons également accueilli Steven Van Wyk au sein du conseil d'administration. Son expérience internationale et sa vaste expertise dans les domaines des technologies et des services financiers apportent une perspective précieuse à notre équipe.

En cette ère de transformation pour la Banque, une culture forte et unifiée est plus essentielle que jamais. Votre conseil d'administration continue de soutenir et de défendre l'ambition culturelle de la Banque, le LienScotia, qui contribue à aligner l'organisation autour des valeurs et des comportements qui la guideront vers l'avenir.

Remerciements

Je tiens à remercier sincèrement Scott Bonham, Michael Penner et Calin Rovinescu, qui ont quitté le conseil d'administration cette année. Nous leur sommes reconnaissants pour leur leadership, leur perspicacité et tout ce qu'ils ont fait pour la Banque Scotia. Permettez-moi également de remercier notre président et chef de la direction, Scott Thomson, notre équipe de direction et notre réseau mondial de BanquiersScotia et de BanquièresScotia pour leur engagement indéfectible envers nos clients, nos actionnaires et la Banque en cette période d'incertitude économique.

Au nom de tout le conseil d'administration, merci pour votre confiance et votre soutien inébranlables.

Conseil d'administration

Aaron W. Regent

- Président du conseil
- Fondateur, président du conseil et chef de la direction de Magris Performance Materials Inc.
- Administrateur de la Banque Scotia depuis le 9 avril 2013

Présidence des comités

Nora A. Aufreiter

- Présidente du comité du capital humain et de la rémunération et membre du comité d'évaluation des risques
- Administratrice de sociétés
- Administratrice de la Banque Scotia depuis le 25 août 2014

Michael B. Medline

- Président du comité de gouvernance et membre du comité d'audit et de révision
- Administrateur de sociétés
- Administrateur de la Banque Scotia depuis le 1^{er} septembre 2023

Lynn K. Patterson

- Présidente du comité d'évaluation des risques et membre du comité du capital humain et de la rémunération
- Administratrice de sociétés
- Administratrice de la Banque Scotia depuis le 1^{er} septembre 2020

Benita M. Warmbold

- Présidente du comité d'audit et de révision et membre du comité de gouvernance
- Administratrice de sociétés
- Administratrice de la Banque Scotia depuis le 29 octobre 2018

Steven C. Van Wyk

- Président du comité responsable des technologies et membre du comité d'audit et de révision
- Administrateur de sociétés
- Administrateur de la Banque Scotia depuis le 15 novembre 2024

Guillermo E. Babatz

- Associé directeur d'Atik Capital, S.C.
- Administrateur de la Banque Scotia depuis le 28 janvier 2014

Daniel (Don) H. Callahan

- Administrateur de sociétés
- Administrateur de la Banque Scotia depuis le 15 juin 2021

W. Dave Dowrich

- Premier vice-président à la direction et chef des Affaires financières de la Teachers Insurance and Annuity Association of America (TIAA)
- Administrateur de la Banque Scotia depuis le 1^{er} juin 2022

Una M. Power

- Administratrice de sociétés
- Administratrice de la Banque Scotia depuis le 12 avril 2016

Sandra J. Stuart

- Administratrice de sociétés
- Administratrice de la Banque Scotia depuis le 1^{er} septembre 2023

Scott Thomson

- Président et chef de la direction de la Banque Scotia
- Administrateur de la Banque Scotia depuis le 12 avril 2016

Faits saillants en matière de durabilité

CONCRÉTISATION DE

11

engagements

aux termes de notre plan d'action
pour la vérité et la réconciliation

PROGRAMME DE

100

millions de dollars

en partenariat avec la Banque
de l'infrastructure du Canada
pour financer des rénovations
écoénergétiques¹

PLACEMENTS DE

5,7

milliards de dollars

aux termes de notre Cadre de
référence sur les émissions durables²

INVESTISSEMENTS PRÉVUS DE

500

millions de dollars

d'ici 2030

par l'intermédiaire de ScotialINSPIRE^{MC}

MOBILISATION PRÉVUE DE

350

milliards de dollars

d'ici 2030

en financement lié aux enjeux climatiques³

Investir pour renforcer la résilience économique de nos collectivités

Nous avons octroyé plus de 210 millions de dollars depuis 2021 à environ 300 organismes qui exercent leurs activités dans les collectivités où nous sommes présents par l'intermédiaire de ScotialINSPIRE.

ScotialINSPIRE soutient des programmes communautaires qui améliorent les perspectives économiques de la population, notamment par le biais d'un investissement de 2,5 millions de dollars dans Le Moulin Microcrédits afin d'améliorer le soutien aux personnes immigrantes qualifiées qui souhaitent obtenir une accréditation professionnelle et d'un investissement de 1,2 million de dollars dans le programme Ouvrir les portes du travail de l'INCA afin d'améliorer les possibilités d'emploi.

Dans le but d'améliorer l'accès à l'éducation, ScotialINSPIRE a soutenu financièrement le programme de Technovation visant à développer les compétences techniques et les compétences en matière d'IA des jeunes au Chili et au Mexique. Par ailleurs, ScotialINSPIRE a investi 2 millions de dollars dans le programme Rebond du YMCA afin d'aider les jeunes à réintégrer l'école.

Collaborer pour améliorer le développement économique

Le fonds de recherche sur l'action climatique de la Banque Scotia a distribué environ 1 million de dollars en 2025, portant à 5 millions de dollars le montant attribué depuis 2021 à 52 projets climatiques.

Nous avons tenu la deuxième édition annuelle de notre Sommet sur la réconciliation avec les Autochtones, faisant progresser l'appel à l'action 92 de la Commission de vérité et réconciliation du Canada.

Plus de 49 700 entrepreneures ont participé aux programmes L'initiative Femmes de la Banque Scotia^{MD} offerts au Canada, au Chili, au Costa Rica, en Jamaïque, au Mexique et au Pérou.

Nous avons tenu en Atlantique notre Sommet ScotialINSPIRE, qui s'est soldé par un investissement de 3 millions de dollars dans des programmes communautaires.

ScotiaINSPIRE^{MC}

¹ Grâce à ce programme, la Banque Scotia fournira des options de financement souples et peu coûteuses aux propriétaires d'immeubles commerciaux, industriels, de bureaux et de logements multiples qui souhaitent financer la rénovation écoénergétique de leurs bâtiments.

² La Banque Scotia, ses entités liées ou ses filiales ont émis un total de 5,7 milliards de dollars canadiens équivalents d'obligations durables et de billets structurés, selon la définition donnée dans le Cadre et les documents qu'il a remplacés au moment de l'émission.

³ Le montant total du financement lié aux enjeux climatiques pour l'exercice 2025 devrait être présenté dans le Rapport de durabilité de 2025, qui sera publié en mars 2026.

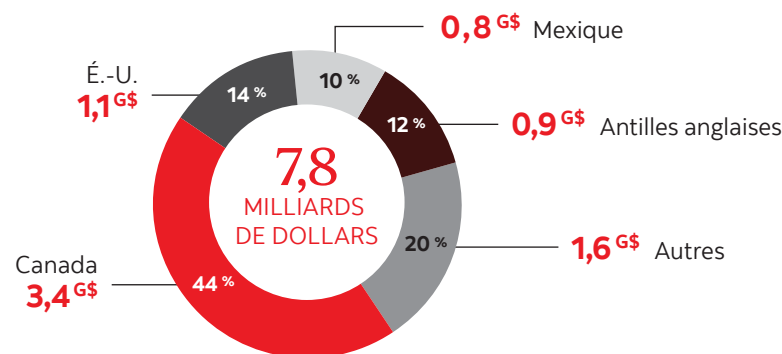
Faits saillants du rapport de gestion

Objectifs financiers à moyen terme*

Mesures clés	Objectifs à moyen terme	Performance sur 3 ans	Performance pour 2025
Croissance du bénéfice par action			
Données présentées	TCAC d'au moins 7 %	(10,9) %¹	(3,4) %
Données ajustées¹		(5,9) %¹	9,6 %
Rendement des capitaux propres ²			
Données présentées	Au moins 14 %	10,1 %²	9,7 %
Données ajustées¹		11,6 %²	11,8 %
Levier d'exploitation ²			
Données présentées	Positif	(3,3) %¹	(2,2) %
Données ajustées¹		(1,1) %¹	3,0 %
Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1) ³	Au moins 12 %	13,1 %	13,2 %

Bénéfice par marchés pour 2025, données présentées

Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres



* L'expression « moyen terme » désigne le TCAC sur cinq ans (exercices 2023 à 2028) pour la croissance du bénéfice par action et l'exercice 2028 pour le rendement des capitaux propres.

¹ Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » commençant à la page 20.

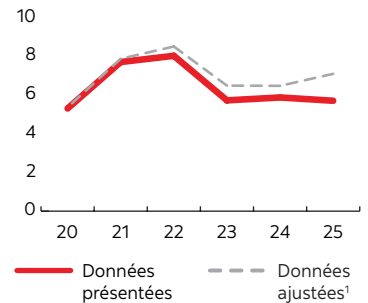
² Se reporter au « Glossaire » à la page 136 pour obtenir la description de la mesure.

³ Pour 2025 et 2024, les ratios de fonds propres réglementaires sont fondés sur les exigences de Bâle III et calculés conformément à la ligne directrice intitulée *Normes de fonds propres* (novembre 2023) du BSIF. Depuis le deuxième trimestre de 2023, les ratios de fonds propres réglementaires étaient fondés sur les exigences de Bâle III et calculés conformément à la ligne directrice intitulée *Normes de fonds propres* (février 2023) du BSIF. Les ratios de fonds propres réglementaires des périodes antérieures étaient déterminés conformément à la ligne directrice intitulée *Normes de fonds propres* (novembre 2018) du BSIF.

Bénéfice par action

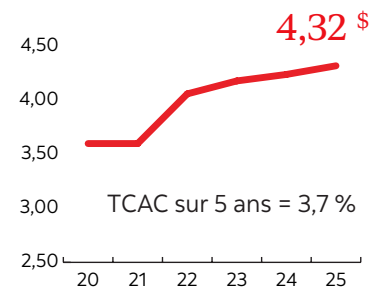
Données présentées **5,67 \$** | Données ajustées¹ **7,09 \$**

TCAC sur 5 ans, données présentées = 1,4 %
TCAC sur 5 ans, données ajustées¹ = 5,8 %

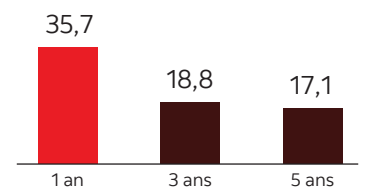


Dividendes versés

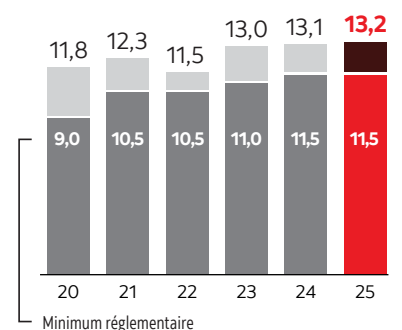
En dollars par action



Rendement total pour les actionnaires (%)²



Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1) (%)³



RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA DIVULGATION ACCRUE DES RENSEIGNEMENTS (« GTDAR »)

Le Conseil de stabilité financière a mis en place le Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements (le « GTDAR ») en mai 2012 afin d'élaborer des principes fondamentaux en matière d'informations à fournir. Le 29 octobre 2012, le GTDAR a publié son rapport intitulé *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, lequel met de l'avant des recommandations axées sur l'amélioration des informations fournies sur le risque et répertorie les pratiques les plus courantes en matière de présentation d'informations sur le risque.

Le tableau qui suit présente la table des matières de ces recommandations afin de faciliter la consultation du rapport annuel de la Banque et des autres documents publiés, qui sont disponibles au www.banquescotia.com/relationsinvestisseurs.

Tableau de référence du GTDAR

Type de risque	Numéro	Information fournie	Pages		
			Rapport de gestion	États financiers	Informations supplémentaires sur les fonds propres réglementaires
Général	1	Liste des risques auxquels la Banque est exposée.	16		
	2	Terminologie, mesures et paramètres clés liés au risque de la Banque.	76-83		
	3	Risques importants et risques émergents, et évolution des risques durant la période de communication de l'information.	85-87, 91-96		
	4	Examen des faits nouveaux en matière de réglementation et des plans visant à satisfaire aux nouveaux ratios réglementaires.	60-63, 120-121		
Gouvernance du risque, gestion du risque et modèle d'affaires	5	Structure de gouvernance du risque de la Banque.	78-80		
	6	Description de la culture de gestion du risque et des procédures appliquées pour soutenir cette culture.	80-83		
	7	Description des principaux risques découlant du modèle d'affaires de la Banque.	84		
	8	Essais dans des conditions critiques dans le cadre des activités de gouvernance du risque et de gestion du capital de la Banque.	80-82		
Suffisance des fonds propres et actifs pondérés en fonction des risques	9	Exigences en matière de fonds propres liées au pilier 1 et répercussions pour les banques d'importance systémique à l'échelle mondiale.	60-63	208	4-5
	10	a) Composantes des fonds propres réglementaires.	64		22-24
	11	b) Rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire.	65-66		18-19
		Etat des variations des fonds propres réglementaires depuis la période de communication de l'information précédente, y compris l'évolution des actions ordinaires et assimilées de T1, des autres fonds propres de T1 et des fonds propres de T2.			100
	12	Analyse du niveau cible de capital, et plans pour atteindre celui-ci.	60-63		
	13	Analyse des actifs pondérés en fonction des risques par types de risque, entreprises et actifs pondérés en fonction du risque de marché.	68-73, 84, 127	178	6, 37-40, 44-49, 50-55, 56-61, 73-75, 76-78, 82, 97, 103
	14	Analyse des exigences en matière de fonds propres pour chaque catégorie d'actif aux termes des règles de Bâle.	68-73	178, 224-228	16-17, 37-62, 71-78, 82, 87-90
	15	Compilation du risque de crédit de la Banque.	68-73	225	16-17, 37-62, 82, 87-90
	16	États du rapprochement des variations des actifs pondérés en fonction des risques pour chaque type d'actifs pondérés en fonction des risques.	68-73		63, 81, 102
Liquidité et financement	17	Examen de l'exigence d'évaluation rétrospective des règles de Bâle III, y compris le rendement et la validation du modèle lié au risque de crédit.	69-71		64-67, 107
	18	Analyse des actifs liquides de la Banque.	103-108		
	19	Analyse des actifs grevés et non grevés par catégories du bilan.	105		
	20	Total consolidé des actifs, des passifs et des engagements hors bilan analysés par échéances contractuelles restantes à la date du bilan.	109-111		
Risque de marché	21	Analyse des sources de financement de la Banque et description de sa stratégie de financement.	108-109		
	22	Interdépendance des mesures du risque de marché pour les portefeuilles de transaction, les portefeuilles de titres détenus à des fins autres que de transaction et le bilan.	102		
	23	Examen des facteurs importants du risque de marché pour les portefeuilles de transaction et les portefeuilles de titres détenus à des fins autres que de transaction.	97-103		
	24	Examen de l'évolution de la VaR d'une période à l'autre et des hypothèses, limites, évaluations rétroactives et validations de la VaR.	97-103		
Risque de crédit	25	Autres techniques de gestion du risque : essais dans des conditions critiques, évaluation du risque d'écart grave et horizon du risque de marché.	97-103		
	26	Analyse des expositions globales au risque de crédit, y compris pour les prêts personnels et les prêts de gros.	91-96, 123-127	188-189, 225-228	6, 37-40, 44-61, 73-78
	27	Examen des politiques visant à cerner les prêts douteux, à définir la dépréciation et les prêts renégociés ainsi qu'à expliquer les politiques de report de remboursements de prêts.		158-160	
	28	Rapprochements des soldes d'ouverture et de clôture des prêts dépréciés et dotations au compte de correction de valeur pour l'exercice.	93, 122-125	189	34-35
	29	Analyse du risque de crédit de contrepartie découlant des transactions sur dérivés.	88-90	176-179	108
Autres risques	30	Analyse des techniques d'atténuation du risque de crédit, y compris les garanties détenues pour toutes les sources de risque de crédit.	89-91, 94		
	31	Mesures quantifiées de gestion du risque d'exploitation.	72, 112-113		
	32	Examen des éléments de risque connus publiquement.	85-87	205-206	

Rapport de gestion

Le rapport de gestion est fourni dans le but d'aider le lecteur à évaluer la situation financière et les résultats d'exploitation de la Banque au 31 octobre 2025 et pour l'exercice clos à cette date. Le rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés de 2025 de la Banque et les notes y afférentes. Le présent rapport de gestion a été préparé en date du 2 décembre 2025.

Le lecteur trouvera d'autres renseignements sur la Banque, y compris son rapport annuel 2025, sur son site Web, au www.banquescotia.com. Il est également possible de trouver le rapport annuel et la notice annuelle 2025 de la Banque sur le site de SEDAR+, au www.sedarplus.ca, ainsi que dans la section EDGAR du site de la SEC, au www.sec.gov.

Table des matières

- 18 Énoncés prospectifs
- 19 Faits saillants financiers
- 20 Mesures non conformes aux PCGR

Survol de la performance

- 28 Résultats financiers – 2025 par rapport à 2024
- 28 Objectifs financiers à moyen terme
- 28 Rendement revenant aux actionnaires
- 29 Événements importants
- 29 Stratégie, survol économique et perspectives
- 30 Incidence de la conversion des devises
- 31 Incidence des cessions réalisées

Résultats financiers du Groupe

- 32 Bénéfice net
- 32 Revenus d'intérêts nets
- 34 Revenus autres que d'intérêts
- 35 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances
- 37 Charges autres que d'intérêts
- 37 Charge d'impôt sur le résultat
- 38 Revue du quatrième trimestre
- 40 Analyse des tendances

Survol des secteurs d'activité

- 42 Survol
- 45 Réseau canadien
- 48 Opérations internationales
- 52 Gestion de patrimoine mondiale
- 56 Services bancaires et marchés mondiaux
- 59 Autres

Situation financière du Groupe

- 60 État de la situation financière
- 60 Gestion du capital
- 73 Arrangements hors bilan
- 75 Instruments financiers

Gestion du risque

- 76 Cadre de gestion du risque
- 88 Risque de crédit
- 97 Risque de marché
- 103 Risque de liquidité
- 112 Autres risques

Contrôles et méthodes comptables

- 116 Contrôles et procédures
- 116 Principales méthodes et estimations comptables
- 120 Prises de position futures en comptabilité
- 120 Faits nouveaux en matière de réglementation
- 121 Transactions avec des parties liées

Données supplémentaires et glossaire

- 122 Renseignements par secteurs géographiques
- 123 Risque de crédit
- 128 Revenus et charges
- 130 Informations trimestrielles choisies
- 131 Informations annuelles choisies
- 131 Statistiques des dix derniers exercices
- 136 Glossaire

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

À l'occasion, nos communications publiques comprennent des énoncés prospectifs verbaux ou écrits. Le présent document renferme ce genre d'énoncés, qui peuvent également être intégrés à d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada ou de la Securities and Exchange Commission (la « SEC ») des États-Unis, ou à d'autres communications. De plus, des représentants de la Banque peuvent fournir verbalement des énoncés prospectifs à certains analystes, investisseurs, médias et autres intervenants. De tels énoncés sont formulés aux termes des règles d'exonération de la loi américaine intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* et de toute loi pertinente sur les valeurs mobilières en vigueur au Canada. Les énoncés prospectifs peuvent comprendre, notamment, les énoncés formulés dans le présent document, dans le rapport de gestion de la Banque figurant dans son rapport annuel 2025 à la rubrique « Perspectives », ainsi que dans tout autre énoncé concernant les objectifs de la Banque, les stratégies qu'elle emploie pour les atteindre, le contexte réglementaire dans lequel la Banque exerce ses activités, ses résultats financiers prévisionnels et les perspectives à l'égard des activités de la Banque et de l'économie du Canada, des États-Unis et du monde entier. On reconnaît habituellement les énoncés prospectifs à l'emploi de termes ou d'expressions comme « croire », « prévoir », « chercher à », « atteindre », « s'attendre à », « envisager », « avoir l'intention de », « estimer », « projeter », « tenter », « planifier », « s'efforcer de », « viser », « s'engager à » et autres expressions similaires, ainsi que par la conjugaison de verbes au futur et au conditionnel comme « devrait » et « pourrait » ou une variante positive ou négative de ceux-ci.

Du fait de leur nature, les énoncés prospectifs exigent que nous posions des hypothèses et sont assujettis à des incertitudes et à des risques inhérents qui donnent lieu à la possibilité que les prédictions, les prévisions, les projections, les attentes ou les conclusions se révèlent inexactes, que nos hypothèses puissent être incorrectes et que nos objectifs de performance financière, notre vision et nos objectifs stratégiques ne puissent être atteints.

Nous conseillons au lecteur de ne pas se fier indûment à ces énoncés étant donné que les résultats réels pourraient différer de façon significative des attentes, des cibles, des estimations et des intentions exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison de divers facteurs de risque, dont plusieurs sont indépendants de notre volonté et dont l'incidence peut être difficile à prévoir.

Les résultats futurs liés aux énoncés prospectifs peuvent être influencés par de nombreux facteurs, dont, sans s'y limiter, les conditions générales de l'économie et du marché dans les pays où nous exerçons nos activités et à l'échelle mondiale; les variations des taux de change et d'intérêt; la hausse des coûts de financement et de la volatilité en raison de l'illiquidité du marché et de la concurrence pour le financement; le défaut de tiers de respecter leurs obligations envers la Banque et ses sociétés affiliées, notamment relativement au traitement et au contrôle de l'information, et les autres risques découlant du recours par la Banque à des tiers; les changements apportés aux politiques monétaires, fiscales ou économiques et les modifications apportées aux lois fiscales et aux interprétations connexes; les changements apportés aux lois et à la réglementation ou aux attentes et exigences prudentielles, y compris les exigences et les lignes directrices relatives aux fonds propres, aux taux d'intérêt et à la liquidité, ainsi que l'incidence de ces changements sur les coûts de financement; le risque géopolitique (y compris les politiques et autres changements liés aux enjeux économiques et commerciaux ou ayant une incidence sur ceux-ci, notamment les tarifs douaniers, les contre-mesures, les politiques d'atténuation des tarifs douaniers et les risques liés à l'impôt); les changements aux notations de crédit qui nous sont attribuées; les conséquences possibles sur nos activités et sur l'économie mondiale de guerres, de conflits ou d'actes terroristes et les effets imprévus de tels événements; les changements technologiques, y compris le système bancaire ouvert et l'utilisation des données et de l'intelligence artificielle dans le cadre de nos activités ainsi que la résilience technologique; le risque d'exploitation et le risque lié aux infrastructures; le risque de réputation; l'exactitude et l'exhaustivité de l'information que la Banque reçoit sur sa clientèle et ses contreparties; la mise au point et le lancement de nouveaux produits et services en temps opportun, et la mesure dans laquelle les produits et les services vendus auparavant par la Banque obligent cette dernière à engager des charges ou à assumer des pertes qui n'avaient pas été anticipées initialement; notre capacité à réaliser nos plans stratégiques, notamment à mener à terme les acquisitions et les cessions, ce qui comprend l'obtention des approbations des organismes de réglementation; les principales estimations comptables et l'incidence des modifications des normes comptables, des règlements et des interprétations connexes sur ces estimations; l'activité sur les marchés financiers mondiaux; la capacité de la Banque à recruter, à former et à conserver des dirigeants clés; l'évolution de divers types de fraudes ou d'autres activités criminelles auxquels la Banque est exposée; la lutte contre le blanchiment d'argent; les perturbations et les attaques (notamment les cyberattaques) visant les technologies de l'information, la connectivité à Internet, l'accessibilité du réseau ou les autres systèmes ou services de communication vocaux ou de données de la Banque, ce qui pourrait entraîner des violations de données, un accès non autorisé à des données sensibles, un déni de service et d'éventuels incidents de vol d'identité; l'augmentation de la concurrence dans tous nos secteurs géographiques et d'activité, notamment en provenance de concurrents offrant des services bancaires par Internet et par appareil mobile et de concurrents non conventionnels; l'exposition liée aux enjeux réglementaires et aux litiges importants; les risques liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, y compris les risques climatiques, notre capacité à mettre en œuvre diverses initiatives en matière de durabilité (en interne et avec nos clients et autres parties prenantes) dans les délais attendus et notre capacité à promouvoir nos produits et services de finance durable; la survenance de catastrophes naturelles ou autres et les réclamations découlant de ces événements, y compris les perturbations des infrastructures publiques, telles que les services de transport et de communication et les systèmes d'alimentation en énergie ou en eau; les pressions inflationnistes; les perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale; le marché de l'habitation et la dette des ménages au Canada; le déclenchement ou la persistance de crises sanitaires ou de pandémies à grande échelle, notamment leur incidence sur les économies locales, nationales et mondiale, sur les conditions des marchés financiers ainsi que sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et les perspectives de la Banque; de même que la capacité de la Banque à prévoir et à gérer les risques que comportent ces facteurs. Une grande partie des activités de la Banque consiste à consentir des prêts ou à affecter autrement ses ressources à certains secteurs, entreprises ou pays. Tout événement imprévu touchant ces emprunteurs, secteurs ou pays risque d'avoir une incidence défavorable significative sur les résultats financiers de la Banque, sur ses activités, sur sa situation financière ou sur sa liquidité. Ces facteurs, et d'autres encore, peuvent faire en sorte que la performance réelle de la Banque soit, dans une mesure significative, différente de celle envisagée par les énoncés prospectifs. La Banque tient à préciser que la liste ci-dessus n'est pas une liste exhaustive de tous les facteurs de risque et autres facteurs potentiels pouvant avoir une incidence négative sur ses résultats. Pour plus de renseignements, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion du risque » du rapport annuel 2025 de la Banque, compte tenu des ajouts figurant dans les rapports trimestriels.

Les hypothèses économiques significatives sous-jacentes aux énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont présentées dans le rapport annuel 2025 à la rubrique « Perspectives », compte tenu des ajouts figurant dans les rapports trimestriels. Les rubriques « Perspectives » et « Priorités pour 2026 » sont fondées sur les opinions de la Banque et leur réalisation est incertaine. Le lecteur est prié de tenir compte des facteurs susmentionnés à la lecture de ces rubriques. Lorsqu'ils se fient à des énoncés prospectifs pour prendre des décisions à l'égard de la Banque et de ses titres, les investisseurs et les autres personnes doivent se pencher diligemment sur ces facteurs, ainsi que sur d'autres incertitudes et éventualités.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document reflètent l'avis de la direction à la date des présentes seulement et sont présentés dans le but d'aider les actionnaires de la Banque et les analystes à comprendre la situation financière de la Banque, ses objectifs et ses priorités ainsi que sa performance financière prévisionnelle aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et ils peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Sauf si la loi l'exige, la Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs verbaux ou écrits qui peuvent être faits de temps à autre par elle ou en son nom.

Le lecteur trouvera d'autres renseignements sur la Banque, y compris sa notice annuelle, sur le site Web de SEDAR+, au www.sedarplus.ca, ainsi que dans la section EDGAR du site Web de la SEC, au www.sec.gov.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

T1 Faits saillants financiers

Aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates

	2025	2024
Résultats d'exploitation (en millions de dollars)		
Revenus d'intérêts nets	21 522	19 252
Revenus autres que d'intérêts	16 219	14 418
Total des revenus	37 741	33 670
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	4 714	4 051
Charges autres que d'intérêts	22 518	19 695
Charge d'impôt sur le résultat	2 751	2 032
Bénéfice net	7 758	7 892
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	7 283	7 286
Performance d'exploitation		
Bénéfice de base par action (en dollars)	5,84	5,94
Bénéfice dilué par action (en dollars)	5,67	5,87
Rendement des capitaux propres (en pourcentage) ¹⁾	9,7	10,2
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires (en pourcentage) ²⁾	11,9	12,6
Ratio de productivité (en pourcentage) ¹⁾	59,7	58,5
Levier d'exploitation (en pourcentage) ¹⁾	(2,2)	1,5
Marge nette sur intérêts (en pourcentage) ²⁾	2,33	2,16
Données tirées de l'état de la situation financière (en millions de dollars)		
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	65 967	63 860
Actifs détenus à des fins de transaction	152 223	129 727
Prêts	771 045	760 829
Total des actifs	1 460 042	1 412 027
Dépôts	966 279	943 849
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	76 927	73 590
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	9 939	8 779
Actifs sous administration ¹⁾	868 347	771 454
Actifs sous gestion ¹⁾	432 375	373 030
Mesures des fonds propres et de la liquidité		
Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1) (en pourcentage) ³⁾	13,2	13,1
Ratio de T1 (en pourcentage) ³⁾	15,3	15,0
Ratio total des fonds propres (en pourcentage) ³⁾	17,1	16,7
Ratio de capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) (en pourcentage) ⁴⁾	29,1	29,7
Ratio de levier (en pourcentage) ⁵⁾	4,5	4,4
Ratio de levier TLAC (en pourcentage) ⁴⁾	8,5	8,8
Actifs pondérés en fonction des risques (en millions de dollars) ³⁾	474 453	463 992
Ratio de liquidité à court terme (en pourcentage) ⁶⁾	128	131
Ratio structurel de liquidité à long terme (en pourcentage) ⁶⁾	116	119
Qualité du crédit		
Montant net des prêts douteux (en millions de dollars)	4 903	4 685
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances (en millions de dollars) ⁷⁾	7 654	6 736
Montant brut des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations ¹⁾	0,93	0,88
Montant net des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations ¹⁾	0,63	0,61
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations ^{1),8)}	0,62	0,53
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations ^{1),8)}	0,54	0,52
Radiations nettes en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations ¹⁾	0,50	0,46
Résultats ajustés²⁾		
Total des revenus ajustés (en millions de dollars)	37 731	33 813
Charges autres que d'intérêts ajustés (en millions de dollars)	20 581	18 961
Bénéfice net ajusté (en millions de dollars)	9 510	8 627
Bénéfice dilué ajusté par action (en dollars)	7,09	6,47
Rendement des capitaux propres ajusté (en pourcentage)	11,8	11,3
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires ajustés (en pourcentage)	14,3	13,7
Ratio de productivité ajusté (en pourcentage)	54,5	56,1
Levier d'exploitation ajusté (en pourcentage)	3,0	2,3
Données sur les actions ordinaires		
Cours de clôture des actions (en dollars) (TSX)	91,99	71,69
Actions en circulation (en millions)		
Nombre moyen – de base	1 244	1 226
Nombre moyen – dilué	1 248	1 232
Clôture de la période	1 236	1 244
Dividendes versés par action (en dollars)	4,32	4,24
Rendement de l'action (en pourcentage) ¹⁾	5,6	6,5
Capitalisation boursière (en millions de dollars) (TSX)	113 728	89 214
Valeur comptable par action ordinaire (en dollars) ¹⁾	62,22	59,14
Ratio de la valeur de marché à la valeur comptable ¹⁾	1,5	1,2
Ratio cours-bénéfice (quatre derniers trimestres) ¹⁾	15,8	12,0
Autres données		
Effectif (équivalent temps plein)	86 431	88 488
Succursales et bureaux	2 128	2 236

1) Se reporter au glossaire à la page 136 pour obtenir une description de cette mesure.

2) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » à la page 20.

3) Les ratios de fonds propres réglementaires sont fondés sur les exigences de Bâle III et sont calculés conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* du Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »).

4) Cette mesure est présentée dans le présent document conformément à la ligne directrice *Capacité totale d'absorption des pertes* du BSIF.

5) Les ratios de levier sont fondés sur les exigences de Bâle III et sont calculés conformément à la ligne directrice *Exigences de levier* du BSIF.

6) Le ratio de liquidité à court terme et le ratio structurel de liquidité à long terme sont calculés conformément à la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF.

7) Compte tenu du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de tous les actifs financiers : prêts, acceptations, expositions hors bilan, titres de créance et dépôts auprès d'autres institutions financières.

8) Compte tenu de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de certains actifs financiers : prêts, acceptations et expositions hors bilan.

MESURES NON CONFORMES AUX PCGR

Pour évaluer sa performance et celle de ses secteurs d'exploitation, la Banque a recours à diverses mesures financières et différents ratios financiers. Certains d'entre eux sont présentés sur une base non conforme aux PCGR et ne sont pas calculés selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR »), lesquels sont fondés sur les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), ni définis par les PCGR. Ces mesures et ratios n'ont aucune signification normalisée et pourraient donc ne pas être comparables à des mesures financières et ratios financiers similaires présentés par d'autres émetteurs. La Banque est d'avis que les mesures et ratios non conformes aux PCGR sont utiles puisqu'ils permettent au lecteur de mieux comprendre comment la direction évalue la performance. Ces mesures et ratios non conformes aux PCGR sont utilisés dans le présent rapport et ils sont définis ci-après.

Résultats et bénéfice dilué par action ajustés

Les tableaux qui suivent présentent les rapprochements des résultats financiers présentés conformément aux PCGR et des résultats financiers ajustés non conformes aux PCGR. La direction juge utile de tenir compte des résultats et mesures présentés et ajustés pour évaluer la performance sous-jacente des activités courantes. Les résultats et mesures ajustés excluent certains éléments donnés des revenus, des charges autres que d'intérêts, de l'impôt sur le résultat et des participations ne donnant pas le contrôle. Communiquer les résultats présentés et les résultats ajustés permet au lecteur d'évaluer l'incidence de certains éléments sur les résultats pour les périodes à l'étude et de mieux apprécier les résultats et tendances en excluant les éléments qui ne reflètent pas la performance des activités courantes.

T2 Rapprochement des montants présentés et ajustés des résultats

Aux 31 octobre (en millions de dollars)

	2025	2024
Résultats présentés		
Revenus d'intérêts nets	21 522 \$	19 252 \$
Revenus autres que d'intérêts	16 219	14 418
Total des revenus	37 741	33 670
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	4 714	4 051
Charges autres que d'intérêts	22 518	19 695
Bénéfice avant impôt sur le résultat	10 509	9 924
Charge d'impôt sur le résultat	2 751	2 032
Bénéfice net	7 758 \$	7 892 \$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	(31)	134
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	7 789	7 758
Bénéfice net attribuable aux actionnaires privilégiés et aux porteurs d'autres instruments de capitaux propres	506	472
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	7 283 \$	7 286 \$
Ajustements		
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les revenus autres que d'intérêts et le total des revenus (avant impôt)		
a) Cessions et réduction d'activités	(36)\$	143 \$
d) Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	26	–
Total des éléments d'ajustement au titre des revenus autres que d'intérêts et du total des revenus (avant impôt)	(10)	143
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les charges autres que d'intérêts (avant impôt)		
a) Cessions et réduction d'activités	1 422	(7)
b) Charge de restructuration et provisions pour indemnités de départ	373	53
c) Provision pour frais juridiques	74	176
d) Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	68	72
e) Dépréciation d'actifs non financiers	–	440
Total des éléments d'ajustement au titre des charges autres que d'intérêts (avant impôt)	1 937	734
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net avant impôt	1 927	877
Incidence des éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat		
a) Cessions et réduction d'activités	(32)	(46)
b) Charge de restructuration et provisions pour indemnités de départ	(103)	(15)
c) Provision pour frais juridiques	(20)	–
d) Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	(20)	(20)
e) Dépréciation d'actifs non financiers	–	(61)
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat	(175)	(142)
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net	1 752	735
Incidence des éléments d'ajustement sur les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	(191)	(2)
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	1 561 \$	733 \$
Résultats ajustés		
Revenus d'intérêts nets ajustés	21 522 \$	19 252 \$
Revenus autres que d'intérêts ajustés	16 209	14 561
Total des revenus ajustés	37 731	33 813
Dotation ajustée au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	4 714	4 051
Charges autres que d'intérêts ajustées	20 581	18 961
Bénéfice ajusté avant impôt sur le résultat	12 436	10 801
Charge d'impôt sur le résultat ajustée	2 926	2 174
Bénéfice net ajusté	9 510 \$	8 627 \$
Bénéfice net ajusté attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	160	136
Bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	9 350	8 491
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires privilégiés et aux porteurs d'autres instruments de capitaux propres	506	472
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires	8 844 \$	8 019 \$

T2 Rapprochement des montants présentés et ajustés du bénéfice dilué par action ordinaire

Aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates (en millions de dollars)

	2025	2024
Résultats présentés		
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	7 283 \$	7 286 \$
Perte de change au rachat d'autres billets de fonds propres de T1 subordonnés	(22)	–
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires utilisé dans le calcul du bénéfice de base par action ordinaire	7 261	7 286
Incidence dilutive des options au titre de paiements fondés sur des actions et autres	(181)	(49)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (dilué)	7 080	7 237
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 248	1 232
Bénéfice dilué par action ordinaire (en dollars)	5,67 \$	5,87 \$
Résultats ajustés		
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires utilisé dans le calcul du bénéfice de base par action ordinaire	7 261 \$	7 286 \$
Incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires ¹⁾	1 561	733
Perte de change au rachat d'autres billets de fonds propres de T1 subordonnés	22	–
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires utilisé dans le calcul du bénéfice de base ajusté par action ordinaire	8 844	8 019
Incidence dilutive des options au titre de paiements fondés sur des actions et autres	7	(49)
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires (dilué)	8 851	7 970
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 248	1 232
Bénéfice dilué ajusté par action ordinaire (en dollars)	7,09 \$	6,47 \$
Incidence des ajustements sur le bénéfice dilué par action ordinaire (en dollars)	1,42 \$	0,60 \$

1) Se reporter au tableau T2 pour obtenir de plus amples renseignements sur les éléments d'ajustement.

T3 Incidence des ajustements sur les revenus (charges)

(en millions de dollars)	Pour les exercices				Pour les trimestres clos les			
	2025		2024		31 octobre 2025		31 octobre 2024	
	Avant impôt	Après impôt	Avant impôt	Après impôt	Avant impôt	Après impôt	Avant impôt	Après impôt
a) Cessions et réduction d'activités	1 386 \$	1 354 \$	136 \$	90 \$	12 \$	8 \$	– \$	– \$
b) Charge de restructuration et provisions pour indemnités de départ	373	270	53	38	373	270	53	38
c) Provision pour frais juridiques	74	54	176	176	74	54	–	–
d) Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	94	74	72	52	25	20	19	13
Dépréciation d'actifs non financiers :								
e) Participations dans des sociétés associées	–	–	343	309	–	–	343	309
e) Immobilisations incorporelles, y compris les logiciels	–	–	97	70	–	–	97	70
Total	1 927 \$	1 752 \$	877 \$	735 \$	484 \$	352 \$	512 \$	430 \$
Incidence sur le BPA dilué	1,42 \$		0,60 \$		0,28 \$		0,35 \$	
Incidence sur le CET¹⁾	(20 bps)		(9 bps)		(7 bps)		(5 bps)	

1) Y compris les effets connexes sur les fonds propres réglementaires et les actifs pondérés en fonction des risques.

Les résultats de la Banque présentés pour l'exercice 2025 et l'exercice 2024 ont été ajustés pour tenir compte des éléments qui suivent. Sauf indication contraire, ces montants ont été comptabilisés dans le secteur d'exploitation Autres.

a) Cessions et réduction d'activités

Au premier trimestre de 2025, la Banque a conclu une entente visant la vente de ses activités bancaires en Colombie, au Costa Rica et au Panama en contrepartie d'une participation d'environ 20 % dans la nouvelle entité fusionnée de Davivienda. À cette date, la Banque a inscrit une perte de valeur de 1 362 millions de dollars (1 355 millions de dollars après impôt) lorsque les activités bancaires visées par la transaction ont été classées comme étant détenues en vue de la vente. Au 31 octobre 2025, la Banque a comptabilisé une perte de valeur totale de 1 422 millions de dollars dans les charges autres que d'intérêts et un crédit de 45 millions de dollars dans les revenus autres que d'intérêts (collectivement, 1 342 millions de dollars après impôt). Ces variations ultérieures représentent les changements dans la valeur comptable des actifs nets vendus et dans la juste valeur des actions à recevoir, diminuée des coûts de la vente, ainsi que les variations de change.

Au deuxième trimestre de 2025, la Banque a mené à terme la vente de CrediScotia Financiera S.A. (« CrediScotia »), une filiale de crédit à la consommation en propriété exclusive établie au Pérou, à Banco Santander S.A. (Espagne). La Banque a comptabilisé une perte additionnelle de 9 millions de dollars au poste « Revenus autres que d'intérêts – Autres » à la clôture. Au troisième trimestre de 2024, la Banque a comptabilisé une perte de valeur de 143 millions de dollars au poste « Revenus autres que d'intérêts » ainsi qu'un recouvrement de charges de 7 millions de dollars au poste « Charges autres que d'intérêts – Salaires et avantages du personnel » (collectivement, 90 millions de dollars après impôt), dont la majeure partie avait trait au goodwill.

Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la note 35 afférente aux états financiers consolidés.

b) Charge de restructuration et provisions pour indemnités de départ

Au quatrième trimestre de 2025, la Banque a comptabilisé une charge de restructuration et des provisions pour indemnités de départ ainsi que d'autres charges connexes de 373 millions de dollars (270 millions de dollars après impôt) liées principalement à la réduction de son effectif. Ces montants reflètent les mesures prises pour la Banque pour simplifier la structure organisationnelle du Réseau canadien, pour restructurer et rationaliser les activités des Services bancaires et marchés mondiaux en Asie et pour régionaliser les activités dans son empreinte internationale, conformément à la stratégie d'entreprise de la Banque. Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la note 22 afférente aux états financiers consolidés.

Au quatrième trimestre de 2024, la Banque a comptabilisé des provisions pour indemnités de départ de 53 millions de dollars (38 millions de dollars après impôt) liées aux efforts continus de la Banque pour rationaliser sa structure organisationnelle et soutenir l'exécution de sa stratégie.

c) Provision pour frais juridiques

Au quatrième trimestre de 2025, la Banque a comptabilisé une provision pour frais juridiques de 74 millions de dollars (54 millions de dollars après impôt) liée à divers contentieux civils et autres litiges.

Au troisième trimestre de 2024, la Banque a comptabilisé une charge de 176 millions de dollars au titre d'actions en justice au Pérou à l'égard de certains montants de taxes sur la valeur ajoutée visés par une cotisation ainsi que des intérêts connexes. Les actions en justice découlaient de certaines opérations de clients s'étant produites avant l'acquisition de la filiale péruvienne par la Banque. Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la note 22 afférente aux états financiers consolidés.

d) Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions

Ces coûts ont trait à l'amortissement des immobilisations incorporelles comptabilisé à l'acquisition d'entreprises, à l'exception des logiciels. Les coûts sont inscrits au poste « Charges autres que d'intérêts – Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles » pour les secteurs d'exploitation Réseau canadien, Opérations internationales et Gestion de patrimoine mondiale, et au poste « Revenus autres que d'intérêt – Revenu net découlant des participations dans des sociétés associées » pour le secteur Autres.

e) Dépréciation d'actifs non financiers

Au quatrième trimestre de 2024, la Banque a comptabilisé une perte de valeur de 343 millions de dollars (309 millions de dollars après impôt) liée à sa participation dans une société associée, Bank of Xi'an Co. Ltd., en Chine, en raison surtout de l'affaiblissement persistant des perspectives économiques en Chine, dont la valeur de marché est demeurée inférieure à la valeur comptable de la Banque pendant une période prolongée. Au quatrième trimestre de 2024, la Banque a comptabilisé une dépréciation des immobilisations incorporelles liées aux logiciels de 97 millions de dollars (70 millions de dollars après impôt).

Outre ce qui précède, l'ajustement suivant a également eu une incidence sur le calcul du bénéfice par action.

f) Perte de change au rachat d'autres billets de fonds propres de T1 subordonnés

Au troisième trimestre de 2025, la Banque a racheté la totalité des autres billets de fonds propres de T1 subordonnés à taux fixe perpétuels révisables (les « autres billets de fonds propres de T1 ») à 4,900 % en circulation d'un montant de 1 250 millions de dollars américains. Le rachat a donné lieu à une perte de change de 22 millions de dollars, qui a été comptabilisée dans les résultats non distribués. La perte a été portée en réduction du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires aux fins du calcul du bénéfice par action (le « BPA ») de base et dilué. Aux fins du calcul du BPA dilué ajusté, la perte a été ajoutée à titre d'élément d'ajustement (se reporter au tableau T2A pour obtenir un rapprochement). Se reporter également aux notes 23b) et 32 afférentes aux états financiers consolidés.

T4 Rapprochement des résultats présentés et ajustés par secteurs d'activité

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2025¹⁾

(en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	Total
Bénéfice net (perte nette) présenté(e)	3 425 \$	2 789 \$	1 680 \$	1 921 \$	(2 057)\$	7 758 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	158	10	(1)	(198)	(31)
Bénéfice net présenté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	3 425	2 631	1 670	1 922	(1 859)	7 789
Bénéfice net présenté attribuable aux actionnaires privilégiés et aux porteurs d'autres instruments de capitaux propres	–	–	–	–	506	506
Bénéfice net présenté attribuable aux actionnaires ordinaires	3 425 \$	2 631 \$	1 670 \$	1 922 \$	(2 365)\$	7 283 \$
Ajustements						
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les revenus autres que d'intérêts et le total des revenus (avant impôt)						
Cessions et réduction d'activités	– \$	– \$	– \$	– \$	(36)\$	(36)\$
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	–	–	–	–	26	26
Total des ajustements au titre des charges autres que d'intérêts (avant impôt)	–	–	–	–	(10)	(10)
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les charges autres que d'intérêts (avant impôt)						
Cessions et réduction d'activités	–	–	–	–	1 422	1 422
Charge de restructuration et provisions pour indemnités de départ	–	–	–	–	373	373
Provision pour frais juridiques	–	–	–	–	74	74
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	4	28	36	–	–	68
Total des ajustements au titre des charges autres que d'intérêts (avant impôt)	4	28	36	–	1 869	1 937
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net avant impôt	4	28	36	–	1 859	1 927
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat	(1)	(8)	(10)	–	(156)	(175)
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net	3	20	26	–	1 703	1 752
Incidence des éléments d'ajustement sur les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	–	–	–	(191)	(191)
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	3	20	26	–	1 512	1 561
Bénéfice net (perte nette) ajusté(e)	3 428 \$	2 809 \$	1 706 \$	1 921 \$	(354)\$	9 510 \$
Bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	3 428 \$	2 651 \$	1 696 \$	1 922 \$	(347)\$	9 350 \$
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires	3 428 \$	2 651 \$	1 696 \$	1 922 \$	(853)\$	8 844 \$

1) Se reporter à la rubrique « Survol des secteurs d'activité » à la page 42.

(en millions de dollars)	Réseau canadien ²⁾	Opérations internationales ²⁾	Gestion de patrimoine mondiale ²⁾	Services bancaires et marchés mondiaux ²⁾	Autres ²⁾	Total
Bénéfice net (perte nette) présenté(e)	3 777 \$	2 706 \$	1 428 \$	1 478 \$	(1 497)\$	7 892 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	125	10	–	(1)	134
Bénéfice net présenté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	3 777	2 581	1 418	1 478	(1 496)	7 758
Bénéfice net présenté attribuable aux actionnaires privilégiés et aux porteurs d'autres instruments de capitaux propres	1	1	1	1	468	472
Bénéfice net présenté attribuable aux actionnaires ordinaires	3 776 \$	2 580 \$	1 417 \$	1 477 \$	(1 964)\$	7 286 \$
Ajustements						
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les revenus autres que d'intérêts et le total des revenus (avant impôt)						
Cessions et réduction d'activités	– \$	– \$	– \$	– \$	143 \$	143 \$
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les charges autres que d'intérêts (avant impôt)						
Cessions et réduction d'activités	–	–	–	–	(7)	(7)
Charge de restructuration et provisions pour indemnités de départ	–	–	–	–	53	53
Provision pour frais juridiques	–	–	–	–	176	176
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	4	32	36	–	–	72
Dépréciation d'actifs non financiers	–	–	–	–	440	440
Total des ajustements au titre des charges autres que d'intérêts (avant impôt)	4	32	36	–	662	734
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net avant impôt	4	32	36	–	805	877
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat	(1)	(9)	(10)	–	(122)	(142)
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net	3	23	26	–	683	735
Incidence des éléments d'ajustement sur les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	–	–	–	(2)	(2)
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	3	23	26	–	681	733
Bénéfice net (perte nette) ajusté(e)	3 780 \$	2 729 \$	1 454 \$	1 478 \$	(814)\$	8 627 \$
Bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	3 780 \$	2 604 \$	1 444 \$	1 478 \$	(815)\$	8 491 \$
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires	3 779 \$	2 603 \$	1 443 \$	1 477 \$	(1 283)\$	8 019 \$

1) Se reporter à la rubrique « Survol des secteurs d'activité » à la page 42.

2) Avec prise d'effet au premier trimestre de 2025, des changements ont été apportés à la méthode utilisée pour répartir certains éléments de revenus, de charges et du bilan entre les secteurs d'activité. Les résultats de chaque secteur pour les périodes précédentes ont été reclassés aux fins de conformité avec la méthode adoptée pour la période à l'étude. Se reporter à la page 42 pour obtenir de plus amples renseignements.

Montants en dollars constants

Les résultats du secteur Opérations internationales sont analysés en dollars constants, ce qui représente une mesure non conforme aux PCGR. Selon la présentation en dollars constants, les montants des périodes précédentes sont recalculés au moyen des taux de change moyens de la période à l'étude. Le tableau suivant fournit le rapprochement entre les résultats présentés, les résultats ajustés et les résultats présentés en dollars constants du secteur Opérations internationales pour les périodes précédentes. La Banque est d'avis que la présentation de l'information en dollars constants permet au lecteur de mieux évaluer la performance des activités sans tenir compte de l'incidence de la conversion des devises, et cette présentation est utilisée par la direction pour évaluer la performance du secteur d'activité. La base d'établissement des montants présentés dans les tableaux ci-après est différente de celle utilisée pour le tableau de la section « Incidence de la conversion des devises » qui se trouve dans la rubrique « Survol de la performance » à la page 30.

T5 Rapprochement des résultats présentés, des résultats ajustés et des résultats présentés en dollars constants du secteur Opérations internationales

Pour l'exercice clos le 31 octobre (en millions de dollars)

2024¹⁾

(sur une base de mise en équivalence fiscale)	Résultats présentés	Variation de change	Montants en dollars constants
Revenus d'intérêts nets	8 867 \$	11 \$	8 856 \$
Revenus autres que d'intérêts	2 999	19	2 980
Total des revenus	11 866	30	11 836
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	2 285	(8)	2 293
Charges autres que d'intérêts	6 170	49	6 121
Charge d'impôt sur le résultat	705	1	704
Bénéfice net	2 706 \$	(12)\$	2 718 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	125 \$	(3)\$	128 \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	2 581 \$	(9)\$	2 590 \$
Autres mesures			
Actifs moyens (en milliards de dollars)	231 \$	(1)\$	232 \$
Passifs moyens (en milliards de dollars)	179 \$	1 \$	178 \$

(sur une base de mise en équivalence fiscale)	Résultats ajustés	Variation de change	Montants ajustés en dollars constants
Revenus d'intérêts nets	8 867 \$	11 \$	8 856 \$
Revenus autres que d'intérêts	2 999	19	2 980
Total des revenus	11 866	30	11 836
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	2 285	(8)	2 293
Charges autres que d'intérêts	6 138	49	6 089
Charge d'impôt sur le résultat	714	1	713
Bénéfice net	2 729 \$	(12)\$	2 741 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	125 \$	(3)\$	128 \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	2 604 \$	(9)\$	2 613 \$

1) Avec prise d'effet au premier trimestre de 2025, des changements ont été apportés à la méthode utilisée pour répartir certains éléments de revenus, de charges et du bilan entre les secteurs d'activité. Les résultats de chaque secteur pour les périodes précédentes ont été reclassés aux fins de conformité avec la méthode adoptée pour la période à l'étude. Se reporter à la page 42 pour obtenir de plus amples renseignements.

Actifs productifs et non productifs, actifs productifs principaux, revenus d'intérêts nets sur les actifs principaux et marge nette sur intérêts

Marge nette sur intérêts

La marge nette sur intérêts est un ratio non conforme aux PCGR qui est utilisé pour évaluer le rendement généré par les actifs productifs principaux de la Banque, compte tenu des coûts de financement. La marge nette sur intérêts correspond aux revenus d'intérêts nets sur les actifs principaux divisés par les actifs productifs principaux moyens. La direction utilise la marge nette sur intérêts pour mesurer la rentabilité ainsi que l'efficacité avec laquelle la Banque tire des revenus de ses actifs productifs principaux par rapport au coût de financement de ces actifs.

Les composantes de la marge nette sur intérêts sont définies ci-dessous :

Actifs productifs

Les actifs productifs représentent des actifs générateurs de revenus, lesquels comprennent les dépôts auprès d'autres institutions financières, les actifs détenus à des fins de transaction, les titres de placement, les participations dans des sociétés associées, les titres empruntés et titres pris en pension, les prêts déduction faite des comptes de correction de valeur, ainsi que les engagements de clients en contrepartie d'acceptations. Il s'agit d'une mesure non conforme aux PCGR.

Actifs non productifs

Les actifs non productifs correspondent à la trésorerie, aux métaux précieux, aux instruments financiers dérivés, aux immobilisations corporelles, au goodwill et aux immobilisations incorporelles, aux actifs d'impôt différé, ainsi qu'aux autres actifs. Il s'agit d'une mesure non conforme aux PCGR.

Actifs productifs principaux

Les actifs productifs principaux correspondent aux dépôts portant intérêt auprès d'autres institutions financières, aux titres de placement et aux prêts, déduction faite des comptes de correction de valeur. Il s'agit d'une mesure non conforme aux PCGR. La Banque estime que cette mesure est utile pour le lecteur, puisqu'elle présente les principaux actifs générateurs d'intérêts et qu'elle élimine l'incidence des activités de négociation.

Revenus d'intérêts nets sur les actifs principaux

Les revenus d'intérêts nets sur les actifs principaux correspondent aux revenus d'intérêts nets gagnés sur les actifs productifs principaux. Il s'agit d'une mesure non conforme aux PCGR.

T6 Calcul de la marge nette sur intérêts

Données consolidées pour la Banque

Pour les exercices clos les 31 octobre (non audité) (en millions de dollars)

	2025	2024
Total des actifs moyens - présenté¹⁾	1 465 278 \$	1 419 284 \$
Moins les actifs non productifs	115 718	108 110
Total des actifs productifs moyens¹⁾	1 349 560 \$	1 311 174 \$
Moins :		
Actifs détenus à des fins de transaction	153 283	146 307
Titres pris en pension et titres empruntés	209 261	193 090
Autres déductions	35 149	53 819
Actifs productifs principaux moyens ¹⁾ (A)	951 867 \$	917 958 \$
Revenus d'intérêts nets - présentés	21 522 \$	19 252 \$
Moins les revenus d'intérêts nets tirés des actifs non principaux	(645)	(620)
Revenus d'intérêts nets sur les actifs principaux (B)	22 167 \$	19 872 \$
Marge nette sur intérêts (B/A)	2,33 %	2,16 %

1) Les soldes moyens représentent la moyenne des soldes quotidiens pour la période.

Réseau canadien

Pour les exercices clos les 31 octobre (non audité) (en millions de dollars)

	2025	2024 ¹⁾
Total des actifs moyens - présenté²⁾	462 670 \$	449 469 \$
Moins les actifs non productifs	4 697	4 393
Total des actifs productifs moyens²⁾	457 973 \$	445 076 \$
Moins :		
Autres déductions	182	16 380
Actifs productifs principaux moyens ²⁾	457 791 \$	428 696 \$
Revenus d'intérêts nets - présentés	10 484 \$	10 185 \$
Moins les revenus d'intérêts nets tirés des actifs non principaux	-	2
Revenus d'intérêts nets sur les actifs principaux	10 484 \$	10 183 \$
Marge nette sur intérêts	2,29 %	2,38 %

1) Avec prise d'effet au premier trimestre de 2025, des changements ont été apportés à la méthode utilisée pour répartir certains éléments de revenus, de charges et du bilan entre les secteurs d'activité. Les résultats de chaque secteur pour les périodes précédentes ont été reclassés aux fins de conformité avec la méthode adoptée pour la période à l'étude. Se reporter à la page 42 pour obtenir de plus amples renseignements.

2) Les soldes moyens représentent la moyenne des soldes quotidiens pour la période.

Opérations internationales

Pour les exercices clos les 31 octobre (non audité) (en millions de dollars)

	2025	2024 ¹⁾
Total des actifs moyens - présenté²⁾	226 820 \$	231 456 \$
Moins les actifs non productifs	13 843	15 949
Total des actifs productifs moyens²⁾	212 977 \$	215 507 \$
Moins :		
Actifs détenus à des fins de transaction	6 283	6 407
Titres pris en pension et titres empruntés	3 763	4 063
Autres déductions	7 184	6 660
Actifs productifs principaux moyens ²⁾	195 747 \$	198 377 \$
Revenus d'intérêts nets - présentés	8 866 \$	8 867 \$
Moins les revenus d'intérêts nets tirés des actifs non principaux	66	123
Revenus d'intérêts nets sur les actifs principaux	8 800 \$	8 744 \$
Marge nette sur intérêts	4,50 %	4,41 %

1) Avec prise d'effet au premier trimestre de 2025, des changements ont été apportés à la méthode utilisée pour répartir certains éléments de revenus, de charges et du bilan entre les secteurs d'activité. Les résultats de chaque secteur pour les périodes précédentes ont été reclassés aux fins de conformité avec la méthode adoptée pour la période à l'étude. Se reporter à la page 42 pour obtenir de plus amples renseignements.

2) Les soldes moyens représentent la moyenne des soldes quotidiens pour la période.

Services bancaires et marchés mondiaux

Pour les exercices clos les 31 octobre (non audité) (en millions de dollars)

	2025	2024 ¹⁾
Total des actifs moyens - présenté²⁾	509 263 \$	494 595 \$
Moins les actifs non productifs	46 594	39 787
Total des actifs productifs moyens²⁾	462 669 \$	454 808 \$
Moins :		
Actifs détenus à des fins de transaction	139 466	132 210
Titres pris en pension et titres empruntés	205 499	189 027
Autres déductions	23 080	32 078
Actifs productifs principaux moyens ²⁾	94 624 \$	101 493 \$
Revenus d'intérêts nets - présentés	1 400 \$	1 102 \$
Moins les revenus d'intérêts nets tirés des actifs non principaux	(273)	(475)
Revenus d'intérêts nets sur les actifs principaux	1 673 \$	1 577 \$
Marge nette sur intérêts	1,77 %	1,55 %

1) Avec prise d'effet au premier trimestre de 2025, des changements ont été apportés à la méthode utilisée pour répartir certains éléments de revenus, de charges et du bilan entre les secteurs d'activité. Les résultats de chaque secteur pour les périodes précédentes ont été reclassés aux fins de conformité avec la méthode adoptée pour la période à l'étude. Se reporter à la page 42 pour obtenir de plus amples renseignements.

2) Les soldes moyens représentent la moyenne des soldes quotidiens pour la période.

Rendement des capitaux propres

Le rendement des capitaux propres est une mesure de rentabilité qui présente le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires en pourcentage de la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

Le rendement des capitaux propres ajusté est une mesure non conforme aux PCGR qui représente le bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires en pourcentage de la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

Fonds propres attribués et rendement des capitaux propres des secteurs d'activité

Les fonds propres attribués s'entendent du montant des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires qui sont attribués à chaque secteur d'activité. L'attribution de fonds propres à chaque secteur d'activité vise à se rapprocher d'un pourcentage des exigences de fonds propres sous forme d'actions ordinaires aux termes de Bâle III, en fonction des risques de crédit, de marché et d'exploitation ainsi que du levier propres à chaque secteur d'activité. Les fonds propres attribués sont une mesure non conforme aux PCGR. Les fonds propres qu'attribue la Banque à ses secteurs d'activité correspondent à environ 11,5 % des exigences de fonds propres sous forme d'actions ordinaires aux termes de Bâle III.

Le rendement des capitaux propres des secteurs d'activité correspond à un ratio du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires du secteur d'activité par rapport aux fonds propres attribués. Il s'agit d'une mesure non conforme aux PCGR. La direction a recours au rendement des capitaux propres des secteurs d'activité pour évaluer la performance de ses secteurs d'activité.

Le rendement des capitaux propres ajusté des secteurs d'activité correspond au ratio du bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires du secteur d'activité par rapport aux fonds propres attribués. Il s'agit d'une mesure non conforme aux PCGR.

Rendement des capitaux propres par secteurs d'activité

T7 Rendement des capitaux propres par secteurs d'activité

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2025 (en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	Total
Résultats présentés						
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	3 425 \$	2 631 \$	1 670 \$	1 922 \$	(2 365) ¹⁾	7 283 \$
Total des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires ²⁾	21 030	18 061	10 417	14 968	10 529	75 005
Rendement des capitaux propres	16,3 %	14,6 %	16,0 %	12,8 %	n. s. ³⁾	9,7 %
Résultats ajustés⁴⁾						
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	3 428	2 651	1 696	1 922	(853) ¹⁾	8 844
Rendement des capitaux propres	16,3 %	14,7 %	16,3 %	12,8 %	n. s. ³⁾	11,8 %

1) Comprend des dividendes versés sur les actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres de 506 \$.

2) Les montants moyens ont été calculés selon des méthodes visant à se rapprocher de la moyenne des soldes quotidiens pour la période.

3) Non significatif.

4) Se reporter au tableau figurant à la page 20.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2024 (en millions de dollars)	Réseau canadien ¹⁾	Opérations internationales ¹⁾	Gestion de patrimoine mondiale ¹⁾	Services bancaires et marchés mondiaux ¹⁾	Autres ¹⁾	Total
Résultats présentés						
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	3 776 \$	2 580 \$	1 417 \$	1 477 \$	(1 964) ²⁾	7 286 \$
Total des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires ³⁾	20 585	19 148	10 210	15 342	5 842	71 127
Rendement des capitaux propres	18,3 %	13,5 %	13,9 %	9,6 %	n. s. ⁴⁾	10,2 %
Résultats ajustés⁵⁾						
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	3 779	2 603	1 443	1 477	(1 283) ²⁾	8 019
Rendement des capitaux propres	18,4 %	13,6 %	14,1 %	9,6 %	n. s. ⁴⁾	11,3 %

1) Avec prise d'effet au premier trimestre de 2025, des changements ont été apportés à la méthode utilisée pour répartir certains éléments de revenus, de charges et du bilan entre les secteurs d'activité. Les résultats de chaque secteur pour les périodes précédentes ont été reclassés aux fins de conformité avec la méthode adoptée pour la période à l'étude. Se reporter à la page 42 pour obtenir de plus amples renseignements.

2) Comprend des dividendes versés sur les actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres de 468 \$.

3) Les montants moyens ont été calculés selon des méthodes visant à se rapprocher de la moyenne des soldes quotidiens pour la période.

4) Non significatif.

5) Se reporter au tableau figurant à la page 20.

Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires

Le rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires est une mesure de rentabilité qui est obtenue en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires, ajusté pour tenir compte de l'amortissement des immobilisations incorporelles (à l'exception des logiciels), par la moyenne des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires. Les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires correspondent aux capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajustés au titre du goodwill et des immobilisations incorporelles (à l'exception des logiciels), déduction faite de l'impôt différé. Il s'agit d'un ratio non conforme aux PCGR. La direction a recours au rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires pour évaluer la performance de la Banque et sa capacité à utiliser ses capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires pour générer des rendements.

Le rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires ajustés représente le bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage de la moyenne des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires. Il s'agit d'un ratio non conforme aux PCGR.

T8 Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	2025	2024
Résultats présentés		
Moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – présentée ¹⁾	75 005 \$	71 127 \$
Goodwill moyen ^{1),2)}	(9 744)	(9 056)
Moyenne des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (après impôt différé) ¹⁾	(3 577)	(3 629)
Moyenne des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires¹⁾	61 684 \$	58 442 \$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires – présenté	7 283 \$	7 286 \$
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (après impôt) ³⁾	74	52
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (après impôt)	7 357 \$	7 338 \$
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires – présenté	11,9 %	12,6 %
Résultats ajustés³⁾		
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires	8 844 \$	8 019 \$
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires – ajusté	14,3 %	13,7 %

1) Les montants moyens ont été calculés selon des méthodes visant à se rapprocher de la moyenne des soldes quotidiens pour la période.

2) Comprend le goodwill attribué au titre des participations dans des sociétés associées.

3) Se reporter au tableau figurant à la page 20.

Ratio de productivité ajusté

Le ratio de productivité ajusté représente les charges autres que d'intérêts ajustées en pourcentage du total des revenus ajustés. Il s'agit d'un ratio non conforme aux PCGR.

La direction utilise le ratio de productivité à titre de mesure de l'efficacité de la Banque. Une diminution de ce ratio indique une hausse de la productivité.

Levier d'exploitation ajusté

Ce paramètre financier sert à mesurer le taux de croissance du total des revenus ajustés moins le taux de croissance des charges autres que d'intérêts ajustées. Il s'agit d'un ratio non conforme aux PCGR.

La direction utilise le levier d'exploitation comme un moyen d'évaluer la mesure dans laquelle la Banque peut accroître les revenus d'exploitation en augmentant les revenus.

Total des revenus se rapportant aux activités de transaction (base de mise en équivalence fiscale)

Les revenus se rapportant aux activités de transaction se composent des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts. Les profits et les pertes latents sur les titres détenus à des fins de transaction, les profits et les pertes réalisés à l'achat et à la vente de titres, les frais et les commissions liés aux activités de prêt et d'emprunt de titres détenus à des fins de transaction ainsi que les profits et les pertes sur les dérivés détenus à des fins de transaction sont pris en compte. Les commissions de placement et autres honoraires de services-conseils, qui sont présentés de façon distincte dans l'état consolidé du résultat net, sont exclus. Les revenus se rapportant aux activités de transaction comprennent certains éléments des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts sur une base de mise en équivalence fiscale (la « BMEF »). Cette méthode consiste à majorer les revenus exonérés d'impôts gagnés sur certains titres jusqu'à un montant équivalent avant impôt. Il s'agit d'une mesure non conforme aux PCGR.

La direction est d'avis que cette méthode d'évaluation des revenus se rapportant aux activités de transaction permet d'établir une comparaison uniforme des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts découlant de sources imposables et de ceux provenant de sources non imposables et qu'elle favorise l'utilisation d'une méthode cohérente de mesure. Bien que d'autres banques puissent également utiliser la BMEF, la méthode qu'elles utilisent pourrait ne pas être comparable à celle de la Banque.

Taux d'impôt effectif ajusté

Le taux d'impôt effectif ajusté est calculé en divisant la charge d'impôt sur le résultat ajustée par le bénéfice ajusté avant impôt sur le résultat. Il s'agit d'un ratio non conforme aux PCGR.

Ratio de distribution ajusté

Le ratio de distribution ajusté s'entend des dividendes sur les actions ordinaires présentés en pourcentage du bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires. Le bénéfice net présenté attribuable aux actionnaires ordinaires est ajusté afin d'annuler l'incidence des éléments d'ajustement, après impôt sur le résultat. Il s'agit d'une mesure non conforme aux PCGR.

Bénéfice avant impôt et dotation

Le bénéfice avant impôt et dotation est une mesure non conforme aux PCGR qui correspond à la différence entre les revenus et les charges. La Banque est d'avis que cette mesure est utile pour les lecteurs, car elle mesure le bénéfice d'exploitation de la Banque avant de déduire les pertes de crédit et l'impôt.

SURVOL DE LA PERFORMANCE

Résultats financiers – 2025 par rapport à 2024

Le bénéfice net s'est élevé à 7 758 millions de dollars, contre 7 892 millions de dollars, soit une baisse de 2 %. Cette diminution s'explique principalement par la hausse des charges autres que d'intérêts, de l'impôt sur le résultat et de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, en partie contrebalancée par l'augmentation des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts. Le bénéfice par action (le « BPA ») dilué s'est établi à 5,67 \$ pour l'exercice 2025, contre 5,87 \$ pour l'exercice précédent. Le rendement des capitaux propres s'est établi à 9,7 % pour l'exercice à l'étude, comparativement à 10,2 % pour l'exercice 2024.

Les éléments d'ajustement ayant une incidence sur le bénéfice net pour l'exercice écoulé correspondent à une charge nette de 1 752 millions de dollars après impôt (1 927 millions de dollars avant impôt). L'incidence nette des éléments d'ajustement sur le bénéfice par action dilué s'est chiffrée à 1,42 \$, tandis que ces éléments ont eu une incidence négative de 20 points de base sur le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1) selon Bâle III. Au cours de l'exercice précédent, les éléments d'ajustement avaient représenté une charge nette de 735 millions de dollars après impôt (877 millions de dollars avant impôt) et avaient eu une incidence sur le bénéfice par action dilué de 0,60 \$ ainsi qu'une incidence négative de neuf points de base sur le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1) selon Bâle III. Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20 pour obtenir de plus amples renseignements.

Le bénéfice net ajusté s'est chiffré à 9 510 millions de dollars, comparativement à 8 627 millions de dollars, soit une hausse de 10 %. Cette augmentation s'explique essentiellement par la hausse des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts, contrebalancée en partie par l'augmentation des charges autres que d'intérêts, de l'impôt sur le résultat et de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances. Le BPA dilué ajusté s'est chiffré à 7,09 \$, contre 6,47 \$, tandis que le rendement des capitaux propres ajusté s'est fixé à 11,8 %, contre 11,3 %.

Les revenus d'intérêts nets se sont élevés à 21 522 millions de dollars, comparativement à 19 252 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 2 270 millions de dollars, ou de 12 %, attribuable surtout à l'augmentation de la marge nette sur intérêts et à la croissance des prêts, compte tenu de la conversion des acceptations bancaires en prêts en raison de la cessation du taux CDOR en juin 2024 (la « conversion des acceptations bancaires »). La hausse des revenus d'intérêts nets est attribuable au secteur Autres, du fait surtout de la baisse des coûts de financement, ainsi qu'aux augmentations enregistrées dans le secteur Réseau canadien par suite de la croissance des actifs et des dépôts, dans le secteur Services bancaires et marchés mondiaux en raison de la hausse des marges sur les prêts aux sociétés et de la croissance des dépôts, et dans le secteur Gestion de patrimoine mondiale à la suite de la croissance des prêts et des dépôts. La marge nette sur intérêts s'est établie à 2,33 %, en hausse de 17 points de base, ce qui s'explique essentiellement par la diminution importante des coûts de financement ayant résulté des baisses des taux directeurs et par l'augmentation des marges des Services bancaires et marchés mondiaux. Ces facteurs ont été annulés en partie par le rétrécissement des marges sur les dépôts dans le Réseau canadien et la plus grande proportion d'actifs négociables de haute qualité à faible rendement.

Les revenus autres que d'intérêts se sont établis à 16 219 millions de dollars, en hausse de 1 801 millions de dollars, ou de 12 %. Les revenus autres que d'intérêts ajustés se sont établis à 16 209 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 1 648 millions de dollars, ou de 11 %. Cette augmentation est principalement attribuable à la hausse des revenus tirés des services de gestion de patrimoine, des revenus se rapportant aux activités de transaction, des commissions de placement et honoraires de services-conseils, de même que du revenu net provenant des sociétés associées, contrée en partie par la diminution des revenus tirés des services bancaires.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 4 714 millions de dollars, comparativement à 4 051 millions de dollars pour l'exercice précédent, ce qui représente une hausse de 663 millions de dollars qui s'explique essentiellement par l'augmentation des dotations au titre des prêts productifs. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a augmenté de neuf points de base pour s'établir à 62 points de base. La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs a augmenté de 460 millions de dollars, ce qui s'explique par la migration du crédit, par les perspectives macroéconomiques défavorables, attribuables surtout aux tarifs douaniers américains, et par la croissance des activités, en particulier dans le portefeuille de prêts aux particuliers des Opérations internationales. L'augmentation de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux pour l'exercice à l'étude est principalement attribuable à l'augmentation des prêts nouvellement classés comme étant douteux dans le Réseau canadien.

Les charges autres que d'intérêts se sont chiffrées à 22 518 millions de dollars, en hausse de 2 823 millions de dollars, ou de 14 %, par rapport à 19 695 millions de dollars. Les charges autres que d'intérêts ajustées se sont établies à 20 581 millions de dollars, en hausse de 1 620 millions de dollars, ou de 9 %, par rapport à 18 961 millions de dollars. L'augmentation découle principalement de la hausse des frais liés au personnel, notamment la rémunération liée à la performance et la rémunération fondée sur des actions, les ajustements liés à l'inflation et les augmentations annuelles, de l'accroissement des dépenses liées aux technologies et des frais de publicité et frais de prospection afin de soutenir les initiatives stratégiques et réglementaires, de même que de l'incidence défavorable de la conversion des devises, facteurs neutralisés en partie par le repli des amortissements. Le levier d'exploitation présenté s'est établi à un pourcentage négatif de 2,2 % et, après ajustement, à un pourcentage positif de 3,0 %.

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 26,2 %, comparativement à 20,5 %, en raison principalement de la perte de valeur liée à la vente annoncée des activités bancaires en Colombie, au Costa Rica et au Panama, du recul du bénéfice dégagé dans des territoires où les taux d'impôt sont moins élevés et de la mise en œuvre de l'impôt minimum mondial, facteurs contrés en partie par les dépenses non déductibles plus élevées et la perte de valeur de Bank of Xi'an Co. au cours de l'exercice précédent. Après ajustement, le taux d'impôt effectif s'est établi à 23,5 %, comparativement à 20,1 %, en raison surtout de la diminution du bénéfice dégagé dans des territoires où les taux d'impôt sont moins élevés et de la mise en œuvre de l'impôt minimum mondial.

Au 31 octobre 2025, le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1) calculé conformément aux règles de Bâle III s'établissait à 13,2 %, contre 13,1 % un an plus tôt.

Objectifs financiers à moyen terme

Le tableau suivant présente un sommaire de notre performance en 2025 par rapport à nos objectifs financiers à moyen terme :

	Résultats de 2025	
	Montants présentés	Montants ajustés ¹⁾
Croissance du bénéfice dilué par action de 7 % et plus	(3,4)%	9,6 %
Rendement des capitaux propres de 14 % et plus	9,7 %	11,8 %
Atteinte d'un levier d'exploitation positif	Levier négatif de 2,2 %	Levier positif de 3,0 %
Maintien de solides ratios de fonds propres	Ratio CET1 de 13,2 %	s. o.

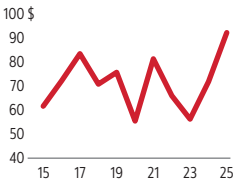
1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20.

Rendement revenant aux actionnaires

Au cours de l'exercice 2025, la Banque a généré sur ses actions un rendement total revenant aux actionnaires de 36 %, comparativement au rendement global de 29 % de l'indice composé S&P/TSX. Le rendement annuel composé total des actions de la Banque revenant aux actionnaires s'est établi à 17,1 % au cours des cinq derniers exercices et à 9,6 % au cours des dix derniers exercices. Il a été inférieur au rendement global annuel de l'indice composé S&P/TSX des cinq derniers exercices et des dix derniers exercices, qui s'est établi à 17,7 % et à 11,7 %, respectivement.

Les dividendes par action ont totalisé 4,32 \$ pour l'exercice, en hausse de 1,9 % par rapport à ceux versés en 2024. La fourchette de distribution cible de la Banque est de 40 % à 50 %. Le ratio de distribution présenté pour l'exercice a été de 73,7 % et le ratio de distribution ajusté, de 60,7 %. Lors de sa réunion du 1^{er} décembre 2025, le conseil d'administration a approuvé un dividende trimestriel de 1,10 \$ par action ordinaire. Ce dividende trimestriel sera versé le 28 janvier 2026 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 6 janvier 2026.

D1 Cours de clôture de l'action ordinaire
Aux 31 octobre



T9 Rendement revenant aux actionnaires

Pour les exercices clos les 31 octobre

	2025	2024
Cours de clôture de l'action ordinaire (en dollars)	91,99	71,69
Dividendes versés (en dollars par action)	4,32	4,24
Rendement de l'action (en pourcentage) ¹⁾	5,6	6,5
Hausse (baisse) du cours de l'action (en pourcentage)	28,3	27,7
Total du rendement annuel revenant aux actionnaires (en pourcentage) ¹⁾	35,7	35,9

1) Se reporter au glossaire à la page 136 pour obtenir une description de ces mesures.

Événements importants

Placement dans KeyCorp

Le 27 décembre 2024, la Banque a finalisé l'acquisition d'une participation d'environ 14,9 %, ou de 163 millions d'actions, dans KeyCorp. L'acquisition a été effectuée en deux étapes, soit un investissement initial de 4,9 % (l'« investissement initial ») le 30 août 2024 et un investissement supplémentaire d'environ 10 % (l'« investissement supplémentaire ») le 27 décembre 2024. L'acquisition a été menée à terme dans le cadre d'un achat entièrement en trésorerie d'actions ordinaires avec droit de vote nouvellement émises, à un prix fixe de 17,17 \$ US par action, pour une contrepartie en trésorerie totale payée d'environ 2,8 milliards de dollars américains (4,1 milliards de dollars). Une fois l'investissement supplémentaire effectué, la Banque a désigné deux personnes qui siègent au conseil d'administration de KeyCorp.

Depuis le 27 décembre 2024, la participation cumulée de 14,9 % est comptabilisée à titre de participation dans une société associée, puisque la Banque exerce une influence notable sur KeyCorp au sens des IFRS en raison de sa représentation au conseil d'administration et de la participation qu'elle possède. L'investissement initial de 4,9 % auparavant comptabilisé à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global a été décomptabilisé et inclus dans le coût de la participation dans une société associée au premier trimestre de 2025. La différence entre le prix fixé pour la transaction et le cours des actions de KeyCorp à la date de l'investissement supplémentaire (17,20 \$ US) a été comptabilisée à titre de profit au poste « Revenus autres que d'intérêts – Autres » au cours du premier trimestre de 2025, avec une augmentation correspondante de la valeur comptable de la participation dans une société associée. La valeur comptable de la participation dans une société associée s'élevait à 2,8 milliards de dollars américains (4,1 milliards de dollars) à la clôture, ce qui correspond à la quote-part de l'actif net de KeyCorp revenant à la Banque, ajusté au titre du goodwill et des autres immobilisations incorporelles. L'incidence totale de cette transaction sur le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 de la Banque a correspondu à une baisse d'environ 49 points de base.

Pour le trimestre et la période de douze mois clos le 31 octobre 2025, des montants de 117 millions de dollars (111 millions de dollars après impôt) et de 362 millions de dollars (338 millions de dollars après impôt), respectivement, ont été comptabilisés dans le revenu net découlant des participations dans des sociétés associées, ce qui représente la quote-part des résultats financiers de KeyCorp revenant à la Banque.

Vente d'activités bancaires en Colombie, au Costa Rica et au Panama

Le 6 janvier 2025, la Banque a conclu une entente avec Davivienda visant la vente de ses activités bancaires en Colombie, au Costa Rica et au Panama en contrepartie d'une participation d'environ 20 % dans la nouvelle entité fusionnée de Davivienda. La participation de la Banque se composera de 14,99 % des actions ordinaires avec droit de vote, et le reste sera en actions privilégiées sans droit de vote.

À la date de l'entente, les activités de la Banque visées par cette transaction ont été classées comme étant détenues en vue de la vente conformément à l'IFRS 5 et une perte de valeur de 1 362 millions de dollars (1 355 millions de dollars après impôt) a été inscrite au poste « Charges autres que d'intérêts – Autres » du secteur d'exploitation Autres, ce qui correspond à la dépréciation du goodwill (589 millions de dollars), des immobilisations incorporelles (151 millions de dollars), des immobilisations corporelles (290 millions de dollars) et des autres actifs restants.

Au 31 octobre 2025, la Banque avait comptabilisé une perte de valeur totale de 1 422 millions de dollars dans les charges autres que d'intérêts ainsi qu'un crédit de 45 millions de dollars dans les revenus autres que d'intérêts (collectivement, 1 342 millions de dollars après impôt). La perte a été inscrite dans le secteur Autres. Les activités détenues en vue de la vente comprenaient des actifs totalisant 24 milliards de dollars et des passifs totalisant 22 milliards de dollars, composés principalement de prêts et de dépôts, et les pertes de change cumulatives totales, déduction faite des couvertures, s'élevaient à 249 millions de dollars.

L'incidence totale de la transaction sur le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 de la Banque correspondait à une baisse d'environ 13 points de base au 31 octobre 2025.

Le 1^{er} décembre 2025, la Banque a mené à terme la vente de ses activités bancaires en Colombie, au Costa Rica et au Panama au groupe Davivienda lors de l'obtention de l'approbation des organismes de réglementation et de la satisfaction des conditions de clôture usuelles. Après la date de clôture, la participation de la Banque sera comptabilisée à titre de participation dans une société associée, puisque la Banque exerce une influence notable sur les activités combinées de Davivienda aux termes des IFRS, en raison de sa représentation au conseil d'administration ainsi que de sa participation. En outre, tous les actifs et passifs seront décomptabilisés, et la Banque prévoit comptabiliser une perte d'environ 300 millions de dollars après impôt dans le secteur Autres au premier trimestre de 2026, attribuable surtout à la réalisation des pertes de change cumulatives, déduction faite des couvertures.

Le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 pour le premier trimestre de 2026 devrait en bénéficier dans une mesure d'environ 10 points de base, du fait essentiellement de la diminution des actifs pondérés en fonction des risques, déduction faite du placement dans Davivienda.

Stratégie, survol économique et perspectives

Stratégie

La vision stratégique de la Banque consiste à être le partenaire financier de confiance de sa clientèle et de générer une croissance durable et rentable. Cette vision repose sur quatre piliers stratégiques :

- prendre de l'ampleur et assurer la croissance des activités prioritaires en tirant parti de nos liens en Amérique du Nord et en optimisant le capital dans les activités à faible rendement;
- acquérir davantage de relations bancaires principales afin de nouer des relations plus profondes et plus significatives, en mettant l'accent sur la valeur plutôt que sur le volume;
- nous efforcer de faciliter la vie de notre clientèle en améliorant son expérience par la rationalisation et la numérisation des processus;
- gagner en tant qu'équipe en mettant toute la Banque à la portée de notre clientèle, tout en instaurant et en consolidant une culture qui favorise l'épanouissement de tous les membres du personnel.

Notre stratégie s'appuie sur de solides pratiques de gestion des risques visant à protéger notre Banque et notre clientèle, ainsi que sur un excellent bilan qui offre de la souplesse et des occasions de croissance dans des conditions de marché en évolution.

Survol économique

Le paysage économique mondial demeure touché par l'évolution de la politique commerciale américaine. Même si l'on comprend maintenant mieux le contexte tarifaire, de nombreuses incertitudes subsistent quant à l'incidence de l'évolution des politiques commerciales sur les économies et les marchés des capitaux. De plus en plus d'éléments indiquent que ces politiques et l'incertitude qui en découle pèsent davantage sur les États-Unis que sur de nombreux autres pays. Dans bien des pays, les programmes budgétaires atténueront, sans toutefois les éliminer, les conséquences macroéconomiques des tarifs douaniers sur les États-Unis et ses partenaires commerciaux.

La Réserve fédérale américaine devrait abaisser son taux directeur au cours des six premiers mois de 2026. Bien que l'inflation demeure élevée, il y a des signes évidents de ralentissement dans les secteurs hors technologies de l'économie américaine. Le marché du travail s'affaiblit et les signes de dommages économiques dans le secteur des biens de l'économie américaine se multiplient, même si cette faiblesse est occultée par les investissements rapides dans le secteur des technologies. Cette morosité laisse présager que la Réserve fédérale abaissera les taux d'intérêt d'encre 100 points de base dans les mois à venir. Les États-Unis conserveront néanmoins une posture nettement plus stricte que celle des autres banques centrales, l'économie américaine s'adaptant à un environnement marqué par des tarifs douaniers plus élevés et une inflation plus forte. La politique monétaire restrictive et l'incertitude entourant les répercussions des tarifs douaniers entraîneront une croissance modeste cette année, avant que l'économie ne bénéficie d'un certain soutien budgétaire l'année prochaine. L'économie devrait afficher une croissance de 1,9 % en 2025 et de 1,6 % en 2026.

La politique commerciale américaine a également une incidence importante sur le Canada. L'incidence directe des tarifs douaniers sur les biens canadiens, l'incertitude causée par les politiques américaines et l'incidence indirecte d'une économie américaine moins vigoureuse sur le Canada pèseront sur la croissance cette année et l'an prochain. Les mesures annoncées par le gouvernement fédéral devraient atténuer les difficultés causées par l'économie américaine, notamment en ce qui concerne les investissements privés. Cela devrait se traduire par une croissance de 1,4 % l'an prochain, supérieure à celle de 1,2 % attendue pour 2025. Cette prévision pourrait être surpassée si, comme prévu, des mesures supplémentaires sont annoncées dans le cadre du plan du gouvernement fédéral visant à transformer l'économie. Étant donné que l'inflation demeure supérieure à la cible de la Banque du Canada, nous nous attendons à ce que celle-ci maintienne ses taux d'intérêt au cours des six premiers mois de 2026, puis les relève de 50 points de base d'ici la fin de l'an prochain.

Les économies des pays d'Amérique latine évoluent à des rythmes différents, affichant des rendements nationaux divergents et faisant face à des répercussions variables quant aux événements économiques mondiaux. L'économie mexicaine, déjà confrontée à la faiblesse de la demande intérieure, subit encore davantage le poids des tarifs douaniers américains et du ralentissement de la croissance aux États-Unis, qui laissent présager une légère expansion en 2025 et une croissance faible en 2026. La banque centrale du pays a également exploité la majeure partie de sa capacité d'assouplissement, ce qui ne laisse aux entreprises et aux ménages mexicains que peu de soutien monétaire. L'économie péruvienne continue de dépasser les attentes avec une forte croissance et une inflation faible, le pays profitant principalement des prix élevés du cuivre et de l'or, qui stimulent les revenus d'exportation. La croissance devrait demeurer solide l'an prochain malgré une certaine incertitude et les effets défavorables liés aux élections d'avril. Le Chili n'a pas non plus été confronté directement aux tarifs douaniers américains, les conditions intérieures demeurant solides grâce à des tendances favorables en matière d'investissements. Le résultat obtenu lors du deuxième scrutin présidentiel de décembre reste incertain, ce qui aura une incidence importante sur la performance économique de 2026. Dans les Antilles, l'activité économique en Jamaïque et en République dominicaine sera touchée par les conséquences de l'ouragan Melissa, qui a causé des dégâts importants dans ces deux pays. La Jamaïque a été plus durement touchée par l'ouragan et les efforts de reconstruction seront considérables. Cela devrait ultimement mener à une forte reprise de l'activité, mais les conséquences à court terme de l'ouragan pèseront sur les perspectives.

Perspectives

La Banque s'attend à générer une forte progression de ses résultats en 2026. La solide croissance des revenus, compte non tenu de l'incidence des cessions, s'appuiera sur l'accroissement des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts. La hausse des revenus d'intérêts nets devrait être stimulée par la croissance des prêts et des dépôts et par l'élargissement de la marge nette sur intérêts. Les revenus autres que d'intérêts devraient progresser dans l'ensemble des secteurs d'activité. Les résultats devraient également profiter d'une diminution de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, partiellement compensée par l'incidence de la hausse du taux d'impôt. La Banque s'attend à un accroissement modéré de ses dépenses, compte non tenu de l'incidence des cessions, car les dépenses liées aux technologies destinées à soutenir la solidité et la croissance stratégique de la Banque seront en partie compensées par les avantages liés aux initiatives visant à accroître la productivité. La Banque devrait dégager un levier d'exploitation positif. Les indicateurs de fonds propres et de liquidité devraient demeurer solides en 2026.

Incidence de la conversion des devises

L'incidence de la conversion des devises sur le bénéfice net est présentée dans le tableau ci-dessous.

T10 Incidence de la conversion des devises

	2025		2024	
	Taux de change moyen	Variation (en pourcentage)	Taux de change moyen	Variation (en pourcentage)
Pour les exercices				
Dollar américain/dollar canadien	0,714	(2,9)%	0,735	(0,9)%
Peso mexicain/dollar canadien	13,950	6,6 %	13,091	(2,5)%
Sol péruvien/dollar canadien	2,593	(5,9)%	2,757	(1,1)%
Peso colombien/dollar canadien	2 964,017	0,7 %	2 943,081	(11,1)%
Peso chilien/dollar canadien	685,697	0,5 %	682,082	9,2 %

Incidence sur le bénéfice net¹⁾ (en millions de dollars, sauf le BPA)

	2025 c. 2024	2024 c. 2023
Revenus d'intérêts nets	(11)\$	(31)\$
Revenus autres que d'intérêts ²⁾	(70)	243
Charges autres que d'intérêts	(45)	(70)
Autres éléments (après impôt) ²⁾	41	(56)
Bénéfice net	(85)\$	86 \$
Bénéfice par action (dilué)	(0,07)\$	0,07 \$
Incidence par secteurs d'activité (en millions de dollars) ³⁾		
Réseau canadien	4 \$	2 \$
Opérations internationales ²⁾	1	90
Gestion de patrimoine mondiale	(2)	—
Services bancaires et marchés mondiaux	24	5
Autres ²⁾	(112)	(11)
	(85)\$	86 \$

1) Comprend l'incidence de toutes les devises.

2) Comprend l'incidence des couvertures de devises.

3) Avec prise d'effet au premier trimestre de 2025, des changements ont été apportés à la méthode utilisée pour répartir certains éléments de revenus, de charges et du bilan entre les secteurs d'activité. Les résultats de chaque secteur pour les périodes précédentes ont été reclassés aux fins de conformité avec la méthode adoptée pour la période à l'étude. Se reporter à la page 42 pour obtenir de plus amples renseignements.

Incidence des cessions réalisées

Le 6 janvier 2025, la Banque a annoncé la vente de ses activités bancaires en Colombie, au Costa Rica et au Panama au groupe Davivienda. La vente a été menée à terme le 1^{er} décembre 2025 lors de l'obtention de l'approbation des organismes de réglementation et de la satisfaction des conditions de clôture usuelles. En outre, le 28 février 2025, la Banque a mené à terme la vente de CrediScotia Financiera S.A. (Pérou), laquelle avait été annoncée au cours de l'exercice 2024. Le tableau qui suit reflète l'incidence de ces transactions sur les résultats pour l'exercice à l'étude et l'exercice précédent. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les cessions, se reporter à la note 35 afférente aux états financiers consolidés ci-joints.

T11 Incidence des activités cédées

(en millions de dollars)	2025	2024
Revenus d'intérêts nets	1 055 \$	1 169 \$
Revenus autres que d'intérêts	568	596
Total des revenus	1 623	1 765
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	473	742
Charges autres que d'intérêts	1 009	1 113
Bénéfice avant impôt sur le résultat	141	(90)
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	56	(29)
Bénéfice net (perte nette)	85 \$	(61)\$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	11	(49)
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres – activités cédées	74 \$	(12)\$
Prêts moyens (en milliards de dollars)	18	18
Dépôts moyens (en milliards de dollars)	18 \$	17 \$

RÉSULTATS FINANCIERS DU GROUPE

T12 Résultats financiers du Groupe

Aux 31 octobre (en millions de dollars)

	2025	2024
Résultats présentés		
Revenus d'intérêts nets	21 522 \$	19 252 \$
Revenus autres que d'intérêts	16 219	14 418
Total des revenus	37 741	33 670
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	4 714	4 051
Charges autres que d'intérêts	22 518	19 695
Bénéfice avant impôt sur le résultat	10 509	9 924
Charge d'impôt sur le résultat	2 751	2 032
Bénéfice net	7 758 \$	7 892 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	(31)\$	134 \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	7 789 \$	7 758 \$
Autres données et mesures financières		
Rendement des capitaux propres ¹⁾	9,7 %	10,2 %
Marge nette sur intérêts ²⁾	2,33 %	2,16 %
Taux d'impôt effectif ¹⁾	26,2 %	20,5 %
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – prêts productifs (étapes 1 et 2)	581 \$	121 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – prêts douteux (étape 3)	4 133 \$	3 930 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations (annualisé) ¹⁾	0,62 %	0,53 %
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations (annualisé) ¹⁾	0,54 %	0,52 %
Radiations nettes en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations (annualisé) ¹⁾	0,50 %	0,46 %

1) Se reporter au glossaire à la page 136 pour obtenir une description de cette mesure.

2) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20.

T12A Performance financière ajustée du Groupe¹⁾

Aux 31 octobre (en millions de dollars)

	2025	2024
Résultats ajustés		
Revenus d'intérêts nets	21 522 \$	19 252 \$
Revenus autres que d'intérêts	16 209	14 561
Total des revenus	37 731	33 813
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	4 714	4 051
Charges autres que d'intérêts	20 581	18 961
Bénéfice avant impôt sur le résultat	12 436	10 801
Charge d'impôt sur le résultat	2 926	2 174
Bénéfice net	9 510 \$	8 627 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	160 \$	136 \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	9 350 \$	8 491 \$

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20.

Bénéfice net

Le bénéfice net s'est élevé à 7 758 millions de dollars, contre 7 892 millions de dollars, soit une baisse de 2 %. Cette diminution s'explique principalement par la hausse des charges autres que d'intérêts, de l'impôt sur le résultat et de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, en partie contrebalancée par l'augmentation des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts.

Le bénéfice net ajusté s'est chiffré à 9 510 millions de dollars, comparativement à 8 627 millions de dollars, soit une hausse de 10 %. Cette augmentation s'explique essentiellement par la hausse des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts, contrebalancée en partie par l'augmentation des charges autres que d'intérêts, de l'impôt sur le résultat et de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances.

Revenus d'intérêts nets

Les revenus d'intérêts nets se sont élevés à 21 522 millions de dollars, comparativement à 19 252 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 2 270 millions de dollars, ou de 12 %, attribuable surtout à l'augmentation de la marge nette sur intérêts et à la croissance des prêts, compte tenu de la conversion des acceptations bancaires en prêts en raison de la cessation du taux CDOR en juin 2024 (la « conversion des acceptations bancaires »). La hausse des revenus d'intérêts nets s'explique par le secteur Autres, avant tout du fait de la baisse des coûts de financement, de même que par les hausses enregistrées dans le secteur Réseau canadien du fait de la croissance des actifs et des dépôts, dans le secteur Services bancaires et marchés mondiaux du fait de l'apport plus important des activités visant les marchés financiers, de la hausse des marges sur les prêts aux sociétés et de la croissance des dépôts, de même que dans le secteur Gestion de patrimoine mondiale du fait de la solide croissance des prêts, de l'augmentation des marges et de la croissance des dépôts.

La marge nette sur intérêts s'est établie à 2,33 %, en hausse de 17 points de base, ce qui s'explique essentiellement par la diminution importante des coûts de financement ayant résulté des baisses des taux directeurs et par l'augmentation des marges des Services bancaires et marchés mondiaux. Ces facteurs ont été annulés en partie par le rétrécissement des marges sur les dépôts dans le Réseau canadien et la plus grande proportion d'actifs négociables de haute qualité à faible rendement.

T13 Soldes moyens à l'état de la situation financière¹⁾ et revenus d'intérêts nets

Pour les exercices (en milliards de dollars)	2025			2024		
	Solde moyen	Intérêt	Taux moyen	Solde moyen	Intérêt	Taux moyen
Actifs						
Dépôts auprès d'autres institutions financières	67,9 \$	2,6 \$	3,77 %	64,5 \$	3,1 \$	4,79 %
Actifs détenus à des fins de transaction	153,3	1,1	0,73 %	146,3	1,7	1,13 %
Titres pris en pension et titres empruntés	209,3	2,8	1,34 %	193,1	1,6	0,83 %
Titres de placement	157,2	6,8	4,34 %	147,6	7,5	5,09 %
Prêts						
Prêts hypothécaires à l'habitation	359,0	15,8	4,40 %	343,6	16,0	4,67 %
Prêts personnels	107,4	8,2	7,64 %	105,5	8,8	8,32 %
Prêts sur cartes de crédit	17,5	3,2	18,18 %	17,3	3,2	18,53 %
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	285,0	17,1	6,00 %	289,9	19,8	6,82 %
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	(7,1)			(6,6)		
Total des prêts	761,8 \$	44,3 \$	5,81 %	749,7 \$	47,8 \$	6,38 %
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	0,1			10,0		
Total des actifs productifs moyens²⁾	1 349,6 \$	57,6 \$	4,27 %	1 311,2 \$	61,7 \$	4,70 %
Autres actifs	115,7			108,1		
Total des actifs moyens	1 465,3 \$	57,6 \$	3,93 %	1 419,3 \$	61,7 \$	4,34 %
Passifs et capitaux propres						
Dépôts						
Particuliers	299,9 \$	7,9 \$	2,65 %	292,4 \$	9,5 \$	3,25 %
Entreprises et administrations publiques	619,0	24,1	3,89 %	610,2	28,2	4,63 %
Autres institutions financières	43,0	1,4	3,28 %	49,1	1,8	3,58 %
Total des dépôts	961,9 \$	33,4 \$	3,47 %	951,7 \$	39,5 \$	4,15 %
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	208,9	0,6	0,28 %	176,2	0,7	0,40 %
Déventures subordonnées	7,8	0,4	4,93 %	8,5	0,5	5,74 %
Autres passifs portant intérêt	70,6	1,7	2,38 %	73,0	1,7	2,37 %
Total des passifs portant intérêt	1 249,2 \$	36,1 \$	2,89 %	1 209,4 \$	42,4 \$	3,51 %
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	40,8			33,5		
Autres passifs, y compris les acceptations	89,5			94,9		
Capitaux propres ³⁾	85,8			81,5		
Total des passifs et des capitaux propres	1 465,3 \$	36,1 \$	2,46 %	1 419,3 \$	42,4 \$	2,99 %
Revenus d'intérêts nets		21,5 \$			19,3 \$	

1) Soldes quotidiens moyens.

2) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20.

3) Comprend des participations ne donnant pas le contrôle de 1,7 \$ (2024 – 1,7 \$).

Revenus autres que d'intérêts

T14 Revenus autres que d'intérêts

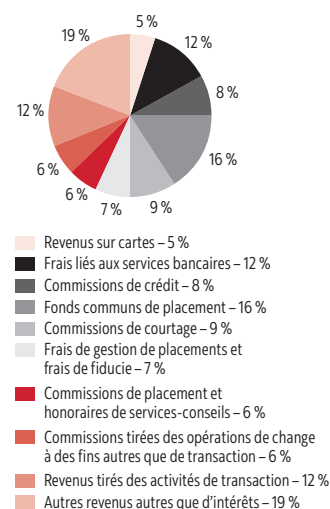
Pour les exercices (en millions de dollars)	2025	2024	2025 c. 2024
Services bancaires			
Revenus sur cartes	892 \$	869 \$	3 %
Frais liés aux services bancaires	1 997	1 955	2
Commissions de crédit	1 249	1 585	(21)
Total des revenus tirés des services bancaires	4 138 \$	4 409 \$	(6)%
Services de gestion de patrimoine			
Fonds communs de placement	2 564 \$	2 282 \$	12 %
Commissions de courtage	1 436	1 251	15
Frais de gestion de placements et frais de fiducie			
Gestion de placements et garde de placements	902	840	7
Fiducies personnelles et fiducies commerciales	260	256	2
	1 162	1 096	6
Total des revenus tirés des services de gestion de patrimoine	5 162 \$	4 629 \$	12 %
Commissions de placement et honoraires de services-conseils	964	702	37
Opérations de change à des fins autres que de transaction	948	930	2
Revenus tirés des activités de transaction	1 984	1 634	21
Profit net sur la vente de titres de placement	71	48	48
Revenu net découlant des participations dans des sociétés associées	608	198	207
Résultats des services d'assurance	485	470	3
Autres honoraires et commissions	1 653	1 247	33
Autres	206	151	36
Total des revenus autres que d'intérêts	16 219 \$	14 418 \$	12 %
Éléments d'ajustement aux fins des mesures non conformes aux PCGR¹⁾			
Cessions et réduction d'activités ²⁾	(36)	143	
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions ³⁾	26	—	
Revenus autres que d'intérêts ajustés¹⁾	16 209 \$	14 561 \$	11 %

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20.

2) Montants comptabilisés dans les autres revenus autres que d'intérêts.

3) Montants comptabilisés dans le revenu net découlant des participations dans des sociétés associées.

D2 Sources des revenus autres que d'intérêts en 2025



Les revenus autres que d'intérêts se sont établis à 16 219 millions de dollars, en hausse de 1 801 millions de dollars, ou de 12 %. Les revenus autres que d'intérêts ajustés se sont établis à 16 209 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 1 648 millions de dollars, ou de 11 %. Cette augmentation est principalement attribuable à la hausse des revenus tirés des services de gestion de patrimoine, des revenus se rapportant aux activités de transaction, des commissions de placement et honoraires de services-conseils, de même que du revenu net provenant des sociétés associées, contrée en partie par la diminution des revenus tirés des services bancaires.

Les revenus tirés des services de gestion de patrimoine ont augmenté de 533 millions de dollars, ou de 12 %, en raison de la hausse des revenus tirés des fonds communs de placement, des commissions de courtage et des revenus tirés des frais de gestion de placements et frais de fiducie.

Le revenu net découlant des participations dans des sociétés associées a augmenté de 436 millions de dollars, ou de 220 %, en raison surtout du placement dans KeyCorp.

Les revenus tirés des autres honoraires et commissions ont progressé de 406 millions de dollars, ou de 33 %, en raison principalement de l'accroissement des activités de prêt et d'emprunt de titres.

Les commissions de placement et honoraires de services-conseils ont progressé de 262 millions de dollars, ou de 37 %, en raison surtout de la hausse des nouvelles émissions de titres de capitaux propres et de titres d'emprunt.

Les revenus tirés des activités de transaction ont augmenté de 350 millions de dollars, ou de 21 %, ce qui est principalement attribuable au niveau accru des activités de transaction des clients sur titres à revenu fixe et sur devises au sein des Services bancaires et marchés mondiaux, déduction faite de la baisse des activités de transaction sur titres de capitaux propres, ainsi qu'à la hausse des revenus tirés des activités de transaction dans les Opérations internationales.

Les revenus tirés des services bancaires se sont repliés de 271 millions de dollars, ou de 6 %, ce qui est attribuable en grande partie à la baisse des commissions de crédit tirées des acceptations bancaires, contrebalancée en partie par la hausse des frais de services de dépôt et de paiement ainsi que l'augmentation des revenus sur cartes.

T15 Revenus se rapportant aux activités de transaction¹⁾

Pour les exercices (en millions de dollars)

	2025	2024 ²⁾
Revenus se rapportant aux activités de transaction (BMEF)³⁾		
Revenus d'intérêts nets	(3)\$	(252)\$
Revenus autres que d'intérêts		
Revenus tirés des activités de transaction	1 984	1 686
Autres honoraires et commissions	1 006	613
Total des revenus se rapportant aux activités de transaction (BMEF)	2 987 \$	2 047 \$
Ajustement au titre de la mise en équivalence fiscale	-	(52)
Revenus se rapportant aux activités de transaction (non calculés selon la BMEF)	2 987 \$	1 995 \$

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20.

2) Avec prise d'effet au premier trimestre de 2025, des changements ont été apportés à la méthode utilisée pour répartir certains éléments de revenus, de charges et du bilan entre les secteurs d'activité. Les résultats de chaque secteur pour les périodes précédentes ont été reclassés aux fins de conformité avec la méthode adoptée pour la période à l'étude. Se reporter à la page 42 pour obtenir de plus amples renseignements.

3) Les revenus se rapportant aux activités de transaction se composent des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts. Les profits et les pertes latents sur les titres détenus à des fins de transaction, les profits et les pertes réalisés à l'achat et à la vente de titres détenus à des fins de transaction, les frais et les commissions liés aux activités de prêt et d'emprunt de titres ainsi que les profits et les pertes sur les dérivés détenus à des fins de transaction sont pris en compte. Les commissions de placement et autres honoraires de services-conseils, qui sont présentés de façon distincte dans l'état consolidé du résultat net, sont exclus.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est chiffrée à 4 714 millions de dollars, contre 4 051 millions de dollars, soit une hausse de 663 millions de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a atteint 62 points de base, comparativement à 53 points de base. Cette augmentation s'explique en grande partie par la hausse des dotations au titre des prêts productifs, essentiellement dans les portefeuilles du Réseau canadien et des Opérations internationales, ainsi qu'au titre des prêts douteux, surtout dans le Réseau canadien.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs s'est établie à 581 millions de dollars, contre 121 millions de dollars. La dotation s'est accrue de 460 millions de dollars du fait de l'incidence de la migration du crédit, des perspectives macroéconomiques défavorables principalement imputables aux tarifs douaniers américains, ainsi que de la croissance des activités, surtout celle du portefeuille de prêts aux particuliers des Opérations internationales.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est établie à 4 133 millions de dollars, contre 3 930 millions de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est fixé à 54 points de base, comparativement à 52 points de base. La hausse de la dotation pour l'exercice considéré est essentiellement attribuable à l'augmentation des prêts nouvellement classés comme étant douteux dans le Réseau canadien.

T16 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances par secteurs d'activité

Pour les exercices (en millions de dollars)	2025			2024		
	Prêts productifs (étapes 1 et 2)	Prêts douteux (étape 3)	Total	Prêts productifs (étapes 1 et 2)	Prêts douteux (étape 3)	Total
Réseau canadien						
Prêts aux particuliers	291 \$	1 419 \$	1 710 \$	109 \$	1 257 \$	1 366 \$
Prêts aux entreprises	108	475	583	18	307	325
Total	399	1 894	2 293	127	1 564	1 691
Opérations internationales						
Prêts aux particuliers	66	1 872	1 938	(138)	2 040	1 902
Prêts aux entreprises	62	308	370	89	297	386
Total	128	2 180	2 308	(49)	2 337	2 288
Gestion de patrimoine mondiale	9	5	14	3	24	27
Services bancaires et marchés mondiaux	43	54	97	43	5	48
Autres	1	-	1	-	-	-
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts, des acceptations et de l'exposition hors bilan	580 \$	4 133 \$	4 713 \$	124 \$	3 930 \$	4 054 \$
Opérations internationales	1 \$	- \$	1 \$	(3)\$	- \$	(3)\$
Gestion de patrimoine mondiale	-	-	-	-	-	-
Services bancaires et marchés mondiaux	-	-	-	(1)	-	(1)
Autres	-	-	-	1	-	1
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des titres de créance et des dépôts auprès d'autres banques	1 \$	- \$	1 \$	(3)\$	- \$	(3)\$
Total de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	581 \$	4 133 \$	4 714 \$	121 \$	3 930 \$	4 051 \$

T16A Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'égard des instruments financiers dépréciés par secteurs d'activité

Pour les exercices (en millions de dollars)	2025	2024
Réseau canadien		
Prêts aux particuliers	1 419 \$	1 257 \$
Prêts aux entreprises	475	307
	1 894 \$	1 564 \$
Opérations internationales		
Antilles et Amérique centrale	212 \$	194 \$
Amérique latine		
Mexique	489	404
Pérou	392	554
Chili	639	587
Colombie	392	532
Autres – Amérique latine	56	66
Total – Amérique latine	1 968	2 143
	2 180 \$	2 337 \$
Gestion de patrimoine mondiale	5 \$	24 \$
Services bancaires et marchés mondiaux		
Canada	12 \$	(12)\$
États-Unis	44	24
Asie et Europe	(2)	(7)
	54 \$	5 \$
Total	4 133 \$	3 930 \$

T17 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations^{1), 2)}

Pour les exercices (en pourcentage)	2025	2024
Réseau canadien		
Prêts aux particuliers	0,47 %	0,39 %
Prêts aux entreprises	0,62	0,35
	0,50	0,38
Opérations internationales		
Prêts aux particuliers	2,40	2,42
Prêts aux entreprises	0,45	0,44
	1,41	1,37
Gestion de patrimoine mondiale	0,05	0,11
Services bancaires et marchés mondiaux	0,08	0,04
Dotations au compte de correction de valeur au titre des prêts douteux	0,54	0,52
Dotations au compte de correction de valeur au titre des prêts productifs	0,08	0,01
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations	0,62 %	0,53 %

1) Comprend la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'égard de certains actifs financiers – prêts, acceptations et exposition hors bilan.

2) Se reporter au glossaire à la page 136 pour obtenir une description de cette mesure.

T18 Radiations nettes¹⁾ en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations²⁾

Pour les exercices (en pourcentage)	2025	2024
Réseau canadien		
Prêts aux particuliers	0,38 %	0,34 %
Prêts aux entreprises	0,41	0,26
	0,38	0,32
Opérations internationales		
Prêts aux particuliers	2,21	2,43
Prêts aux entreprises	0,22	0,20
	1,21	1,25
Gestion de patrimoine mondiale	0,03	0,05
Services bancaires et marchés mondiaux	0,06	–
Total	0,50 %	0,46 %

1) Radiations, déduction faite des recouvrements.

2) Se reporter au glossaire à la page 136 pour obtenir une description de cette mesure.

Charges autres que d'intérêts

T19 Charges autres que d'intérêts et productivité

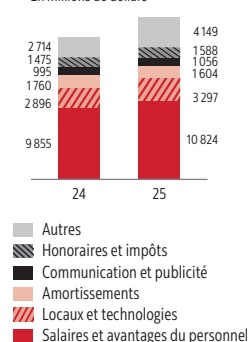
Pour les exercices (en millions de dollars)	2025	2024	2025 c. 2024
Salaires et avantages du personnel			
Salaires	6 040 \$	5 663 \$	7 %
Rémunération liée à la performance	2 591	2 170	19
Paielements fondés sur des actions	407	371	10
Autres avantages du personnel	1 786	1 651	8
	10 824 \$	9 855 \$	10 %
Locaux et technologies			
Locaux	558	571	(2)
Technologies	2 739	2 325	18
	3 297 \$	2 896 \$	14 %
Amortissements			
Amortissement des immobilisations corporelles	683	730	(6)
Amortissement des immobilisations incorporelles	921	1 030	(11)
	1 604 \$	1 760 \$	(9) %
Communications	384 \$	381 \$	1 %
Publicité et prospection	672 \$	614 \$	9 %
Honoraires	880 \$	793 \$	11 %
Taxes d'affaires et sur le capital			
Taxes d'affaires	626	617	1
Taxes sur le capital	82	65	26
	708 \$	682 \$	4 %
Autres	4 149 \$	2 714 \$	53 %
Total des charges autres que d'intérêts	22 518 \$	19 695 \$	14 %
Éléments d'ajustement aux fins des mesures non conformes aux PCGR¹⁾			
Cessions et réduction d'activités	(1 422)	7	
Charge de restructuration et provisions pour indemnités de départ	(373)	(53)	
Provision pour frais juridiques	(74)	(176)	
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	(68)	(72)	
Dépréciation d'actifs non financiers	–	(440)	
	(1 937)	(734)	
Montants comptabilisés dans les catégories suivantes :			
Salaires et avantages du personnel	(54)	(46)	
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	(78)	(169)	
Honoraires	(34)	–	
Autres	(1 771)	(519)	
	(1 937)	(734)	
Charges autres que d'intérêts ajustées ¹⁾	20 581 \$	18 961 \$	9 %
Ratio de productivité ²⁾	59,7 %	58,5 %	
Ratio de productivité ajusté ¹⁾	54,5 %	56,1 %	

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20.

2) Se reporter au glossaire à la page 136 pour obtenir une description de cette mesure.

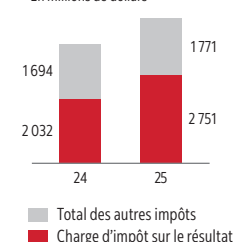
D3 Charges autres que d'intérêts

En millions de dollars



D4 Impôts directs et indirects

En millions de dollars



Les charges autres que d'intérêts ont totalisé 22 518 millions de dollars, contre 19 695 millions de dollars, en hausse de 2 823 millions de dollars, ou de 14 %. Les charges autres que d'intérêts comprennent une perte de valeur de 1 422 millions de dollars liée à la vente annoncée des activités bancaires en Colombie, au Costa Rica et au Panama, une charge de restructuration et des provisions pour indemnités de départ de 373 millions de dollars ainsi que des provisions pour frais juridiques de 74 millions de dollars.

Les charges autres que d'intérêts ajustées se sont établies à 20 581 millions de dollars, soit une hausse de 1 620 millions de dollars, ou de 9 %, par rapport à 18 961 millions de dollars. L'augmentation découle principalement de la hausse des frais liés au personnel, y compris la rémunération liée à la performance et la rémunération fondée sur des actions, les ajustements liés à l'inflation et les augmentations annuelles, de l'accroissement des dépenses liées aux technologies et des frais de publicité et frais de prospection afin de soutenir les initiatives stratégiques et réglementaires, de même que de l'incidence défavorable de la conversion des devises, facteurs neutralisés en partie par la baisse des amortissements.

Les dépenses liées aux technologies reflètent l'engagement à moyen terme de la Banque envers la modernisation et l'accroissement des capacités de données et d'analyses, la migration vers l'infonuagique et la numérisation intégrale, de même que les investissements soutenus dans la sécurité et l'architecture fondamentales de l'entreprise.

Le ratio de productivité s'est établi à 59,7 %, comparativement à 58,5 %. Le ratio de productivité ajusté s'est fixé à 54,5 %, comparativement à 56,1 %. Le levier d'exploitation présenté s'est établi à un pourcentage négatif de 2,2 % et, après ajustement, à un pourcentage positif de 3,0 %.

Charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 26,2 %, comparativement à 20,5 %, en raison surtout de la perte de valeur liée à la vente annoncée des activités bancaires en Colombie, au Costa Rica et au Panama, du recul du bénéfice dégagé dans des territoires où les taux d'impôt sont moins élevés et de la mise en œuvre de l'impôt minimum mondial, facteurs contrés en partie par les dépenses non déductibles plus élevées et la perte de valeur de Bank of Xi'an au cours de l'exercice précédent. Après ajustement, le taux d'impôt effectif s'est établi à 23,5 %, comparativement à 20,1 %, en raison surtout de la diminution du bénéfice dégagé dans des territoires où les taux d'impôt sont moins élevés et de la mise en œuvre de l'impôt minimum mondial.

Revue du quatrième trimestre

T20 Résultats financiers du quatrième trimestre

	Pour les trimestres clos les		
	31 octobre 2025	31 juillet 2025	31 octobre 2024
(en millions de dollars)			
Résultats présentés			
Revenus d'intérêts nets	5 586 \$	5 493 \$	4 923 \$
Revenus autres que d'intérêts	4 217	3 993	3 603
Total des revenus	9 803	9 486	8 526
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 113	1 041	1 030
Charges autres que d'intérêts	5 828	5 089	5 296
Charge d'impôt sur le résultat	656	829	511
Bénéfice net	2 206 \$	2 527 \$	1 689 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	(13)	80	47
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	2 219 \$	2 447 \$	1 642 \$
Actionnaires privilégiés et porteurs d'autres instruments de capitaux propres	115	134	121
Actionnaires ordinaires	2 104	2 313	1 521
Ajustements¹⁾			
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les revenus autres que d'intérêts et le total des revenus (avant impôt)			
Cessions et réduction d'activités	(45)\$	– \$	– \$
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	9	8	–
Total des éléments d'ajustement au titre des revenus autres que d'intérêts (avant impôt)	(36)	8	–
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les charges autres que d'intérêts (avant impôt)			
Cessions et réduction d'activités	57	(23)	–
Charge de restructuration et provisions pour indemnités de départ	373	–	53
Provision pour frais juridiques	74	–	–
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	16	17	19
Dépréciation d'actifs non financiers	–	–	440
Total des éléments d'ajustement au titre des charges autres que d'intérêts (avant impôt)	520	(6)	512
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net avant impôt	484	2	512
Incidence des éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat			
Cessions et réduction d'activités	(4)	(6)	–
Charge de restructuration et provisions pour indemnités de départ	(103)	–	(15)
Provision pour frais juridiques	(20)	–	–
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	(5)	(5)	(6)
Dépréciation d'actifs non financiers	–	–	(61)
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat	(132)	(11)	(82)
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net	352	(9)	430
Incidence des éléments d'ajustement sur les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	(53)	37	–
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	299 \$	28 \$	430 \$
Résultats ajustés			
Revenus d'intérêts nets ajustés	5 586 \$	5 493 \$	4 923 \$
Revenus autres que d'intérêts ajustés	4 181	4 001	3 603
Total des revenus ajustés	9 767	9 494	8 526
Dotation ajustée au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 113	1 041	1 030
Charges autres que d'intérêts ajustées	5 308	5 095	4 784
Charge d'impôt sur le résultat ajustée	788	840	593
Bénéfice net ajusté	2 558 \$	2 518 \$	2 119 \$
Bénéfice net ajusté attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	40	43	47
Bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	2 518 \$	2 475 \$	2 072 \$
Actionnaires privilégiés et porteurs d'autres instruments de capitaux propres	115	134	121
Actionnaires ordinaires	2 403	2 341	1 951

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20.

Bénéfice net

Comparaison du quatrième trimestre de 2025 et du quatrième trimestre de 2024

Le bénéfice net s'est établi à 2 206 millions de dollars, contre 1 689 millions de dollars, soit une hausse de 31 %. Le bénéfice net ajusté a également augmenté, soit de 21 %, passant de 2 119 millions de dollars à 2 558 millions de dollars. Cette augmentation est essentiellement attribuable à la hausse des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts, contrebalancée en partie par l'augmentation des charges autres que d'intérêts et de l'impôt sur le résultat.

Comparaison du quatrième trimestre de 2025 et du troisième trimestre de 2025

Le bénéfice net s'est établi à 2 206 millions de dollars, contre 2 527 millions de dollars, soit une baisse de 13 % qui s'explique essentiellement par la hausse des charges autres que d'intérêts attribuable à la charge de restructuration, neutralisée en partie par le repli de l'impôt sur le résultat et par l'augmentation des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts. Le bénéfice net ajusté s'est établi à 2 558 millions de dollars, comparativement à 2 518 millions de dollars, soit une hausse de 2 %. L'augmentation découle essentiellement de la hausse des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts, ainsi que du recul de l'impôt sur le résultat, facteurs contrés en partie par la hausse des charges autres que d'intérêts et de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances.

Total des revenus

Comparaison du quatrième trimestre de 2025 et du quatrième trimestre de 2024

Les revenus se sont élevés à 9 803 millions de dollars, comparativement à 8 526 millions de dollars, soit une hausse de 15 %.

Les revenus d'intérêts nets se sont établis à 5 586 millions de dollars, contre 4 923 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 663 millions de dollars, ou de 13 %. L'augmentation s'explique principalement par la hausse de la marge nette sur intérêts, par la croissance des prêts et par l'incidence favorable de la conversion des devises. La marge nette sur intérêts s'est établie à 2,40 %, soit une hausse de 25 points de base qui s'explique en grande partie par la diminution importante des coûts de financement ayant résulté des baisses des taux directeurs par les banques centrales et par la hausse des marges dans les Opérations internationales et les Services bancaires et marchés mondiaux.

Les revenus autres que d'intérêts se sont chiffrés à 4 217 millions de dollars, en hausse de 614 millions de dollars, ou de 17 %. Les revenus autres que d'intérêts ajustés ont augmenté de 578 millions de dollars, ou de 16 %, pour s'établir à 4 181 millions de dollars. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation des revenus provenant des sociétés associées, essentiellement liée au placement dans KeyCorp, ainsi qu'à l'accroissement des revenus tirés des services de gestion de patrimoine, des commissions de placement et honoraires de services-conseils, des revenus se rapportant aux activités de transaction et des revenus tirés des frais bancaires.

Comparaison du quatrième trimestre de 2025 et du troisième trimestre de 2025

Les revenus se sont élevés à 9 803 millions de dollars, comparativement à 9 486 millions de dollars, soit une hausse de 3 %.

Les revenus d'intérêts nets ont augmenté de 93 millions de dollars, ou de 2 %, ce qui est attribuable surtout à l'augmentation de la marge nette sur intérêts et à l'incidence favorable de la conversion des devises. La marge nette sur intérêts a augmenté de quatre points de base, ce qui s'explique surtout par l'augmentation des marges des secteurs d'activité.

Les revenus autres que d'intérêts ont augmenté de 224 millions de dollars, ou de 6 %. Les revenus autres que d'intérêts ajustés ont augmenté de 180 millions de dollars, ou de 4 %. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation des revenus tirés des services de gestion de patrimoine, des revenus tirés des autres frais et commissions ainsi que des commissions de placement et honoraires de services-conseils.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

Comparaison du quatrième trimestre de 2025 et du quatrième trimestre de 2024

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est chiffrée à 1 113 millions de dollars, contre 1 030 millions de dollars, soit une hausse de 83 millions de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a atteint 58 points de base, contre 54 points de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs s'est établie à 71 millions de dollars, contre une reprise de 13 millions de dollars. La dotation pour la période considérée s'explique en grande partie par la croissance des activités, surtout dans le portefeuille de prêts aux particuliers des Opérations internationales, de même que par la migration du crédit s'étant répercutée sur les résultats du Réseau canadien et le portefeuille de prêts aux sociétés, facteurs atténués par l'incidence de l'amélioration des perspectives macroéconomiques.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est chiffrée à 1 042 millions de dollars, comparativement à 1 043 millions de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux a été de 54 points de base, contre 55 points de base. La baisse est essentiellement attribuable à la diminution des dotations dans le portefeuille de prêts aux particuliers, contrebalancée en partie par la hausse des dotations dans le portefeuille de prêts aux entreprises du Réseau canadien.

Comparaison du quatrième trimestre de 2025 et du troisième trimestre de 2025

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est chiffrée à 1 113 millions de dollars, contre 1 041 millions de dollars, soit une hausse de 72 millions de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a atteint 58 points de base, comparativement à 55 points de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs s'est établie à 71 millions de dollars, comparativement à 66 millions de dollars. La dotation pour la période considérée s'explique essentiellement par la croissance des activités, surtout dans le portefeuille de prêts aux particuliers des Opérations internationales, de même que par la migration du crédit s'étant répercutée sur les résultats du Réseau canadien et le portefeuille de prêts aux sociétés, facteurs atténués par l'incidence de l'amélioration des perspectives macroéconomiques.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est chiffrée à 1 042 millions de dollars, comparativement à 975 millions de dollars, soit une hausse de 67 millions de dollars, ou de 7 %, visant principalement les prêts aux particuliers. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux a été de 54 points de base, contre 51 points de base.

Charges autres que d'intérêts

Comparaison du quatrième trimestre de 2025 et du quatrième trimestre de 2024

Les charges autres que d'intérêts se sont établies à 5 828 millions de dollars, soit une hausse de 532 millions de dollars, ou de 10 %, par rapport à 5 296 millions de dollars. Les charges autres que d'intérêts ajustées se sont fixées à 5 308 millions de dollars, en hausse de 524 millions de dollars, ou de 11 %, par rapport à 4 784 millions de dollars, ce qui est principalement attribuable à l'augmentation des dépenses liées au personnel, y compris la rémunération liée à la performance, à la hausse des dépenses liées aux technologies, des frais de publicité et des frais de prospection afin de soutenir les initiatives stratégiques et réglementaires, ainsi qu'à l'incidence défavorable de la conversion des devises.

Le ratio de productivité s'est établi à 59,4 %, comparativement à 62,1 %. Le ratio de productivité ajusté s'est fixé à 54,3 %, comparativement à 56,1 %. Pour l'exercice, le levier d'exploitation s'est établi à un pourcentage négatif de 2,2 % et, après ajustement, à un pourcentage positif de 3,0 %.

Comparaison du quatrième trimestre de 2025 et du troisième trimestre de 2025

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 739 millions de dollars, ou de 14 %. Les charges autres que d'intérêts ajustées se sont fixées à 5 308 millions de dollars, en hausse de 213 millions de dollars, ou de 4 %, ce qui est attribuable à l'augmentation des dépenses liées au personnel, y compris la rémunération liée à la performance, à la hausse des dépenses liées aux technologies, des frais de publicité et des frais de prospection afin de soutenir les initiatives stratégiques et réglementaires, ainsi qu'à l'incidence défavorable de la conversion des devises. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par la diminution des honoraires et de l'amortissement.

Le ratio de productivité s'est établi à 59,4 %, comparativement à 53,7 %. Le ratio de productivité ajusté s'est fixé à 54,3 %, comparativement à 53,7 %.

Charge d'impôt sur le résultat

Comparaison du quatrième trimestre de 2025 et du quatrième trimestre de 2024

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 22,9 %, comparativement à 23,2 %. Après ajustement, le taux d'impôt effectif s'est établi à 23,6 %, comparativement à 21,8 %, en raison surtout de la diminution du bénéfice dégagé dans des territoires où les taux d'impôt sont moins élevés et de la mise en œuvre de l'impôt minimum mondial.

Comparaison du quatrième trimestre de 2025 et du troisième trimestre de 2025

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 22,9 %, comparativement à 24,7 %, alors qu'après ajustement il s'est fixé à 23,6 %, contre 25,0 %, ce qui s'explique surtout par l'augmentation du bénéfice dégagé dans des territoires où les taux d'impôt sont moins élevés et les retenues d'impôt payées au cours du trimestre précédent.

Analyse des tendances

T21 Faits saillants financiers trimestriels

	Pour les trimestres clos les							
(en millions de dollars)	31 oct. 2025	31 juill. 2025	30 avril 2025	31 janv. 2025	31 oct. 2024	31 juill. 2024	30 avril 2024	31 janv. 2024
Résultats présentés								
Revenus d'intérêts nets	5 586 \$	5 493 \$	5 270 \$	5 173 \$	4 923 \$	4 862 \$	4 694 \$	4 773 \$
Revenus autres que d'intérêts	4 217	3 993	3 810	4 199	3 603	3 502	3 653	3 660
Total des revenus	9 803 \$	9 486 \$	9 080 \$	9 372 \$	8 526 \$	8 364 \$	8 347 \$	8 433 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 113	1 041	1 398	1 162	1 030	1 052	1 007	962
Charges autres que d'intérêts	5 828	5 089	5 110	6 491	5 296	4 949	4 711	4 739
Charge d'impôt sur le résultat	656	829	540	726	511	451	537	533
Bénéfice net	2 206 \$	2 527 \$	2 032 \$	993 \$	1 689 \$	1 912 \$	2 092 \$	2 199 \$
Bénéfice de base par action (en dollars)	1,70	1,84	1,48	0,82	1,23	1,43	1,59	1,70
Bénéfice dilué par action (en dollars)	1,65	1,84	1,48	0,66	1,22	1,41	1,57	1,68
Marge nette sur intérêts (en pourcentage) ¹⁾	2,40	2,36	2,31	2,23	2,15	2,14	2,17	2,19
Taux d'impôt effectif (en pourcentage) ²⁾	22,9	24,7	21,0	42,2	23,2	19,1	20,4	19,5
Résultats ajustés¹⁾								
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les revenus autres que d'intérêts et le total des revenus (avant impôt)								
Cessions et réduction d'activités	(45)\$	– \$	9 \$	– \$	– \$	143 \$	– \$	– \$
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	9	8	9	–	–	–	–	–
Total des éléments d'ajustement au titre des revenus autres que d'intérêts et du total des revenus (avant impôt)	(36)	8	18	–	–	143	–	–
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les charges autres que d'intérêts (avant impôt)								
Cessions et réduction d'activités	57	(23)	26	1 362	–	(7)	–	–
Charge de restructuration et provisions pour indemnités de départ	373	–	–	–	53	–	–	–
Provision pour frais juridiques	74	–	–	–	–	176	–	–
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	16	17	17	18	19	17	18	18
Dépréciation d'actifs non financiers	–	–	–	–	440	–	–	–
Total des éléments d'ajustement au titre des charges autres que d'intérêts (avant impôt)	520	(6)	43	1 380	512	186	18	18
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net avant impôt	484	2	61	1 380	512	329	18	18
Incidence des éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat	(132)	(11)	(21)	(11)	(82)	(50)	(5)	(5)
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net	352	(9)	40	1 369	430	279	13	13
Bénéfice net ajusté	2 558 \$	2 518 \$	2 072 \$	2 362 \$	2 119 \$	2 191 \$	2 105 \$	2 212 \$
Bénéfice dilué ajusté par action	1,93 \$	1,88 \$	1,52 \$	1,76 \$	1,57 \$	1,63 \$	1,58 \$	1,69 \$

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20.

2) Se reporter au glossaire à la page 136 pour obtenir une description de cette mesure.

Le bénéfice des deux exercices provient surtout de l'augmentation des revenus d'intérêts nets ainsi que des revenus autres que d'intérêts généralement plus élevés. Les dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, les charges autres que d'intérêts et la charge d'impôt sur le résultat ont été globalement plus élevées. Le bénéfice pour cette période a été touché par des éléments d'ajustement.

Total des revenus

Les revenus d'intérêts nets du Réseau canadien ont affiché une progression au cours de la période, laquelle s'explique par la croissance des actifs et des dépôts ainsi que par l'avantage découlant de la conversion des acceptations bancaires. Les revenus d'intérêts nets des Opérations internationales ont été stables grâce à l'amélioration de la composition des prêts et à l'incidence favorable des baisses de taux des banques centrales. Dans le secteur Gestion de patrimoine mondiale, les revenus tirés des honoraires se sont accrus au cours de la période, ce qui s'explique par l'appréciation des marchés touchant les ASG et les ASA et la hausse des ventes nettes. Les revenus des Services bancaires et marchés mondiaux sont tributaires des conditions du marché touchant les activités des clients et ils ont affiché une tendance à la hausse qui s'explique par les conditions favorables sur les marchés financiers et dans les services bancaires aux entreprises, ce qui a été soutenu par la hausse des commissions de placement et honoraires de services-conseils. Les revenus du secteur Autres ont été touchés par la hausse des coûts de financement à terme et par les revenus provenant des sociétés associées, ces deux éléments s'étant améliorés en 2025.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a affiché une tendance à la hausse au cours de la période sous l'effet de l'accroissement des prêts productifs, ce qui traduit surtout la migration de la qualité du crédit et la détérioration marquée des perspectives macroéconomiques pour le Réseau canadien du fait de l'incertitude persistante liée aux tarifs douaniers américains. La hausse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux pour l'exercice considéré découle avant tout de l'augmentation des prêts nouvellement classés comme étant douteux dans le portefeuille du Réseau canadien.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts pour la période reflètent l'investissement soutenu de la Banque dans le personnel et les technologies nécessaires pour appuyer sa stratégie et soutenir la croissance des activités, ainsi que l'incidence de l'inflation. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la gestion serrée des dépenses et les mesures d'efficience. L'incidence de la conversion des devises a aussi contribué aux fluctuations au cours de la période. Les charges autres que d'intérêts de la période ont été touchées par des éléments d'ajustement.

Charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 22,9 % pour le trimestre considéré. Le taux d'impôt effectif moyen s'est situé à 24,1 % pour la période par suite de la mise en œuvre de l'impôt minimum mondial, des cessions, des charges de restructuration, du bénéfice net gagné à l'étranger ainsi que des variations des dividendes exonérés d'impôt et des avantages au titre de l'inflation.

SURVOL DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

Les activités de la Banque sont regroupées en quatre secteurs : Réseau canadien, Opérations internationales, Gestion de patrimoine mondiale et Services bancaires et marchés mondiaux. Les autres secteurs d'exploitation de moindre envergure de la Banque et les ajustements du siège social sont inclus dans le secteur Autres.

Méthodes d'évaluation des secteurs

Base de mise en équivalence fiscale

La Banque analyse les revenus de ses secteurs d'activité sur une base de mise en équivalence fiscale (« BMEF »). Cette méthode consiste à majorer les revenus exonérés d'impôt gagnés sur certains titres et comptabilisés dans les revenus d'intérêts nets ou dans les revenus autres que d'intérêts jusqu'à un montant équivalent avant impôt. Elle majore également le montant du revenu net provenant des sociétés associées afin de normaliser le taux d'impôt effectif des secteurs. Des augmentations correspondantes sont inscrites à la charge d'impôt sur le résultat, ce qui signifie qu'il n'y a aucune incidence sur le bénéfice net du secteur. La direction est d'avis que cette méthode permet d'établir une comparaison uniforme des revenus découlant de sources imposables et de ceux provenant de sources non imposables et qu'elle favorise l'utilisation d'une méthode cohérente de mesure. Bien que d'autres banques utilisent également la BMEF, la méthode qu'elles utilisent pourrait ne pas être comparable à celle de la Banque. L'élimination de la majoration au titre de la BMEF est inscrite dans le secteur Autres, et il n'y a donc aucune conséquence sur les résultats consolidés. Depuis le 1^{er} janvier 2024, conformément aux dispositions du projet de loi C-59, la Banque ne réclame plus la déduction pour dividendes reçus sur les actions de sociétés canadiennes qui sont des biens évalués à la valeur du marché, ce qui a réduit la majoration au titre de la BMEF.

Montants en dollars constants

Les résultats du secteur d'activité Opérations internationales sont présentés en dollars constants. Selon la présentation en dollars constants, les montants des périodes précédentes sont recalculés au moyen des taux de change moyens de la période à l'étude, ce qui élimine de ce fait l'incidence de la conversion des devises. La Banque est d'avis que la présentation de l'information en dollars constants permet au lecteur de mieux évaluer la performance des activités courantes.

Secteur Autres

Le secteur Autres comprend la Trésorerie du Groupe, les participations dans certaines sociétés associées et les secteurs d'exploitation de moindre envergure, ainsi que des éléments du siège social qui ne sont pas attribués à un secteur en particulier. La Trésorerie du Groupe est principalement responsable de la gestion des risques liés au bilan, à la liquidité et aux taux d'intérêt, ce qui comprend les activités de financement de gros de la Banque.

Tarification des transferts de fonds

La tarification des transferts de fonds est le processus par lequel la Banque fixe le prix des emprunts ou des prêts intragroupe entre les secteurs d'activité et le secteur Autres. En tenant compte des caractéristiques de risque de taux d'intérêt et de liquidité des actifs, des passifs et des expositions hors bilan, ce processus vise à gérer ces risques par l'intermédiaire de la Trésorerie du Groupe et à permettre une présentation des résultats des secteurs d'activité ajustée en fonction des risques. La méthodologie et les hypothèses utilisées dans le processus de tarification des transferts de fonds sont ajustées périodiquement de manière à refléter les comportements de la clientèle, la dynamique des marchés et d'autres facteurs qui peuvent avoir une incidence sur les résultats financiers des secteurs d'activité.

Modifications à la méthode de répartition entre les secteurs

Avec prise d'effet au premier trimestre de 2025, la Banque a apporté des changements volontaires à sa méthode de répartition, ce qui a influé sur la présentation sectorielle. La nouvelle méthode comprend des mises à jour relatives à la tarification des transferts de fonds, à la répartition des charges du siège social et à la répartition entre les secteurs d'activité. Les résultats et les ratios des périodes précédentes pour chaque secteur ont été révisés aux fins de conformité avec la méthode adoptée pour la période à l'étude. Les changements sont décrits plus en détail ci-dessous.

1. La méthode de tarification des transferts de fonds a été mise à jour, principalement en ce qui a trait à la répartition de la quasi-totalité des coûts de la liquidité entre les secteurs d'activité à partir du secteur Autres, ce qui illustre l'objectif stratégique de la Banque de conserver des ratios de liquidité plus élevés.
2. Périodiquement, la Banque met à jour ses méthodes de répartition. Cela comprend une mise à jour exhaustive de la répartition des charges du siège social entre les pays pour les Opérations internationales, des mises à jour de la répartition des clients et des revenus et charges connexes ainsi que des soldes entre les Opérations internationales, les Services bancaires et marchés mondiaux et la Gestion de patrimoine mondiale afin de se conformer à cette stratégie, de même que des mises à jour à l'attribution des charges du siège social et des impôts sur le résultat du secteur Autres aux secteurs d'activité.
3. Aux fins d'uniformité avec la présentation de sa participation minoritaire dans KeyCorp récemment acquise, la Banque a également apporté des changements à la présentation d'autres participations minoritaires des Opérations internationales (Bank of Xi'an Co. Ltd.) et de la Gestion de patrimoine mondiale (Bank of Beijing Scotia Asset Management), qui sont désormais présentées dans le secteur Autres.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE PERFORMANCE POUR TOUS LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

La direction utilise plusieurs mesures clés pour surveiller la performance des secteurs d'activité :

- Bénéfice net
- Rendement des capitaux propres
- Ratio de productivité
- Ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

Les résultats des secteurs d'exploitation de la Banque pour 2025 sont présentés ci-dessous.

T22 Performance financière – Résultats présentés

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2025 (en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	Total
Revenus d'intérêts nets ¹⁾	10 484 \$	8 866 \$	1 025 \$	1 400 \$	(253)\$	21 522 \$
Revenus autres que d'intérêts ¹⁾	2 941	3 177	5 403	4 766	(68)	16 219
Total des revenus ¹⁾	13 425	12 043	6 428	6 166	(321)	37 741
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	2 293	2 309	14	97	1	4 714
Charges autres que d'intérêts	6 405	6 164	4 144	3 563	2 242	22 518
Charge d'impôt sur le résultat ¹⁾	1 302	781	590	585	(507)	2 751
Bénéfice net	3 425 \$	2 789 \$	1 680 \$	1 921 \$	(2 057)\$	7 758 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	158	10	(1)	(198)	(31)
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	3 425 \$	2 631 \$	1 670 \$	1 922 \$	(1 859)\$	7 789 \$
Rendement des capitaux propres (en pourcentage) ²⁾	16,3 %	14,6 %	16,0 %	12,8 %	n. s.	9,7 %
Total des actifs moyens (en milliards de dollars)	463 \$	227 \$	38 \$	509 \$	228 \$	1 465 \$
Total des passifs moyens (en milliards de dollars)	382 \$	175 \$	48 \$	520 \$	254 \$	1 379 \$

1) Base de mise en équivalence fiscale. Se reporter au glossaire à la page 136.

2) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20 pour une description de la mesure.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2024 (en millions de dollars)	Réseau canadien ¹⁾	Opérations internationales ¹⁾	Gestion de patrimoine mondiale ¹⁾	Services bancaires et marchés mondiaux ¹⁾	Autres ¹⁾	Total
Revenus d'intérêts nets ²⁾	10 185 \$	8 867 \$	786 \$	1 102 \$	(1 688)\$	19 252 \$
Revenus autres que d'intérêts ²⁾	2 848	2 999	4 803	3 959	(191)	14 418
Total des revenus ²⁾	13 033	11 866	5 589	5 061	(1 879)	33 670
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 691	2 285	27	47	1	4 051
Charges autres que d'intérêts	6 125	6 170	3 655	3 122	623	19 695
Charge d'impôt sur le résultat ²⁾	1 440	705	479	414	(1 006)	2 032
Bénéfice net	3 777 \$	2 706 \$	1 428 \$	1 478 \$	(1 497)\$	7 892 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	125	10	–	(1)	134
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	3 777 \$	2 581 \$	1 418 \$	1 478 \$	(1 496)\$	7 758 \$
Rendement des capitaux propres (en pourcentage) ³⁾	18,3 %	13,5 %	13,9 %	9,6 %	n. s.	10,2 %
Total des actifs moyens (en milliards de dollars)	449 \$	231 \$	35 \$	495 \$	209 \$	1 419 \$
Total des passifs moyens (en milliards de dollars)	389 \$	179 \$	41 \$	475 \$	254 \$	1 338 \$

1) Avec prise d'effet au premier trimestre de 2025, des changements ont été apportés à la méthode utilisée pour répartir certains éléments de revenus, de charges et du bilan entre les secteurs d'activité. Les résultats de chaque secteur pour les périodes précédentes ont été reclassés aux fins de conformité avec la méthode adoptée pour la période à l'étude. Se reporter à la page 42 pour obtenir de plus amples renseignements.

2) Sur une base de mise en équivalence fiscale. Se reporter au glossaire à la page 136.

3) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20 pour une description de la mesure.

T22A Performance financière – Résultats ajustés

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2025 (en millions de dollars) ¹⁾	Réseau canadien	Opérations internationales	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	Total
Revenus d'intérêts nets ²⁾	10 484 \$	8 866 \$	1 025 \$	1 400 \$	(253)\$	21 522 \$
Revenus autres que d'intérêts ²⁾	2 941	3 177	5 403	4 766	(78)	16 209
Total des revenus ²⁾	13 425	12 043	6 428	6 166	(331)	37 731
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	2 293	2 309	14	97	1	4 714
Charges autres que d'intérêts	6 401	6 136	4 108	3 563	373	20 581
Charge d'impôt sur le résultat ²⁾	1 303	789	600	585	(351)	2 926
Bénéfice net	3 428 \$	2 809 \$	1 706 \$	1 921 \$	(354)\$	9 510 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	158	10	(1)	(7)	160
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	3 428 \$	2 651 \$	1 696 \$	1 922 \$	(347)\$	9 350 \$

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20 pour une description des ajustements.

2) Base de mise en équivalence fiscale. Se reporter au glossaire à la page 136.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2024 (en millions de dollars) ¹⁾	Réseau canadien ²⁾	Opérations internationales ²⁾	Gestion de patrimoine mondiale ²⁾	Services bancaires et marchés Mondiaux ²⁾	Autres ²⁾	Total
Revenus d'intérêts nets ³⁾	10 185 \$	8 867 \$	786 \$	1 102 \$	(1 688)\$	19 252 \$
Revenus autres que d'intérêts ³⁾	2 848	2 999	4 803	3 959	(48)	14 561
Total des revenus ³⁾	13 033	11 866	5 589	5 061	(1 736)	33 813
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 691	2 285	27	47	1	4 051
Charges autres que d'intérêts	6 121	6 138	3 619	3 122	(39)	18 961
Charge d'impôt sur le résultat ³⁾	1 441	714	489	414	(884)	2 174
Bénéfice net	3 780 \$	2 729 \$	1 454 \$	1 478 \$	(814)\$	8 627 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	125	10	–	1	136
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	3 780 \$	2 604 \$	1 444 \$	1 478 \$	(815)\$	8 491 \$

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20 pour une description des ajustements.

2) Avec prise d'effet au premier trimestre de 2025, des changements ont été apportés à la méthode utilisée pour répartir certains éléments de revenus, de charges et du bilan entre les secteurs d'activité. Les résultats de chaque secteur pour les périodes précédentes ont été reclassés aux fins de conformité avec la méthode adoptée pour la période à l'étude. Se reporter à la page 42 pour obtenir de plus amples renseignements.

3) Sur une base de mise en équivalence fiscale. Se reporter au glossaire à la page 136.

Réseau canadien

Réalisations en 2025

Acquérir des relations bancaires principales

- Progression du Programme hypothécaire+, un forfait personnalisable assorti d'un taux hypothécaire préférentiel, d'un compte bancaire courant et d'autres produits destinés aux particuliers, dont le taux de pénétration a atteint 90 % des nouveaux prêts montés et qui a entraîné une augmentation importante des taux de renouvellement des prêts hypothécaires.
- Utilisation du programme Scène+ pour stimuler la croissance des cartes de débit et de crédit, ce qui a permis d'accroître la prépondérance des produits de paiement Scotia auprès des membres pour atteindre un taux de pénétration de 26 %.
- Réduction du taux d'attrition de la clientèle de 150 pdb, soit le niveau le plus bas des dernières années, grâce à des acquisitions de meilleure qualité, à l'accent mis sur les ventes croisées et à la simplification des tâches quotidiennes afin de nouer et d'entretenir des relations plus étroites avec les clients.

Prendre de l'ampleur et croître dans les activités prioritaires

- Lancement à l'échelle nationale d'importants programmes visant à soutenir l'efficacité du personnel de vente, ce qui a permis d'améliorer les pratiques de vente dans l'ensemble des services bancaires aux particuliers, aux petites entreprises et aux entreprises.
- Maintien d'une forte croissance des dépôts et placements de particuliers. Les actifs sous gestion sous forme de fonds communs de placement aux particuliers ont augmenté d'environ 12 % par rapport à l'exercice précédent, grâce à la forte performance des ventes.
- Lancement de la nouvelle carte Visa Infinite Privilège Passeport Banque Scotia^{MC}, une carte de crédit prestigieuse conçue pour les Canadiennes et Canadiens qui souhaitent rehausser leur expérience de voyage.
- Lancement de nouveaux outils d'épargne intelligents pour notre compte Maître Compte, qui offrent aux clients la possibilité d'automatiser leur épargne et de profiter d'une majoration de taux d'intérêt, ce qui a permis de renforcer considérablement les relations avec la clientèle depuis le lancement.

Faciliter la vie de notre clientèle

- Élargissement de nos équipes de services-conseils virtuels au sein des services bancaires aux particuliers et aux entreprises, améliorant ainsi la couverture globale des conseillers et facilitant l'accès des clients aux conseils.
- Accélération de la transformation numérique, l'adoption du numérique ayant augmenté de 70 points de base et la quote-part des revenus générés par les ventes effectuées au moyen des canaux numériques et virtuels ayant atteint 15 %.
- Première banque au Canada à intégrer pleinement Nova Credit dans une expérience d'intégration numérique, offrant aux nouveaux arrivants une expérience conviviale lorsqu'ils ouvrent des comptes-chèques, d'épargne et de carte de crédit en ligne, réduisant ainsi la nécessité de se rendre en succursale.

Gagner en tant qu'équipe

- Poursuite sur notre lancée visant à accroître la collaboration entre les équipes et les secteurs d'activité et à mettre toute la Banque à la portée de nos clients, ce qui nous a permis d'enregistrer une croissance de 18 % des recommandations internes entre les services aux particuliers, de gestion de patrimoine, aux petites entreprises et aux entreprises.
- Nomination à titre de l'un des Meilleurs lieux de travail^{MC} au Canada par Great Place to Work pour la sixième année d'affilée.
- Nomination parmi les meilleurs employeurs pour les jeunes Canadiens en 2025 par Mediacorp Canada pour la cinquième année de suite.

Principales reconnaissances

- Titre de meilleure banque du Canada dans le palmarès des prix d'excellence 2025 d'Euromoney pour la deuxième année de suite.
- Nomination à titre de banque de l'année au Canada pour une sixième année de suite par la revue The Banker, qui récompense les institutions financières pour leur rendement ainsi que leurs progrès stratégiques et technologiques.
- J.D. Power a classé la Banque Tangerine au premier rang en matière de taux de satisfaction de la clientèle des services bancaires aux particuliers parmi les banques de taille moyenne pour la 14^e année de suite, avec un classement en tête dans six des sept principales dimensions du sondage, dont le « niveau de confiance ».

Profil sectoriel

Le Réseau canadien offre une gamme complète de conseils financiers et de solutions bancaires, soutenu par un service à la clientèle hors pair, à plus de 11 millions de clients. Il offre des services aux particuliers, aux petites entreprises et aux entreprises par l'intermédiaire d'un réseau composé de 892 succursales et de 3 542 guichets automatiques bancaires (« GAB »), de même que par l'intermédiaire de services bancaires en ligne, mobiles et par téléphone et d'équipes de ventes spécialisées. Le Réseau canadien offre également une solution bancaire de rechange aux clients de Tangerine qui gèrent eux-mêmes leurs avoirs. Le Réseau canadien est constitué des éléments suivants :

- Les Services bancaires aux particuliers offrent des conseils financiers, des solutions financières et des produits bancaires courants, dont des cartes de débit, des comptes-chèques, des cartes de crédit, des placements, des prêts hypothécaires, des prêts personnels ainsi que des produits d'assurance pour créances connexes aux particuliers, y compris les concessionnaires d'automobiles et leurs clients, au moyen de solutions de financement automobile. La Banque Tangerine offre des produits bancaires courants, y compris des comptes-chèques et des comptes d'épargne, des cartes de crédit, des prêts hypothécaires, des prêts et des placements à des clients qui gèrent eux-mêmes leurs avoirs.
- Les Services bancaires aux entreprises offrent des conseils et une gamme complète de solutions de crédit, de dépôt, de gestion de trésorerie et de financement des activités commerciales aux petites, aux moyennes et aux grandes entreprises; et la filiale Roynat offre aux clients des options de financement innovantes et différentes tant sur des marchés publics que sur des marchés privés.

Stratégie

Nous aspirons à être la banque canadienne la plus digne de confiance et la plus axée sur les données, en prodiguant à la clientèle des conseils de premier ordre et en générant une croissance durable des bénéfices et du rendement sur investissement. Le Réseau canadien continuera de suivre sa stratégie à long terme orientée vers la réalisation de bénéfices réguliers et constants au moyen notamment d'activités et de produits qui offrent un rendement sur investissement supérieur et des actifs pondérés en fonction des risques moins élevés. Nos efforts continus se concentrent sur l'approfondissement des relations avec les clients afin de renforcer davantage leur niveau d'engagement, leur loyauté et leur primauté, sur l'investissement dans le numérique et les outils d'analyse de données pour comprendre et prévoir les besoins des clients, ainsi que sur la constitution d'une équipe hautement qualifiée composée d'employés aux antécédents diversifiés.

Priorités pour 2026

- **Accroître la primauté du client** – Accroître la primauté du client dans l'ensemble des services bancaires aux particuliers, de Tangerine, des services bancaires aux petites entreprises et des services bancaires aux entreprises, grâce à des propositions de valeur sectorielles, à la personnalisation et à une expérience client hors pair.
- **Optimiser les services bancaires courants** – Renforcer l'écosystème quotidien et exploiter le plein potentiel du programme Scène+ afin d'accroître les soldes des dépôts et des prêts sur cartes de crédit et de hausser notre part du portefeuille.
- **Rendre les ventes et les canaux efficaces** – Intégrer pleinement les mesures d'efficacité des ventes aux services bancaires aux particuliers, aux petites entreprises et aux entreprises afin de favoriser l'uniformité et d'accroître nos capacités numériques et virtuelles pour permettre une plus grande spécialisation dans les canaux assistés par des humains.
- **Optimiser l'excellence opérationnelle** – Procéder à des investissements axés sur la productivité, y compris l'optimisation, l'automatisation et la numérisation intégrales des processus, afin de réaliser des économies, de financer la croissance future et d'améliorer la souplesse organisationnelle.
- **Réaliser le plein potentiel de Tangerine en tant que banque numérique** – Renforcer nos capacités fondamentales et tirer parti des occasions qui se présentent à nous en tant que l'une des principales banques numériques du Canada.
- **Rehausser nos capacités en ce qui a trait aux données, à l'analyse de données, aux technologies et au numérique** – Renforcer les moyens dont nous disposons en ce qui a trait aux données, aux technologies et au numérique afin de soutenir l'expérience client et la prise de décisions éclairées et de renforcer la résilience technologique.

T23 Performance financière du Réseau canadien

Base de mise en équivalence fiscale (en millions de dollars)	2025	2024 ¹⁾
Résultats présentés		
Revenus d'intérêts nets	10 484 \$	10 185 \$
Revenus autres que d'intérêts ²⁾	2 941	2 848
Total des revenus	13 425	13 033
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	2 293	1 691
Charges autres que d'intérêts	6 405	6 125
Charge d'impôt sur le résultat	1 302	1 440
Bénéfice net	3 425 \$	3 777 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	–
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	3 425 \$	3 777 \$
Principaux ratios et autres données financières		
Rendement des capitaux propres ³⁾	16,3 %	18,3 %
Productivité ⁴⁾	47,7 %	47,0 %
Marge nette sur intérêts ³⁾	2,29 %	2,38 %
Taux d'impôt effectif ⁴⁾	27,5 %	27,6 %
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – prêts productifs (étapes 1 et 2)	399 \$	127 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – prêts douteux (étape 3)	1 894 \$	1 564 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances exprimée en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations ⁴⁾	0,50 %	0,38 %
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations ⁴⁾	0,41 %	0,35 %
Radiations nettes en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations ⁴⁾	0,38 %	0,32 %
Points saillants de l'état consolidé de la situation financière (soldes moyens)		
Actifs productifs ³⁾	457 973 \$	445 076 \$
Total des actifs	462 670	449 469
Dépôts	377 778	367 441
Total des passifs	382 398	388 957

1) Avec prise d'effet au premier trimestre de 2025, des changements ont été apportés à la méthode utilisée pour répartir certains éléments de revenus, de charges et du bilan entre les secteurs d'activité. Les résultats de chaque secteur pour les périodes précédentes ont été reclassés aux fins de conformité avec la méthode adoptée pour la période à l'étude. Se reporter à la page 42 pour obtenir de plus amples renseignements.

2) Comprend un revenu net (une perte nette) découlant de participations dans des sociétés associées de 19 \$ (2024 – (9)\$).

3) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20 pour une description de la mesure.

4) Se reporter au glossaire à la page 136 pour une description de la mesure.

T23A Performance financière ajustée du Réseau canadien¹⁾

(en millions de dollars)	2025	2024 ²⁾
Résultats ajustés		
Revenus d'intérêts nets	10 484 \$	10 185 \$
Revenus autres que d'intérêts	2 941	2 848
Total des revenus	13 425	13 033
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	2 293	1 691
Charges autres que d'intérêts ³⁾	6 401	6 121
Bénéfice avant impôt sur le résultat	4 731	5 221
Charge d'impôt sur le résultat	1 303	1 441
Bénéfice net	3 428 \$	3 780 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	–
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	3 428 \$	3 780 \$

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20 pour une description des ajustements.

2) Avec prise d'effet au premier trimestre de 2025, des changements ont été apportés à la méthode utilisée pour répartir certains éléments de revenus, de charges et du bilan entre les secteurs d'activité. Les résultats de chaque secteur pour les périodes précédentes ont été reclassés aux fins de conformité avec la méthode adoptée pour la période à l'étude. Se reporter à la page 42 pour obtenir de plus amples renseignements.

3) Compte tenu de l'ajustement au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions de 4 \$ (2024 – 4 \$).

Performance financière

Bénéfice net

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est fixé à 3 425 millions de dollars, comparativement à 3 777 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 9 %. Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est établi à 3 428 millions de dollars, contre 3 780 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 9 %. Cette baisse s'explique essentiellement par la hausse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et des charges autres que d'intérêts, annulée en partie par l'augmentation des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts.

Actifs moyens et passifs moyens

Les actifs moyens ont atteint 463 milliards de dollars, contre 449 milliards de dollars. La hausse s'explique surtout par l'augmentation de 13 milliards de dollars, ou de 5 %, des prêts hypothécaires à l'habitation.

Les passifs moyens se sont établis à 382 milliards de dollars, comparativement à 389 milliards de dollars. Le recul s'explique en grande partie par la diminution de 16 milliards de dollars des passifs au titre des acceptations bancaires en raison de la conversion des acceptations bancaires, atténuée par la croissance de 5 milliards de dollars, ou de 4 %, des dépôts autres que de particuliers, surtout dans les comptes de dépôts à vue, et de 5 milliards de dollars, ou de 2 %, des dépôts de particuliers, surtout dans les produits de chèques et d'épargne.

Revenus

Les revenus se sont élevés à 13 425 millions de dollars, contre 13 033 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 3 %.

Les revenus d'intérêts nets se sont établis à 10 484 millions de dollars, comparativement à 10 185 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 3 %. Cette augmentation s'explique surtout par la forte croissance des actifs et des dépôts et par l'avantage découlant de la conversion des acceptations bancaires, facteurs contrebalancés en partie par le recul de la marge nette sur intérêts. La marge nette sur intérêts a diminué de neuf points de base pour se chiffrer à 2,29 %, en raison surtout de la baisse des marges sur les dépôts ayant découlé des baisses de taux de la Banque du Canada, neutralisée en partie par l'augmentation des marges sur les actifs.

Les revenus autres que d'intérêts se sont élevés à 2 941 millions de dollars, par rapport à 2 848 millions de dollars, soit une augmentation de 3 %. La hausse s'explique avant tout par les profits accrus sur les titres d'entités non cotées, la hausse des honoraires de courtage de fonds communs de placement et les revenus d'assurance plus élevés, facteurs atténués par le recul des revenus tirés des frais bancaires, y compris l'incidence de la conversion des acceptations bancaires.

Services bancaires aux particuliers

Les revenus des Services bancaires aux particuliers ont atteint 9 880 millions de dollars, en hausse de 1 % comparativement à 9 820 millions de dollars.

Les revenus d'intérêts nets se sont établis à 7 701 millions de dollars, en baisse de 1 % par rapport à 7 758 millions de dollars, du fait surtout de la diminution des marges sur les dépôts reflétant l'incidence des baisses de taux de la Banque du Canada, neutralisée en partie par la forte croissance des actifs et des dépôts ainsi que l'augmentation des marges sur les actifs.

Les revenus autres que d'intérêts se sont chiffrés à 2 179 millions de dollars, en hausse de 6 % comparativement à 2 062 millions de dollars, ce qui s'explique avant tout par la hausse des revenus d'assurance, des honoraires de courtage de fonds communs de placement et des revenus tirés des services bancaires.

Services bancaires aux entreprises

Le total des revenus des Services bancaires aux entreprises a atteint 3 545 millions de dollars, contre 3 213 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 10 %.

Les revenus d'intérêts nets se sont élevés à 2 783 millions de dollars, en hausse de 15 % par rapport à 2 427 millions de dollars, du fait surtout de la forte croissance des dépôts, de l'avantage découlant de la conversion des acceptations bancaires et de l'amélioration des marges.

Les revenus autres que d'intérêts se sont établis à 762 millions de dollars, en baisse de 3 % comparativement à 786 millions de dollars, par suite principalement de la diminution des revenus tirés des frais bancaires, y compris l'incidence de la conversion des acceptations bancaires, contrebalancée en partie par les profits accrus sur les titres d'entités non cotées.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 2 293 millions de dollars, contre 1 691 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 602 millions de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est élevé à 50 points de base, par rapport à 38 points de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs s'est établie à 399 millions de dollars, comparativement à 127 millions de dollars. L'augmentation de 272 millions de dollars de la dotation s'explique par la migration de la qualité du crédit et la détérioration marquée des perspectives macroéconomiques, qui ont eu des répercussions sur les portefeuilles de prêts aux particuliers et aux entreprises.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est chiffrée à 1 894 millions de dollars, contre 1 564 millions de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est chiffré à 41 points de base, contre 35 points de base.

Cela s'explique en majeure partie par l'augmentation des prêts dans les portefeuilles de prêts hypothécaires aux particuliers et de prêts non garantis nouvellement classés comme étant douteux ainsi que par les prêts aux entreprises nouvellement classés comme étant douteux.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts se sont établies à 6 405 millions de dollars, comparativement à 6 125 millions de dollars, soit une hausse de 5 %. L'augmentation s'explique principalement par l'accroissement des dépenses liées aux technologies découlant de la mise en œuvre de nouveaux systèmes et de nouvelles infrastructures, de l'augmentation des dépenses liées aux projets en appui aux initiatives stratégiques et réglementaires importantes, ainsi que des hausses généralisées liées à l'inflation. Le ratio de productivité a été de 47,7 %, comparativement à 47,0 %.

Charge d'impôt sur le résultat

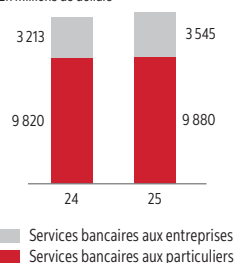
Le taux d'impôt effectif s'est établi à 27,5 %, contre 27,6 %.

Perspectives

Le Réseau canadien s'attend à générer une forte croissance de ses résultats grâce à une forte hausse des revenus et à une diminution des pertes sur prêts par rapport aux niveaux élevés de 2025. Les revenus du Réseau canadien devraient être stimulés par la croissance des prêts et des dépôts ainsi que par les taux d'intérêt stables. La croissance des revenus tirés des services bancaires aux particuliers et aux petites entreprises devrait s'accroître grâce à l'amélioration continue de la composition des dépôts et à la croissance des prêts. La croissance des résultats tirés des services aux entreprises sera stimulée par la croissance des prêts et des dépôts, et la rentabilité restera au centre des préoccupations. La croissance du bénéfice de Tangerine devrait demeurer modeste, car nous réalisons des investissements stratégiques initiaux afin de générer une augmentation plus importante des revenus à moyen terme. Le secteur maintiendra une discipline rigoureuse en matière de dépenses tout en équilibrant les investissements dans des initiatives stratégiques afin de stimuler la croissance future, en visant à dégager un levier d'exploitation positif. La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances devrait se remettre des niveaux élevés enregistrés en 2025. La croissance du bénéfice sera soutenue par l'accent continu mis sur la primauté du client dans l'ensemble des activités.

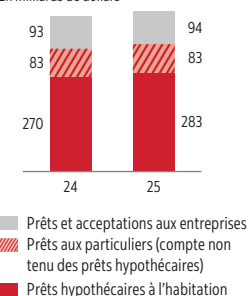
D5 Total des revenus par sous-secteurs

En millions de dollars



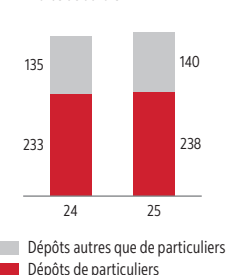
D6 Moyenne des prêts et des acceptations

En milliards de dollars



D7 Moyenne des dépôts

En milliards de dollars



Opérations internationales

Réalisations en 2025

Acquérir des relations bancaires principales

- Renforcement des services aux particuliers des OI au moyen de la mise en œuvre d'un modèle d'exploitation segmenté qui a amélioré la qualité de la clientèle, approfondi les relations et amélioré l'expérience de la clientèle grâce à des capacités numériques sur mesure, ce qui a entraîné une augmentation de 7 % du nombre de clients dont nous sommes la banque principale par rapport à l'exercice précédent.
- Amélioration des relations avec les clients des services aux entreprises grâce à la mise en place d'un nouveau modèle de segmentation et de couverture, qui a entraîné une hausse de 3 % du nombre de clients de gestion de la trésorerie par rapport à l'exercice précédent.
- Engagement accru dans les Services bancaires et marchés mondiaux en mettant l'accent sur la croissance de la masse salariale des clients et en améliorant les systèmes de gestion de la relation client afin de mieux répondre aux besoins des clients, ce qui a permis d'accroître de 5 % le nombre de clients de gestion de la trésorerie par rapport à l'exercice précédent.

Prendre de l'ampleur et croître dans les marchés prioritaires

- Maintien de notre position sur la plupart des marchés et préservation de la valeur des activités de dépôts et de prêts du secteur.
- Les SBMM occupent le cinquième rang du classement des pays d'Amérique latine sur les marchés des fusions et acquisitions, le deuxième rang sur les marchés des titres de capitaux propres et le sixième rang sur les marchés des titres d'emprunt.
- Réalisation de la vente de CrediScotia Financiera, une filiale de crédit à la consommation en propriété exclusive établie au Pérou, dans le cadre de notre stratégie visant à prioriser nos activités de base.
- Annonce de la transaction Davivienda, qui prévoit le transfert de nos activités en Colombie, au Costa Rica et au Panama, et soutient notre engagement à l'égard des marchés prioritaires. L'entente comprend des dispositions en matière de recommandations dans les secteurs Gestion de patrimoine et SBMM, mettant à profit nos solides capacités afin d'améliorer le rendement du capital investi.

Faciliter la vie de notre clientèle

- Mise en œuvre de la transformation structurelle présentée lors de la Journée des investisseurs de 2023. Mise en place d'un modèle d'affaires et d'une structure simplifiés, adaptés selon la région et axés sur les catégories de clients.
- Augmentation à 23 % de l'acquisition de clients par le biais des canaux virtuels et numériques, soit une hausse de 469 points de base par rapport à l'exercice précédent, renforçant l'efficacité opérationnelle dans l'ensemble de notre réseau.
- Progrès continus réalisés dans l'élaboration de solutions évolutives afin de mieux répondre aux besoins de nos clients. Voici quelques faits marquants :
 - Lancement d'un processus évolutif principalement numérique d'intégration des clients et d'ouverture de comptes de dépôt pour les services bancaires aux particuliers, en commençant par le Mexique.
 - Déploiement du portail de Gestion mondiale de la trésorerie dans Accès Scotia 2.0 pour les entreprises clientes au Mexique grâce à une solution évolutive à l'échelle régionale.
 - Lancement de l'écosystème de portefeuilles, qui permet aux clients particuliers du secteur des Opérations internationales d'utiliser Apple Pay, Google Pay, etc.
 - Amélioration de la technologie d'authentification par biométrie comportementale afin de protéger la Banque et nos clients.

Gagner en tant qu'équipe

- Renouvellement de notre bassin de talents grâce à la promotion interne et au recrutement de leaders de premier plan pour des postes ciblés.
- Renforcement de la culture et des processus de gestion, ce qui s'est traduit par un engagement fort des employés, comme le montrent les études internes sur la satisfaction, tout en menant à bien la transformation des activités.
- Classement parmi les Meilleurs lieux de travail^{MC} au Pérou.
- Classement parmi les meilleurs employeurs au Chili avec la certification *Excellence in Employee Conditions* par le Top Employers Institute.

Principales reconnaissances

- Reconnaissance à titre de meilleure banque d'Amérique latine au chapitre de la transparence en matière de durabilité, du financement de projets et d'infrastructures durables ainsi que des paiements et de la perception, de même que de meilleure banque pour les solutions financières durables au Chili (pour une deuxième année) par Global Finance.
- Reconnaissance à titre de meilleure banque d'investissement d'Amérique latine au chapitre du financement et de la finance durable ainsi que de meilleure banque pour les produits de financement du commerce international au Mexique et en Amérique latine par Euromoney.
- Reconnaissance à titre de meilleure banque privée internationale (Bahamas, Jamaïque et îles Caïmans) ainsi que de meilleure banque privée du Pérou pour les solutions numériques par Euromoney, pour son excellence dans le secteur des services bancaires privés.
- Nomination à titre de meilleure banque privée de l'année au Mexique et de banque de l'année aux Bahamas, à la Barbade, en Jamaïque, à Trinité-et-Tobago et dans les îles Turks et Caïcos par la revue *The Banker*.

Profil sectoriel

Les Opérations internationales se composent d'une franchise bancaire universelle et bien établie qui offre des conseils financiers et des solutions financières à plus de 8 millions de particuliers, d'entreprises et de clients des SBMM. Les Opérations internationales sont présentes dans plus de 12 pays, y compris le Mexique, le Chili, le Pérou, le Brésil, l'Uruguay et divers marchés des Antilles, soit dans tous les marchés principaux. L'empreinte géographique unique de la Banque assure une connexion fiable dans le couloir nord-américain.

Stratégie

Les Opérations internationales visent à atteindre une croissance durable du bénéfice en ciblant stratégiquement les secteurs et régions prioritaires. Ce secteur d'activité s'efforce d'approfondir les relations avec les clients afin d'accroître leur niveau d'engagement et leur primauté, de gérer prudemment le risque de crédit, d'accélérer la croissance des dépôts et de donner la priorité à l'expansion sur les marchés offrant des occasions de croissance. Les Opérations internationales continueront de mettre l'accent sur la gestion des dépenses tout en poursuivant l'exécution de notre stratégie à long terme visant à constituer une clientèle solide dans les secteurs et les régions prioritaires, le tout n'étant possible qu'avec une équipe diversifiée et talentueuse. Les Opérations internationales ont subi une transformation structurelle fructueuse et sont désormais bien positionnées pour générer une croissance durable du bénéfice et de la rentabilité, tout en surmontant efficacement les défis du marché.

Priorités pour 2026

- **Approfondir les relations avec les clients** – Renforcer les relations grâce au lancement de propositions de valeur sur mesure dans le cadre des services aux particuliers des OI afin de stimuler les acquisitions, d'approfondir l'engagement et d'améliorer la fidélisation. Déployer une offre de services segmentée et cohérente de solutions aux entreprises des OI axée sur la gestion de la trésorerie et les solutions outre-frontière afin d'améliorer l'expérience client.
- **Prendre de l'ampleur et croître dans les marchés prioritaires** – Mettre l'accent sur les secteurs et les régions stratégiques tout en préservant la valeur de la franchise dans les autres activités. Faire progresser le secteur Transactions bancaires mondiales en tirant parti des actifs et des capacités existants pour renforcer notre bilan. Gagner en efficacité grâce à la régionalisation des fonctions de soutien, à l'élimination des coûts non recouvrables et au déploiement de technologies évolutives.
- **Faciliter la vie de notre clientèle** – Mettre à profit la segmentation, la numérisation et la personnalisation pour offrir des solutions à l'échelle régionale, stimuler la productivité et la compétitivité ainsi qu'améliorer l'expérience client.
- **Gagner en tant qu'équipe** – Continuer à renforcer la culture et les processus de gestion, harmoniser les incitatifs afin de favoriser l'exécution et la prise de responsabilité, et respecter les engagements en matière de durabilité.

T24 Performance financière des Opérations internationales – Données présentées

Base de mise en équivalence fiscale (en millions de dollars)	2025	2024 ¹⁾
Résultats présentés		
Revenus d'intérêts nets	8 866 \$	8 867 \$
Revenus autres que d'intérêts ²⁾	3 177	2 999
Total des revenus	12 043	11 866
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	2 309	2 285
Charges autres que d'intérêts	6 164	6 170
Charge d'impôt sur le résultat	781	705
Bénéfice net	2 789 \$	2 706 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	158	125
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	2 631 \$	2 581 \$
Principaux ratios et autres données financières		
Rendement des capitaux propres ³⁾	14,6 %	13,5 %
Productivité ⁴⁾	51,2 %	52,0 %
Marge nette sur intérêts ³⁾	4,50 %	4,41 %
Taux d'impôt effectif ⁴⁾	21,9 %	20,6 %
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – prêts productifs (étapes 1 et 2)	129 \$	(52) \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – prêts douteux (étape 3)	2 180 \$	2 337 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances exprimée en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations ⁴⁾	1,41 %	1,37 %
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations ⁴⁾	1,34 %	1,40 %
Radiations nettes en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations ⁴⁾	1,21 %	1,25 %
Points saillants de l'état consolidé de la situation financière (soldes moyens)		
Actifs productifs ³⁾	212 977 \$	215 507 \$
Total des actifs	226 820	231 456
Dépôts	130 252	130 227
Total des passifs	175 426	178 579

1) Avec prise d'effet au premier trimestre de 2025, des changements ont été apportés à la méthode utilisée pour répartir certains éléments de revenus, de charges et du bilan entre les secteurs d'activité. Les résultats de chaque secteur pour les périodes précédentes ont été reclassés aux fins de conformité avec la méthode adoptée pour la période à l'étude. Se reporter à la page 42 pour obtenir de plus amples renseignements.

2) Compte tenu des revenus (sur une base de mise en équivalence fiscale) provenant des sociétés associées de 152 \$ (2024 – 130 \$). Ces revenus provenant des sociétés associées tiennent compte d'un ajustement de normalisation fiscale de 34 \$ (2024 – 27 \$).

3) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20 pour une description de la mesure.

4) Se reporter au glossaire à la page 136 pour une description de la mesure.

T24A Performance financière ajustée des Opérations internationales¹⁾

(en millions de dollars)	2025	2024 ²⁾
Résultats ajustés		
Revenus d'intérêts nets	8 866 \$	8 867 \$
Revenus autres que d'intérêts	3 177	2 999
Total des revenus	12 043	11 866
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	2 309	2 285
Charges autres que d'intérêts ³⁾	6 136	6 138
Bénéfice avant impôt sur le résultat	3 598	3 443
Charge d'impôt sur le résultat	789	714
Bénéfice net	2 809 \$	2 729 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	158	125
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	2 651 \$	2 604 \$

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20 pour une description des ajustements.

2) Avec prise d'effet au premier trimestre de 2025, des changements ont été apportés à la méthode utilisée pour répartir certains éléments de revenus, de charges et du bilan entre les secteurs d'activité. Les résultats de chaque secteur pour les périodes précédentes ont été reclassés aux fins de conformité avec la méthode adoptée pour la période à l'étude. Se reporter à la page 42 pour obtenir de plus amples renseignements.

3) Compte tenu de l'ajustement au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions de 28 \$ (2024 – 32 \$).

Performance financière

Bénéfice net

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est établi à 2 631 millions de dollars, comparativement à 2 581 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 2 %. L'augmentation est essentiellement attribuable à la hausse des revenus autres que d'intérêts, à la baisse des charges autres que d'intérêts ainsi qu'à l'incidence favorable de la conversion des devises, neutralisées en partie par la hausse de l'impôt sur le résultat et de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances. Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est élevé à 2 651 millions de dollars, en hausse de 2 % comparativement à 2 604 millions de dollars.

Performance financière en dollars ajustés et en dollars constants

L'analyse portant sur les résultats d'exploitation qui suit est établie en dollars ajustés et en dollars constants. Aux termes de l'analyse en dollars constants, les montants des périodes précédentes ont été recalculés selon les cours de change moyens de la période considérée, ce qui est une mesure non conforme aux PCGR (se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » à la page 20). La Banque est d'avis que la présentation en dollars constants permet au lecteur de mieux évaluer la performance des activités courantes compte non tenu de la conversion des devises et elle est utilisée par la direction pour évaluer la performance des secteurs d'activité. Les ratios se fondent sur les données présentées.

T25 Performance financière présentée et en dollars constants des Opérations internationales

Base de mise en équivalence fiscale (en millions de dollars)	2025	2024 ¹⁾
Revenus d'intérêts nets	8 866 \$	8 856 \$
Revenus autres que d'intérêts ²⁾	3 177	2 980
Total des revenus	12 043	11 836
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	2 309	2 293
Charges autres que d'intérêts	6 164	6 121
Charge d'impôt sur le résultat	781	704
Bénéfice net en dollars constants	2 789 \$	2 718 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales en dollars constants	158	128
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque en dollars constants	2 631 \$	2 590 \$
Points saillants de l'état consolidé de la situation financière (soldes moyens)		
Total des actifs	226 820 \$	231 900 \$
Total des passifs	175 426	177 824

- 1) Avec prise d'effet au premier trimestre de 2025, des changements ont été apportés à la méthode utilisée pour répartir certains éléments de revenus, de charges et du bilan entre les secteurs d'activité. Les résultats de chaque secteur pour les périodes précédentes ont été reclassés aux fins de conformité avec la méthode adoptée pour la période à l'étude. Se reporter à la page 42 pour obtenir de plus amples renseignements.
- 2) Comprend un revenu net découlant des participations dans des sociétés associées de 152 \$ (2024 – 132 \$).

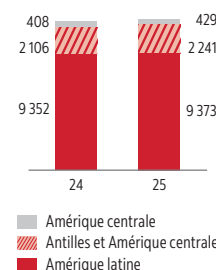
T25A Performance financière ajustée et en dollars constants des Opérations internationales

Base de mise en équivalence fiscale (en millions de dollars)	2025	2024 ¹⁾
Revenus d'intérêts nets	8 866 \$	8 856 \$
Revenus autres que d'intérêts	3 177	2 980
Total des revenus	12 043	11 836
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	2 309	2 293
Charges autres que d'intérêts ²⁾	6 136	6 089
Charge d'impôt sur le résultat	789	713
Bénéfice net en dollars constants	2 809 \$	2 741 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales en dollars constants	158	128
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque en dollars constants	2 651 \$	2 613 \$

- 1) Avec prise d'effet au premier trimestre de 2025, des changements ont été apportés à la méthode utilisée pour répartir certains éléments de revenus, de charges et du bilan entre les secteurs d'activité. Les résultats de chaque secteur pour les périodes précédentes ont été reclassés aux fins de conformité avec la méthode adoptée pour la période à l'étude. Se reporter à la page 42 pour obtenir de plus amples renseignements.
- 2) Compte tenu de l'ajustement au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions de 28 \$ (2024 – 32 \$).

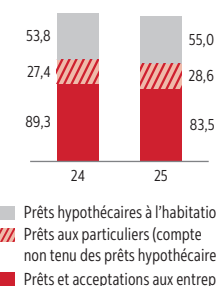
D8 Total des revenus par régions

En millions de dollars



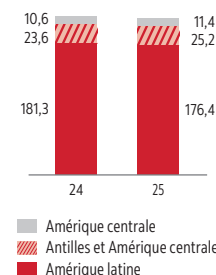
D9 Moyenne des prêts et des acceptations

En milliards de dollars



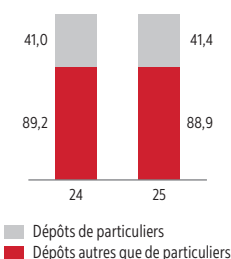
D10 Actifs productifs moyens par régions

En milliards de dollars



D11 Moyenne des dépôts

En milliards de dollars



Bénéfice net

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est établi à 2 631 millions de dollars, ce qui correspond à une hausse de 2 % en regard de 2 590 millions de dollars. Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est chiffré à 2 651 millions de dollars, par rapport à 2 613 millions de dollars. Cette augmentation est essentiellement attribuable à la hausse des revenus autres que d'intérêts et des revenus d'intérêts nets, contrebalancée en partie par l'augmentation de l'impôt sur le résultat, de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et des charges autres que d'intérêts.

Actifs et passifs

Les actifs moyens ont atteint 227 milliards de dollars, ce qui représente une baisse de 5 milliards de dollars, ou de 2 %. Le total des prêts a diminué de 3 %, principalement au Mexique, au Brésil et au Pérou. La diminution s'explique par le recul de 8 % des prêts aux entreprises, conformément à la stratégie d'utilisation du capital de la Banque. Ces facteurs ont été partiellement compensés par la croissance de 3 % des prêts aux particuliers, essentiellement dans les prêts hypothécaires.

Les passifs moyens se sont fixés à 175 milliards de dollars, soit une diminution de 3 milliards de dollars, ou de 1 %. Le total des dépôts est demeuré stable par rapport à l'exercice précédent, les dépôts de particuliers ayant augmenté de 1 %, principalement au Mexique, tandis que les dépôts autres que de particuliers ont été comparables à ceux de l'exercice précédent. Les dépôts à terme ont reculé de 3 % et les autres dépôts ont progressé de 5 %, essentiellement au Pérou et au Chili.

Revenus

Les revenus se sont établis à 12 043 millions de dollars, en hausse de 2 % par rapport à 11 836 millions de dollars.

Les revenus d'intérêts nets se sont établis à 8 866 millions de dollars, ce qui est comparable à ceux de 8 856 millions de dollars enregistrés pour la période précédente. La marge nette sur intérêts s'est élargie de neuf points de base pour se fixer à 4,50 %, en raison de la diminution des coûts de financement attribuable aux baisses de taux des banques centrales.

Les revenus autres que d'intérêts se sont établis à 3 177 millions de dollars, en hausse de 7 % comparativement à 2 980 millions de dollars, du fait surtout de la hausse des revenus tirés des marchés financiers au Chili et au Mexique, des commissions de montage de prêts aux sociétés en Colombie et des revenus tirés des frais bancaires en Uruguay.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 2 309 millions de dollars, en hausse de 16 millions de dollars par rapport à 2 293 millions de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est élevé à 141 points de base, contre 137 points de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs s'est établie à 129 millions de dollars, comparativement à une reprise de 52 millions de dollars. La dotation pour la période considérée découle de la croissance du portefeuille de prêts aux particuliers, de la migration de la qualité du crédit dans le portefeuille de prêts aux entreprises et des perspectives macroéconomiques défavorables persistantes.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est chiffrée à 2 180 millions de dollars, par rapport à 2 345 millions de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est établi à 134 points de base, comparativement à 140 points de base. Ces diminutions s'expliquent essentiellement par la baisse des dotations au titre des prêts aux particuliers sous l'effet de la diminution des prêts nouvellement classés comme étant douteux, surtout en Colombie et au Pérou, attribuable en partie à la cession de CrediScotia.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts se sont établies à 6 164 millions de dollars, en hausse de 1 % comparativement à 6 121 millions de dollars, ce qui s'explique essentiellement par l'augmentation des dépenses liées aux technologies de même que des salaires et avantages du personnel. Ces facteurs ont été contrés par la diminution des amortissements en Colombie. Les activités continuent de profiter des avantages des initiatives visant à accroître l'efficacité, malgré le contexte inflationniste.

Charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 21,9 %, contre 20,6 %. Après ajustement, le taux d'impôt effectif s'est établi à 21,9 %, comparativement à 20,7 %. La hausse est surtout attribuable à l'incidence de l'impôt minimum mondial au cours de l'exercice considéré et aux ajustements au titre de l'inflation moins élevés au Mexique, facteurs neutralisés en partie par l'augmentation des revenus exonérés d'impôts.

Perspectives

Le bénéfice du secteur Opérations internationales, compte non tenu des cessions, devrait augmenter légèrement. La bonne croissance du bénéfice avant impôt et dotation devrait être compensée par les dotations au titre des prêts légèrement plus élevées et par la hausse du taux d'impôt. Les revenus, compte non tenu de l'incidence des cessions, devraient augmenter, soutenus par la bonne performance des services aux particuliers, des services aux entreprises et des SBMM ainsi que par la robuste croissance des prêts et des dépôts. Les charges, compte non tenu de l'incidence des cessions, devraient augmenter légèrement, à un rythme inférieur à celui de l'inflation, du fait des avantages découlant des initiatives visant à accroître la productivité. Le secteur continuera d'investir de manière sélective afin d'assurer une croissance rentable dans l'ensemble des marchés tout en dégageant un levier d'exploitation positif.

Gestion de patrimoine mondiale

Réalisations en 2025

Acquérir des relations bancaires principales

- Grâce à notre engagement à offrir à nos clients des services-conseils en planification de patrimoine globale, les activités de gestion de patrimoine de la Banque Scotia ont atteint un niveau de satisfaction de la clientèle sans précédent selon le taux de recommandation net.
- Poursuite de l'élargissement de notre gamme de conseils en matière de placement offerts aux particuliers à un rythme soutenu, comme en témoigne la croissance de 450 pdb de la clientèle des fonds communs de placement destinés aux particuliers par rapport à l'exercice précédent.
- Lancement de plusieurs nouvelles solutions de placement pour nos clients au Canada et à l'échelle internationale, notamment des FNB supplémentaires, et de mandats de gestion d'actifs privés dans le cadre de notre relation stratégique avec Gestion de capital Sun Life.
- Expansion des capacités de planification de patrimoine globale à l'échelle mondiale, y compris au Mexique, au Chili et dans les Antilles.
- Conclusion d'une entente de recommandations stratégiques avec la Banque ICICI du Canada afin de permettre à ses clients fortunés d'avoir accès aux conseils et aux solutions de Gestion de patrimoine Scotia au Canada.

Prendre de l'ampleur et croître dans les activités prioritaires

- Classement au troisième rang des sociétés de gestion de patrimoine au Canada selon le bénéfice net total des banques cotées en bourse au 31 juillet 2025.
- Poursuite du fort dynamisme de nos activités de gestion de patrimoine et d'actifs, les actifs sous administration et les actifs sous gestion ayant augmenté de 13 % et de 16 %, respectivement.
- Gestion mondiale d'actifs se classe au deuxième rang des fonds communs de placement destinés aux particuliers au Canada (à l'exclusion des fonds du marché monétaire) selon la part de marché parmi ses pairs appartenant à des banques.
- La Gestion de patrimoine internationale a dégagé une croissance à deux chiffres du bénéfice, soutenue par une forte croissance au Mexique, alors que nous offrons à nos clients internationaux des services-conseils en planification de patrimoine globale et des solutions de placement de premier ordre.
- Lancement fructueux de nos Services bancaires Signature au Canada, lesquels sont adaptés à un éventail plus large de clients fortunés, avec une solution bancaire axée sur le service.

Faciliter la vie de notre clientèle

- Déploiement complet d'un nouvel outil de planification financière dans tous les secteurs d'activité de services-conseils au Canada afin d'améliorer les services-conseils en planification de patrimoine globale offerts à nos clients.
- Déploiement de notre application mobile améliorée dans l'ensemble des activités de Gestion de patrimoine Scotia, permettant ainsi aux clients d'accéder à de nouvelles fonctions numériques et d'échanger avec des conseillers de façon conviviale.
- Lancement de la nouvelle carte de crédit prestigieuse pour les clients des Services bancaires privés, qui offre une variété de récompenses voyages et d'avantages pour les loisirs.
- La plateforme Investisseur futé Scotia a continué de jouer un rôle essentiel auprès de la clientèle des services aux particuliers en les aidant à investir et à planifier leur avenir, enregistrant une hausse de 37 % d'un exercice à l'autre des ASG et une augmentation de 33 % du nombre de comptes activés par l'intermédiaire d'Investisseur futé.
- Poursuite de l'amélioration de l'expérience client à l'échelle mondiale en mettant en œuvre un nouveau portail client au Chili dans le but d'offrir aux clients des capacités numériques de pointe.

Gagner en tant qu'équipe

- Accent continu mis sur la prestation de l'ensemble des services de la Banque à la clientèle et la promotion de partenariats entre tous les secteurs d'activité. Les recommandations dans l'ensemble de nos services de gestion de patrimoine, services aux particuliers et services aux entreprises ont atteint un nouveau sommet historique au cours de l'exercice 2025.
- Poursuite de la mise en place d'une organisation moderne et axée sur les données qui exploite les capacités numériques et en IA dans l'ensemble de ses activités et de ses équipes de conseillers afin d'améliorer les flux de travail, la prise de décisions et la productivité.
- Amélioration des taux d'engagement des employés d'un exercice à l'autre, grâce à diverses initiatives.

Principales reconnaissances

- La Banque a remporté sept prix dans le palmarès des services bancaires privés 2025 d'Euromoney : meilleure banque d'Amérique latine pour la sélection de fonds, meilleure banque privée internationale de la Jamaïque, meilleure banque privée du Mexique pour les services aux entreprises familiales, meilleure banque du Pérou pour les solutions numériques, meilleure banque privée internationale des Bahamas, meilleure banque privée internationale des îles Caïmans et meilleure banque privée du Canada pour la planification de la succession.
- Gestion de patrimoine Scotia a remporté deux prix récompensant la meilleure banque privée remis par Global Finance pour 2026 (remis en 2025) : meilleure banque privée aux Bahamas, dans les Antilles et en Amérique centrale.
- Gestion de patrimoine Scotia a remporté deux prix dans le cadre des Global Private Banking Awards 2024 décernés par PWM/The Banker (remis en 2025) : meilleure banque privée en Amérique du Nord pour les femmes fortunées et meilleure banque privée en Amérique du Nord pour l'éducation et la formation des banquiers privés.
- Les équipes de placement de Gestion mondiale d'actifs Scotia ont remporté 21 prix Fundgrade A+ en 2024 et 10 prix LSEG Lipper 2024 individuels dans sept catégories (remis en 2025).
- Scotia Investments Jamaica a reçu le prix World Finance Pension Fund Award de 2025.
- Scotia iTRADE occupe le deuxième rang parmi les cinq grandes banques de l'édition 2025 du classement des meilleurs courtiers en ligne au Canada établi par MoneySense.

Profil sectoriel

La Gestion de patrimoine mondiale concentre ses activités sur la prestation d'une gamme complète de services-conseils et de solutions de gestion de patrimoine à des clients partout où la Banque Scotia offre des services. La Gestion de patrimoine mondiale sert plus de 2 millions de clients de fonds d'investissement et de services-conseils dans 12 pays et administre des actifs totalisant plus de 750 milliards de dollars.

La Gestion de patrimoine mondiale a monté une entreprise solide axée sur les clients et dotée d'une gamme complète de services-conseils, de produits et de plateformes dans le but de répondre au large éventail des besoins de la clientèle.

La Gestion de patrimoine mondiale regroupe les activités suivantes :

- **Gestion de patrimoine** : services de courtage en ligne (Scotia iTRADE), services de planification financière Scotia (Banque Scotia), services de courtage de plein exercice (ScotiaMcLeod et Gestion financière MD), Trust Scotia, Services bancaires privés, Service de gestion privée de portefeuilles (Scotia Jarislowsky Fraser et Gestion financière MD).
- **Gestion d'actifs** : fonds communs de placement destinés aux particuliers, fonds négociés en bourse, produits alternatifs liquides, fonds et stratégies institutionnels.

Trust Scotia, ScotiaMcLeod, Scotia iTRADE, Services bancaires privés, Service de gestion privée de portefeuilles, Gestion d'actifs 1832 S.E.C. et Fonds Dynamique sont parmi les plus performants en ce qui a trait aux mesures clés du secteur.

Stratégie

La Gestion de patrimoine mondiale poursuit l'exécution de sa mission, qui consiste à offrir aux clients d'excellents résultats de placement ajustés en fonction des risques et à proposer des services de planification financière qui répondent à leurs besoins complexes au moyen de solutions de gestion de patrimoine. Le but poursuivi demeure la prestation d'une gamme complète de services-conseils et de services de planification afin de mieux répondre aux besoins des clients dans le contexte économique actuel, peu importe les conditions du marché. Pour poursuivre sur cette lancée, la Gestion de patrimoine mondiale continue d'améliorer ses capacités de services-conseils en planification de patrimoine globale sur les marchés canadiens et internationaux, tout en élargissant ses capacités de distribution exclusives et par des tiers.

Par ailleurs, la Gestion de patrimoine mondiale s'emploie à mettre en place une base unifiée de données, d'analyses et d'activités afin de personnaliser l'expérience client et d'accélérer la croissance.

Priorités pour 2026

- **Acquérir des relations bancaires principales** – Améliorer le modèle de planification de patrimoine globale afin de proposer encore plus de services de planification financière au Canada et dans les pays où nous sommes présents et élargir les conseils en placement offerts aux particuliers afin de gagner de nouveaux clients et d'approfondir les relations.
- **Prendre de l'ampleur et croître dans les activités prioritaires** – Maximiser le dynamisme au Canada dans les services de gestion de patrimoine et de gestion d'actifs grâce à nos canaux de distribution et à notre équipe de vente, tout en continuant à renforcer les capacités sur les marchés internationaux afin d'accélérer la croissance.
- **Faciliter la vie de notre clientèle** – Offrir des solutions numériques novatrices et simplifiées aux clients et moderniser les outils et les plateformes de nos conseillers afin d'offrir à nos clients la meilleure expérience qui soit, tout en investissant dans nos employés pour faire croître notre équipe intégrée.
- **Gagner en tant qu'équipe** – Approfondir les partenariats avec les services aux particuliers, aux petites entreprises et aux entreprises afin de mettre toute la Banque à la disposition des clients, et favoriser une culture inclusive qui représente nos collectivités et notre LienScotia.

T26 Performance financière de la Gestion de patrimoine mondiale

Base de mise en équivalence fiscale (en millions de dollars)

	2025	2024 ¹⁾
Résultats présentés		
Revenus d'intérêts nets	1 025 \$	786 \$
Revenus autres que d'intérêts	5 403	4 803
Total des revenus	6 428	5 589
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	14	27
Charges autres que d'intérêts	4 144	3 655
Charge d'impôt sur le résultat	590	479
Bénéfice net	1 680 \$	1 428 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	10	10
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	1 670 \$	1 418 \$
Principaux ratios et autres données financières		
Rendement des capitaux propres ²⁾	16,0 %	13,9 %
Productivité ³⁾	64,5 %	65,4 %
Taux d'impôt effectif ³⁾	26,0 %	25,1 %
Points saillants de l'état consolidé de la situation financière (soldes moyens)		
Actifs productifs ²⁾	28 706 \$	25 843 \$
Total des actifs	38 273	35 468
Dépôts	45 731	36 673
Total des passifs	48 041	40 967
Autres (en milliards de dollars)		
Actifs sous administration ³⁾	797 \$	704 \$
Actifs sous gestion ³⁾	432 \$	373 \$

1) Avec prise d'effet au premier trimestre de 2025, des changements ont été apportés à la méthode utilisée pour répartir certains éléments de revenus, de charges et du bilan entre les secteurs d'activité. Les résultats de chaque secteur pour les périodes précédentes ont été reclassés aux fins de conformité avec la méthode adoptée pour la période à l'étude. Se reporter à la page 42 pour obtenir de plus amples renseignements.

2) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20 pour obtenir une description de la mesure.

3) Se reporter au glossaire à la page 136 pour obtenir une description de la mesure.

T26A Performance financière ajustée de la Gestion de patrimoine mondiale¹⁾

(en millions de dollars)

	2025	2024 ²⁾
Résultats ajustés		
Revenus d'intérêts nets	1 025 \$	786 \$
Revenus autres que d'intérêts	5 403	4 803
Total des revenus	6 428	5 589
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	14	27
Charges autres que d'intérêts ³⁾	4 108	3 619
Bénéfice avant impôt sur le résultat	2 306	1 943
Charge d'impôt sur le résultat	600	489
Bénéfice net	1 706 \$	1 454 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	10	10
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	1 696 \$	1 444 \$

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20 pour obtenir une description des ajustements.

2) Avec prise d'effet au premier trimestre de 2025, des changements ont été apportés à la méthode utilisée pour répartir certains éléments de revenus, de charges et du bilan entre les secteurs d'activité. Les résultats de chaque secteur pour les périodes précédentes ont été reclassés aux fins de conformité avec la méthode adoptée pour la période à l'étude. Se reporter à la page 42 pour obtenir de plus amples renseignements.

3) Compte tenu de l'ajustement au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions de 36 \$ (2024 – 36 \$).

Performance financière

Bénéfice net

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est établi à 1 670 millions de dollars, comparativement à 1 418 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 18 %. Cette augmentation est essentiellement attribuable à la hausse des revenus autres que d'intérêts et des revenus d'intérêts nets, contrebalancée en partie par les charges autres que d'intérêts plus élevées. Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est élevé à 1 696 millions de dollars, contre 1 444 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 17 %.

Actifs sous gestion (« ASG ») et actifs sous administration (« ASA »)

Les actifs sous gestion se sont chiffrés à 432 milliards de dollars, en hausse de 16 % par rapport à 373 milliards de dollars, et les actifs sous administration se sont élevés à 797 milliards de dollars, en hausse de 13 % comparativement à 704 milliards de dollars, par suite de l'appréciation des marchés et de la hausse des ventes nettes.

Revenus

Les revenus se sont établis à 6 428 millions de dollars, en regard de 5 589 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 15 %.

Les revenus d'intérêts nets se sont établis à 1 025 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 31 % par rapport à 786 millions de dollars, du fait de la forte progression des prêts et des dépôts ainsi que de l'amélioration des marges.

Les revenus autres que d'intérêts ont augmenté de 12 %, pour passer de 4 803 millions de dollars à 5 403 millions de dollars. La hausse s'explique essentiellement par l'augmentation des honoraires liés aux fonds communs de placement, des commissions de courtage et des frais de gestion de placements, attribuable surtout à la croissance des actifs sous gestion et des actifs sous administration.

Canada

Les revenus se sont établis à 5 572 millions de dollars, en hausse de 15 % comparativement à 4 829 millions de dollars. La hausse s'explique essentiellement par l'augmentation des honoraires liés aux fonds communs de placement, des commissions de courtage et des frais de gestion de placements attribuable à la croissance des actifs sous gestion et des actifs sous administration, par l'accroissement des revenus d'intérêts nets sous l'effet de la croissance des prêts et des dépôts, ainsi que par l'amélioration des marges.

International

Les revenus ont augmenté de 13 % pour se fixer à 856 millions de dollars, en regard de 760 millions de dollars. La croissance s'explique d'abord et avant tout par l'augmentation des honoraires liés aux fonds communs de placement, des honoraires de gestion de placements et des commissions de courtage du fait de la croissance des actifs sous gestion et des actifs sous administration au Mexique, au Pérou et au Chili, par la hausse des revenus d'intérêts nets soutenue par la croissance des prêts et des dépôts ainsi que par l'amélioration des marges.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a été de 14 millions de dollars, comparativement à 27 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 13 millions de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établi à cinq points de base, comparativement à 11 points de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs s'est établie à 9 millions de dollars, contre 3 millions de dollars.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est chiffrée à 5 millions de dollars, comparativement à 24 millions de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est fixé à deux points de base, comparativement à neuf points de base. La dotation plus élevée pour l'exercice précédent s'explique par les prêts nouvellement classés comme étant douteux plus importants, en lien surtout avec deux comptes comprenant des prêts douteux au Canada.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts se sont établies à 4 144 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 13 % en regard de 3 655 millions de dollars, imputable avant tout à l'augmentation des charges liées aux volumes et des dépenses liées aux technologies ainsi qu'à l'expansion de l'équipe de vente afin de soutenir la croissance des activités.

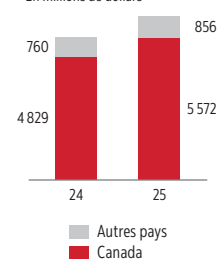
Charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 26,0 %, comparativement à 25,1 %, en raison de la mise en œuvre de l'impôt minimum mondial dans certains territoires.

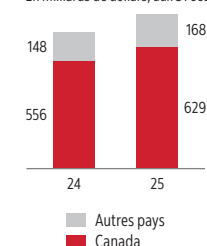
Perspectives

Le secteur Gestion de patrimoine mondiale prévoit enregistrer une forte croissance de son bénéfice en 2026. La croissance des revenus devrait être soutenue par de solides volumes d'activités, par la progression des volumes au chapitre des fonds communs de placement pour les particuliers portée par une gestion active et une distribution multimarque au Canada, par l'appréciation des marchés, par la forte croissance des activités de services-conseils et des services bancaires privés ainsi que par l'expansion continue dans nos marchés internationaux clés. Le secteur poursuivra les investissements dans ses activités par le biais d'améliorations continues des capacités numériques à l'intention des clients et des conseillers.

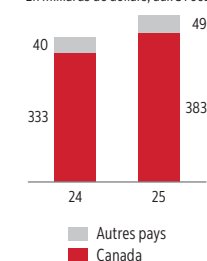
D12 Total des revenus par sous-secteurs
En millions de dollars



D13 Actifs de gestion de patrimoine sous administration (« ASA »)
En milliards de dollars, aux 31 octobre



D14 Actifs de gestion de patrimoine sous gestion (« ASG »)
En milliards de dollars, aux 31 octobre



Services bancaires et marchés mondiaux

Réalisations en 2025

Acquérir des relations bancaires principales

- Lancement des premières opérations de financement de Marchés des capitaux d'emprunt hypothécaire sur une plateforme nouvellement créée aux États-Unis.
- Maintien d'un solide carnet de fusions et acquisitions malgré le ralentissement des opérations annoncées en raison de l'incertitude sur les marchés et réalisation de revenus records dans ce domaine au cours de l'exercice.
- Recrutement de hauts dirigeants chevronnés pour enrichir nos ressources et stimuler une croissance rentable conformément à notre stratégie.

Prendre de l'ampleur et croître dans les marchés prioritaires

- En 2025, les SBMM ont amélioré leur position dans les classements au Canada et aux États-Unis.
- Les SBMM occupent le quatrième rang du classement canadien sur les marchés des fusions et acquisitions et le troisième rang sur les marchés des titres d'emprunt.
- Aux États-Unis, les SBMM occupent le 18^e rang sur les marchés des titres d'emprunt.

Faciliter la vie de notre clientèle

- Amélioration du processus d'intégration des clients grâce à la mise en place d'un outil de gestion des flux de travail qui assure la transparence des processus pour le service à la clientèle, réduit le temps global d'intégration et limite les formulaires d'intégration.
- Migration de la plupart des données de la plateforme des SBMM vers le nuage et conversion de 4 500 anciennes transactions en vue de la réforme des taux d'intérêt de référence au Mexique.

Gagner en tant qu'équipe

- Réalisation d'une importante opération de transfert de risque synthétique afin de soutenir la stratégie d'utilisation du capital de la Banque.
- Encadrement de l'entrée de Cedar Leaf Capital dans le consortium de courtiers de l'Autorité financière des Premières Nations.

Principales reconnaissances et opérations

Prix

- Obtention du prix Sustainable Debt Awards 2025 : Obligation de durabilité de l'année – Institutions financières, décerné par Environmental Finance.
- Obtention du prix Gordon Platt Foreign Exchange Award 2025 du magazine Global Finance : Meilleure banque de change au Canada, pour une deuxième année d'affilée.
- Obtention du prix Risk Sharing Awards 2025 : Arrangeur nord-américain de l'année, décerné par SCI pour le leadership au chapitre des opérations de crédit structuré et de partage des risques.

Principales opérations

- Rôle de coresponsable des registres dans le cadre de plusieurs mandats importants au cours de l'exercice, notamment :
 - Rôle actif de responsable des registres dans le placement par Thermo Fisher Scientific de 2,5 milliards de dollars américains de billets de premier rang; il s'agit du premier mandat de la Banque Scotia dans le secteur des soins de santé aux États-Unis.
 - Rôle de coresponsable des registres dans le cadre de l'émission par Severn Trent Utilities Finance Plc de 850 millions d'euros d'obligations durables; il s'agit de la plus importante opération en euros jamais réalisée par Severn Trent.
 - Rôle de conseiller en notation et de coresponsable des registres dans le cadre de la première émission d'obligations par Northwest Healthcare Properties REIT, de 500 millions de dollars canadiens, et obtention de 80 % du carnet d'ordres final.
 - Soutien du regroupement d'entreprises de 15 milliards de dollars canadiens entre Whitecap Resources et Veren, en agissant à titre de coresponsable des registres d'une facilité de crédit de 1 milliard de dollars canadiens.
 - Renforcement de notre position sur le marché grâce à d'importantes opérations liées à des titres adossés à des actifs, notamment la première émission de titres adossés à des actifs de 885 millions de dollars par Centersquare, le placement de 1,25 milliard de dollars de GM Financial et l'émission de 966 millions de dollars de Porsche Financial Services.
- Rôle de conseiller financier dans le cadre de plusieurs transactions notables au cours de l'exercice, notamment :
 - Rôle clé dans l'une des plus importantes opérations du secteur de l'énergie des dernières années, agissant en qualité de conseiller financier de NRG Energy dans le cadre de son acquisition, pour un montant de 12 milliards de dollars américains, du portefeuille de production d'électricité d'environ 13 GW et de la plateforme de centrale électrique virtuelle de LS Power.
 - Rôle de conseiller financier exclusif auprès de Carcetti Capital Corp. dans le cadre de son acquisition de la mine d'or Hemlo auprès de Barrick Mining Corp. pour un montant pouvant atteindre 1,09 milliard de dollars américains, tout en fournissant le financement à titre de seul preneur ferme d'une facilité de crédit de 225 millions de dollars américains et de seul responsable des registres d'un placement privé par voie de prise ferme de reçus de souscription d'une valeur de 575 millions de dollars canadiens; il s'agit de l'un des plus importants rôles de responsable des registres jamais assumés par la Banque.
 - Rôle de conseiller financier dans le cadre du regroupement d'entreprises de 15 milliards de dollars canadiens entre Whitecap Resources et Veren, en soutien à l'exécution stratégique et au financement.
 - Rôle clé dans l'acquisition d'Osisko Mining Inc. par Gold Fields Limited pour 1,93 milliard de dollars canadiens, agissant à titre d'agent et d'arrangeur principal mandaté dans le cadre d'un financement-relais de 750 millions de dollars américains, de coresponsable des registres dans le cadre de l'émission ultérieure d'obligations en dollars américains et de fournisseur exclusif de services de change.

Profil sectoriel

Les Services bancaires et marchés mondiaux (« SBMM ») offrent aux sociétés clientes des services de prêts, des services de transactions, des services bancaires d'investissement et un accès aux marchés financiers. Les SBMM agissent à titre de banque de gros dans les Amériques, auprès d'une clientèle qui est répartie entre le Canada, les États-Unis, l'Amérique latine, l'Europe et l'Asie-Pacifique.

Stratégie

Les Services bancaires et marchés mondiaux ont à cœur de générer une croissance durable et rentable pour les actionnaires, grâce à une répartition rigoureuse du capital dans l'ensemble de notre réseau. Pour ce faire, les SBMM s'efforcent de représenter plus que jamais un choix pertinent pour les clients en offrant des conseils financiers et des solutions financières de pointe et en élargissant l'offre multiservice de la Banque aux entreprises, ainsi qu'en privilégiant les relations avec les clients à qui nous pouvons apporter une valeur ajoutée au-delà des prêts. Nous tirons parti de nos capacités régionales et institutionnelles afin d'offrir à nos clients une croissance ciblée des activités et des marchés soutenue par notre cadre stratégique.

Priorités pour 2026

- **Acquérir des relations bancaires principales** – Renforcer les relations avec les clients dont nous sommes la banque principale en élargissant et en approfondissant les offres récurrentes facturables, tout en peaufinant notre approche en matière de prix pour notre capital et nos liquidités afin d'offrir plus de valeur aux clients et aux actionnaires.
- **Prendre de l'ampleur et croître dans les marchés prioritaires** – Accélérer la croissance dans les marchés prioritaires en développant notre présence en Amérique du Nord; aux États-Unis, procéder à d'importantes améliorations en matière de gestion de la trésorerie et investir dans les infrastructures afin de permettre une expansion évolutive et d'assurer la conformité réglementaire.
- **Faciliter la vie de notre clientèle** – Simplifier la prestation de services grâce à un modèle de couverture globale axé sur les clients afin de répondre aux besoins de ceux-ci en matière de services-conseils et de remporter des mandats liés à des événements (fusions et acquisitions, financement à effet de levier), générant ainsi un alpha et des marges élevées.
- **Gagner en tant qu'équipe** – Promouvoir une stratégie unifiée de mise en marché en harmonisant la couverture de la clientèle à l'échelle des SBMM et de la Banque dans son ensemble et en consolidant notre équipe de banquiers d'expérience au Canada et aux États-Unis afin d'assurer une meilleure connectivité avec les clients, d'élargir les possibilités de partenariats et de mettre toute la Banque à la disposition des clients.

T27 Performance financière des Services bancaires et marchés mondiaux

Base de mise en équivalence fiscale (en millions de dollars)

	2025	2024 ¹⁾
Résultats présentés		
Revenus d'intérêts nets	1 400 \$	1 102 \$
Revenus autres que d'intérêts ²⁾	4 766	3 959
Total des revenus	6 166	5 061
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	97	47
Charges autres que d'intérêts	3 563	3 122
Charge d'impôt sur le résultat ²⁾	585	414
Bénéfice net	1 921 \$	1 478 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	(1)	–
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	1 922 \$	1 478 \$
Principaux ratios et autres données financières		
Rendement des capitaux propres ³⁾	12,8 %	9,6 %
Productivité ⁴⁾	57,8 %	61,7 %
Marge nette sur intérêts ³⁾	1,77 %	1,55 %
Taux d'impôt effectif ⁴⁾	23,3 %	21,9 %
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – prêts productifs (étapes 1 et 2)	43 \$	42 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – prêts douteux (étape 3)	54 \$	5 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances exprimée en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations ⁴⁾	0,08 %	0,04 %
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations ⁴⁾	0,05 %	– %
Radiations nettes en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations ⁴⁾	0,06 %	– %
Points saillants de l'état consolidé de la situation financière (soldes moyens)		
Actifs détenus à des fins de transaction	139 466 \$	132 210 \$
Prêts et acceptations	96 669	111 670
Actifs productifs ³⁾	462 669	454 808
Total des actifs	509 263	494 595
Dépôts	176 365	172 023
Total des passifs	520 167	475 212

1) Avec prise d'effet au premier trimestre de 2025, des changements ont été apportés à la méthode utilisée pour répartir certains éléments de revenus, de charges et du bilan entre les secteurs d'activité. Les résultats de chaque secteur pour les périodes précédentes ont été reclassés aux fins de conformité avec la méthode adoptée pour la période à l'étude. Se reporter à la page 42 pour obtenir de plus amples renseignements.

2) Comprend la majoration des revenus exonérés d'impôt gagnés sur certains titres et comptabilisés dans les revenus autres que d'intérêts de néant pour l'exercice clos le 31 octobre 2025 (31 octobre 2024 – 52 \$).

3) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20 pour obtenir une description de la mesure.

4) Se reporter au glossaire à la page 136 pour obtenir une description de la mesure.

Performance financière

Bénéfice net

Les Services bancaires et marchés mondiaux ont dégagé un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 1 922 millions de dollars, en hausse de 30 % en regard de 1 478 millions de dollars. L'augmentation est surtout attribuable à la hausse des revenus autres que d'intérêts et des revenus d'intérêts nets, de même qu'à l'incidence favorable de la conversion des devises. Ces facteurs ont été atténués par l'augmentation des charges autres que d'intérêts, de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et de l'impôt sur le résultat.

Actifs moyens et passifs moyens

Les actifs moyens se sont établis à 509 milliards de dollars, soit une hausse de 3 % par rapport à 495 milliards de dollars. La hausse s'explique essentiellement par l'augmentation des titres pris en pension et des titres détenus à des fins de transaction ainsi que par l'incidence de la conversion des devises, facteurs en partie contrebalancés par la baisse de 15 milliards de dollars, ou de 13 %, des prêts et acceptations aux entreprises.

Les passifs moyens se sont élevés à 520 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 9 % en regard de 475 milliards de dollars. Cette hausse est attribuable principalement à l'augmentation des titres mis en pension, à l'accroissement de 4 milliards de dollars, ou de 3 %, des volumes des dépôts ainsi qu'à l'incidence de la conversion des devises.

Revenus

Les revenus se sont élevés à 6 166 millions de dollars, comparativement à 5 061 millions de dollars, soit une hausse de 22 %. L'augmentation s'explique principalement par la hausse des revenus autres que d'intérêts et des revenus d'intérêts nets ainsi que par l'incidence favorable de la conversion des devises.

Les revenus d'intérêts nets se sont élevés à 1 400 millions de dollars, contre 1 102 millions de dollars, soit une hausse de 27 %. La hausse découle principalement de l'augmentation des revenus d'intérêts nets attribuable aux marges sur les prêts aux sociétés, de la hausse des volumes des dépôts et des activités visant les marchés financiers.

Les revenus autres que d'intérêts ont totalisé 4 766 millions de dollars, en regard de 3 959 millions de dollars, soit une hausse de 20 %. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse des revenus se rapportant aux activités de transaction liées aux titres à revenu fixe et aux titres de capitaux propres, des revenus tirés des frais et des commissions ainsi que des commissions de placement et honoraires de services-conseils.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 97 millions de dollars, contre 47 millions de dollars, en hausse de 50 millions de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établi à huit points de base, comparativement à quatre points de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs s'est établie à 43 millions de dollars, comparativement à 42 millions de dollars. La dotation pour la période à l'étude découle principalement de la migration de la qualité du crédit aux États-Unis et au Canada.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est fixée à 54 millions de dollars, contre 5 millions de dollars, et se rapporte principalement à un compte. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est chiffré à cinq points de base.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts se sont élevées à 3 563 millions de dollars, comparativement à 3 122 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 14 %. Cette hausse est essentiellement attribuable à l'augmentation des dépenses liées au personnel, y compris la rémunération liée à la performance, à la hausse des dépenses liées aux technologies nécessaires à la croissance des activités et à l'incidence défavorable de la conversion des devises.

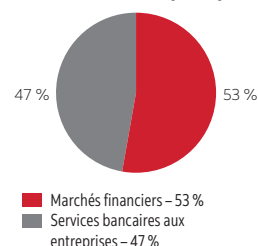
Charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 23,3 %, comparativement à 21,9 % pour l'exercice précédent, ce qui s'explique d'abord et avant tout par les changements dans la composition du bénéfice dans tous les territoires.

Perspectives

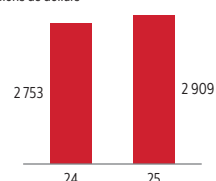
Le bénéfice des Services bancaires et marchés mondiaux devrait augmenter légèrement en 2026, après une très bonne performance en 2025, stimulée par les marchés nord-américains et l'engagement durable des clients. Le dynamisme des revenus devrait se poursuivre grâce aux investissements dans les ressources et les technologies ainsi qu'aux marchés favorables. Le secteur s'efforcera de renforcer sa position sur les marchés prioritaires et d'approfondir ses relations avec les clients afin d'accroître sa part du portefeuille et ses revenus tirés des frais. La croissance des revenus tirés des marchés financiers devrait provenir principalement des titres à revenu fixe, des devises et des marchandises, et les services bancaires aux entreprises devraient croître à un rythme modéré alors que nous continuons de mettre l'accent sur la rentabilité des clients. L'augmentation des charges devrait être supérieure à la croissance des revenus du fait des investissements nécessaires dans les ressources et les technologies au sein des secteurs et marchés prioritaires, afin de positionner nos activités en vue d'une croissance future soutenue.

D15 Total des revenus (2025)



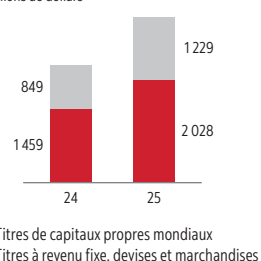
D16 Revenus tirés des services bancaires aux entreprises

En millions de dollars



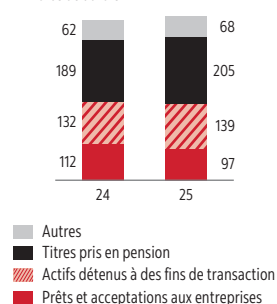
D17 Revenus tirés des marchés financiers par secteurs d'activité

En millions de dollars

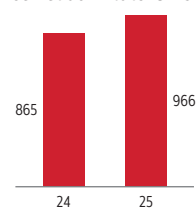


D18 Composition des actifs moyens

En milliards de dollars



D19 Bénéfice net aux États-Unis



Autres

Le secteur Autres comprend la Trésorerie du Groupe, les participations dans certaines sociétés associées et les secteurs d'exploitation de moindre envergure, ainsi que des éléments du siège social qui ne sont pas attribués à un secteur en particulier. La Trésorerie du Groupe est principalement responsable de la gestion des risques liés au bilan, à la liquidité et aux taux d'intérêt, ce qui comprend le financement de gros de la Banque.

La majoration des revenus exonérés d'impôt est éliminée dans les revenus d'intérêts nets, les revenus autres que d'intérêts et la charge d'impôt sur le résultat de chaque période. Ce montant est pris en compte dans les résultats des secteurs d'exploitation, lesquels sont comptabilisés sur une base de mise en équivalence fiscale.

Le revenu net provenant des sociétés associées et la charge d'impôt sur le résultat de chaque période tiennent compte des ajustements de normalisation fiscale liés à la majoration des revenus provenant des sociétés associées. Ces ajustements normalisent le taux d'impôt effectif des secteurs afin de présenter le plus fidèlement possible l'apport des sociétés associées aux résultats sectoriels.

Performance financière

T28 Performance financière du secteur Autres

(en millions de dollars)	2025	2024 ¹⁾
Résultats présentés		
Revenus d'intérêts nets ²⁾	(253)\$	(1 688)\$
Revenus autres que d'intérêts ^{2),3),4)}	(68)	(191)
Total des revenus ²⁾	(321)	(1 879)
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1	1
Charges autres que d'intérêts ⁴⁾	2 242	623
Charge d'impôt sur le résultat ²⁾	(507)	(1 006)
Bénéfice net (perte nette)	(2 057)\$	(1 497)\$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	(198)	(1)
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	(1 859)\$	(1 496)\$

- 1) Avec prise d'effet au premier trimestre de 2025, des changements ont été apportés à la méthode utilisée pour répartir certains éléments de revenus, de charges et du bilan entre les secteurs d'activité. Les résultats de chaque secteur pour les périodes précédentes ont été reclassés aux fins de conformité avec la méthode adoptée pour la période à l'étude. Se reporter à la page 42 pour obtenir de plus amples renseignements.
- 2) Comprend la valeur résiduelle nette à l'égard de la tarification des transferts de fonds et l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt présentée dans les revenus d'intérêts nets, les revenus autres que d'intérêts et la charge d'impôt sur le résultat imputés aux secteurs d'activité, lesquels sont comptabilisés sur une base de mise en équivalence fiscale.
- 3) Comprend un revenu net découlant des participations dans des sociétés associées de 436 \$ (2024 – 77 \$).
- 4) Comprend l'élimination des frais payés au Réseau canadien par Gestion de patrimoine – Canada pour du soutien administratif et d'autres services fournis par le Réseau canadien à la Gestion de patrimoine mondiale. Ces frais sont présentés à titre de revenus pour le Réseau canadien et à titre de charges d'exploitation pour la Gestion de patrimoine mondiale.

T28A Performance financière ajustée du secteur Autres¹⁾

(en millions de dollars)	2025	2024 ²⁾
Résultats ajustés		
Revenus d'intérêts nets	(253)\$	(1 688)\$
Revenus autres que d'intérêts ³⁾	(78)	(48)
Total des revenus	(331)	(1 736)
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1	1
Charges autres que d'intérêts ⁴⁾	373	(39)
Bénéfice avant impôt sur le résultat	(705)	(1 698)
Charge d'impôt sur le résultat	(351)	(884)
Bénéfice net (perte nette)	(354)\$	(814)\$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	(7)	1
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	(347)\$	(815)\$

- 1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20 pour obtenir une description de la mesure.
- 2) Avec prise d'effet au premier trimestre de 2025, des changements ont été apportés à la méthode utilisée pour répartir certains éléments de revenus, de charges et du bilan entre les secteurs d'activité. Les résultats de chaque secteur pour les périodes précédentes ont été reclassés aux fins de conformité avec la méthode adoptée pour la période à l'étude. Se reporter à la page 42 pour obtenir de plus amples renseignements.
- 3) Compte tenu d'ajustements au titre des cessions et de la réduction d'activités de (36)\$ (2024 – 143 \$) et de l'amortissement des immobilisations incorporelles de 26 \$ (2024 – néant).
- 4) Compte tenu d'ajustements au titre de la provision pour frais juridiques de 74 \$ (2024 – 176 \$), de la charge de restructuration et des provisions pour indemnités de départ de 373 \$ (2024 – 53 \$) et des cessions et de la réduction d'activités de 1 422 \$ (2024 – 77 \$). Compte tenu d'ajustements au titre de la dépréciation d'actifs non financiers de 440 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2024.

Bénéfice net

Le secteur Autres a affiché une perte nette attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 1 859 millions de dollars, contre une perte nette de 1 496 millions de dollars, ce qui comprend des éléments d'ajustement de 1 512 millions de dollars pour la période à l'étude, en comparaison d'éléments d'ajustement de 681 millions de dollars pour l'exercice précédent (se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » à la page 20). Le résultat net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a correspondu à une perte de 347 millions de dollars, contre une perte nette de 815 millions de dollars au cours de l'exercice précédent. La diminution de 468 millions de dollars de la perte est attribuable à l'augmentation des revenus, sous l'effet surtout de la baisse des coûts de financement, atténuée par la hausse des charges autres que d'intérêts.

Revenus

Les revenus se sont établis à un montant négatif de 321 millions de dollars, contre un montant négatif de 1 879 millions de dollars pour l'exercice précédent. Les revenus ajustés ont correspondu à un montant négatif de 331 millions de dollars, par rapport à un montant négatif de 1 736 millions de dollars à l'exercice précédent. L'amélioration de 1 405 millions de dollars est essentiellement attribuable à la diminution des coûts de financement résultant des baisses des taux d'intérêt par les banques centrales au cours de l'exercice considéré et de l'exercice précédent ainsi qu'à la hausse des revenus provenant des sociétés associées, essentiellement liée au placement dans KeyCorp.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts se sont chiffrées à 2 242 millions de dollars, contre 623 millions de dollars. Les charges autres que d'intérêts comprennent une perte de valeur de 1 422 millions de dollars liée à la vente annoncée des activités bancaires en Colombie, au Costa Rica et au Panama, une charge de restructuration et des provisions pour indemnités de départ de 373 millions de dollars, ainsi que des provisions pour frais juridiques de 74 millions de dollars. Les charges autres que d'intérêts ajustées se sont établies à 373 millions de dollars, comparativement à un recouvrement de 39 millions de dollars à l'exercice précédent. La hausse de 412 millions de dollars est principalement attribuable à l'augmentation des coûts liés aux projets et des charges liées aux prestations de retraite.

Perspectives

La perte du secteur Autres devrait s'améliorer pour l'exercice 2026. L'amélioration des résultats devrait découler surtout de la baisse des coûts de financement à la suite de la refixation du prix de passifs selon des taux d'intérêt moins élevés ainsi que de la refixation du prix d'actifs à taux fixe selon des taux d'intérêt plus élevés.

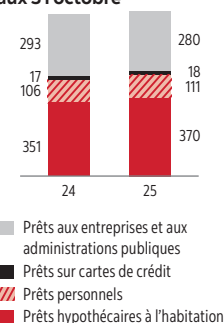
SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

T29 État résumé de la situation financière

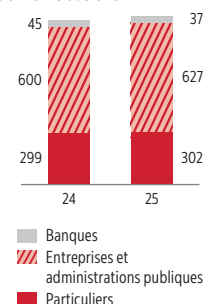
Aux 31 octobre (en milliards de dollars)	2025	2024	Variation	Variation des volumes	Variation du change
Actifs					
Trésorerie, dépôts auprès d'autres institutions financières et métaux précieux	71,1 \$	66,4 \$	7,1 %	5,4 %	1,7 %
Actifs détenus à des fins de transaction	152,2	129,7	17,4	15,8	1,6
Titres pris en pension et titres empruntés	203,0	200,6	1,2	–	1,2
Instruments financiers dérivés	46,5	44,4	4,9	(1,0)	5,9
Titres de placement	150,0	152,8	(1,9)	(3,1)	1,2
Prêts	771,0	760,8	1,3	0,2	1,1
Autres	66,2	57,3	15,4	14,0	1,4
Total des actifs	1 460,0 \$	1 412,0 \$	3,4 %	2,0 %	1,4 %
Passifs					
Dépôts	966,3 \$	943,8 \$	2,4 %	1,1 %	1,3 %
Instruments financiers dérivés	56,0	51,3	9,3	8,8	0,5
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	189,1	190,5	(0,7)	(2,1)	1,4
Autres	152,3	134,5	13,2	10,5	2,7
Débitures subordonnées	7,7	7,8	(1,8)	(2,1)	0,3
Total des passifs	1 371,4 \$	1 327,9 \$	3,3 %	1,9 %	1,4 %
Capitaux propres					
Actions ordinaires ¹⁾	76,9 \$	73,6 \$	4,6 %	3,6 %	1,0 %
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	10,0	8,8	13,2	13,2	–
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	1,7	1,7	0,8	0,2	0,6
Total des capitaux propres	88,6 \$	84,1 \$	5,4 %	4,5 %	0,9 %
Total des passifs et des capitaux propres	1 460,0 \$	1 412,0 \$	3,4 %	2,0 %	1,4 %

1) Comprend l'incidence nette de la conversion des devises, notamment la variation des taux de change au comptant sur la conversion du montant des actifs et des passifs libellés en monnaie fonctionnelle vers le montant équivalent en dollars canadiens.

D20 Portefeuille de prêts Prêts et acceptations En milliards de dollars, aux 31 octobre



D21 Dépôts En milliards de dollars, aux 31 octobre



État de la situation financière

Actifs

Au 31 octobre 2025, le total des actifs de la Banque s'élevait à 1 460 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 48 milliards de dollars par rapport à ce qu'il était au 31 octobre 2024. La trésorerie, les dépôts auprès d'autres institutions financières et les métaux précieux se sont accrus de 5 milliards de dollars du fait essentiellement de la hausse des montants détenus auprès de banques centrales ainsi que de l'augmentation de la position en or détenue et du prix de l'or. Les actifs détenus à des fins de transaction ont augmenté de 22 milliards de dollars, ce qui traduit d'abord et avant tout l'accroissement des titres détenus à des fins de transaction en tant que couvertures sur dérivés. Les titres pris en pension et les titres empruntés ont progressé de 2 milliards de dollars en raison surtout de l'accroissement des activités des clients. Les actifs au titre des instruments dérivés ont augmenté de 2 milliards de dollars, du fait surtout des variations des évaluations. Les titres de placement ont diminué de 3 milliards de dollars, en raison surtout de la baisse des avoirs en actions ordinaires dans le portefeuille de titres négociables. Les prêts ont augmenté de 10 milliards de dollars. Les prêts hypothécaires à l'habitation se sont accrus de 19 milliards de dollars, principalement du fait de la croissance au Canada, et les prêts personnels se sont accrus de 4 milliards de dollars, principalement en Amérique latine, mais ces augmentations ont été contrées en partie par la diminution des prêts aux entreprises et aux administrations publiques, principalement en Asie et au Canada. Les autres actifs ont augmenté de 9 milliards de dollars, du fait surtout du placement de la Banque dans KeyCorp et de la hausse des sûretés exigées au titre des services liés aux marchés des capitaux.

Passifs

Au 31 octobre 2025, le total des passifs s'élevait à 1 371 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 44 milliards de dollars par rapport à ce qu'il était au 31 octobre 2024. Le total des dépôts a augmenté de 22 milliards de dollars. Les dépôts de particuliers se chiffraient à 302 milliards de dollars, en hausse de 3 milliards de dollars, principalement en Amérique latine, et les dépôts d'entreprises et d'administrations publiques se sont accrus de 28 milliards de dollars, principalement aux États-Unis, en Europe, au Canada et en Amérique latine. Ces augmentations ont été partiellement compensées par la diminution des dépôts d'autres institutions financières, surtout en Asie. Les passifs au titre des instruments dérivés ont augmenté de 5 milliards de dollars, du fait surtout des variations dans les évaluations. Les autres passifs ont augmenté de 18 milliards de dollars par suite essentiellement des nouvelles émissions d'instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et de l'accroissement des obligations liées aux titres vendus à découvert.

Capitaux propres

Le total des capitaux propres s'établissait à 89 milliards de dollars, soit une hausse de 5 milliards de dollars par rapport au 31 octobre 2024. Les capitaux propres ont augmenté en raison du bénéfice net de l'exercice courant de 7 758 millions de dollars, moins les dividendes versés de 5 875 millions de dollars, des autres éléments du résultat global de 2 397 millions de dollars et des émissions nettes d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres de 1 160 millions de dollars moins les rachats d'actions de 913 millions de dollars. Les autres éléments du résultat global comprenaient essentiellement des profits sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie de 1 057 millions de dollars, des écarts de conversion de 708 millions de dollars et la variation nette de la juste valeur des titres de créance évalués par le biais des autres éléments du résultat global de 533 millions de dollars.

Gestion du capital

Aperçu

La Banque Scotia est déterminée à conserver un capital solide pour pouvoir assumer les risques inhérents à ses activités diversifiées. Un capital solide permet à la Banque d'assurer la sécurité financière des sommes que lui confient ses clients, de gagner la confiance des investisseurs et de conserver une cote de crédit élevée. Il lui permet également de saisir les occasions de croissance au fur et à mesure qu'elles se présentent et d'accroître le rendement pour les actionnaires grâce à l'augmentation des dividendes. Le cadre de gestion du capital de la Banque comporte un processus interne exhaustif d'évaluation de la suffisance des fonds propres visant à assurer que la Banque dispose d'un capital suffisant pour lui

permettre de faire face aux risques actuels et futurs et d'atteindre ses objectifs stratégiques. Les principales composantes du processus interne d'évaluation de la suffisance des fonds propres de la Banque comprennent une saine gouvernance d'entreprise, la constitution d'un cadre d'appétence au risque complet pour la Banque, une gestion et une surveillance du capital sur une base courante, mais aussi prospective, et l'utilisation de paramètres financiers appropriés qui mettent en corrélation le risque et le capital, notamment les fonds propres et les fonds propres réglementaires.

Gouvernance et supervision

La Banque s'est donné un cadre de gestion du capital prudent afin de mesurer, d'utiliser et de surveiller son capital disponible et d'en évaluer la suffisance. Le capital est géré conformément à la politique de gestion du capital, qui est approuvée par le conseil d'administration. En outre, le conseil examine et approuve les plans annuels visant le capital et les stratégies. Le Comité de gestion de l'actif et du passif et la haute direction assurent la gouvernance du processus de gestion du capital. Les groupes Finance, Trésorerie du Groupe et Gestion du risque global collaborent à la mise en œuvre du plan de la Banque en matière de capital.

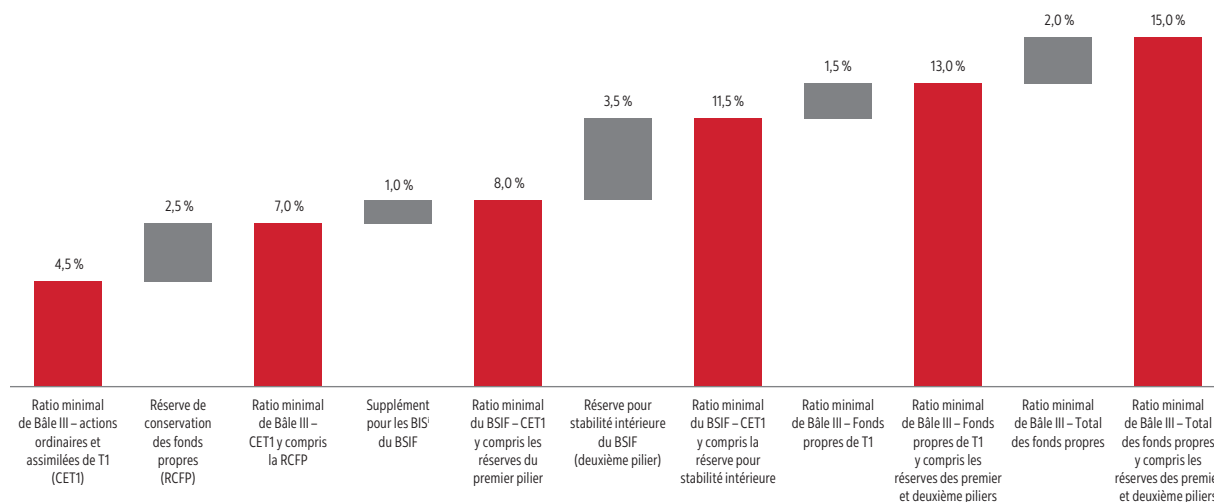
Appétence au risque

Le cadre d'appétence au risque, qui définit l'appétence au risque à l'échelle de la Banque, en plus d'établir les limites en matière de capital, est présenté sous la rubrique « Appétence au risque » de la section traitant de la gestion du risque. Le cadre comporte des cibles à moyen terme relativement aux seuils des fonds propres réglementaires, au bénéfice et aux autres paramètres fondés sur les risques. Avec ces limites, la Banque agit de façon à atteindre les objectifs globaux suivants : dépasser les cibles au titre des fonds propres réglementaires et du capital généré en interne, gérer le capital en fonction de son profil de risque, conserver une cote de crédit élevée et offrir un rendement satisfaisant à ses actionnaires.

Fonds propres réglementaires

Les banques canadiennes sont assujetties aux nouvelles exigences en matière de suffisance des fonds propres publiées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (« CBCB »), lesquelles sont désignées sous le nom de « Bâle III ». Aux termes des règles de Bâle III, trois principaux ratios de fonds propres réglementaires fondés sur le risque sont utilisés pour évaluer la suffisance des fonds propres, à savoir le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, le ratio de T1 et le ratio total des fonds propres, lesquels sont déterminés en divisant ces catégories de fonds propres par les actifs pondérés en fonction des risques (« APR »). Bâle III fournit également des lignes directrices en matière de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (« FPUNV »), lesquelles stipulent que pour être admissibles à titre de fonds propres réglementaires, les instruments de fonds propres non ordinaires doivent être convertibles en actions ordinaires à la survenance d'un événement déclencheur déterminé.

D22 Exigences en matière de ratios de fonds propres réglementaires minimaux (au 31 octobre 2025)



Le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF ») a publié des lignes directrices, des exigences de communication de l'information et des directives en matière d'information à fournir qui sont conformes à la mise en application des règles de Bâle III à l'échelle internationale. Le BSIF exige des institutions de dépôt canadiennes qu'elles atteignent les exigences minimales liées aux actifs pondérés en fonction des risques de 7 %, de 8,5 % et de 10,5 % pour ce qui est des actions ordinaires et assimilées de T1, des fonds propres de T1 et du total des fonds propres, respectivement, ce qui comprend la réserve de fonds propres de 2,5 %. Le BSIF a également désigné la Banque comme étant une banque d'importance systémique intérieure (« BISi »), accroissant de 1 % ses ratios minimaux de fonds propres pour toutes les catégories de fonds propres, pour les rendre conformes à ceux applicables aux banques d'importance systémique à l'échelle mondiale. Les exigences du BSIF en matière de ratios minimaux de fonds propres du premier pilier sont respectivement de 8,0 %, de 9,5 % et de 11,5 % pour les actions ordinaires et assimilées de T1, les fonds propres de T1 et le total des fonds propres.

En juin 2018, le BSIF a mis en œuvre la réserve pour stabilité intérieure que les banques d'importance systémique intérieure (BISi) doivent constituer comme réserve supplémentaire au titre du deuxième pilier. Une banque qui manque à ses obligations relatives à la réserve ne se verra pas automatiquement assujettie à des limites de distribution de fonds propres. Le BSIF exigera plutôt un plan de mesures correctrices si une banque se trouve en position de déficit par rapport à son seuil minimal établi. Si un tel plan n'est pas dressé ou exécuté rapidement et de manière satisfaisante pour le BSIF, des mesures de surveillance prévues dans le guide d'intervention du BSIF seront prises. Le BSIF réexamine la réserve deux fois par an, soit en juin et en décembre, et communique les modifications éventuelles et leur justification au public. Dans des circonstances exceptionnelles, le BSIF pourrait aussi apporter des modifications à la réserve et les annoncer à d'autres moments. De plus, le BSIF pourrait par la suite modifier les exigences minimales pour certaines BISi ou pour certains groupes de BISi, à titre de mesure de contrôle.

Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2023, la réserve pour stabilité intérieure (la « RSI ») a été portée à 3,5 % de la valeur totale des actifs pondérés en fonction des risques. Dans sa plus récente annonce faite en juin 2025, le BSIF a maintenu à 3,5 % cette exigence de RSI. Les exigences du BSIF en matière de ratios de fonds propres réglementaires minimaux, y compris le supplément de 1,0 % s'appliquant aux BISi et la RSI, s'établissent à 11,5 %, à 13,0 % et à 15,0 % pour le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, le ratio de T1 et le ratio total des fonds propres, respectivement. En outre, la Banque est actuellement tenue de maintenir une réserve de fonds propres contracyclique d'environ huit points de base imposée par le CBCB.

Ratio de levier

Outre les exigences de ratio de fonds propres fondées sur le risque, Bâle III a introduit un ratio de levier simple, qui n'est pas basé sur le risque et qui vient compléter les exigences de fonds propres fondées sur le risque. Le ratio de levier s'entend des fonds propres de T1 aux termes de Bâle III divisés par une mesure du risque de levier qui tient compte des actifs au bilan et hors bilan, des dérivés et des cessions temporaires de titres, selon la définition qui est donnée à ces expressions conformément à ces exigences. Les lignes directrices du BSIF sur les exigences de levier de Bâle III et en matière de communication de l'information exposent les grandes lignes en matière d'application et de présentation du ratio de levier de Bâle III au Canada. Les institutions doivent maintenir un coussin d'exploitation, au-delà du minimum exigé de 3,5 %, ce qui comprend le supplément de 0,5 % s'appliquant aux BISi.

Capacité totale d'absorption des pertes (la « TLAC »)

Le BSIF a publié des lignes directrices portant sur la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC), qui s'appliquent aux BISⁱ canadiennes dans le cadre du régime de recapitalisation interne du gouvernement fédéral. La norme vise à tenir compte de l'adéquation de la capacité d'absorption des pertes des banques d'importance systémique pour soutenir leur recapitalisation en cas de faillite. Les BISⁱ doivent maintenir un ratio de TLAC fondé sur les risques minimal et un ratio de levier TLAC minimal. La TLAC correspond au total des fonds propres de catégorie 1 FPUNV, des fonds propres de catégorie 2 FPUNV et des autres instruments de TLAC qui sont assujettis à une conversion, en totalité ou en partie, en actions ordinaires aux termes de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC)* et répondent à tous les critères d'admissibilité énoncés dans les lignes directrices. Les exigences minimales de la Banque en matière de ratio TLAC consistent en un ratio de 25,0 % à l'égard des APR (y compris la RSI de 3,5 % du BSIF) et en un ratio de 7,25 % à l'égard de l'exposition aux fins du ratio de levier. Comme il est mentionné plus haut, le BSIF pourra par la suite modifier les exigences minimales de TLAC pour les BISⁱ. Si une BISⁱ ne respecte pas les exigences minimales de TLAC, le BSIF peut prendre toute mesure qu'il juge adéquate, y compris celles prévues dans la *Loi sur les banques* (Canada). Au 31 octobre 2025, le ratio TLAC fondé sur les risques et le ratio de levier TLAC de la Banque dépassaient le seuil minimal établi par le BSIF.

Cadre sur la capacité totale d'absorption des pertes par établissement des sociétés mères du BSIF (TLAC par établissement des sociétés mères)

En septembre 2023, le BSIF a mis la touche finale aux modifications apportées à son cadre de TLAC par établissement des sociétés mères, qui est entré en vigueur au premier trimestre de 2024. En vertu de ce cadre, le BSIF a établi un ratio de TLAC par établissement fondé sur le risque, lequel s'appuie sur le ratio de TLAC fondé sur le risque prévu par la ligne directrice TLAC du BSIF et sur les ratios de fonds propres fondés sur le risque prévus par la ligne directrice Normes de fonds propres du BSIF. Le BSIF se sert principalement du ratio de TLAC par établissement fondé sur le risque pour évaluer la suffisance de la TLAC à la disposition immédiate de la société mère canadienne et la capacité de la société mère à constituer une source de stabilité financière pour ses filiales et les autres entités de son groupe. Les BISⁱ doivent maintenir un ratio de TLAC par établissement d'au moins 21,5 % en tout temps, et elles ne sont actuellement pas tenues de communiquer publiquement leur ratio de TLAC par établissement. Le BSIF compte tenir, en temps opportun, une consultation sur les attentes à l'égard de l'assurance fournie par les données et de la communication future d'informations. La Banque continue de se conformer aux exigences du BSIF en matière de TLAC par établissement des sociétés mères.

Réformes de l'Accord de Bâle III révisé

Après prise d'effet au deuxième trimestre de l'exercice 2023, la Banque a adopté les réformes de l'Accord de Bâle III révisé en conformité avec les lignes directrices révisées Normes de fonds propres, Exigences de levier et Ligne directrice stipulant la communication de renseignements par les banques d'importance systémique intérieure (BISⁱ) au titre du troisième pilier du BSIF. Les exigences du BSIF s'alignent pour la plupart sur celles des réformes de l'Accord de Bâle III révisé du CBCB, les quelques différences portant surtout sur les prêts immobiliers résidentiels et les expositions aux prêts renouvelables aux particuliers admissibles.

Les réformes définitives de Bâle III mises en œuvre au deuxième trimestre de 2023 touchent principalement le calcul des actifs pondérés en fonction des risques et comportent les éléments suivants :

- une approche standard révisée du risque de crédit prévoyant une granularité accrue des pondérations en fonction des risques prescrites pour les prêts sur cartes de crédit, les prêts hypothécaires et les prêts aux entreprises;
- des révisions de l'approche du risque de crédit fondée sur les notations internes comportant de nouvelles exigences relatives aux paramètres des modèles élaborés en interne selon l'approche avancée fondée sur les notations internes (l'« approche NI avancée »), y compris des restrictions du champ d'application qui limitent certaines catégories d'actifs à l'approche notations internes – fondation (l'« approche NI fondation »);
- une approche standard révisée du risque d'exploitation qui prend appui sur l'approche standard existante, y compris la comptabilisation des pertes liées au risque d'exploitation d'une institution;
- des révisions à la mesure du ratio de levier et du volant de fonds propres lié au ratio de levier, qui prendra la forme d'un volant de fonds propres de T1 et sera fixé à 50 % du supplément de 1,0 % au titre du volant de fonds propres pondéré en fonction du risque d'une BISⁱ;
- un plancher global garantissant que les actifs pondérés en fonction des risques des banques issus des modèles internes ne puissent pas être inférieurs à 72,5 % des actifs pondérés en fonction des risques tels que calculés selon l'approche standard du dispositif de Bâle III. Une période d'instauration progressive internationale du taux plancher global de fonds propres de 72,5 % de 2023 à 2028 a débuté au cours du deuxième trimestre de 2023 et le plancher démarre à 65 % pour les banques canadiennes.

En outre, les exigences relatives au risque de marché révisées du dispositif d'ajustement de l'évaluation du crédit ont été mises en œuvre au premier trimestre de 2024. Les principaux changements sont les suivants :

- la révision des approches standards et fondées sur des modèles pour les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de marché;
- une nouvelle approche standard pour l'ajustement de l'évaluation du crédit, similaire à l'approche standard pour le risque de marché.

À l'international, l'adoption des réformes de l'Accord de Bâle III révisé varie selon les territoires. Bien que plusieurs membres du CBCB aient finalisé leurs lignes directrices visant les réformes de l'Accord de Bâle III révisé, les retards persistent dans plusieurs territoires clés.

La Banque continue de suivre l'évolution des développements ayant une incidence sur les exigences en matière de fonds propres réglementaires et de se préparer en conséquence.

Modifications à la réglementation liée aux fonds propres

Le BSIF reporte d'autres augmentations du niveau du plancher de fonds propres de Bâle III calculé selon l'approche standard

En février 2025, le BSIF a annoncé qu'il reportait jusqu'à nouvel ordre l'augmentation du niveau du plancher de fonds propres de Bâle III calculé selon l'approche standard. Le BSIF a indiqué que l'incertitude persiste quant à la date à laquelle les autres pays procéderont à la mise en œuvre intégrale de Bâle III et qu'il ne laissera pas se creuser davantage l'avance que le Canada a prise.

Comme il est indiqué plus haut, le Canada a mené à terme au début de 2024 la mise en œuvre des réformes de l'Accord de Bâle III révisé en 2017 et il a établi un calendrier de mise en œuvre accélérée du plancher de fonds propres de Bâle III calculé selon l'approche standard, fixé à 65 % en 2023 et devant être haussé de 2,5 % au premier trimestre de chaque année de manière à atteindre 72,5 % en 2026. L'annonce du report par le BSIF fait en sorte que le plancher de fonds propres demeure indéfiniment au niveau de 2024, soit à 67,5 %, reportant jusqu'à nouvel ordre les hausses à 70 % et à 72,5 %. Par ailleurs, le BSIF s'engage à aviser les banques concernées au moins deux ans avant de relancer le processus et d'augmenter le niveau du plancher de fonds propres de Bâle III calculé selon l'approche standard.

Ligne directrice du BSIF sur le régime au regard des normes de fonds propres et de liquidité visant les expositions sur crypto-actifs

En février 2025, le BSIF a publié sa ligne directrice au regard des normes de fonds propres et de liquidité visant les expositions sur crypto-actifs, qui entrera en vigueur pour la Banque au premier trimestre de 2026. La ligne directrice intègre les normes du CBCB relatives aux expositions sur crypto-actifs, telles que mises à jour en novembre 2024, et remplace le préavis des dispositions provisoires du BSIF sur le régime réglementaire s'appliquant aux expositions sur crypto-actifs.

Dans le cadre de la ligne directrice, les expositions sur crypto-actifs sont définies et classées par types. Les traitements des fonds propres réglementaires pour le risque de crédit, le risque de crédit de la contrepartie et le risque de marché relatifs à ces crypto-actifs sont prescrits. En outre, le BSIF a publié les modifications finales à ses lignes directrices stipulant la communication de renseignements au titre du troisième pilier, qui comprennent de nouvelles exigences en matière d'information sur les crypto-actifs entrant également en vigueur au premier trimestre de l'exercice 2026.

Planification, gestion et surveillance du capital

La Banque gère et surveille son capital en fonction des changements prévus à sa stratégie, des changements observés dans son contexte opérationnel ou des changements dans son profil de risque. Dans le cadre du processus interne exhaustif d'évaluation de la suffisance des fonds

propres de la Banque, la provenance et l'affectation du capital sont continuellement mesurées et surveillées au moyen de paramètres financiers, notamment les seuils réglementaires et les fonds propres. Ces résultats sont également utilisés dans le cadre de la planification du capital et de la prise de décisions stratégiques.

L'évaluation de la suffisance des fonds propres de la Banque tient compte de sa situation actuelle ainsi que de son profil et de sa situation en matière de risque prévus dans l'avenir par rapport à ses cibles internes, tout en prenant en compte l'incidence potentielle de divers scénarios de crise. Des scénarios précis sont choisis en fonction de la conjoncture économique et des événements auxquels la Banque est exposée. Par ailleurs, l'évaluation prospective de la suffisance des fonds propres de la Banque tient compte des résultats de scénarios à risques multiples plus graves réalisés dans des conditions critiques à l'échelle de la Banque. Ces essais servent à déterminer dans quelle mesure des événements graves, mais plausibles, pourraient influencer sur le capital de la Banque.

La Banque met en place des cibles internes relativement aux fonds propres réglementaires pour s'assurer qu'elle a suffisamment de capital disponible par rapport à son niveau d'appétence au risque.

La cible interne de la Banque inclut une marge adéquate par rapport au minimum exigé par la réglementation permettant une flexibilité suffisante en vue d'un déploiement de capital futur et en fonction du degré d'appétence au risque de la Banque, de la volatilité des hypothèses de planification, des résultats des simulations de crise et de la planification d'urgence.

La Banque dispose d'un cadre de gestion du risque élaboré pour s'assurer que les risques qu'elle prend dans l'exercice de ses activités commerciales correspondent à son degré d'appétence au risque et à son incidence sur le capital en fonction des cibles internes, et qu'il existe un bon équilibre entre le risque et l'avantage. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion du risque » pour obtenir une analyse plus complète du cadre de gestion du risque de la Banque. La gestion du capital de la Banque exige qu'une attention particulière soit prêtée au coût et à la disponibilité des divers types de capital, à l'effet de levier financier souhaité, aux variations des actifs et actifs pondérés en fonction des risques, de même qu'aux occasions d'utiliser le capital de manière rentable. Le capital requis pour couvrir les risques commerciaux et pour satisfaire aux exigences réglementaires est équilibré de manière à atteindre l'objectif visé, à savoir générer un rendement approprié pour les actionnaires de la Banque.

Génération de capital

Le capital est généré en interne au moyen du bénéfice net, déduction faite du versement de dividendes. Le capital provient également de l'émission d'actions ordinaires, d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres ainsi que de débentures subordonnées, déduction faite des rachats.

Utilisation du capital

La Banque utilise le capital pour favoriser une croissance durable à long terme des revenus et du bénéfice net. Cette croissance peut s'effectuer par l'ajout de nouveaux clients aux activités existantes, l'augmentation des activités de ventes croisées auprès de la clientèle existante, la proposition de nouveaux produits et l'amélioration de la productivité des ventes, ou elle peut être le fruit d'acquisitions. Toutes les principales mesures d'utilisation du capital font l'objet d'une analyse rigoureuse, d'une validation des hypothèses commerciales et d'une évaluation des avantages qui devraient en être tirés. Les principaux critères financiers d'évaluation sont l'incidence sur le résultat par action, les ratios de fonds propres, le rendement du capital investi, le délai prévu de récupération des coûts et le taux de rendement interne fondé sur les flux de trésorerie actualisés.

Ratios de fonds propres réglementaires et de capacité totale d'absorption des pertes

La Banque maintient toujours des niveaux de fonds propres élevés et de haute qualité qui la placent en bonne position pour connaître une croissance future et profiter des occasions qui se présentent. Le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 s'établissait à 13,2 % au 31 octobre 2025, ce qui correspond à une hausse d'environ 10 points de base par rapport à l'exercice précédent. La hausse du ratio tient à la forte autogénération de capital et aux profits à la réévaluation des titres à la JVAERG, facteurs contrés en partie par la réalisation du placement de la Banque dans KeyCorp, la perte de valeur liée à la vente annoncée des activités bancaires en Colombie, au Costa Rica et au Panama à Davivienda, l'incidence des éléments d'ajustement au quatrième trimestre et les rachats d'actions aux termes de l'offre de rachat dans le cours normal des activités.

Le ratio de T1 de la Banque s'établissait à 15,3 % au 31 octobre 2025, en hausse d'environ 30 points de base par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout des incidences susmentionnées sur le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 ainsi que de l'émission de billets avec remboursement de capital à recours limité de 1 milliard de dollars américains au premier et au quatrième trimestre de 2025, facteurs atténués par le rachat d'autres billets de fonds propres de T1 subordonnés de 1,25 milliard de dollars américains au troisième trimestre.

Le ratio total des fonds propres de la Banque s'établissait à 17,1 % au 31 octobre 2025, en hausse d'environ 40 points de base par rapport à 2024, en raison principalement des rachats, des émissions et des incidences sur le ratio de T1 susmentionnés.

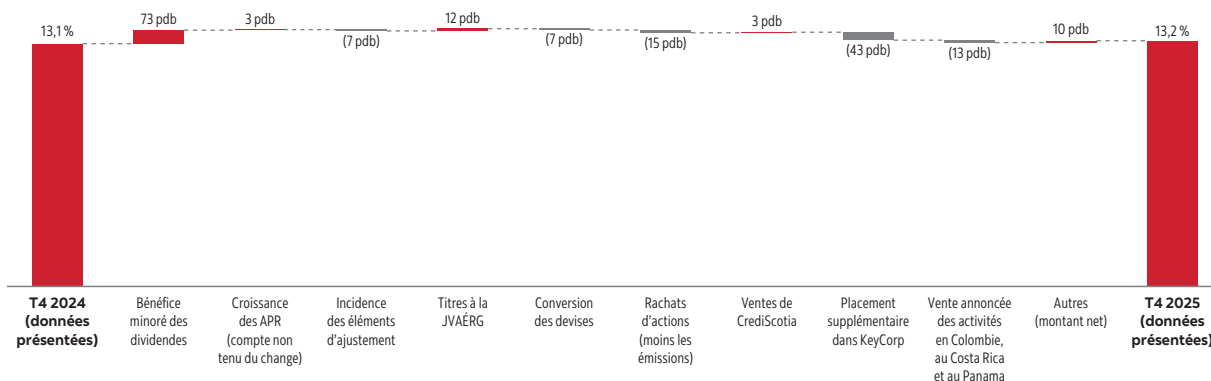
Le ratio TLAC s'établissait à 29,1 % au 31 octobre 2025, ce qui correspond à une baisse d'environ 60 points de base par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout de la hausse des APR.

Le ratio de levier s'établissait à 4,5 % au 31 octobre 2025, ce qui représente une hausse d'environ 10 points de base par rapport à l'exercice précédent, la croissance des fonds propres de T1 attribuable aux émissions d'autres billets de fonds propres de T1 susmentionnées ayant été contrebalancée en partie par l'augmentation des montants exposés au risque de levier.

Le ratio de levier TLAC s'établissait à 8,5 %, en baisse d'environ 30 points de base par rapport à 2024, en raison principalement de l'accroissement du risque de levier, contré en partie par l'augmentation de la TLAC disponible.

Les ratios de fonds propres, de levier et TLAC de la Banque continuent de dépasser les ratios minimaux de fonds propres du BSIF pour 2025. En 2026, la Banque continuera de maintenir de solides ratios de fonds propres et d'optimiser l'utilisation du capital conformément à ses plans stratégiques.

D23 Évolution du ratio des actions ordinaires et assimilées de T1¹⁾



1) Dans le présent document, cette mesure est présentée conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF (novembre 2023).

T30 Ratios de fonds propres réglementaires¹⁾ et de capacité totale d'absorption des pertes²⁾

Aux 31 octobre (en millions de dollars)

	2025	2024
Actions ordinaires et assimilées de T1		
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ³⁾	76 927 \$	73 590 \$
Participations ne donnant pas le contrôle admissibles dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires des filiales	718	683
Goodwill et immobilisations incorporelles, déduction faite des passifs d'impôt différé ⁴⁾	(15 825)	(15 044)
Déductions liées à un seuil	–	–
Actifs d'impôt différé (compte non tenu de ceux découlant de différences temporaires), montant net	(356)	(451)
Autres déductions des actions ordinaires et assimilées de T1 ⁵⁾	1 288	1 853
Actions ordinaires et assimilées de T1	62 752	60 631
Autres fonds propres de T1		
Actions privilégiées	–	–
Autres billets de fonds propres de T1 subordonnés (FPUNV)	1 560	3 249
Billets avec remboursement de capital à recours limité (FPUNV)	8 379	5 530
Instruments de fonds propres – composante passif – titres fiduciaires ⁶⁾	–	–
Autres ajustements aux fonds propres de T1 ⁷⁾	99	89
Fonds propres de T1, montant net	72 790	69 499
Fonds propres de T2		
Déventures subordonnées, après amortissement	5 938	6 190
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances admissible dans les fonds propres de T2 et compte de correction de valeur excédentaire (selon l'approche NI)	2 041	1 942
Participations ne donnant pas le contrôle admissibles dans les fonds propres de T2 des filiales	139	77
Fonds propres de T2	8 118	8 209
Total des fonds propres réglementaires	80 908	77 708
Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires		
Instruments de TLAC externe	57 312	59 092
Déductions et autres ajustements au titre de la TLAC	(171)	952
TLAC après déductions	138 049	137 752
Actifs pondérés en fonction des risques (en milliards de dollars)¹⁾		
Risque de crédit	406,3	398,2
Risque de marché	12,8	14,7
Risque d'exploitation	55,4	51,1
Actifs pondérés en fonction des risques	474,5 \$	464,0 \$
Ratios de fonds propres¹⁾ et TLAC²⁾		
Actions ordinaires et assimilées de T1	13,2 %	13,1 %
T1	15,3 %	15,0 %
Total	17,1 %	16,7 %
Capacité totale d'absorption des pertes	29,1 %	29,7 %
Levier⁸⁾		
Risque de levier	1 622 415 \$	1 563 140 \$
Ratio de levier	4,5 %	4,4 %
Ratio de capacité totale d'absorption des pertes ²⁾	8,5 %	8,8 %

1) Les ratios de fonds propres réglementaires sont fondés sur les exigences de Bâle III et sont calculés conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF (novembre 2023).2) Cette mesure est présentée dans le présent document conformément à la ligne directrice *Capacité totale d'absorption des pertes* du BSIF (septembre 2018).

3) Comprend les réserves du secteur Autres ajustées aux fins du calcul des fonds propres réglementaires.

4) Les montants sont présentés en fonction des exigences réglementaires du BSIF voulant que le goodwill lié aux participations dans des sociétés associées soit classé en tant que goodwill aux fins de présentation de l'information financière réglementaire.

5) Les autres déductions des actions ordinaires et assimilées de T1 aux termes des exigences de Bâle III comprennent les profits et les pertes découlant de l'évolution du risque de crédit propre à l'entité relativement aux passifs évalués à la juste valeur, les actifs des régimes de retraite et d'autres éléments.

6) Instruments de fonds propres non admissibles.

7) Les autres ajustements des fonds propres de T1 aux termes des règles de l'accord de Bâle III comprennent les participations ne donnant pas le contrôle admissibles dans des filiales.

8) Les ratios de levier sont fondés sur les exigences de Bâle III et sont calculés conformément à la ligne directrice *Exigences de levier* du BSIF (février 2023).

T31 Variation des fonds propres réglementaires

Pour les exercices (en millions de dollars)	2025	2024
Total des fonds propres à l'ouverture de l'exercice	77 708 \$	75 651 \$
Modifications aux actions ordinaires et assimilées de T1		
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de la Banque	7 283	7 286
Dividendes versés aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	(5 369)	(5 198)
Actions émises	210	1 945
Actions rachetées	(913)	–
Profits/pertes découlant de l'évolution du risque de crédit propre à l'entité relativement aux passifs évalués à la juste valeur	525	723
Fluctuations du cumul des autres éléments du résultat global, compte non tenu des couvertures de flux de trésorerie	1 264	(1 577)
Modifications aux participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires des filiales	35	(80)
Modifications au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles (déduction faite du passif d'impôt connexe) ¹⁾	(780)	694
Autres modifications, y compris les ajustements réglementaires suivants :	(134)	(202)
– Actifs d'impôt différé qui sont tributaires de la rentabilité future (compte non tenu de ceux découlant de différences temporaires)	95	(220)
– Incidence de l'IFRS 17	–	(86)
– Autres déductions de fonds propres	(34)	85
– Autres	(195)	19
Modifications aux actions ordinaires et assimilées de T1	2 121 \$	3 591 \$
Modifications aux autres fonds propres de T1		
Émission	2 848	1 004
Rachat	(1 688)	(300)
Autres modifications, y compris les ajustements réglementaires	10	(20)
Modifications aux autres fonds propres de T1	1 170 \$	684 \$
Modifications aux fonds propres de T2		
Émission	–	1 000
Rachat	–	(3 250)
Compte de correction de valeur admissible à l'inclusion dans les fonds propres de T2 et compte de correction excédentaire aux termes de l'approche NI ²⁾	99	11
Autres modifications, y compris les ajustements réglementaires	(190)	21
Modifications aux fonds propres de T2	(91)\$	(2 218)\$
Total des fonds propres générés (utilisés)	3 200 \$	2 057 \$
Total des fonds propres à la clôture de l'exercice	80 908 \$	77 708 \$

1) Les montants sont présentés en fonction des exigences réglementaires du BSIF voulant que le goodwill lié aux participations dans des sociétés associées soit classé en tant que goodwill aux fins de la présentation de l'information financière réglementaire.

2) Comptes de correction de valeur admissibles en 2025 et en 2024.

Composantes des fonds propres réglementaires

Les fonds propres réglementaires de la Banque sont divisés en trois composantes – les actions ordinaires et assimilées de T1, les autres fonds propres de T1 et les fonds propres de T2, selon leur degré de permanence et leur capacité d'absorption des pertes. Toutes les composantes des fonds propres soutiennent les opérations bancaires et procurent une protection aux déposants.

Les actions ordinaires et assimilées de T1 sont principalement constituées des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, des participations ne donnant pas le contrôle selon les exigences réglementaires et des ajustements ou déductions réglementaires prescrits. Ces déductions réglementaires portent notamment sur le goodwill, les immobilisations incorporelles (compte tenu des passifs d'impôt différé), les actifs d'impôt différé qui sont tributaires de la rentabilité future, les actifs au titre des régimes de retraite à prestations déterminées et l'insuffisance (s'il y a lieu) du compte de correction de valeur pour pertes sur créances sur les pertes attendues selon les paramètres réglementaires.

Les autres fonds propres de T1 se composent principalement d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et d'autres instruments de capitaux propres admissibles (décrits à la note 23 des états financiers consolidés). Les fonds propres de T2 se composent surtout des débentures subordonnées admissibles et des comptes de correction de valeur pour pertes sur créances admissibles.

Les actions ordinaires et assimilées de T1 de la Banque s'établissaient à 62,8 milliards de dollars au 31 octobre 2025, en hausse d'environ 2,1 milliards de dollars par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison :

- de la croissance de 1,9 milliard de dollars découlant de l'autogénération de capital, déduction faite des dividendes payés;
- d'émissions d'actions totalisant 0,2 milliard de dollars essentiellement liées aux options sur actions;
- d'un montant de 1,3 milliard de dollars découlant des fluctuations du cumul des autres éléments du résultat global, compte non tenu des couvertures de flux de trésorerie, en raison surtout de l'incidence de la conversion des devises et des variations de la juste valeur des titres de placement;
- d'un montant de 0,5 milliard de dollars découlant des variations des déductions réglementaires liées au risque de crédit propre à l'entité à l'égard des passifs à la juste valeur.

Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par :

- un montant de 0,9 milliard de dollars attribuable aux rachats d'actions ordinaires aux termes de l'offre de rachat dans le cours normal des activités;
- un montant de 0,9 milliard de dollars attribuable à la hausse des déductions réglementaires et à d'autres ajustements réglementaires.

Les fonds propres de T1 de la Banque ont augmenté de 3,3 milliards de dollars pour s'établir à 72,8 milliards de dollars, en raison surtout des incidences susmentionnées sur les actions ordinaires et assimilées de T1 et des émissions de billets avec remboursement de capital à recours limité de 2,0 milliards de dollars américains (2,8 milliards de dollars canadiens), facteurs contrebalancés en partie par le rachat d'autres billets de fonds propres de T1 de 1,25 milliard de dollars américains (1,7 milliard de dollars canadiens).

Le total des fonds propres a augmenté de 3,2 milliards de dollars au cours de l'exercice pour se chiffrer à 80,9 milliards de dollars, en raison principalement des incidences susmentionnées sur les actions ordinaires et assimilées de T1 et les fonds propres de T1.

Dividendes

Le dividende annuel en 2025 s'est établi à 4,32 \$, en hausse de 0,08 \$ par rapport à 2024. Le conseil d'administration a approuvé un dividende trimestriel de 1,10 \$ par action ordinaire lors de son assemblée du 1^{er} décembre 2025. Ce dividende trimestriel sera versé le 28 janvier 2026 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 6 janvier 2026.

T32 Points saillants de la gestion du capital

Pour les exercices (en millions de dollars)

	2025	2024
Dividendes		
Actions ordinaires	5 369 \$	5 198 \$
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	506	472
Actions ordinaires émises ¹⁾	210	1 945
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre de rachat dans le cours normal des activités ²⁾	913	—
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres émis	2 848	1 004
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres rachetés	1 688	300
Echéance, remboursement et rachat de débentures subordonnées	250	3 250

1) Représente principalement le montant en trésorerie reçu pour les options sur actions exercées au cours de l'exercice et les actions ordinaires émises aux termes du régime de dividendes et d'achat d'actions des actionnaires.

2) Représente une diminution des actions ordinaires et des résultats non distribués, compte tenu de l'impôt.

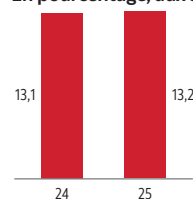
Offre de rachat dans le cours normal des activités

Le 28 mai 2025, la Banque a annoncé que le BSIF et la Bourse de Toronto avaient approuvé une offre de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre de 2025 »), aux termes de laquelle elle peut racheter aux fins d'annulation jusqu'à 20 millions de ses actions ordinaires. Les rachats aux termes de l'offre de 2025 ont débuté le 30 mai 2025 et prendront fin à la plus rapprochée des éventualités suivantes : i) lorsque la Banque aura racheté le nombre maximal d'actions ordinaires aux termes de l'offre de 2025, ii) lorsque la Banque fournira un avis de résiliation, ou iii) le 29 mai 2026.

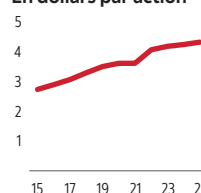
Depuis le début de l'offre de 2025 jusqu'au 31 octobre 2025, la Banque a racheté et annulé environ 10,8 millions d'actions ordinaires à un prix moyen de 82,57 \$ l'action, pour un montant total de 913 millions de dollars, compte tenu de l'impôt.

La Banque n'avait pas d'offre de rachat dans le cours normal des activités en vigueur et elle n'a racheté aucune action ordinaire aux termes d'une offre de rachat dans le cours normal des activités au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024.

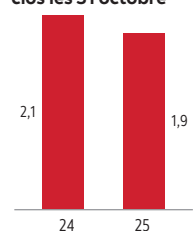
D24 Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 En pourcentage, aux 31 octobre



D25 Croissance des dividendes En dollars par action



D26 Fonds propres générés en interne En milliards de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre



Information sur les actions et les autres instruments de capitaux propres

Les données liées aux actions ordinaires et privilégiées et à certains autres instruments de capitaux propres de la Banque sont présentées dans le tableau T33. De plus amples renseignements, notamment les caractéristiques d'échange, sont fournis aux notes 20 et 23 afférentes aux états financiers consolidés.

T33 Actions et autres instruments

Au 31 octobre 2025	Montant (en millions de dollars)	Dividendes déclarés par action ¹⁾	Nombre de titres en circulation (en milliers)	Caractéristique de conversion
Actions ordinaires²⁾	22 067 \$	4,32 \$	1 236 306	s. o.
Autres titres de T1 FPUNV^{3), 5)}	Montant (en millions de dollars)	Distributions⁵⁾	Rendement (%)	Nombre de titres en circulation (en milliers)
Autres billets de fonds propres de T1 subordonnés ⁶⁾	1 250 \$ US	17,4317 \$ US	6,821	1 250
Autres billets de fonds propres de T1 subordonnés ⁷⁾	– \$ US	– \$ US	4,900	–
Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 1 ⁸⁾	1 250 \$	9,2500 \$	3,700	1 250
Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 2 ⁹⁾	600 \$ US	9,0625 \$ US	3,625	600
Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 3 ¹⁰⁾	1 500 \$	17,5575 \$	7,023	1 500
Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 4 ¹¹⁾	750 \$ US	21,5625 \$ US	8,625	750
Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 5 ¹²⁾	750 \$ US	20,0000 \$ US	8,000	750
Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 6 ¹³⁾	1 000 \$ US	18,3750 \$ US	7,350	1 000
Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 7 ¹⁴⁾	1 000 \$ US	20,8160 \$ US	6,875	1 000
Dévaluations subordonnées FPUNV³⁾	Montant (en millions de dollars)		Taux d'intérêt (%)	
Dévaluations subordonnées échéant en juin 2025 ¹⁵⁾	– \$		8,900	
Dévaluations subordonnées échéant en décembre 2025	1 250 \$ US		4,500	
Dévaluations subordonnées échéant en mai 2032	1 750 \$		3,934	
Dévaluations subordonnées échéant en décembre 2032	33 000 JPY		1,800	
Dévaluations subordonnées échéant en août 2033	1 000 \$		5,679	
Dévaluations subordonnées échéant en décembre 2033	12 000 JPY		1,830	
Dévaluations subordonnées échéant en août 2034	1 000 \$		4,959	
Dévaluations subordonnées échéant en mai 2037	1 250 \$ US		4,588	
Autres	Montant (en millions de dollars)	Distributions⁴⁾	Rendement (%)	Nombre de titres en circulation (en milliers)
Titres fiduciaires Banque Scotia – Série 2006-1 émis par la Fiducie de Capital Banque Scotia ^{16a), b)}	750 \$	28,25	5,650	750
Options				Nombre de titres en circulation (en milliers)
Options en circulation attribuées aux termes des régimes d'options sur actions pour l'achat d'actions ordinaires ²⁾				10 087

1) Dividendes déclarés pour la période allant du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025.

2) Les dividendes sur les actions ordinaires sont versés sur une base trimestrielle, lorsqu'ils seront déclarés. Au 21 novembre 2025, le nombre d'actions ordinaires et d'options en circulation se chiffrait respectivement à 1 236 011 milliers et à 9 901 milliers.

3) Ces titres sont assortis des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) nécessaires à leur classement en tant qu'instruments de fonds propres réglementaires conformément à Bâle III. Se reporter aux notes 20 et 23 afférentes aux états financiers consolidés figurant dans le rapport annuel 2025 de la Banque pour obtenir de plus amples renseignements.

4) Distributions payables semestriellement ou trimestriellement selon une valeur nominale de 1 000 \$ ou de 1 000 \$ US, selon le cas.

5) Les distributions trimestrielles sont inscrites chaque trimestre, lorsqu'elles sont payées, le cas échéant.

6) Le 28 juin 2023, la Banque a annoncé la transition du taux d'intérêt à l'égard de ces titres, soit du TIOI en dollars américains de trois mois au SOFR à terme de trois mois majoré d'un ajustement de l'écart de 26,161 points de base, pour les périodes d'intérêts ouvertes à compter du 12 juillet 2023.

7) Le 4 juin 2025, la Banque a racheté les autres billets de fonds propres de T1 subordonnés à taux fixe perpétuels révisables à 4,900 % d'un montant de 1 250 millions de dollars américains à un prix correspondant à 100 % du montant en principal majoré des intérêts courus et impayés. Le rachat de ces autres billets de fonds propres de T1 a entraîné une perte de change de 22 millions de dollars, laquelle a été comptabilisée dans les résultats non distribués.

8) À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans qui prendra fin le 27 juillet 2026, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les distributions seront calculées au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada majoré de 2,761 %.

9) À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans qui prendra fin le 27 octobre 2026, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les distributions seront calculées au moyen du taux du Trésor américain sur cinq ans majoré de 2,613 %.

10) À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans qui prendra fin le 27 juillet 2027, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les distributions, lorsqu'elles sont payées, le cas échéant, seront calculées au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 3,95 %.

11) À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans qui prendra fin le 27 octobre 2027, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les distributions seront calculées au moyen du taux du Trésor américain sur cinq ans majoré de 4,389 %.

12) À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans qui prendra fin le 27 janvier 2029, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les distributions, lorsqu'elles sont payées, le cas échéant, seront calculées au moyen du Trésor américain sur cinq ans majoré de 4,017 %.

13) Le 31 janvier 2025, la Banque a émis des billets avec remboursement de capital à recours limité de série 6 (FPUNV) (les « billets ARL de série 6 ») assortis d'un taux fixe révisable de 7,350 % d'une valeur de 1 000 millions de dollars américains. Dans le cadre de l'émission des billets ARL de série 6, la Banque a émis d'autres billets de fonds propres de T1 subordonnés à taux fixe perpétuel révisable (FPUNV) (les « autres billets de fonds propres de T1 de série 6 ») d'une valeur de 1 000 millions de dollars américains à la fiducie Scotiabank LRCN, qui seront détenus à titre d'actifs de fiducie liés à la structure des billets avec remboursement de capital à recours limité. À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans qui prendra fin le 27 avril 2030, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les distributions seront calculées au moyen du Trésor américain sur cinq ans majoré de 2,903 %. Se reporter à la note 23 afférente aux états financiers consolidés pour obtenir plus de détails.

14) Le 29 septembre 2025, la Banque a émis des billets avec remboursement de capital à recours limité de série 7 (FPUNV) (les « billets ARL de série 7 ») assortis d'un taux fixe révisable de 6,875 % d'une valeur de 1 000 millions de dollars américains. Dans le cadre de l'émission des billets ARL de série 7, la Banque a émis d'autres billets de fonds propres de T1 subordonnés à taux fixe perpétuel révisable (FPUNV) (les « autres billets de fonds propres de T1 de série 7 ») d'une valeur de 1 000 millions de dollars américains à la fiducie Scotiabank LRCN, qui seront détenus à titre d'actifs de fiducie liés à la structure des billets avec remboursement de capital à recours limité. À l'issue de la période à taux fixe initiale de dix ans qui prendra fin le 27 octobre 2035, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les distributions seront calculées au moyen du Trésor américain sur cinq ans majoré de 2,734 %. Se reporter à la note 23 afférente aux états financiers consolidés pour obtenir plus de détails.

15) Le 20 juin 2025, toutes les dévaluations subordonnées à 8,9 % en circulation d'un montant de 250 millions de dollars sont arrivées à échéance. Le montant en principal majoré des intérêts courus a été payé aux porteurs à la date d'échéance.

16a) Le 28 septembre 2006, la Fiducie de Capital Banque Scotia a émis 750 000 titres fiduciaires de la Banque Scotia de série 2006-1 (« TFB Scotia II de série 2006-1 »). Les TFB Scotia II de série 2006-1 donnent droit à une distribution semestrielle en trésorerie fixe et non cumulative de 28,25 \$ par titre. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, ces titres pouvaient être rachetés en totalité si certains changements sont apportés à l'impôt ou aux fonds propres réglementaires, ou en totalité ou en partie à compter du 30 décembre 2011, ou à toute date de distribution par la suite, au gré de la Fiducie de Capital Banque Scotia. Les titres pourront être échangés en tout temps, au gré du porteur, contre des actions privilégiées de série S à dividende non cumulatif de la Banque. Les actions de série S donneront droit à un dividende semestriel en trésorerie de 0,4875 \$ par tranche d'action de 25,00 \$. Se reporter à la note 23c) – Restrictions sur le paiement de dividendes et le retrait d'actions. Les TFB Scotia II de série 2006-1 peuvent être échangés d'office, sans le consentement de leurs porteurs, contre des actions privilégiées de série T à dividende non cumulatif de la Banque lorsque : i) les procédures sont entamées en vue de la liquidation de la Banque; ii) le Surintendant prend le contrôle de la Banque ou de ses actifs; iii) le ratio de T1 de la Banque est inférieur à 5 % ou le ratio total des fonds propres est inférieur à 8 %; ou iv) le Surintendant ordonne à la Banque d'augmenter ses fonds propres ou de fournir des liquidités supplémentaires, et la Banque choisit de procéder à cet échange automatique ou la Banque ne se conforme pas à cette ordonnance. Les actions de série T donneront droit à un dividende semestriel en trésorerie non cumulatif de 0,625 \$ par tranche d'action de 25,00 \$. Si les TFB Scotia II de série 2006-1 sont échangés d'office contre des actions privilégiées de série T de la Banque, cette dernière deviendra le seul bénéficiaire de la Fiducie.

16b) Aucune distribution en trésorerie ne sera versée sur les TFB Scotia II de série 2006-1 si la Banque ne déclare pas de dividendes réguliers sur ses actions privilégiées ou, si aucune action privilégiée n'est en circulation, sur ses actions ordinaires.

Dans un tel cas, le montant net des fonds distribuables de la Fiducie sera payable à la Banque à titre de détenteur de la participation résiduelle dans la Fiducie. Si la Fiducie ne verse pas en totalité les distributions semestrielles sur les TFB Scotia II de série 2006-1, la Banque ne déclarera aucun dividende sur ses actions privilégiées ou ses actions ordinaires pour une période donnée. Se reporter à la note 23c) afférente aux états financiers consolidés, *Restrictions sur le paiement de dividendes et le retrait d'actions*.

Actifs pondérés en fonction des risques

Les exigences réglementaires en matière de fonds propres reposent sur la cible minimale du BSIF au titre du pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques. Les actifs pondérés en fonction des risques correspondent à l'exposition de la Banque au risque de crédit, au risque de marché et au risque d'exploitation. Ils sont calculés au moyen de l'application d'une combinaison de modèles de risques internes de la Banque approuvés par le BSIF et de pondérations en fonction des risques prescrites par le BSIF à l'exposition au risque au titre d'éléments au bilan ou hors bilan. En outre, le BSIF a adopté le taux plancher global révisé de Bâle III, qui garantit que les actifs pondérés en fonction des risques totaux de la Banque ne puissent pas être inférieurs à 72,5 % des actifs pondérés en fonction des risques tels que calculés selon l'approche standard du dispositif de Bâle III révisé. Le taux plancher a été établi à 72,5 % et une période d'instauration progressive allant de 2023 à 2028 a été fixée. En ce qui a trait aux banques canadiennes, le taux plancher est actuellement de 67,5 %. Comme il est indiqué plus haut, le BSIF a reporté toute autre augmentation du taux plancher et s'est engagé à aviser les banques concernées au moins deux ans avant de relancer le processus d'augmentation du niveau du plancher de fonds propres de Bâle III calculé selon l'approche standard.

À la clôture de l'exercice, les actifs pondérés en fonction des risques de la Banque de 474,5 milliards de dollars représentaient une hausse d'environ 10,5 milliards de dollars, ou de 2,3 %, par rapport à 2024, sous l'effet surtout de la hausse des APR découlant du risque de crédit en raison de la qualité du portefeuille, du risque d'exploitation et de la conversion des devises par suite de la baisse du dollar canadien, facteurs contrebalancés en partie par le ralentissement de la croissance des actifs et la baisse des actifs pondérés en fonction du risque de marché.

Actifs pondérés en fonction du risque de crédit

Le risque de crédit désigne le risque qu'un emprunteur ou qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations financières ou contractuelles à l'égard de la Banque.

La composante « risque de crédit » comprend les créances inscrites au bilan et hors bilan. Les règles de l'Accord de Bâle III ne s'appliquent pas aux catégories traditionnelles de l'état de la situation financière, mais à l'exposition au risque lié à des éléments au bilan ou hors bilan qui représentent des catégories d'actifs générales ou des types d'expositions au risque (par exemple, grandes sociétés, sociétés de taille moyenne, petites et moyennes entreprises, emprunteurs souverains, banques, prêts hypothécaires aux particuliers, autres prêts aux particuliers, actions, etc.) selon leurs différentes caractéristiques de risque sous-jacentes. En général, lors du calcul des exigences de fonds propres, les types d'expositions sont analysés en fonction des sous-types d'exposition au risque de crédit suivants : montants prélevés, engagements non prélevés, opérations de pension sur titres, instruments dérivés négociés de gré à gré, instruments dérivés négociés en bourse et autres créances hors bilan.

Les actifs pondérés en fonction du risque de crédit ont augmenté de 8,1 milliards de dollars pour se chiffrer à 406,3 milliards de dollars. Le tableau T34 ci-dessous présente les principaux éléments à l'origine de cette baisse.

T34 État des flux liés aux actifs pondérés en fonction du risque de crédit de Bâle III (en millions de dollars)

Principaux facteurs des fluctuations des actifs pondérés en fonction du risque de crédit (en millions de dollars)	2025		2024	
	Risque de crédit	Risque de crédit de contrepartie sous-jacent	Risque de crédit	Risque de crédit de contrepartie sous-jacent
Actifs pondérés en fonction du risque de crédit à l'ouverture de l'exercice	398 153 \$	18 760 \$	378 670 \$	16 276 \$
Taille du portefeuille ¹⁾	(6 550)	5 033	(5 165)	246
Qualité du portefeuille ²⁾	7 792	247	17 516	662
Mises à jour des modèles ³⁾	(1 900)	—	6 640	635
Méthodologie et politique ⁴⁾	—	—	776	776
Acquisitions et cessions	1 923	—	2 749	—
Fluctuations des taux de change	6 838	210	(3 033)	165
Autres	—	—	—	—
Actifs pondérés en fonction du risque de crédit à la clôture de l'exercice	406 256 \$	24 250 \$	398 153 \$	18 760 \$

1) La taille du portefeuille s'entend des modifications internes à la taille et à la composition du portefeuille (y compris les nouveaux prêts et les prêts venant à échéance).

2) La qualité du portefeuille s'entend des modifications à la qualité du portefeuille attribuables à l'expérience, notamment le comportement de la clientèle ou la démographie, y compris les modifications au moyen de la calibration ou du réalignement des modèles.

3) Les mises à jour des modèles s'entendent de la mise en œuvre de modèles, de la modification au champ d'application des modèles ou de toutes modifications apportées afin d'améliorer les modèles.

4) Le poste « Méthodologie et politique » représente les modifications de la méthodologie de calcul du fait des modifications aux politiques réglementaires, comme une nouvelle réglementation (par exemple la révision de Bâle III).

T35 Échelle de notation interne¹⁾ et notations équivalentes d'agences de notation externes

Notations équivalentes

Notation externe – S&P et Fitch	Notation externe – Moody's	Notation externe – Morningstar DBRS	Catégorie	Code NI	Fourchette de PD ²⁾
AAA à AA+	Aaa à Aa1	AAA à AA (élevé)	Première qualité	99-98	0,0000 % – 0,0565 %
AA à A+	Aa2 à A1	AA à A (élevé)		95	0,0565 % – 0,0693 %
A à A-	A2 à A3	A à A (bas)		90	0,0693 % – 0,0833 %
BBB+	Baa1	BBB (élevé)		87	0,0833 % – 0,1243 %
BBB	Baa2	BBB		85	0,1243 % – 0,1976 %
BBB-	Baa3	BBB (bas)		83	0,1976 % – 0,2743 %
BB+	Ba1	BB (élevé)	Qualité inférieure	80	0,2743 % – 0,3806 %
BB	Ba2	BB		77	0,3806 % – 0,7061 %
BB-	Ba3	BB (bas)		75	0,7061 % – 1,4290 %
B+	B1	B (élevé)		73	1,4290 % – 2,4715 %
B à B-	B2 à B3	B à B (bas)		70	2,4715 % – 6,2065 %
CCC+	Caa1	—	Sous surveillance	65	6,2065 % – 15,9382 %
CCC	Caa2	—		60	15,9382 % – 28,5499 %
CCC- à CC	Caa3 à Ca	—		40	28,5499 % – 48,3748 %
—	—	—		30	48,3748 % – 100,0000 %
Défaut	—	—	Défaut	21	100 %

1) S'applique au portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers.

2) Fourchettes de PD au 31 octobre 2025. La fourchette ne tient pas compte de la limite supérieure pour la rangée.

T36 Exposition du portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche NI selon la notation interne¹⁾Aux 31 octobre
(en millions de dollars)

		2025					2024				
Catégorie	Code NI	Exposition en cas de défaut (\$) ³⁾	APR (\$) ⁴⁾	PD (%) ^{5), 8)}	PCD (%) ^{6), 8)}	PR (%) ^{7), 8)}	Exposition en cas de défaut (\$) ³⁾	APR (\$) ⁴⁾	PD (%) ^{5), 8)}	PCD (%) ^{6), 8)}	PR (%) ^{7), 8)}
Première qualité ²⁾	99-98	150 554	653	–	14	–	157 031	1 030	–	14	1
	95	73 203	12 175	0,06	33	17	67 710	11 758	0,06	34	17
	90	54 864	10 652	0,08	41	19	48 113	10 146	0,07	43	21
	87	56 701	10 492	0,09	35	19	63 699	11 320	0,09	34	18
	85	44 862	13 629	0,17	38	30	49 920	15 343	0,16	39	31
	83	60 463	20 083	0,23	36	33	69 342	22 379	0,22	36	32
Qualité inférieure	80	55 548	22 600	0,32	37	41	54 770	21 985	0,30	37	40
	77	37 003	18 439	0,45	39	50	40 729	19 244	0,42	39	47
	75	29 103	20 447	1,11	38	70	27 324	18 610	1,05	38	68
	73	10 133	7 972	1,84	36	79	10 140	7 975	1,74	36	79
	70	6 060	5 849	3,33	35	97	3 791	3 282	3,11	34	87
Sous surveillance	65	1 010	1 711	11,58	43	169	1 592	2 473	10,79	40	155
	60	1 156	2 366	21,93	39	205	986	1 972	20,59	40	200
	40	1 119	2 179	37,16	39	195	889	1 665	36,17	37	187
	30	287	419	62,97	43	146	232	361	60,41	43	156
Défaut ⁹⁾	21	1 594	2 933	100,00	43	184	1 313	3 529	100,00	42	269
Total		583 660	152 599	0,68	31	26	597 581	153 072	0,57	31	26
Prêts hypothécaires à l'habitation garantis par l'État		50 845	–	–	17	–	53 319	–	–	18	–
Total		634 505	152 599	0,63	30	24	650 900	153 072	0,52	30	24

1) Exclut l'exposition aux risques liés aux actifs titrisés.

2) Ne tient pas compte des prêts hypothécaires à l'habitation assortis de garanties consenties par des administrations publiques de 50,8 milliards de dollars (2024 – 53,3 milliards de dollars).

3) Compte tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.

4) APR – actifs pondérés en fonction des risques.

5) PD – probabilité de défaut.

6) PCD – perte en cas de défaut.

7) PR – pondération en fonction des risques.

8) L'exposition en cas de défaut est utilisée comme base d'estimation des pondérations.

9) Montant brut des expositions en situation de défaut, compte non tenu de tout compte de correction de valeur connexe.

Actifs pondérés en fonction du risque de crédit – prêts autres qu'aux particuliers

La Banque utilise l'approche fondée sur les notations internes (l'« approche NI ») de Bâle III pour déterminer les exigences minimales en matière de fonds propres réglementaires portant sur le risque de crédit de ses portefeuilles de prêts canadiens, américains et européens ainsi que d'une proportion importante de ses portefeuilles internationaux de grandes sociétés et d'entreprises. Les autres portefeuilles de prêts sont assujettis à l'approche standard, aux termes de laquelle les notations de crédit externes (Fitch, Morningstar DBRS et S&P) des expositions et/ou des emprunteurs, si elles sont disponibles, ou les pondérations en fonction des risques prescrites par type de contrepartie ou type d'exposition sont utilisées pour calculer les fonds propres réglementaires liés au risque de crédit. Dans le cas des portefeuilles de sociétés, de banques et d'emprunteurs souverains de la Banque soumis à l'approche NI, les principales mesures du risque utilisées pour quantifier les fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit comprennent la probabilité de défaut (la « PD »), la perte en cas de défaut (la « PCD ») et l'exposition en cas de défaut (l'« ECD »).

- La PD mesure la probabilité qu'un emprunteur auquel a été attribuée une notation interne (NI) se trouve en situation de défaut dans un horizon temporel de un an. Les NI sont des composantes du système de notation du risque de la Banque. Chaque NI de la Banque à l'égard des emprunteurs, selon le type d'emprunteur, est associée à une PD.
- La PCD mesure la gravité de la perte sur une facilité advenant le défaut d'un emprunteur. Les segments de PCD sont déterminés selon les caractéristiques des facilités, comme la priorité, le type et la portée de la garantie et d'autres éléments structurels. Une PCD estimée est attribuée à chaque segment de PCD. La PCD est fondée sur le concept de perte économique et est calculée au moyen de la valeur actualisée des remboursements, des recouvrements et des charges directes et indirectes connexes.
- L'ECD mesure l'exposition prévue pour une facilité lors d'un défaut.

Selon l'approche avancée fondée sur les notations internes (l'« approche NI avancée »), ces trois mesures du risque sont estimées au moyen des données historiques de la Banque ainsi que des étalons externes disponibles et sont régulièrement mises à jour. Les données historiques utilisées pour estimer ces mesures du risque excèdent l'exigence minimale de cinq ans de l'approche NI avancée pour les estimations de la PD et l'exigence minimale de sept ans de l'approche NI avancée pour les estimations de la PCD et de l'ECD.

L'Accord de Bâle III prévoit des exigences de NI relatives aux paramètres des modèles élaborés en interne selon l'approche NI avancée, y compris des restrictions du champ d'application qui limitent certaines catégories d'actifs à l'approche notations internes – fondation (l'« approche NI fondation »). Pour ces catégories d'actifs (grandes entreprises, banques, etc.), l'approche NI fondation utilise les paramètres de PD élaborés en interne par la Banque, combinés aux paramètres de PCD et d'ECD prescrits à l'international.

D'autres ajustements analytiques requis aux termes de Bâle III et des exigences énoncées dans les notes de mise en œuvre au Canada du BSIF, y compris les exigences relatives aux paramètres planchers de données d'entrée, sont appliqués aux estimations moyennes établies à partir des données historiques. Ces ajustements tiennent compte des exigences réglementaires ayant trait aux éléments suivants :

- l'estimation à long terme de la PD, aux termes de laquelle les estimations de la PD doivent tenir compte de la moyenne des défauts sur un nombre raisonnable d'années marquées par des taux de défaut élevés et bas pendant le cycle économique;

- l'estimation liée aux conditions économiques défavorables aux fins du calcul de la PCD soumise à l'approche NI avancée modélisée en interne, qui requiert que cette estimation reflète adéquatement les conditions observées au cours de périodes où les pertes sur créances sont beaucoup plus élevées que la moyenne;
- l'estimation liée aux conditions économiques défavorables aux fins du calcul de l'ECD soumise à l'approche NI avancée modélisée en interne, qui requiert que cette estimation reflète adéquatement les conditions observées au cours de périodes de ralentissement économique;
- l'ajout d'une marge de prudence, laquelle est fonction de la gamme d'erreurs probables selon l'identification et la quantification de diverses sources d'incertitude inhérente aux estimations fondées sur des données historiques.

Ces mesures du risque entrent dans le calcul des fonds propres réglementaires requis effectué selon des formules prescrites par l'accord de Bâle. La répartition, selon la qualité du crédit, du portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche NI est présentée dans le tableau T36. La PD moyenne du portefeuille a augmenté d'un exercice à l'autre en raison surtout des mises à jour des modèles et de la qualité du portefeuille, tandis que la PCD et la PR sont demeurées stables par rapport à l'exercice précédent.

Les mesures du risque sont assujetties à un cadre rigoureux d'évaluations rétroactives, lequel a recours aux données historiques de la Banque pour s'assurer que leur calibrage est adéquat. Selon les résultats obtenus à la suite des évaluations rétroactives, les mesures du risque sont passées en revue, recalibrées et validées indépendamment au moins une fois par an afin qu'elles reflètent l'utilisation de nouvelles données, des avancées techniques et d'autres renseignements pertinents.

- Les estimations de la PD étant des paramètres à long terme, les évaluations rétroactives sont effectuées au moyen de données historiques qui s'étalent sur au moins un cycle économique. Les PD réalisées sont évaluées rétroactivement au moyen de critères prédéfinis et les résultats sont ensuite regroupés afin de fournir une évaluation globale du caractère approprié de chaque estimation de la PD.
- Les évaluations rétroactives des estimations de la PCD et de l'ECD soumises à l'approche NI avancée sont réalisées selon une perspective à long terme et des conditions économiques défavorables afin de s'assurer que les estimations sont suffisamment prudentes pour tenir compte des conditions à long terme et des conditions économiques défavorables.

Le tableau T37 présente les résultats des évaluations rétroactives pour l'ensemble du portefeuille selon une comparaison des paramètres estimés et réalisés pour la période de quatre trimestres close le 31 juillet 2025. Au cours de cette période, la situation réelle en ce qui a trait à la PD, à la PCD et au FCEC a été inférieure dans chaque cas à celle envisagée avec les paramètres de risque.

T37 Comparaison pour l'ensemble du portefeuille des pourcentages estimés et réels liés aux prêts autres qu'aux particuliers

	Estimés ¹⁾	Réels
PD moyenne	0,78	0,44
PCD moyenne	41,73	17,03
FCEC moyens ²⁾	50,22	49,05

- 1) Les paramètres estimés sont fondés sur les moyennes non pondérées du portefeuille au troisième trimestre de 2024, alors que les paramètres réels sont fondés sur les moyennes non pondérées des paramètres réalisés au cours des quatre trimestres suivants.
- 2) Les évaluations rétroactives de l'exposition en cas de défaut (ECD) au titre des paramètres du facteur de conversion en équivalent crédit (FCEC) de la Banque sont effectuées au moyen d'une évaluation rétroactive du facteur de limite (FL). L'ECD est calculée au moyen de la limite totale multipliée par le FL estimatif.

Actifs pondérés en fonction du risque de crédit – Prêts aux particuliers – Réseau canadien

La Banque utilise l'approche NI avancée pour déterminer les exigences minimales en matière de fonds propres réglementaires relatives au portefeuille de prêts aux particuliers au Canada. Le portefeuille de prêts aux particuliers comprend les groupes conformes à l'accord de Bâle suivants :

- les expositions garanties par des biens immeubles résidentiels, qui comprennent essentiellement les prêts hypothécaires à l'habitation ordinaires et à ratio élevé, de même que tous les autres produits aux termes du programme Crédit intégré Scotia, tels que les prêts hypothécaires, les cartes de crédit et les marges de crédit garanties;
- les expositions aux prêts renouvelables aux particuliers admissibles, qui se composent des cartes de crédit et des marges de crédit non garanties, y compris les titulaires sans solde et les titulaires avec solde;
- les autres prêts aux particuliers, qui comprennent les prêts à terme (garantis et non garantis) de même que les cartes de crédit et les marges de crédit garanties par des actifs autres que des biens immobiliers ou qui ne répondent pas à la définition d'expositions aux prêts renouvelables aux particuliers admissibles.

Dans le cas des portefeuilles soumis à l'approche NI avancée, les modèles et les paramètres suivants sont estimés, sous réserve des exigences relatives aux paramètres planchers du BSIF :

- la probabilité de défaut (PD) est la probabilité que la facilité se trouve en situation de défaut au cours des 12 prochains mois;
- la perte en cas de défaut (PCD) mesure la perte économique estimée proportionnellement au solde en situation de défaut;
- l'exposition en cas de défaut (ECD) correspond à la partie des expositions attendues en situation de défaut.

La période d'observation des données utilisées pour les estimations liées à la PD, à la PCD et à l'ECD respecte la période d'échantillon d'au moins cinq ans. Plusieurs techniques statistiques ont été utilisées pour élaborer les modèles, y compris la modélisation prédictive et les arbres décisionnels. Les modèles affectent des comptes à des secteurs homogènes au moyen d'antécédents de crédit d'emprunteurs ou de facilités consenties internes et externes. Tous les mois, les expositions sont automatiquement réévaluées selon les caractéristiques de risque et de perte. Les estimations de la PD, de la PCD et de l'ECD sont ensuite assignées à chacun de ces segments en incorporant les exigences réglementaires suivantes :

- La PD comprend la moyenne à long terme des défauts pour un cycle économique. Cette moyenne à long terme tient compte des années de taux de défaut élevés et bas.
- La PCD et l'ECD comprennent des données historiques portant sur des années de conditions critiques.
- La PCD et l'ECD sont ajustées afin de refléter les conditions de ralentissement et lorsqu'il existe une corrélation très marquée entre la PD et chacun des paramètres.
- Les sources d'incertitude sont examinées régulièrement afin de s'assurer que les incertitudes sont détectées, quantifiées et prises en compte dans les calculs afin que tous les paramètres estimatifs reflètent des marges de prudence adéquates.

Le tableau suivant présente la qualité du crédit du portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche NI avancée au 31 octobre 2025. Les paramètres du portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche NI avancée et les pondérations des risques moyennes pour l'ensemble du portefeuille n'ont pas varié d'un exercice à l'autre.

T38 Exposition liée au portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche NI avancée selon la fourchette de PD¹⁾

Aux 31 octobre (en millions de dollars)		2025					2024				
Notation	Fourchette de PD	Exposition en cas de défaut (\$) ¹⁾	APR (\$) ²⁾	PD (%) ^{3), 6)}	PCD (%) ^{4), 6)}	PR (%) ^{5), 6)}	Exposition en cas de défaut (\$) ¹⁾	APR (\$) ²⁾	PD (%) ^{3), 6)}	PCD (%) ^{4), 6)}	PR (%) ^{5), 6)}
Exceptionnellement faible	0,0000 % – 0,0500 %	163 826	3 898	0,05	22	2	145 243	3 873	0,05	22	3
Très faible	0,0501 % – 0,1999 %	157 873	11 560	0,16	38	7	148 919	12 705	0,16	37	9
Faible	0,2000 % – 0,9999 %	75 439	19 071	0,64	42	25	79 011	22 791	0,63	43	29
Moyenne faible	1,0000 % – 2,9999 %	31 463	17 352	1,95	52	55	25 478	15 667	2,07	57	61
Moyenne	3,0000 % – 9,9999 %	5 409	6 108	5,34	82	113	7 524	8 812	5,81	77	117
Élevée	10,0000 % – 19,9999 %	6 419	8 418	16,02	44	131	3 232	4 002	14,29	39	124
Exceptionnellement élevée	20,0000 % – 99,9999 %	1 298	2 638	46,03	81	203	2 263	3 528	43,74	50	156
Défaut ⁷⁾	100 %	1 213	2 636	100,00	38	217	975	3 030	100,00	52	311
Total		442 940	71 681	1,03	35	16	412 645	74 408	1,02	35	18

1) Compte tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.

2) APR – actifs pondérés en fonction des risques.

3) PD – probabilité de défaut.

4) PCD – perte en cas de défaut.

5) PR – pondération en fonction des risques.

6) L'exposition en cas de défaut sert de base aux pondérations estimatives.

7) Montant brut des facilités en situation de défaut, compte non tenu de tout compte de correction de valeur connexe.

Tous les modèles et les paramètres de l'approche NI avancée sont surveillés sur une base trimestrielle et font l'objet d'une validation indépendante annuellement par le groupe Gestion du risque global. Ces modèles sont évalués dans le but d'assurer que le classement et les évaluations rétroactives des paramètres soient appropriés. Le tableau T39 présente une comparaison des paramètres de la perte estimée et des paramètres de la perte réelle pour la période close le 31 octobre 2025. Au cours de cette période, la situation réelle a été généralement plus favorable à ce qui avait été estimé et pris en compte dans les paramètres du risque. Cependant, pour ce qui est de la PD des marges de crédit garanties et de la PCD des expositions aux prêts renouvelables aux particuliers admissibles, les valeurs réelles sont légèrement supérieures, car elles reflètent les défauts et les pertes économiques de l'exercice le plus récent, tandis que les valeurs estimées reflètent les moyennes du portefeuille global à long terme.

T39 Paramètres de la perte estimée et paramètres de la perte réelle^{1), 2)}

(en millions de dollars)	PD estimée moyenne (%) ³⁾	Taux réel de défaut (%) ^{3), 6)}	PCD estimée moyenne (%) ⁴⁾	PCD réelle (%) ^{4), 7)}	ECD estimée (\$) ⁵⁾	ECD réelle (\$) ^{5), 6)}
Prêts immobiliers résidentiels garantis						
Prêts hypothécaires à l'habitation						
Prêts hypothécaires assurés ⁸⁾	0,57	0,50	–	–	–	–
Prêts hypothécaires non assurés	0,48	0,44	15,65	8,83	–	–
Marges de crédit garanties	0,29	0,30	22,63	15,63	191	173
Expositions aux prêts renouvelables aux particuliers admissibles	1,64	1,45	93,72	96,86	853	829
Autres prêts aux particuliers	2,03	1,52	67,74	54,32	15	14

1) Les valeurs estimées se fondent sur les modèles en place au cours des quatre trimestres précédant la date de clôture.

2) Les valeurs réelles sont calculées selon les mises à jour des modèles appliquées au cours de la période.

3) Regroupement pondéré en fonction des comptes.

4) Regroupement pondéré en fonction des défauts.

5) L'ECD est estimée pour les produits renouvelables seulement.

6) Les montants réels sont fondés sur des comptes qui ne sont pas en défaut durant les quatre trimestres précédant la date de clôture.

7) La PCD réelle est calculée selon une période de recouvrement de 24 mois suivant un cas de défaut et elle exclut donc tous les recouvrements reçus après la période de 24 mois.

8) Les PCD réelles et estimées au titre des prêts hypothécaires assurés ne sont pas présentées. La PCD réelle comprend les prestations d'assurance, tandis que la PCD estimée peut ne pas les inclure.

Actifs pondérés en fonction du risque de crédit – Prêts aux particuliers – Opérations internationales

Les portefeuilles de prêts aux particuliers des Opérations internationales sont assujettis à l'approche standard et se composent des éléments suivants :

- les prêts immobiliers résidentiels garantis;
- les autres prêts aux particuliers selon les dispositions réglementaires, qui comprennent essentiellement les prêts à terme ainsi que les cartes de crédit et les marges de crédit (titulaires sans solde et titulaires avec solde).

Selon l'approche standard, chacune des composantes susmentionnées est pondérée en fonction du risque à l'aide de pondérations de risque prescrites, qui tiennent compte des attributs de l'emprunteur ou de la facilité, tels que le ratio prêt/valeur, les titulaires sans solde par rapport aux titulaires avec solde ainsi que les montants prélevés par rapport aux engagements non prélevés.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque qu'une perte découle des fluctuations des prix et des taux du marché (notamment les taux d'intérêt, les écarts de taux, les cours des actions, les cours de change et les prix des marchandises), des corrélations entre ces éléments et de l'ampleur de leur volatilité.

Risque de marché – actifs pondérés en fonction du risque de marché

Au cours du premier trimestre de 2024, le BSIF a mis en place le cadre de gestion du risque de marché révisé à la suite de la révision complète du portefeuille de négociation effectuée dans le cadre des réformes de l'Accord de Bâle III, ce qui comprend la révision des approches standards et fondées sur des modèles pour les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de marché. La Banque applique l'approche standard pour calculer le capital exposé au risque de marché. Le tableau qui suit présente les exigences au titre du risque de marché aux 31 octobre 2025 et 2024.

T40 Total des fonds propres au titre du risque de marché¹⁾

(en millions de dollars)	2025	2024
Risque de taux d'intérêt général	89 \$	80 \$
Risque sur actions	188	145
Risque sur marchandises	86	90
Risque de change	31	42
Risque d'écart de crédit	188	371
Risque de défaillance	375	400
Majoration liée au risque résiduel	66	49
Total des fonds propres au titre du risque de marché ²⁾	1 023 \$	1 177 \$

- 1) La Banque utilise l'approche standard pour calculer les fonds propres au titre du risque de marché.
2) Correspond à des actifs pondérés en fonction du risque de marché de 12 786 \$ (2024 – 14 710 \$).

T41 Fluctuations des actifs pondérés en fonction des risques selon les principaux facteurs

	Risque de marché	
	2025	2024
Actifs pondérés en fonction des risques à l'ouverture de l'exercice	14 710 \$	12 040 \$
Fluctuations des niveaux de risque ¹⁾	(1 924)	(1 184)
Mises à jour des modèles ²⁾	–	–
Méthodologie et politique ³⁾	–	3 854
Acquisitions et cessions	–	–
Actifs pondérés en fonction des risques à la clôture de l'exercice	12 786 \$	14 710 \$

- 1) Les fluctuations des niveaux de risque s'entendent des fluctuations du risque attribuables à l'évolution des positions et aux fluctuations du marché. Les variations du taux de change sont incluses dans les fluctuations des niveaux de risque.
2) Les mises à jour des modèles s'entendent des mises à jour apportées aux modèles afin de tenir compte de l'expérience récente et de l'évolution du champ d'application des modèles.
3) Le poste « Méthodologie et politique » représente les modifications de la méthodologie de calcul du fait des modifications aux politiques réglementaires, comme les nouvelles réglementations (par exemple, Bâle III révisé), y compris les interprétations réglementaires. La variation en 2024 représente l'incidence du passage des approches fondées sur des modèles antérieures à la nouvelle approche standard conformément au cadre de révision complète du portefeuille de négociation.

Les actifs pondérés en fonction du risque de marché ont diminué de 1,9 milliard de dollars pour se chiffrer à 12,8 milliards de dollars, tel qu'il est indiqué dans le tableau ci-dessus, en raison principalement des fluctuations des niveaux de risque, y compris l'évolution des positions et les fluctuations du marché.

Risque de marché – ajustement de l'évaluation du crédit des actifs pondérés en fonction des risques

L'ajustement de l'évaluation du crédit s'entend de l'ajustement de l'évaluation à la valeur de marché sans risque des transactions afin de tenir compte du défaut éventuel d'une contrepartie. Le risque lié à l'ajustement de l'évaluation du crédit correspond au risque que des pertes résultent des variations de l'ajustement de l'évaluation du crédit en réponse aux changements dans les écarts de crédit des contreparties et les facteurs de risque de marché.

Depuis la mise en œuvre des Normes de fonds propres révisées du BSIF au premier trimestre de 2024, la Banque applique principalement l'approche standard pour calculer les fonds propres à l'égard de l'ajustement de l'évaluation du crédit, comme il est approuvé par le BSIF, et l'approche de base pour les ensembles de compensation exclus de l'approche standard. Les fonds propres à l'égard de l'ajustement de l'évaluation du crédit couvrent les dérivés. Les transactions de financement sur titres qui ne sont pas évaluées à la juste valeur à des fins comptables sont exclues des fonds propres à l'égard de l'ajustement de l'évaluation du crédit.

Risque d'exploitation

Le risque d'exploitation s'entend du risque de perte directe ou indirecte auquel est exposée la Banque en raison d'événements externes, d'erreurs humaines ou de l'insuffisance ou de l'échec de processus, de procédures, de systèmes ou de contrôles.

Par suite de l'adoption des réformes de l'Accord de Bâle III révisé par le BSIF, la Banque applique l'approche standard pour calculer les exigences de fonds propres au titre du risque d'exploitation. Aux termes de l'approche standard, les fonds propres au titre du risque d'exploitation sont déterminés selon l'approche du bénéfice brut existant, complétée par un facteur scalaire ou un multiplicateur des pertes internes (MPI) qui tient compte des pertes liées au risque d'exploitation de la Banque.

Les actifs pondérés en fonction du risque d'exploitation ont augmenté de 4,3 milliards de dollars au cours de l'exercice pour se situer à 55,4 milliards de dollars, en raison surtout de la croissance du bénéfice brut de la Banque et de l'accroissement du MPI de la Banque.

Capital

La Banque utilise des méthodes et des mesures du capital économique pour calculer son capital. Le capital constitue une mesure des pertes imprévues inhérentes aux activités commerciales de la Banque. Le calcul du capital repose sur des modèles qui sont assujettis à des examens et à des évaluations indépendants, tel que l'exigent les politiques à l'égard de la gestion du risque à l'aide de modèles de la Banque.

La direction évalue le profil de risque de cette dernière afin de déterminer les risques pour lesquels la Banque devrait attribuer le capital. Les principales catégories de risques comprises dans le capital sont les suivantes :

- Le risque de crédit porte sur les produits dérivés, les opérations de pension sur titres, les opérations de titrisation, les prêts aux sociétés et aux entreprises et les produits destinés aux particuliers. La mesure du capital s'appuie principalement sur les évaluations internes de la Banque du risque de crédit et sur un modèle de simulation Monte-Carlo calibré en fonction des résultats réels de la Banque en matière de probabilité de défaut, d'exposition en cas de défaut, de gravité de la perte en cas de défaut, de concentration et de diversification.

- Le risque de marché lié au capital comprend le plus élevé des éléments suivants : une VaR du risque de marché calibrée selon un intervalle de confiance supérieur de 99,95 %, et les composantes des fonds propres réglementaires selon les nouvelles approches standards. En ce qui concerne le portefeuille bancaire, le risque de taux d'intérêt structurel et le risque de change s'appuient sur une approche fondée sur des modèles qui repose sur la sensibilité à la valeur économique des capitaux propres.
- Le risque d'exploitation lié au capital est calculé selon une approche conforme aux exigences de fonds propres réglementaires de la Banque fondée notamment sur des projections prudentes à l'égard du bénéfice brut.
- Les autres risques comprennent les risques supplémentaires pour lesquels le capital est attribué, notamment le risque commercial, les placements importants, le risque d'assurance et le risque immobilier.

De plus, l'évaluation du capital de la Banque comprend un avantage de diversification qui tient compte du fait que tous les risques susmentionnés ne se réaliseront pas simultanément. En outre, la Banque inclut le montant complet du goodwill et des immobilisations incorporelles dans le montant du capital.

Pour obtenir plus de renseignements sur la gestion du risque et des détails sur les risques de crédit et de marché et sur le risque d'exploitation, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion du risque ».

Arrangements hors bilan

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des arrangements contractuels qu'elle consolide ou qu'elle n'est pas tenue de consolider dans ses états financiers, mais qui pourraient avoir une incidence immédiate ou future sur sa performance financière ou sa situation financière. Ces arrangements appartiennent aux catégories suivantes : les entités structurées, les titrisations, les garanties et les autres engagements.

Entités structurées

Les entités structurées sont créées pour réaliser certains objectifs bien définis et sont conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. La Banque peut en devenir participante au stade de la formation ou à une date ultérieure. La Banque contrôle une société émettrice lorsqu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient. Les arrangements de la Banque avec des entités structurées englobent :

- les entités structurées qui offrent une vaste gamme de services aux clients, telles que les entités structurées établies en vue de permettre aux clients de titriser leurs actifs financiers tout en favorisant un financement économique et en offrant des occasions de placement;
- les entités structurées que la Banque parraine et gère activement.

La Banque consolide toutes les entités structurées qu'elle contrôle, ce qui comprend un fonds multicédant aux États-Unis ainsi que certains instruments de financement et autres instruments. Pour bon nombre d'entités structurées auxquelles elle a recours en vue de fournir des services à ses clients, la Banque ne donne aucune garantie quant au rendement de leurs actifs sous-jacents et elle n'absorbe aucune perte connexe. D'autres entités structurées, comme les instruments de titrisation et de placement, peuvent exposer la Banque aux risques de crédit, de marché, de liquidité ou d'exploitation. Les porteurs d'instruments de titrisation peuvent également être exposés à ces risques. La Banque peut tirer des honoraires d'une entité structurée selon la nature de son association avec celle-ci.

Entités structurées non consolidées

La Banque est essentiellement associée à deux types d'entités structurées non consolidées :

- fonds multicédants canadiens gérés par la Banque;
- entités de financement structuré.

La Banque a touché des honoraires totaux de 118 millions de dollars en 2025 (31 octobre 2024 – 73 millions de dollars), provenant de certaines entités structurées dans lesquelles elle détenait une participation importante à la clôture de l'exercice, mais qu'elle ne consolide pas. Des renseignements supplémentaires sur le recours par la Banque à des entités structurées non consolidées, notamment des renseignements détaillés sur les concours de trésorerie et le risque de perte maximale par catégories, sont présentés ci-après et à la note 14b) afférente aux états financiers consolidés.

Fonds multicédants canadiens gérés par la Banque

En 2025, la Banque a créé Temperance Street Funding Trust, un fonds multicédant canadien. La Banque parraine trois fonds multicédants établis au Canada qu'elle ne consolide pas. Ces fonds multicédants ont versé à la Banque des droits d'émission de papier commercial, des honoraires de gestion des programmes, des commissions liées à la liquidité ainsi que d'autres honoraires, lesquels droits, honoraires et commissions ont totalisé 55 millions de dollars en 2025, comparativement à 54 millions de dollars en 2024. Ces fonds multicédants achètent des actifs financiers de première qualité et financent l'achat de ces actifs au moyen de l'émission de papier commercial bénéficiant d'une cote élevée.

Comme il est décrit plus en détail ci-après, l'exposition de la Banque à ces fonds multicédants hors bilan se compose principalement de concours de trésorerie et de papier commercial détenu temporairement. Bien que la Banque détienne le contrôle sur les activités pertinentes de ces fonds, son exposition à la variabilité des rendements est limitée; par conséquent, elle ne consolide pas les trois fonds multicédants établis au Canada. La Banque a mis en place des processus de surveillance de ces risques et des événements importants pouvant avoir une incidence sur les fonds multicédants afin de s'assurer que le contrôle ne change pas, ce qui pourrait obliger la Banque à consolider les actifs et les passifs des fonds multicédants à leur juste valeur.

Une tranche importante des actifs des fonds multicédants a été structurée de manière à recevoir des rehaussements de crédit de la part des vendeurs, y compris des protections par surnantissement et des comptes de réserve de trésorerie. Chacun des actifs achetés par les fonds multicédants est financé par une facilité de trésorerie de sûreté fournie par la Banque sous la forme de conventions d'achat d'actifs liquides (« CAAL ») ou de conventions de liquidité (« CL »). L'objet premier des facilités de trésorerie de sûreté consiste à fournir une source de financement de rechange dans l'éventualité où les fonds multicédants se trouveraient dans l'incapacité d'émettre du papier commercial sur le marché. Aux termes de la CAAL ou de la CL, la Banque n'est pas habituellement tenue d'acheter des actifs en situation de défaut.

Le principal risque auquel la Banque est exposée relativement aux fonds multicédants au Canada découle des concours de trésorerie consentis, ceux-ci s'établissant, au total, à 8,6 milliards de dollars au 31 octobre 2025 (31 octobre 2024 – 7,7 milliards de dollars). Cette hausse d'un exercice à l'autre est attribuable essentiellement à la création de Temperance Street Funding Trust. Au 31 octobre 2025, le total du papier commercial en circulation relativement aux fonds multicédants établis au Canada se chiffrait à 7 milliards de dollars (31 octobre 2024 – 6,4 milliards de dollars), et la Banque détenait 0,37 % (31 octobre 2024 – 0,1 %) du total du papier commercial émis par ces fonds multicédants. Le tableau T42 présente un sommaire des actifs acquis et détenus dans les trois fonds multicédants canadiens de la Banque aux 31 octobre 2025 et 2024, selon le risque sous-jacent.

La totalité des actifs financés a, au minimum, une cote équivalente à une cote AA ou supérieure selon le programme de notation interne de la Banque, et aux 31 octobre 2025 et 2024, les actifs détenus dans ces fonds multicédants étaient de première qualité.

T42 Actifs détenus par les fonds multicédants canadiens parrainés par la Banque

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2025			2024		
	Actifs financés	Engagements non financés	Exposition totale ¹⁾	Actifs financés	Engagements non financés	Exposition totale ¹⁾
Prêts auto/locations	3 430 \$	699 \$	4 129 \$	2 957 \$	578 \$	3 535 \$
Créances clients	–	459	459	–	459	459
Prêts hypothécaires à l'habitation du Réseau canadien	2 775	387	3 162	2 643	264	2 907
Contrats de location de matériel	670	73	743	607	39	646
Autres	96	21	117	92	26	118
Total ²⁾	6 971 \$	1 639 \$	8 610 \$	6 299 \$	1 366 \$	7 665 \$

1) Le risque de la Banque a trait aux concours de trésorerie à l'échelle mondiale.

2) Ces actifs proviennent essentiellement du Canada.

Entités de financement structuré

La Banque détient des participations dans des entités de financement structuré utilisées afin d'aider les sociétés clientes à obtenir du financement économique au moyen de leurs structures de titrisation. Le montant autorisé maximal de la Banque à l'égard des entités de financement structuré s'établissait à 22 670 millions de dollars au 31 octobre 2025 (31 octobre 2024 – 11 469 millions de dollars). La hausse d'un exercice à l'autre est attribuable au cours normal des activités et aux nouvelles opérations.

La Banque fournit des facilités de crédit de premier rang à des entités structurées non liées créées par des tiers et dont le but est l'acquisition ou le montage de prêts aux fins de l'émission de titres adossés à des prêts avec flux groupés (« TPFPG »). Ces facilités de crédit bénéficient de fonds propres subordonnés fournis soit par le gestionnaire des garanties, soit par des tiers investisseurs au moyen d'un financement subordonné, d'une injection de capitaux ou d'un apport d'actifs. Les fonds propres subordonnés représentent la première tranche pour perte qui absorbe les pertes avant les titres de premier rang de la Banque. Le courtier membre du groupe de la Banque agit à titre d'arrangeur et d'agent de placement des TPFPG. Le produit de la vente des TPFPG sert à rembourser les facilités de crédit de premier rang. La Banque ne consolide pas ces entités, car elle n'exerce pas de pouvoir décisionnel sur leurs activités pertinentes, qui comprennent l'acquisition ou le montage de prêts et la gestion globale du portefeuille sous-jacent. Le montant autorisé maximal de la Banque était de 20 735 millions de dollars au 31 octobre 2025 (31 octobre 2024 – 9 743 millions de dollars) dans le cadre des facilités de crédit accordées à ces entités, dont un montant de 8 114 millions de dollars était financé (31 octobre 2024 – 4 243 millions de dollars). L'accroissement du montant autorisé maximal de la Banque au cours de l'exercice est attribuable à l'ajout de nouvelles facilités de financement.

Autres arrangements hors bilan

La Banque utilise une structure de financement pour transférer le risque de crédit que posent certains prêts et elle achète de la protection de crédit visant des événements de crédit admissibles émanant de cette structure. La structure s'acquitte de ses obligations au moyen du produit en trésorerie tiré de l'émission de billets liés à des garanties. Les prêts ne sont pas vendus ni attribués à la structure et ils demeurent inscrits à l'état consolidé de la situation financière de la Banque. Le solde total du principal des billets liés à des garanties émis par cette structure en circulation se chiffrait à 1 697 millions de dollars au 31 octobre 2025 (31 octobre 2024 – 1 002 millions de dollars). Ces billets ont été comptabilisés sous « Dépôts – Entreprises et administrations publiques » à l'état consolidé de la situation financière de la Banque.

Autres entités structurées non consolidées

La Banque parraine des entités structurées non consolidées, y compris les fonds communs de placement, dans lesquelles elle détient une participation négligeable ou nulle à la date de clôture. La Banque parraine une entité lorsqu'elle participe de manière importante à la conception et à la formation initiales de l'entité structurée et que l'entité utilise le nom de la Banque pour promouvoir les instruments, qui sont soutenus par la réputation et la responsabilité de la Banque. La Banque tient également compte d'autres facteurs, comme sa participation continue et son obligation de déterminer si, en substance, elle parraine l'entité. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2025, la Banque a tiré des revenus de 2 851 millions de dollars (31 octobre 2024 – 2 547 millions de dollars) de ses collaborations avec les entités structurées non consolidées qu'elle parraine, lesquelles constituent toutes des fonds communs de placement parrainés par la Banque.

Opérations de titrisation

La Banque titre des prêts hypothécaires à l'habitation entièrement assurés, qu'ils soient montés par la Banque ou par des tiers, en créant des titres hypothécaires qui sont vendus à la Fiducie du Canada pour l'habitation (la « FCH »), à la Société canadienne d'hypothèques et de logement (la « SCHL ») ou à des tiers investisseurs, ce qui constitue une source efficace de financement. La vente de ces prêts hypothécaires ne satisfait pas aux critères de décomptabilisation lorsque la Banque conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des prêts hypothécaires titrisés. Les prêts hypothécaires transférés continuent d'être comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière, tout comme le produit de la vente traité comme un emprunt garanti. De plus amples renseignements sont fournis à la note 13 afférente aux états financiers consolidés.

Les prêts hypothécaires montés par des tiers repris par la Banque et les groupes de prêts hypothécaires relatifs à des logements sociaux montés par la Banque qui sont titrisés et vendus, pour lesquels la Banque transfère la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété à des tiers, peuvent être décomptabilisés. Au 31 octobre 2025, le montant en cours des prêts hypothécaires montés par des tiers titrisés hors bilan s'élevait à 23 870 millions de dollars (31 octobre 2024 – 24 837 millions de dollars) et le montant en cours des groupes de prêts hypothécaires relatifs à des logements sociaux titrisés hors bilan s'établissait à 1 330 millions de dollars (31 octobre 2024 – 1 148 millions de dollars).

La Banque titre une partie de ses créances sur cartes de crédit de particuliers et de petites entreprises au Canada (créances) par l'intermédiaire de Trillium Credit Card Trust II (« Trillium »), une entité structurée consolidée qu'elle parraine. Trillium émet des billets de premier rang et subordonnés en faveur d'investisseurs. Le produit est affecté à l'acquisition de participations conjointes dans les créances montées par la Banque. La vente de ces participations conjointes ne satisfait pas aux critères de décomptabilisation, et la Banque continue donc de comptabiliser les créances à son état consolidé de la situation financière. Le recours des porteurs de billets se limite à la participation conjointe achetée. Au cours de l'exercice, des créances de 682 millions de dollars ont été titrisées par l'entremise de Trillium (2024 – 585 millions de dollars).

La Banque titre une partie de ses prêts automobiles au Canada par l'intermédiaire de Securitized Term Auto Receivables Trust. Au cours de l'exercice, la Banque a titrisé pour 2 990 millions de dollars de ses créances sur prêts automobiles au Canada par l'intermédiaire de Securitized Term Auto Receivables Trust 2025-A (« START 2025-A ») et pour 2 937 millions de dollars par l'intermédiaire de Securitized Term Auto Receivables Trust (« SSTRT »), des entités structurées consolidées que parraine la Banque. Les entités ont émis des billets à des investisseurs tiers qui sont inclus dans les « Dépôts – Entreprises et administrations publiques » à l'état consolidé de la situation financière. Le recours des porteurs de billets se limite aux créances et au compte de réserve de trésorerie. La vente des prêts autos sous-jacents ne satisfait pas aux critères de décomptabilisation, et la Banque continue de comptabiliser les créances à son état consolidé de la situation financière.

Garanties et autres engagements

Les garanties et les autres engagements sont des produits à la commission que la Banque fournit à sa clientèle. Ces produits se catégorisent comme suit :

- Lettres de crédit de soutien et lettres de garantie. Au 31 octobre 2025, le montant de ces lettres s'établissait à 86 milliards de dollars, contre 63 milliards de dollars pour l'exercice précédent. Ces lettres sont émises à la demande d'un client de la Banque afin de garantir ses obligations de paiement ou d'exécution à l'endroit d'un tiers;
- Concours de trésorerie. Ils représentent habituellement une source de financement de rechange aux fonds multicédants émettant du papier commercial adossé à des actifs, au cas où une perturbation du marché empêcherait les fonds multicédants d'émettre du papier commercial ou, dans certains cas, lorsque certaines conditions précises ou certaines mesures de rendement ne sont pas respectées;
- Contrats d'indemnisation. Dans le cours normal de ses activités, la Banque passe de nombreux contrats, aux termes desquels elle peut indemniser les contreparties aux contrats au titre de certains aspects de ses activités d'exploitation, selon la performance des autres parties ou lorsque certains événements surviennent. La Banque ne peut estimer, dans tous les cas, le montant maximum des paiements futurs qu'elle peut être appelée à verser ni le montant de la garantie ou des actifs disponibles aux termes des dispositions de recours, qui diminuerait ces paiements. Jusqu'à maintenant, la Banque n'a effectué aucun paiement important aux termes de ces contrats d'indemnisation;
- Engagements de prêt. La Banque a des engagements de crédit qui représentent une promesse de sa part de rendre un crédit disponible à certaines conditions, sous forme de prêts ou d'autres instruments de crédit d'un montant et d'une durée déterminés. Au 31 octobre 2025, ces engagements s'élevaient à 276 milliards de dollars, en regard de 273 milliards de dollars pour l'exercice précédent. La hausse du montant d'un exercice à l'autre reflète essentiellement l'incidence de la conversion des devises.

Ces garanties et engagements de prêt peuvent exposer la Banque à des risques de crédit ou de liquidité, et ils sont assujettis aux processus normaux d'examen et d'approbation de la Banque. En ce qui a trait aux produits garantis, les montants correspondent au risque de perte maximale si les parties visées par les garanties manquent à tous leurs engagements. Ces montants sont présentés compte non tenu des sommes recouvrées aux termes des dispositions de recours, des polices d'assurance ou des biens donnés en nantissement.

La note 33 afférente aux états financiers consolidés contient de l'information détaillée sur les garanties et les engagements de prêt.

Instruments financiers

En raison de la nature des principales activités commerciales de la Banque, les instruments financiers constituent une part importante de la situation financière de la Banque et ils font partie intégrante de ses activités. En ce qui a trait aux actifs, les instruments financiers englobent les liquidités, les titres, les titres pris en pension, les prêts et les engagements de clients en contrepartie d'acceptations. Pour ce qui est des passifs, les instruments financiers comprennent les dépôts, les acceptations, les obligations relatives aux titres mis en pension, les obligations relatives aux titres vendus à découvert, les débentures subordonnées et la composante passif des instruments de fonds propres. De plus, la Banque a recours à des instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture.

En règle générale, les instruments financiers sont inscrits à leur juste valeur, à l'exception des prêts et créances détenus à des fins autres que de transaction, de certains titres et de la plupart des passifs financiers, qui sont comptabilisés au coût amorti, sauf s'ils sont désignés initialement à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les profits et pertes latents sur les éléments suivants sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global :

- instruments d'emprunt évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global;
- instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global;
- dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie;
- instruments financiers désignés comme couvertures d'investissement net.

Les profits et pertes sur la décomptabilisation des instruments d'emprunts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (la « JVAERG ») sont sortis des autres éléments du résultat global et reclassés à l'état consolidé du résultat net au poste « Revenus autres que d'intérêts ». Les profits et les pertes sur la décomptabilisation des instruments de capitaux propres désignés à la JVAERG ne sont pas reclassés des autres éléments du résultat global vers l'état consolidé du résultat net. Les profits et pertes sur les couvertures de flux de trésorerie et les couvertures d'investissement net sont inscrits à l'état consolidé du résultat net lorsque l'élément couvert a une incidence sur les résultats.

Les méthodes comptables visant les dérivés et les activités de couverture sont présentées plus en détail à la note 3 afférente aux états financiers consolidés.

Les revenus et charges d'intérêts sur les instruments financiers portant intérêt détenus à des fins autres que de transaction sont inscrits à l'état consolidé du résultat net dans les revenus d'intérêts nets. Les pertes sur créances se rapportant à des prêts sont quant à elles comptabilisées dans la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances dans l'état consolidé du résultat net. Les revenus et charges d'intérêts, de même que les profits et pertes, sur les titres détenus à des fins de transaction et les prêts détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au poste « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction ». Les dividendes reçus sur les instruments de capitaux propres évalués à la JVAERG sont inscrits au poste « Revenus d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net parmi les revenus d'intérêts nets.

Plusieurs risques découlent des transactions d'instruments financiers, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque d'exploitation et le risque de marché. La Banque gère ces risques au moyen de politiques et de pratiques intégrales de gestion du risque, notamment différents plafonds relatifs à la gestion du risque approuvés par le conseil.

Une analyse détaillée des politiques de gestion des risques de la Banque est présentée au chapitre « Gestion du risque » aux pages 76 à 115. Par ailleurs, la note 34 afférente aux états financiers consolidés expose le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché découlant des instruments financiers, ainsi que les politiques et procédures de gestion des risques de la Banque s'y rapportant.

Différentes mesures reflètent le niveau de risque associé au portefeuille d'instruments financiers de la Banque. Par exemple, le risque de taux d'intérêt découlant des instruments financiers de la Banque peut être estimé en tenant compte de l'incidence d'une augmentation ou d'une diminution de 100 points de base des taux d'intérêt sur le bénéfice annuel et la valeur économique des capitaux propres, comme il est décrit à la page 98. Pour les activités de transaction, le tableau T51 présente la valeur à risque quotidienne moyenne par facteur de risque. En ce qui a trait aux instruments dérivés, selon le profil d'échéance du montant notionnel des instruments financiers dérivés de la Banque, seulement 16 % (2024 – 19 %) de ceux-ci ont une durée à courir jusqu'à l'échéance supérieure à cinq ans.

La note 9 afférente aux états financiers consolidés contient des renseignements détaillés sur les instruments dérivés détenus à des fins de transactions ou de couverture, y compris les montants notionnels, la durée à courir jusqu'à l'échéance, le risque de crédit et la juste valeur.

La juste valeur des instruments financiers de la Banque et une description de la méthode de calcul de ces montants sont présentées à la note 6 afférente aux états financiers consolidés.

Lorsque comparée à leur valeur comptable, la juste valeur des instruments financiers de la Banque était défavorable de 1,3 milliard de dollars au 31 octobre 2025 (31 octobre 2024 – défavorable de 1,4 milliard de dollars). La différence découle d'abord et avant tout des actifs liés à des prêts, des titres de créance évalués au coût amorti, des passifs-dépôts, des débentures subordonnées et d'autres passifs. Ces changements découlent principalement des fluctuations des taux d'intérêt et des variations des volumes. En outre, l'estimation de la juste valeur se fonde sur la conjoncture du marché au 31 octobre 2025 et peut donc ne pas refléter les justes valeurs futures. La rubrique portant sur les principales politiques et estimations comptables contient de plus amples renseignements sur la méthode de calcul des estimations de la juste valeur.

Les informations à fournir propres à certains instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentées à la note 8 afférente aux états financiers consolidés. Ces désignations ont principalement pour but de réduire de manière importante les non-concordances comptables.

Gestion du risque

La gestion efficace du risque est essentielle au succès et à la résilience de la Banque et représente l'un des éléments clés de sa démarche générale en matière de gestion de stratégies. La Banque Scotia s'est dotée d'une culture de risque rigoureuse et disciplinée selon laquelle la gestion du risque est une responsabilité qui incombe à tous les membres du personnel de la Banque.

Cadre de gestion du risque

Le cadre de gestion du risque d'entreprise (le « cadre de gestion du risque d'entreprise ») est une source d'information essentielle pour le conseil d'administration, l'équipe de haute direction et les autres parties prenantes de la Banque. En effet, celui-ci :

- définit les pratiques de la Banque en matière de gouvernance et de surveillance du risque, d'identification et de mesure des risques, d'évaluation des risques et de gestion des contrôles, de suivi des risques et de conduite d'essais, de notification des risques et de leur signalement aux échelons supérieurs, ainsi que d'autres éléments clés du cadre de gestion du risque de la Banque;
- sous-tend tous les éléments des activités de gestion du risque de la Banque et constitue un document source que doivent respecter l'ensemble des autres cadres et politiques en matière de gestion du risque.

Tous les cadres locaux de gestion du risque doivent être harmonisés avec ce cadre de gestion du risque d'entreprise, conformément au type et à l'ampleur des activités locales et des exigences réglementaires locales, sous réserve des avis et conseils du groupe Gestion du risque global.

Principes de gestion du risque

Les activités impliquant une prise de risques et les activités de gestion du risque au sein de l'entreprise respectent les principes suivants :

Équilibre entre les risques et les avantages – Les décisions d'affaires et les décisions relatives aux risques sont alignées sur les stratégies et l'appétence au risque.

Compréhension des risques – Tous les risques significatifs auxquels est exposée la Banque, tant financiers que non financiers, sont identifiés et gérés.

Approche proactive – Les risques émergents et les failles potentielles sont identifiés et gérés de manière proactive.

Responsabilité partagée – La gestion du risque est une responsabilité que partagent tous les membres du personnel.

Accent sur la clientèle – La compréhension de notre clientèle et de ses besoins est essentielle à la prise de toutes les décisions d'affaires et décisions relatives aux risques.

Protection de notre image – Toutes les activités impliquant une prise de risques doivent être en harmonie avec l'appétence au risque de la Banque, le Code d'éthique de la Banque Scotia (notre « Code »), qui comprend nos valeurs et comportements (le « LienScotia »), ainsi que les pratiques du cadre de gestion du risque d'entreprise.

Contrôles – La protection des intérêts de nos parties prenantes passe par le maintien d'un cadre de contrôle robuste et résilient et par une gestion du risque en harmonie avec l'appétence au risque de la Banque.

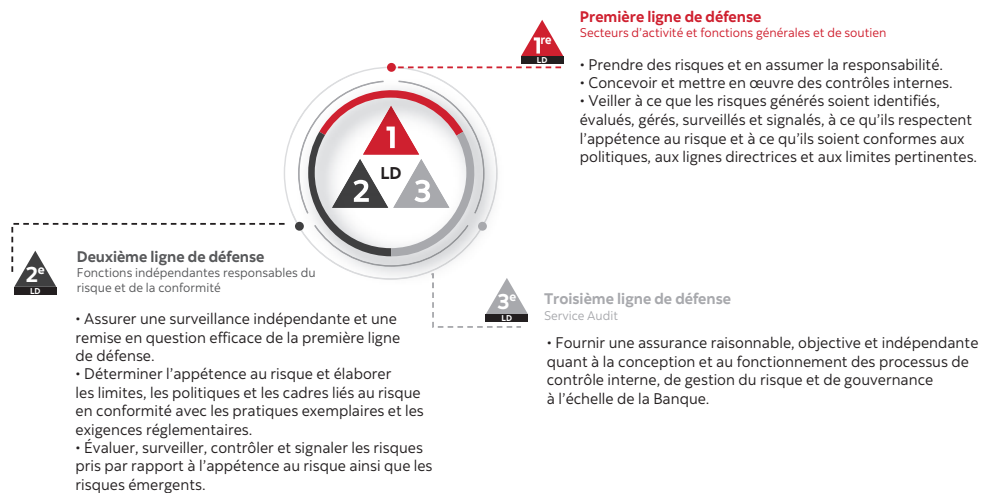
Rémunération – Les structures de performance et de rémunération renforcent les valeurs et les comportements préconisés par le LienScotia et favorisent des comportements avisés en matière de prise de risques tout en tenant compte des exigences réglementaires en matière de rémunération.

Résilience financière – La capacité à se prémunir contre les tensions financières passe par la résilience financière. La gestion du capital et des liquidités est un élément fondamental de la résilience financière, car elle permet à la Banque d'absorber les chocs et de faire face à ses obligations en période de tensions.

Résilience opérationnelle – La capacité à se prémunir contre les perturbations opérationnelles touchant la prestation de services qui pourraient causer un préjudice intolérable à la clientèle, remettre en question la viabilité de la Banque ou provoquer l'instabilité du système financier, à réagir à ces perturbations et à s'en remettre efficacement passe par la résilience opérationnelle. Cela pourrait à son tour avoir une incidence sur la résilience financière de la Banque et sur la capacité de cette dernière à remplir ses obligations en période de tensions. Pour gérer efficacement les risques en entreprise, il est nécessaire de comprendre comment les différents types de risques sont interconnectés, cette compréhension favorisant à son tour la résilience financière et opérationnelle.

Trois lignes de défense

Élément fondamental du cadre de gestion du risque d'entreprise de la Banque, le modèle à trois lignes de défense soutient un cycle de gestion du risque robuste et résilient. Il énonce clairement les rôles et les responsabilités au sein de l'organisation afin de garantir une prise en charge, une surveillance et une assurance efficaces du risque. Collectivement, ces lignes de défense forment une structure intégrée qui favorise la responsabilité, la transparence et l'amélioration continue tout au long du cycle de vie des risques.



Taxonomie du risque d'entreprise

La normalisation des éléments de données relatifs à l'évaluation des risques est essentielle pour garantir la cohérence et la clarté dans l'évaluation et la gestion des risques. La taxonomie du risque d'entreprise de la Banque sert de source de référence pour les noms et les définitions des risques, fournissant ainsi une base commune pour leur catégorisation. Ce faisant, elle facilite la communication et la compréhension entre les différents services en offrant une catégorisation et une définition uniformes des risques.

Principaux types de risques

La Banque évalue annuellement les principaux types de risques auxquels elle est exposée dans le cadre du processus d'évaluation des risques afin de déterminer s'ils cadrent bien avec son profil de risque. Les principaux risques se définissent comme suit :

Les risques que la direction estime d'importance primordiale : i) qui ont une incidence ou une influence importante sur les principales activités de la Banque et sur ses activités génératrices de revenus (les risques financiers) ou ii) qui sont inhérents aux activités de la Banque et peuvent avoir d'importantes conséquences négatives sur sa stratégie, ses activités, ses finances ou sa réputation (les risques non financiers).

Les principaux risques sont évalués annuellement en tenant compte, entre autres, des facteurs suivants :

- les répercussions possibles (directes ou indirectes) sur les résultats financiers, les activités, la gestion et la stratégie de la Banque;
- les conséquences sur les perspectives à long terme de la Banque et sur la continuité de sa viabilité;
- la réglementation ou les préoccupations sociales;
- les facteurs macroéconomiques et le contexte des marchés à court et à moyen termes;
- les ressources financières et humaines nécessaires à la gestion et à la surveillance des risques;
- l'établissement des principaux indicateurs de risque et de performance ou des limites de gestion pour la surveillance et le contrôle des risques;
- les comparaisons avec d'autres banques en ce qui a trait aux expositions aux risques et les pratiques exemplaires mondiales;
- le suivi systématique des risques et la communication d'informations au conseil concernant les risques.

Les principaux risques sont classés dans l'un ou l'autre des deux grands groupes suivants, à savoir les risques financiers et les risques non financiers.

Risques financiers

Risque de crédit, risque de liquidité et risque de marché

Il s'agit des risques qui sont directement liés aux principales activités et aux activités génératrices de revenus de la Banque. La Banque comprend bien les risques auxquels elle s'expose afin de générer des bénéfices durables, constants et prévisibles. Les risques financiers sont habituellement quantifiables et sont relativement prévisibles. La Banque a une appétence plus élevée aux risques financiers, lesquels sont irrévocablement liés aux activités commerciales, mais uniquement si ceux-ci sont bien compris, s'inscrivent dans les limites fixées et satisfont aux priorités stratégiques et au profil risque-rendement souhaités.

Risques non financiers

Risque d'exploitation, risque lié aux modèles, risque lié aux données, risque de conformité, risques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de violation de sanctions, risques liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), risques liés à la cybersécurité et aux technologies de l'information (TI), risque stratégique et risque de réputation

Ces risques sont inhérents aux activités de la Banque et, s'ils ne sont pas gérés adéquatement, ils peuvent avoir d'importantes conséquences négatives sur la stratégie, les activités, les finances et la réputation. Les risques non financiers sont plus difficiles à anticiper, à définir et à mesurer que les risques financiers. La Banque a une faible appétence aux risques non financiers, et elle les atténue en conséquence.

Risques transversaux

Les risques transversaux sont des risques qui n'existent pas isolément, mais qui se manifestent plutôt par le biais d'autres canaux ou types de risques reconnus (comme les risques ESG, le risque de réputation, le risque lié à la culture et le risque stratégique). Pris individuellement, un incident donné peut résulter d'un type de risque spécifique ou d'une combinaison de risques transversaux, de risques financiers et de risques non financiers. La Banque gère ces risques par l'entremise d'équipes spécialisées par types de risques qui coordonnent leurs efforts avec les différentes fonctions afin de réagir et de répondre à l'environnement de risque au sens large. Cette approche s'appuie sur la communication d'informations exhaustives relatives aux risques, sur des canaux de transmission établis et sur une normalisation des données qui permettent une analyse globale et une prise de décisions efficaces.

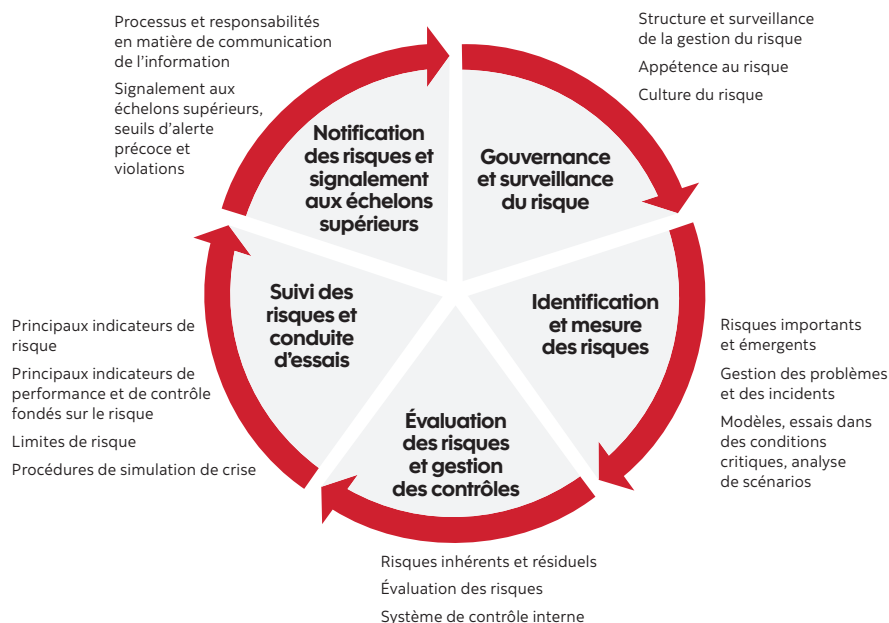
Cycle de gestion du risque

Une gestion efficace du risque suppose un processus ininterrompu et intégré qui sous-tend la capacité de la Banque à atteindre ses objectifs stratégiques tout en préservant sa résilience financière et opérationnelle. Chaque composante du cycle de gestion du risque fonctionne de manière continue et itérative, reflétant la nature dynamique de l'environnement de risque. Le cadre de gestion du risque de la Banque fournit une structure normalisée qui favorise la cohérence entre ces composantes, permettant à la Banque d'évaluer, de gérer et de surveiller les risques de manière rigoureuse et transparente. Cette normalisation renforce la capacité de la Banque à évaluer l'efficacité de ses pratiques de gestion du risque et favorise la prise de décisions éclairées à tous les niveaux de l'entreprise.

La gestion du risque vise essentiellement à faire en sorte que l'issue des activités impliquant une prise de risques soit cohérente avec les valeurs et les comportements préconisés par le LienScotia, avec les stratégies ainsi qu'avec l'appétence au risque de la Banque. Elle vise également à maintenir un juste équilibre entre le risque et les avantages en vue de maximiser la valeur pour les actionnaires. Le cadre de gestion du risque d'entreprise constitue le fondement pour atteindre ces objectifs.

Ce cadre est appliqué à l'échelle de la Banque et se compose de cinq éléments clés :

- Gouvernance et supervision du risque
- Identification et mesure des risques
- Évaluation des risques et gestion des contrôles
- Suivi des risques et conduite d'essais
- Notification des risques et signalement aux échelons supérieurs



Gouvernance et surveillance du risque

La gestion efficace du risque repose sur une gouvernance et une surveillance efficaces du risque.

La gouvernance et la surveillance du risque constituent l'armature qui permet de garantir que les activités impliquant une prise de risques sont conformes aux objectifs stratégiques et à l'appétence au risque de la Banque. Le conseil d'administration, soutenu par le comité de gouvernance, le comité d'évaluation des risques, le comité d'audit et de révision, le comité du capital humain et de la rémunération ainsi que le comité responsable des technologies, joue un rôle de premier plan dans la surveillance du profil de risque de la Banque. Ces instances sont chargées d'approuver les principaux cadres et les principales politiques ou limites liés au risque et de veiller à ce que la direction respecte le cadre d'appétence au risque d'entreprise défini. À cette structure de gouvernance s'ajoutent les membres de la haute direction, qui sont chargés d'intégrer les considérations relatives au risque dans la planification stratégique et l'exécution opérationnelle.

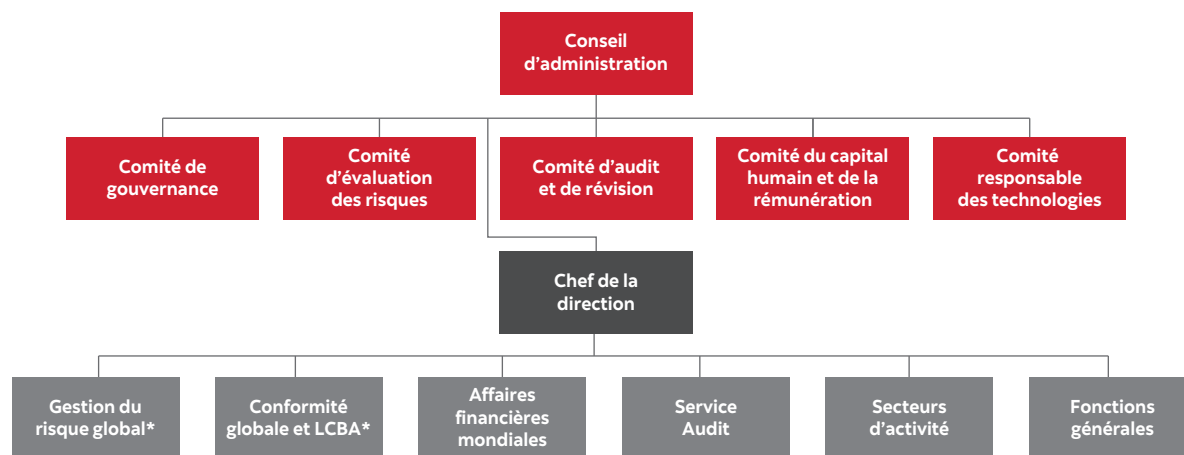
Structure de gouvernance

La Banque s'appuie sur une structure de gouvernance du risque bien établie et un conseil d'administration actif et engagé, tous deux soutenus par une équipe de haute direction expérimentée. La prise de décisions est fortement centralisée et confiée à plusieurs comités de gestion du risque composés de cadres supérieurs et de membres de la haute direction.

Le conseil d'administration de la Banque et ses comités assurent la surveillance et la gouvernance du programme de gestion du risque de la Banque, lequel relève du président et chef de la direction et du chef, Gestion du risque.

La structure de gouvernance de la gestion du risque de la Banque est présentée ci-après.

Structure de gouvernance de la gestion du risque



* Le chef de groupe et chef, Gestion du risque a libre accès au comité d'évaluation des risques du conseil. La vice-présidente à la direction et cheffe, Conformité et le chef de groupe, Lutte contre le blanchiment d'argent ont libre accès au comité d'audit et de révision.

Le conseil d'administration, à titre d'échelon supérieur de la structure de gouvernance de la gestion du risque de la Banque, s'assure, de manière directe ou par l'intermédiaire de ses comités, que la prise de décisions est conforme aux stratégies et à l'appétence au risque de la Banque. Le conseil reçoit régulièrement des mises à jour sur les principaux risques auxquels la Banque est exposée (y compris un sommaire global trimestriel du profil de risque et du rendement des portefeuilles de la Banque en regard des limites fixées). Le conseil approuve les politiques, cadres et limites clés liés au risque, et il s'assure que la direction met en œuvre les processus appropriés afin de gérer ces risques en conformité avec les politiques et cadres.

Le comité de gouvernance du conseil guide le conseil en matière d'amélioration de la gouvernance de la Banque par l'évaluation continue de l'approche de la Banque à l'égard de la gouvernance, en plus d'élaborer des recommandations sur les politiques de la Banque qui viennent à l'appui de la mission, de la culture et de la stratégie de la Banque.

Le comité d'évaluation des risques du conseil fournit au conseil d'administration l'assistance nécessaire pour lui permettre d'assumer ses responsabilités en matière d'examen de l'appétence au risque de la Banque, d'identification et de surveillance des principaux risques financiers et non financiers ainsi que de surveillance de la promotion et du maintien d'une culture du risque rigoureuse au sein de la Banque. Le comité assure la surveillance de la fonction de gestion du risque de la Banque. Son rôle comprend l'examen et l'approbation périodiques des politiques, des cadres et des limites clés liés à la gestion du risque de la Banque. Par ailleurs, il s'assure que la direction mène ses activités dans le respect du cadre d'appétence au risque d'entreprise de la Banque. Le comité surveille les risques liés à la durabilité, notamment les risques liés aux facteurs environnementaux (y compris ceux liés aux changements climatiques), sociaux et de gouvernance (ESG) de la Banque. Le comité supervise également le caractère indépendant du groupe Gestion du risque global, y compris l'efficacité du chef de cette fonction ainsi que de la fonction elle-même.

Le comité d'audit et de révision du conseil supervise l'efficacité du système de contrôle interne de la Banque. Il veille à l'intégrité des états financiers consolidés de la Banque et des résultats trimestriels connexes, notamment en assurant une surveillance de toute l'information que la Banque est tenue de fournir dans ses rapports financiers ainsi que des compétences, du caractère indépendant et de la performance des auditeurs externes. Ce comité fournit au conseil d'administration l'assistance nécessaire pour lui permettre d'assumer ses responsabilités de surveillance en matière d'établissement de normes de conduite et de comportement éthique ainsi que de surveiller l'évaluation des comportements, de la culture en ce qui a trait au risque d'inconduite et de surveiller la conformité aux dispositions relatives aux consommateurs. Le comité veille également au respect par la Banque des exigences juridiques et réglementaires, en plus d'assurer une surveillance des fonctions des groupes Affaires financières mondiales et Conformité globale (y compris la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la violation de sanctions) ainsi que du service Audit de la Banque. Le comité supervise également le caractère indépendant de chacune de ces fonctions de contrôle, y compris l'efficacité des chefs de ces fonctions ainsi que des fonctions elles-mêmes.

Le comité du capital humain et de la rémunération du conseil, de concert avec le comité d'évaluation des risques du conseil, s'assure que des procédures adéquates sont en place afin d'identifier, d'évaluer et de gérer les risques (y compris le risque d'inconduite) liés aux principaux programmes de rémunération de la Banque et que ces procédures sont conformes aux programmes de gestion du risque de la Banque. Le comité a également une responsabilité à l'égard de la gestion des talents, de la planification de la relève et de la rémunération globale.

Le comité responsable des technologies du conseil aide le conseil à s'acquitter de ses fonctions de surveillance à l'égard de la gestion des risques liés à la technologie, en collaboration avec le comité d'évaluation des risques. Le comité assure une surveillance de la stratégie de la Banque en matière de technologie ainsi que de l'investissement et l'innovation technologiques. Il examine, approuve ou recommande à l'approbation du conseil les cadres, les politiques, les normes afférentes et les contrôles internes importants de la Banque en matière de technologie, et il surveille les risques liés à l'utilisation de la technologie. Le comité passe également en revue le caractère indépendant de la fonction Technologie, y compris l'efficacité du chef de cette fonction ainsi que de la fonction elle-même.

Le président et chef de la direction relève directement du conseil et doit définir, communiquer et mettre en place l'orientation stratégique, les objectifs et les valeurs fondamentales de la Banque Scotia afin de maximiser la valeur et le rendement à long terme pour les actionnaires, ainsi que de répondre aux besoins des autres parties prenantes clés de la Banque. Le chef de la direction, assisté du chef, Gestion du risque et du chef, Affaires financières, s'assure de l'établissement de l'appétence au risque de la Banque, ce qui est conforme à la stratégie à court et à long terme, au plan d'affaires, aux plans d'investissement et aux programmes de rémunération de la Banque.

Le groupe Gestion du risque global, à titre de deuxième ligne de défense indépendante, est responsable de surveiller les activités de gestion du risque à l'échelle de la Banque. Il est dirigé par le chef de groupe et chef, Gestion du risque. Le chef, Gestion du risque relève directement du chef de la direction et dispose d'une voie de communication directe avec le comité d'évaluation des risques du conseil d'administration. Il a également un libre accès au conseil et à ses comités afin d'assurer l'indépendance, l'autorité et la transparence de la fonction Risque. Le groupe Gestion du risque global est notamment responsable de la gestion de l'ensemble des principaux risques à l'échelle mondiale. Par ailleurs, à titre de membre parmi les plus haut placés de l'équipe de haute direction de la Banque, le chef, Gestion du risque assure une remise en question indépendante et efficace des décisions stratégiques et des décisions relatives à la répartition des fonds propres, veillant à que ces décisions soient conformes à la déclaration d'appétence au risque de la Banque et qu'elles soutiennent de manière durable sa performance par rapport aux objectifs de sa fiche de rendement. Le groupe Gestion du risque global doit effectuer un examen critique et fournir une assurance raisonnable à la haute direction, au conseil d'administration et aux actionnaires que les risques sont identifiés, gérés et communiqués de façon active à toutes les parties prenantes clés. Le groupe Gestion du risque global a pour mission de s'assurer que l'issue des activités impliquant une prise de risques concourt à optimiser et à protéger la valeur à long terme en s'appuyant sur des connaissances et des partenariats pour susciter des changements au sein de l'entreprise et préserver la confiance.

Le groupe Conformité globale et LCBA, à titre de deuxième ligne de défense indépendante, est responsable de surveiller les activités de gestion du risque de conformité et des risques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de violation de sanctions. Il est dirigé par la vice-présidente à la direction et cheffe, Conformité et soutenu par le chef de groupe, Lutte contre le blanchiment d'argent (le « chef de groupe, LCBA »). Au sein de cette structure, le groupe Conformité globale assure aux secteurs d'activité et aux fonctions générales une remise en question et une supervision efficaces permettant d'évaluer le respect et l'efficacité des contrôles de conformité de la Banque dans le cadre de ses activités courantes et d'exprimer au conseil une opinion sur la question de savoir si, à la lumière de la surveillance effectuée et des essais menés de manière indépendante, les contrôles sont suffisamment rigoureux pour assurer la conformité de la Banque aux exigences réglementaires applicables. De plus, il assure une surveillance et une remise en question efficaces de la gestion des risques de pots-de-vin et de corruption auxquels la Banque est exposée. Sous la direction du chef de groupe, LCBA, le groupe Conformité globale et LCBA est responsable du maintien du programme de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la violation de sanctions, dont la conception respecte, dans tous ses aspects significatifs, la réglementation à laquelle il est soumis et dont la visée consiste à empêcher que la Banque ne soit utilisée pour blanchir des fonds illicites, financer le terrorisme, violer des sanctions ou s'y soustraire. Il élabore également les politiques relatives aux risques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de violation de sanctions ainsi que les normes de contrôle à suivre pour gérer efficacement ces risques, en plus d'assurer une évaluation indépendante fondée sur le risque et une remise en question efficace des activités de surveillance des risques de la première ligne de défense.

Les Affaires financières mondiales, dirigées par le chef de groupe et chef, Affaires financières, sont responsables de l'établissement, à l'échelle de la Banque, des stratégies financières qui contribuent à la capacité de cette dernière à maximiser la valeur pour les actionnaires de façon durable. Elles voient également à la gestion active de la présentation fiable et en temps opportun de l'information financière à la direction, au conseil d'administration, aux actionnaires, aux organismes de réglementation, de même qu'aux autres parties prenantes. Cette information comprend les états financiers consolidés de la Banque et les résultats trimestriels et annuels connexes, ainsi que toutes les informations financières fournies dans le cadre de dépôts réglementaires. Les Affaires financières mondiales mettent à exécution les stratégies de gestion des finances, de la liquidité et des fonds propres de la Banque dans le respect de la gouvernance et des contrôles appropriés, tout en veillant à ce que ses processus soient efficaces et efficaces.

Le service Audit relève fonctionnellement du comité d'audit et de révision du conseil et se penche sur la conception et l'efficacité du fonctionnement des processus de gestion du risque de la Banque. Le service Audit a pour mission de fournir au conseil et à la direction une

assurance objective, fondée sur le risque et indépendante à l'égard des processus de contrôle interne, de gestion du risque et de gouvernance à l'échelle de la Banque, ce qui renforce la capacité de la Banque à créer de la valeur, puis à la protéger et à la maintenir. Le service Audit fournit des informations et des services-conseils* à valeur ajoutée à l'appui des objectifs stratégiques de la Banque, en plus de développer les talents au sein de celle-ci. Il rehausse la réputation et la crédibilité de la Banque auprès de ses parties prenantes.

Les secteurs d'activité constituent la première ligne de défense. Ils sont responsables des risques générés par leurs activités, de la gestion efficace des risques au sein de leur propre secteur d'activité et de leurs fonctions au moyen de l'identification, de l'évaluation, de l'atténuation, de la surveillance et de la communication des risques. Les secteurs d'activité et les fonctions générales participent activement à la conception et à l'instauration de contrôles efficaces ainsi que d'activités de gouvernance pour gérer le risque et maintenir les activités à l'intérieur du cadre d'appétence au risque et des politiques en la matière. De plus, les secteurs d'activité disposent de processus efficaces d'identification, d'évaluation, de surveillance et de reddition de comptes en matière de conformité aux limites d'appétence au risque, et ils observent les politiques, les normes et les lignes directrices. Les fonctions chargées de la gestion du risque d'entreprise (« 1B ») ont un rôle important à jouer en aidant les responsables du risque (« 1A ») à identifier, à évaluer, à suivre, à communiquer et à atténuer les risques, de même qu'à mettre en place des cadres de gouvernance, de contrôle interne et de communication à l'égard des risques. Bien que les secteurs d'activité puissent s'appuyer sur les fonctions générales et de soutien pour mener à bien certaines activités (à savoir le service informatique et le service de l'approvisionnement, notamment), ils demeurent foncièrement responsables des risques découlant de leurs activités et de la correction en temps utile des lacunes.

Les fonctions générales et de soutien désignent les services qui exercent des activités à l'appui du fonctionnement général de l'organisation ou qui fournissent une assistance et des services aux activités essentielles de l'entreprise. Ces fonctions regroupent généralement le service des ressources humaines, le service informatique et l'équipe opérationnelle, entre autres, qui jouent un rôle crucial dans le bon fonctionnement de la Banque.

* Sous réserve que de tels services ne compromettent ni l'indépendance ni l'objectivité du service Audit.

Exigences en matière de surveillance du risque

- Chaque risque principal qu'identifie la Banque doit être régi par un document de gouvernance de la gestion du risque clairement articulé (cadres et politiques) en conformité avec les normes générales de la Banque en matière d'appétence globale au risque et de gouvernance.
- Les politiques doivent être élaborées après consultation de parties prenantes de la fonction Gestion du risque, des fonctions de contrôle, des secteurs d'activité et du service Audit; elles doivent refléter les attentes des autorités de réglementation, les pratiques exemplaires du secteur et les principes internes en matière de gouvernance.
- L'élaboration des politiques et des cadres doit respecter la politique générale de la Banque en matière d'instauration de politiques afin d'assurer la cohérence et l'harmonisation des pratiques de gestion du risque à l'échelle de la Banque.
- Des structures de gouvernance des comités doivent être établies pour gérer chaque risque principal, des comités d'évaluation des risques ou des organes de gouvernance désignés devant être chargés de surveiller l'exposition, d'examiner les mesures et de veiller à la mise en place de stratégies d'atténuation.
- Des ressources dédiées doivent être en place au niveau de la deuxième ligne de défense afin d'assurer une remise en question et une surveillance efficaces du risque.
- Des énoncés d'appétence au risque doivent être établis afin de définir l'appétence de la Banque à un risque donné, ainsi que la façon dont celle-ci est évaluée et surveillée.
- Les mesures d'appétence au risque doivent être soutenues par des plafonds relatifs à la gestion du risque, des seuils d'alerte précoce, des limites d'appétence au risque et des indicateurs de risque clés se rapportant à un risque donné.
- Un contrôle adéquat et efficace exercé par le conseil, la haute direction et les cadres supérieurs, y compris ceux des filiales, et assorti de mécanismes de reddition de comptes appropriés doit être institué, et une chaîne de transmission claire aux fins du signalement aux échelons supérieurs doit être définie.
- Le conseil et les membres de la haute direction doivent disposer d'une définition claire des rôles et responsabilités qui leur incombent à l'égard de l'identification, de l'évaluation, de la mesure, du suivi et de la communication des risques afin que la gouvernance et la surveillance soient efficaces.

Appétence au risque

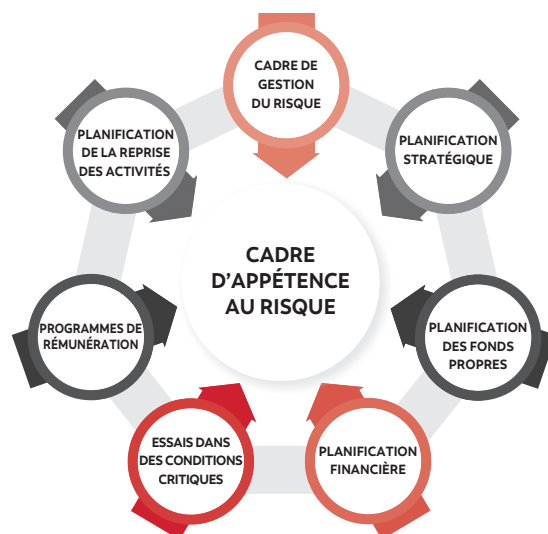
Une gestion efficace des risques exige que l'appétence au risque de la Banque soit clairement définie et que le profil de risque de la Banque corresponde à sa stratégie et soit géré en fonction de cette appétence.

Le cadre d'appétence au risque d'entreprise définit le type et le niveau de risque que la Banque est prête à prendre afin d'atteindre ses objectifs stratégiques et financiers. Il s'inspire de la vision et de la stratégie de la Banque, renforçant une culture du risque rigoureuse et faisant en sorte que les décisions respectent les limites établies.

Le cadre d'appétence au risque d'entreprise de la Banque est intégré à la planification stratégique, financière et des fonds propres ainsi qu'aux programmes de rémunération. Il est passé en revue chaque année par des cadres supérieurs, et approuvé par le conseil.

Chaque risque principal, chaque secteur d'activité et chaque filiale clé doit avoir son propre énoncé d'appétence au risque, lequel doit être adapté à ses activités et respecter le cadre d'appétence au risque d'entreprise ainsi que, le cas échéant, les exigences locales.

Le cadre d'appétence au risque d'entreprise comprend des mesures qualitatives et quantitatives soutenues par des contrôles et des limites définis au niveau de la direction. Des mesures clés garantissent une gestion efficace des principaux risques dans le cadre des contraintes réglementaires, placent le risque de réputation au premier plan et soutiennent une exécution stratégique en fonction de paramètres opérationnels définis, aidant ainsi la Banque à maintenir sa position en matière de risque au fil du temps.



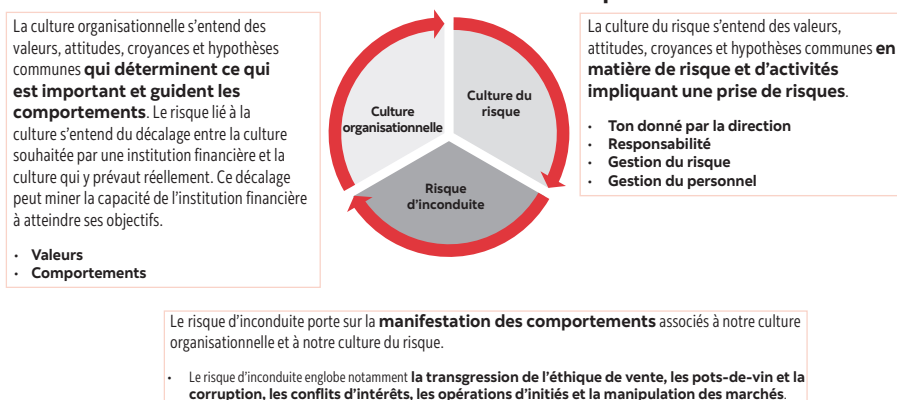
Risque lié à la culture et culture du risque

Le risque lié à la culture s'entend du risque qu'il y ait un décalage entre la culture souhaitée par la Banque et la culture qui y prévaut réellement. Ce décalage peut affaiblir la gestion du risque, entraver la prise de décisions et miner la capacité de la Banque à atteindre ses objectifs stratégiques et à répondre aux attentes réglementaires.

La culture du risque se concentre spécifiquement sur la manière dont le risque est compris, analysé et géré au sein de l'organisation. Une culture du risque rigoureuse rehausse la responsabilité, les comportements éthiques et le respect de l'appétence au risque de la Banque.

Une gestion efficace du risque repose sur une culture du risque solide, rigoureuse et systématique. Pour y arriver, tous les membres du personnel de la Banque doivent comprendre et reconnaître leur rôle de gestionnaires du risque et être responsables de l'identification et de la gestion des risques.

Assurer la sécurité de la Banque



La Banque a défini quatre grands thèmes sous-tendant une culture du risque rigoureuse, à savoir le ton donné par la direction, la responsabilité, la gestion du risque et la gestion du personnel. Ces grands thèmes s'articulent autour des valeurs et des comportements préconisés par le LienScotia; ils permettent aux membres du personnel d'être outillés pour cerner les activités impliquant une prise de risques qui dépasserait l'appétence au risque établie de la Banque.

Les éléments qui guident et sous-tendent la culture du risque de la Banque sont présentés ci-après :

- **Gouvernance** – Les membres de la haute direction sont responsables de la gestion du risque lié à la culture. Le conseil est responsable de la culture organisationnelle de la Banque, et il favorise une culture du risque au sein de laquelle l'intégrité et une gestion efficace du risque revêtent une importance particulière.
- **Forte centralisation des prises de décision à l'égard des enjeux sur le risque** – Le flux d'informations et de transactions que reçoivent les comités composés de membres de la haute direction et de cadres supérieurs permet à ceux-ci d'être au courant des risques encourus par la Banque et ainsi de s'assurer que les transactions et les risques sont conformes à l'appétence au risque de la Banque.
- **Code d'éthique de la Banque Scotia** – Décrit les normes de conduite auxquelles les employés, les travailleurs occasionnels, les administrateurs et les membres de la haute direction de la Banque doivent se conformer. Tous les BanquiersScotia sont tenus de recevoir le Code, de même que toute autre politique applicable, de les lire et de s'y conformer, ainsi que d'en confirmer leur respect une fois par année dans les délais prévus.
- **LienScotia** – La culture mise de l'avant par la Banque reflète les valeurs à respecter et les comportements à adopter qu'elle préconise. Nos valeurs sont les suivantes : Accent sur la clientèle – offrir une expérience unique qui crée de la valeur pour notre clientèle; Intégrité – prendre les bonnes décisions pour notre clientèle, nos collègues et la Banque; Inclusion – valoriser les différences et la diversité des points de vue et en tirer parti; Responsabilité – être proactifs pour assurer la croissance rentable et durable de la Banque.
- **Communication** – La Banque communique activement son appétence au risque afin de favoriser l'intégration d'une prise de risques appropriée au sein même de sa culture du risque, de renforcer et de promouvoir les valeurs et les comportements préconisés par le LienScotia, et de favoriser la culture souhaitée.
- **Formation** – La Banque conforte en permanence la culture du risque en mettant à la disposition de tous les membres de son personnel des cours de formation obligatoires et facultatifs efficaces et informatifs portant sur une multitude de sujets liés à la gestion du risque.
- **Rémunération** – La rémunération, les récompenses, la reconnaissance et les programmes d'intéressement de la Banque ont pour but de soutenir et de renforcer les comportements appropriés en matière de risque, de garantir le respect des principes et de la réglementation en matière de rémunération et de décourager les comportements contraires aux valeurs et aux comportements préconisés par le LienScotia ainsi qu'à notre Code, en veillant à ce que les comportements indésirables ne soient pas encouragés ou récompensés.
- **Objectifs du personnel** – Chaque année, tous les membres du personnel de la Banque se voient attribuer un objectif portant sur la responsabilité.
- **Mandat des membres de la haute direction** – Le mandat de tous les membres de la haute direction de la Banque comporte des responsabilités en matière de gestion du risque.

Identification et mesure des risques

Une gestion efficace du risque nécessite un processus exhaustif visant à identifier les risques et à en évaluer l'importance.

L'identification et la mesure des risques englobent à la fois les risques connus et les risques possibles ou inconnus. L'approche de la Banque garantit que les risques sont non seulement identifiés à partir des expositions et des tendances actuelles, mais également évalués de manière proactive afin de déceler les menaces et les vulnérabilités émergentes qui ne sont peut-être pas encore pleinement comprises ou prises en compte. Cette vision globale sous-tend un cadre de gestion du risque résilient et tourné vers l'avenir.

La Banque définit le risque comme étant l'incidence possible de toute variation des résultats prévus sur le bénéfice, les fonds propres, les liquidités, la réputation et la résilience de la Banque qui serait occasionnée par des vulnérabilités internes ou externes.

L'identification et la mesure des risques sont réalisées en continu de la manière suivante :

- **Transactions** – Les risques, y compris le risque de crédit et le risque de marché, sont évalués par les secteurs d'activité en leur qualité de responsables de la gestion du risque, et ils sont analysés et soumis à un examen critique par le groupe Gestion du risque global, au besoin.
- **Surveillance** – Les risques sont identifiés au moyen d'une surveillance et d'une communication en continu des tendances et des analyses, des risques importants et des risques émergents, ainsi que des événements défavorables importants de sources internes ou externes qui ont un effet sur la Banque.
- **Nouveaux produits et services** – Les risques pouvant découler des nouveaux produits, services ou technologies connexes, ou de changements importants apportés à ces éléments sont évalués conformément au programme d'évaluation du risque lié aux nouveaux projets.

- Investissements stratégiques – Les opérations de placement font l’objet d’un examen minutieux pour ce qui est des risques et sont approuvées par le comité d’exploitation selon les conseils du comité de l’investissement et des transactions stratégiques, qui donne une direction et fournit des conseils quant à l’utilisation et à la hiérarchisation efficaces des ressources.

Mesure des risques

La mesure des risques, par la Banque, est un élément clé de son cadre de gestion du risque. Les méthodologies de mesure peuvent être appliquées à un ensemble de risques ou à un seul type de risque et elles tiennent compte de l’évaluation de facteurs de risque qualitatifs pour veiller à ce que les niveaux de risque respectent l’appétence au risque de la Banque. La Banque emploie diverses techniques de gestion du risque, comme les modèles, les essais dans des conditions critiques, les analyses de scénarios et de sensibilité, ainsi que les évaluations rétroactives effectuées au moyen de données prospectives portant sur des incidents plausibles qui mettraient les choses au pire sur les marchés économiques et financiers, pour appuyer ses activités de mesure du risque.

Processus interne d’évaluation de l’adéquation des fonds propres (le « PIEAFP »)

La Banque réalise annuellement une évaluation globale qui identifie les principaux risques auxquels elle est exposée dans le cadre du processus interne d’évaluation de l’adéquation des fonds propres et du calcul des fonds propres. Ce processus évalue les risques et détermine leur présence dans plusieurs secteurs d’activité, leur importance pour un secteur d’activité donné, leur probabilité et leur incidence potentielle, ainsi que les pertes inattendues qui pourraient en découler et qui seraient, en conséquence, atténuées par les fonds propres. Le processus examine également d’autres risques en évolution et risques émergents à la lumière de facteurs qualitatifs, comme les facteurs de risques stratégiques, économiques et ESG. Les risques relevés se voient attribuer une note en fonction de leur probabilité et de leurs conséquences éventuelles, et ils représentent des intrants importants aux fins du PIEAFP et du calcul des fonds propres.

Dans le cadre du processus annuel d’évaluation des risques, les principaux risques auxquels la Banque sera exposée pendant l’année sont recensés après consultation des différents responsables de la gestion du risque ou des parties prenantes et approuvés par le comité de gestion du risque d’exploitation et le comité de gestion des risques.

Modèles

L’utilisation de méthodes et de modèles quantitatifs de risque est soumise à une surveillance efficace et régie par un cadre de gouvernance rigoureux qui comprend l’exercice d’un jugement éclairé et fondé sur l’expérience. L’élaboration, la conception, la vérification et la mise à l’essai indépendantes, de même que l’approbation des modèles, sont assujetties à la politique de gestion du risque lié aux modèles.

La Banque a recours à des modèles dans le cadre de certains processus importants d’évaluation et de gestion des risques, notamment en ce qui a trait aux fonds propres réglementaires et internes, à la gestion interne des risques, à l’évaluation et l’établissement des prix et à la présentation de l’information financière, au respect des exigences de marge initiale, à la prise de décisions d’affaires aux fins de la gestion du risque et aux essais dans des conditions critiques.

Essais dans des conditions critiques

Les programmes d’essais dans des conditions critiques selon les divers risques individuels et à l’échelle de la Banque lui permettent d’évaluer l’incidence éventuelle sur sa performance par suite de changements importants dans les conditions de marché, l’environnement de crédit, les besoins en matière de liquidités ou d’autres facteurs de risque. Les essais dans des conditions critiques à l’échelle de la Banque sont aussi intégrés aux processus de planification stratégique et financière ainsi qu’à la planification en matière de gestion des crises financières. L’élaboration, l’approbation et l’examen en continu des programmes d’essais dans des conditions critiques de la Banque sont encadrés par une politique et sont sous la supervision du comité responsable des scénarios et des simulations de crises (le « comité SSC ») ou d’autres comités de direction, selon le cas. Le comité SSC est aussi responsable d’évaluer et d’approuver les scénarios d’essai dans des conditions critiques, les scénarios de risques climatiques et les scénarios de pertes sur créances attendues aux fins de leur mise en œuvre et de leur utilisation. Chaque programme d’essais dans des conditions critiques est élaboré avec l’aide d’un large éventail de parties prenantes, et les résultats sont intégrés à la prise des décisions de gestion concernant la suffisance ou la répartition des fonds propres, les obligations et la stratégie en matière de financement et l’établissement de l’appétence au risque et sa délimitation. Les programmes d’essais dans des conditions critiques sont conçus de manière à prévoir diverses simulations de crises de niveaux de gravité et d’horizons temporels différents.

D’autres essais dans des conditions critiques sont réalisés, au besoin, tant à l’échelle de l’entreprise qu’au sein de fonctions précises, afin de tester les processus décisionnels des cadres supérieurs et des principaux dirigeants en simulant une situation de crise. Ces situations peuvent englober plusieurs éléments complexes et perturbateurs à la lumière desquels les cadres supérieurs sont appelés à prendre des décisions clés. En règle générale, les simulations peuvent viser la mise à l’essai 1) du caractère exécutable des protocoles de déclenchement, 2) de l’état de préparation opérationnelle, 3) de l’adaptabilité du processus décisionnel de la haute direction et 4) du processus de hiérarchisation des mesures à prendre. Les exercices peuvent également tester l’applicabilité et la pertinence des données disponibles ainsi que la rapidité de présentation de l’information en ce qui a trait à la prise de décisions dans des conditions critiques/de crise.

Analyse de scénarios

L’analyse de scénarios est un outil prospectif de gestion du risque d’exploitation qu’utilise la Banque pour gérer activement le risque en évaluant des événements hypothétiques improbables, mais dont la matérialisation aurait une incidence élevée. Grâce à ce processus, les événements hypothétiques sont analysés afin de relever les éventuels risques ou menaces opérationnels et d’évaluer l’adéquation des contrôles. Les résultats de cette analyse peuvent conduire à une atténuation de l’exposition au risque et, en fin de compte, à une réduction des pertes d’exploitation. Ce processus permet également d’évaluer l’exposition aux risques catastrophiques significatifs, comme les scénarios liés aux technologies ou à la fraude ainsi qu’aux risques physiques liés aux changements climatiques, aux tremblements de terre, aux ouragans, aux incendies de forêt, aux pandémies et aux événements défavorables importants.

Évaluation des risques et gestion des contrôles

Une évaluation des risques et une gestion des contrôles efficaces constituent le fondement du cadre de gestion du risque de la Banque. Elles lui permettent d’identifier, d’évaluer, de gérer et de contrôler les risques conformément à ses objectifs stratégiques et à son appétence au risque.

Évaluation des risques

La Banque a mis en place des processus d’évaluation des risques clés qui lui permettent d’évaluer en profondeur l’importance des risques et l’efficacité des contrôles connexes afin de s’assurer que les risques sont gérés de manière efficace.

Stratégies de réaction aux risques

La réaction aux risques est le processus qui consiste à concevoir et à mettre en œuvre des mesures visant à traiter les questions liées aux risques afin de garantir une gestion proactive et efficace de ces derniers, dans le but de réduire au minimum leur incidence sur la Banque. Les principales stratégies comprennent les suivantes :

- **Atténuation du risque** – Un risque est atténué lorsque des mesures sont prises afin d’en réduire la probabilité ou l’incidence. Ce processus débute lorsque la direction du responsable du risque reconnaît le risque et élabore un plan de mesures correctives.

- **Évitement du risque** – Un risque est évité lorsque la direction détermine qu'il ne cadre pas avec l'appétence au risque ou qu'il n'existe aucune solution rentable et qu'elle décide donc d'éviter l'activité impliquant la prise du risque en question.
- **Transfert du risque** – Un risque est transféré lorsque la direction reconnaît le risque et détermine qu'il est plus pertinent de le couvrir par une assurance.

Contrôles

Les activités de contrôle du risque de la Banque font partie intégrante du maintien d'un environnement rigoureux de gestion du risque et constituent un élément important de la gouvernance d'entreprise. La Banque s'engage à respecter les exigences et les lignes directrices du BSIF lorsqu'elle mène des activités commerciales qui impliquent une prise de risques.

Le système de contrôle interne de la Banque est conçu pour atténuer les risques auxquels elle est exposée et garantir que des activités de contrôle sont définies à tous les niveaux de l'organisation, notamment des limites d'approbation et d'autorisation, une séparation des tâches, des contrôles d'accès physiques et logiques, ainsi que des contrôles du traitement et du rapprochement des informations. Le contrôle interne sous-tend toutes les activités que la Banque entreprend pour atteindre ses objectifs et remplir ses obligations envers toutes ses parties prenantes.

Suivi des risques et conduite d'essais

La Banque s'engage à demeurer vigilante et réactive quant aux risques possibles afin de s'assurer que toutes ses activités commerciales s'exercent dans le respect des limites d'appétence au risque, des seuils et des lignes directrices approuvés. Cette approche proactive de la gestion du risque est essentielle pour préserver la stabilité financière, la réputation et la conformité réglementaire de la Banque. En ayant une vue d'ensemble de ses expositions au risque, la Banque peut réagir rapidement à toute menace émergente et s'assurer que son profil de risque continue de respecter les limites de son appétence au risque. La surveillance des risques comprend notamment la supervision des activités commerciales, dans le cadre de laquelle l'efficacité des contrôles et l'identification des problèmes ou des tendances sont analysées lors de réunions de comités ou d'instances similaires. Elle comprend également un contrôle qui consiste à scruter les activités des employés et des clients afin d'identifier les cas d'inconduite ou de non-conformité.

Suivi des mesures

Les mesures d'appétence au risque font partie des principaux indicateurs de risque dont le suivi s'effectue conformément au cadre d'appétence au risque d'entreprise. La direction effectue le suivi de mesures additionnelles, comme les principaux indicateurs de risque, de performance et de contrôle, qui facilitent la surveillance des activités de gestion du risque à l'échelle de la Banque.

Limites de risque

Les limites de risque jouent un rôle fondamental dans la gestion des activités impliquant une prise de risques en fonction des limites établies par le conseil d'administration et les membres de la haute direction. Ces limites, qui respectent l'appétence et la tolérance au risque approuvées de la Banque, sont conçues de sorte que l'exposition au risque ne dépasse pas les limites acceptables, et ce, tant sur le plan financier que sur les plans opérationnel, réglementaire et stratégique.

Les limites servent à :

- renforcer l'obligation de reddition de comptes en établissant clairement les domaines de responsabilité pour la gestion du risque en fonction de seuils définis.
- prévenir la prise de risques excessifs qui pourraient compromettre la stabilité financière de la Banque, nuire à sa réputation ou compromettre sa conformité à la réglementation.
- promouvoir une culture de sensibilisation au risque et encourager un processus décisionnel rigoureux à l'échelle de la Banque.

En établissant des seuils clairs et quantifiables, les limites favorisent la mise en œuvre efficace de la stratégie de gestion du risque de la Banque et assurent une cohérence avec son cadre général de gouvernance du risque.

Conduite d'essais

La conduite d'essais est un élément crucial des activités de suivi du risque de la Banque. Cela permet de confirmer que les contrôles internes sont conçus convenablement et qu'ils fonctionnent efficacement pour atténuer le risque. Le programme de conduite d'essais de la Banque favorise une gestion proactive du risque en identifiant les faiblesses des contrôles, en étayant la validation des mesures correctives et en renforçant la responsabilité à tous les niveaux des première et deuxième lignes de défense.

Les essais sont fondés sur le risque et hiérarchisés en fonction de divers facteurs, notamment l'importance et la complexité de l'environnement de contrôle, les attentes réglementaires et le niveau de maturité des activités de suivi en place. Les plans annuels de conduite d'essais sont passés en revue et approuvés par les comités de gouvernance pertinents. Les essais peuvent prendre la forme de tests de cheminement, d'évaluations de la conception des contrôles, d'analyses de données et de tests de l'efficacité du fonctionnement au moyen de méthodes d'échantillonnage.

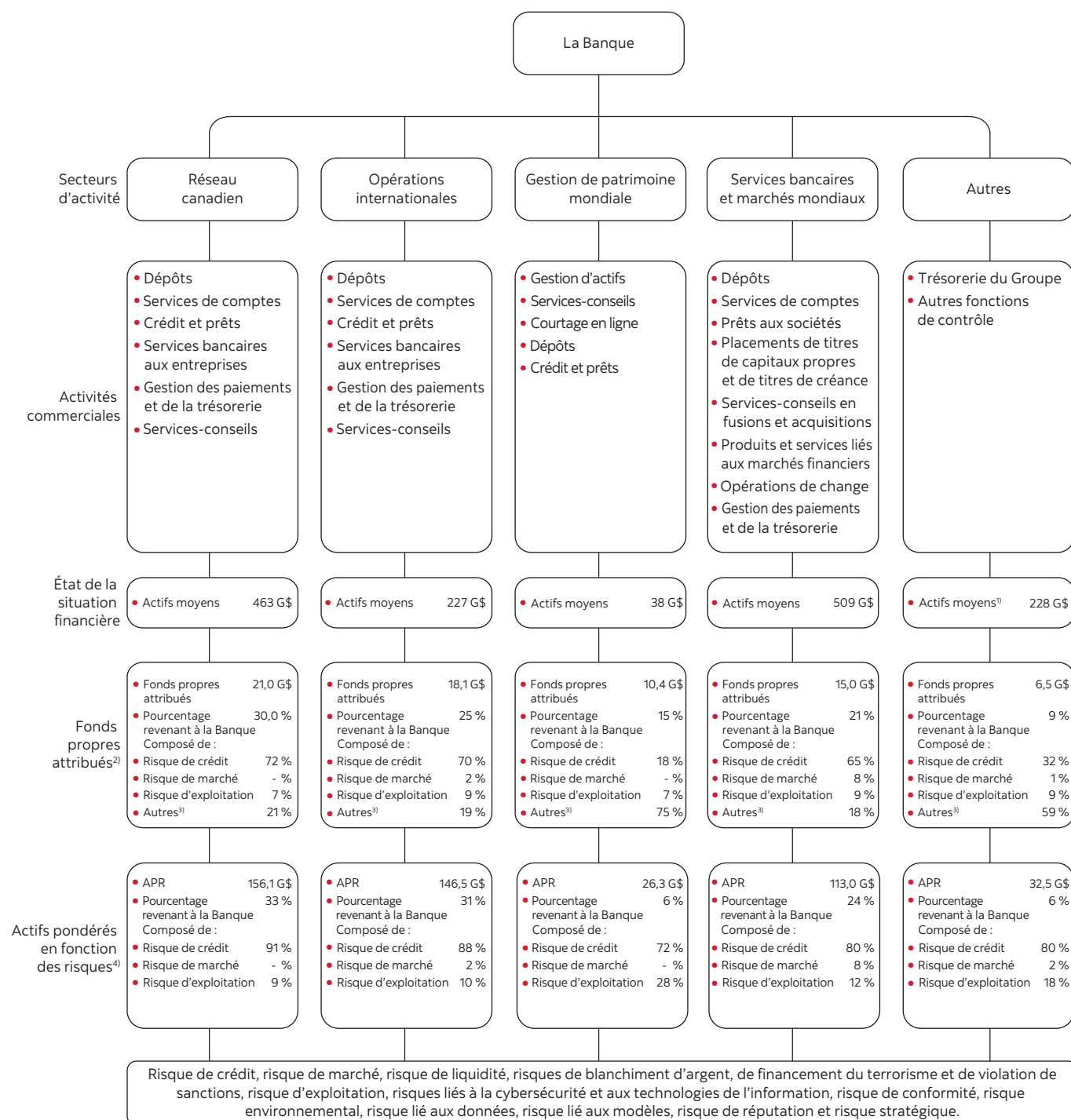
Notification des risques et signalement aux échelons supérieurs

Notification au moyen de rapports

Conformément au cadre de gestion du risque d'entreprise, la haute direction et le conseil reçoivent régulièrement des mises à jour, notamment par l'intermédiaire du rapport trimestriel sur la gestion du risque d'entreprise, portant sur les mesures globales du risque pour l'ensemble des activités de la Banque à l'échelle mondiale et permettant de veiller au respect de l'appétence au risque et des limites de risque tout en offrant une vue d'ensemble claire du profil de risque et du rendement de la Banque. Les membres de la haute direction utilisent cette information pour évaluer l'exposition de la Banque au risque.

Signalement aux échelons supérieurs

Les processus de signalement aux échelons supérieurs de la Banque sont essentiels au suivi et à la notification des risques, puisqu'ils assurent l'identification et la communication en temps opportun des risques possibles. Il incombe aux responsables du risque d'assurer le suivi en continu des mesures du risque et de relever tous les cas où les limites et les seuils d'alerte précoce ont été franchis. Les responsables du risque doivent signaler promptement à la haute direction et/ou au conseil, selon le cas, tout dépassement des seuils d'alerte précoce ou des limites de l'appétence au risque ainsi que toute autre indication d'une détérioration du profil de risque pouvant nuire à la stabilité et au rendement de la Banque. Cette façon de faire permet de prendre les mesures nécessaires en temps opportun afin d'atténuer les risques et de maintenir la position de la Banque en matière de risques la conformité de cette dernière aux exigences réglementaires.

T43 Exposition au risque découlant des activités des secteurs d'activité de la Banque

1) Les actifs moyens du secteur Autres comprennent certains actifs non productifs se rapportant aux secteurs d'activité.

2) Les fonds propres attribués correspondent au montant obtenu en combinant : i) les fonds propres réglementaires en fonction du risque et ii) le levier financier.

3) Comprend les fonds propres attribués pour les investissements importants, le goodwill, les immobilisations incorporelles et le levier financier.

4) Les actifs pondérés en fonction des risques au 31 octobre 2025 sont évalués aux fins réglementaires conformément à l'Accord de Bâle III.

Risques importants et risques émergents

La Banque est exposée à divers risques importants et risques émergents. Ces risques sont susceptibles d'avoir une incidence sur les stratégies commerciales, la performance financière et la réputation de la Banque. Dans le cadre de notre approche de gestion du risque, nous assurons une surveillance de notre contexte d'exploitation afin de cerner, d'évaluer, de passer en revue et de gérer un large éventail de risques importants et de risques émergents, ainsi que les inducteurs de risque connexes, afin de mettre en œuvre les stratégies d'atténuation du risque appropriées.

Les inducteurs de risque sont mis en évidence par un système de recensement des risques dans le cadre duquel des informations sont recueillies auprès de différentes sources internes et externes, comme des recherches sectorielles et des analyses faites par d'autres banques, l'expertise des membres de la haute direction et des rapports sur les risques du secteur des Opérations internationales. Les résultats de ces recherches, de concert avec les évaluations internes du risque menées à l'égard des principaux risques et secteurs d'activité de la Banque, contribuent à circonscrire l'incidence des inducteurs de risque liés aux risques importants et aux risques émergents auxquels la Banque est exposée, et ces conclusions, de même que diverses mesures d'atténuation des risques en question, sont résumées et présentées trimestriellement aux membres de la direction et du conseil d'administration.

L'écosystème des risques externes se caractérise toujours par un rythme de changement et un niveau d'interconnexion sans précédent à l'échelle mondiale. Les inducteurs de risque sont de moins en moins prévisibles et exigent une approche plus souple pour y réagir rapidement de sorte à en atténuer les répercussions. Bien que les inducteurs de risque liés aux risques émergents demeurent concentrés dans les domaines non financiers, ils sont susceptibles d'interagir avec et d'amplifier d'autres risques importants, y compris des risques financiers, d'une manière qui peut être difficile à prévoir. Cette année, les répercussions des tarifs douaniers imposés par les États-Unis ainsi que l'incertitude persistante entourant leurs politiques commerciales et gouvernementales ont figuré parmi les principaux inducteurs de risque interreliés.

Les inducteurs de risque liés aux risques importants et aux risques émergents auxquels la Banque est exposée sont les suivants :

Évolution des menaces à la cybersécurité

À mesure que la technologie évolue, les cybermenaces deviennent de plus en plus sophistiquées et graves, ce qui pourrait nuire à la Banque, directement ou par le biais de ses prestataires de services. Ces menaces se manifestent sous la forme d'attaques contre des fonctions critiques ou l'infrastructure, notamment les systèmes destinés à la clientèle, ce qui pourrait entraîner des pertes financières, des vols de données, des sanctions réglementaires, des dommages à la réputation ou des perturbations opérationnelles pour la Banque. Le risque inhérent des menaces à la cybersécurité continue de s'accroître avec la multiplication des vecteurs d'attaque découlant de l'adoption de nouvelles technologies et de services infonuagiques. Les conflits géopolitiques ont accru la gravité et la fréquence des cybermenaces et des cyberattaques sanctionnées par des États contre les infrastructures publiques essentielles, les services destinés au public et les technologies émergentes. Les progrès de l'intelligence artificielle (« IA ») générative et des grands modèles de langage (les « GML ») créent de nouveaux vecteurs d'attaque qui permettent de nouvelles formes de cyberattaques visant à commettre des fraudes ou à exfiltrer des données sensibles et des informations personnelles identifiables.

Le programme global de cybersécurité et de TI de la Banque continue de s'adapter à la nature évolutive et complexe des menaces à la cybersécurité, et les investissements dans la cyberdéfense, notamment des mesures de sécurité proactives et adaptatives, ainsi que l'infrastructure informatique contribuent à rehausser la résilience opérationnelle de la Banque. Les auteurs de menaces tentent d'exploiter les maillons les plus faibles des systèmes, ce qui nécessite une surveillance fréquente des fournisseurs essentiels et une planification d'urgence efficace afin d'atténuer la vulnérabilité aux cyberattaques contre des tiers et de protéger les actifs essentiels à la poursuite des activités. Par ailleurs, la Banque souscrit une assurance des cyberrisques afin d'atténuer les pertes éventuelles liées à des incidents de cybersécurité. La limite de la couverture d'assurance est régulièrement réexaminée et évaluée pour s'assurer qu'elle répond aux besoins de la Banque.

Incertitude entourant les politiques tarifaires et commerciales

L'incertitude économique accrue liée à l'incidence des tarifs douaniers et à l'évolution des politiques gouvernementales pourrait contribuer au ralentissement de l'activité économique et commerciale. Cette situation amplifie un contexte macroéconomique déjà incertain pour les clients de la Banque, qui peuvent également être aux prises avec des coûts d'emprunt plus élevés, et pourrait modérer encore davantage la demande des consommateurs et la confiance des investisseurs. En outre, les tarifs douaniers sectoriels existants et les tarifs douaniers visant les biens non conformes à l'ACEUM provenant du Mexique et du Canada pourraient avoir des répercussions sur des exportations clés, créant ainsi des vents contraires pour la Banque sur ses marchés prioritaires.

Les dotations préventives, les essais dans des conditions critiques et le suivi systématique de la situation aident la Banque à mieux se prémunir contre un ralentissement important, tout en favorisant une meilleure compréhension de la façon dont l'évolution de la conjoncture influe sur les profils de risque et la performance des activités de la Banque. Le suivi en continu de la liquidité, du niveau des dépôts et de la qualité du crédit permet à la Banque d'être en mesure de continuer à réagir à cet environnement changeant et de se protéger contre les répercussions éventuelles de l'incertitude macroéconomique. Les portefeuilles font l'objet d'un suivi visant à repérer les tendances en matière de défaut, et des mesures de recouvrement sont mises en œuvre afin d'atténuer les conséquences éventuelles pour les emprunteurs les plus vulnérables de la Banque.

Risques liés à la vulnérabilité aux remboursements de la clientèle et risque de récession

Au lendemain d'une période marquée par des taux d'intérêt élevés, la plupart des banques centrales ont abaissé leurs taux directeurs, ce qui devrait soutenir les économies qui sont activement en proie aux tarifs douaniers et à l'incertitude économique. Par ailleurs, les répercussions à retardement de la hausse des taux d'intérêt sur les portefeuilles, y compris les provisions et les défaillances, pourraient continuer de se faire sentir, puisque la clientèle continue de faire face à des coûts de refinancement plus élevés, au ralentissement de la demande des consommateurs et à l'augmentation du taux de chômage. D'autre part, cet environnement accroît le risque de récession ou de ralentissement du marché, ce qui pourrait exercer une pression supplémentaire sur la confiance des consommateurs et des entreprises, sur la demande de prêts et sur les marchés immobiliers et entraîner une baisse du bénéfice de la Banque et une augmentation de ses pertes sur créances.

La Banque a mis en place diverses mesures pour suivre la situation et en atténuer les répercussions sur ses portefeuilles (essais dans des conditions critiques, stratégies de préparation aux replis économiques), tout en poursuivant ses efforts proactifs de sensibilisation auprès de ses clients. L'efficacité des efforts de recouvrement demeure essentielle pour soutenir l'élan en matière de gestion des prêts douteux et favoriser la santé globale des portefeuilles. Par ailleurs, la réorientation stratégique de la Banque met l'accent sur la répartition des fonds vers des marchés prioritaires plus matures, les dépôts à moindres coûts et la primauté du client, qui contribuent à réduire le risque de crédit, étant au cœur de cette démarche.

Évolution des politiques gouvernementales

Les événements récents semblent suggérer une tendance vers une implication accrue du gouvernement dans les affaires économiques et réglementaires, potentiellement par le biais de mesures budgétaires plus audacieuses visant à produire des résultats ciblés. Bien que l'orientation de telles politiques demeure incertaine, les gouvernements cherchent à stimuler la croissance économique, la vigueur nationale et la résilience, notamment au moyen de politiques commerciales plus restrictives, de la promotion de politiques industrielles et du soutien aux entreprises nationales de premier plan. Ce nouveau contexte politique entraînera son lot d'incertitudes, car les règles et principes de fonctionnement qui s'appliquaient précédemment aux entreprises sont bouleversés, ce qui pourrait accroître l'inflation, augmenter les coûts d'emprunt à long terme et susciter des inquiétudes liées au risque souverain. Il pourrait également créer des vents contraires pour la Banque sur ses marchés prioritaires, en particulier dans le couloir nord-américain, à mesure que les relations politiques évoluent et que l'incertitude politique prend de l'ampleur, ce qui nécessiterait des ajustements stratégiques.

Les équipes des services Affaires gouvernementales, Conformité et Études économiques ainsi que de l'Unité mondiale de lutte contre le blanchiment d'argent continuent de suivre l'évolution du paysage politique et économique partout où la Banque exerce ses activités, en communiquant largement avec ses clients et les membres de son personnel et en appuyant les essais dans des conditions critiques et les analyses de scénarios. Ces équipes fournissent des mises à jour régulières à l'équipe de direction de la Banque de sorte à favoriser une compréhension sans faille de l'évolution du contexte et de son incidence sur le profil de risque, la stratégie et la performance des activités de la Banque. Au Canada, les récents efforts législatifs, comme l'introduction de la *Loi sur l'unité de l'économie canadienne*, pourraient contribuer à faire avancer les grands projets et à stimuler l'activité économique, ce qui pourrait soutenir la demande de prêts et l'emploi.

Changements climatiques

La hausse des coûts associés aux changements climatiques et les nouvelles lignes directrices en matière de changements climatiques accroissent la surveillance réglementaire et les attentes des parties prenantes, et nous obligent à faire preuve d'une gouvernance rigoureuse en ce qui a trait à la gestion des risques climatiques. L'augmentation de l'intensité et de la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes met en évidence les répercussions éventuelles de divers risques physiques dus aux changements climatiques, notamment les dommages matériels et les perturbations des activités pouvant avoir une incidence négative sur la rentabilité. L'évolution des contextes commerciaux et politiques aux États-Unis et au Canada pourrait entraîner l'effritement de l'appui à la réglementation concernant les enjeux climatiques et au financement d'initiatives ayant trait aux changements climatiques et, de ce fait, une incertitude qui risquerait d'entraver la capacité ou la volonté des clients à réduire leurs émissions. En vertu des lois actuelles et d'une réglementation climatique en pleine évolution, y compris la gestion des risques liés à la nature et de leurs répercussions, les allégations exagérées ou trompeuses en matière de durabilité (ce que l'on appelle l'« écoblanchiment »), peuvent donner lieu à des risques juridiques et d'atteinte à la réputation, et ce, qu'elles soient intentionnelles ou le fruit de difficultés liées à la collecte de données et à la communication de l'information. Pour obtenir de plus amples renseignements, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Risques liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance » à la page 113.

En ce qui a trait aux changements climatiques, la Banque maintient sa conformité dans un contexte réglementaire en pleine évolution partout où elle exerce ses activités. Pour gérer les risques physiques, la Banque dispose de plusieurs mécanismes permettant d'identifier, d'atténuer et d'évaluer les pertes qu'elle pourrait subir, tandis que la planification de la reprise des activités après sinistre a pour objectif principal de veiller à ce que les activités ne soient pas interrompues en cas d'événements météorologiques et de catastrophes circonscrits. La Banque a rendu publique sa politique ESG, qui restreint les prêts destinés au secteur pétrolier et gazier dans l'Arctique et à l'extraction de charbon thermique ou à de production d'électricité à partir de charbon, ainsi que de nouvelles politiques de durabilité liées à la nature pour les activités menées dans des sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO et des zones humides désignées en tant que sites Ramsar.

Tensions géopolitiques

Le risque d'erreurs politiques et d'escalade des conflits reste une préoccupation majeure. L'incertitude géopolitique et la fragmentation de l'économie mondiale se poursuivent, de nombreux conflits géopolitiques n'étant toujours pas résolus, notamment les tensions entre les États-Unis et la Chine, la guerre qui se poursuit en Ukraine et le conflit en cours au Moyen-Orient. Les tensions géopolitiques gagnent en complexité et en intensité, les risques se manifestant de manière de plus en plus interdépendante, ce qui pourrait perturber le commerce mondial, les chaînes d'approvisionnement ou les activités commerciales et entraîner une volatilité des marchés. Les institutions financières exercent une influence limitée sur les grandes dynamiques géopolitiques, et leurs possibles répercussions pourraient nécessiter que la stratégie soit ajustée afin de tenir compte de l'évolution de la confiance des clients et des investisseurs et du risque accru d'instabilité financière.

La Banque vise à croître et à faire affaire avec des pays qui ont un historique de croissance économique et de stabilité des institutions, tout en continuant à investir dans ses marchés prioritaires du corridor nord-américain. Elle suit l'évolution de la situation géopolitique à l'aide de piliers et en coordonnant divers renseignements sur les menaces. De plus, elle surveille l'évolution de la situation dans les régions en proie à des conflits géopolitiques pour s'assurer que ses activités, y compris les contrôles en place à l'égard du suivi des sanctions, demeurent pleinement conformes compte tenu de l'évolution de la législation. Les programmes d'essais dans des conditions critiques de la Banque l'aident à évaluer les répercussions possibles de scénarios économiques graves, et la Banque peut compter sur sa vaste expérience en matière d'exploitation dans des marchés émergents à l'échelle mondiale pour gérer la volatilité et adapter judicieusement son exposition lorsque cela s'impose. Par ailleurs, la clientèle solide et variée de la Banque, ses niveaux de liquidité élevés et ses programmes de financement diversifiés lui permettent de gérer les perturbations ou les bouleversements du marché.

Accroissement de la vigilance réglementaire et évolution du contexte réglementaire

En tant qu'institution financière d'envergure mondiale, la Banque est assujettie à divers cadres juridiques et réglementaires qui régissent ses activités. Le volume, la complexité et le rythme croissants des obligations réglementaires, conjugués à une vigilance réglementaire soutenue et à l'augmentation des amendes et des pénalités partout où la Banque exerce ses activités, posent d'importants défis, dans la mesure où les ressources sont limitées et où il est nécessaire de trouver le juste équilibre entre la conformité et l'innovation dans un contexte de concurrence accrue au sein d'un secteur financier non réglementé. La Banque s'efforce de suivre et d'évaluer les faits nouveaux et émergents en matière de réglementation et d'apporter les changements qui s'imposent afin de veiller à l'observation de la réglementation applicable. Tout manquement involontaire pourrait néanmoins exposer la Banque à des amendes, à des pénalités, à des poursuites, à des sanctions réglementaires, à des mesures coercitives ainsi qu'à des restrictions ou des interdictions d'exercer certaines activités commerciales. Ces conséquences pourraient avoir des répercussions néfastes sur la performance financière de la Banque, sur l'exécution de sa stratégie commerciale ou, encore, sur sa réputation.

La Banque continue de surveiller les changements qu'apportent les autorités de réglementation aux directives réglementaires et d'évaluer l'incidence des nouvelles réglementations et de la surveillance accrue partout où elle exerce ses activités. Elle continue de coordonner les examens réglementaires dans le cadre de son programme de conformité et de travailler avec ses pairs pour promouvoir la cohésion des lignes directrices et des exigences d'un territoire de compétence à l'autre. Bien que certaines autorités de réglementation aient exprimé le désir d'assouplir les règles financières afin de soutenir les prêts et la croissance économique, la Banque continue d'investir dans l'infrastructure afin de relever les défis immédiats au titre la conformité tout en renforçant la résilience pour les années à venir, en s'appuyant sur un modèle de financement solide et une culture du risque rigoureuse de même que sur du personnel possédant les compétences réglementaires appropriées. Pour obtenir de plus amples renseignements sur certains des principaux faits nouveaux en matière de réglementation qui pourraient influencer sur les activités de la Banque, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Faits nouveaux en matière de réglementation », à la page 120.

Dépendance accrue envers les services fournis par des tiers

La Banque continue de dépendre de tiers pour la prestation de certains services d'importance critique. La concentration croissante de tierces et de énièmes parties dominantes pour la prestation de ces services cruciaux, combinée aux efforts déployés afin de suivre l'évolution des technologies, exige une surveillance et un contrôle des accords complexes conclus avec des tierces et énièmes parties ainsi que de leurs contrôles compensatoires. Le recours à des tiers prestataires de services accroît le risque d'attaques, de violations ou de perturbations, puisque la Banque ne peut exercer une surveillance et un contrôle aussi serrés de leurs technologies et mesures de sécurité. De telles situations pourraient entraîner l'interruption de fonctions ou d'infrastructures essentielles, notamment les systèmes destinés à la clientèle, et seraient susceptibles d'entraîner des pertes financières, des vols des données, des sanctions réglementaires, des dommages à la réputation ou des perturbations opérationnelles pour la Banque. La résilience et l'état de préparation face aux perturbations liées à des tiers, y compris la planification d'urgence et la préparation d'une liste de fournisseurs de rechange, sont un domaine auquel on porte une attention de plus en plus grande.

Soucieuse d'être délibérément résiliente, la Banque a élaboré un programme de résilience opérationnelle servant de base à sa prise d'engagements avec des tiers prestataires de services, y compris la désignation des fournisseurs essentiels, le renforcement de la surveillance continue, l'accroissement de la fréquence de l'appréciation du risque et l'élaboration de stratégies à adopter en cas de perturbation des fournisseurs. La Banque continue d'investir dans le resserrement de sa gouvernance des tiers, le renforcement de son processus de recours à des fournisseurs et l'amélioration de sa technologie afin de s'assurer de pouvoir gérer le risque lié aux tiers de manière prudente.

Fraude externe, escroqueries et risques internes

La Banque, tout comme le secteur bancaire dans son ensemble, continue d'être exposée à une menace de fraude accrue en raison du climat économique incertain, du virage numérique rapide et de l'adoption de nouvelles technologies. La Banque estime qu'elle continuera à essuyer des pertes imputables à des menaces externes et à des escroqueries, notamment des cas de fraude de première partie. La fraude de première partie désigne les actions trompeuses de clients qui se livrent sciemment à des activités trompeuses, dont la falsification, liées à des transactions financières sur un compte ouvert à leur nom, et ce, dans le but d'en tirer un profit personnel. Par ailleurs, le secteur financier continue d'observer une augmentation du nombre d'incidents impliquant des initiés, ce qui entraîne l'apparition de menaces nouvelles ou émergentes. Ces incidents peuvent compromettre les données, donner lieu à des vols de propriété intellectuelle, perturber les activités et engendrer des risques réglementaires, d'exploitation et de conformité. Ils peuvent également mener à des cas de fraude qui, par le passé, aurait généralement été commise par des sources externes, y compris des fournisseurs de services de la Banque et de sa clientèle.

Malgré les investissements de la Banque dans des programmes, des capacités, des mesures et des défenses de prévention et de détection de la fraude, celle-ci pourrait ne pas parvenir à contrer toutes les activités frauduleuses, ce qui pourrait entraîner des pertes financières, des atteintes à la réputation ou des perturbations opérationnelles dans ses activités. La Banque améliore continuellement ses fonctions de surveillance de la fraude et ses structures de gouvernance afin d'assurer une réponse coordonnée aux tentatives de fraude et de soutenir la croissance future de ses activités conformément à sa stratégie.

Qualité et disponibilité des données

Le rôle de plus en plus important des données dans les processus, les modèles et les activités d'exploitation, le risque de parti-pris ainsi que les préoccupations et les sensibilités accrues quant à l'utilisation appropriée de telles données dans le processus décisionnel sont autant de facteurs qui peuvent donner lieu à un risque de réputation. Les modèles utilisant des données de mauvaise qualité pourraient nuire à la capacité de la Banque à satisfaire aux exigences d'information des autorités de réglementation et entraîner une augmentation de ses coûts de conformité et d'exploitation. Avec la croissance exponentielle des volumes de données attribuable en partie à l'IA générative, le risque que les données soient inexactes, incomplètes ou obsolètes augmente, ce qui peut nuire à l'efficacité des rapports, de la gouvernance et du profilage des risques et compromettre la conformité aux exigences réglementaires, notamment la fiabilité des informations fournies. Ces risques sont exacerbés par les défis liés à la disponibilité et à la qualité des données, ce qui peut avoir une incidence sur la prise de décisions et entraîner une augmentation des coûts.

La Banque dispose de politiques qui énoncent les principes directeurs sur la gestion des risques liés à l'utilisation des données, conformément aux plus récentes réglementations sur les données et l'IA. Elle a également intégré à son Code et à sa formation un volet sur l'utilisation éthique des données. La Banque poursuit la modernisation de ses processus de gestion des données, en renforçant la gouvernance des données et en élargissant la portée et la rigueur de ses validations de la qualité des données.

Adoption rapide de l'IA

L'adoption de l'IA peut donner lieu à des risques tels que des perturbations opérationnelles, à des failles de sécurité, notamment un risque accru de fraude, à des défis réglementaires et à des préoccupations éthiques. Il est essentiel pour la Banque de maintenir sa compétitivité grâce à l'adoption de l'IA, notamment l'IA générative, l'IA agentique et les GML, alors qu'elle vise à tirer parti de la technologie pour améliorer la prise de décisions, rehausser l'expérience client et optimiser ses processus. Cependant, suivre le rythme des dernières avancées technologiques l'expose à de nouveaux risques, notamment des exigences supplémentaires en matière de gouvernance des modèles, des violations potentielles des droits d'auteur et de la propriété intellectuelle, la propagation de fausses informations et l'inexactitude des résultats, qui pourraient en fin de compte éroder la confiance des consommateurs. L'adoption rapide de l'IA générative et de l'IA agentique et leur facilité d'utilisation accentuent également la pression exercée par les entreprises de technologies financières non réglementées concurrentes, dont les structures de coûts et la surveillance réglementaire sont moins lourdes.

La Banque cherche à atténuer les risques associés à l'adoption accrue de l'IA, y compris une utilisation malveillante, la vulnérabilité des données et la vigilance réglementaire, en opérationnalisant son programme de gestion du risque lié à l'IA grâce à une collaboration interfonctionnelle et en intégrant des procédures robustes dans l'ensemble de ses secteurs d'activité tout en continuant à sensibiliser ses employés grâce à l'expansion de la formation, et ce, afin d'instaurer en définitive un sentiment de confiance et des mécanismes de surveillance à l'échelle de la Banque. Afin de répondre à la vigilance réglementaire croissante liée à l'utilisation de l'IA et aux règles potentiellement incohérentes en matière d'IA entre les différents territoires de compétence, la Banque doit se tenir informée de l'évolution de la réglementation et continuer à mettre en place une gouvernance solide assortie de cadres de gestion du risque évolutifs, tout en poursuivant l'expansion de son utilisation des technologies émergentes alimentées par l'IA dans différentes régions.

Modernisation technologique

Des logiciels dépassés et une infrastructure technologique complexe peuvent entraîner une gestion inefficace des changements, accroître les risques réglementaires et stratégiques, et nécessiter des investissements pour s'adapter aux nouvelles technologies et réagir aux risques liés à la concurrence. Les risques et les répercussions découlant des innovations numériques, comme l'infonuagique, l'IA générative, l'apprentissage automatique et l'automatisation des processus, exigent de la Banque qu'elle fasse des investissements soutenus afin de pouvoir réagir à l'évolution des besoins de la clientèle, des attentes des organismes de réglementation et des cybermenaces tout en demeurant concurrentielle par rapport à ses pairs et aux nouveaux venus. La numérisation rapide a créé une plus grande dépendance à la technologie pour exécuter les processus commerciaux essentiels et, à mesure que l'utilisation des services numériques continue de progresser, la tolérance des parties prenantes à l'égard des interruptions a diminué.

La technologie est au cœur des priorités de la Banque et joue un rôle essentiel dans la capacité de ses clients à faire des affaires aisément, dans l'automatisation des processus et dans la stimulation de l'innovation, notamment grâce à l'amélioration de l'analyse des risques. Pour gérer des plateformes informatiques d'ancienne génération afin de livrer concurrence à des acteurs du numérique qui offrent des services plus rapides, moins chers et plus accessibles, la Banque doit continuer à investir dans les infrastructures numériques et à renforcer la cybersécurité, tout en s'adaptant aux nouvelles technologies. La Banque accroît stratégiquement ses investissements dans la technologie pour diminuer le recours aux plateformes d'ancienne génération, ce qui devrait réduire les failles des systèmes et accroître sa capacité à adopter de nouvelles technologies de manière rentable. La Banque demeure déterminée à assurer des ressources suffisantes pour les mises à niveau de logiciels et à accélérer la correction des logiciels dépassés, tandis que les investissements dans l'infonuagique devraient soutenir la modernisation des logiciels et la rationalisation des applications.

Gestion du changement

Le risque lié à la gestion du changement et le risque d'exécution pourraient demeurer considérables alors que le rythme des projets réglementaires et l'ampleur des efforts de transformation au sein de la Banque s'accroissent. Il demeure primordial que la mise en œuvre des changements soit gérée efficacement en modernisant les technologies essentielles et en atténuant le risque lié aux personnes clés. La réussite des projets à l'appui de la stratégie de la Banque pourrait être compromise si des mesures réglementaires se faisant attendre, des contraintes en matière de ressources et le maintien des activités essentielles n'étaient pas pris en compte.

La Banque continue de renforcer ses processus de gestion des problèmes afin d'atténuer le risque d'exécution en améliorant la notification et le suivi des problèmes afin d'accroître encore davantage la visibilité et la surveillance et d'améliorer les taux de clôture des problèmes. De plus, la gestion des processus et des activités est assurée par l'application d'un cadre de gestion du risque structuré qui met l'accent sur la solidité de la gouvernance, la réalisation d'évaluations tout au long du cycle de vie des projets, une séparation des tâches et la conduite d'essais approfondis, le tout appuyé par des examens postérieurs à la mise en œuvre.

Risques par contagion

L'écosystème des risques externes se caractérise par un niveau d'interconnexion et un rythme de changement sans précédent à l'échelle mondiale. Les inducteurs de risque sont susceptibles de modifier et d'amplifier les principaux risques financiers et non financiers d'une manière complexe qui peut être difficile à prévoir. Ce niveau élevé d'interconnexion s'intensifie à mesure que les interdépendances entre les principaux inducteurs de risque s'accroissent – une cyberattaque pourrait entraîner une interruption des activités menant à une crise de liquidité, ce qui, par effet de cascade, pourrait ternir la réputation de la Banque, alors que la détérioration du crédit dans les secteurs en difficulté pourrait donner lieu à des difficultés de financement et à des pressions réglementaires – créant ainsi des vulnérabilités systémiques qui amplifient les répercussions globales pour la Banque.

Ces inducteurs de risque de plus en plus imprévisibles peuvent entraîner des risques par contagion, et leur atténuation exige une approche plus agile et plus réactive. La Banque surveille activement l'environnement de risque dans l'ensemble de son périmètre d'activité et coordonne les réponses aux incidents entre les parties prenantes et les groupes fonctionnels. Des programmes d'essais dans des conditions critiques sont utilisés pour évaluer les répercussions possibles de scénarios économiques graves, tandis que l'élaboration de scénarios aide la Banque à se préparer à une série d'incidents dont les risques sont interdépendants et à explorer une gamme de répercussions futures possibles, tels que les ralentissements économiques, l'évolution de la réglementation ou les perturbations liées aux changements climatiques, et à évaluer leur incidence potentielle sur les activités, les portefeuilles et la stratégie. En modélisant ces scénarios, la Banque peut recenser les vulnérabilités, tester la résilience de ses cadres de gestion du risque et améliorer la prise de décision.

Les zones de texte ombragées et les tableaux marqués d'un astérisque (*) dans les sections suivantes du rapport de gestion font partie intégrante des états financiers consolidés de 2025 de la Banque. Ces informations sont présentées conformément à l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*, qui permet de présenter les informations propres au risque dans le rapport de gestion et de les intégrer par renvoi dans les états financiers. Ces sections présentent une analyse du cadre de gestion du risque qu'a mis en place la Banque afin de surveiller, d'évaluer, de mesurer et de gérer les risques de crédit, de marché et de liquidité. Par conséquent, les sections grisées doivent être lues en parallèle avec les états financiers consolidés de 2025.

Principaux risques financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une perte soit subie si un emprunteur ou une contrepartie n'honore pas ses obligations financières ou contractuelles envers la Banque. Ce risque découle des activités de prêt direct de la Banque de même que de ses activités de financement, d'investissement et de transaction lorsque les contreparties ont des obligations de remboursement ou autres envers elle.

Sommaire du risque de crédit

- Au 31 octobre 2025, le portefeuille de prêts global de la Banque avait été porté à 779 milliards de dollars, par rapport à 768 milliards de dollars au 31 octobre 2024, du fait de la hausse des prêts hypothécaires à l'habitation, malgré le repli des prêts aux entreprises et aux administrations publiques. Les prêts hypothécaires à l'habitation représentaient 370 milliards de dollars au 31 octobre 2025, 84 % de ceux-ci se trouvant au Canada. Le portefeuille de prêts aux sociétés, qui représente 36 % du portefeuille de prêts total, était composé à hauteur de 50 % de prêts de grande qualité au 31 octobre 2025, comparativement à 51 % au 31 octobre 2024.
- Les prêts et acceptations (prêts personnels et prêts aux entreprises et aux administrations publiques) sont demeurés diversifiés par secteurs géographiques, par secteurs d'activité et par clientèle. L'exposition régionale est répartie entre nos marchés clés (68 % au Canada, 8 % aux États-Unis, 7 % au Chili, 6 % au Mexique et 11 % ailleurs). Le secteur des services financiers représente 4 % des expositions brutes totales (compte non tenu des garanties) et s'établissait à 32 milliards de dollars. Pour l'essentiel, ces expositions visent des contreparties bénéficiant d'une cote élevée et sont habituellement garanties.

Pour que la gestion du risque de crédit soit efficace, il faut établir une culture du risque adéquate. Les politiques clés en matière de risque de crédit et les déclarations d'appétence au risque de crédit sont au cœur de cette culture.

Le conseil d'administration (le « conseil ») examine et approuve, directement ou par l'intermédiaire du comité d'évaluation des risques, les limites d'appétence au risque de crédit à l'échelle de la Banque annuellement et les seuils en matière de gestion du risque de crédit bisannuellement.

- Les objectifs de l'appétence au risque de crédit sont de s'assurer que :
 - les marchés cibles et les produits offerts sont bien définis à l'échelle de la Banque et de chacun des secteurs d'activité;
 - les paramètres de risque à l'égard de l'octroi de nouveaux prêts et de l'ensemble des portefeuilles sont bien précisés;
 - les opérations, notamment le montage, la syndication, la vente de prêts et les couvertures, sont gérées d'une manière qui est conforme à l'appétence au risque de la Banque.
- La politique de gestion du risque de crédit précise le cadre de gestion du risque de crédit, notamment :
 - les politiques de gestion du risque de crédit;
 - la délégation de pouvoir;
 - le programme de gestion du risque de crédit;
 - la gestion du risque de crédit pour les activités de négociation et de placement;
 - les limites individuelles et globales, soit la limite au-delà de laquelle les demandes de crédit doivent recevoir l'approbation du conseil.

Le groupe Gestion du risque global élabore le cadre de gestion du risque de crédit et les politiques qui expliquent en détail, notamment, le système de notation du risque de crédit et les paramètres estimatifs connexes, la délégation du pouvoir d'octroyer du crédit, la méthode de calcul du compte de correction de valeur pour pertes sur créances et l'autorisation des radiations.

Le risque de crédit lié aux sociétés et aux entreprises est classé par secteurs d'activité ou par secteurs principaux. Les limites totales du risque de crédit de chacun de ces groupes sont également examinées et approuvées bisannuellement par le conseil d'administration. Les objectifs de la gestion des portefeuilles et la diversification du risque constituent des facteurs clés dont il faut tenir compte pour établir ces limites.

Conformément aux limites approuvées par le conseil, des limites d'emprunt sont fixées dans le cadre des critères et des lignes directrices établis pour les emprunteurs individuels, des secteurs d'activité particuliers, des pays donnés et certains types de prêts afin que la Banque ne souffre pas d'une concentration excessive auprès d'un emprunteur, d'un groupe d'emprunteurs, d'un secteur d'activité ou d'une région. Dans le cadre du processus de gestion des portefeuilles, les prêts peuvent faire l'objet d'une syndication dans le but de réduire le risque global lié à un emprunteur individuel. Pour certains segments des portefeuilles, des dérivés de crédit sont utilisés afin d'atténuer le risque de perte lié au défaut d'un emprunteur. Le risque est également atténué par la vente sélective de prêts.

Les unités d'exploitation et le groupe Gestion du risque global de la Banque examinent régulièrement les divers segments des portefeuilles de prêts à l'échelle de la Banque afin d'évaluer l'incidence des tendances économiques ou d'événements précis sur le rendement des portefeuilles et de déterminer si des mesures correctives doivent être prises. Ces examens comportent l'évaluation des facteurs de risque liés à des produits en particulier, à des secteurs d'activité et à des pays donnés. Les résultats de ces examens sont communiqués au comité de gestion des risques et, s'ils revêtent une importance particulière, au conseil d'administration.

Mesures du risque

Le système de notation du risque de crédit de la Banque permet d'établir les principaux paramètres estimatifs du risque de crédit, à savoir la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD), qui s'appliquent aux portefeuilles des Services bancaires aux particuliers et des Services bancaires aux entreprises. Ces paramètres sont conçus de manière à évaluer le risque de crédit lié aux particuliers et le risque inhérent aux transactions et font partie intégrante des politiques et procédures à l'échelle de la Banque, qui englobent la gouvernance, la gestion du risque et la structure du contrôle, et sont utilisés dans plusieurs calculs internes et réglementaires visant à évaluer le risque de crédit.

Le système de notation du risque de crédit de la Banque est assujéti à un cadre exhaustif en matière de validation, de gouvernance et de supervision. Ce cadre a pour objectifs de veiller à ce que :

- les méthodes et les paramètres de notation du risque de crédit soient conçus et élaborés adéquatement, validés indépendamment et examinés régulièrement, et les résultats de chaque procédure soient consignés en dossier adéquatement;
- le processus de validation représente une mise à l'épreuve efficace des processus de conception et d'élaboration, ce qui comprend une évaluation des mesures du risque.

Les méthodes et les paramètres de notation du risque de crédit de la Banque sont examinés et validés au moins une fois l'an. Les unités du groupe Gestion du risque global sont responsables de la conception et de l'élaboration des méthodes et des paramètres de notation du risque de crédit. Des unités distinctes du groupe Gestion du risque global sont responsables de la validation et de l'examen de ces méthodes et paramètres. Les activités de ces unités distinctes sont fonctionnellement indépendantes de celles des unités d'exploitation responsables des expositions au risque lié aux opérations de montage. Elles sont également indépendantes, au sein du groupe Gestion du risque global, des unités qui prennent part à l'approbation des notations de risque et à l'approbation de crédit.

Les notations de risque de crédit des Services bancaires aux entreprises et les paramètres de risque connexes influent sur les décisions de prêt et l'établissement du taux d'intérêt d'un prêt. Les systèmes de notation du risque de crédit des Services bancaires aux entreprises et des Services bancaires aux particuliers influent sur le calcul du compte de correction de valeur pour pertes sur créances et des fonds propres réglementaires.

Sociétés et entreprises

L'exposition au risque de crédit lié aux sociétés et aux entreprises découle des secteurs d'activité de la Banque.

Notations de risque

Le système de notation du risque de la Banque se fonde sur des notations internes (NI), soit une échelle de 17 points utilisée pour distinguer le risque de défaut des emprunteurs et le risque de perte lié aux facilités. Le tableau T35 présente la relation générale entre les NI de la Banque et les notations des agences externes.

Les NI servent en outre à définir le niveau hiérarchique devant intervenir dans le processus d'approbation de crédit selon l'ampleur et le risque de chaque demande. Les demandes de crédit auxquelles une faible cote a été attribuée exigent l'intervention d'un palier plus élevé de la haute direction selon l'ampleur du risque global. Lorsqu'une demande de crédit nécessite l'intervention d'un responsable d'un niveau hiérarchique supérieur à celui attribué à l'unité responsable de l'approbation de crédit, celle-ci transmet la demande, accompagnée de sa recommandation, à l'un des comités de crédit principaux aux fins de l'approbation du crédit. Dans certains cas, ces demandes doivent être transmises au comité d'évaluation des risques du conseil d'administration.

Approbation du crédit

Les unités responsables de l'approbation de crédit au sein du groupe Gestion du risque global analysent et évaluent toutes les demandes de crédit importantes provenant de sociétés et d'entreprises et donnant lieu à une exposition au risque de crédit afin de s'assurer que les risques sont évalués adéquatement, approuvés judicieusement, surveillés en permanence et gérés activement. La prise de décisions commence par une évaluation du risque de crédit de l'emprunteur individuel ou de la contrepartie. Les facteurs clés de l'évaluation incluent les suivants :

- l'équipe de direction de l'emprunteur;
- les résultats financiers actuels et prévus ainsi que les antécédents en matière de crédit de l'emprunteur;
- le secteur d'activité de l'emprunteur;
- les risques liés aux facteurs environnementaux et les risques liés aux changements climatiques (notamment les incidences en ce qui concerne la réglementation et la réputation);
- les tendances économiques;
- le risque géopolitique.

Au terme de cette évaluation, une cote de risque est attribuée à l'emprunteur ou à la contrepartie selon le système de notation du risque de la Banque.

Les facilités consenties font l'objet d'une notation distincte qui tient compte d'autres facteurs qui ont une incidence sur le montant de la perte éventuelle en cas de défaut de paiement, comme la garantie, la priorité de la créance, la structure, l'échéance et toute mesure d'atténuation du risque de crédit. Les garanties prennent généralement la forme de droits grevant les stocks, les débiteurs, les biens immobiliers et les actifs d'exploitation dans les cas où un prêt est consenti à des emprunteurs qui sont des sociétés ou des entreprises. En ce qui a trait aux activités de transaction, comme les prêts de titres, les transactions de rachat et les produits dérivés, les garanties sont sous forme de trésorerie ou de valeurs du Trésor. Les types de garanties acceptables et les processus d'évaluation connexes sont documentés dans les politiques et les manuels de gestion du risque.

Les autres mesures d'atténuation du risque de crédit comprennent les cautionnements consentis par des tiers et, dans le cas des produits dérivés, les accords généraux de compensation.

Une notation interne du risque est attribuée à l'emprunteur et à la facilité au moment de l'approbation initiale de la facilité et cette notation est ensuite rapidement réévaluée et rajustée, au besoin, à la lumière des changements qui surviennent dans la situation financière du client ou dans ses perspectives d'affaires. La réévaluation est un processus continu et elle est effectuée dans le cadre de changements de la conjoncture économique, de perspectives propres à un secteur d'activité et de risques ponctuels, comme la révision de prévisions financières, la publication de résultats financiers intermédiaires ou toute autre annonce exceptionnelle.

Les notations internes du risque de crédit sont aussi prises en considération dans l'établissement des limites d'approbation. Les limites par emprunteur sont beaucoup plus basses pour les emprunteurs à risque élevé que pour les emprunteurs à faible risque.

Le processus d'approbation de crédit s'appuie aussi sur un modèle de rentabilité ajusté en fonction du risque pour faire en sorte que le client et la structure de l'opération offrent un rendement approprié pour un niveau de risque donné. En ce qui a trait aux portefeuilles de prêts aux sociétés et aux gros emprunteurs des Opérations internationales, le groupe Gestion des portefeuilles de prêts examine les résultats du modèle de rentabilité en les comparant avec des indices de référence externes et émet une opinion sur le rendement relatif et la tarification de chaque opération au-dessus d'un seuil minimal.

Les unités d'exploitation ainsi que le groupe Gestion du risque global suivent de près les risques de crédit liés à chaque client pour relever tout signe de détérioration. De plus, les unités d'exploitation et le groupe Gestion du risque global effectuent un examen et une analyse du risque de chaque emprunteur une fois l'an ou plus souvent dans le cas des emprunteurs à risque élevé. Si, de l'avis de la direction, un compte exige le recours à des spécialistes en arrangement et en restructuration, il sera remis à un groupe responsable de la gestion des comptes spéciaux aux fins de suivi et de résolution.

Atténuation du risque de crédit – Garanties

Produits conventionnels qui ne sont pas destinés aux particuliers (lignes de crédit à l'exploitation, emprunts à terme, etc.)

La valeur des garanties est établie d'une manière précise au début et sur toute la durée d'une transaction au moyen de méthodes d'évaluation courantes. Les estimations de la valeur des garanties sont réalisées à une fréquence appropriée au regard de la fréquence des fluctuations de la valeur de marché, selon le type de garantie et le profil de risque de l'emprunteur.

De plus, lorsqu'il n'est pas rentable d'effectuer le suivi de garanties très volatiles (comme les débiteurs et les stocks), des marges de prêt appropriées sont appliquées pour compenser (p. ex., le plafond est établi à 80 % de la valeur pour les débiteurs et à 50 % de la valeur pour les stocks). La fréquence des évaluations est également accrue si des signaux d'alerte précoce indiquent que la situation financière d'un emprunteur s'est détériorée.

Les emprunteurs doivent confirmer leur respect de certaines clauses restrictives, notamment en confirmant périodiquement la valeur des garanties, la Banque utilisant ces clauses restrictives comme signaux d'alerte précoce d'une détérioration de la valeur des garanties. Une inspection périodique des garanties physiques est effectuée, le cas échéant, s'il existe un moyen raisonnable de le faire.

Les procédures de la Banque prévoient la vérification, notamment au moyen de l'attestation par les membres de la direction de la Banque lors des examens initiaux, annuels et périodiques, que la valeur des garanties, marges ou autres a été évaluée et, au besoin, que des mesures ont été prises pour atténuer toute baisse de la valeur des garanties.

La Banque n'a pas recours à des modèles d'évaluation automatisée aux fins d'évaluation des produits conventionnels qui ne sont pas destinés aux particuliers. Le groupe Gestion du risque global effectue ses propres évaluations des sociétés en fonction de divers facteurs, notamment la valeur comptable, la valeur comptable actualisée et la valeur de l'entreprise.

Biens immobiliers de sociétés et d'entreprises

De nouvelles évaluations ou des évaluations mises à jour doivent généralement être obtenues à l'octroi d'une facilité de même que lors de modifications de prêts, de restructurations de prêts et de restructurations de prêts en difficulté. Dans la majorité des cas, une nouvelle évaluation est nécessaire si, de l'avis raisonnable de l'unité d'exécution bancaire ou du groupe Gestion du risque global, la valeur a subi une variation significative. De plus, aucune des lignes directrices en matière d'évaluation énoncées dans les politiques ne dissuade la Banque de demander une évaluation plus fréquente si l'on constate ou anticipe une évolution défavorable de la conjoncture du marché, du parrainage, de la solvabilité ou d'autres hypothèses connexes.

Les évaluations doivent être consignées par écrit et comprendre des informations et une analyse suffisantes pour étayer la décision de la Banque d'accorder le prêt. De plus, lorsqu'ils fournissent une opinion quant à la valeur de marché d'un bien immobilier, il incombe aux évaluateurs tiers d'établir la portée des travaux nécessaires pour obtenir des résultats crédibles. L'évaluation doit satisfaire aux exigences réglementaires et sectorielles, lesquelles, selon le type de bien évalué, doivent comprendre une ou plusieurs des méthodes d'évaluation suivantes :

- i. la méthode de comparaison;
- ii. la méthode du coût de remplacement;
- iii. la méthode du revenu.

L'évaluateur doit indiquer la raison qui sous-tend l'omission de l'une ou l'autre de ces méthodes. De plus, l'évaluation doit indiquer si le bien visé a été inspecté physiquement et si le signataire du rapport d'évaluation a reçu une aide importante. Le rapport doit également contenir une présentation et une explication des hypothèses entrant dans le calcul de la valeur aux termes de chacune des méthodes susmentionnées.

Les unités d'exploitation et le groupe Gestion du risque global examinent toutes les évaluations pour confirmer que l'évaluation tient compte de tous les enjeux importants au regard de la catégorie, de l'emplacement et de l'environnement économique de l'actif et qu'elle intègre toutes les méthodes et hypothèses appropriées.

Lorsque des évaluateurs tiers sont utilisés, ceux-ci doivent être agréés et répondre aux attentes de la Banque. De plus, le groupe Gestion du risque global valide les évaluations de tiers au moyen d'estimations internes fondées sur des biens comparables, des calculs réversifs ou la méthode de capitalisation du revenu.

Produits négociés

Les produits négociés sont des opérations concernant des dérivés de gré à gré (comme des opérations de change et des opérations sur marchandises) ainsi que des cessions temporaires de titres (comme des opérations de pension sur titres et des opérations de prêts et d'emprunts de titres). Le risque de crédit lié aux produits négociés ne peut être déterminé avec certitude au départ puisque, pendant la réalisation d'une opération, la valeur monétaire de l'obligation de la contrepartie envers la Banque variera en fonction de l'évolution des marchés financiers (comme les fluctuations des cours des actions, des taux d'intérêt et des cours de change). La Banque approuve le risque de crédit lié aux produits négociés en tenant compte de leur juste valeur courante, majorée d'une composante additionnelle servant à refléter l'évolution éventuelle de leur évaluation à la valeur de marché. Le processus d'approbation du crédit comprend également l'évaluation de la possibilité de risque de corrélation défavorable, lequel se produit lorsque l'exposition à une contrepartie et la probabilité de défaut de cette contrepartie sont corrélées de façon positive.

Le risque de crédit lié aux produits négociés est géré selon le processus d'approbation du crédit appliqué aux activités de prêt. La Banque tient compte du risque de crédit lié aux activités de prêt ainsi que du risque de crédit éventuel découlant des opérations sur produits négociés avec la contrepartie.

Atténuation du risque de crédit – Garanties

Les dérivés sont généralement négociés aux termes d'accords généraux de compensation standards de l'International Swaps and Derivatives Association (« ISDA »), lesquels prévoient le règlement net unique de l'ensemble des opérations couvertes par l'accord en cas de défaut ou de résiliation anticipée d'une opération. Les accords de l'ISDA sont fréquemment assortis d'une annexe sur le soutien du crédit (« ASC ») de l'ISDA, dont les modalités peuvent varier en fonction de l'opinion qu'a chaque partie de la solvabilité de l'autre. Les ASC ou la réglementation en vigueur dans certains territoires peuvent exiger que les deux parties fournissent une marge initiale (réglementaire ou non réglementaire). Elles prévoient aussi la possibilité de faire un appel de marge de variation si le risque total lié à l'évaluation à la valeur de marché et non garanti dépasse un seuil préétabli. Une marge de variation peut être unilatérale (ce qui signifie que seule une partie est appelée à fournir une garantie) ou bilatérale (ce qui signifie que l'une ou l'autre des parties peut fournir une garantie, selon celle qui est dans le cours). L'ASC détaillera également les types de garanties que chaque partie juge acceptables et les quotités qui s'appliqueront à chaque type de garantie. Les modalités de l'accord général de compensation de l'ISDA et des ASC sont prises en compte dans le calcul du risque de crédit de contrepartie.

Les contreparties de première qualité représentent environ 88 % du montant exposé au risque de crédit découlant des opérations sur produits dérivés. Une proportion d'environ 31 % de l'exposition au risque de contrepartie lié aux produits dérivés est attribuable à des contreparties bancaires, tel que ce terme a été défini dans le cadre des révisions de Bâle III. Compte tenu des accords de compensation et de nantissement, le cas échéant, aucun montant net à risque en raison des opérations sur produits négociés avec une contrepartie en particulier n'était jugé significatif en regard de la situation financière de la Banque au 31 octobre 2025. Aucun risque individuel lié à une contrepartie bilatérale de première qualité n'était supérieur à 1 679 millions de dollars et aucun risque individuel lié à une contrepartie qui est une société n'était supérieur à 1 233 millions de dollars.

Prêts aux particuliers

L'exposition au risque de crédit lié aux prêts aux particuliers découle des secteurs d'activité Réseau canadien et Opérations internationales.

Approbation du crédit

Le processus décisionnel touchant les prêts aux particuliers fait en sorte que les risques de crédit sont évalués adéquatement, approuvés judicieusement, surveillés en permanence et gérés activement. En général, les décisions en matière de crédit et l'attribution de limites pour les prêts à la consommation sont traitées par des logiciels éprouvés d'approbation du crédit et sont fondées sur des stratégies qui ont recours à une puissante combinaison d'indicateurs clés des risques financiers et du risque lié à la clientèle et à la segmentation, en plus d'utiliser des informations obtenues auprès des agences de crédit et les notations internes du risque générées à l'aide de modèles prédictifs d'évaluation du crédit.

Les méthodes d'approbation de crédit et de gestion des portefeuilles de la Banque visent à assurer l'uniformité de l'octroi de crédit ainsi qu'à déceler rapidement les prêts en difficulté en regard de notre appétence au risque. Les stratégies et méthodes rigoureuses de la Banque en matière d'octroi de crédit et de modélisation des risques au titre des prêts aux particuliers sont davantage axées sur la clientèle que sur le produit. La Banque estime qu'une telle démarche assure une meilleure évaluation des risques que celles centrées sur le produit, offre une expérience client plus homogène et devrait contribuer à la baisse des pertes sur prêts avec le temps.

Toutes les modifications de la notation et des politiques sont principalement proposées par les unités du groupe Gestion du risque global, lesquelles sont fonctionnellement indépendantes des unités d'exploitation responsables des portefeuilles de prêts aux particuliers. Les modèles et paramètres doivent également être validés et examinés de manière indépendante des unités impliquées qui participent à la mise en œuvre et au développement des modèles. Le processus d'examen prévoit le renvoi au comité de crédit principal concerné pour approbation, au besoin. Les portefeuilles de prêts à la consommation sont revus au moins mensuellement afin de mieux circonscrire toute nouvelle tendance dans la qualité des prêts et de déterminer si des mesures correctives s'imposent.

Notations de risque

Le système de notation du risque lié aux particuliers de la Banque est centré sur l'emprunteur et sur l'opération. Une notation du risque est attribuée à chaque prêt à un particulier en fonction des antécédents de crédit ou de l'évaluation de crédit interne du client. Le système automatisé de notation du risque de la Banque évalue mensuellement la solvabilité de chaque client. Ce processus permet d'assurer de façon valable et rapide le repérage et la gestion des prêts en difficulté.

Le système de notation du risque aux termes de l'approche NI avancée fait l'objet d'un examen régulier et d'un suivi continu de la performance des principales composantes. Les modèles du risque sont validés indépendamment des secteurs responsables de la conception et de la mise en œuvre du système de notation pour en assurer l'indépendance véritable en ce qui a trait à l'examen de la conception et de la performance.

Les caractéristiques comportementales de la clientèle utilisées à titre de données pour les modèles de l'approche NI avancée de Bâle III sont cohérentes avec celles utilisées par les systèmes canadiens de notation du risque lié aux particuliers de la Banque. À l'heure actuelle, l'approche standard est appliquée aux portefeuilles de prêts des Opérations internationales.

Atténuation du risque de crédit – Garanties

Pour ce qui est des expositions garanties par des biens immobiliers résidentiels, la valeur des biens immobiliers est confirmée lors du montage au moyen de différentes méthodes de validation, dont une méthode d'évaluation automatisée et une évaluation exhaustive (inspection en personne). L'évaluation est réalisée par un évaluateur tiers approuvé par la Banque. Aux fins de surveillance des principaux portefeuilles, les valeurs des biens immobiliers sont indexées trimestriellement au prix des maisons. S'il y a dépréciation de prêts des principaux portefeuilles, la valeur des biens immobiliers résidentiels est reconfirmée au moyen de méthodes d'évaluation automatisée de tiers.

Les valeurs obtenues au moyen de méthodes d'évaluation automatisée sont systématiquement validées au moyen d'un processus d'échantillonnage aléatoire qui évalue rétrospectivement les valeurs fournies par les modèles d'évaluation automatisée par rapport aux évaluations disponibles (essentiellement des méthodes d'évaluation automatisée de tiers). Lorsque des évaluations de tiers sont obtenues, la Banque s'appuie sur le titre professionnel de l'évaluateur. Un échantillon des rapports d'évaluation approuvés est examiné par les évaluateurs principaux de la Banque afin d'assurer que la qualité des évaluations est uniforme et que les valeurs obtenues sont satisfaisantes. Les évaluateurs tiers sont choisis au moyen d'une liste d'évaluateurs préapprouvés par la Banque.

Qualité du crédit

L'IFRS 9, *Instruments financiers*, exige la prise en compte d'événements passés, de la situation actuelle et d'informations prospectives raisonnables et justifiables pendant toute la durée des expositions lors de l'évaluation des pertes sur créances attendues. En outre, pour évaluer toute hausse importante du risque de crédit, l'IFRS 9 exige que les entités évaluent les changements au risque qu'un défaut se produise au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers au moment de déterminer la ventilation en étapes. Conformément aux exigences de l'IFRS 9, la Banque tient compte d'informations quantitatives et qualitatives dans l'évaluation de toute augmentation importante du risque de crédit.

Les modèles de la Banque sont calibrés de manière à utiliser la performance passée et des informations prospectives macroéconomiques comme données d'entrée prévues, comme il est décrit plus en détail ci-après. Au cours de l'exercice à l'étude, la Banque a amélioré certains de ses modèles établis selon l'IFRS 9; les modèles améliorés sont plus sensibles aux changements dans les perspectives macroéconomiques. Des experts en matière de crédit peuvent porter des jugements dans les cas où, du point de vue de la Banque, les données d'entrée, les hypothèses ou les techniques de modélisation ne prennent pas en compte tous les facteurs de risque pertinents, y compris la survenance d'événements économiques ou politiques jusqu'à la date des états financiers. La Banque a également recours au jugement d'experts en matière de crédit dans l'appréciation de la détérioration du crédit sous-jacent et de la migration de soldes à des étapes ultérieures.

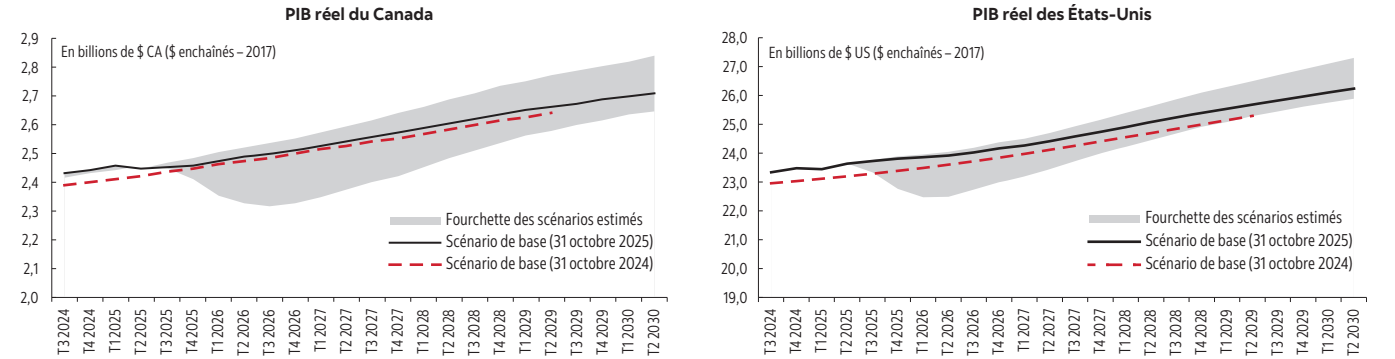
La Banque a créé un scénario prospectif de base et trois scénarios prospectifs de remplacement (un scénario optimiste et deux scénarios pessimistes) qu'elle a intégrés aux données essentielles utilisées dans les modèles de notation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances attendues. En raison de l'incertitude entourant les politiques commerciales américaines et l'évolution des tarifs douaniers, les scénarios au 31 octobre 2025 comportent différentes hypothèses à l'égard des tarifs douaniers imposés. Le scénario de base tient compte des tarifs douaniers qui ont été annoncés et mis en œuvre et ne tente donc pas de prévoir les annonces futures, y compris les accords commerciaux potentiels et d'éventuelles pauses tarifaires. Des hypothèses différentes sont prises en compte dans les autres scénarios décrits plus bas. Les scénarios et hypothèses seront mis à jour à mesure que de nouvelles informations transparaîtront.

Les politiques commerciales américaines et l'incertitude qu'elles suscitent ont façonné le contexte économique des douze derniers mois et ont pesé sur les perspectives. Les prévisions pour le Canada et les États-Unis ont été fréquemment ajustées à mesure que la situation évoluait. Au Canada, les secteurs et les régions sensibles aux tarifs douaniers affichent une faiblesse plus précoce que prévu, ce qui se traduit par un profil de croissance pour 2025 plus modéré que ce qui était prévu l'an dernier. En revanche, les États-Unis ont fait preuve d'une résilience surprenante, soutenue par la forte activité liée à l'IA. En conséquence, le profil de croissance des États-Unis pour 2025 est légèrement plus favorable qu'il y a douze mois. Les hausses inattendues et persistantes de la croissance américaine, combinées à une inflation tenace, ont retardé le début de l'assouplissement monétaire par rapport aux prévisions de l'an dernier. L'inflation dans les deux pays étant désormais plus proche de l'objectif et l'activité économique ralentissant, la Banque du Canada et la Réserve fédérale américaine ont réorienté leurs efforts de la maîtrise de l'inflation au soutien de la croissance, malgré la menace persistante d'une flambée de l'inflation. L'activité économique dans ces deux pays devrait afficher une amélioration modeste en 2026, à mesure que les effets des tarifs douaniers s'estomperont et que, au Canada, les mesures de relance et les plans d'infrastructure prévus dans le budget fédéral seront mis en œuvre.

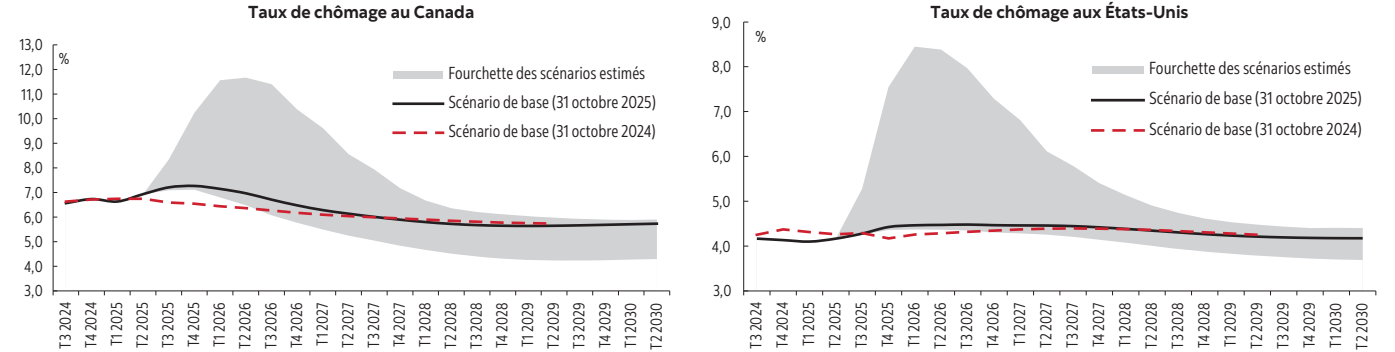
En comparaison du scénario de base, le scénario optimiste rend compte d'une activité économique passablement plus vigoureuse. Le scénario pessimiste prévoit un choc de demande négatif accompagné d'une conjoncture financière globalement plus tendue, d'une croissance et d'une inflation plus faibles et de taux directeurs plus bas que dans le scénario de base. Il prévoit également une combinaison de tarifs douaniers américains imposés aux économies mondiales, dont un tarif effectif de 7,5 % sur les importations en provenance du Canada et du Mexique, sans mesures de rétorsion de la part de ces pays. Le scénario très pessimiste prévoit une forte vague de stagflation qui entraîne une période prolongée d'incertitude sur les marchés financiers. Il tient aussi compte de tarifs douaniers américains près de trois fois plus élevés que ceux pris en compte dans le scénario pessimiste. Dans ce scénario, tous les pays répliquent. Il en découle une hausse des taux d'inflation qui exige de la part des banques centrales qu'elles haussent leurs taux directeurs à des niveaux supérieurs à ceux prévus dans le scénario de base afin de contrôler l'inflation, ce qui freine l'activité économique.

La section qui suit fournit des détails supplémentaires au sujet de certaines des principales variables macroéconomiques utilisées pour calculer les estimations modélisées à l'égard du compte de correction de valeur pour pertes sur créances (voir la page 190 pour obtenir de l'information sur toutes les principales variables). Toute variation supplémentaire de ces variables jusqu'à la date des états financiers consolidés est prise en compte au moyen de l'intégration du jugement d'experts du crédit.

Produit intérieur brut (« PIB ») : Par rapport à l'exercice précédent, les niveaux de PIB des deux pays sont plus élevés en raison des révisions des données historiques. Nous sommes d'avis que le Canada connaîtra une croissance de quelque 1,2 % en 2025 – ce qui est moins élevé que les prévisions de l'exercice précédent compte tenu de l'incidence des tarifs douaniers – avant d'afficher une modeste hausse pour s'établir à 1,6 % en 2026, ce qui est inférieur au potentiel pour les deux années. En revanche, la détérioration des perspectives aux États-Unis devrait se poursuivre en 2026, la croissance attendue étant de 1,8 % en 2025, suivie d'un autre ralentissement qui se soldera par une croissance de 1,4 % en 2026.



Taux de chômage : Le scénario de base prévoit une augmentation du taux de chômage au Canada et aux États-Unis par rapport à leur niveau actuel et aux données de l'exercice précédent. Le taux de chômage au Canada devrait plafonner à 7,3 % à la clôture de 2025 avant de se stabiliser graduellement. Aux États-Unis, il devrait plafonner à quelque 4,5 % au début de 2026 avant de se stabiliser.



T44 Compte de correction de valeur pour pertes sur créances par secteurs d'activité

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2025	2024
Réseau canadien		
Prêts aux particuliers	2 301 \$	1 977 \$
Prêts aux entreprises	803	614
	3 104 \$	2 591 \$
Opérations internationales		
Prêts aux particuliers		
Antilles et Amérique centrale	381 \$	424 \$
Mexique	782	598
Pérou	524	607
Chili	757	617
Colombie	376	354
Autres	103	92
Prêts aux entreprises	1 160	1 006
	4 083 \$	3 698 \$
Gestion de patrimoine mondiale	52 \$	47 \$
Services bancaires et marchés mondiaux	223 \$	198 \$
Autres	1 \$	2 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts	7 463 \$	6 536 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des éléments suivants :		
Acceptations	1 \$	1 \$
Exposition au risque lié à des éléments hors bilan	175	186
Titres de créance et dépôts auprès d'autres institutions financières	15	13
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances total	7 654 \$	6 736 \$

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances

Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances total se chiffrait à 7 654 millions de dollars au 31 octobre 2025, comparativement à 6 736 millions de dollars à l'exercice précédent. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'établissait à 98 points de base, en hausse de 10 points de base. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts se situait à 7 463 millions de dollars, en hausse de 927 millions de dollars par rapport au 31 octobre 2024.

Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs a augmenté pour s'établir à 5 122 millions de dollars, alors qu'il s'établissait à 4 482 millions de dollars au 31 octobre 2024. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est fixé à 68 points de base, ce qui représente une augmentation de sept points de base. L'augmentation est attribuable à la migration de la qualité du crédit et à la détérioration des perspectives macroéconomiques pour la croissance des portefeuilles de prêts aux particuliers du Réseau canadien et des Opérations internationales. Elle reflète également l'incertitude persistante entourant les tarifs douaniers américains, ce qui touche principalement les portefeuilles du Réseau canadien. L'incidence de la conversion des devises s'est traduite par une augmentation de 151 millions de dollars du compte de correction de valeur.

Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux a augmenté de 287 millions de dollars pour s'établir à 2 341 millions de dollars, par rapport à 2 054 millions de dollars à l'exercice précédent. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est fixé à 30 points de base, en hausse de trois points de base. La hausse s'explique d'abord et avant tout par l'augmentation des dotations au sein du Réseau canadien et des Opérations internationales, jumelée à l'incidence de 104 millions de dollars de la conversion des devises.

Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux du Réseau canadien a augmenté de 116 millions de dollars pour s'établir à 667 millions de dollars, ce qui s'explique principalement par l'augmentation des dotations au titre des prêts aux entreprises et aux particuliers. Dans les Opérations internationales, le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est établi à 1 653 millions de dollars, soit une augmentation de 194 millions de dollars. Celle-ci est surtout imputable à l'augmentation des dotations au titre des prêts aux particuliers et aux entreprises, ainsi qu'à l'incidence de la conversion des devises. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux des Services bancaires et marchés mondiaux s'est établi à 3 millions de dollars, la baisse de 20 millions de dollars s'expliquant principalement par la radiation d'un seul compte. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux du secteur Gestion de patrimoine mondiale a diminué de 3 millions de dollars pour s'établir à 18 millions de dollars.

T45 Prêts douteux par secteurs d'activité

	2025			2024		
	Montant brut des prêts douteux	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Montant net des prêts douteux	Montant brut des prêts douteux	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Montant net des prêts douteux
Aux 31 octobre (en millions de dollars)						
Réseau canadien						
Prêts aux particuliers	1 368 \$	413 \$	955 \$	1 212 \$	365 \$	847 \$
Prêts aux entreprises	911	254	657	840	186	654
	2 279 \$	667 \$	1 612 \$	2 052 \$	551 \$	1 501 \$
Opérations internationales						
Antilles et Amérique centrale	578 \$	157 \$	421 \$	665 \$	158 \$	507 \$
Amérique latine						
Mexique	1 494	535	959	1 343	424	919
Pérou	818	400	418	715	385	330
Chili	1 412	328	1 084	1 249	281	968
Colombie	364	132	232	322	109	213
Autres – Amérique latine	149	101	48	166	102	64
Total – Amérique latine	4 237	1 496	2 741	3 795	1 301	2 494
	4 815 \$	1 653 \$	3 162 \$	4 460 \$	1 459 \$	3 001 \$
Gestion de patrimoine mondiale						
Services bancaires et marchés mondiaux						
Canada	92 \$	18 \$	74 \$	71 \$	21 \$	50 \$
États-Unis	58 \$	3 \$	55 \$	47 \$	1 \$	46 \$
Asie et Europe	–	–	–	109	22	87
	58 \$	3 \$	55 \$	156 \$	23 \$	133 \$
Total	7 244 \$	2 341 \$	4 903 \$	6 739 \$	2 054 \$	4 685 \$

Données relatives aux prêts douteux

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Montant net des prêts douteux	
	2025	2024
Montant net des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations ¹⁾	0,63 %	0,61 %
Compte de correction de valeur au titre des prêts douteux en pourcentage du montant brut des prêts douteux ¹⁾	32 %	30 %

1) Se reporter au glossaire à la page 136 pour obtenir la définition de la mesure.

Prêts douteux

Le montant brut des prêts douteux a augmenté pour s'établir à 7 244 millions de dollars au 31 octobre 2025, par rapport à 6 739 millions de dollars à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique surtout par les prêts nouvellement classés comme étant douteux, surtout dans les portefeuilles de prêts aux particuliers du Réseau canadien et des Opérations internationales, ainsi que par l'incidence de la conversion des devises.

Les prêts douteux du Réseau canadien affichent une hausse de 227 millions de dollars du fait principalement de l'augmentation des prêts nouvellement classés comme étant douteux dans les portefeuilles de prêts aux entreprises et de prêts aux particuliers, surtout au chapitre des portefeuilles de prêts hypothécaires et de prêts non garantis. En ce qui a trait aux Opérations internationales, les prêts douteux ont augmenté de 355 millions de dollars, en raison surtout des prêts aux particuliers nouvellement classés comme étant douteux au Mexique et au Chili, ainsi que de l'incidence de la conversion des devises. Les prêts douteux des Services bancaires et marchés mondiaux ont diminué de 98 millions de dollars, en raison principalement de l'augmentation des radiations et des prêts nouvellement classés comme étant douteux. Les prêts douteux de la Gestion de patrimoine mondiale se sont accrus de 21 millions de dollars en raison des prêts nouvellement classés comme étant douteux. Le ratio du montant brut des prêts douteux se situait à 93 points de base au 31 octobre 2025, ce qui représente une hausse de cinq points de base.

Le montant net des prêts douteux, déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances, s'établissait à 4 903 millions de dollars au 31 octobre 2025, en hausse de 218 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Le montant net des prêts douteux exprimé en pourcentage des prêts et des acceptations s'établissait à 0,63 % au 31 octobre 2025, ce qui représente une hausse de deux points de base par rapport à 0,61 % à l'exercice précédent.

Aperçu du portefeuille

Réseau canadien

Le montant brut des prêts douteux du portefeuille de prêts aux particuliers a augmenté de 156 millions de dollars, ou de 13 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout de l'augmentation des prêts nouvellement classés comme étant douteux au titre des portefeuilles de prêts hypothécaires et de prêts non garantis. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux du portefeuille de prêts aux particuliers s'est fixé à 413 millions de dollars, en hausse de 48 millions de dollars, ou de 13 %, par rapport à l'exercice précédent, du fait de la hausse des prêts nouvellement classés comme étant douteux.

Le montant brut des prêts douteux du portefeuille de prêts aux entreprises a progressé de 71 millions de dollars pour s'établir à 911 millions de dollars en raison surtout de l'augmentation des prêts nouvellement classés comme étant douteux. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est fixé à 254 millions de dollars, en hausse de 68 millions de dollars, ou de 37 %, par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique par l'augmentation des prêts nouvellement classés comme étant douteux.

Opérations internationales

Dans le portefeuille de prêts aux particuliers, le montant brut des prêts douteux a augmenté de 315 millions de dollars pour s'établir à 2 567 millions de dollars, en raison surtout de l'augmentation des prêts nouvellement classés comme étant douteux au Mexique et au Chili, ainsi que de l'incidence de la conversion des devises. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux du portefeuille de prêts aux particuliers s'est fixé à 1 020 millions de dollars, en hausse de 126 millions de dollars, ou de 14 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout de l'augmentation des prêts nouvellement classés comme étant douteux et de l'incidence de la conversion des devises.

Dans le portefeuille de prêts aux entreprises, le montant brut des prêts douteux s'est établi à 2 248 millions de dollars, en hausse de 40 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison essentiellement de l'incidence de la conversion des devises. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est fixé à 633 millions de dollars, en hausse de 68 millions de dollars, ou de 12 %, par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique avant tout par l'augmentation des prêts nouvellement classés comme étant douteux et par l'incidence de la conversion des devises.

Gestion de patrimoine mondiale

Le montant brut des prêts douteux de la Gestion de patrimoine mondiale s'est établi à 92 millions de dollars, en hausse de 21 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison essentiellement des prêts nouvellement classés comme étant douteux. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est fixé à 18 millions de dollars, en baisse de 3 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, surtout du fait de la diminution des dotations.

Services bancaires et marchés mondiaux

Le montant brut des prêts douteux des Services bancaires et marchés mondiaux a diminué de 98 millions de dollars pour s'établir à 58 millions de dollars, en raison principalement de la baisse des prêts nouvellement classés comme étant douteux et de la hausse des radiations. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est fixé à 3 millions de dollars, en baisse de 20 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique par l'augmentation des radiations.

Diversification du risque

Les risques auxquels la Banque s'est exposée, selon les divers pays et types d'emprunteurs, sont bien diversifiés (se reporter aux tableaux T64 et T67). Le diagramme D27 illustre la répartition géographique des prêts et acceptations. Au Canada, c'est en Ontario que le risque était le plus grand, à 37 % du risque global. L'Amérique latine comptait pour 19 % de l'exposition totale et les États-Unis, pour 8 %.

Le diagramme D28 illustre la répartition des prêts et acceptations par types d'emprunteurs (se reporter au tableau T67). Exception faite des prêts aux ménages, le secteur de l'immobilier et de la construction (8 %), le secteur des services financiers (4 %, y compris les banques et les institutions financières autres que les banques) et le secteur du commerce de gros et de détail (4 %) représentent les expositions sectorielles les plus importantes.

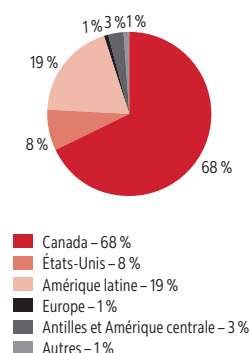
Atténuation du risque

Afin d'atténuer son exposition au risque dans ses portefeuilles de prêts productifs aux sociétés, la Banque a recours à une diversification par sociétés, par secteurs et par pays, au moyen d'une utilisation prudente des cessions de prêts et des instruments dérivés de crédit. En 2025, les cessions de prêts ont totalisé 0,6 milliard de dollars, contre 1,1 milliard de dollars en 2024. Au 31 octobre 2025, aucun dérivé de crédit n'était utilisé pour atténuer l'exposition aux prêts à risque au sein des portefeuilles (31 octobre 2024 – aucun). La Banque surveille activement les concentrations par secteurs et par pays. Elle continue de suivre attentivement les tendances émergentes et de prendre les mesures supplémentaires qui s'imposent pour atténuer les risques, comme elle le fait pour l'exposition aux risques de tous les secteurs.

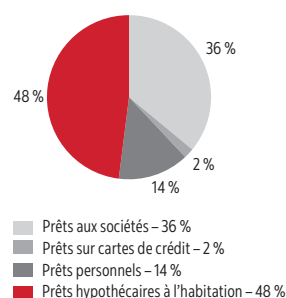
Aperçu du portefeuille de prêts

La Banque possède un portefeuille bien diversifié par produits, par activités commerciales et par régions géographiques. Des détails concernant certains portefeuilles sur lesquels l'accent est mis actuellement sont présentés ci-dessous.

D27 Diversification équilibrée au Canada et à l'étranger... Prêts et acceptations Octobre 2025



D28 ... ainsi que dans les prêts et les acceptations accordés aux ménages et aux entreprises Octobre 2025



Prêts garantis par des biens immobiliers

Une partie importante du portefeuille de prêts de la Banque est constituée de prêts hypothécaires à l'habitation et de prêts à la consommation, lesquels sont bien diversifiés sur le plan des emprunteurs. Au 31 octobre 2025, ces prêts s'élevaient à 499 milliards de dollars ou à 64 % de l'encours total des prêts et des acceptations de la Banque (31 octobre 2024 – 475 milliards de dollars ou 62 %). De ces prêts, une tranche de 394 milliards de dollars, ou de 79 %, est composée de prêts garantis par des biens immobiliers (31 octobre 2024 – 374 milliards de dollars ou 79 %). Les tableaux qui suivent présentent des détails par portefeuilles.

Prêts hypothécaires et marges de crédit hypothécaires à l'habitation assurés et non assurés

Le tableau qui suit présente les montants des prêts hypothécaires à l'habitation et des marges de crédit hypothécaires à l'habitation assurés et non assurés, par régions géographiques.

T46 Montants des prêts hypothécaires à l'habitation et des marges de crédit hypothécaires à l'habitation assurés et non assurés, par régions géographiques¹⁾

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2025											
	Prêts hypothécaires à l'habitation						Marges de crédit hypothécaires à l'habitation					
	Assurés ²⁾		Non assurés		Total		Assurés ²⁾		Non assurés		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Canada ³⁾ :												
Provinces de l'Atlantique	4 581 \$	1,5	7 466 \$	2,4	12 047 \$	3,9	– \$	–	1 095 \$	4,7	1 095 \$	4,7
Québec	7 364	2,4	13 879	4,4	21 243	6,8	–	–	1 287	5,5	1 287	5,5
Ontario	29 753	9,5	143 422	46,0	173 175	55,5	–	–	13 771	58,6	13 771	58,6
Manitoba et Saskatchewan	4 738	1,5	4 742	1,5	9 480	3,0	–	–	576	2,5	576	2,5
Alberta	14 096	4,5	18 335	5,9	32 431	10,4	–	–	2 289	9,7	2 289	9,7
Colombie-Britannique et territoires	10 417	3,3	53 338	17,1	63 755	20,4	–	–	4 475	19,0	4 475	19,0
Canada ⁴⁾ , ⁵⁾	70 949 \$	22,7 %	241 182 \$	77,3 %	312 131 \$	100 %	– \$	– %	23 493 \$	100 %	23 493 \$	100 %
Étranger	–	–	58 060	100	58 060	100	–	–	–	–	–	–
Total	70 949 \$	19,2 %	299 242 \$	80,8 %	370 191 \$	100 %	– \$	– %	23 493 \$	100 %	23 493 \$	100 %
2024												
Canada ⁴⁾ , ⁵⁾	71 696 \$	24,1 %	225 981 \$	75,9 %	297 677 \$	100 %	– \$	– %	23 297 \$	100 %	23 297 \$	100 %
Étranger	–	–	53 264	100	53 264	100	–	–	–	–	–	–
Total	71 696 \$	20,4 %	279 245 \$	79,6 %	350 941 \$	100 %	– \$	– %	23 297 \$	100 %	23 297 \$	100 %

1) Dans le présent document, les mesures pour cette section ont été présentées conformément aux exigences de la ligne directrice B-20 *Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels* du BSIF (janvier 2018).

2) Une assurance prêt hypothécaire s'entend d'une couverture contractuelle sur la durée des prêts admissibles, en vertu de laquelle l'exposition de la Banque aux prêts garantis par des biens immobiliers est protégée contre les manques à gagner pouvant découler de la défaillance de l'emprunteur. Cette assurance est fournie soit par des organismes bénéficiant du soutien du gouvernement, soit par des assureurs hypothécaires privés.

3) La province représente l'emplacement du bien immobilier au Canada.

4) Comprend des immeubles d'habitation (quatre unités ou plus) de 4 392 \$ (31 octobre 2024 – 3 796 \$), dont une tranche de 3 767 \$ est assurée (31 octobre 2024 – 3 024 \$).

5) Les prêts hypothécaires à taux variable représentent 34 % (31 octobre 2024 – 30 %) du total du portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation au Canada.

Périodes d'amortissement des prêts hypothécaires à l'habitation

Le tableau qui suit présente la distribution des prêts hypothécaires à l'habitation par périodes d'amortissement restantes et par secteurs géographiques.

T47 Distribution des prêts hypothécaires à l'habitation par périodes d'amortissement restantes et par secteurs géographiques¹⁾

Aux 31 octobre	2025					
	Prêts hypothécaires à l'habitation par périodes d'amortissement restantes					Total des prêts hypothécaires à l'habitation
	Moins de 20 ans	De 20 à 24 ans	De 25 à 29 ans	De 30 à 34 ans	35 ans et plus	
Canada	33,7 %	34,0 %	30,5 %	1,1 %	0,7 %	100 %
Étranger	66,1 %	17,3 %	14,8 %	1,8 %	0,0 %	100 %
2024						
Canada	36,1 %	34,9 %	27,7 %	0,9 %	0,4 %	100 %
Étranger	64,5 %	17,9 %	16,6 %	1,0 %	– %	100 %

1) Dans le présent document, les mesures pour cette section ont été présentées conformément aux exigences de la ligne directrice B-20 *Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels* du BSIF (janvier 2018).

Ratios prêt/valeur

Une tranche de 77 % du portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation du Réseau canadien n'était pas assurée (31 octobre 2024 – 76 %) et le ratio prêt/valeur moyen de la tranche non assurée du portefeuille s'établissait à 54 % (31 octobre 2024 – 51 %).

Le tableau suivant présente le ratio prêt/valeur moyen pondéré de l'ensemble des prêts hypothécaires à l'habitation et des marges de crédit hypothécaires à l'habitation non assurés nouvellement montés durant l'exercice, lesquels comprennent les prêts hypothécaires pour financer un achat, ceux à titre de refinancement afin d'en augmenter le solde et ceux transférés d'autres institutions financières, par secteurs géographiques.

T48 Ratios prêt/valeur¹⁾

	Ratios prêt/valeur des prêts non assurés	
	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2025	
	Prêts hypothécaires à l'habitation Ratios prêt/valeur (%)	Marges de crédit hypothécaires à l'habitation ²⁾ Ratios prêt/valeur (%)
Canada : ³⁾		
Provinces de l'Atlantique	60,8 %	64,0 %
Québec	61,6	66,7
Ontario	61,1	63,5
Manitoba et Saskatchewan	65,7	64,8
Alberta	65,0	66,5
Colombie-Britannique et territoires	61,0	61,5
Canada ³⁾	61,6 %	63,5 %
Étranger	71,0 %	–
	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2024	
Canada ³⁾	61,7 %	62,1 %
Étranger	71,1 %	s. o.

1) Dans le présent document, les mesures pour cette section ont été présentées conformément aux exigences de la ligne directrice B-20 *Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels* du BSIF (janvier 2018).

2) Comprennent la totalité des marges de crédit hypothécaires à l'habitation. Pour ce qui est des marges de crédit hypothécaires à l'habitation consenties aux termes du programme Crédit Intégré Scotia, le ratio prêt/valeur correspond à la somme de chaque prêt hypothécaire à l'habitation et de la limite autorisée des marges de crédit hypothécaires à l'habitation renouvelables connexes, divisée par la valeur du bien immobilier résidentiel connexe, présentée sur une base moyenne pondérée pour les prêts hypothécaires et les marges de crédit hypothécaires à l'habitation nouvellement montés.

3) La province représente l'emplacement du bien immobilier au Canada.

Incidence d'un éventuel ralentissement économique sur les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit hypothécaires à l'habitation
 Dans le cadre de son programme d'essais dans des conditions critiques, la Banque analyse l'incidence sur ses portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation d'une variété de combinaisons d'événements, comme le déclin des prix des habitations et l'augmentation du taux de chômage. Les résultats démontrent encore que les pertes sur créances et leur incidence sur les ratios de fonds propres se situent à un niveau que la Banque considère comme gérable. De plus, la Banque a entrepris des analyses approfondies des scénarios à l'échelle de la Banque afin d'apprécier les répercussions sur les entreprises de différents scénarios et elle est convaincue qu'elle dispose des ressources financières qui lui permettront de subsister dans le cas où les événements prendraient une tournure très défavorable.

Exposition au secteur immobilier commercial

Le portefeuille de prêts au secteur immobilier commercial de la Banque représentait 60,0 milliards de dollars (31 octobre 2024 – 66,0 milliards de dollars), ou 7,7 % (31 octobre 2024 – 8,6 %), du total des prêts et des acceptations de la Banque en cours au 31 octobre 2025. Ce portefeuille se compose à 74 % de prêts au secteur résidentiel et au secteur industriel (31 octobre 2024 – 73 %), deux catégories d'actifs dont les facteurs fondamentaux à long terme sont relativement stables. L'exposition totale au sous-secteur de l'immobilier de bureaux (entités du domaine de la construction, de l'aménagement et de la détention d'immeubles de bureaux à des fins commerciales) représente environ 7 % (31 octobre 2024 – 9 %) du portefeuille immobilier commercial, et environ 56 % (31 octobre 2024 – 60 %) de cette tranche se rapportent à des immeubles de grande qualité. L'exposition à l'immobilier de bureaux aux États-Unis représente environ 0,3 % (31 octobre 2024 – 0,4 %) du portefeuille.

Prêts consentis à des promoteurs de copropriétés au Canada

Au 31 octobre 2025, l'encours des prêts que la Banque a octroyés à des promoteurs de copropriétés au Canada s'établissait à 3 485 millions de dollars (31 octobre 2024 – 3 238 millions de dollars), ce qui représente environ 6 % du portefeuille immobilier commercial, environ 74 % de cette tranche se rapportant à des immeubles de grande qualité, ce qui est conforme à l'exercice précédent. Il s'agit d'un portefeuille essentiellement composé de prêts consentis à des promoteurs de premier plan qui savent naviguer les cycles économiques.

Exposition au risque lié aux prêts autres qu'aux particuliers par régions

Les expositions au risque de la Banque hors du Canada et des États-Unis sont diversifiées selon les régions et les produits, et leur taille est appropriée au regard de la solvabilité des contreparties (61 % des expositions sont des contreparties de première qualité selon une combinaison de notations internes et externes). L'exposition au risque de la Banque est comptabilisée au coût amorti ou à la juste valeur calculée au moyen de données observables, des montants négligeables étant évalués selon des modèles s'appuyant sur des données non observables (niveau 3). Au cours de l'exercice, il ne s'est produit aucun événement important qui a eu une incidence significative sur l'exposition de la Banque.

L'exposition de la Banque s'établissait à 52,6 milliards de dollars au 31 octobre 2025 à l'égard d'emprunteurs souverains (31 octobre 2024 – 58,9 milliards de dollars), à 13,1 milliards de dollars à l'égard de banques (31 octobre 2024 – 15,5 milliards de dollars) et à 103,8 milliards de dollars à l'égard de sociétés (31 octobre 2024 – 111,0 milliards de dollars).

Outre les expositions présentées dans le tableau ci-dessous, la Banque avait des expositions indirectes composées de positions en titres d'entités non européennes dont la société mère est domiciliée en Europe à hauteur de 0,01 milliard de dollars au 31 octobre 2025 (31 octobre 2024 – 0,3 milliard de dollars). Les expositions au risque de crédit de la Banque sont réparties par régions comme suit :

T49 Expositions au risque de crédit de la Banque par régions

Aux 31 octobre	2025							2024
	Prêts et équivalents de prêts ¹⁾	Dépôts auprès d'autres institutions financières	Titres ²⁾	Transactions de financement sur titres et dérivés ³⁾	Montant financé total	Engagements non prélevés ⁴⁾	Total	Total
(en millions de dollars)								
Amérique latine ⁵⁾	77 931 \$	10 908 \$	17 988 \$	1 543 \$	108 370 \$	11 230 \$	119 600 \$	125 228 \$
Antilles et Amérique centrale	12 710	3 894	4 723	80	21 407	3 053	24 460	24 521
Europe, exclusion faite du Royaume-Uni	7 301	2 306	4 501	2 551	16 659	11 129	27 788	25 083
Royaume-Uni	6 125	1 918	722	1 284	10 049	6 202	16 251	18 192
Asie	5 881	637	5 935	105	12 558	6 588	19 146	29 458
Autres ⁶⁾	481	3	42	1	527	195	722	778
Total	110 429 \$	19 666 \$	33 911 \$	5 564 \$	169 570 \$	38 397 \$	207 967 \$	223 260 \$

1) Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'établissait à 637 millions de dollars. Les lettres de crédit et de garanties sont incluses dans les expositions financées puisqu'elles ont été émises. Les prêts et équivalents de prêts comprennent des lettres de crédit et de garanties d'un montant total de 14 576 millions de dollars au 31 octobre 2025 (31 octobre 2024 – 14 446 millions de dollars).

2) L'exposition aux titres est calculée en tenant compte des positions dérivées lorsque le titre est l'actif de référence sous-jacent, ainsi que des positions vendeur, le montant net des positions vendeur étant entre parenthèses.

3) Les transactions de financement sur titres comprennent des titres pris en pension, des obligations relatives aux titres mis en pension et des transactions de prêt ou d'emprunt de titres. Les expositions financées brutes et nettes représentent la totalité des positions nettes positives, compte tenu des garanties. Les garanties au titre des dérivés s'établissaient à 8 978 millions de dollars et celles au titre des transactions de financement sur titres, à 127 966 millions de dollars.

4) Les engagements non prélevés représentent l'estimation du montant prévu au contrat qui pourrait être prélevé par un débiteur et sont composés d'engagements visant l'émission de lettres de crédit pour le compte d'autres banques dans le cadre d'une entente relative à un consortium bancaire.

5) Comprend le Mexique, le Chili, le Pérou, la Colombie, le Brésil, l'Uruguay, le Venezuela, l'Équateur et l'Argentine.

6) Comprend le Moyen-Orient et l'Afrique.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque qu'une perte découle des fluctuations des prix et des taux du marché (notamment les taux d'intérêt, les écarts de crédit, les cours des actions, les cours de change et les prix des marchandises), des corrélations entre ces éléments et de l'ampleur de leur volatilité. Le risque de marché englobe le risque lié aux activités de transaction, le risque lié aux investissements, le risque de taux d'intérêt structurel et le risque de taux de change structurel.

Catégories du risque de marché

Les informations sur le risque de marché sont énumérées ci-après.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque de perte attribuable aux variations du degré ou à la volatilité des taux d'intérêt. Sans toutefois s'y limiter, ce risque touche des instruments comme les titres de créance, les prêts, les prêts hypothécaires, les dépôts et les dérivés.

Le risque de taux d'intérêt est géré au moyen d'analyses de sensibilité (valeur économique des capitaux propres et revenus d'intérêts nets, notamment), d'essais dans des conditions critiques et de plafonds sur la VaR, et il est atténué grâce à la diversification du portefeuille et des couvertures au moyen de dérivés de taux d'intérêt et de titres de créance.

Risque d'écart de crédit

Le risque d'écart de crédit correspond au risque de perte découlant des variations du prix du crédit sur le marché et de la volatilité du crédit ou de la solvabilité d'émetteurs. Ce risque touche essentiellement les portefeuilles de prêts et de titres de créance. Le risque est géré au moyen d'analyses de sensibilité, d'analyses de défaillances immédiates, d'essais dans des conditions critiques et de plafonds sur la VaR, et il est atténué grâce à des couvertures reposant sur des dérivés de crédit.

Risque de change

Le risque de change correspond au risque de perte découlant des fluctuations et de la volatilité des cours de change. Les titres de créance, autres titres et flux de trésorerie futurs libellés en monnaie étrangère sont exposés à ce type de risque. Le risque est géré au moyen d'analyses de sensibilité, d'essais dans des conditions critiques et de plafonds sur la VaR, et il est atténué grâce à des couvertures reposant sur des positions et des dérivés de change.

Risque sur actions

Le risque sur actions correspond au risque de perte découlant des fluctuations des cours, de la volatilité ou de tout autre facteur de risque propre aux actions individuelles ou aux titres assimilables à des actions. Sans toutefois s'y limiter, ce risque touche des instruments comme les actions, les fonds négociés en bourse, les fonds communs de placement, les dérivés et d'autres produits assimilables à des actions. Le risque est géré au moyen d'analyses de sensibilité, d'essais dans des conditions critiques et de plafonds sur la VaR, et il est atténué grâce à des couvertures reposant sur des actions physiques et des instruments dérivés.

Risque sur marchandises

Le risque sur marchandises correspond au risque de perte découlant des fluctuations des cours ou de la volatilité des métaux, des produits énergétiques et des produits agricoles. Le risque est géré au moyen d'analyses de sensibilité, d'essais dans des conditions critiques et de plafonds sur la VaR, et il est atténué grâce à des couvertures sur dérivés.

Les facteurs de risque liés aux activités de transaction et aux activités autres que de transaction sont présentés ci-après.

Activités de financement autres que de transaction

Risque de taux d'intérêt
Risque de change

Activités d'investissement

Risque de taux d'intérêt
Risque d'écart de crédit
Risque de change
Risque sur actions

Activités de transaction

Risque de taux d'intérêt
Risque d'écart de crédit
Risque de change
Risque sur actions
Risque sur marchandises

Gouvernance du risque de marché

Aperçu

Une fois l'an, le conseil d'administration examine et approuve les politiques et limites à l'égard du risque de marché. Le comité de gestion de l'actif et du passif (le « CGAP »), le comité d'évaluation du risque de trésorerie et le comité de gestion du risque de marché et d'application des politiques (le « CGRMAP ») veillent à l'application du cadre établi par le conseil d'administration et surveillent le risque de marché auquel la Banque est exposée ainsi que les activités qui donnent lieu à ce risque. Le CGRMAP et le comité d'évaluation du risque de trésorerie établissent des politiques de fonctionnement précises et des limites par produit, par portefeuille, par unité d'exploitation et par secteur d'activité, ainsi qu'à l'échelle de la Banque. Les limites sont examinées au moins une fois l'an.

Le groupe Gestion du risque global supervise indépendamment tout risque de marché important, soutenant le CGRMAP, le comité d'évaluation du risque de trésorerie et le CGAP à l'aide d'analyses, de mesure du risque, de surveillance du risque, de notification des risques, de proposition de normes et de soutien à la création de produits. Afin d'assurer le respect des politiques et des limites, le risque de marché est surveillé indépendamment de manière continue par le groupe Gestion du risque global ou par les services administratifs. Ils fournissent à la haute direction, aux unités d'exploitation, au CGAP, au comité d'évaluation du risque de trésorerie et au CGRMAP des rapports sur le risque de marché par secteurs d'activité et par types de risques.

Le risque de marché est également géré au moyen de divers instruments de couverture, y compris des dérivés et des titres. Le groupe Gestion du risque global approuve la négociation de ces instruments, et l'efficacité de l'activité de couverture est assurée au moyen de l'imposition de limites sur l'exposition nette aux facteurs de risque.

La Banque fait appel à un certain nombre de mesures et de modèles pour mesurer et contrôler le risque de marché. Ces mesures sont choisies en fonction d'une évaluation de la nature des risques que comporte une activité particulière. Les principales techniques de mesure appliquées à l'exposition au risque de marché sont la valeur à risque (la « VaR »), les essais dans des conditions critiques et l'analyse de sensibilité. L'utilisation et les caractéristiques de chacune de ces techniques sont présentées à la rubrique « Sommaire des mesures du risque ».

Sommaire des mesures du risque

Valeur à risque (VaR)

La VaR est une mesure statistique servant à estimer les pertes potentielles découlant du risque de marché fondée sur un niveau de confiance et un horizon temporel communs. La Banque calcule la VaR chaque jour selon un niveau de confiance de 99 % et une période de détention de un jour pour ses portefeuilles de négociation. Par conséquent, il est prévu qu'une fois par tranche de 100 jours, les positions des portefeuilles de négociation subiront une perte supérieure à celle prévue par la VaR. La Banque calcule la VaR à l'aide de simulations historiques fondées sur 300 jours de données du marché. Depuis le 1^{er} novembre 2024, la VaR au titre de l'écart de crédit comprend également la volatilité de l'écart de crédit propre aux émetteurs, qui était auparavant incluse dans la VaR propre à la dette.

Tous les facteurs de risque significatifs se reflètent dans la VaR. Lorsqu'il n'existe pas de données historiques, des substituts sont utilisés pour établir la volatilité pertinente de la VaR jusqu'à ce que des données suffisantes soient disponibles. La fluctuation de la VaR entre les périodes est généralement attribuable aux variations des niveaux d'exposition, de la volatilité ou des corrélations entre les catégories d'actifs. Les évaluations rétroactives des résultats réels par rapport aux résultats au titre de la VaR sont aussi une partie importante et nécessaire du processus lié à la VaR, puisqu'elles valident la qualité et l'exactitude du modèle de la VaR de la Banque. Le conseil d'administration examine les résultats de la VaR tous les trimestres.

Essais dans des conditions critiques

L'une des limites inhérentes à la VaR est que celle-ci ne reflète que l'historique récent de volatilité des marchés. Par conséquent, les essais dans des conditions critiques permettent d'examiner l'incidence, sur les portefeuilles de négociation, de mouvements anormalement marqués des facteurs du marché et de périodes d'inactivité prolongée. Les conditions critiques retenues sont conçues pour tenir compte d'importants mouvements des facteurs de risque ainsi que d'événements de marché historiques et hypothétiques comportant de multiples risques. Les conditions historiques tiennent compte de fluctuations considérables sur des périodes qui sont beaucoup plus longues que la période de détention de un jour utilisée dans le calcul de la VaR, comme la crise de la Silicon Valley Bank, la COVID-19 ou la crise financière de 2008. Les essais dans des conditions critiques sont un outil dynamique qui fournit à la direction de l'information sur les pertes pouvant potentiellement découler d'événements extrêmes.

La Banque soumet ses portefeuilles de négociation à une série d'essais dans des conditions critiques sur une base quotidienne. Le programme d'essais dans des conditions critiques constitue une composante essentielle du cadre de gestion du risque global de la Banque, qui s'ajoute à la VaR ainsi qu'à d'autres mesures et contrôles du risque de la Banque.

Analyse de sensibilité

Pour les portefeuilles de négociation, l'analyse de sensibilité permet d'évaluer l'incidence de l'évolution des facteurs de risque, dont les cours et la volatilité, sur les produits financiers et les portefeuilles. Ces mesures s'appliquent à tous les types de produits et les secteurs géographiques et sont utilisées pour le suivi des limites et la présentation de l'information à la direction.

Pour les portefeuilles de titres détenus à des fins autres que de transaction, l'analyse de sensibilité permet d'évaluer l'incidence de l'évolution des taux d'intérêt sur les résultats courants et sur la valeur économique des capitaux propres. Cette analyse s'applique aux activités d'exploitation que la Banque mène dans chacune des grandes monnaies à l'échelle mondiale. L'analyse de sensibilité de la Banque aux fins d'établissement de limites et de présentation de l'information est évaluée au moyen de variations parallèles favorables et défavorables des courbes de taux d'intérêt sous-jacents. Ces calculs sont fondés sur des modèles qui prennent en considération un certain nombre de données d'entrée et qui sont à bilan constant, et ils ne tiennent compte d'aucune hypothèse quant aux mesures d'atténuation du risque que la direction pourrait prendre. La Banque effectue également des analyses de sensibilité au moyen de variations non parallèles des courbes de taux d'intérêt, notamment en accentuant, en aplanissant et en déformant la courbe.

Validation des modèles de risque de marché

Avant qu'un nouveau modèle de risque de marché soit mis en œuvre, il a fait l'objet d'une validation et d'essais. Le modèle est validé lors de son élaboration initiale et lorsque des changements importants y sont apportés. Les modèles sont également validés périodiquement à une fréquence déterminée par les notations des risques visés par le modèle. Certains événements peuvent déclencher une validation anticipée, à savoir d'importantes variations de la structure du marché ou de la composition du portefeuille. La validation des modèles passe par des évaluations rétroactives et des analyses supplémentaires, y compris ce qui suit :

- un examen théorique ou des tests visant à évaluer le caractère approprié des hypothèses utilisées dans le modèle interne;
- des analyses d'impact, y compris des essais dans des conditions critiques, qui surviendraient advenant diverses conditions du marché historiques et hypothétiques.

Le processus de validation est régi par la politique de gestion du risque à l'aide de modèles de la Banque.

Risque de marché lié à l'ajustement de l'évaluation du crédit

L'ajustement de l'évaluation du crédit s'entend de l'ajustement de l'évaluation à la valeur de marché selon un taux sans risque des transactions, et ce, pour tenir compte de la possibilité de défaillance d'une contrepartie. Le risque lié à l'ajustement de l'évaluation du crédit s'entend du risque que des pertes puissent résulter de la variation des valeurs liées à l'ajustement de l'évaluation du crédit par suite de l'évolution des écarts de crédit des contreparties et des facteurs de risque de marché.

Le cadre de gestion du risque lié à l'ajustement de l'évaluation du crédit est régi par les politiques de gestion du risque de la Banque, qui sont conçues dans le but d'assurer une surveillance et un contrôle efficaces du risque de marché et du risque lié à l'ajustement de l'évaluation du crédit. Des rapports sur le risque, qui sont présentés régulièrement à la haute direction, fournissent des mesures globales du risque lié à l'ajustement de l'évaluation du crédit et sont utilisés pour valider le respect de l'appétence au risque ainsi que des politiques, des limites et des lignes directrices relatives à la gestion du risque. Le cadre prévoit des unités de contrôle indépendantes chargées de préserver l'intégrité et l'efficacité des pratiques en matière de gestion du risque lié à l'ajustement de l'évaluation du crédit. Ces unités sont exploitées distinctement des secteurs d'activité pour donner l'assurance que cette surveillance est exercée de manière impartiale. Des examens indépendants sont menés régulièrement afin d'évaluer l'efficacité du cadre de couverture et de gestion du risque lié à l'ajustement de l'évaluation du crédit. La structure de gouvernance et les politiques de la Banque donnent l'assurance que l'acquisition des données aux fins du calcul de l'ajustement de l'évaluation du crédit n'est pas tributaire des secteurs d'activité.

La haute direction participe activement au processus de contrôle du risque. Elle supervise la mise en œuvre des politiques et des procédures visant à identifier, à évaluer, à surveiller et à contrôler le risque lié à l'ajustement de l'évaluation du crédit. Les mises à jour des politiques et du cadre de gestion du risque lié à l'ajustement de l'évaluation du crédit sont approuvées par des comités de la haute direction. Cette dernière reçoit régulièrement des rapports sur l'exposition au risque lié à l'ajustement de l'évaluation du crédit et sur l'efficacité des stratégies de couverture. Ce suivi continu permet de prendre des décisions en toute connaissance de cause et de maintenir un cadre rigoureux de gestion du risque.

Risque de marché lié aux activités autres que de transaction

Activités de financement et d'investissement

Le risque de marché découlant des activités de financement et d'investissement de la Banque est déterminé, géré et contrôlé au moyen des processus de gestion de l'actif et du passif de la Banque. Le comité de gestion de l'actif et du passif se réunit mensuellement pour examiner les risques et les possibilités et pour évaluer les résultats à ce chapitre, notamment l'efficacité des stratégies de couverture.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découlant des activités de prêt, de financement et d'investissement de la Banque est géré conformément aux politiques et limites globales approuvées par le conseil d'administration, qui visent à contrôler le risque auquel sont assujettis les revenus d'intérêts nets et la valeur économique des capitaux propres. La sensibilité aux revenus d'intérêts nets mesure l'incidence d'une variation donnée des taux d'intérêt sur les revenus d'intérêts nets annuels de la Banque au cours des douze prochains mois, tandis que la sensibilité à la valeur économique des capitaux propres mesure l'incidence d'une variation donnée des taux d'intérêt sur la valeur actualisée des actifs nets de la Banque. Pour ces deux mesures, les limites sont fixées d'après le cadre d'appétence au risque documenté de la Banque. L'utilisation des limites à l'échelle du conseil fait régulièrement l'objet d'un rapport au comité de gestion de l'actif et du passif et au conseil d'administration. Toute exception aux limites est déclarée conformément à la politique de suivi et de conformité relative aux limites de la Banque.

Les revenus d'intérêts nets et la valeur économique des capitaux propres résultent de la différence entre le rendement gagné sur les actifs autres que de négociation de la Banque et les charges d'intérêt versées sur ses passifs. La sensibilité aux revenus d'intérêts nets et à la valeur économique des capitaux propres mesure le risque que posent, pour le bénéfice et les fonds propres de la Banque, des variations défavorables des taux d'intérêt ayant une incidence sur le portefeuille bancaire de la Banque. Le portefeuille bancaire de la Banque reflète la disparité des caractéristiques relatives à l'échéance et à la révision des taux entre les actifs et les passifs et les éléments facultatifs incorporés dans le bilan structurel de la Banque (p. ex., remboursement anticipé de prêts hypothécaires). La disparité et les éléments facultatifs incorporés sont inhérents aux opérations autres que de négociation de la Banque et exposent cette dernière aux variations des taux d'intérêt. Le comité de gestion de l'actif et du passif fournit une orientation stratégique en ce qui a trait à la gestion du risque de taux d'intérêt structurel dans le cadre d'appétence au risque approuvée par le conseil d'administration. La Trésorerie du Groupe met en œuvre la stratégie de gestion de l'actif et du passif en vue de protéger les revenus d'intérêts nets dans le cadre d'appétence au risque établi.

La Banque a par ailleurs recours à des modèles de simulation, à des analyses de sensibilité et à des essais dans des conditions critiques pour l'évaluation de l'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire et pour la surveillance du respect des limites connexes. L'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt est estimée en simulant le portefeuille bancaire dans une fourchette de chocs de taux. Les simulations tiennent compte des caractéristiques relatives aux échéances, aux renouvellements et à la révision des taux du portefeuille bancaire, de même que des habitudes de remboursement anticipé et de rachat de prêts et de produits d'investissement encaissables. Les calculs se fondent généralement sur la révision des taux contractuels ou l'échéance des actifs et des passifs au bilan ou hors bilan, selon la première des deux éventualités, bien que certains actifs et passifs, comme ceux liés aux cartes de crédit et aux dépôts ne comportant pas d'échéance fixe, se voient attribuer un profil d'échéance basé sur la durée de l'exposition au risque. Les remboursements par anticipation prévus à l'égard des prêts et des produits d'investissement encaissables sont également intégrés aux calculs du risque.

Le tableau T50 fait état de l'incidence avant impôt pro forma sur les revenus d'intérêts nets de la Banque au cours des douze prochains mois et sur la valeur économique des capitaux propres d'une hausse ou d'une baisse parallèle immédiate et durable de 100 points de base des taux d'intérêt, pour les principales devises telles qu'elles ont été déterminées par la Banque. Les sensibilités aux taux d'intérêt sont fondées sur des modèles qui prennent en considération un certain nombre de données d'entrée et qui sont à bilan constant. Aucune hypothèse n'est posée au titre des mesures de la direction en vue d'atténuer le risque. Compte tenu des positions de la Banque en matière de taux d'intérêt au 31 octobre 2025, une hausse immédiate et soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt, pour toutes les échéances et devises principales, aurait pour effet d'accroître les revenus d'intérêts nets avant impôt d'environ 236 millions de dollars au cours des 12 prochains mois, en présumant que la direction ne prend aucune autre mesure. Au cours de l'exercice 2025, ce chiffre a oscillé entre une hausse de 102 millions de dollars et une hausse de 236 millions de dollars.

La même hausse des taux d'intérêt réduirait la valeur actualisée avant impôt des actifs nets de la Banque d'environ 1 568 millions de dollars. Au cours de l'exercice 2025, ce chiffre a oscillé entre 1 147 millions de dollars et 1 568 millions de dollars. La sensibilité directionnelle de ces deux indicateurs clés est en grande partie déterminée par la différence d'horizons temporels (les revenus d'intérêts nets n'illustrent l'incidence que dans les douze prochains mois, alors que la valeur économique prend en compte l'incidence potentielle des variations du taux d'intérêt sur la valeur actualisée de tous les flux de trésorerie futurs). Les revenus d'intérêts nets et la valeur économique sont comparés aux limites approuvées par le conseil d'administration. Au cours de la période considérée, les deux sensibilités aux taux d'intérêt se sont situées dans les limites consolidées approuvées de la Banque.

T50 Sensibilité aux taux d'intérêt structurels*

	2025						2024	
	Valeur économique des capitaux propres			Revenus d'intérêts nets			Valeur économique des capitaux propres	Revenus d'intérêts nets
	Dollar canadien	Autres devises	Total	Dollar canadien	Autres devises	Total		
Aux 31 octobre (en millions de dollars)								
Incidence avant impôt								
Hausse de 100 points de base des taux								
Risque lié aux activités autres que de transaction	(616)\$	(952)\$	(1 568)\$	247 \$	(11)\$	236 \$	(1 338)\$	(21)\$
Baisse de 100 points de base des taux								
Risque lié aux activités autres que de transaction	530 \$	671 \$	1 201 \$	(224)\$	(21)\$	(245)\$	780 \$	(31)\$

Transfert de risque interne

La ligne directrice *Normes de fonds propres (NFP)* du BSIF définit un transfert de risque interne comme étant la trace d'un transfert de risque au sein du portefeuille bancaire, entre les portefeuilles bancaire et de négociation, ou au sein du portefeuille de négociation.

Dans certains cas, il est plus efficace pour la Banque de couvrir l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille bancaire par le biais d'un transfert de risque interne à un pupitre de négociation qui peut externaliser le risque sur le marché. Cette activité est régie par des paramètres réglementaires afin de voir à ce que le risque de marché soit externalisé.

Risque de change

Le risque de change inhérent aux activités de financement et d'investissement non couvertes de la Banque découle essentiellement de ses investissements nets dans des établissements à l'étranger et du bénéfice en monnaies étrangères qu'elle tire de ses succursales situées au pays et à l'étranger.

Le risque de change lié aux investissements nets de la Banque dans des établissements à l'étranger est assujéti à une limite approuvée par le conseil d'administration. Cette limite tient compte de facteurs tels que la volatilité éventuelle des capitaux propres et l'incidence éventuelle des fluctuations des cours de change sur les ratios de fonds propres. Chaque mois, le comité de gestion de l'actif et du passif examine la position de la Banque relativement au risque de change lié à ses investissements nets et détermine les stratégies de couverture appropriées. Les activités de couverture peuvent inclure le financement des placements dans la même monnaie ou au moyen d'autres instruments financiers, notamment des produits dérivés.

Les profits et les pertes de change découlant des investissements nets dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture et des incidences fiscales connexes, sont portés au cumul des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres. Toutefois, les ratios des fonds propres réglementaires de la Banque ne sont pas touchés de manière significative par ces fluctuations des cours de change étant donné que les actifs pondérés en fonction des risques des établissements à l'étranger varient normalement dans la même direction.

La Banque est également exposée au risque de change sur le bénéfice de ses succursales situées au pays et à l'étranger. La Banque prévoit ses revenus et ses charges en monnaies étrangères sur un certain nombre de trimestres futurs. Le comité de gestion de l'actif et du passif évalue aussi les tendances en matière de données économiques et effectue des prévisions afin de déterminer s'il faut couvrir une partie ou la totalité des revenus et des charges estimatifs futurs en monnaies étrangères. Les instruments de couverture comprennent généralement les contrats au comptant et à terme sur monnaies étrangères ainsi que les options sur monnaies étrangères et les swaps de monnaies.

étrangères. Certaines de ces couvertures économiques peuvent ne pas être admissibles à la comptabilité de couverture et il pourrait donc y avoir un décalage entre le moment où sont comptabilisés les profits ou les pertes découlant des couvertures économiques et le moment où sont comptabilisés les profits ou les pertes de change sous-jacents. Conformément aux IFRS, les profits et les pertes de change découlant des éléments monétaires et non monétaires sont portés directement à l'état du résultat net.

En l'absence de couvertures, au 31 octobre 2025, une hausse (baisse) de 1 % du dollar canadien par rapport à toutes les monnaies dans lesquelles la Banque exerce des activités aurait diminué (accru) d'environ 40 millions de dollars son résultat annuel avant impôt (31 octobre 2024 – 45 millions de dollars), en raison surtout de son exposition au dollar américain du fait des activités de la Banque aux États-Unis et de ses activités menées dans cette devise à l'échelle internationale, de même que du fait de son exposition aux devises des pays d'Amérique latine. Au 31 octobre 2025, compte tenu des activités de couverture, une variation similaire du dollar canadien aurait donné lieu à une augmentation (diminution) d'environ 396 millions de dollars (31 octobre 2024 – 324 millions de dollars) des pertes de change latentes dans le cumul des autres éléments du résultat global figurant dans les capitaux propres.

Risque sur actions

Le risque sur actions correspond au risque de perte découlant de fluctuations défavorables du cours des titres de capitaux propres. Le risque sur actions est souvent divisé en deux catégories : le risque sur actions général, qui désigne la sensibilité de la valeur d'un instrument ou d'un portefeuille aux fluctuations du cours général des titres de capitaux propres, et le risque lié à des titres particuliers, qui désigne la partie de la volatilité du cours d'un instrument de capitaux propres donné qui est déterminée selon les caractéristiques propres à l'entité.

La Banque est exposée au risque sur actions par l'intermédiaire de ses portefeuilles de placement en titres de capitaux propres, lesquels portefeuilles font l'objet de plafonds en matière de portefeuilles et de VaR. Les placements en titres de capitaux propres comprennent des actions ordinaires ou privilégiées et un portefeuille diversifié de fonds gérés par des tiers.

La plupart des portefeuilles de placement en titres de capitaux propres de la Banque sont gérés par la Trésorerie du Groupe sous l'orientation stratégique du CGAP. La Trésorerie du Groupe délègue la gestion d'une partie des portefeuilles de titres de capitaux propres et de titres de nature semblable à d'autres gestionnaires de fonds externes afin de bénéficier de leur expertise dans des créneaux et des produits déterminés.

Risques liés aux portefeuilles de placements

La Banque détient des portefeuilles de placements pour satisfaire aux exigences en matière de liquidités et de réserve légale, de même qu'à des fins d'investissement. Ces portefeuilles exposent la Banque aux risques de taux d'intérêt, de cours de change et d'écart de crédit ainsi qu'au risque sur actions. Les placements sous forme de titres de créance sont principalement constitués d'obligations d'États, d'organismes gouvernementaux et de sociétés. Les placements en titres de capitaux propres comprennent des actions ordinaires ou privilégiées et un portefeuille diversifié de fonds gérés par des tiers. La plupart de ces titres sont évalués à l'aide de prix obtenus de sources externes. Les portefeuilles sont assujettis aux politiques et limites approuvées par le conseil d'administration.

Risque de marché lié aux activités de transaction

Les politiques, processus et contrôles de la Banque à l'égard de ses activités de transaction sont conçus de manière à établir un équilibre entre l'exploitation rentable des occasions de transaction et la gestion de la volatilité des résultats, dans un cadre de pratiques saines et prudentes. Les activités de transaction sont surtout axées sur le client.

Le fait qu'un instrument soit désigné ou non comme un instrument de transaction est déterminé conformément aux politiques de gestion du risque de marché de la Banque. La ligne directrice *Normes de fonds propres (NFP)* du BSIF énumère les types d'instruments qui sont présumés faire partie du portefeuille de négociation d'une banque. Pour attribuer ces instruments au portefeuille bancaire, certains critères doivent être réunis, y compris l'approbation du BSIF.

La liste de ces instruments dressée par la Banque comprend des positions sur titre de participation qui sortent du périmètre du portefeuille de négociation et qui sont principalement détenues à des fins d'investissement, en tant qu'adhésion à des bourses ou aux fins de la gestion du programme de rémunération fondée sur des actions. Elle comprend également des positions sur titre à revenu fixe qui incluent des positions détenues à des fins de liquidité ou de conformité réglementaire, des positions détenues au sein de la Gestion de patrimoine et des prêts détenus en vue de la vente. Au 31 octobre 2025, la valeur de marché des instruments mentionnés ci-dessus totalisait 4 483 millions de dollars.

Aucun instrument n'a été transféré entre le portefeuille de négociation et le portefeuille bancaire depuis le 31 octobre 2024.

Le risque de marché découlant des activités de transaction de la Banque est géré conformément aux politiques approuvées par le conseil d'administration et aux limites globales établies au moyen de la VaR et des essais dans des conditions critiques. Les portefeuilles de transaction sont évalués à la valeur de marché conformément aux politiques d'évaluation de la Banque. Les positions sont évaluées à la valeur de marché quotidiennement, et les évaluations sont examinées de façon régulière et indépendante par les unités du groupe Gestion du risque global et des Affaires financières. En outre, ces unités établissent des rapports sur le résultat net, sur la VaR et sur le respect des plafonds établis. Elles remettent ces rapports aux dirigeants des secteurs d'activité et à la haute direction, qui les évaluent et y donnent suite au besoin. La qualité de la VaR de la Banque est validée par des évaluations rétroactives régulières, au cours desquelles la VaR est comparée à des résultats hypothétiques fondés sur des positions de fin de journée fixes et sur les résultats réels. Une VaR à un niveau de confiance de 99 % indique une probabilité de 1 % que les pertes soient supérieures à la VaR si les positions demeurent inchangées pendant le prochain jour ouvrable. Les positions de transaction sont toutefois gérées de façon dynamique et, par conséquent, les exceptions soulevées par les évaluations rétroactives par rapport aux résultats réels sont rares. Des rapports chronologiques sont utilisés pour surveiller la fréquence de rotation du portefeuille de négociation.

La valeur à risque (« VaR ») est une mesure clé du risque de marché lié aux activités de transaction de la Banque. Pour l'exercice 2025, la VaR quotidienne totale des activités de transaction s'est établie en moyenne à 13,6 millions de dollars, contre 14,9 millions de dollars en 2024. La variation s'explique en grande partie par la diminution du risque sur actions et du risque de change.

T51 Mesure du risque de marché*

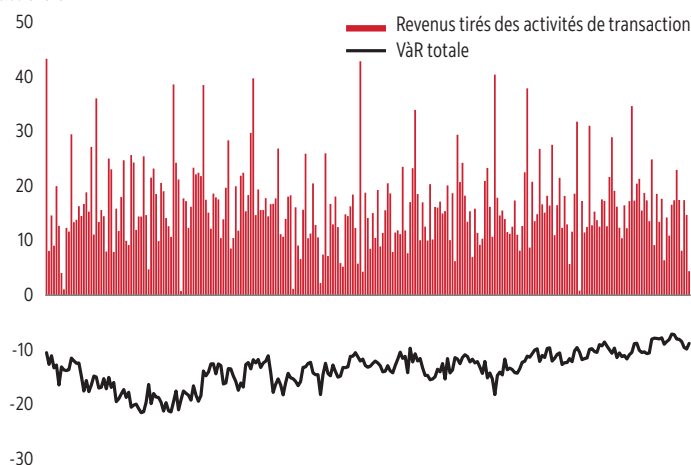
(en millions de dollars)	2025				2024			
	Clôture de l'exercice	Moyenne	Plafond	Plancher	Clôture de l'exercice	Moyenne	Plafond	Plancher
Écart de crédit majoré des taux d'intérêt	9,5 \$	14,3 \$	22,2 \$	8,8 \$	12,5 \$	13,6 \$	34,3 \$	6,8 \$
Écart de crédit ¹⁾	8,1	10,3	18,7	6,6	7,3	8,4	13,6	5,9
Taux d'intérêt	9,6	13,7	28,5	6,0	17,5	12,3	26,9	5,8
Actions	3,4	4,8	9,9	1,9	5,4	5,1	10,1	3,0
Change	3,5	2,6	5,9	0,7	2,9	3,2	9,4	1,1
Marchandises	3,2	3,5	6,7	2,2	2,8	2,6	4,6	1,3
Risque propre à la dette	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	3,6	3,4	4,8	2,3
Effet de la diversification	(10,7)	(11,6)	n. s.	n. s.	(15,0)	(13,1)	n. s.	n. s.
VaR à l'échelle de la Banque	8,9 \$	13,6 \$	21,6 \$	7,1 \$	12,1 \$	14,9 \$	24,2 \$	8,3 \$

1) Depuis le 1^{er} novembre 2024, la VaR au titre de l'écart de crédit comprend également la volatilité de l'écart de crédit propre aux émetteurs, qui était auparavant incluse dans la VaR propre à la dette.
n. s. Non significatif

Description des composantes des revenus tirés des activités de transaction et comparaison graphique de la VaR quotidienne et du résultat net quotidien

Le diagramme D29 compare la répartition des revenus quotidiens tirés des activités de transaction aux résultats de la VaR quotidienne. Les revenus tirés des activités de transaction tiennent compte des variations de la valeur du portefeuille ainsi que de l'incidence des nouvelles opérations, des commissions, des honoraires et des réserves. Certaines composantes des revenus qui sont calculées moins fréquemment sont prises en compte proportionnellement. Les revenus tirés des activités de transaction ont atteint une moyenne quotidienne de 16,3 millions de dollars, ce qui représente une hausse par rapport aux revenus de 13,0 millions de dollars enregistrés en 2024. Les revenus ont été positifs pour 100 % des jours de transaction au cours de l'exercice, ce qui est identique au taux de 2024. Le profit le plus important enregistré en une seule journée de l'exercice considéré au titre des revenus tirés des activités de transaction, qui est survenu le 1^{er} novembre 2024, s'est établi à 43,4 millions de dollars.

D29 Revenus tirés des activités de transaction quotidiens c. VaR
En millions de dollars, du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025



Risque lié à l'ajustement de l'évaluation du crédit

L'ajustement de l'évaluation du crédit s'entend de la différence entre la valeur selon un taux sans risque d'un portefeuille et la valeur réelle de ce portefeuille, compte tenu de la possibilité de défaillance d'une contrepartie. L'ajustement de l'évaluation du crédit a pour but de cerner l'incidence du risque de contrepartie.

Cadre de gestion du risque lié à l'ajustement de l'évaluation du crédit

La gestion du risque lié à l'ajustement de l'évaluation du crédit s'inscrit dans le cadre de gestion du risque de marché de la Banque. Le cadre comprend une structure de limites de risque de marché pour contrôler le niveau de risque pris par la Banque, notamment en imposant des limites à l'égard de différents facteurs de risque tels que les taux d'intérêt, les taux de change et les écarts de crédit des contreparties. La Banque utilise divers outils pour évaluer le risque lié à l'ajustement de l'évaluation du crédit, notamment des essais dans des conditions critiques et des analyses de sensibilité. Des rapports, qui sont présentés régulièrement à la direction, permettent de surveiller l'exposition au risque de marché, puisqu'ils donnent un aperçu du profil de risque de la Banque et aident la direction à prendre des décisions en toute connaissance de cause.

Rôle de la haute direction à l'égard du cadre de gestion du risque lié à l'ajustement de l'évaluation du crédit

La haute direction participe activement au processus de contrôle du risque. Elle supervise la mise en œuvre des politiques et des procédures visant à identifier, à évaluer, à surveiller et à contrôler le risque lié à l'ajustement de l'évaluation du crédit. Les mises à jour du cadre de gestion du risque lié à l'ajustement de l'évaluation du crédit sont approuvées par des comités de la haute direction tels que le comité de gestion du risque de marché et d'application des politiques (le « CGRMAP ») et le comité de crédit principal. Les changements significatifs apportés aux politiques et aux processus sont passés en revue et approuvés par les membres de la haute direction. La haute direction reçoit régulièrement des rapports sur l'exposition au risque lié à l'ajustement de l'évaluation du crédit et sur l'efficacité des stratégies de couverture. Ce suivi continu permet de prendre des décisions en toute connaissance de cause et de maintenir un cadre rigoureux de gestion du risque. La haute direction veille à ce que des ressources adéquates soient allouées à la gestion du risque lié à l'ajustement de l'évaluation du crédit, notamment en ce qui a trait à la dotation en personnel des unités de contrôle indépendantes et à la mise à disposition d'outils et de systèmes nécessaires à une gestion efficace du risque.

Aperçu de la gouvernance du cadre de gestion du risque lié à l'ajustement de l'évaluation du crédit

Le cadre de gestion du risque lié à l'ajustement de l'évaluation du crédit est régi par les politiques de gestion du risque de la Banque, qui sont conçues dans le but d'assurer une surveillance et un contrôle efficaces du risque de marché, y compris le risque lié à l'ajustement de l'évaluation du crédit. Des rapports sur le risque, qui sont présentés régulièrement à la haute direction, fournissent des mesures globales du risque lié à l'ajustement de l'évaluation du crédit et sont utilisés pour valider le respect de l'appétence au risque ainsi que des politiques, des limites et des lignes directrices relatives à la gestion du risque. Le cadre prévoit des unités de contrôle indépendantes chargées de préserver l'intégrité et l'efficacité des pratiques en matière de gestion du risque lié à l'ajustement de l'évaluation du crédit. Ces unités sont exploitées distinctement des secteurs d'activité pour donner l'assurance que cette surveillance est exercée de manière impartiale. Des examens indépendants sont menés régulièrement afin d'évaluer l'efficacité du cadre de gestion du risque lié à l'ajustement de l'évaluation du crédit. Ces examens permettent d'identifier les lacunes ou les domaines susceptibles d'être améliorés, s'il en est, et de s'assurer que le cadre demeure solide et efficace. La structure de gouvernance et les politiques de la Banque donnent l'assurance que l'acquisition des données aux fins du calcul de l'ajustement de l'évaluation de crédit n'est pas tributaire des secteurs d'activité. Cette indépendance est cruciale pour préserver l'exactitude et la fiabilité des données utilisées dans le cadre de l'évaluation des risques.

Processus mis en œuvre pour identifier, évaluer, surveiller et contrôler le risque lié à l'ajustement de l'évaluation du crédit, y compris les politiques de couverture du risque lié à l'ajustement de l'évaluation du crédit et les processus de surveillance de l'efficacité continue des couvertures

La Banque fait appel à un certain nombre de mesures et de modèles pour mesurer et contrôler le risque lié à l'ajustement de l'évaluation du crédit. Ces mesures sont choisies en fonction d'une évaluation de la nature des risques que comporte l'ajustement de l'évaluation du crédit. Les principales techniques de mesure sont les simulations de crise et l'analyse de sensibilité.

Afin d'assurer le respect des politiques et des limites, le risque lié à l'ajustement de l'évaluation du crédit est surveillé indépendamment de manière continue par le groupe Gestion du risque global, qui présente à la haute direction, aux unités d'exploitation et au CGRMAP des rapports sur le risque lié à l'ajustement de l'évaluation du crédit.

Le risque lié à l'ajustement de l'évaluation du crédit est géré au moyen de divers instruments de couverture, y compris des dérivés et des titres. Le groupe Gestion du risque global approuve la négociation de ces instruments, et l'efficacité de l'activité de couverture est assurée au moyen de l'imposition de limites sur l'exposition nette aux facteurs de risque.

Interdépendance du risque de marché et de l'état consolidé de la situation financière

Les actifs et les passifs de transaction sont généralement évalués quotidiennement à la valeur de marché et pris en compte dans les mesures du risque lié aux activités de transaction et dans les fonds propres au titre du risque de marché. Les dérivés reflétés dans les mesures du risque lié aux activités de transaction se rapportent aux expositions découlant des activités de tenue de marché et de couverture des activités de transaction. Le tableau ci-dessous présente une comparaison des éléments de l'état consolidé de la situation financière qui sont couverts par les mesures du risque lié aux activités de transaction et du risque lié aux activités autres que de transaction.

T52 Interdépendance du risque de marché et de l'état consolidé de la situation financière de la Banque

Au 31 octobre 2025 (en millions de dollars)	Mesure du risque de marché				Principale sensibilité du risque lié aux activités autres que de transaction
	État consolidé de la situation financière	Risque lié aux activités de transaction	Risque lié aux activités autres que de transaction	Éléments non assujettis au risque de marché	
Métaux précieux	5 156 \$	5 156 \$	– \$	– \$	s. o.
Actifs détenus à des fins de transaction	152 223	151 223	1 000	–	Taux d'intérêt, change
Instruments financiers dérivés	46 531	42 120	4 411	–	Taux d'intérêt, change, actions
Titres de placement	149 948	–	149 948	–	Taux d'intérêt, change, actions
Prêts	771 045	–	771 045	–	Taux d'intérêt, change
Autres actifs ¹⁾	335 139	403	–	334 736	s. o.
Total des actifs	1 460 042 \$	198 902 \$	926 404 \$	334 736 \$	
Dépôts	966 279 \$	– \$	898 495 \$	67 784 \$	Taux d'intérêt, change, actions
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	47 165	47 165	–	–	Taux d'intérêt, actions
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	38 104	38 104	–	–	s. o.
Instruments financiers dérivés	56 031	51 586	4 445	–	Taux d'intérêt, change, actions
Passifs détenus à des fins de transaction ²⁾	757	757	–	–	s. o.
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	1 627	–	1 627	–	Taux d'intérêt, écarts de crédit, actions
Autres passifs ³⁾	261 492	310	–	261 182	s. o.
Total des passifs	1 371 455 \$	137 922 \$	904 567 \$	328 966 \$	

1) Comprend le goodwill, les immobilisations incorporelles, les autres actifs et les titres pris en pension et titres empruntés.

2) Certificats et lingots d'or et d'argent pris en compte dans les autres passifs.

3) Comprend des obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés ainsi que d'autres passifs.

Au 31 octobre 2024 (en millions de dollars)	Mesure du risque de marché				Principale sensibilité du risque lié aux activités autres que de transaction
	État consolidé de la situation financière	Risque lié aux activités de transaction	Risque lié aux activités autres que de transaction	Éléments non assujettis au risque de marché	
Métaux précieux	2 540 \$	2 540 \$	– \$	– \$	s. o.
Actifs détenus à des fins de transaction	129 727	129 032	695	–	Taux d'intérêt, change
Instruments financiers dérivés	44 379	39 736	4 643	–	Taux d'intérêt, change, actions
Titres de placement	152 832	–	152 832	–	Taux d'intérêt, change, actions
Prêts	760 829	–	760 829	–	Taux d'intérêt, change
Autres actifs ¹⁾	321 720	448	–	321 272	s. o.
Total des actifs	1 412 027 \$	171 756 \$	918 999 \$	321 272 \$	
Dépôts	943 849 \$	– \$	901 328 \$	42 521 \$	Taux d'intérêt, change, actions
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	36 341	36 341	–	–	Taux d'intérêt, actions
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	35 042	35 042	–	–	s. o.
Instruments financiers dérivés	51 260	45 652	5 608	–	Taux d'intérêt, change, actions
Passifs détenus à des fins de transaction ²⁾	578	578	–	–	s. o.
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	1 587	–	1 587	–	Taux d'intérêt, écarts de crédit, actions
Autres passifs ³⁾	259 294	275	–	259 019	s. o.
Total des passifs	1 327 951 \$	117 888 \$	908 523 \$	301 540 \$	

1) Comprend le goodwill, les immobilisations incorporelles, les autres actifs et les titres pris en pension et titres empruntés.

2) Certificats et lingots d'or et d'argent pris en compte dans les autres passifs.

3) Comprend des obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés ainsi que d'autres passifs.

Produits dérivés et opérations structurées

Produits dérivés

La Banque a recours aux produits dérivés pour répondre aux besoins de la clientèle, générer des revenus tirés des activités de transaction, gérer les risques de marché et de crédit liés à ses activités de prêt, ainsi qu'aux fins de ses activités de financement et d'investissement. Elle fait appel à plusieurs types de produits dérivés, notamment des swaps de taux d'intérêt, des contrats à terme standardisés et des options, pour couvrir le risque de taux d'intérêt. Elle a aussi recours à des contrats à terme de gré à gré, à des swaps et à des options pour gérer le risque de change. Le risque de crédit lié aux portefeuilles de prêts et de placements peut être géré au moyen de swaps sur défaillance. En tant que courtier, la Banque offre une gamme de produits dérivés à sa clientèle, notamment des produits dérivés sur taux d'intérêt, sur cours de change, sur actions et sur marchandises, ainsi que des dérivés de crédit.

Le risque de marché découlant des opérations sur produits dérivés est assujéti aux techniques de contrôle, de communication et d'analyse présentées précédemment. La Banque utilise d'autres contrôles et techniques d'analyse pour faire face à certains risques de marché propres aux produits dérivés.

Opérations structurées

Les opérations structurées sont des opérations spécialisées qui peuvent faire appel à des combinaisons de liquidités, d'autres actifs financiers et de produits dérivés afin de répondre aux besoins particuliers de la clientèle en matière de gestion du risque ou de financement. Ces opérations sont soigneusement évaluées par la Banque, qui cherche à circonscrire les risques de crédit, de marché, de fiscalité et de réputation ainsi que le risque juridique et les autres risques, et à y faire face. Elles sont également assujetties à un examen interfonctionnel et à l'approbation de la direction des activités de transaction, du groupe Gestion du risque global et des services Fiscalité, des Affaires financières et des Affaires juridiques. Par ailleurs, les opérations structurées d'importance sont soumises à l'examen des comités composés de membres de la haute direction chargés de la gestion du risque et évaluées conformément aux pratiques décrites plus loin à la rubrique « Risque de réputation ».

Ces opérations comportent habituellement un faible risque de marché, et les revenus réalisés par la Banque proviennent du savoir-faire en structuration qu'elle offre et du risque de crédit qu'elle assume. Une fois effectuées, les opérations structurées sont assujetties aux mêmes examens de crédit continus et analyses du risque de marché que les autres types d'opérations sur produits dérivés. Les examens et analyses comportent une surveillance prudente de la qualité des actifs sous-jacents ainsi que l'évaluation continue des produits dérivés et des actifs sous-jacents.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que la Banque ne puisse remplir ses obligations financières dans les délais prévus, à un prix raisonnable. Les obligations financières comprennent les engagements envers les déposants, les paiements exigibles dans le cadre de contrats sur produits dérivés, le règlement de transactions d'emprunt et de rachat de titres ainsi que les engagements en matière de prêt et d'investissement.

Une gestion efficace du risque de liquidité est essentielle pour maintenir la confiance des déposants et des contreparties, pour gérer le coût du financement de la Banque et pour soutenir les principales activités commerciales, même dans les circonstances les plus difficiles.

Le risque de liquidité est géré dans le cadre des politiques et des limites approuvées par le conseil d'administration. Ce dernier reçoit des rapports sur le risque et sur les résultats obtenus par rapport aux limites approuvées. Le comité de gestion de l'actif et du passif (le « CGAP ») et le comité d'évaluation du risque de trésorerie supervisent le risque de liquidité pour la haute direction.

Les éléments clés du cadre de gestion du risque de liquidité sont les suivants :

- Mesure du risque et établissement d'un modèle – Le modèle de liquidité de la Banque permet de mesurer et de prévoir les rentrées et les sorties de fonds, y compris les flux de trésorerie hors bilan, sur une base quotidienne. Le risque est géré par l'établissement d'un ensemble de limites clés à l'égard des sorties de fonds nettes maximales, par devise, pouvant être effectuées au cours d'une période à court terme précise (écarts de trésorerie), par la mise en place d'un niveau minimal de liquidités de base et par des essais de la liquidité dans des conditions critiques.
- Communication – Le groupe Gestion du risque global supervise indépendamment tout risque de liquidité important, soutenant le CGAP et le comité d'évaluation du risque de trésorerie à l'aide d'analyses, de mesures du risque, d'essais dans des conditions critiques, de surveillance du risque et de notification des risques.
- Essais dans des conditions critiques – La Banque effectue régulièrement des essais dans des conditions critiques concernant la liquidité pour évaluer l'incidence de perturbations propres au secteur d'activité ou propres à la Banque sur la liquidité de celle-ci. Les essais dans des conditions critiques concernant la liquidité ont de nombreux buts, notamment :
 - aider la Banque à comprendre l'évolution éventuelle, dans des conditions critiques, des diverses positions au bilan et hors bilan;
 - à partir de cette compréhension, faciliter l'élaboration de plans d'atténuation des risques et d'urgence.
 Les essais dans des conditions critiques concernant la liquidité de la Banque tiennent compte de l'incidence des changements d'hypothèses relatives au financement, du comportement des déposants et de la valeur marchande des actifs liquides. La Banque réalise des essais dans des conditions critiques qui correspondent aux pratiques du secteur dont les résultats sont examinés par la haute direction de la Banque et pris en considération lorsque le moment est venu de prendre des décisions en matière de liquidité.
- Planification d'urgence – La Banque a un plan d'urgence en matière de liquidité qui établit une approche devant permettre d'analyser les problèmes réels et potentiels au chapitre de la liquidité et d'y répondre. Le plan prévoit une structure de gouvernance adéquate aux fins de la gestion et de la surveillance des problèmes au chapitre de la liquidité ainsi que des processus efficaces de communication interne et externe, et il établit les mesures de prévention devant être envisagées aux différentes étapes de la crise. Un plan d'urgence est maintenu à l'échelle de la Banque et des principales filiales.
- Diversification des sources de financement – La Banque gère activement la diversification des passifs-dépôts par sources, par types de déposants, par instruments, par durées et par secteurs géographiques.
- Liquidités de base – La Banque maintient un bloc d'actifs très liquides non grevés qui peuvent aisément être vendus ou donnés en nantissement pour garantir des emprunts si la conjoncture du marché est critique ou encore pour réagir en cas de circonstances particulières touchant la Banque. Cette dernière maintient également des actifs liquides pour remplir ses obligations de règlement quotidiennes relatives aux systèmes de paiement, de dépôt et de compensation.

Les établissements de la Banque à l'étranger ont des cadres de gestion de la liquidité qui sont semblables à celui de la Banque. En ce qui a trait au risque de liquidité, les dépôts locaux sont gérés en fonction des cadres de gestion locaux et des exigences réglementaires locales.

Instruments dérivés

La Banque est exposée au risque de liquidité lorsqu'elle a recours à des instruments dérivés pour répondre aux besoins des clients, pour générer des revenus de ses activités de transaction, pour gérer les risques de marché et de crédit liés à ses activités d'octroi de prêts, de financement et de placement ainsi que pour réduire le coût de son capital. Un sommaire du profil d'échéance des montants notionnels des instruments dérivés de la Banque est présenté à la note 9b) afférente aux états financiers consolidés.

Actifs liquides

Les actifs liquides sont une composante clé de la gestion de la liquidité, et la Banque détient ce type d'actifs en quantité suffisante pour répondre à ses besoins éventuels en matière de gestion de la liquidité.

Les actifs liquides peuvent servir à générer des rentrées de trésorerie, que ce soit au moyen de leur vente, de transactions de rachat ou d'autres transactions dans le cadre desquelles les actifs peuvent être donnés en garantie en vue de générer des rentrées de trésorerie ou être détenus jusqu'à leur échéance. Les actifs liquides comprennent les dépôts auprès de banques centrales, les dépôts auprès d'autres institutions financières, les prêts à vue et autres prêts à court terme, les titres négociables, les métaux précieux et les titres reçus en garantie dans le cadre de financements par titres ou de transactions sur dérivés. Les actifs liquides ne comprennent pas les liquidités pouvant être obtenues de banques centrales.

Les titres négociables sont des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être convertis en trésorerie dans un délai donné qui est conforme au cadre de gestion de la liquidité de la Banque. Les actifs sont évalués en fonction de plusieurs facteurs, dont le délai attendu pour les convertir en trésorerie.

Les titres négociables pris en compte dans les actifs liquides sont composés de titres spécifiquement détenus en tant que coussin de liquidités ou aux fins de la gestion de l'actif et du passif, de titres détenus à des fins de transaction, lesquels sont pour l'essentiel détenus par les Services bancaires et marchés mondiaux, ainsi que des garanties reçues dans le cadre de financements par titres ou de transactions sur dérivés.

La Banque maintient des avoirs considérables en actifs liquides non grevés afin de soutenir ses activités. De manière générale, elle peut vendre ou donner en nantissement ces actifs en vue d'honorer ses engagements. Au 31 octobre 2025, les actifs liquides non grevés s'élevaient à 327 milliards de dollars (31 octobre 2024 – 310 milliards de dollars). Les titres, y compris les titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (la « LNH »), représentaient 80 % des actifs liquides (31 octobre 2024 – 81 %). Les autres actifs liquides non grevés, composés de trésorerie et dépôts auprès de banques centrales, de dépôts auprès d'autres institutions financières et de métaux précieux, s'élevaient à 20 % (31 octobre 2024 – 19 %). La hausse du total des actifs liquides non grevés s'explique par l'augmentation des autres titres liquides, des titres hypothécaires émis aux termes de la LNH, de la trésorerie et des dépôts auprès de banques centrales, des obligations d'administrations publiques étrangères et des métaux précieux, ce qui a été contrebalancé en partie par la diminution des obligations du gouvernement du Canada et des dépôts auprès d'autres institutions financières.

Les valeurs comptables présentées dans le tableau des actifs liquides sont cohérentes avec celles figurant à l'état consolidé de la situation financière de la Banque au 31 octobre 2025. La valeur liquide du portefeuille fluctuera en fonction de diverses conditions critiques, différentes hypothèses étant utilisées pour les conditions critiques.

Le groupe d'actifs liquides de la Banque est présenté sommairement dans le tableau qui suit :

T53 Groupe d'actifs liquides

Au 31 octobre 2025 (en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par la Banque	Titres reçus en garantie dans le cadre de financements de transactions sur titres et de transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés		Actifs liquides non grevés	
				Donnés en garantie	Autres ¹⁾	Pouvant être donnés en garantie	Autres
Trésorerie et dépôts auprès de banques centrales	58 825 \$	– \$	58 825 \$	– \$	5 940 \$	52 885 \$	– \$
Dépôts auprès d'autres institutions financières	7 142	–	7 142	–	56	7 086	–
Métaux précieux	5 156	–	5 156	–	–	5 156	–
Titres							
Obligations du gouvernement du Canada	76 593	21 968	98 561	40 032	–	58 529	–
Obligations d'administrations publiques étrangères	114 232	123 998	238 230	110 822	–	127 408	–
Autres titres	93 963	151 055	245 018	201 717	–	43 301	–
Titres hypothécaires émis aux termes de la LNH	38 813	–	38 813	6 670	–	32 143	–
Total	394 724 \$	297 021 \$	691 745 \$	359 241 \$	5 996 \$	326 508 \$	– \$

Au 31 octobre 2024 (en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par la Banque	Titres reçus en garantie dans le cadre de financements de transactions sur titres et de transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés		Actifs liquides non grevés	
				Donnés en garantie	Autres ¹⁾	Pouvant être donnés en garantie	Autres
Trésorerie et dépôts auprès de banques centrales	55 976 \$	– \$	55 976 \$	– \$	5 991 \$	49 985 \$	– \$
Dépôts auprès d'autres institutions financières	7 884	–	7 884	–	82	7 802	–
Métaux précieux	2 540	–	2 540	–	–	2 540	–
Titres							
Obligations du gouvernement du Canada	71 915	26 062	97 977	34 572	–	63 405	–
Obligations d'administrations publiques étrangères	121 072	129 991	251 063	126 371	–	124 692	–
Autres titres	75 223	101 262	176 485	143 862	–	32 623	–
Titres hypothécaires émis aux termes de la LNH	35 546	–	35 546	6 584	–	28 962	–
Total	370 156 \$	257 315 \$	627 471 \$	311 389 \$	6 073 \$	310 009 \$	– \$

1) Actifs ne pouvant être utilisés comme garantie de financement pour des raisons juridiques ou autres.

Le sommaire du total des actifs liquides non grevés détenus par la banque mère et ses succursales ainsi que par ses filiales au Canada et à l'étranger est présenté ci-dessous :

T54 Total des actifs liquides non grevés détenus par la banque mère et ses succursales ainsi que par ses filiales au Canada et à l'étranger

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2025	2024
La Banque de Nouvelle-Écosse (banque mère)	254 103 \$	235 378 \$
Filiales de la Banque au Canada	25 017	32 769
Filiales de la Banque à l'étranger	47 388	41 862
Total	326 508 \$	310 009 \$

Le bassin de liquidités de la Banque est détenu dans diverses grandes monnaies, surtout le dollar canadien et le dollar américain. Comme il est expliqué ci-dessus, la grande majorité (85 %) des actifs liquides sont détenus par le siège social, les succursales et les filiales canadiennes de la Banque. La Banque surveille les niveaux minimaux de liquidités requis et d'actifs détenus par chaque entité ou dans chaque territoire, et elle veille au respect de ces exigences. Les éventuelles restrictions réglementaires sur la transférabilité des actifs liquides détenus par les filiales à l'étranger de la Banque sont prises en compte dans le cadre de gestion de la liquidité de cette dernière.

Actifs grevés

Dans le cours de ses activités courantes, la Banque donne en nantissement des titres et d'autres actifs afin de garantir une obligation, de participer à des systèmes de compensation ou de règlement ou encore d'exercer des activités à l'étranger. Des titres sont également nantis dans le cadre de mises en pension. Le tableau qui suit présente le sommaire des actifs grevés et non grevés.

T55 Grèvement d'actifs

Au 31 octobre 2025 (en millions de dollars)	Actifs détenus par la Banque	Titres reçus en garantie dans le cadre de financements de transactions sur titres et de transactions sur dérivés	Total des actifs	Actifs grevés		Actifs non grevés	
				Donnés en garantie	Autres ¹⁾	Pouvant être donnés en garantie ²⁾	Autres ³⁾
Trésorerie et dépôts auprès de banques centrales	58 825 \$	– \$	58 825 \$	– \$	5 940 \$	52 885 \$	– \$
Dépôts auprès d'autres institutions financières	7 142	–	7 142	–	56	7 086	–
Métaux précieux	5 156	–	5 156	–	–	5 156	–
Titres liquides							
Obligations du gouvernement du Canada	76 593	21 968	98 561	40 032	–	58 529	–
Obligations d'administrations publiques étrangères	114 232	123 998	238 230	110 822	–	127 408	–
Autres titres liquides	93 963	151 055	245 018	201 717	–	43 301	–
Autres titres	6 004	18 613	24 617	8 971	–	–	15 646
Prêts classés comme étant liquides							
Titres hypothécaires émis aux termes de la LNH	38 813	–	38 813	6 670	–	32 143	–
Autres prêts	740 719	–	740 719	10 016	79 113	20 157	631 433
Autres actifs financiers ⁴⁾	258 925	(182 597)	76 328	16 847	–	–	59 481
Actifs non financiers	59 670	–	59 670	–	–	–	59 670
Total	1 460 042 \$	133 037 \$	1 593 079 \$	395 075 \$	85 109 \$	346 665 \$	766 230 \$

Au 31 octobre 2024 (en millions de dollars)	Actifs détenus par la Banque	Titres reçus en garantie dans le cadre de financements de transactions sur titres et de transactions sur dérivés	Total des actifs	Actifs grevés		Actifs non grevés	
				Donnés en garantie	Autres ¹⁾	Pouvant être donnés en garantie ²⁾	Autres ³⁾
Trésorerie et dépôts auprès de banques centrales	55 976 \$	– \$	55 976 \$	– \$	5 991 \$	49 985 \$	– \$
Dépôts auprès d'autres institutions financières	7 884	–	7 884	–	82	7 802	–
Métaux précieux	2 540	–	2 540	–	–	2 540	–
Titres liquides							
Obligations du gouvernement du Canada	71 915	26 062	97 977	34 572	–	63 405	–
Obligations d'administrations publiques étrangères	121 072	129 991	251 063	126 371	–	124 692	–
Autres titres liquides	75 223	101 262	176 485	143 862	–	32 623	–
Autres titres	4 534	10 677	15 211	4 415	–	–	10 796
Prêts classés comme étant liquides							
Titres hypothécaires émis aux termes de la LNH	35 546	–	35 546	6 584	–	28 962	–
Autres prêts	732 932	–	732 932	6 642	79 812	17 173	629 305
Autres actifs financiers ⁴⁾	249 058	(193 018)	56 040	13 148	–	–	42 892
Actifs non financiers	55 347	–	55 347	–	–	–	55 347
Total	1 412 027 \$	74 974 \$	1 487 001 \$	335 594 \$	85 885 \$	327 182 \$	738 340 \$

1) Actifs ne pouvant être utilisés comme garantie de financement pour des raisons juridiques ou autres.

2) Actifs qui sont immédiatement disponibles comme garantie de financement ou pour satisfaire aux besoins de financement dans le cours normal des activités, y compris les emprunts auprès de banques centrales immédiatement disponibles.

3) Autres actifs non grevés et sans restrictions qui peuvent être utilisés comme garantie de financement ou pour satisfaire aux besoins de financement, mais que la Banque ne considère pas comme étant immédiatement disponibles. Ces autres actifs incluent les prêts, dont une partie peut être utilisée afin d'avoir accès aux facilités de banques centrales à l'extérieur du cours normal des activités ou pour s'assurer d'un financement garanti au moyen des programmes de financement garanti de la Banque.

4) Les titres reçus en garantie d'autres actifs financiers sont compris dans les titres liquides et autres titres.

Au 31 octobre 2025, les actifs grevés de la Banque totalisaient 480 milliards de dollars (31 octobre 2024 – 421 milliards de dollars). Des actifs non grevés restants de 1 113 milliards de dollars (31 octobre 2024 – 1 066 milliards de dollars), une tranche de 347 milliards de dollars (31 octobre 2024 – 327 milliards de dollars) est considérée comme étant immédiatement disponible comme garantie de financement ou pour satisfaire aux besoins de financement dans le cours normal des activités, comme il est détaillé plus haut.

Aux termes de certains contrats dérivés négociés de gré à gré, la Banque devra fournir des garanties supplémentaires ou recevoir des garanties moindres si jamais ses cotes de crédit sont abaissées. La Banque dispose de garanties suffisantes pour s'acquitter de ces obligations si sa cote de crédit était abaissée par une ou plusieurs agences de notation. Au 31 octobre 2025, l'incidence défavorable potentielle qu'aurait eue une révision à la baisse d'un cran, de deux crans ou de trois crans de la cote de crédit de la Banque sous sa cote plancher actuelle aurait été de 21 millions de dollars, de 1 061 millions de dollars ou de 2 013 millions de dollars, respectivement.

Les actifs liquides grevés ne sont pas considérés comme étant disponibles pour la gestion de la liquidité. On considère que les actifs liquides utilisés pour couvrir les positions dérivées des portefeuilles de négociation ou aux fins de couverture sont disponibles pour la gestion de la liquidité s'ils réunissent les critères dont il est fait mention plus haut sous « Actifs liquides ».

Notations de crédit

Les notations de crédit sont l'un des facteurs qui ont une incidence sur la capacité de la Banque à accéder aux marchés financiers et sur les modalités selon lesquelles elle peut conclure des opérations sur des instruments dérivés ou des opérations de couverture ainsi qu'obtenir des emprunts. Les notations de crédit et la perspective qu'attribuent les agences de notation à la Banque sont fondées sur leurs propres opinions et méthodes.

La Banque bénéficie toujours de notations de crédit élevées. Ses notations de crédit au titre des dépôts et des titres de créance de premier rang traditionnels sont les suivantes : AA par Fitch Ratings, Aa2 par Moody's, AA par Morningstar DBRS et A+ par Standard & Poor's (« S&P »). Les titres de créance de premier rang sujets à la recapitalisation de la Banque ont obtenu les cotes AA- par Fitch Ratings, A2 par Moody's, AA (bas) par Morningstar DBRS et A- par S&P. En date du 31 octobre 2025, toutes les agences de notation avaient attribué une perspective « stable » à la Banque.

Les notes de crédit ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la détention de titres et elles peuvent être révisées ou retirées en tout temps par l'agence de notation.

Ratio de liquidité à court terme

Le ratio de liquidité à court terme est fondé sur une grave crise de liquidité hypothétique qui durerait 30 jours, selon les hypothèses définies dans la ligne directrice *Normes de liquidité* du Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »). Le ratio de liquidité à court terme s'entend du ratio des actifs liquides de haute qualité par rapport aux sorties nettes de trésorerie. La Banque doit maintenir un ratio de liquidité à court terme d'au moins 100 %.

Les actifs liquides de haute qualité sont définis dans la ligne directrice *Normes de liquidité* et sont regroupés en trois grandes catégories, une décote différente étant appliquée à chacune pour parvenir aux montants inclus dans la valeur pondérée totale figurant dans le tableau qui suit.

Les valeurs pondérées totales aux fins des sorties nettes de trésorerie sur les 30 jours suivants sont obtenues en appliquant des hypothèses précisées dans la ligne directrice *Normes de liquidité* à des éléments particuliers, notamment les prêts, les dépôts, les dettes arrivant à échéance, les transactions sur dérivés et les engagements de crédit.

Le tableau suivant présente le ratio de liquidité à court terme moyen de la Banque pour le trimestre clos le 31 octobre 2025, en fonction de la position quotidienne moyenne du trimestre.

T56 Ratio de liquidité à court terme moyen de la Banque¹⁾

Pour le trimestre clos le 31 octobre 2025 (en millions de dollars) ²⁾	Valeur non pondérée totale (moyenne) ³⁾	Valeur pondérée totale (moyenne) ⁴⁾
Actifs liquides de haute qualité		
Total des actifs liquides de haute qualité	*	269 168 \$
Sorties de trésorerie		
Dépôts de particuliers et dépôts de petites entreprises	264 966 \$	28 225 \$
Dépôts stables	106 841	3 462
Dépôts moins stables	158 125	24 763
Financements de gros non garantis	279 580	115 344
Dépôts opérationnels (toutes les contreparties) et dépôts dans des réseaux de coopératives bancaires	110 842	26 701
Dépôts non opérationnels (toutes les contreparties)	159 368	79 273
Dettes non garantie	9 370	9 370
Financements de gros garantis	*	100 004
Exigences supplémentaires	263 735	62 704
Sorties de trésorerie associées aux dérivés et aux autres sûretés exigées	51 254	29 461
Sorties de trésorerie associées aux pertes de financements sur les produits de crédit	5 722	5 722
Engagements de crédit et de liquidité	206 759	27 521
Autres obligations de financement contractuelles	3 433	3 338
Autres obligations de financement conditionnelles ⁵⁾	624 324	8 880
Total des sorties de trésorerie	*	318 495 \$
Entrées de trésorerie		
Prêts garantis (p. ex., prises en pension)	343 904 \$	51 274 \$
Entrées associées aux expositions parfaitement productives	35 034	20 001
Autres entrées de trésorerie	37 313	37 313
Total des entrées de trésorerie	416 251 \$	108 588 \$
		Valeur ajustée totale ⁶⁾
Total des actifs liquides de haute qualité	*	269 168 \$
Total des sorties nettes de trésorerie	*	209 907 \$
Ratio de liquidité à court terme (en pourcentage)	*	128 %

Pour le trimestre clos le 31 octobre 2024 (en millions de dollars)		Valeur ajustée totale ⁶⁾
Total des actifs liquides de haute qualité	*	261 820 \$
Total des sorties nettes de trésorerie	*	200 386 \$
Ratio de liquidité à court terme (en pourcentage)	*	131 %

* La présentation de cette information n'est pas exigée aux termes de la ligne directrice.

1) Le ratio de liquidité à court terme est calculé conformément à la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF (avril 2025).

2) En fonction des positions quotidiennes moyennes des 62 jours ouvrables du trimestre.

3) Les valeurs non pondérées correspondent aux soldes impayés venant à échéance ou remboursables au gré de la Banque dans les 30 prochains jours.

4) Les valeurs pondérées correspondent aux soldes calculés après l'application de décotes aux actifs liquides de haute qualité ou de taux d'encaissement et de décaissement, conformément à la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF.

5) La valeur non pondérée totale comprend les facilités de liquidité et de crédit sans engagement, les garanties et lettres de crédit, les titres de créance en cours dont l'échéance est à plus de 30 jours et les autres sorties de trésorerie contractuelles.

6) La valeur ajustée totale correspond aux soldes calculés après l'application de décotes et de taux d'encaissement et de décaissement, ainsi que de tout plafond applicable.

Les actifs liquides de haute qualité sont en grande partie composés d'actifs de niveau 1 (selon la ligne directrice *Normes de liquidité*), soit de trésorerie, de dépôts auprès de banques centrales à la disposition de la Banque en période de crise et de titres assortis d'une cote élevée émis ou garantis par des gouvernements, des banques centrales et des entités supranationales.

Le ratio de liquidité à court terme moyen de la Banque pour le trimestre clos le 31 octobre 2025 a été inférieur à celui de l'exercice précédent, ce qui est essentiellement imputable à la hausse des sorties de fonds nettes au titre des activités de prêt et d'emprunt de titres, contrée en partie par l'augmentation des actifs liquides de haute qualité et la diminution des sorties de fonds au titre du financement de gros non garanti. La Banque suit ses expositions importantes, soit celles liées au dollar canadien et au dollar américain, conformément à son cadre de gestion du risque de liquidité et à son appétence au risque.

Ratio structurel de liquidité à long terme

Le ratio structurel de liquidité à long terme exige que les institutions maintiennent un profil de capitalisation stable par rapport à la composition de leurs actifs et de leurs expositions hors bilan. Il s'entend du montant du financement stable disponible par rapport à celui du financement stable requis, les hypothèses s'y rapportant étant définies par la ligne directrice *Normes de liquidité*. La Banque doit maintenir un ratio structurel de liquidité à long terme d'au moins 100 %.

Le montant du financement stable disponible désigne la part des fonds propres et des passifs censée être fiable à l'horizon temporel pris en compte aux fins du calcul du ratio structurel de liquidité à long terme. Le montant du financement stable requis est fonction des caractéristiques de liquidité et de la durée résiduelle des divers actifs que la Banque détient et de celles de ses expositions hors bilan.

Les valeurs pondérées totales du financement stable disponible et du financement stable requis présentées dans le tableau suivant sont obtenues en appliquant des hypothèses précisées dans la ligne directrice *Normes de liquidité* à des éléments du bilan, notamment les instruments de fonds propres, le financement de gros, les dépôts, les prêts et prêts hypothécaires, les titres, les dérivés et les éléments hors bilan tels que les engagements de crédit.

Le tableau suivant présente le ratio structurel de liquidité à long terme de la Banque au 31 octobre 2025.

T57 Ratio structurel de liquidité à long terme de la Banque¹⁾

Au 31 octobre 2025 (en millions de dollars)	Valeurs non pondérées par durées résiduelles				Valeur pondérée ³⁾
	Pas d'échéance ²⁾	Moins de 6 mois	De 6 à 12 mois	Plus de un an	
Éléments entrant dans le calcul du financement stable disponible					
Fonds propres	95 055 \$	– \$	– \$	– \$	95 055 \$
Fonds propres réglementaires	95 055	–	–	–	95 055
Autres instruments de fonds propres	–	–	–	–	–
Dépôts de particuliers et dépôts de petites entreprises	235 752	82 064	37 544	46 532	364 132
Dépôts stables	93 462	31 256	13 256	15 689	146 765
Dépôts moins stables	142 290	50 808	24 288	30 843	217 367
Financement de gros	217 209	362 852	54 776	129 992	322 618
Dépôts opérationnels	110 078	–	–	–	55 039
Autres financements de gros	107 131	362 852	54 776	129 992	267 579
Passifs et leurs actifs interdépendants correspondants	–	1 759	1 296	12 814	–
Autres passifs	33 447		124 748		23 599
Passifs dérivés aux fins du ratio structurel de liquidité à long terme			8 794		
Tous les autres passifs et instruments de capitaux propres qui n'entrent pas dans les catégories ci-dessus	33 447	90 883	2 944	22 127	23 599
Total du financement stable disponible					805 404 \$
Éléments entrant dans le calcul du financement stable requis					
Total des actifs liquides de haute qualité aux fins du ratio structurel de liquidité à long terme					28 833 \$
Dépôts détenus auprès d'autres institutions financières à des fins opérationnelles	1 303 \$	– \$	– \$	– \$	652 \$
Prêts et titres productifs	118 673	308 557	105 608	431 791	567 659
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des actifs liquides de haute qualité de niveau 1	1	68 221	1 877	–	4 411
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des actifs liquides de haute qualité autres que de niveau 1 et prêts productifs à des institutions financières non garantis	2 409	111 773	11 751	19 716	40 247
Prêts productifs à des entreprises non financières, prêts à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts à des entités souveraines, des banques centrales et des entités du secteur public, dont :	66 517	94 120	50 497	165 995	269 268
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	–	360	645	5 709	4 213
Prêts hypothécaires à l'habitation productifs, dont :	22 521	33 694	41 369	240 561	225 469
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	22 521	30 535	37 464	211 648	197 361
Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne remplissent pas les critères définissant les actifs liquides de haute qualité, y compris les actions négociées sur des marchés	27 225	749	114	5 519	28 264
Actifs et leurs passifs interdépendants correspondants ⁴⁾	–	1 759	1 296	12 814	–
Autres actifs	8 048		161 336		73 764
Produits de base physiques, y compris l'or	8 048				6 841
Actifs versés comme dépôt de garantie initial dans le cadre de contrats dérivés et contributions à des fonds de garantie de contrepartie centrale			18 534		15 754
Actifs d'instruments dérivés aux fins du ratio structurel de liquidité à long terme			5 327		–
Passifs d'instruments dérivés aux fins du ratio structurel de liquidité à long terme avant déduction de la marge de variation versée			28 522		1 426
Tous les autres actifs qui n'entrent pas dans les catégories ci-dessus	–	59 212	1	49 740	49 743
Éléments hors bilan			546 572		20 990
Total du financement stable requis					691 898 \$
Ratio structurel de liquidité à long terme (en pourcentage)					116 %

1) Le ratio structurel de liquidité à long terme est calculé conformément à la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF (avril 2025).

2) La catégorie « Pas d'échéance » regroupe les éléments sans échéance précise, à savoir notamment les fonds propres à durée indéterminée, les dépôts sans échéance, les positions vendeur, les positions à échéance ouverte, les actions qui ne remplissent pas les critères d'actifs liquides de haute qualité et les produits de base physiques négociés en bourse.

3) Les valeurs pondérées correspondent aux soldes calculés après l'application des taux du financement stable disponible et du financement stable requis, conformément à la ligne directrice *Normes de liquidité*.

4) Les actifs et passifs interdépendants se rapportent principalement aux opérations effectuées aux termes du programme des Obligations hypothécaires du Canada.

	Valeur pondérée
Au 31 octobre 2024 (en millions de dollars)	
Total du financement stable disponible	781 957 \$
Total du financement stable requis	656 747
Ratio structurel de liquidité à long terme (en pourcentage)	119 %

Le financement stable disponible provient essentiellement du vaste éventail de dépôts effectués auprès de la Banque, à savoir ceux des particuliers, des petites entreprises et des sociétés clientes, ainsi que du financement de gros garanti ou non garanti et des fonds propres. Quant au financement stable requis, il provient essentiellement des portefeuilles de prêts et de prêts hypothécaires de la Banque, de ses avoirs en titres, des éléments hors bilan et d'autres actifs.

Le ratio structurel de liquidité à long terme de la Banque au 31 octobre 2025 a été inférieur à celui de l'exercice précédent, principalement en raison de la hausse du financement stable requis découlant des titres et prêts productifs, annulée en partie par l'augmentation du financement stable disponible découlant des dépôts de particuliers et de petites entreprises.

Financement

La Banque s'assure que ses sources de financement sont bien diversifiées. Les concentrations dans le financement sont régulièrement surveillées et analysées par types. Les sources de financement sont le capital, les dépôts provenant des particuliers et des entreprises par l'intermédiaire du réseau national et international de succursales, les dépôts d'autres institutions financières ainsi que les émissions de créances de gros.

Le capital et les dépôts de particuliers constituent des composantes clés du financement de base de la Banque, et ils s'établissaient à 403 milliards de dollars au 31 octobre 2025 (31 octobre 2024 – 398 milliards de dollars). L'augmentation depuis le 31 octobre 2024 est attribuable à la hausse de 3 milliards de dollars des dépôts de particuliers et à la hausse de 1 milliard de dollars des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires liée aux revenus, déduction faite du régime de dividendes et d'achat d'actions des actionnaires. Le financement de la Banque comprend aussi les dépôts d'entreprises, particulièrement ceux ayant trait aux opérations ou aux relations. Le financement de base est accru par des émissions de créances de gros, dont la tranche à plus long terme (échéance initiale de plus d'un an) s'élève à 199 milliards de dollars (31 octobre 2024 – 206 milliards de dollars). Les émissions de créances de gros à plus long terme comprennent des billets de premier rang, des titrisations de prêts hypothécaires, des titres adossés à des actifs et des obligations sécurisées.

La Banque exerce des activités dans bon nombre de monnaies et de pays. Les monnaies les plus importantes pour le financement sont le dollar canadien et le dollar américain. En ce qui a trait aux activités de la Banque à l'extérieur du Canada, différentes stratégies de financement sont en place, en fonction de la nature des activités dans le pays en question. Dans les pays où la Banque exploite une filiale de succursales bancaires, la stratégie prévoit que cette filiale sera essentiellement autofinancée sur son marché local. Pour les autres filiales ou succursales à l'extérieur du Canada dont la capacité de collecte de dépôts locaux est insuffisante, le financement est assuré par l'intermédiaire des activités de financement de gros de la Banque.

L'objectif de financement global de la Banque consiste à atteindre un équilibre approprié entre le coût et la stabilité du financement. La diversification des sources de financement est un élément clé de cette stratégie.

La stratégie de diversification des créances de gros de la Banque passe en grande partie par les principaux centres de financement de gros de la Banque à Toronto, New York, Londres et Singapour. Ces fonds sont pour l'essentiel libellés en dollars canadiens et en dollars américains. Au besoin, ces fonds font l'objet de swaps en vue de financer des actifs libellés dans différentes monnaies. La gestion de la stratégie de financement des centres de financement de gros et des risques connexes, comme le risque géographique et le risque de change, est centralisée dans le cadre de politiques et de limites qui sont approuvées par le conseil d'administration.

Dans le cours normal des activités, la Banque se sert d'une combinaison d'instruments de financement de gros garantis et non garantis dans divers marchés. Le choix des instruments et des marchés est fondé sur un certain nombre de facteurs, y compris les coûts relatifs, la capacité du marché ainsi que la diversification des sources de financement. Les conditions du marché peuvent évoluer au fil du temps, ce qui a une influence sur les coûts et la capacité pour certains marchés ou instruments. L'évolution des conditions du marché peut comprendre les périodes de crise pendant lesquelles la disponibilité du financement dans certains marchés ou instruments est limitée. Dans ces circonstances, la Banque se concentrerait davantage sur les sources de financement dans les marchés qui fonctionnent bien et sur les instruments de financement garantis. Pour faire face à une période de crise majeure au cours de laquelle toutes les sources de financement de gros seraient limitées, la Banque maintient une réserve d'actifs liquides afin de réduire son risque de liquidité. Cette réserve comprend de la trésorerie, des dépôts auprès de banques centrales et des titres.

Au Canada, la Banque obtient des créances de gros à court terme et à long terme au moyen d'émissions de billets de premier rang non garantis. Des créances de gros à long terme additionnelles peuvent être générées par le programme préalable de titres de créance et de capitaux propres canadien de la Banque et par la titrisation de prêts hypothécaires à l'habitation assurés canadiens par l'intermédiaire des programmes de la SCHL (comme les Obligations hypothécaires du Canada), de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés par l'intermédiaire du programme d'obligations sécurisées de la Banque, de créances sur cartes de crédit de particuliers par l'intermédiaire du programme Trillium Credit Card Trust II et de créances indirectes sur prêts automobiles aux particuliers par l'intermédiaire du programme de fiducies de titrisation de créances sur prêts automobiles. Les programmes de titrisation de la SCHL, bien que la Banque en tienne compte dans son analyse des émissions de créances de gros, ne sont pas assujettis au risque de remboursement pouvant découler du financement obtenu sur les marchés financiers.

À l'extérieur du Canada, du financement de gros à court terme peut être obtenu au moyen de l'émission de certificats de dépôt négociables aux États-Unis et au Royaume-Uni ainsi que de l'émission de papier commercial aux États-Unis. La Banque exploite des programmes enregistrés de financement de gros à long terme aux États-Unis, comme son programme préalable de titres de créance et de capitaux propres inscrit auprès de la SEC et ses programmes non inscrits, notamment la titrisation de créances sur prêts automobiles indirects par l'intermédiaire du programme de fiducies de titrisation de créances sur prêts automobiles et la titrisation de créances sur cartes de crédit de particuliers par l'intermédiaire du programme Trillium Credit Card Trust II. La Banque peut émettre des titres aux termes de son programme d'obligations sécurisées (inscrit auprès de la Listing Authority du Royaume-Uni et de la Bourse suisse) en Europe, au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Australie et en Suisse. La Banque obtient également du financement à long terme libellé en diverses monnaies par l'intermédiaire de son programme de billets à moyen terme australien, de son programme de billets à moyen terme européen (inscrit auprès de la Listing Authority du Royaume-Uni et de la Bourse suisse) et de son programme de billets à moyen terme singapourien (inscrit auprès de la Bourse de Singapour et de la Bourse de Taïwan).

La réglementation sur la recapitalisation interne aux termes de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la « SADC ») et de la *Loi sur les banques* du ministère des Finances est entrée en vigueur le 23 septembre 2018. Les titres de créance à long terme de premier rang émis par la Banque le 23 septembre 2018 ou après cette date qui ont une durée initiale de plus de 400 jours et sont négociables, sous réserve de certaines exceptions, sont visés par le régime de recapitalisation interne des banques canadiennes. Aux termes du régime de recapitalisation interne, si le Surintendant des institutions financières considère qu'une banque n'est plus viable, le gouverneur en conseil peut, sur recommandation du ministère des Finances selon laquelle il est dans l'intérêt du public d'agir ainsi, ordonner à la SADC de convertir la totalité ou une partie de certaines actions et de certains passifs de cette banque en actions ordinaires.

Le tableau ci-dessous présente les échéances contractuelles restantes du financement obtenu au moyen d'émissions de créances de gros. Dans l'état consolidé de la situation financière, ces passifs sont pour l'essentiel pris en compte au poste « Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques ».

T58 Financement de gros¹⁾

Au 31 octobre 2025 (en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	Total partiel – moins de un an	De 1 an à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de cinq ans	Total
Dépôts d'autres banques ²⁾	1 358 \$	1 362 \$	402 \$	226 \$	28 \$	3 376 \$	– \$	281 \$	– \$	3 657 \$
Billets de dépôt au porteur, papier commercial et certificats de dépôts	9 364	16 089	23 389	13 655	3 623	66 120	1 278	440	151	67 989
Papier commercial adossé à des actifs ³⁾	3 299	5 806	4 347	70	–	13 522	–	–	–	13 522
Billets de premier rang ^{4), 5)}	138	77	2 793	2 278	672	5 958	3 796	7 111	13 203	30 068
Billets pouvant être convertis aux fins de recapitalisation interne ⁵⁾	199	3 835	4 458	3 788	4 877	17 157	14 467	24 033	24 317	79 974
Titres adossé à des actifs	17	644	47	45	651	1 404	816	1 649	79	3 948
Obligations sécurisées	1 447	2 746	3 556	3 023	5 809	16 581	8 320	19 451	2 335	46 687
Titrisations de prêts hypothécaires ⁶⁾	–	1 343	360	432	782	2 917	2 114	6 676	3 173	14 880
Débtentures subordonnées ⁷⁾	–	1 753	–	55	–	1 808	2	197	8 039	10 046
Total des sources de financement de gros	15 822 \$	33 655 \$	39 352 \$	23 572 \$	16 442 \$	128 843 \$	30 793 \$	59 838 \$	51 297 \$	270 771 \$
Ventilation :										
Financement non garanti	11 059 \$	23 115 \$	31 042 \$	20 003 \$	9 201 \$	94 420 \$	19 544 \$	32 062 \$	45 709 \$	191 735 \$
Financement garanti	4 763	10 540	8 310	3 569	7 241	34 423	11 249	27 776	5 588	79 036

Au 31 octobre 2024 (en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	Total partiel – moins de un an	De 1 an à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de cinq ans	Total
Dépôts d'autres banques ²⁾	3 858 \$	1 455 \$	455 \$	318 \$	158 \$	6 244 \$	– \$	– \$	– \$	6 244 \$
Billets de dépôt au porteur, papier commercial et certificats de dépôts	6 612	12 754	17 407	12 087	8 307	57 167	1 251	269	182	58 869
Papier commercial adossé à des actifs ³⁾	2 248	5 831	2 435	139	–	10 653	–	–	–	10 653
Billets de premier rang ^{4), 5)}	2 073	88	2 200	2 613	794	7 768	2 949	7 934	12 337	30 988
Billets pouvant être convertis aux fins de recapitalisation interne ⁵⁾	243	5 699	6 429	6 613	1 682	20 666	16 714	29 520	17 945	84 845
Titres adossé à des actifs	–	1	–	–	908	909	1 218	770	844	3 741
Obligations sécurisées	–	1 515	4 983	2 088	916	9 502	16 039	17 251	4 143	46 935
Titrisations de prêts hypothécaires ⁶⁾	–	650	1 710	887	235	3 482	3 061	7 099	3 844	17 486
Débtentures subordonnées ⁷⁾	–	47	–	280	–	327	1 788	201	7 430	9 746
Total des sources de financement de gros	15 034 \$	28 040 \$	35 619 \$	25 025 \$	13 000 \$	116 718 \$	43 020 \$	63 044 \$	46 725 \$	269 507 \$
Ventilation :										
Financement non garanti	12 786 \$	20 042 \$	26 492 \$	21 911 \$	10 941 \$	92 172 \$	22 702 \$	37 924 \$	37 894 \$	190 692 \$
Financement garanti	2 248	7 998	9 127	3 114	2 059	24 546	20 318	25 120	8 831	78 815

1) Les sources de financement de gros ne tiennent pas compte des obligations relatives aux titres mis en pension et aux acceptations bancaires, lesquelles sont présentées dans le tableau des échéances contractuelles présenté ci-après. Les montants sont fondés sur la durée à courir jusqu'à l'échéance.

2) Ne comprend que des dépôts de banques commerciales.

3) Les sources de financement de gros excluent aussi le papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par certains fonds multicédants de PCAA qui ne sont pas consolidés aux fins de la présentation de l'information financière.

4) Ne peuvent pas être convertis aux fins de recapitalisation interne.

5) Comprend les billets structurés émis à des investisseurs institutionnels.

6) Correspond aux prêts hypothécaires à l'habitation financés aux termes de programmes parrainés par un organisme gouvernemental fédéral canadien. Le financement disponible aux termes de ces programmes n'a aucune incidence sur la capacité de financement de la Banque en son propre nom.

7) Bien que les débtentures subordonnées soient une composante des fonds propres réglementaires, elles sont incluses dans ce tableau conformément aux recommandations en matière de présentation du GTDAR.

En règle générale, le financement de gros est assujéti à un risque de remboursement plus élevé dans une situation critique que d'autres sources de financement. La Banque atténue ce risque au moyen de la diversification du financement, d'un engagement continu auprès des investisseurs et du maintien d'un important bassin d'actifs liquides non grevés. Au 31 octobre 2025, les actifs liquides non grevés de 327 milliards de dollars (31 octobre 2024 – 310 milliards de dollars) étaient largement supérieurs au financement de gros venant à échéance dans les 12 prochains mois.

Échéances et obligations contractuelles

Le tableau qui suit présente les échéances des actifs et des passifs ainsi que les engagements hors bilan au 31 octobre 2025, en fonction des dates d'échéance contractuelle.

Du point de vue du risque de liquidité, la Banque tient compte de facteurs autres que les échéances contractuelles lorsqu'elle évalue les actifs liquides ou les flux de trésorerie futurs prévus. Plus particulièrement, pour les titres ayant une échéance déterminée, la capacité de générer des liquidités au moyen de ces titres et le délai connexe sont des facteurs plus importants que l'échéance contractuelle au regard de la gestion des liquidités. Pour les autres actifs et dépôts, la Banque pose des hypothèses quant aux taux de refinancement lorsqu'elle évalue le risque de liquidité normal et le risque de liquidité ayant subi une simulation de crise. Dans un même ordre d'idées, la Banque a recours à des hypothèses lorsqu'elle évalue les prélèvements potentiels au titre des engagements de crédit selon divers scénarios.

Les obligations contractuelles de la Banque sont composées de contrats et d'obligations d'achat, notamment des ententes visant l'achat de biens et de services, auxquels la Banque ne peut se soustraire en droit et qui ont une incidence sur ses besoins de liquidités et de capital. La Banque loue un grand nombre de ses succursales, bureaux et autres locaux. La plupart des baux ont une durée de cinq ans et sont assortis d'options de reconduction.

T59 Échéances contractuelles***Au 31 octobre 2025**

(en millions de dollars)

	Moins de un mois	De un à trois mois	De trois à six mois	De six à neuf mois	De neuf à douze mois	De un an à deux ans	De deux à cinq ans	Plus de cinq ans	Aucune échéance déterminée	Total
Actifs										
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières et métaux précieux	63 343 \$	846 \$	226 \$	36 \$	34 \$	110 \$	319 \$	315 \$	5 894 \$	71 123 \$
Actifs détenus à des fins de transaction	2 570	2 275	4 149	1 678	4 065	6 769	21 163	22 882	86 672	152 223
Titres pris en pension et titres empruntés	158 225	24 010	15 694	1 286	3 092	–	701	–	–	203 008
Instruments financiers dérivés	3 431	6 499	3 512	2 718	1 569	6 296	11 182	11 324	–	46 531
Titres de placement – JVAÉRG	1 733	4 356	5 620	7 552	8 698	19 180	43 185	33 408	398	124 130
Titres de placement – au coût amorti	61	479	895	935	485	1 794	2 966	16 107	–	23 722
Titres de placement – JVRN	2	–	–	–	–	–	21	–	2 073	2 096
Prêts	42 269	45 303	53 987	63 272	50 092	162 273	225 891	60 354	67 604	771 045
Prêts hypothécaires à l'habitation	5 392	12 473	22 628	28 766	23 226	98 628	130 190	44 097	4 791 ¹⁾	370 191
Prêts personnels	4 912	3 488	3 591	5 606	3 517	12 881	25 101	6 610	44 861	110 567
Prêts sur cartes de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	18 045	18 045
Prêt aux entreprises et aux administrations publiques	31 965	29 342	27 768	28 900	23 349	50 764	70 600	9 647	7 370 ²⁾	279 705
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	–	–	–	–	–	–	–	–	(7 463)	(7 463)
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	67	68	25	11	6	–	–	–	–	177
Autres actifs	–	–	–	–	–	–	–	–	65 987	65 987
Total des actifs	271 701	83 836	84 108	77 488	68 041	196 422	305 428	144 390	228 628	1 460 042
Passifs et capitaux propres										
Dépôts	75 799 \$	79 361 \$	68 686 \$	49 395 \$	42 403 \$	64 578 \$	75 189 \$	23 097 \$	487 771 \$	966 279 \$
Particuliers	17 355	22 930	19 913	17 931	16 136	22 151	12 109	155	173 038	301 718
Autres que de particuliers	58 444	56 431	48 773	31 464	26 267	42 427	63 080	22 942	314 733	664 561
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	1 098	932	2 774	2 454	2 335	5 798	12 103	19 671	–	47 165
Acceptations	68	68	25	11	6	–	–	–	–	178
Obligations liées aux titres vendus à découvert	172	1 750	2 362	1 158	456	3 693	8 311	11 091	9 111	38 104
Instruments financiers dérivés	3 015	6 702	4 077	3 506	2 311	7 770	11 011	17 639	–	56 031
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	179 305	7 159	1 894	546	240	–	–	–	–	189 144
Déventures subordonnées	–	1 753	–	–	–	–	–	5 939	–	7 692
Autres passifs	158	494	2 167	1 204	888	2 857	7 042	9 401	42 651	66 862
Total des capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	–	88 587	88 587
Total des passifs et des capitaux propres	259 615	98 219	81 985	58 274	48 639	84 696	113 656	86 838	628 120	1 460 042
Engagements hors bilan										
Engagements de crédit ³⁾	2 347 \$	9 299 \$	12 846 \$	17 043 \$	14 364 \$	53 723 \$	149 510 \$	21 210 \$	– \$	280 342 \$
Garanties et lettres de crédit ⁴⁾	–	–	–	–	–	–	–	–	86 851	86 851

1) Comprennent essentiellement des prêts hypothécaires douteux.

2) Comprennent essentiellement des découverts et des prêts douteux.

3) Comprennent la composante non prélevée des facilités de crédit et de liquidité engagées.

4) Comprennent les montants en cours des garanties, des lettres de crédit de soutien et des lettres de crédit commerciales pouvant venir à échéance sans être utilisées.

T59 Échéances contractuelles*

Au 31 octobre 2024

(en millions de dollars)	Moins de un mois	De un à trois mois	De trois à six mois	De six à neuf mois	De neuf à douze mois	De un an à deux ans	De deux à cinq ans	Plus de cinq ans	Aucune échéance déterminée	Total
Actifs										
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières et métaux précieux	59 871 \$	600 \$	100 \$	45 \$	53 \$	152 \$	272 \$	221 \$	5 086 \$	66 400 \$
Actifs détenus à des fins de transaction	2 183	3 233	3 782	3 925	3 620	8 484	21 126	22 003	61 371	129 727
Titres pris en pension et titres empruntés	165 155	19 828	10 573	1 722	2 569	–	696	–	–	200 543
Instruments financiers dérivés	3 545	5 929	3 118	2 584	1 844	6 774	9 718	10 867	–	44 379
Titres de placement – à la JVAÉRG	3 404	7 194	6 525	4 316	3 825	19 546	46 178	27 238	3 162	121 388
Titres de placement – au coût amorti	16	919	706	1 136	994	1 860	4 935	18 846	–	29 412
Titres de placement – à la JVRN	2	–	–	–	–	–	26	–	2 004	2 032
Prêts	40 996	43 071	49 443	52 476	48 186	163 815	242 835	55 047	64 960	760 829
Prêts hypothécaires à l'habitation	5 215	9 719	17 163	19 002	21 784	97 508	135 961	40 720	3 869 ¹⁾	350 941
Prêts personnels	3 499	3 470	3 379	4 807	3 598	12 012	25 695	6 582	43 337	106 379
Prêts sur cartes de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	17 374	17 374
Prêt aux entreprises et aux administrations publiques	32 282	29 882	28 901	28 667	22 804	54 295	81 179	7 745	6 916 ²⁾	292 671
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	–	–	–	–	–	–	–	–	(6 536)	(6 536)
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	39	57	36	10	6	–	–	–	–	148
Autres actifs	–	–	–	–	–	–	–	–	57 169	57 169
Total des actifs	275 211	80 831	74 283	66 214	61 097	200 631	325 786	134 222	193 752	1 412 027
Passifs et capitaux propres										
Dépôts	88 575 \$	77 322 \$	68 891 \$	57 925 \$	43 415 \$	64 530 \$	76 309 \$	24 977 \$	441 905 \$	943 849 \$
Particuliers	16 273	23 956	24 000	22 746	19 827	19 423	12 430	138	160 028	298 821
Autres que de particuliers	72 302	53 366	44 891	35 179	23 588	45 107	63 879	24 839	281 877	645 028
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	510	1 045	2 132	1 609	1 833	5 330	8 887	14 995	–	36 341
Acceptations	40	57	36	10	6	–	–	–	–	149
Obligations liées aux titres vendus à découvert	272	1 988	1 120	1 803	816	3 638	7 114	9 413	8 878	35 042
Instruments financiers dérivés	2 754	4 595	2 429	2 301	1 857	7 647	11 705	17 972	–	51 260
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	186 240	3 427	93	437	44	208	–	–	–	190 449
Déventures subordonnées	–	–	–	251	–	1 740	–	5 842	–	7 833
Autres passifs	533	759	1 285	1 267	979	3 142	6 860	8 954	39 249	63 028
Total des capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	–	84 076	84 076
Total des passifs et des capitaux propres	278 924	89 193	75 986	65 603	48 950	86 235	110 875	82 153	574 108	1 412 027
Engagements hors bilan										
Engagements de crédit ³⁾	1 538 \$	9 568 \$	15 403 \$	18 291 \$	12 075 \$	58 806 \$	144 972 \$	8 818 \$	– \$	269 471 \$
Garanties et lettres de crédit ⁴⁾	–	–	–	–	–	–	–	–	64 016	64 016

1) Comprendent essentiellement des prêts hypothécaires douteux.

2) Comprendent essentiellement des découverts et des prêts douteux.

3) Comprendent la composante non prélevée des facilités de crédit et de liquidité engagées.

4) Comprendent les montants en cours des garanties, des lettres de crédit de soutien et des lettres de crédit commerciales pouvant venir à échéance sans être utilisées.

Principaux risques non financiers

Risques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de violation de sanctions

Les risques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de violation de sanctions s'entendent de la probabilité que des personnes physiques ou morales aient recours à la Banque Scotia pour recycler des produits de la criminalité, financer des activités terroristes ou violer des sanctions économiques. Ils comprennent également le risque que la Banque Scotia ne respecte pas les lois applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la violation de sanctions, qu'elle n'applique pas des contrôles adéquats qui sont raisonnablement conçus pour prévenir et détecter ces manquements ou qu'elle omette de déposer les rapports requis par les organismes de réglementation.

Les risques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de violation de sanctions sont gérés à l'échelle de la Banque par l'intermédiaire du programme de lutte contre le blanchiment d'argent, de lutte contre le financement du terrorisme et de lutte contre la violation de sanctions (le « programme de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme »). Le chef de groupe, Lutte contre le blanchiment d'argent est responsable du programme de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ce qui comprend l'élaboration et l'application de politiques relatives à la conformité et de procédures, l'évaluation des risques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de violation de sanctions, ainsi que le maintien d'un programme de formation continue. L'efficacité du programme de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la violation de sanctions est soumise à un examen périodique et à une évaluation indépendante réalisée par le service Audit. L'Unité mondiale de lutte contre le blanchiment d'argent établit les normes pour l'ensemble de l'entreprise en ce qui a trait à l'évaluation des risques que présente la clientèle en matière de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de violation de sanctions.

La Banque réalise annuellement une autoévaluation à l'échelle de la Banque des risques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de violation de sanctions propres à ses unités d'exploitation, ainsi qu'une évaluation des mesures de contrôle instaurées en vue de gérer ces risques. Le processus est dirigé par l'Unité mondiale de lutte contre le blanchiment d'argent, et les résultats sont communiqués aux cadres supérieurs de la Banque. Tous les membres du personnel actifs reçoivent une formation annuelle obligatoire en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la violation de sanctions. La Banque réalise un contrôle préalable qui est suffisant pour lui permettre d'obtenir l'assurance raisonnable qu'elle connaît la véritable identité des membres de sa clientèle, y compris, dans le cas des personnes morales, leurs propriétaires effectifs significatifs.

La Banque ne maintient aucun compte anonyme ni compte de banques fictives. Conformément à une approche fondée sur le risque, la Banque évalue les risques liés à sa clientèle et, au besoin, réalise un contrôle préalable plus serré à l'égard de ceux dont le risque est considéré comme plus élevé. La Banque effectue également une surveillance en continu de sa clientèle, et cette surveillance adaptée en fonction du risque lui permet de détecter et de signaler les transactions et activités douteuses. En outre, elle vérifie que sa clientèle et les transactions effectuées par son entremise ne figurent pas sur les listes de surveillance liées au terrorisme et aux sanctions ainsi que sur d'autres listes de surveillance désignées. La Banque applique une politique de tolérance zéro envers l'utilisation de ses produits et services pour faciliter le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme ou l'évitement de sanctions. Elle prend les mesures nécessaires pour prévenir et détecter de telles activités et les signaler aux autorités de réglementation conformément aux lois et règlements applicables.

Risque d'exploitation

Le risque d'exploitation s'entend du risque de subir des pertes attribuables à des ressources humaines ou à l'inadéquation de procédures et de systèmes internes ou encore, à des événements déclencheurs externes. Il est présent d'une façon ou d'une autre dans chacune des activités commerciales et de soutien de la Banque, et il peut provenir de tiers avec lesquels la Banque a conclu un arrangement commercial ou stratégique aux fins de l'impartition, de la fourniture de produits, de la prestation de services ou d'autres avantages. Il peut donner lieu à des pertes financières, à des sanctions réglementaires ainsi qu'à des atteintes à la réputation de la Banque. La gestion du risque d'exploitation s'entend de la discipline à laquelle la Banque s'astreint à l'égard de l'identification, de l'évaluation, de la mesure, de l'atténuation, de la surveillance et de la notification systématiques du risque d'exploitation.

Le cadre de gestion du risque d'exploitation de la Banque trace les grandes lignes de la stratégie structurée employée pour une gestion efficace du risque d'exploitation de l'ensemble de ses activités. Cette stratégie est alignée sur les pratiques exemplaires et les obligations réglementaires, y compris celles qui sont publiées par le BSIF dans sa ligne directrice *Gestion du risque opérationnel et résilience opérationnelle* (la « ligne directrice E-21 du BSIF »). Au cadre de gestion du risque d'exploitation s'ajoutent des politiques, des procédures, des normes et des méthodes supplémentaires. Le cadre de gestion du risque d'exploitation, qui est approuvé par le conseil d'administration de la Banque, soutient la gouvernance et la gestion de tous les risques non financiers et sert à encadrer la gouvernance des programmes, la culture du risque et l'appétence au risque, de même que les éléments clés qui suivent.

Identification et évaluation du risque

L'identification et l'évaluation des risques sont des éléments décisifs d'une gestion efficace du risque d'exploitation. Les risques sont identifiés, classés et évalués. Leur incidence possible est évaluée et communiquée à la direction et au conseil d'administration. La Banque dispose d'outils et de programmes de gestion du risque d'exploitation qui l'aide à identifier et à évaluer les différents risques d'exploitation pour lesquels des méthodes et/ou des normes ont été établies. Les principaux outils sont l'autoévaluation du contrôle des risques, l'analyse de scénarios et l'évaluation du risque lié aux nouveaux projets.

Mesure du risque

La quantification de l'ampleur et de la portée de l'exposition de la Banque au risque d'exploitation fait partie intégrante de la gestion du risque. La collecte et l'analyse des données relatives aux événements qui constituent un risque d'exploitation et au montant des fonds propres au titre du risque d'exploitation fournissent des informations significatives servant à mesurer le risque d'exploitation. Les données issues de l'analyse de la cause première d'un tel incident et de l'évaluation des contrôles internes constituent des renseignements utiles pour l'évaluation et l'atténuation de l'exposition au risque d'exploitation de la Banque. Les données sur les incidents opérationnels internes et les analyses correspondantes, qui doivent être communiquées en temps opportun et de manière précise et exhaustive, aident la Banque à maintenir une culture du risque rigoureuse, favorisent la transparence et permettent :

- la surveillance de l'exposition au risque et l'évaluation du respect de l'appétence au risque de la Banque;
- l'évaluation de l'efficacité de l'environnement de contrôle opérationnel;
- l'analyse des causes de sorte à recenser les lacunes et les défaillances des contrôles qui peuvent être atténuées afin d'éviter que de tels événements se reproduisent à l'avenir;
- le respect des exigences de l'approche standard de Bâle III pour le calcul des fonds propres au titre du risque d'exploitation.

Les fonds propres au titre du risque d'exploitation s'entendent des fonds propres réglementaires et du capital généré en interne affectés aux réserves pour pertes inattendues imputables au risque d'exploitation et constituées en fonction du risque quantifié. Les fonds propres au titre du risque d'exploitation constituent une partie du capital de risque détenu par la Banque. Les données relatives aux pertes découlant des événements qui constituent un risque d'exploitation sont regroupées dans le système de gestion du risque d'exploitation de la Banque et utilisées aux fins de présentation de l'information. Conjuguées aux données de la composante indicateur d'activité (CIA)¹⁾, les données relatives aux pertes découlant des événements qui constituent un risque d'exploitation sont essentielles au calcul du multiplicateur des pertes internes (MPI)²⁾ de la Banque, qui est inclus dans le calcul des fonds propres réglementaires au titre du risque d'exploitation.

Atténuation et contrôle du risque

Les décisions qui sont prises en réaction à l'occurrence d'un risque d'exploitation incluent notamment l'atténuation, le transfert, l'acceptation ou l'évitement de ce risque. La réponse appropriée est déterminée en fonction de la nature des risques et de leurs répercussions potentielles, compte tenu de notre Code et des seuils d'appétence au risque de la Banque. Les outils de gestion du risque d'exploitation de la Banque permettent d'identifier des problèmes, tels que des déficiences dans la conception ou l'efficacité du fonctionnement d'un contrôle. Lorsque des problèmes sont décelés, il est possible soit d'élaborer des plans d'action pour y remédier soit, si cela est indiqué, d'accepter le risque associé à ces problèmes. Les plans d'action sont gérés par des responsables qui veillent à ce que les plans détaillés soient exécutés en temps voulu et de manière efficace. Les contrôles sont répertoriés et appréciés à l'aide des divers outils de gestion du risque d'exploitation. Lorsqu'un contrôle est jugé déficient, une réponse s'impose dans le but d'atténuer le risque résiduel.

Surveillance, analyse et communication du risque

La Banque a instauré des processus pour la surveillance permanente du risque d'exploitation. Ces activités de surveillance permettent de relever les signes avant-coureurs de problèmes qui se profilent pour que la direction puisse y réagir en temps opportun. De plus, ces activités donnent lieu à un examen et à une analyse du profil de risque en fonction de l'appétence au risque ou d'autres indicateurs clés pour déterminer le moment où les risques possibles se présenteront ou dépasseront les seuils prévus, ou pour déterminer quand il sera temps de passer à l'action ou de leur donner un degré de priorité plus élevé. Les données sur le risque d'exploitation sont recueillies à l'aide de systèmes et servent à l'établissement de rapports. Les rapports produits à partir de ces données facilitent la diffusion des informations portant sur le risque d'exploitation et leur transmission aux parties concernées, y compris le comité de gestion du risque d'exploitation, ainsi que les membres de la haute direction et du conseil d'administration, par le biais du rapport portant sur la gestion des risques de l'entreprise. Ils permettent aux parties prenantes impliquées dans la gestion du risque d'exploitation de disposer de données fiables de manière soutenue et en temps utile pour les aider à prendre des décisions en fonction du risque.

Risques liés à la cybersécurité et aux technologies de l'information (TI)

Le risque lié à la cybersécurité s'entend du risque de perte de confidentialité, d'intégrité ou de disponibilité des informations, des données ou des systèmes d'information. Il reflète les répercussions défavorables éventuelles sur l'exploitation de l'organisation (c.-à-d. sa mission, ses fonctions, son image ou sa réputation) et sur ses actifs, sa clientèle et ses autres parties prenantes. Le risque lié aux technologies de l'information s'entend du risque de perte financière, de perturbations ou d'atteinte à la réputation qui pourrait découler d'une défaillance des systèmes informatiques.

Le tableau global des risques liés à la cybersécurité et aux TI continue d'évoluer dans le secteur financier. L'utilisation accrue de canaux de prestation numériques pour offrir des services financiers expose la Banque à divers vecteurs d'attaque. Les institutions financières continuent d'être la cible des auteurs de menaces, comme des individus, des réseaux de crime organisé ou des entités sous l'égide d'États-nations, qui cherchent à voler des données ou de l'argent ou à perturber leurs activités. De tels événements peuvent avoir une incidence défavorable sur l'environnement d'exploitation de la Banque, sa clientèle et d'autres tiers.

En 2025, le conseil d'administration a approuvé un cadre révisé de gestion des risques liés à la cybersécurité et aux technologies de l'information afin de veiller à ce que celui-ci suive l'évolution du tableau global des risques liés à la cybersécurité et aux TI. Soutenu par des structures de gouvernance et des politiques exhaustives, ce cadre protège la Banque et les données de ses clients, et fait en sorte que l'environnement technologique de la Banque soit sécurisé, résilient et fiable et qu'il concoure à ses objectifs commerciaux. Au cours de l'exercice, la Banque a accru ses capacités en matière de cybersécurité, a renforcé sa culture du risque grâce à des campagnes de formation et de sensibilisation ciblées et a accéléré la correction des problèmes recensés. Ce faisant, la Banque se prémunit contre l'évolution des menaces et en réduit au minimum les répercussions potentielles sur ses activités.

Risque de conformité

Le risque de conformité s'entend du risque qu'une activité donnée ne soit pas exercée conformément aux lois, aux règles, à la réglementation, aux pratiques prescrites (les « exigences réglementaires »), aux politiques et procédures internes applicables, ainsi qu'aux normes d'éthique qu'exigent les organismes de réglementation, les clients, les investisseurs, les membres du personnel et les autres parties prenantes. Le risque de conformité englobe notamment le risque de conformité réglementaire, le risque d'inconduite, le risque d'atteinte à la vie privée, ainsi que les risques de pots-de-vin et de corruption.

Le risque de conformité réglementaire s'entend du risque que les activités commerciales ne puissent être menées en conformité avec toutes les exigences réglementaires applicables partout où la Banque exerce ses activités.

Le risque d'inconduite découle des actions ou des comportements des membres de la direction, du conseil d'administration et du personnel de la Banque ou des activités de la Banque qui ne respectent pas les valeurs et les comportements préconisés par le LienScotia ou le Code d'éthique de la Banque Scotia. Ce risque peut avoir une incidence défavorable sur la Banque, sur ses clients, sur les membres de son personnel ou, encore, sur l'intégrité des marchés des capitaux. Le risque d'inconduite est tributaire de la culture organisationnelle et se manifeste par l'intermédiaire du comportement des employés.

Le risque d'atteinte à la vie privée découle des manquements aux lois, règlements, normes et attentes réglementaires applicables en matière de protection de la vie privée; du non-respect des normes éthiques ou opérationnelles énoncées dans notre Code ou dans d'autres politiques, procédures, manuels ou lignes directrices; ou du traitement d'informations personnelles identifiables de clients, de membres du personnel ou de tiers d'une manière qui ne cadre pas avec les mécanismes de sécurité établis.

Les risques de pots-de-vin et de corruption découlent des manquements aux lois, règlements, normes et attentes réglementaires applicables en matière de pots-de-vin et de corruption ainsi que du non-respect des normes éthiques ou opérationnelles énoncées dans notre Code ou dans d'autres cadres, politiques, normes, procédures d'exploitation ou lignes directrices en matière de pots-de-vin et de corruption.

Le comité d'audit et de révision du conseil d'administration de la Banque approuve le cadre sommaire du risque de conformité, lequel fournit un aperçu des composantes clés de la gouvernance, des principales responsabilités et des programmes clés qui permettent à la Banque de gérer efficacement le risque de conformité en tant que composante essentielle de son programme de conformité à l'échelle de l'entreprise. La Banque est tenue de se conformer aux exigences de la *Ligne directrice E-13* du BSIF au sujet de la gestion du risque de non-conformité à la réglementation. À la Banque, la gestion de ce risque passe par le cadre de gestion de la conformité, dont l'objectif principal est de fournir l'assurance que les activités commerciales de celle-ci sont menées en conformité avec toutes les réglementations applicables et dans le respect de l'appétence au risque de la Banque.

¹⁾ La composante indicateur d'activité (CIA) est calculée en multipliant l'indicateur d'activité par un ensemble de coefficients marginaux fondés sur la réglementation. L'indicateur d'activité est une approximation du risque d'exploitation fondée sur les données tirées des états financiers.

²⁾ Le multiplicateur des pertes internes (MPI) est un facteur scalaire fondé sur la moyenne des pertes historiques d'une institution ainsi que sur la CIA.

Risques liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Les risques liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) s'entendent de la possibilité que des événements ou des conditions d'ordre environnemental (y compris les risques climatiques), social ou de gouvernance entraînent des répercussions défavorables concrètes ou abstraites pour la Banque.

La Banque considère que le risque environnemental s'entend des éventuelles répercussions défavorables sur la Banque qui peuvent découler des changements climatiques ou de la perte d'un environnement naturel ou de biodiversité, comme les terres, l'eau, les végétaux, les ressources naturelles, les écosystèmes et l'atmosphère, ou des dommages qui pourraient leur être causés. Les risques physiques et de transition associés aux changements climatiques sont une composante du risque environnemental.

Le risque social s'entend du risque d'éventuelles répercussions défavorables sur la Banque qui peuvent découler d'une mauvaise gestion des considérations sociales pouvant entraîner des conséquences néfastes, réelles ou perçues, sur les gens et les collectivités. Les considérations sociales peuvent comprendre, notamment, les droits de la personne (y compris la traite des personnes et l'esclavage moderne); les droits des peuples autochtones; les normes du travail et les conditions de travail; l'inclusion; la santé et la sécurité communautaires; les groupes défavorisés et vulnérables; la propriété et l'héritage culturels; ainsi que l'acquisition de terres et la réinstallation involontaire.

La gouvernance fait référence aux mécanismes de surveillance et à la façon dont la Banque est régie. Elle englobe les politiques et processus de la Banque, la façon dont les décisions sont prises et la façon dont la Banque prend en compte les différents intérêts de ses nombreuses parties prenantes et les relations avec celles-ci, notamment ses actionnaires, sa clientèle, son personnel, les organismes de réglementation et la collectivité en général. Le risque de gouvernance fait référence aux éventuelles répercussions défavorables sur la Banque qui peuvent découler de mécanismes de gouvernance et de contrôles insuffisants ou inefficaces.

Gouvernance

Supervision par le conseil d'administration

Le conseil d'administration et ses comités voient à ce que la prise de risques ESG s'inscrive dans le cadre des stratégies et de l'appétence au risque de la Banque. Ils approuvent également les politiques, cadres et limites clés liés au risque. Les comités du conseil qui assurent une surveillance constante sont les suivants :

- *Comité d'évaluation des risques* – Le comité est responsable de la surveillance des risques ESG, y compris les risques liés aux changements climatiques. Il examine et approuve périodiquement les politiques, les cadres et les limites clés liés à la gestion du risque de la Banque afin de s'assurer que la direction mène ses activités dans le respect du cadre d'appétence au risque d'entreprise de la Banque.
- *Comité de gouvernance* – Le comité évalue la performance de la Banque sur le plan environnemental et social et apprécie les pratiques exemplaires en matière d'informations à fournir sur les facteurs ESG, il examine les sujets ESG actuels et nouveaux, il se penche sur leur incidence possible sur la stratégie de la Banque et il examine le rapport ESG annuel de la Banque. De plus, il assure une fonction de conseil dans le cadre de l'évaluation continue de l'approche de la Banque en matière de gouvernance et il formule des recommandations sur les politiques, notamment sur des sujets comme les droits de la personne.
- *Comité d'audit et de révision* – Le comité vérifie l'information financière relative aux changements climatiques fournie dans les rapports financiers de la Banque, il établit des normes de conduite en matière de comportement éthique et supervise la gestion du risque d'inconduite ainsi que la protection des consommateurs.
- *Comité du capital humain et de la rémunération* – Le comité supervise les stratégies relatives au capital humain et à la rémunération pour ce qui concerne l'inclusion, la santé, la sécurité et le bien-être du personnel ainsi que d'autres politiques et pratiques en matière d'ESG.

Rôle de la direction

Le conseil d'administration est appuyé par le président et chef de la direction et le chef, Gestion du risque. Le chef, Gestion du risque a délégué son autorité en matière de surveillance des risques ESG au comité de gestion du risque d'exploitation. Le comité de gestion du risque d'exploitation effectue une surveillance opérante et un examen critique de la gestion des risques liés aux facteurs environnementaux et sociaux faite par la Banque. Il s'occupe notamment du suivi du profil des risques ESG, en plus d'examiner et d'approuver les cadres, politiques, déclarations d'appétence au risque et limites pertinentes se rapportant aux risques ESG.

La Banque surveille activement l'évolution des exigences politiques et législatives en engageant un dialogue soutenu avec les gouvernements, le secteur et les parties prenantes dans les pays où elle exerce ses activités. La Banque Scotia rencontre régulièrement diverses parties prenantes externes, y compris des associations sectorielles, pour discuter du rôle que peuvent jouer les banques en ce qui a trait aux enjeux ESG et pour partager les pratiques exemplaires.

Gestion du risque

L'approche de la Banque en matière de gestion efficace des risques ESG est régie par son cadre de gestion des risques ESG et est conforme au cadre de gestion du risque à l'échelle de la Banque. Le cadre de gestion des risques ESG décrit les principes directeurs, les éléments du programme, ainsi que les rôles et responsabilités relatifs à la gestion des risques ESG par la Banque, et il établit les exigences minimales pour l'intégration des considérations relatives aux risques ESG dans les processus décisionnels touchant les autres types de risques ainsi que les stratégies, activités et opérations internes de la Banque. La Banque a recours à ce cadre pour la guider alors qu'elle continue de rehausser ses capacités à gérer les risques ESG en conformité avec les exigences réglementaires, les normes sectorielles, les pratiques exemplaires et l'appétence au risque.

Le cadre de gestion des risques ESG est soutenu par des politiques, des processus et des lignes directrices supplémentaires qui ont été conçus afin d'aider à atténuer les risques ESG ou à promouvoir des pratiques responsables. Par exemple, la Banque Scotia est l'un des signataires des *Principes de l'Équateur*, ce qui lui permet, en partenariat avec sa clientèle, de cerner, d'évaluer, de gérer et de signaler les risques environnementaux et sociaux et les répercussions attribuables aux projets d'infrastructures à grande échelle et de développement industriel. Nous avons également mis en place des politiques relatives à nos activités de financement de projets pétroliers et gaziers dans le cercle polaire arctique, de projets liés à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité dans des sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO et dans des zones humides d'importance internationale, ainsi que de projets de lutte contre l'exploitation forestière illégale et le commerce illégal d'espèces sauvages. Notre approche en ce qui a trait au respect et à la promotion des droits de la personne est énoncée dans notre Code et dans la *Déclaration des droits de la personne mondiale*. La Banque a pris, à l'échelle de son entreprise, divers engagements afin de faire face aux risques et aux possibilités liés au climat, dont notre engagement à mobiliser, d'ici 2030, 350 milliards de dollars en financement lié aux enjeux climatiques afin de soutenir les stratégies en matière de changements climatiques et les autres objectifs environnementaux de sa clientèle. Notre cadre de financement des projets liés aux changements climatiques décrit les services et produits financiers que nous offrons à l'appui de cet engagement. Des informations supplémentaires sur l'approche de la Banque en matière de stratégie et de gestion du risque lié au climat seront fournies dans notre *Rapport de durabilité 2025*.

Risque lié à la gestion des données

Le risque lié à la gestion des données s'entend du risque d'exposition aux conséquences financières et non financières attribuables aux ressources humaines ou à l'inadéquation de procédures et de systèmes liés à la gestion, à la qualité ou à l'architecture des données, ou à une utilisation des données contraire à l'éthique.

Le cadre de gestion du risque lié aux données fournit un aperçu des composantes clés de la gouvernance des activités ayant trait au risque lié à la gestion des données et à la supervision à l'échelle de la Banque. La politique sur la gestion du risque lié aux données définit les principes directeurs clés applicables à la gestion du risque lié aux données, y compris le modèle d'interaction ainsi que les rôles et les responsabilités des principaux acteurs qui sont impliqués dans la gestion du risque lié à la gestion des données à l'échelle de la Banque.

Risque lié aux modèles

Le risque lié aux modèles s'entend du risque que la conception, l'élaboration, la mise en œuvre et/ou l'utilisation d'un modèle aient des conséquences financières néfastes (p. ex., fonds propres inadéquats, pertes financières, liquidités inadéquates ou capitalisation insuffisante des régimes de retraite à prestations définies) ou des conséquences opérationnelles néfastes ou, encore, qu'elles portent atteinte à la réputation de l'entreprise. Ce risque peut notamment découler de spécifications inadéquates, de mauvaises estimations des paramètres, d'hypothèses biaisées, de calculs mathématiques inexacts, de données inexacts, inappropriées ou incomplètes, d'une utilisation incorrecte, irrégulière ou non voulue et d'une surveillance ou de contrôles insuffisants.

Le risque lié aux modèles est géré au moyen d'un cadre structuré qui énonce les exigences minimales de conformité, harmonisées avec la version révisée de la ligne directrice E-23 *Gestion du risque de modélisation* du BSIF. Ce cadre couvre l'ensemble du cycle de vie des modèles, du recensement aux mesures correctives, en passant par l'évaluation et la surveillance.

Tous les modèles qui satisfont à la définition d'un modèle selon la Banque – peu importe qu'ils aient été créés par la Banque ou qu'ils proviennent d'un fournisseur – sont régis par le cadre de gestion des risques liés aux modèles. Ce cadre est soutenu par une série de politiques, de normes et de lignes directrices qui assurent une gestion cohérente et efficace du risque lié aux modèles à l'échelle de la Banque, notamment en définissant clairement les rôles et les responsabilités des principales parties prenantes tout au long du cycle de vie d'un modèle.

L'appétence au risque lié aux modèles de la Banque – exprimée par le biais d'une notation interne du risque lié aux modèles – est fondée sur des indicateurs globaux tels qu'un mauvais fonctionnement persistant, les exceptions aux politiques et les problèmes significatifs. Cette note, qui reflète la tolérance de la Banque au risque lié aux modèles, est présentée sur une base trimestrielle dans le rapport sur la gestion du risque d'entreprise.

Risque de réputation

Le risque de réputation est le risque qu'une publicité négative ou qu'une perception négative des parties prenantes à l'égard des pratiques commerciales ou des relations de la Banque, qu'elle soit fondée ou non, ait une incidence défavorable sur ses revenus, ses activités ou ses clients ou qu'elle l'oblige à se défendre.

La Banque a une politique portant sur le risque de réputation d'entreprise, ainsi que d'autres politiques et procédures pour gérer le risque de réputation. Ce risque est géré et contrôlé au moyen de notre Code, de pratiques de gouvernance ainsi que de programmes, politiques, procédures et activités de formation en matière de gestion du risque. Il incombe à l'ensemble des membres du conseil d'administration, de la direction et du personnel d'exercer leurs activités conformément à notre Code et de manière à réduire au minimum le risque de réputation. Les activités des services Affaires juridiques, Affaires fiscales mondiales, Secrétariat général, Communications mondiales, Conformité globale et LCBA et Gestion du risque global ainsi que du comité de gestion du risque de réputation sont plus particulièrement axées sur la gestion du risque de réputation.

Risque stratégique

Le risque stratégique s'entend du risque que les choix stratégiques de l'entreprise, des secteurs d'activité ou des fonctions générales soient inefficaces ou mal adaptés à l'évolution du contexte commercial ou que leur exécution ne soit pas à la hauteur de la vision stratégique de la Banque.

Le conseil d'administration assume la responsabilité ultime de la surveillance du risque stratégique, en veillant au suivi d'un processus de planification stratégique rigoureux et en approuvant, annuellement, un plan stratégique pour la Banque. Les changements apportés à notre stratégie d'affaires peuvent se répercuter sur notre appétence au risque et, de ce fait, le rapport annuel sur la stratégie à l'intention du conseil d'administration tient compte des liens entre le cadre d'appétence au risque d'entreprise de la Banque et la stratégie d'entreprise, les stratégies des secteurs d'activité et la façon dont les fonctions générales appuient les secteurs d'activité dans l'exécution de leurs plans stratégiques. Le conseil d'administration examine ces documents, ainsi que d'autres présentations stratégiques et financières pertinentes faites par la direction tout au long de l'exercice, afin d'assurer une gouvernance appropriée.

Le groupe responsable de la stratégie d'entreprise gère le processus de planification stratégique, soutenant ainsi la gestion du risque stratégique tout au long du processus de planification en veillant à l'alignement de nos processus de planification des activités, de planification financière, de planification des fonds propres et de planification de notre gestion du risque. Le groupe Gestion du risque global supervise également le risque stratégique en procédant à des examens indépendants tout au long du processus de planification stratégique, en élaborant des cadres de gestion du risque d'entreprise, ainsi qu'en contrôlant et en communiquant de manière indépendante le niveau de risque établi par rapport à nos paramètres d'appétence au risque.

L'élaboration, l'évaluation et l'exécution des plans stratégiques de la Banque sont prises en charge par l'équipe de direction de la Banque, qui participe activement au processus de planification annuelle. Par ailleurs, les chefs des secteurs d'activité et les fonctions générales de l'entreprise détectent, gèrent et évaluent, en continu, les risques internes et externes qui pourraient nuire à la réalisation ou à l'avancement des objectifs stratégiques. Les membres de l'équipe de la haute direction se réunissent régulièrement pour évaluer l'efficacité du plan stratégique de la Banque et se pencher sur les modifications qui s'imposent, le cas échéant.

Contrôles et méthodes comptables

Contrôles et procédures

La responsabilité qu'assume la direction à l'égard de l'information financière publiée dans le présent rapport annuel est décrite à la page 140.

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque ont été conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information est recueillie, puis communiquée aux membres de la direction de la Banque, y compris le président et chef de la direction et le chef de groupe et chef des Affaires financières, s'il y a lieu, afin que ceux-ci soient en mesure de prendre rapidement des décisions concernant l'information devant être fournie.

En date du 31 octobre 2025, la direction de la Banque, avec le concours du président et chef de la direction et du chef de groupe et chef des Affaires financières, a procédé à une évaluation de l'efficacité de ses contrôles et de ses procédures de communication de l'information, au sens des règles adoptées par la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC ») ainsi que par les organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada, et elle a conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque sont efficaces.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

La mise en place et le maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière incombent à la direction de la Banque. Ce contrôle s'entend des politiques et des procédures qui :

- ont trait à la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des transactions et des sorties d'actifs de la Banque;
- fournissent une assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), et que les encaissements et les décaissements ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la Banque;
- fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou sortie non autorisée des actifs de la Banque pouvant avoir une incidence significative sur les états financiers de la Banque sera prévenue ou détectée à temps.

Tous les systèmes de contrôle, sans égard à la qualité de leur conception, comportent des limites. Par conséquent, la direction de la Banque reconnaît que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne prévient pas et ne détecte pas toutes les inexactitudes résultant d'erreurs ou de fraudes. En outre, l'évaluation par la direction des contrôles fournit seulement une assurance raisonnable, mais non absolue, que tous les problèmes liés au contrôle pouvant donner lieu à des inexactitudes significatives ont été détectés.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière en se fondant sur le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework 2013* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (COSO). Par suite de cette évaluation, la direction est d'avis qu'au 31 octobre 2025, le contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace. La direction n'a relevé aucune faiblesse significative à cet égard. KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., les auditeurs indépendants nommés par les actionnaires de la Banque, qui ont audité les états financiers consolidés, ont également audité le contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2025.

Modifications du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2025, aucune modification apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque n'a eu ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence significative sur ce contrôle.

Principales méthodes et estimations comptables

Les méthodes comptables de la Banque sont essentielles à la compréhension et à l'interprétation des résultats financiers présentés dans ce rapport annuel. Les méthodes comptables significatives suivies pour dresser les états financiers consolidés de la Banque sont résumées à la note 3 afférente aux états financiers consolidés. Certaines de ces méthodes exigent de la direction qu'elle fasse des estimations, pose des hypothèses et prenne des décisions subjectives faisant appel à son jugement qui sont à la fois difficiles et complexes et qui portent souvent sur des enjeux essentiellement incertains. Les méthodes comptables dont il est question plus loin revêtent une importance particulière quant à la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque du fait que toute modification apportée aux estimations, aux hypothèses et au jugement pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés de la Banque. Ces estimations, hypothèses et jugements sont ajustés dans le cours normal des activités de la Banque pour tenir compte de l'évolution de la conjoncture sous-jacente.

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances

Au moyen d'un modèle fondé sur les pertes sur créances attendues, comme l'exige l'IFRS 9, le compte de correction de valeur pour pertes sur créances est estimé en se servant de modèles d'évaluation qui comprennent des données, des hypothèses et des techniques demandant un haut degré de jugement de la part de la direction. Conformément à la méthode des pertes sur créances attendues de l'IFRS 9, une correction de valeur est comptabilisée au titre des pertes sur créances attendues sur des actifs financiers, qu'il y ait eu ou non une indication de perte de valeur réelle. La Banque comptabilise une correction de valeur à hauteur du montant des pertes sur créances attendues pour les 12 mois à venir, si le risque de crédit à la date de clôture n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale (étape 1). Lorsqu'une augmentation importante du risque de crédit a été constatée pour un actif financier après sa création, mais qu'il n'est pas considéré comme étant en défaut, celui-ci est inclus dans l'étape 2 et est assujéti à des pertes sur créances attendues sur sa durée de vie. Les actifs financiers qui sont en défaut sont pris en compte à l'étape 3. Comme pour l'étape 2, le compte de correction de valeur pour pertes sur créances des actifs financiers à l'étape 3 tient compte des pertes sur créances attendues sur leur durée de vie.

Les principaux facteurs de variation du compte de correction de valeur pour pertes sur créances qui sont assujettis à des jugements importants sont les suivants :

- la détermination de paramètres à un moment précis comme la probabilité de défaut (PD), l'exposition en cas de défaut (ECD) et la perte en cas de défaut (PCD);
- les prévisions de variables macroéconomiques pour des scénarios multiples et les pondérations probabilistes des scénarios;
- l'appréciation d'une augmentation importante du risque de crédit.

Des ajustements qualitatifs ou selon l'approche par superposition peuvent également être effectués temporairement en ayant recours au jugement d'experts du crédit dans les cas où, du point de vue de la Banque, les directives réglementaires actuelles, les données d'entrée, les hypothèses ou les techniques de modélisation ne prennent pas en compte tous les facteurs de risque pertinents. Le recours à des ajustements selon l'approche par superposition par la direction pourrait exiger l'exercice d'un jugement important ayant une incidence sur le montant du compte de correction de valeur comptabilisé.

Évaluation des pertes sur créances attendues

Les données d'entrée relatives à la PD, à l'ECD et à la PCD utilisées pour estimer les pertes sur créances attendues sont modélisées en se fondant sur l'historique des défauts et des pertes et sur les facteurs macroéconomiques qui sont étroitement liés aux pertes sur créances du portefeuille pertinent.

Ces paramètres ou données d'entrée statistiques sont décrits ci-dessous :

- PD – La probabilité de défaut correspond à une estimation de la probabilité qu'une situation de défaut survienne dans un horizon donné. Un défaut peut ne survenir qu'à un certain moment au cours de la durée de vie restante estimée si la facilité n'a pas été décomptabilisée auparavant et qu'elle se trouve toujours dans le portefeuille.
- ECD – L'exposition en cas de défaut correspond à une estimation de l'exposition à une date de défaut future prenant en compte les changements attendus de l'exposition après la date de clôture, y compris les remboursements du principal et des intérêts, qu'ils soient prévus par contrat ou autrement, les prélèvements attendus sur les facilités engagées et les intérêts courus sur les paiements en défaut.
- PCD – La perte en cas de défaut correspond à une estimation de la perte découlant d'un cas de défaut à un moment donné. Elle se fonde sur l'écart entre les flux de trésorerie contractuels dus et ceux que le prêteur s'attendrait à recevoir, y compris à la suite de la réalisation d'une garantie. Elle s'exprime généralement en pourcentage de l'ECD.

Scénarios macroéconomiques prospectifs

La Banque s'appuie sur une grande variété d'informations économiques prospectives à titre de données d'entrée pour ses modèles de pertes sur créances attendues et son compte de correction de valeur connexe. Ces données d'entrée comprennent notamment le PIB réel, les taux de chômage, l'indice des prix à la consommation, les taux d'intérêt des banques centrales et les indices de prix de l'immobilier. Le compte de correction de valeur est déterminé au moyen de quatre scénarios prospectifs fondés sur des pondérations probabilistes. La Banque tient compte de sources d'information et de données tant internes qu'externes pour obtenir des projections et des prévisions objectives. Les scénarios sont préparés au moyen des prévisions générées par Études économiques de la Banque Scotia. Les prévisions sont générées à l'aide de modèles internes et externes dont les résultats sont ensuite modifiés au besoin par Études économiques de la Banque Scotia pour formuler un aperçu d'un « scénario de base » de la tendance future des scénarios économiques la plus probable. Études économiques de la Banque Scotia élabore également un éventail représentatif d'autres scénarios de prévisions possibles. En particulier, le processus nécessite de mettre au point trois scénarios économiques additionnels auxquels des probabilités relatives sont attribuées. La mise au point du scénario de base et des scénarios de remplacement est supervisée par un comité de gouvernance qui est constitué de parties prenantes internes provenant de l'ensemble de la Banque. Le scénario de base définitif et les scénarios de remplacement découlent d'examen et de contrôles importants, et ils prennent en compte des jugements lors de la détermination tant des prévisions des scénarios que des pondérations probabilistes qui leur sont attribuées.

Augmentation importante du risque de crédit

L'appréciation d'une augmentation importante du risque de crédit d'un actif financier depuis sa création prend en compte les renseignements quantitatifs et qualitatifs propres à chaque emprunteur, sans tenir compte des garanties, ainsi que l'incidence des facteurs prospectifs. Les modèles quantitatifs ne parviennent pas toujours à saisir toutes les informations raisonnables et justifiables qui pourraient indiquer qu'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit. Les facteurs qualitatifs peuvent être évalués pour pallier cette lacune, notamment dans les situations où il y a des modifications aux critères d'approbation du crédit pour un groupe donné d'emprunteurs, des changements à la composition du portefeuille et des désastres naturels ayant des répercussions sur certains portefeuilles.

Pour les expositions liées aux prêts aux particuliers, une augmentation importante du risque de crédit est appréciée en fonction de seuils par produits qui tiennent compte de la variation de la PD. Les seuils utilisés pour la migration de PD sont passés en revue et évalués au moins une fois par année, à moins qu'il y ait une modification importante des pratiques de gestion du risque de crédit. Dans ce cas, l'appréciation est devancée. Pour les expositions liées aux prêts autres qu'aux particuliers, la Banque utilise une échelle de notation de risque (notation interne, ou NI). Une NI est assignée à chaque exposition liée aux prêts autres qu'aux particuliers pour rendre compte de la PD de l'emprunteur. Des informations prospectives propres à un emprunteur ou non (c.-à-d. macroéconomiques) sont prises en compte et reflétées dans la NI. Une augmentation importante du risque de crédit est évaluée en se fondant sur la migration des expositions parmi les NI.

Juste valeur des instruments financiers

Tous les instruments financiers sont mesurés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les évaluations subséquentes des instruments financiers dépendent de leur classement. Les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels d'un instrument financier et le modèle d'affaires au terme duquel il est détenu déterminent ce classement. Les prêts et créances détenus à des fins autres que de transaction, certains titres et la plupart des passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti, sauf s'ils sont classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global au moment de leur création.

La juste valeur d'un actif ou d'un passif financier s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel la Banque a accès à la date d'évaluation.

La Banque présente le classement de tous les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie basée sur le moyen de déterminer la juste valeur. La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier est fournie par le prix observable dans un marché actif. La juste valeur fondée sur des prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des instruments identiques correspond à une évaluation de niveau 1. Il n'est pas toujours possible d'obtenir un prix coté pour une opération de gré à gré, tout comme lorsque l'évaluation est effectuée sur un marché qui n'est pas liquide ou actif. Ces opérations de gré à gré sont évaluées au moyen de modèles internes qui optimisent le recours à des données observables pour estimer la juste valeur. La technique d'évaluation choisie tient compte de tous les facteurs que des intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de la transaction. Lorsque la juste valeur est fondée entièrement sur des données de marché importantes observables, il s'agit alors d'une évaluation de niveau 2. Les instruments financiers négociés sur un marché peu actif peuvent être évalués à l'aide de cours indicatifs, de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou d'autres techniques d'évaluation. Habituellement, les estimations de la juste valeur ne tiennent pas compte des liquidations ou des ventes forcées. Lorsque les instruments financiers sont négociés sur un marché inactif ou lorsque des modèles sont utilisés dans une situation où il n'existe pas de paramètres observables, la direction poser des jugements importants dans le choix des méthodes d'évaluation et des données des modèles. Les évaluations qui nécessitent un recours important à des données non observables sont considérées comme étant de niveau 3. Le calcul de la juste valeur estimée se fonde sur la conjoncture du marché à un moment précis et peut donc ne pas refléter la juste valeur future.

La Banque a mis en place des contrôles et des processus afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers est effectuée de façon appropriée. Le groupe Gestion du risque global est responsable de la conception et de la mise en application du cadre de gestion des risques de la Banque. Le groupe Gestion du risque global est indépendant des unités d'exploitation de la Banque et est supervisé par la haute direction et le conseil d'administration. Des comités composés de cadres supérieurs du groupe Gestion du risque global surveillent et établissent les normes qui sont essentielles à la mise en place de méthodes et de politiques appropriées d'évaluation de la juste valeur.

Dans la mesure du possible, les évaluations sont fondées sur des prix cotés ou des données observables sur des marchés actifs. Le groupe Gestion du risque global supervise un processus mensuel de vérification indépendante des prix visant à assurer la fiabilité et l'exactitude des prix et des données entrant dans l'évaluation de la juste valeur. Le processus de vérification indépendante des prix est réalisé par des groupes de vérification des prix qui sont indépendants de l'entreprise. La Banque maintient une liste approuvée de sources d'établissement des prix qui sont utilisées

dans le cadre du processus de vérification indépendante des prix. Ces sources comprennent notamment des courtiers, des contrepartistes et des services d'établissement des prix par consensus. Les politiques d'évaluation liées au processus de vérification indépendante des prix requièrent que toutes les sources d'établissement des prix ou des taux soient externes à la Banque. Au moins une fois l'an, le groupe Gestion du risque global réalise des évaluations indépendantes des sources d'établissement des prix ou des taux afin de déterminer les niveaux de présence ou de représentation sur le marché.

Lorsque les prix cotés ne sont pas faciles à obtenir, comme dans le cas de transactions sur des marchés de gré à gré, des modèles internes qui maximisent l'utilisation de données observables sont utilisés pour estimer la juste valeur. Une fonction de gestion du risque lié aux modèles de deuxième ligne indépendante faisant partie du groupe Gestion du risque global supervise la validation initiale, l'approbation, la validation continue et la surveillance de la performance des modèles d'évaluation de la juste valeur. L'élaboration des modèles et les processus de validation sont régis par la politique de gestion du risque lié aux modèles de la Banque.

Lors de la détermination de la juste valeur de certains instruments ou portefeuilles d'instruments, des ajustements d'évaluation ou des réserves pour moins-valeur pourraient être nécessaires pour en arriver à une représentation plus précise de la juste valeur. La politique de la Banque, qui consiste à appliquer des réserves pour moins-valeur à un portefeuille d'instruments, est approuvée par un comité composé de cadres supérieurs. Ces réserves peuvent comprendre des ajustements au titre du risque de crédit, des écarts entre les cours acheteur et vendeur, des paramètres non observables, des frais de financement et des restrictions sur les prix sur des marchés inactifs ou illiquides. La méthode de calcul des réserves pour moins-valeur est examinée au moins une fois l'an par un comité composé de cadres supérieurs.

Les ajustements d'évaluation enregistrés à l'égard de la juste valeur des actifs et des passifs financiers totalisaient 103 millions de dollars au 31 octobre 2025 (2024 – 81 millions de dollars), compte tenu de toute radiation. La variation d'un exercice à l'autre découle principalement de l'élargissement des écarts de crédit de contrepartie au cours de l'exercice.

Au 31 octobre 2025, un ajustement net d'évaluation du financement représentant l'excédent de l'ajustement des bénéfices de capitalisation sur l'ajustement du coût de financement de 136 millions de dollars (2024 – 165 millions de dollars) avant impôt a été comptabilisé à l'égard des instruments dérivés non garantis.

Avantages du personnel

La Banque offre des régimes de retraite et d'autres régimes d'avantages aux salariés admissibles à l'échelle mondiale. Les régimes de retraite offerts prennent la forme de régimes de retraite à prestations définies (lesquelles sont, en règle générale, établies en fonction du nombre d'années de service du salarié et de sa rémunération) et de régimes de retraite à cotisations définies (en vertu desquels la Banque verse des cotisations définies et n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires). La Banque offre également d'autres avantages, qui comprennent des soins de santé, des soins dentaires et de l'assurance-vie postérieurs au départ à la retraite, de même que des avantages à long terme, notamment des prestations d'invalidité de longue durée.

La charge au titre des avantages du personnel et les obligations connexes au titre des prestations sont calculées selon des méthodes actuarielles et certaines hypothèses actuarielles. Ces hypothèses sont fondées sur les meilleures estimations de la direction et sont passées en revue et approuvées une fois l'an. L'hypothèse la plus importante est le taux d'actualisation utilisé pour établir l'obligation au titre des prestations définies, qui est fondé sur le taux de rendement d'obligations de sociétés de première qualité dont les durées sont les mêmes que celles des obligations de la Banque. Des taux distincts pour déterminer la charge annuelle au titre des prestations sont utilisés au Canada et aux États-Unis. Ces taux sont établis d'après les rendements d'obligations de première qualité émises par des sociétés dont les durées sont les mêmes que celles des diverses composantes de la charge annuelle au titre des prestations. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la charge annuelle au titre des prestations de tous les autres régimes est le même que celui utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies. Les autres hypothèses clés ont trait à la rémunération future, aux coûts des soins de santé, au roulement de personnel, à l'âge du départ à la retraite et à la mortalité. Pour procéder à ces estimations, la direction tient compte des attentes relatives aux tendances et à la conjoncture économiques futures, y compris les taux d'inflation, ainsi que d'autres facteurs, tels que l'expérience à l'égard de régimes précis et les meilleures pratiques.

La différence entre les résultats réels et les hypothèses formulées par la direction donnera lieu à un écart actuariel net comptabilisé immédiatement dans les autres éléments du résultat global, sauf pour ce qui est des autres régimes d'avantages à long terme du personnel, pour lesquels l'écart actuariel sera comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net.

Les détails concernant les régimes d'avantages du personnel de la Banque, notamment les montants relatifs aux régimes de retraite et aux autres avantages du personnel, les hypothèses clés de la direction ainsi qu'une analyse de la sensibilité des obligations et de la charge au titre des avantages du personnel à des changements à ces hypothèses sont présentés à la note 27 afférente aux états financiers consolidés.

Impôt sur le résultat des sociétés

La direction doit recourir à son jugement pour calculer le montant de la charge d'impôt sur le résultat, ainsi que celui des actifs et passifs d'impôt différé. La charge d'impôt sur le résultat est établie en fonction des prévisions de la direction quant aux incidences fiscales de transactions et d'événements survenus au cours de l'exercice. La direction interprète les lois fiscales de chaque territoire où la Banque exerce ses activités et pose des hypothèses relativement à la date prévue de la résorption des actifs et des passifs d'impôt sur le résultat différé. Si l'interprétation de la loi que fait la direction devait différer de celle des autorités fiscales ou si la date réelle à laquelle a lieu la résorption des actifs ou des passifs d'impôt sur le résultat différé devait différer de celle qui a été prévue, la charge d'impôt sur le résultat des exercices futurs pourrait augmenter ou diminuer. La Banque constitue des provisions pour positions fiscales incertaines, lesquelles provisions, à son avis, reflètent adéquatement le risque lié aux positions fiscales faisant l'objet d'entretiens, de contrôles, de différends ou d'appels avec les autorités fiscales ou qui sont autrement considérées comme étant incertaines. Ces provisions sont constituées selon la meilleure estimation de la Banque quant au montant qui devrait être payé, compte tenu de tous les facteurs pertinents, lesquels sont réévalués à chaque date de clôture. Il est possible que des passifs et des charges d'impôt additionnels soient inscrits dans l'avenir, selon l'approbation des positions fiscales de la Banque par les autorités fiscales compétentes dans les territoires où celle-ci mène des activités.

La note 26 afférente aux états financiers consolidés fournit d'autres renseignements sur la charge d'impôt sur le résultat de la Banque.

Entités structurées

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes avec des entités structurées au nom de ses clients et pour son propre compte. Ces entités structurées sont généralement considérées comme des fonds multicédants émettant du papier commercial, des instruments de financement bancaire ou des entités de financement structurées. De plus amples détails sont fournis à la rubrique « Arrangements hors bilan » à la page 73.

La direction doit recourir à son jugement pour déterminer si une entité structurée doit être consolidée. Pour procéder à cette détermination, elle doit comprendre les ententes, déterminer si les décisions concernant les activités pertinentes sont prises par voie de droits de vote ou d'arrangements contractuels et établir si la Banque contrôle l'entité structurée.

La Banque contrôle une société émettrice lorsqu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient. Les trois éléments de contrôle sont les suivants :

- elle détient le pouvoir sur l'entité émettrice;
- elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice;
- elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements que la Banque obtient.

Cette définition du contrôle s'applique aux circonstances qui suivent :

- les droits de vote, ou des droits similaires, confèrent le pouvoir à la Banque, y compris dans les circonstances où la Banque ne détient pas la majorité des droits de vote ou qui mettent en jeu des droits de vote potentiels;
- lorsqu'une société émettrice a été conçue de telle manière que les droits de vote ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité (c'est-à-dire que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels);
- les circonstances impliquent une relation de mandataire;
- la Banque détient le contrôle sur des actifs spécifiés de la société émettrice.

La Banque ne contrôle pas une société émettrice lorsqu'elle agit à titre de mandataire. La Banque évalue si elle agit à titre de mandataire en déterminant si elle est principalement chargée d'agir pour le compte et au bénéfice d'une ou de plusieurs autres parties. Les facteurs considérés par la Banque aux fins de cette évaluation incluent la portée de son pouvoir décisionnel sur la société émettrice, les droits détenus par les autres parties, la rémunération à laquelle elle a droit et son exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres participations qu'elle détient dans l'entité émettrice. L'analyse s'effectue au moyen de techniques d'analyse qualitative et quantitative et s'appuie sur un certain nombre d'hypothèses liées à l'environnement dans lequel l'entité structurée exerce ses activités et sur le montant et la date de réalisation des flux de trésorerie futurs. La Banque réévalue si elle contrôle une entité émettrice lorsque des faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments de contrôle ont changé. La direction doit recourir à son jugement pour déterminer s'il s'est produit un changement de contrôle. En 2025, il ne s'est produit aucun événement ayant modifié le contrôle qui a obligé la Banque à revoir sa détermination du contrôle des fonds multicédants ou d'autres entités structurées.

Comme l'indique la note 14 afférente aux états financiers consolidés, ainsi que l'analyse des arrangements hors bilan, la Banque ne détient pas le contrôle des trois fonds multicédants canadiens qu'elle parraine et n'est donc pas tenue de les consolider à l'état de la situation financière de la Banque. La Banque exerce un contrôle sur son fonds multicédant américain et consolide celui-ci dans son état consolidé de la situation financière.

Goodwill

Dans le cadre des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises doit être affecté à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie (« UGT ») de la Banque qui devraient bénéficier de l'acquisition en cause. Le goodwill n'est pas amorti; il fait plutôt l'objet d'un test de dépréciation annuel ou lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait s'être dépréciée. À chaque date de clôture, le goodwill est soumis à un test de dépréciation pour déterminer s'il existe des indications de perte de valeur. Chaque UGT à laquelle un goodwill est attribué aux fins des tests de dépréciation reflète le niveau le moins élevé auquel le goodwill est surveillé aux fins de la gestion interne.

La Banque détermine la valeur comptable de l'UGT par application d'une approche aux fins du calcul des fonds propres réglementaires fondée sur les risques de crédit, de marché et d'exploitation ainsi que le levier financier, conformément à son attribution du capital aux fins de l'évaluation de la performance financière de ses secteurs d'activité. Le capital du siège social qui n'est pas directement attribuable est ventilé entre les UGT de façon proportionnelle. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie (la « JVDSC ») et la valeur d'utilité. Si la JVDSC ou la valeur d'utilité est supérieure à la valeur comptable, il n'est pas nécessaire de déterminer l'autre valeur. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable de l'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur du goodwill ne sont pas reprises.

La JVDSC s'entend du prix qui serait reçu pour la vente de l'UGT lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, moins les coûts de sortie, à la date d'évaluation. La Banque détermine la JVDSC au moyen d'un modèle d'évaluation approprié, lequel tient compte de plusieurs facteurs, notamment du bénéfice net normalisé, des ratios cours/bénéfice et des primes de contrôle. Ces calculs sont corroborés par les multiples de valorisation et les cours des actions des filiales cotées en bourse ou d'autres indicateurs de la juste valeur disponibles.

La valeur d'utilité s'entend de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus d'une UGT. Pour déterminer la valeur d'utilité, il faut faire preuve de jugement dans l'estimation des flux de trésorerie futurs, du taux de croissance final et du taux d'actualisation. Les flux de trésorerie futurs sont fondés sur les budgets et les plans approuvés par la direction, qui tiennent compte des tendances du marché, des conditions macroéconomiques, des prévisions de résultats et de la stratégie commerciale de l'UGT. Le taux de croissance final est fondé sur les prévisions de croissance à long terme dans les pays concernés, tandis que le taux d'actualisation est fondé sur le coût du capital.

La détermination de la valeur recouvrable des UGT et de la pertinence de certains événements ou circonstances en tant qu'indication objective de dépréciation est soumise à l'exercice d'un jugement important.

Le goodwill a été soumis à un test de dépréciation annuel selon la méthodologie décrite ci-dessus en date du 31 juillet 2025 et ce test n'a révélé aucune perte de valeur. En date du 31 octobre 2025, aucun changement important n'avait été apporté à cette évaluation. Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la note 17 afférente aux états financiers consolidés.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais sont soumises à un test de dépréciation annuellement et lorsque les circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait être dépréciée. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties sur la durée d'utilité estimative de l'immobilisation et sont soumises à un test de dépréciation uniquement lorsque des événements et des circonstances laissent entrevoir une dépréciation. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et à durée d'utilité déterminée sont soumises à un test de dépréciation à chaque date de clôture pour déterminer s'il existe des indications de perte de valeur.

La valeur recouvrable correspond au plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de sortie (la « JVDSC ») et de la valeur d'utilité. Si la JVDSC ou la valeur d'utilité est supérieure à la valeur comptable, il n'est pas nécessaire de déterminer l'autre valeur. La Banque utilise la méthode de la valeur d'utilité pour déterminer la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles. La Banque détermine la valeur d'utilité au moyen d'un modèle d'évaluation fondé sur l'actualisation des flux de trésorerie, lequel tient compte d'hypothèses clés comme les projections de flux de trésorerie approuvés par la direction, le taux de croissance final et le taux d'actualisation applicable. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures sont réévaluées à la date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication que la perte a diminué ou disparu. Une perte de valeur comptabilisée au cours d'une période antérieure est reprise seulement si les estimations utilisées pour évaluer la valeur recouvrable de l'immobilisation ont été modifiées. Une reprise de perte de valeur reflète une augmentation du potentiel de service estimé d'un actif, résultant soit de son utilisation, soit de sa vente, et ne découle pas uniquement du passage du temps. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

La valeur recouvrable est tributaire, dans une mesure importante, du taux d'actualisation et de la valeur terminale. La détermination de la valeur recouvrable d'une immobilisation incorporelle et de la pertinence de certains événements ou circonstances en tant qu'indication objective de dépréciation est soumise à l'exercice d'un jugement important.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ont été soumises à un test de dépréciation annuel selon la méthodologie décrite ci-dessus au 31 juillet 2025 et aucune perte de valeur n'a été relevée. En date du 31 octobre 2025, aucun changement important n'avait été apporté à cette évaluation. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et déterminée, se reporter à la note 17 afférente aux états financiers consolidés.

Décomptabilisation d'actifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels de recevoir des flux de trésorerie de l'actif ont expiré, ce qui a lieu lorsque l'emprunteur effectue le remboursement ou lorsque les modalités de l'actif sont modifiées de façon substantielle. Les actifs sont également décomptabilisés lorsque la Banque transfère les droits contractuels de recevoir des flux de trésorerie de l'actif financier ou qu'elle a pris en charge l'obligation de payer ces flux de trésorerie à un tiers indépendant et qu'elle a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de cet actif à un tiers indépendant.

La direction doit exercer son jugement pour déterminer si un changement aux modalités contractuelles d'un actif financier est substantiel. En ce qui a trait aux prêts, cela comprend la nature du changement et l'ampleur des changements aux modalités contractuelles, y compris le taux d'intérêt, le montant autorisé et la durée.

La direction doit également exercer son jugement pour déterminer, sur la base de circonstances et de faits particuliers, si la Banque a conservé ou transféré essentiellement tous les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'actif financier. Si la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier n'est ni conservée ni transférée, la Banque ne décomptabilise l'actif transféré que lorsqu'elle a cessé d'exercer un contrôle sur l'actif. Si la Banque conserve le contrôle sur l'actif, elle continuera de comptabiliser l'actif en proportion des liens conservés avec celui-ci.

La plupart des actifs transférés aux termes de mises en pension, de prêts de titres, d'opérations de titrisation de prêts hypothécaires à l'habitation entièrement assurés au Canada et d'opérations de titrisation de créances sur cartes de crédit ne remplissent pas les conditions nécessaires à la décomptabilisation. La Banque continue de présenter les actifs transférés comme des financements garantis à l'état consolidé de la situation financière. De plus amples informations sur la décomptabilisation des actifs financiers sont présentées à la note 13 afférente aux états financiers consolidés.

Provisions

La Banque comptabilise une provision si, du fait d'un événement passé, elle a une obligation actuelle, juridique ou implicite, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Dans le présent contexte, probable signifie plus probable qu'improbable. Des jugements importants sont nécessaires pour déterminer si une obligation actuelle existe et pour estimer la probabilité, le calendrier et l'échéance de toute sortie de trésorerie future.

Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales font régulièrement l'objet de poursuites et de procédures réglementaires existantes ou éventuelles ou sont parties à des poursuites et procédures, y compris des actions intentées au nom de divers groupes de demandeurs. Étant donné que l'issue de ces litiges est difficile à prédire, la Banque ne peut se prononcer à ce sujet.

Des provisions pour frais juridiques sont constituées lorsqu'il devient probable que la Banque engagera des frais dans le cadre d'une poursuite et que le montant peut en être raisonnablement estimé. De telles provisions sont comptabilisées à la meilleure estimation du montant requis pour régler toute obligation relative à ces poursuites à la date de clôture, et ce, compte tenu des risques et incertitudes connexes à une telle obligation. L'estimation des montants requis est réalisée par la direction, de concert avec des experts internes et externes. Le coût réel du règlement de ces réclamations pourrait différer de manière importante du montant des provisions pour frais juridiques. L'estimation de la Banque fait appel à une part de jugement importante, compte tenu des différentes étapes que doivent suivre les procédures, du fait que l'obligation de la Banque, s'il en est, n'est pas encore déterminée et du fait que les questions sous-jacentes peuvent parfois évoluer. Par conséquent, il se pourrait que l'issue définitive de ces poursuites ait une incidence significative sur les résultats d'exploitation consolidés de la Banque pour l'une ou l'autre des périodes de présentation de l'information financière.

La Banque, par l'intermédiaire de sa filiale péruvienne, fait l'objet d'une action en justice à l'égard de certains montants de taxes sur la valeur ajoutée visés par une cotisation ainsi que des intérêts connexes totalisant 176 millions de dollars découlant de certaines opérations de clients s'étant produites avant l'acquisition de la filiale par la Banque. L'action en justice au Pérou relative au montant original visé par une cotisation s'est conclue par une décision en faveur du gouvernement péruvien rendue en mai 2024. Par conséquent, la Banque a versé un montant de 34 millions de dollars correspondant au principal et aux intérêts connexes calculés selon un taux raisonnable, et ce montant a été inscrit dans les Charges autres que d'intérêts – Autres. En novembre 2021, la Cour constitutionnelle du Pérou a rejeté l'affaire se rapportant aux intérêts courus en situation de défaut pour des raisons de procédure. En ce qui concerne cette composante en intérêts en situation de défaut, et en lien avec le traitement de Scotiabank Peru par la Cour constitutionnelle du Pérou, la Banque a déposé en octobre 2022 une demande d'arbitrage face à la République du Pérou auprès du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (l'« ICSID »), conformément aux dispositions de l'Accord de libre-échange Canada-Pérou. L'action en justice est actuellement en instance d'arbitrage. Au troisième trimestre de 2024, la Banque a inscrit une provision pour frais juridiques de 142 millions de dollars dans les Autres passifs – Provisions, ce qui correspond au montant visé par la procédure d'arbitrage. La Banque a l'intention de continuer à défendre vigoureusement sa position.

Prises de position futures en comptabilité

La Banque surveille de près les nouvelles normes comptables et les modifications de normes comptables existantes publiées par l'IASB, ainsi que les exigences édictées par d'autres organismes de réglementation, dont le BSIF. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption des nouvelles normes publiées par l'IASB sur ses états financiers consolidés ainsi que les autres choix qui sont offerts au moment de la transition.

En vigueur au 1^{er} novembre 2026

IFRS 9, Instruments financiers, et IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir – modifications

Le 30 mai 2024, l'IASB a publié le document Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers (modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7), qui porte sur le suivi après mise en œuvre des dispositions de l'IFRS 9, *Instruments financiers*.

Les modifications proposent une méthode de décomptabilisation des passifs financiers réglés par l'intermédiaire d'un système de paiement électronique avant la date de règlement lorsque certaines conditions sont remplies. Les modifications clarifient l'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels tirés d'actifs financiers selon des événements éventuels, comme les taux d'intérêt liés aux cibles en matière de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (les « facteurs ESG »), le traitement des actifs garantis uniquement par sûreté réelle et les instruments liés par contrat. Les modifications proposent de nouvelles obligations d'information visant les instruments financiers assortis de modalités contractuelles qui pourraient modifier les flux de trésorerie en fonction d'événements qui ne sont pas directement liés à des changements dans les risques se rattachant à un prêt de base, par exemple certains prêts assujettis à des cibles en matière de facteurs ESG. En outre, les modifications apportent des changements à certaines obligations d'information à l'égard des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les modifications entrent en vigueur pour la Banque le 1^{er} novembre 2026 et l'adoption anticipée est permise. La Banque est tenue d'appliquer les modifications rétrospectivement, mais elle n'est pas tenue de retravailler les informations relatives à des périodes antérieures. La Banque procède actuellement à l'évaluation de l'incidence de ces modifications.

En vigueur au 1^{er} novembre 2027

IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers

Le 9 avril 2024, l'IASB a publié la norme IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*. Cette norme remplace l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. L'IFRS 18 prévoit une structure de catégories définies pour la présentation de l'état du résultat net, y compris les totaux et sous-totaux requis, ainsi que des principes de regroupement et de ventilation pour catégoriser l'information financière. Cette norme exige également que toutes les mesures de la performance déterminées par la direction soient présentées dans les notes afférentes aux états financiers.

Pour la Banque, l'IFRS 18 entrera en vigueur le 1^{er} novembre 2027, et son adoption anticipée est autorisée. La Banque évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme.

Faits nouveaux en matière de réglementation

La Banque continue de surveiller les faits nouveaux en matière de réglementation portant sur divers sujets à l'échelle mondiale afin de s'assurer que les fonctions de contrôle et les secteurs d'activité en tiennent compte dans les meilleurs délais et que leur incidence sur les activités est réduite au minimum. Un bref sommaire de certains faits nouveaux importants en matière de réglementation qui pourraient avoir des conséquences sur les activités de la Banque est présenté ci-dessous.

Impôt minimum mondial

Dans le cadre de ses efforts en matière de réforme fiscale internationale, l'Organisation de coopération et de développement économiques a publié en décembre 2021 le modèle de règles du Pilier Deux. Ces règles visent à ce que les grandes entreprises multinationales, soit celles dont les revenus consolidés sont supérieurs à 750 millions d'euros, paient un impôt effectif minimal de 15 %. Ces règles s'appliquent à la Banque depuis le 1^{er} novembre 2024 et elles ont été adoptées ou quasi adoptées dans certains territoires où la Banque mène des activités, dont le Canada, où l'impôt minimum mondial a été adopté en juin 2024.

L'IASB avait précédemment publié des modifications à l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, qui prévoient une exception obligatoire temporaire à l'obligation de comptabiliser et de présenter l'impôt différé lié à la mise en œuvre des règles d'impôt minimum mondial du Pilier Deux, que la Banque a appliquée.

Pour la période de 12 mois close le 31 octobre 2025, l'incidence de l'impôt minimum mondial sur le taux d'impôt effectif de la Banque a été d'environ 0,8 %, en raison principalement des activités menées dans certains territoires des Antilles et en Irlande.

Législation fiscale américaine

Le 4 juillet 2025, la loi intitulée *One Big Beautiful Bill Act* a été promulguée aux États-Unis. Elle codifie certaines dispositions de la loi intitulée *Tax Cuts and Jobs Act* de 2017 et les rend permanentes. Il n'y a eu aucune conséquence importante sur le taux d'impôt effectif consolidé, mais nous continuons néanmoins d'assurer un suivi quant à tout fait nouveau à cet égard.

Transactions avec des parties liées

Rémunération des principaux dirigeants de la banque

Les principaux dirigeants s'entendent des personnes qui ont l'autorité et la responsabilité de planifier, de superviser et de contrôler les activités de la Banque, tant directement qu'indirectement, à savoir notamment les administrateurs de la Banque, le président et chef de la direction, certaines personnes qui relèvent directement de ce dernier et les chefs de groupe.

T60 Rémunération des principaux dirigeants de la Banque

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	2025	2024
Salaires et incitatifs en trésorerie ¹⁾	28 \$	25 \$
Rémunération fondée sur des actions ²⁾	36	29
Prestations de retraite et autres ¹⁾	2	2
Total	66 \$	56 \$

1) Représente les montants passés en charges au cours de l'exercice.

2) Représente les attributions fondées sur des actions au cours de l'exercice.

Les administrateurs peuvent affecter une partie ou la totalité de leurs jetons de présence à l'acquisition d'actions ordinaires de la Banque au prix du marché aux termes du Régime d'achat d'actions des administrateurs. Les administrateurs ne faisant pas partie de la direction peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leurs jetons de présence sous forme d'unités d'actions à dividende différé dont les droits sont acquis immédiatement. Se reporter à la note 25, *Paiements fondés sur des actions*, pour en savoir davantage sur ces régimes.

T61 Prêts et dépôts des principaux dirigeants

Des prêts sont actuellement consentis aux principaux dirigeants selon les modalités du marché.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)

	2025	2024
Prêts	7 \$	10 \$
Dépôts	2	5

Au 31 octobre 2025, le crédit consenti pouvant être versé par la Banque à des entreprises contrôlées par des administrateurs s'élevait à 263 millions de dollars (31 octobre 2024 – 267 millions de dollars), tandis que l'encours prélevé se chiffrait à 186 millions de dollars (31 octobre 2024 – 199 millions de dollars).

Transactions avec des sociétés associées et des coentreprises

Dans le cours normal de ses activités, la Banque offre les services bancaires habituels à des sociétés associées ou liées et conclut des transactions avec celles-ci, selon des modalités analogues à celles qui sont offertes à des parties non liées. Les transactions qui sont éliminées au moment de la consolidation ne sont pas présentées dans les transactions avec des parties liées. Les transactions que la Banque conclut avec des sociétés associées et des coentreprises répondent aussi à la définition de transactions avec des parties liées et elles ont été comptabilisées de la façon suivante :

T62 Transactions avec des sociétés associées et des coentreprises

Aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates (en millions de dollars)

	2025	2024
Bénéfice net (perte nette)	(21)\$	(15)\$
Prêts	140	209
Dépôts	282	253
Garanties et engagements	57	46

Principaux régimes de retraite de la Banque Scotia

La Banque gère des actifs de 6,4 milliards de dollars (31 octobre 2024 – 6,0 milliards de dollars) qui correspondent à une tranche des actifs des principaux régimes de retraite de la Banque Scotia, et elle a touché des commissions de 7,0 millions de dollars (31 octobre 2024 – 6,7 millions de dollars).

Surveillance et gouvernance

Les responsabilités en matière de surveillance du comité d'audit et de révision (le « CAR ») en ce qui a trait aux transactions entre parties liées comprennent la revue de la politique sur les parties liées et des transactions entre parties liées qui risquent d'avoir une incidence significative sur la Banque et l'assurance de la conformité aux dispositions de la *Loi sur les banques*. Les exigences de la *Loi sur les banques* portent sur une gamme plus vaste de transactions entre parties liées que celles prévues dans la norme comptable internationale 24, *Information relative aux parties liées*. La Banque a mis en place divers processus pour s'assurer que l'information sur les parties liées est détectée et signalée au CAR semestriellement. Elle fournit au CAR des rapports qui attestent sa conformité quant à la politique qu'elle a établie.

Le service Audit interne de la Banque procède aux contrôles voulus pour fournir au CAR l'assurance raisonnable que les politiques et procédures de la Banque en matière de détection, d'autorisation et de présentation des transactions avec des parties liées sont bien conçues et appliquées efficacement, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur les banques*.

Données supplémentaires

Renseignements par secteurs géographiques

T63 Bénéfice net par secteurs géographiques

Pour l'exercice (en millions de dollars)	2025									2024 ¹⁾								
	Canada	États-Unis	Mexique	Pérou	Chili	Colombie	Antilles et Amérique centrale	Autres pays	Total	Canada	États-Unis	Mexique	Pérou	Chili	Colombie	Antilles et Amérique centrale	Autres pays	Total
Revenus d'intérêts nets	11 378 \$	799 \$	2 405 \$	1 334 \$	1 993 \$	717 \$	1 931 \$	965 \$	21 522 \$	9 207 \$	664 \$	2 397 \$	1 422 \$	2 020 \$	690 \$	1 842 \$	1 010 \$	19 252 \$
Revenus autres que d'intérêts	9 352	2 165	1 014	588	571	479	1 295	755	16 219	8 535	1 578	1 032	546	455	486	1 180	606	14 418
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	2 338	67	552	368	748	378	196	67	4 714	1 701	28	380	501	626	561	150	104	4 051
Charges autres que d'intérêts	13 660	1 591	1 822	885	1 168	750	1 508	1 134	22 518	11 207	1 309	1 867	869	1 143	794	1 454	1 052	19 695
Charge d'impôt sur le résultat	1 532	189	264	126	79	38	450	73	2 751	1 002	146	280	140	119	(49)	303	91	2 032
Bénéfice net	3 200	1 117	781	543	569	30	1 072	446	7 758	3 832	759	902	458	587	(130)	1 115	369	7 892
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	(200)	–	23	7	7	9	123	–	(31)	–	–	24	3	42	(50)	115	–	134
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	3 400 \$	1 117 \$	758 \$	536 \$	562 \$	21 \$	949 \$	446 \$	7 789 \$	3 832 \$	759 \$	878 \$	455 \$	545 \$	(80)\$	1 000 \$	369 \$	7 758 \$
Ajustements ²⁾	1 514	24	–	–	18	–	1	4	1 561	708	–	–	2	18	–	3	2	733
Bénéfice net (perte nette) ajusté(e) attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque ²⁾	4 914 \$	1 141 \$	758 \$	536 \$	580 \$	21 \$	950 \$	450 \$	9 350 \$	4 540 \$	759 \$	878 \$	457 \$	563 \$	(80)\$	1 003 \$	371 \$	8 491 \$

1) Avec prise d'effet au premier trimestre de 2025, des changements ont été apportés à la méthode utilisée pour répartir certains éléments de revenus, de charges et du bilan entre les secteurs d'activité. Les résultats de chaque secteur pour les périodes précédentes ont été reclassés aux fins de conformité avec la méthode adoptée pour la période à l'étude. Se reporter à la page 42 pour obtenir de plus amples renseignements.

2) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20.

T64 Prêts et acceptations par secteurs géographiques

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)	2025	2024
Canada		
Provinces de l'Atlantique	28,0 \$	24,9 \$
Québec	50,0	44,2
Ontario	280,2	281,9
Manitoba et Saskatchewan	22,6	21,0
Alberta	57,0	55,9
Colombie-Britannique	94,2	95,5
	532,0	523,4
États-Unis	62,1	59,3
Mexique	45,7	44,2
Pérou	22,0	21,0
Chili	51,2	49,2
Colombie	13,3	11,3
Autres pays		
Amérique latine	13,1	14,0
Europe	7,8	10,5
Antilles et Amérique centrale	26,1	25,9
Asie et autres	5,3	8,7
	52,3	59,1
	778,7 \$	767,5 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créance total	(7,5)	(6,5)
Total des prêts et des acceptations, déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances	771,2 \$	761,0 \$

T65 Montant brut des prêts douteux par secteurs géographiques

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2025	2024
Canada	2 416 \$	2 158 \$
États-Unis	–	109
Mexique	1 494	1 343
Pérou	823	715
Chili	1 420	1 249
Colombie	364	322
Autres pays	727	843
Total	7 244 \$	6 739 \$

T66 Dotation au compte de correction de valeur au titre des instruments financiers dépréciés par secteurs géographiques

Pour les exercices (en millions de dollars)	2025	2024
Canada	1 911 \$	1 571 \$
États-Unis	44	24
Mexique	489	404
Pérou	392	554
Chili	638	592
Colombie	392	532
Autres pays	267	253
Total	4 133 \$	3 930 \$

Risque de crédit**T67 Prêts et acceptations par catégories d'emprunteurs**

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)	2025	2024
Prêts hypothécaires à l'habitation	370,2 \$	350,9 \$
Prêts personnels	110,6	106,4
Prêts sur cartes de crédit	18,0	17,4
Prêts personnels	498,8 \$	474,7 \$
Services financiers		
Non bancaires	31,4 \$	29,7 \$
Bancaires ¹⁾	1,0	0,9
Commerce de gros et de détail	29,0	29,9
Immobilier et entrepreneurs	60,0	66,0
Énergie	6,0	7,1
Transport	8,4	9,7
Automobile	17,6	17,6
Agriculture	17,4	17,0
Hébergement et loisirs	3,5	3,8
Exploitation minière	5,4	6,4
Métaux	1,9	2,2
Services publics	21,6	25,0
Soins de santé	8,9	7,9
Technologies et médias	18,9	21,7
Produits chimiques	2,1	1,9
Aliments et boissons	10,1	10,8
Produits forestiers	2,5	2,8
Autres ²⁾	28,1	25,2
Emprunteurs souverains ³⁾	6,1	7,2
Prêts aux entreprises et administrations publiques	279,9 \$	292,8 \$
	778,7 \$	767,5 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances total	(7,5)	(6,5)
Total des prêts et des acceptations, déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances	771,2 \$	761,0 \$

1) Institutions de dépôt et entreprises de négociation de titres.

2) Le poste « Autres » comprend 9,6 milliards de dollars au titre de la gestion de patrimoine, 3,5 milliards de dollars au titre des services et 3,1 milliards de dollars au titre des produits de financement.

3) Comprend des banques centrales, des administrations publiques régionales et locales et des agences supranationales.

T68 Instruments de crédit hors bilan

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)	2025	2024
Engagements de crédit ¹⁾	275,5 \$	272,8 \$
Lettres de crédit de soutien et lettres de garantie	86,0	63,0
Prêts de titres, engagements d'achat de titres et autres	80,2	60,3
Total	441,7 \$	396,1 \$

1) Compte tenu des facilités de liquidité et compte non tenu des engagements qui sont résiliables sans condition en tout temps au gré de la Banque.

T69 Variations du montant net des prêts douteux

Pour les exercices (en millions de dollars)

	2025	2024
Montant brut des prêts douteux		
Solde à l'ouverture de l'exercice	6 739 \$	5 726 \$
Ajouts nets		
Nouveaux ajouts	9 598	9 495
Connexes à l'acquisition	–	–
Déclassements	(2 847)	(2 394)
Paielements	(2 028)	(1 744)
Ventes	(37)	(79)
	4 686	5 278
Radiations		
Prêts hypothécaires à l'habitation	(135)	(100)
Prêts personnels	(2 127)	(2 145)
Prêts sur cartes de crédit	(1 466)	(1 356)
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	(700)	(484)
	(4 428)	(4 085)
Change et autres	247	(180)
Solde à la clôture de l'exercice	7 244 \$	6 739 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des instruments financiers		
Solde à l'ouverture de l'exercice	2 054 \$	1 881 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	4 133	3 930
Radiations	(4 428)	(4 085)
Recouvrements		
Prêts hypothécaires à l'habitation	25	24
Prêts personnels	313	288
Prêts sur cartes de crédit	224	190
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	58	60
	620	562
Change et autres	(38)	(234)
Solde à la clôture de l'exercice	2 341 \$	2 054 \$
Montant net des prêts douteux		
Solde à l'ouverture de l'exercice	4 685 \$	3 845 \$
Variation nette du montant brut des prêts douteux	505	1 013
Variation nette du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des instruments financiers dépréciés	(287)	(173)
Solde à la clôture de l'exercice	4 903 \$	4 685 \$

T70 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

Pour les exercices (en millions de dollars)

	2025	2024
Nouvelles dotations	4 883 \$	4 591 \$
Reprises	(130)	(99)
Recouvrements	(620)	(562)
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – instruments financiers dépréciés	4 133	3 930
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – instruments financiers productifs	581	121
Total de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	4 714 \$	4 051 \$

T71 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des instruments financiers dépréciés par catégories d'emprunteurs

Pour les exercices (en millions de dollars)

	2025	2024
Prêts hypothécaires à l'habitation	267 \$	250 \$
Prêts personnels	1 796	1 885
Prêts sur cartes de crédit	1 233	1 165
Prêts personnels	3 296	3 300
Services financiers		
Non bancaires	26	34
Bancaires	–	–
Commerce de gros et de détail	189	137
Immobilier et entrepreneurs	179	108
Énergie	(3)	–
Transport	79	87
Automobile	9	6
Agriculture	95	73
Hébergement et loisirs	5	2
Exploitation minière	1	–
Métaux	4	9
Services publics	29	–
Soins de santé	30	22
Technologies et médias	93	32
Produits chimiques	10	6
Aliments et boissons	68	69
Produits forestiers	12	9
Autres	10	35
Emprunteurs souverains	1	1
Entreprises et administrations publiques	837	630
Dotation au compte de correction de valeur au titre des instruments financiers dépréciés	4 133 \$	3 930 \$

T72 Prêts douteux par catégories d'emprunteurs

	2025			2024		
	Montant brut	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Montant net	Montant brut	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Montant net
Aux 31 octobre (en millions de dollars)						
Prêts hypothécaires à l'habitation	2 903 \$	840 \$	2 063 \$	2 372 \$	645 \$	1 727 \$
Prêts personnels	1 071	604	467	1 117	621	496
Prêts sur cartes de crédit	–	–	–	–	–	–
Prêts personnels	3 974 \$	1 444 \$	2 530 \$	3 489 \$	1 266 \$	2 223 \$
Services financiers						
Non bancaires	106	46	60	141	57	84
Bancaires	–	–	–	–	–	–
Commerce de gros et de détail	556	238	318	487	189	298
Immobilier et entrepreneurs	902	187	715	768	147	621
Énergie	18	4	14	30	5	25
Transport	253	68	185	351	75	276
Automobile	32	11	21	33	9	24
Agriculture	308	92	216	338	82	256
Hébergement et loisirs	69	7	62	71	7	64
Exploitation minière	4	1	3	6	3	3
Métaux	36	10	26	53	19	34
Services publics	123	18	105	1	1	–
Soins de santé	84	26	58	56	16	40
Technologies et médias	141	47	94	133	32	101
Produits chimiques	76	28	48	81	20	61
Aliments et boissons	121	40	81	198	49	149
Produits forestiers	81	22	59	81	14	67
Autres	160	48	112	172	61	111
Emprunteurs souverains	200	4	196	250	2	248
Entreprises et administrations publiques	3 270 \$	897 \$	2 373 \$	3 250 \$	788 \$	2 462 \$
Total	7 244 \$	2 341 \$	4 903 \$	6 739 \$	2 054 \$	4 685 \$

T73 Total de l'exposition au risque de crédit par secteurs géographiques^{1),2)}

	2025					2024
	Prêts autres qu'aux particuliers					
Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Montants prélevés	Engagements non prélevés	Autres expositions ³⁾	Prêts aux particuliers	Total	Total
Canada	242 044 \$	42 449 \$	49 473 \$	478 160 \$	812 126 \$	783 178 \$
États-Unis	137 005	31 645	83 209	1	251 860	238 201
Chili	23 206	2 263	3 586	33 518	62 573	60 179
Mexique	29 050	2 950	3 183	24 184	59 367	58 439
Pérou	18 163	1 435	2 164	12 005	33 767	32 609
Colombie	8 657	682	941	7 873	18 153	15 015
Autres pays						
Europe	17 423	6 241	22 195	–	45 859	38 776
Antilles et Amérique centrale	17 743	1 213	1 236	16 051	36 243	36 170
Autres pays d'Amérique latine	13 982	814	1 080	1 370	17 246	17 742
Autres	11 361	2 882	4 891	–	19 134	25 136
Total	518 634 \$	92 574 \$	171 958 \$	573 162 \$	1 356 328 \$	1 305 445 \$
Au 31 octobre 2024	535 326 \$	99 011 \$	131 677 \$	539 431 \$	1 305 445 \$	

1) La répartition par secteurs géographiques se fonde sur le lieu du risque de crédit ultime. Comprend la totalité des portefeuilles exposés au risque de crédit et exclut les titres de capitaux propres et les autres actifs.

2) Ces montants représentent l'exposition en cas de défaut.

3) Comprend les instruments de crédit hors bilan tels que les lettres de crédit, les lettres de garantie, les dérivés, les actifs titrisés et les opérations de pension sur titres, déduction faite des garanties.

T74 Exposition au risque de crédit par échéances selon l'approche NI^{1),2)}

	2025				2024
	Montants prélevés	Engagements non prélevés	Autres expositions ³⁾	Total	Total
Durée à courir jusqu'à l'échéance aux 31 octobre (en millions de dollars)					
Prêts autres qu'aux particuliers					
Moins de 1 an	133 684 \$	20 126 \$	89 711 \$	243 521 \$	260 784 \$
De 1 an à 5 ans	208 536	65 260	41 159	314 955	301 844
Plus de 5 ans	48 912	1 695	16 918	67 525	55 993
Total des prêts autres qu'aux particuliers	391 132 \$	87 081 \$	147 788 \$	626 001 \$	618 621 \$
Prêts aux particuliers					
Moins de 1 an	78 048 \$	65 109 \$	– \$	143 157 \$	123 229 \$
De 1 an à 5 ans	229 733	–	–	229 733	234 961
Plus de 5 ans	13 793	–	–	13 793	15 540
Crédits renouvelables ⁴⁾	44 788	63 595	–	108 383	93 400
Total des prêts aux particuliers	366 362 \$	128 704 \$	– \$	495 066 \$	467 130 \$
Total	757 494 \$	215 785 \$	147 788 \$	1 121 067 \$	1 085 751 \$
Au 31 octobre 2024	766 991 \$	205 624 \$	113 136 \$	1 085 751 \$	

1) Durée à courir jusqu'à l'échéance des expositions au risque de crédit. Comprend la totalité des portefeuilles exposés au risque de crédit et exclut les titres de capitaux propres et les autres actifs.

2) Exposition en cas de défaut, compte non tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.

3) Comprend les instruments de crédit hors bilan tels que les lettres de crédit, les lettres de garantie, les actifs titrisés, les dérivés et les opérations de pension sur titres, déduction faite des garanties.

4) Cartes de crédit et lignes de crédit sans échéance déterminée.

T75 Total de l'exposition au risque de crédit et actifs pondérés en fonction des risques

	2025						2024	
	Approche NI		Approche standard ¹⁾		Total		Total	
	Exposition en cas de défaut ²⁾	Actifs pondérés en fonction des risques	Exposition en cas de défaut ²⁾	Actifs pondérés en fonction des risques	Exposition en cas de défaut ²⁾	Actifs pondérés en fonction des risques	Exposition en cas de défaut ²⁾	Actifs pondérés en fonction des risques
Aux 31 octobre (en millions de dollars)								
Prêts autres qu'aux particuliers								
Exposition sur les sociétés								
Montants prélevés	189 918 \$	82 445 \$	49 395 \$	46 489 \$	239 313 \$	128 934 \$	246 526 \$	125 359 \$
Engagements non prélevés	71 341	28 083	4 901	4 716	76 242	32 799	80 749	32 574
Autres ³⁾	54 146	14 995	2 494	2 307	56 640	17 302	47 919	13 873
	315 405	125 523	56 790	53 512	372 195	179 035	375 194	171 806
Exposition sur les banques								
Montants prélevés	12 924	3 379	1 609	680	14 533	4 059	19 913	5 916
Engagements non prélevés	12 253	6 217	69	35	12 322	6 252	14 756	6 946
Autres ³⁾	14 001	2 516	140	95	14 141	2 611	14 521	3 687
	39 178	12 112	1 818	810	40 996	12 922	49 190	16 549
Exposition sur les emprunteurs souverains								
Montants prélevés	240 416	7 564	24 372	3 088	264 788	10 652	268 887	11 368
Engagements non prélevés	3 487	555	523	471	4 010	1 026	3 506	551
Autres ³⁾	6 927	558	187	178	7 114	736	6 043	620
	250 830	8 677	25 082	3 737	275 912	12 414	278 436	12 539
Total des prêts autres qu'aux particuliers								
Montants prélevés	443 258	93 388	75 376	50 257	518 634	143 645	535 326	142 643
Engagements non prélevés	87 081	34 855	5 493	5 222	92 574	40 077	99 011	40 071
Autres ³⁾	75 074	18 069	2 821	2 580	77 895	20 649	68 483	18 180
	605 413 \$	146 312 \$	83 690 \$	58 059 \$	689 103 \$	204 371 \$	702 820 \$	200 894 \$
Prêts aux particuliers								
Prêts hypothécaires à l'habitation aux particuliers								
Montants prélevés	244 737 \$	24 970 \$	66 707 \$	21 168 \$	311 444 \$	46 138 \$	289 602 \$	48 567 \$
	244 737	24 970	66 707	21 168	311 444	46 138	289 602	48 567
Marges de crédit garanties								
Montants prélevés	23 119	5 190	472	166	23 591	5 356	23 452	4 535
Engagements non prélevés	60 485	2 480	102	36	60 587	2 516	56 913	2 379
	83 604	7 670	574	202	84 178	7 872	80 365	6 914
Expositions aux prêts renouvelables aux particuliers admissibles								
Montants prélevés	18 710	13 841	11 011	7 048	29 721	20 889	28 904	19 329
Engagements non prélevés	63 595	7 569	8 161	4 001	71 756	11 570	58 300	9 541
	82 305	21 410	19 172	11 049	101 477	32 459	87 204	28 870
Autres prêts aux particuliers								
Montants prélevés	27 670	15 616	41 541	31 536	69 211	47 152	75 802	52 541
Engagements non prélevés/autres	4 624	2 015	2 228	1 680	6 852	3 695	6 458	3 178
	32 294	17 631	43 769	33 216	76 063	50 847	82 260	55 719
Total des prêts aux particuliers								
Montants prélevés	314 236	59 617	119 731	59 918	433 967	119 535	417 760	124 972
Engagements non prélevés/autres	128 704	12 064	10 491	5 717	139 195	17 781	121 671	15 098
	442 940 \$	71 681 \$	130 222 \$	65 635 \$	573 162 \$	137 316 \$	539 431 \$	140 070 \$
Exposition sur les actifs titrisés								
Dérivés détenus à des fins de transaction	43 622	6 090	20 650	3 962	64 272	10 052	37 657	7 791
Dérivés au titre de l'ajustement de l'évaluation du crédit	29 092	6 287	699	682	29 791	6 969	25 537	5 801
	—	—	—	5 394	—	5 394	—	4 631
Total partiel	1 121 067 \$	230 370 \$	235 261 \$	133 732 \$	1 356 328 \$	364 102 \$	1 305 445 \$	359 187 \$
Capitaux propres	—	—	8 160	20 119	8 160	20 119	7 751	18 644
Autres actifs ⁴⁾	—	—	54 566	22 035	54 566	22 035	46 798	20 322
Total du risque de crédit	1 121 067 \$	230 370 \$	297 987 \$	175 886 \$	1 419 054 \$	406 256 \$	1 359 994 \$	398 153 \$

1) Les portefeuilles appliquant l'approche standard sont présentés déduction faite des comptes de correction de valeur spécifiques pour pertes sur créances et déduction faite des garanties auxquelles est appliquée l'approche globale.

2) Montant en cours au titre de l'exposition liée à des éléments au bilan et montant équivalent de prêt au titre de l'exposition liée à des éléments hors bilan, compte tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.

3) Les autres expositions comprennent les instruments de crédit hors bilan tels que les lettres de crédit, les lettres de garantie, les dérivés détenus à des fins autres que de transaction et les opérations de pension sur titres, déduction faite des garanties.

4) Les autres actifs incluent les montants liés aux contreparties centrales, compte tenu des déductions de fonds propres.

Revenus et charges

T76 Analyse de la variation des revenus d'intérêts nets selon les volumes et les taux

(en millions de dollars)	Augmentation (diminution) attribuable à la variation en 2025 c. 2024			Augmentation (diminution) attribuable à la variation en 2024 c. 2023		
	Du volume moyen	Du taux moyen	Variation nette	Du volume moyen	Du taux moyen	Variation nette
Revenus d'intérêts nets						
Total des actifs productifs	1 442 \$	(5 499)\$	(4 057)\$	1 064 \$	3 771 \$	4 835 \$
Total des passifs portant intérêt	464	(6 791)	(6 327)	(301)	4 146	3 845
Variation des revenus d'intérêts nets	978 \$	1 292 \$	2 270 \$	1 365 \$	(375)\$	990 \$
Actifs						
Dépôts auprès d'autres banques	166 \$	(692)\$	(526)\$	(589)\$	205 \$	(384)\$
Actifs détenus à des fins de transaction	78	(604)	(526)	372	(570)	(198)
Titres pris en pension	135	1 071	1 206	41	83	124
Titres de placement	486	(1 179)	(693)	1 281	1 244	2 525
Prêts						
Prêts hypothécaires à l'habitation	716	(961)	(245)	(262)	1 037	775
Prêts personnels	158	(731)	(573)	197	674	871
Prêts sur cartes de crédit	37	(60)	(23)	244	18	262
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	(334)	(2 343)	(2 677)	(220)	1 080	860
Total des prêts	577	(4 095)	(3 518)	(41)	2 809	2 768
Total des actifs productifs	1 442 \$	(5 499)\$	(4 057)\$	1 064 \$	3 771 \$	4 835 \$
Passifs						
Dépôts						
Dépôts de particuliers	244 \$	(1 805)\$	(1 561)\$	362 \$	1 418 \$	1 780 \$
Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques	408	(4 552)	(4 144)	(468)	2 447	1 979
Dépôts d'autres banques	(220)	(130)	(350)	(188)	259	71
Total des dépôts	432	(6 487)	(6 055)	(294)	4 124	3 830
Obligations relatives aux titres mis en pension	131	(247)	(116)	178	(194)	(16)
Déventures subordonnées	(42)	(63)	(105)	(43)	62	19
Autres passifs portant intérêt	(57)	6	(51)	(142)	154	12
Total des passifs portant intérêt	464 \$	(6 791)\$	(6 327)\$	(301)\$	4 146 \$	3 845 \$

T77 Charge d'impôt sur le résultat et autres charges d'impôt

Pour les exercices (en millions de dollars)	2025	2024	2025 c. 2024
Impôt sur le résultat			
Charge d'impôt sur le résultat	2 751 \$	2 032 \$	35,4 %
Autres impôts			
Charges sociales	580	530	9,4
Taxes d'affaires et sur le capital	708	682	3,8
Taxe de vente harmonisée et autres taxes	483	482	0,2
Total des autres impôts	1 771	1 694	4,5
Total de l'impôt sur le résultat et des autres impôts ¹⁾	4 522 \$	3 726 \$	21,4 %
Bénéfice net avant impôt sur le résultat	10 509 \$	9 924 \$	5,9 %
Taux d'impôt effectif (en pourcentage) ²⁾	26,2	20,5	5,7
Total du taux d'impôt (en pourcentage) ³⁾	36,8	32,1	4,7

1) Ce montant se compose d'une tranche de 2 545 \$ en impôts canadiens (2024 – 1 953 \$) et de 1 977 \$ en impôts étrangers (2024 – 1 773 \$).

2) Se reporter au glossaire à la page 136 pour obtenir une description de cette mesure.

3) Total de l'impôt sur le résultat et des autres impôts en pourcentage du bénéfice net avant l'impôt sur le résultat et les autres impôts.

T78 Actifs sous administration et actifs sous gestion¹⁾

(en milliards de dollars)	2025	2024
Actifs sous administration		
Particuliers		
Courtage au détail	283,6 \$	242,9 \$
Gestion de placements et services fiduciaires	209,5	198,6
	493,1	441,5
Fonds communs de placement	269,5	233,7
Institutions	105,7	96,3
Total	868,3 \$	771,5 \$
Actifs sous gestion		
Particuliers	121,5 \$	100,1 \$
Fonds communs de placement	253,8	217,1
Institutions	57,1	55,8
Total	432,4 \$	373,0 \$

1) Se reporter au glossaire à la page 136 pour obtenir une description de cette mesure.

T79 Évolution des actifs sous administration et des actifs sous gestion¹⁾

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)	2025	2024
Actifs sous administration		
Solde à l'ouverture de l'exercice	771,5 \$	673,6 \$
Entrées (sorties) nettes	16,7	9,7
Incidence des variations des marchés, y compris la conversion des devises	80,1	88,2
Solde à la clôture de l'exercice	868,3 \$	771,5 \$

1) Se reporter au glossaire à la page 136 pour obtenir une description de cette mesure.

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)	2025	2024
Actifs sous gestion		
Solde à l'ouverture de l'exercice	373,0 \$	316,6 \$
Entrées (sorties) nettes	8,7	(0,1)
Incidence des variations des marchés, y compris la conversion des devises	50,7	56,5
Solde à la clôture de l'exercice	432,4 \$	373,0 \$

T80 Honoraires versés aux auditeurs nommés par les actionnaires

Pour les exercices (en millions de dollars)	2025	2024
Services d'audit	40,6 \$	39,1 \$
Services liés à l'audit	2,4	1,2
Services-conseils en fiscalité autres que d'audit	0,7	0,4
Divers services autres que d'audit	0,9	1,2
Honoraires totaux de la Banque et des filiales	44,6 \$	41,9 \$
Fonds communs de placement	3,9	3,6
Total des honoraires	48,5 \$	45,5 \$

Informations trimestrielles choisies

T81 Informations trimestrielles choisies

	2025				2024			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Pour les trimestres et à la clôture des trimestres								
Résultats d'exploitation (en millions de dollars)								
Revenus d'intérêts nets	5 586	5 493	5 270	5 173	4 923	4 862	4 694	4 773
Revenus autres que d'intérêts	4 217	3 993	3 810	4 199	3 603	3 502	3 653	3 660
Total des revenus	9 803	9 486	9 080	9 372	8 526	8 364	8 347	8 433
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 113	1 041	1 398	1 162	1 030	1 052	1 007	962
Charges autres que d'intérêts	5 828	5 089	5 110	6 491	5 296	4 949	4 711	4 739
Charge d'impôt sur le résultat	656	829	540	726	511	451	537	533
Bénéfice net	2 206	2 527	2 032	993	1 689	1 912	2 092	2 199
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	2 104	2 313	1 841	1 025	1 521	1 756	1 943	2 066
Performance d'exploitation								
Bénéfice de base par action (en dollars)	1,70	1,84	1,48	0,82	1,23	1,43	1,59	1,70
Bénéfice dilué par action (en dollars)	1,65	1,84	1,48	0,66	1,22	1,41	1,57	1,68
Rendement des capitaux propres (en pourcentage) ¹⁾	11,0	12,2	10,1	5,5	8,3	9,8	11,2	11,8
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires (en pourcentage) ²⁾	13,5	15,0	12,5	6,8	10,1	11,9	13,8	14,6
Ratio de productivité (en pourcentage) ¹⁾	59,4	53,7	56,3	69,3	62,1	59,2	56,4	56,2
Marge nette sur intérêts (en pourcentage) ²⁾	2,40	2,36	2,31	2,23	2,15	2,14	2,17	2,19
Données tirées de l'état de la situation financière (en milliards de dollars)								
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	66,0	69,7	63,6	70,2	63,9	58,3	58,6	67,2
Actifs détenus à des fins de transaction	152,2	136,5	129,0	136,7	129,7	134,0	132,3	126,4
Prêts	771,0	761,6	756,4	766,3	760,8	759,2	753,5	743,9
Total des actifs	1 460,0	1 414,7	1 415,5	1 439,2	1 412,0	1 402,4	1 399,4	1 392,9
Dépôts	966,3	946,8	945,8	966,0	943,8	949,2	942,0	939,8
Actions ordinaires	76,9	75,3	74,7	74,6	73,6	72,7	70,6	70,0
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	10,0	8,5	10,2	10,2	8,8	8,8	8,8	8,8
Actifs sous administration ¹⁾	868,3	825,1	779,1	807,5	771,5	761,0	738,9	715,9
Actifs sous gestion ¹⁾	432,4	407,0	379,9	395,5	373,0	363,9	348,6	339,6
Mesures du capital et de la liquidité								
Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1) (en pourcentage) ³⁾	13,2	13,3	13,2	12,9	13,1	13,3	13,2	12,9
Ratio de T1 (en pourcentage) ³⁾	15,3	15,2	15,4	15,1	15,0	15,3	15,2	14,8
Ratio total des fonds propres (en pourcentage) ³⁾	17,1	16,9	17,1	16,8	16,7	17,1	17,1	16,7
Ratio de capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) (en pourcentage) ⁴⁾	29,1	29,0	30,3	28,8	29,7	29,1	28,9	28,9
Ratio de levier (en pourcentage) ⁵⁾	4,5	4,5	4,5	4,4	4,4	4,5	4,4	4,3
Ratio de levier TLAC (en pourcentage) ⁴⁾	8,5	8,6	8,9	8,5	8,8	8,5	8,4	8,4
Actifs pondérés en fonction des risques (en milliards de dollars) ³⁾	474,5	463,5	459,0	468,1	464,0	453,7	450,2	451,0
Ratio de liquidité à court terme (en pourcentage) ⁶⁾	128	126	131	128	131	133	129	132
Ratio structurel de liquidité à long terme (en pourcentage) ⁶⁾	116	120	120	117	119	117	117	117
Qualité du crédit								
Montant net des prêts douteux (en millions de dollars)	4 903	4 656	4 648	4 874	4 685	4 449	4 399	4 215
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances (en millions de dollars) ⁷⁾	7 654	7 386	7 276	7 080	6 736	6 860	6 768	6 597
Montant brut des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations ¹⁾	0,93	0,90	0,90	0,91	0,88	0,84	0,83	0,80
Montant net des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations ¹⁾	0,63	0,61	0,61	0,63	0,61	0,58	0,57	0,55
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations (annualisé) ^{1), 8)}	0,58	0,55	0,75	0,60	0,54	0,55	0,54	0,50
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations (annualisé) ^{1), 8)}	0,54	0,51	0,57	0,55	0,55	0,51	0,52	0,49
Radiations nettes en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations (annualisé) ¹⁾	0,51	0,50	0,50	0,49	0,51	0,45	0,48	0,42
Résultats ajustés²⁾								
Total des revenus ajustés (en millions de dollars)	9 767	9 494	9 098	9 372	8 526	8 507	8 347	8 433
Charges autres que d'intérêts ajustées (en millions de dollars)	5 308	5 095	5 067	5 111	4 784	4 763	4 693	4 721
Bénéfice net ajusté (en millions de dollars)	2 558	2 518	2 072	2 362	2 119	2 191	2 105	2 212
Bénéfice dilué ajusté par action (en dollars)	1,93	1,88	1,52	1,76	1,57	1,63	1,58	1,69
Rendement des capitaux propres ajusté (en pourcentage)	12,5	12,4	10,4	11,8	10,6	11,3	11,3	11,9
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté (en pourcentage)	15,2	15,1	12,7	14,3	12,8	13,7	13,8	14,6
Ratio de productivité ajusté (en pourcentage)	54,3	53,7	55,7	54,5	56,1	56,0	56,2	56,0
Données sur les actions ordinaires								
Cours des actions à la clôture (en dollars) (TSX)	91,99	77,09	68,98	74,36	71,69	64,47	63,16	62,87
Actions en circulation (en millions)								
Moyenne (de base)	1 239	1 244	1 246	1 245	1 238	1 230	1 223	1 214
Moyenne (dilué)	1 245	1 245	1 246	1 250	1 243	1 235	1 228	1 221
Clôture du trimestre	1 236	1 242	1 246	1 246	1 244	1 237	1 230	1 222
Dividendes versés par action (en dollars)	1,10	1,10	1,06	1,06	1,06	1,06	1,06	1,06
Rendement de l'action (en pourcentage) ¹⁾	5,2	6,0	6,2	5,6	6,3	6,6	6,4	7,0
Capitalisation boursière (en milliards de dollars) (TSX)	113,7	95,8	85,9	92,6	89,2	79,8	77,7	76,8
Valeur comptable par action ordinaire (en dollars) ¹⁾	62,22	60,57	59,96	59,86	59,14	58,78	57,40	57,26
Ratio de la valeur de marché à la valeur comptable ¹⁾	1,5	1,3	1,2	1,2	1,2	1,1	1,1	1,1
Ratio cours-bénéfice (quatre derniers trimestres) ¹⁾	15,8	14,4	13,9	14,7	12,0	11,3	10,5	10,3

1) Se reporter au glossaire à la page 136 pour obtenir une description de cette mesure.

2) Le détail des mesures non conformes aux PCGR est présenté à la page 20.

3) Les ratios de fonds propres réglementaires sont fondés sur les exigences de Bâle III et sont calculés conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres du BSIF.

4) Cette mesure est présentée dans le présent document conformément à la ligne directrice Capacité totale d'absorption des pertes du BSIF.

5) Les ratios de levier sont fondés sur les exigences de Bâle III et sont calculés conformément à la ligne directrice Exigences de levier du BSIF.

6) Le ratio de liquidité à court terme et le ratio structurel de liquidité à long terme sont calculés conformément à la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF.

7) Compte tenu du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de tous les actifs financiers : prêts, acceptations, éléments hors bilan, titres de créance et dépôts auprès d'autres institutions financières.

8) Compte tenu de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de certains actifs financiers : prêts, acceptations et éléments hors bilan.

Informations annuelles choisies

T82 Principales informations annuelles

(en millions de dollars)

	2025	2024	2023
Total des revenus	37 741 \$	33 670 \$	32 214 \$
Bénéfice net attribuable aux :			
Détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	7 789	7 758	7 338
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	(31)	134	112
	7 758 \$	7 892 \$	7 450 \$
Bénéfice de base par action (en dollars)	5,84 \$	5,94 \$	5,78 \$
Bénéfice dilué par action (en dollars)	5,67	5,87	5,72
Dividendes versés par action ordinaire (en dollars)	4,32	4,24	4,18
Total des actifs	1 460 042	1 412 027	1 411 043
Dépôts	966 279	943 849	952 333

Statistiques des dix derniers exercices

T83 État consolidé résumé de la situation financière

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2025 ^{1), 2)}	2024 ^{1), 2)}	2023 ^{1), 2)}	2022 ¹⁾	2021 ¹⁾	2020 ¹⁾	2019 ¹⁾	2018 ¹⁾	2017	2016
Actifs										
Trésorerie, dépôts auprès d'autres institutions financières et métaux précieux	71 123 \$	66 400 \$	91 249 \$	66 438 \$	87 078 \$	77 641 \$	50 429 \$	65 460 \$	65 380 \$	54 786 \$
Actifs détenus à des fins de transaction	152 223	129 727	117 868	113 154	146 312	117 839	127 488	100 262	98 464	108 561
Titres pris en pension et titres empruntés	203 008	200 543	199 325	175 313	127 739	119 747	131 178	104 018	95 319	92 129
Titres de placement	149 948	152 832	118 237	110 008	75 199	111 389	82 359	78 396	69 269	72 919
Prêts, déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances	771 045	760 829	750 911	744 987	636 986	603 263	592 483	551 834	504 369	480 164
Autres ³⁾	112 695	101 696	133 453	139 518	111 530	106 587	102 224	98 523	82 472	87 707
	1 460 042 \$	1 412 027 \$	1 411 043 \$	1 349 418 \$	1 184 844 \$	1 136 466 \$	1 086 161 \$	998 493 \$	915 273 \$	896 266 \$
Passifs										
Dépôts	966 279 \$	943 849 \$	952 333 \$	916 181 \$	797 259 \$	750 838 \$	733 390 \$	676 534 \$	625 367 \$	611 877 \$
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	189 144	190 449	160 007	139 025	123 469	137 763	124 083	101 257	95 843	97 083
Débitures subordonnées	7 692	7 833	9 693	8 469	6 334	7 405	7 252	5 698	5 935	7 633
Autres ³⁾	208 340	185 820	210 439	210 994	184 890	169 957	151 244	147 324	126 503	121 852
	1 371 455	1 327 951	1 332 472	1 274 669	1 111 952	1 065 963	1 015 969	930 813	853 648	838 445
Actions ordinaires	76 927	73 590	68 767	65 150	64 750	62 819	63 638	61 044	55 454	52 657
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	9 939	8 779	8 075	8 075	6 052	5 308	3 884	4 184	4 579	3 594
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	1 721	1 707	1 729	1 524	2 090	2 376	2 670	2 452	1 592	1 570
	88 587	84 076	78 571	74 749	72 892	70 503	70 192	67 680	61 625	57 821
Total des capitaux propres	1 460 042 \$	1 412 027 \$	1 411 043 \$	1 349 418 \$	1 184 844 \$	1 136 466 \$	1 086 161 \$	998 493 \$	915 273 \$	896 266 \$

1) Les montants pour les exercices clos du 31 octobre 2018 au 31 octobre 2025 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités.

2) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Les montants pour les exercices 2016 à 2022 ont été établis selon l'IFRS 4 et n'ont pas été retraités.

3) Les montants pour les exercices clos du 31 octobre 2020 au 31 octobre 2025 ont été établis selon l'IFRS 16; les montants des exercices précédents n'ont pas été retraités.

T84 État consolidé résumé du résultat net

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2025 ¹⁾	2024 ¹⁾	2023 ¹⁾	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Revenus										
Revenus d'intérêts nets ^{2), 3)}	21 522 \$	19 252 \$	18 262 \$	18 115 \$	16 961 \$	17 320 \$	17 177 \$	16 191 \$	15 035 \$	14 292 \$
Revenus autres que d'intérêts ^{2), 4)}	16 219	14 418	13 952	13 301	14 291	14 016	13 857	12 584	12 120	12 058
Total des revenus	37 741	33 670	32 214	31 416	31 252	31 336	31 034	28 775	27 155	26 350
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances ²⁾	4 714	4 051	3 422	1 382	1 808	6 084	3 027	2 611	2 249	2 412
Charges autres que d'intérêts ^{3), 4)}	22 518	19 695	19 121	17 102	16 618	16 856	16 737	15 058	14 630	14 540
Bénéfice avant impôt sur le résultat	10 509	9 924	9 671	12 932	12 826	8 396	11 270	11 106	10 276	9 398
Charge d'impôt sur le résultat	2 751	2 032	2 221	2 758	2 871	1 543	2 472	2 382	2 033	2 030
Bénéfice net	7 758 \$	7 892 \$	7 450 \$	10 174 \$	9 955 \$	6 853 \$	8 798 \$	8 724 \$	8 243 \$	7 368 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	(31)	134	112	258	331	75	408	176	238	251
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	7 789 \$	7 758 \$	7 338 \$	9 916 \$	9 624 \$	6 778 \$	8 390 \$	8 548 \$	8 005 \$	7 117 \$
Actionnaires privilégiés et porteurs d'autres instruments de capitaux propres	506	472	419	260	233	196	182	187	129	130
Actionnaires ordinaires	7 283 \$	7 286 \$	6 919 \$	9 656 \$	9 391 \$	6 582 \$	8 208 \$	8 361 \$	7 876 \$	6 987 \$

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Les montants pour les exercices 2016 à 2022 ont été établis selon l'IFRS 4 et n'ont pas été retraités.

2) Les montants pour les exercices clos du 31 octobre 2018 au 31 octobre 2025 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants des exercices précédents n'ont pas été retraités.

3) Les montants pour les exercices clos du 31 octobre 2020 au 31 octobre 2025 ont été établis selon l'IFRS 16; les montants des exercices précédents n'ont pas été retraités.

4) Les montants pour les exercices clos du 31 octobre 2019 au 31 octobre 2025 ont été établis selon l'IFRS 15; les montants des exercices précédents n'ont pas été retraités.

T85 État consolidé des variations des capitaux propres

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	2025 ¹⁾	2024 ¹⁾	2023 ¹⁾	2022	2021	2020	2019
Actions ordinaires							
Solde à l'ouverture de l'exercice	22 054 \$	20 109 \$	18 707 \$	18 507 \$	18 239 \$	18 264 \$	18 234 \$
Émission d'actions	210	1 945	1 402	706	268	59	255
Rachat aux fins d'annulation	(197)	—	—	(506)	—	(84)	(225)
Solde à la clôture de l'exercice	22 067 \$	22 054 \$	20 109 \$	18 707 \$	18 507 \$	18 239 \$	18 264 \$
Résultats non distribués							
Solde à l'ouverture de l'exercice	57 751	55 673	53 761	51 354	46 345	44 439	41 414
Ajustements selon les IFRS	—	—	(1)	—	—	—	(58)
Soldes retraités	57 751	55 673	53 760	51 354	46 345	44 439	41 356
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de la Banque	7 283	7 286	6 919	9 656	9 391	6 582	8 208
Dividendes sur les actions ordinaires	(5 369)	(5 198)	(5 003)	(4 858)	(4 371)	(4 363)	(4 260)
Achat d'actions aux fins d'annulation et prime au rachat d'actions	(716)	—	—	(2 367)	—	(330)	(850)
Perte de change au rachat d'autres billets de fonds propres de T1 subordonnés	(22)	—	—	—	—	—	—
Autres	(11)	(10)	(3)	(24)	(11)	17	(15)
Solde à la clôture de l'exercice	58 916 \$	57 751 \$	55 673 \$	53 761 \$	51 354 \$	46 345 \$	44 439 \$
Cumul des autres éléments du résultat global							
Solde à l'ouverture de l'exercice	(6 147)	(6 931)	(7 166)	(5 333)	(2 125)	570	992
Ajustements selon les IFRS	—	—	—	—	—	—	—
Soldes retraités	(6 147)	(6 931)	(7 166)	(5 333)	(2 125)	570	992
Autres éléments du résultat global	2 321	784	278	(1 564)	(3 134)	(2 668)	(422)
Autres	—	—	(43)	(269)	(74)	(27)	—
Solde à la clôture de l'exercice	(3 826) \$	(6 147) \$	(6 931) \$	(7 166) \$	(5 333) \$	(2 125) \$	570 \$
Autres réserves							
Solde à l'ouverture de l'exercice	(68)	(84)	(152)	222	360	365	404
Paielements fondés sur des actions ²⁾	15	13	14	10	7	5	7
Autres	(177)	3	54	(384)	(145)	(10)	(46)
Solde à la clôture de l'exercice	(230) \$	(68) \$	(84) \$	(152) \$	222 \$	360 \$	365 \$
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	76 927 \$	73 590 \$	68 767 \$	65 150 \$	64 750 \$	62 819 \$	63 638 \$
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres							
Solde à l'ouverture de l'exercice	8 779	8 075	8 075	6 052	5 308	3 884	4 184
Bénéfice net attribuable aux actionnaires privilégiés et aux porteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	506	472	419	260	233	196	182
Dividendes sur les actions privilégiées et les autres instruments de capitaux propres	(506)	(472)	(419)	(260)	(233)	(196)	(182)
Émission d'actions	2 848	1 004	—	2 523	2 003	1 689	—
Rachat d'actions	(1 688)	(300)	—	(500)	(1 259)	(265)	(300)
Solde à la clôture de l'exercice	9 939 \$	8 779 \$	8 075 \$	8 075 \$	6 052 \$	5 308 \$	3 884 \$
Participations ne donnant pas le contrôle							
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 707	1 729	1 524	2 090	2 376	2 670	2 452
Ajustements selon les IFRS	—	—	—	—	—	—	—
Soldes retraités	1 707	1 729	1 524	2 090	2 376	2 670	2 452
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(31)	134	112	258	331	75	408
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle	(82)	(88)	(101)	(115)	(123)	(148)	(150)
Incidence des taux de change et autres	127	(68)	194	(709)	(494)	(221)	(40)
Solde à la clôture de l'exercice	1 721 \$	1 707 \$	1 729 \$	1 524 \$	2 090 \$	2 376 \$	2 670 \$
Total des capitaux propres à la clôture de l'exercice	88 587 \$	84 076 \$	78 571 \$	74 749 \$	72 892 \$	70 503 \$	70 192 \$

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Les montants pour les exercices 2016 à 2022 ont été établis selon l'IFRS 4 et n'ont pas été retraités.

2) Représente des montants liés aux paiements fondés sur des actions (se reporter à la note 25 afférente aux états financiers consolidés).

T86 État consolidé du résultat global

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	2025 ¹⁾	2024 ¹⁾	2023 ¹⁾	2022	2021	2020	2019
Bénéfice net	7 758 \$	7 892 \$	7 450 \$	10 174 \$	9 955 \$	6 853 \$	8 798 \$
Autres éléments du résultat global, après impôt sur le résultat							
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le bénéfice net							
Variation nette des profits (pertes) de change latents	780	(1 865)	942	2 454	(3 520)	(2 239)	(819)
Variation nette des profits (pertes) latents sur les titres (de créance et de capitaux propres) disponibles à la vente ²⁾	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Variation nette de la juste valeur découlant de la variation des instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ²⁾	535	612	378	(1 212)	(600)	293	105
Variation nette des profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	1 053	2 343	245	(4 537)	(806)	(32)	708
Variations nettes des produits financiers (charges financières) découlant des contrats d'assurance ¹⁾	19	1	(17)	—	—	—	—
Autres éléments du résultat global provenant des participations dans des sociétés associées	176	(1)	(16)	(344)	37	(2)	103
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le bénéfice net							
Variation nette à la réévaluation de l'actif et du passif au titre des régimes d'avantages du personnel	266	(136)	114	678	1 335	(465)	(815)
Variation nette de la juste valeur découlant de la variation des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ²⁾	61	338	(180)	(74)	408	(85)	95
Variation nette de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à l'entité relativement aux passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur	(500)	(581)	(985)	1 444	(199)	(298)	8
Autres éléments du résultat global provenant des participations dans des sociétés associées	7	1	2	2	5	(8)	(10)
Autres éléments du résultat global	2 397	712	483	(1 589)	(3 340)	(2 836)	(625)
Résultat global	10 155 \$	8 604 \$	7 933 \$	8 585 \$	6 615 \$	4 017 \$	8 173 \$
Résultat global attribuable aux :							
Actionnaires ordinaires de la Banque	9 604 \$	8 070 \$	7 197 \$	8 092 \$	6 257 \$	3 914 \$	7 786 \$
Actionnaires privilégiés et autres détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	506	472	419	260	233	196	182
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	45	62	317	233	125	(93)	205
	10 155 \$	8 604 \$	7 933 \$	8 585 \$	6 615 \$	4 017 \$	8 173 \$

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Les montants pour les exercices 2016 à 2022 ont été établis selon l'IFRS 4 et n'ont pas été retraités.

2) Les montants pour les exercices clos du 31 octobre 2018 au 31 octobre 2025 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités.

2018	2017	2016
15 644 \$	15 513 \$	15 141 \$
2 708	313	391
(118)	(182)	(19)
18 234 \$	15 644 \$	15 513 \$
38 117	34 752	31 316
(564)	—	—
37 553	34 752	31 316
8 361	7 876	6 987
(3 985)	(3 668)	(3 468)
(514)	(827)	(61)
—	—	—
(1)	(16)	(22)
41 414 \$	38 117 \$	34 752 \$
1 577	2 240	2 455
51	—	—
1 628	2 240	2 455
(693)	(663)	(215)
57	—	—
992 \$	1 577 \$	2 240 \$
116	152	173
6	8	7
282	(44)	(28)
404 \$	116 \$	152 \$
61 044 \$	55 454 \$	52 657 \$
4 579	3 594	2 934
187	129	130
(187)	(129)	(130)
300	1 560	1 350
(695)	(575)	(690)
4 184 \$	4 579 \$	3 594 \$
1 592	1 570	1 460
(97)	—	—
1 495	1 570	1 460
176	238	251
(199)	(133)	(116)
980	(83)	(25)
2 452 \$	1 592 \$	1 570 \$
67 680 \$	61 625 \$	57 821 \$

2018	2017	2016
8 724 \$	8 243 \$	7 368 \$
(606)	(1 259)	396
s. o.	(55)	(172)
(252)	s. o.	s. o.
(361)	(28)	258
—	—	—
66	56	31
318	592	(716)
60	s. o.	s. o.
(22)	(21)	(16)
(7)	6	(10)
(804)	(709)	(229)
7 920 \$	7 534 \$	7 139 \$
7 668 \$	7 213 \$	6 772 \$
187	129	130
65	192	237
7 920 \$	7 534 \$	7 139 \$

T87 Autres statistiques

Pour les exercices clos les 31 octobre	2025 ¹⁾	2024 ¹⁾	2023 ¹⁾	2022	2021	2020	2019
Performance d'exploitation							
Bénéfice de base par action (en dollars)	5,84	5,94	5,78	8,05	7,74	5,43	6,72
Bénéfice dilué par action (en dollars)	5,67	5,87	5,72	8,02	7,70	5,30	6,68
Rendement des capitaux propres (en pourcentage) ²⁾	9,7	10,2	10,3	14,8	14,7	10,4	13,1
Ratio de productivité (en pourcentage) ²⁾	59,7	58,5	59,4	54,4	53,2	53,8	53,9
Rendement des actifs (en pourcentage) ²⁾	0,53	0,56	0,53	0,79	0,86	0,59	0,83
Marge nette sur intérêts (en pourcentage) ³⁾	2,33	2,16	2,12	2,20	2,23	2,27	2,44
Mesures des fonds propres²⁾							
Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1) (en pourcentage) ⁴⁾	13,2	13,1	13,0	11,5	12,3	11,8	11,1
Ratio de T1 (en pourcentage) ⁴⁾	15,3	15,0	14,8	13,2	13,9	13,3	12,2
Ratio total des fonds propres (en pourcentage) ⁴⁾	17,1	16,7	17,2	15,3	15,9	15,5	14,2
Ratio de levier (en pourcentage) ⁵⁾	4,5	4,4	4,2	4,2	4,8	4,7	4,2
Données sur les actions ordinaires							
Cours des actions à la clôture (en dollars) (TSX)	91,99	71,69	56,15	65,85	81,14	55,35	75,54
Nombre d'actions en circulation (en millions)	1 236	1 244	1 214	1 191	1 215	1 211	1 216
Dividendes versés par action (en dollars)	4,32	4,24	4,18	4,06	3,60	3,60	3,49
Rendement de l'action (en pourcentage) ^{2), 6)}	5,6	6,5	6,5	5,1	5,2	5,8	4,9
Ratio cours/bénéfice (quatre derniers trimestres) ²⁾	15,8	12,0	9,7	8,2	10,5	10,2	11,2
Valeur comptable par action ordinaire (en dollars) ²⁾	62,22	59,14	56,64	54,68	53,28	51,85	52,33
Autres données							
Total des actifs moyens (en millions de dollars)	1 465 278	1 419 284	1 396 092	1 281 708	1 157 213	1 160 584	1 056 063
Nombre de succursales et de bureaux	2 128	2 236	2 379	2 439	2 573	2 618	3 109
Nombre de salariés	86 431	88 488	89 483	90 979	89 488	91 447	101 380
Nombre de guichets automatiques bancaires	8 432	8 533	8 679	8 610	8 610	8 791	9 391

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Les montants pour les exercices 2016 à 2022 ont été établis selon l'IFRS 4 et n'ont pas été retraités.

2) Se reporter au glossaire à la page 136 pour obtenir une description de cette mesure.

3) Se reporter à la page 20 pour une analyse des mesures non conformes aux PCGR.

4) Les ratios de fonds propres réglementaires pour 2024 et 2025 sont fondés sur les exigences de Bâle III et sont calculés conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres du BSIF (novembre 2023). Depuis le deuxième trimestre de 2023, les ratios de fonds propres réglementaires étaient fondés sur les exigences de Bâle III et étaient calculés conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres du BSIF (février 2023). Les ratios de fonds propres réglementaires des périodes précédentes ont été calculés conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres du BSIF (novembre 2018).

5) Les ratios de levier pour 2023 à 2025 sont fondés sur les exigences de Bâle III et sont calculés conformément à la ligne directrice Exigences de levier du BSIF (février 2023). Les ratios de levier des périodes précédentes ont été calculés conformément à la ligne directrice Exigences de levier du BSIF (novembre 2018).

6) D'après la moyenne des cours les plus hauts et les plus bas de l'action ordinaire pour l'exercice.

2018	2017	2016
6,90	6,55	5,80
6,82	6,49	5,77
14,5	14,6	13,8
52,3	53,9	55,2
0,92	0,90	0,81
2,46	2,46	2,38
11,1	11,5	11,0
12,5	13,1	12,4
14,3	14,9	14,6
4,5	4,7	4,5
70,65	83,28	72,08
1 227	1 199	1 208
3,28	3,05	2,88
4,2	4,0	4,7
10,2	12,7	12,4
49,75	46,24	43,59
945 683	912 619	913 844
3 095	3 003	3 113
97 021	87 761	88 901
9 029	8 140	8 144

Glossaire

Acceptation bancaire : Titre de créance à court terme négociable, garanti contre commission par la banque de l'émetteur.

Actifs pondérés en fonction des risques : Composés de trois grandes catégories, à savoir le risque de crédit, le risque de marché et le risque d'exploitation, lesquels sont évalués selon le cadre de l'accord de Bâle III, conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF (novembre 2023). Les actifs pondérés en fonction des risques de crédit sont calculés au moyen de paramètres fondés sur des modèles, des formules et des exigences pondérées en fonction des risques, comme il est stipulé dans le cadre de l'accord de Bâle III. De plus, la Banque a recours tant à des modèles internes qu'à des approches standards pour calculer le capital lié au risque de marché et des approches standards pour calculer le capital lié au risque d'exploitation, qu'elle convertit en actifs pondérés en fonction des risques.

Actifs sous administration (ASA) : Actifs administrés par la Banque dont les propriétaires réels sont les clients et qui ne sont donc pas comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière de la Banque. Les services fournis à l'égard des ASA sont de nature administrative, et comprennent les services d'administration fiduciaire, de garde, de dépôt de titres, de perception et de distribution de revenus, de règlements de négociation de titres, de production de rapports pour les clients, ainsi que d'autres services semblables.

Actifs sous gestion (ASG) : Actifs gérés par la Banque de façon discrétionnaire à l'égard desquels la Banque touche des honoraires de gestion. Les ASG sont la propriété réelle des clients et ne sont donc pas comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière de la Banque. Certains ASG sont également des actifs administrés et sont donc parfois inclus dans les actifs sous administration.

Base de mise en équivalence fiscale (BMEF) : La Banque analyse les revenus d'intérêts nets, les revenus autres que d'intérêts et le total des revenus sur une base de mise en équivalence fiscale (BMEF). Cette méthode consiste à majorer les revenus exonérés d'impôt gagnés sur certains titres et comptabilisés dans les revenus d'intérêts nets ou dans les revenus autres que d'intérêts jusqu'à un montant équivalent avant impôt. Une augmentation correspondante est inscrite à la charge d'impôt sur le résultat, ce qui signifie qu'il n'y a aucune incidence sur le bénéfice net. La direction est d'avis que cette méthode permet d'établir une comparaison uniforme des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts découlant de sources imposables et de ceux provenant de sources non imposables et qu'elle favorise l'utilisation d'une méthode cohérente de mesure. Bien que d'autres banques utilisent également la BMEF, la méthode qu'elles utilisent pourrait ne pas être comparable à celle de la Banque. Aux fins de la présentation de l'information sectorielle, les revenus et la charge d'impôt sur le résultat des secteurs sont majorés jusqu'à un montant imposable équivalent. L'élimination de la majoration au titre de la BMEF est inscrite dans le secteur Autres.

BSIF : Bureau du surintendant des institutions financières Canada, qui constitue l'autorité de réglementation des banques canadiennes.

Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) : La TLAC correspond au total des fonds propres de catégorie 1 FPNV, des fonds propres de catégorie 2 FPNV et des autres instruments de TLAC qui sont assujettis à une conversion, en totalité ou en partie, en actions ordinaires aux termes de la *Loi sur la SADC* et qui répondent à tous les critères d'admissibilité énoncés dans la ligne directrice *Capacité totale d'absorption des pertes* du BSIF (septembre 2018).

Les autres instruments visés par la TLAC comprennent les actions et les passifs prescrits qui sont assujettis à une conversion en actions ordinaires aux termes de la *Loi sur la SADC* et qui répondent à tous les critères d'admissibilité énoncés dans les lignes directrices portant sur la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC).

Compte de correction de valeur au titre des prêts douteux en pourcentage du montant brut des prêts douteux : Ratio du compte de correction de valeur au titre des prêts douteux sur le montant brut des prêts douteux.

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances : Montant mis en réserve qui, de l'avis de la direction, suffit à absorber les pertes sur créances au titre de tous les actifs financiers et des expositions hors bilan pouvant faire l'objet d'une évaluation de la dépréciation. Cela comprend les comptes de correction de valeur au titre des actifs financiers productifs et des actifs financiers dépréciés.

Contrat à terme standardisé : Engagement d'achat ou de vente d'un montant fixé de marchandises, de titres ou de monnaies étrangères à une date et à un prix stipulés d'avance. Les contrats à terme standardisés sont négociés sur des bourses reconnues. Les profits ou pertes sur ces contrats sont réglés chaque jour en fonction des cours de clôture.

Contrat de change à terme : Engagement d'achat ou de vente d'un montant donné d'une monnaie à une date fixe et à un taux de change stipulé d'avance.

Contrat de garantie de taux : Contrat négocié entre deux parties en vertu duquel un taux d'intérêt fixé s'applique à un montant notionnel pour une période prédéterminée. L'écart entre le taux établi par contrat et le taux en vigueur sur le marché est versé en trésorerie à la date de règlement. Ce genre de contrat offre une protection contre les fluctuations futures des taux d'intérêt ou permet d'en tirer parti.

Courbe de rendement : Représentation graphique de la structure par échéance des taux d'intérêt où sont tracées des courbes de taux de rendement de titres obligataires de même ordre selon leur terme jusqu'à échéance.

Couverture : Protection contre l'exposition aux risques de prix, de taux d'intérêt ou de change au moyen de positions qui devraient permettre de compenser les variations des conditions du marché.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations : Le ratio de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux correspond à la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux, des acceptations et des expositions hors bilan exprimée en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations : Ratio de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts, des acceptations et des expositions hors bilan exprimée en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations.

Entité structurée : Entité créée pour réaliser un objectif précis et bien défini. Une entité structurée peut prendre la forme d'une société, d'une fiducie, d'une société de personnes ou d'une entité sans personnalité juridique. Les entités structurées sont souvent créées avec des clauses juridiques qui imposent des limites strictes et quelquefois permanentes au pouvoir de décision de l'organe de direction, du fiduciaire ou de la direction quant aux transactions de l'entité.

Évaluation à la valeur de marché : Évaluation à la juste valeur de certains instruments financiers à la date de l'état consolidé de la situation financière.

Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) : Pour être admissibles à titre de fonds propres réglementaires, tous les instruments de fonds propres non ordinaires de T1 et de T2 doivent permettre d'absorber des pertes en cas de non-viabilité d'une institution financière. Les investisseurs sont ainsi assurés que ces instruments subiront des pertes avant les contribuables si les administrations publiques déterminent qu'il est d'intérêt public de secourir une banque non viable.

Instruments de crédit structuré : Vaste gamme de produits financiers qui comprend les titres adossés à des créances avec flux groupés, les titres adossés à des prêts avec flux groupés, les véhicules de placement structuré et les titres adossés à des actifs. Ces instruments représentent des placements dans des groupes d'actifs adossés à des créances, dont la valeur est avant tout tributaire du rendement des groupes sous-jacents.

Instruments hors bilan : Engagements de crédit indirect, y compris les engagements de crédit en vertu desquels aucune somme n'a été prélevée et les instruments dérivés, qui ne figurent pas au bilan de la Banque conformément aux IFRS.

Juste valeur : Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, survenant soit sur le marché principal soit, en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux auquel la Banque a accès à la date d'évaluation.

Lettre de crédit de soutien et lettre de garantie : Engagement écrit que prend la Banque, à la demande d'un client, pour garantir le paiement à un tiers relativement aux obligations du client à l'endroit de ce tiers.

Levier d'exploitation : Paramètre financier servant à mesurer le taux de croissance du total des revenus moins le taux de croissance des charges autres que d'intérêts.

Marge nette sur intérêts : Sert à évaluer le rendement généré par les actifs productifs principaux de la Banque, compte tenu du coût du financement. Elle correspond aux revenus d'intérêts nets sur les actifs principaux divisés par les actifs productifs principaux moyens.

Mise en pension : Ou encore « Obligation relative aux titres mis en pension », soit une transaction à court terme dans le cadre de laquelle la Banque vend des titres, généralement des obligations d'administrations publiques, à un client et convient au même moment de les lui racheter à une date et à un prix déterminés. Il s'agit d'une forme de financement à court terme.

Montant brut des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations : Ratio du montant brut des prêts douteux, des placements sous forme de titres de créance et des expositions hors bilan exprimé en pourcentage des prêts et des acceptations.

Montant net des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations : Ratio du montant net des prêts douteux, des placements sous forme de titres de créance et des expositions hors bilan exprimé en pourcentage des prêts et des acceptations.

Montant notionnel : Montant prévu au contrat ou montant en principal devant servir à déterminer le paiement de certains instruments et dérivés hors bilan tels que des contrats de garantie de taux, des swaps de taux d'intérêt et des swaps de devises. Ce montant est dit « notionnel » parce qu'il ne fait pas lui-même l'objet d'un échange, mais constitue uniquement une référence pour le calcul des montants qui changent effectivement de main.

Obligation sécurisée : Créance de la Banque pour laquelle le paiement de tous les montants de principal et d'intérêts est inconditionnellement et irrévocablement garanti par une société en commandite et est garanti par le nantissement du portefeuille d'obligations couvertes. Les actifs du portefeuille d'obligations sécurisées détenues par la société en commandite se composent respectivement de prêts hypothécaires à l'habitation non garantis de premier rang au Canada et de prêts hypothécaires à l'habitation de premier rang au Canada garantis aux termes de l'assurance prêt hypothécaire de la SCHL, ainsi que de leur sûreté connexe.

Option : Contrat entre un acheteur et un vendeur conférant à l'acheteur de l'option le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre une marchandise, un instrument financier ou une monnaie en particulier à un prix ou à un taux préétabli, au plus tard à une date future convenue d'avance.

Point de base (pdb) : Unité de mesure équivalant à un centième de un pour cent.

Prêt douteux : Prêt dont la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer les intérêts et le principal à la date prévue, dont un paiement prévu par contrat est en souffrance à la fin d'une période prescrite ou dont le client est considéré comme étant en faillite.

Prise en pension : Ou encore « titres pris en pension », soit une transaction à court terme dans le cadre de laquelle la Banque achète des titres, généralement des obligations d'administrations publiques, auprès d'un client et convient au même moment de les lui revendre à une date et à un prix déterminés. Il s'agit d'une forme de prêt garanti à court terme.

Produit dérivé : Contrat financier dont la valeur est fonction d'un prix, d'un taux d'intérêt, d'un taux de change ou d'un indice boursier sous-jacent. Les contrats à terme standardisés, les options et les swaps sont tous des instruments dérivés.

Radiations nettes en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations : Ratio des radiations nettes exprimées en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations.

Ratio cours-bénéfice (quatre derniers trimestres) : Cours de clôture de l'action divisé par le bénéfice de base cumulé par action ordinaire pour les quatre derniers trimestres.

Ratio de compte de correction de valeur au titre des prêts douteux : Ratio du compte de correction de valeur au titre des prêts douteux à la clôture de la période (exclusion faite des titres de créance et des dépôts auprès d'autres institutions financières) divisé par le montant brut des prêts et des acceptations.

Ratio de compte de correction de valeur au titre des prêts productifs : Ratio du compte de correction de valeur au titre des prêts productifs à la clôture de la période (exclusion faite des titres de créance et des dépôts auprès d'autres institutions financières) divisé par le montant brut des prêts et des acceptations.

Ratio de compte de correction de valeur pour pertes sur créances : Ratio du compte de correction de valeur pour pertes sur créances total à la clôture de la période (exclusion faite des titres de créance et des dépôts auprès d'autres institutions financières) divisé par le montant brut des prêts et des acceptations.

Ratio de la valeur de marché à la valeur comptable : Cette mesure financière est obtenue en divisant le cours de clôture de l'action pour une période donnée par la valeur comptable par action ordinaire.

Ratio de levier : Ratio correspondant aux fonds propres de T1 aux termes de Bâle III divisés par une mesure du risque de levier qui tient compte des actifs inscrits au bilan et des engagements hors bilan, des dérivés et des cessions temporaires de titres, selon la définition qui est donnée dans la ligne directrice *Exigences de levier* du BSIF.

Ratio de liquidité à court terme : Ratio des actifs liquides de haute qualité par rapport aux sorties nettes de trésorerie dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours, selon la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF.

Ratio de productivité : Ce ratio exprime les charges autres que d'intérêts en pourcentage du total des revenus. Mesure de l'efficacité de la Banque utilisée par la direction.

Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, ratio de T1 et ratio total des fonds propres : Aux termes des règles de Bâle III, trois principaux ratios de fonds propres réglementaires sont utilisés pour évaluer la suffisance des fonds propres, à savoir un ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, un ratio de T1 et un ratio total des fonds propres, lesquels sont déterminés en divisant ces catégories de fonds propres par leurs actifs pondérés en fonction des risques respectifs.

Les actions ordinaires et assimilées de T1 sont principalement constituées des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires après les ajustements réglementaires. Ces ajustements réglementaires portent notamment sur le goodwill, les immobilisations incorporelles compte tenu des passifs d'impôt différé, les actifs d'impôt différé qui sont tributaires de la rentabilité future, les actifs nets de régimes de retraite à prestations définies, l'insuffisance des provisions pour pertes sur créances attendues et les placements importants dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires d'autres institutions financières.

Les fonds propres de T1 comprennent les actions ordinaires et assimilées de T1 et les autres fonds propres de T1, qui se composent principalement d'actions privilégiées à dividende non cumulatif admissibles, d'autres billets de fonds propres de T1 subordonnés non cumulatifs et de billets avec remboursement de capital à recours limité. Les fonds propres de T2 se composent surtout de débentures subordonnées admissibles et de comptes de correction de valeur pour pertes sur créances admissibles.

Le total des fonds propres comprend les actions ordinaires et assimilées de T1, les fonds propres de T1 et les fonds propres de T2.

Ratio structurel de liquidité à long terme : Ratio du financement stable disponible par rapport au financement stable requis, selon les définitions de la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF.

Rendement annuel total pour les actionnaires (RTPA) : Le rendement annuel total pour les actionnaires correspond à la variation globale du cours de l'action, majorée des dividendes payés au cours de l'exercice. Cette somme est ensuite divisée par le cours de l'action à l'ouverture de l'exercice pour obtenir le RTPA. Le rendement annuel total pour les actionnaires suppose le réinvestissement des dividendes trimestriels.

Rendement de l'action : Dividendes versés par action ordinaire divisés par la moyenne des cours le plus haut et le plus bas de l'action pour la période visée.

Rendement des actifs : Bénéfice net exprimé en pourcentage du total des actifs moyens.

Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires : Le rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires est obtenu en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires, ajusté au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles (à l'exception des logiciels), par la moyenne des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires. Les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires correspondent aux capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajustés au titre du goodwill et des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (à l'exception des logiciels), déduction faite de l'impôt différé.

Rendement des capitaux propres : Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. La Banque attribue les fonds propres à ses secteurs d'exploitation selon une répartition qui correspond à environ 11,5 % des exigences de fonds propres sous forme d'actions ordinaires aux termes de Bâle III, ce qui comprend les risques de crédit, de marché et d'exploitation et le levier propres à chaque secteur d'exploitation. Le rendement des capitaux propres des secteurs d'activité correspond à un ratio du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires du secteur d'exploitation par rapport aux fonds propres attribués.

Swap : Un swap de taux d'intérêt est un contrat visant l'échange de flux de paiements d'intérêts, habituellement un taux variable contre un taux fixe, pour une période donnée et portant sur un montant notionnel. Un swap de devises est un contrat visant l'échange de paiements dans différentes monnaies, sur des périodes prédéterminées.

Taux des opérations de pension à un jour (CORRA) : Le CORRA sert de mesure du coût du financement à un jour en dollars canadiens sur le marché général des pensions pour les opérations garanties au moyen de bons du Trésor et d'obligations du gouvernement du Canada.

Glossaire de l'accord de Bâle III

Paramètres du risque de crédit

Exposition en cas de défaut (ECD) : Correspond normalement à l'exposition brute prévue, soit le montant de l'exposition liée à des éléments figurant au bilan et le montant équivalent de prêt au titre de l'exposition hors bilan en cas de défaut.

Probabilité de défaut (PD) : Correspond à la probabilité, exprimée en pourcentage, qu'un emprunteur se trouve en situation de défaut dans un horizon de un an.

Perte en cas de défaut (PCD) : Correspond à la gravité de la perte sur une facilité dans l'éventualité où l'emprunteur se trouve en situation de défaut, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Types d'expositions au risque

Expositions non liées aux particuliers

Exposition sur les entreprises : Correspond à un titre de créance d'une société, d'une société de personnes ou d'une entreprise individuelle.

Exposition sur les banques : Correspond à un titre de créance d'une banque ou de l'équivalent.

Exposition sur les emprunteurs souverains : Correspond à un titre de créance d'un État souverain, d'une banque centrale, d'une banque multilatérale de développement ou d'un organisme public (OP) selon la définition présentée dans la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF (novembre 2023).

Titrisation : Placement figurant au bilan dans des titres adossés à des actifs, des titres adossés à des titres hypothécaires, des titres adossés à des prêts avec flux groupés ou des titres adossés à des créances avec flux groupés; facilités de trésorerie hors bilan visant des fonds multicédants parrainés par la Banque ou par des tiers; et rehaussements de crédit.

Expositions liées aux particuliers

Prêts hypothécaires à l'habitation : Prêts à des particuliers sur des biens immobiliers résidentiels (quatre unités ou moins).

Marges de crédit garanties : Marges de crédit personnelles renouvelables adossées à des biens immobiliers résidentiels.

Expositions renouvelables sur la clientèle de détail admissible : Cartes de crédit et marges de crédit non garanties consenties à des particuliers.

Autres prêts aux particuliers : Tous les autres prêts personnels.

Sous-catégories d'expositions au risque

Montants prélevés : Montant en cours des prêts, des contrats de location, des acceptations, des dépôts auprès d'autres institutions financières et des titres de créance à la JVAÉRG.

Engagements non prélevés : Tranche non utilisée des marges de crédit consenties.

Taux d'impôt effectif : Le taux d'impôt effectif est le taux d'impôt global payé par la Banque sur le bénéfice dégagé. Le taux d'impôt effectif correspond à la charge d'impôt sur le résultat de la Banque divisée par le bénéfice avant impôt sur le résultat.

Titrisation : Procédé dans le cadre duquel des actifs financiers (généralement des prêts) sont cédés à une fiducie qui émet habituellement différentes catégories de titres adossés à des actifs à des investisseurs afin de financer l'achat de prêts.

Valeur à risque (VaR) : Estimation de la perte de valeur qui, à l'intérieur d'un intervalle de confiance déterminé, pourrait éventuellement découler du fait que la Banque maintienne une position pendant une période déterminée.

Valeur comptable par action ordinaire : Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires divisés par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la clôture de la période.

Autres expositions au risque

Transactions de pension sur titres : Prises en pension, mises en pension et prêts et emprunts de titres.

Dérivés de gré à gré : Instruments financiers négociés par l'intermédiaire d'un réseau de courtiers plutôt qu'en bourse.

Autres éléments hors bilan : Effets remplaçant directement des instruments de crédit tels que les lettres de crédit de soutien, les lettres de garantie, les lettres de crédit commercial et les lettres et garanties de bonne exécution.

Contrats dérivés négociés en bourse : Contrats dérivés (p. ex. contrats à terme standardisés et options) qui sont négociés sur un marché à terme organisé. Parmi ceux-ci, on retrouve les contrats à terme standardisés (position acheteur et position vendeur), les options achetées et les options vendues.

Contreparties centrales admissibles : Contreparties centrales agréées qui sont en conformité avec les normes de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) et qui peuvent aider leurs banques de compensation membres à provisionner adéquatement les expositions aux contreparties centrales.

Corrélation de valeur entre actifs (CVA) : Les règles de Bâle III comportent une pondération plus élevée des risques liés à certaines institutions financières au titre des sociétés non financières en raison de l'introduction d'une mesure de corrélation de valeur entre actifs. Le facteur de corrélation pris en compte dans la formule pondérée des risques est multiplié par cette CVA, qui correspond à 1,25 pour toutes les expositions aux institutions financières réglementées dont l'actif total est supérieur ou égal à 150 milliards de dollars américains et pour toutes les expositions aux institutions financières non réglementées.

Risque de corrélation défavorable (RCD) particulier : Ce risque survient lorsque l'exposition à une contrepartie donnée affiche une corrélation positive avec probabilité de défaut de la contrepartie en raison de la nature des transactions avec cette contrepartie.

Niveau plancher de fonds propres réglementaires aux termes de Bâle III : Depuis l'introduction de Bâle II en 2008, le BSIF a prescrit un niveau plancher de fonds propres réglementaires fixé à l'intention des institutions qui utilisent l'approche avancée fondée sur les notations internes aux fins du traitement du risque de crédit. Depuis le deuxième trimestre de 2023, la majoration liée au niveau plancher de fonds propres est établie selon le cadre de l'accord de Bâle III en comparant les APR générés pour les portefeuilles soumis à des modèles internes et à l'approche standard avec les APR calculés selon une approche standard intégrale d'après le calibrage requis de plancher de fonds propres. Toute insuffisance par rapport aux exigences de niveau plancher de fonds propres au titre des APR est ajoutée aux APR de la Banque.

États financiers consolidés

Table des matières

140	Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière
141	Rapport de l'auditeur indépendant
144	Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant
147	État consolidé de la situation financière
148	État consolidé du résultat net
149	État consolidé du résultat global
150	État consolidé des variations des capitaux propres
151	Tableau consolidé des flux de trésorerie
152	Notes afférentes aux états financiers consolidés de 2025

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La responsabilité de l'intégrité et de la présentation d'une image fidèle de l'information financière contenue dans le présent rapport annuel incombe à la direction de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque »). Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les états financiers consolidés sont également conformes aux exigences comptables de la *Loi sur les banques*.

Les états financiers consolidés comprennent, au besoin, des montants qui sont établis selon les meilleures estimations et au meilleur jugement de la direction. L'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport annuel est conforme à celle figurant dans les états financiers consolidés.

La direction reconnaît depuis toujours qu'il est important que la Banque maintienne et renforce les normes de conduite les plus élevées dans toutes ses activités, y compris l'établissement et la diffusion d'états qui donnent une image fidèle de sa situation financière. À cet égard, la direction a mis au point et maintient un système de comptabilité et de présentation de l'information qui prévoit les contrôles internes nécessaires, de sorte que les opérations sont correctement autorisées et comptabilisées, les biens, protégés contre un usage ou une cession non autorisés et les passifs, dûment comptabilisés. Le système prévoit aussi des politiques et des procédures écrites, le recrutement judicieux et la formation appropriée de salariés qualifiés, la mise en place de structures organisationnelles assurant une répartition précise et appropriée des responsabilités ainsi que la communication de notre Code à l'échelle de la Banque.

La direction, sous la supervision du président et chef de la direction et du chef de groupe et chef des Affaires financières et en collaboration avec ces derniers, a mis en place un processus d'évaluation des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière conformément aux règlements sur les valeurs mobilières du Canada et des États-Unis.

Le système de contrôle interne est en outre renforcé par une équipe professionnelle d'auditeurs internes qui examinent périodiquement tous les aspects des activités de la Banque. En outre, l'auditeur en chef de la Banque communique librement avec les membres du comité d'audit et de révision du conseil d'administration et les rencontre périodiquement. De plus, la fonction de conformité de la Banque maintient des politiques, des procédures et des programmes visant à assurer la conformité aux exigences réglementaires, notamment les règles établies en matière de conflit d'intérêts.

Le Bureau du surintendant des institutions financières Canada, dont le mandat consiste à protéger les droits et les intérêts des déposants et des créanciers de la Banque, procède à un examen des activités et des affaires de la Banque ainsi qu'à toute enquête à leur sujet qu'il peut juger nécessaire, pour déterminer si les dispositions de la *Loi sur les banques* sont observées et si la situation financière de la Banque est saine.

Les membres du comité d'audit et de révision, qui sont tous des administrateurs externes, examinent les états financiers consolidés, de concert avec la direction et les auditeurs indépendants, avant qu'ils soient approuvés par le conseil d'administration et présentés aux actionnaires de la Banque.

Les membres du comité d'audit et de révision examinent toutes les transactions avec des parties liées pouvant avoir une incidence significative sur la Banque et font état de leurs conclusions au conseil d'administration.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., les auditeurs indépendants nommés par les actionnaires de la Banque, ont audité la situation financière consolidée de la Banque au 31 octobre 2025 et au 31 octobre 2024 ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour chacun des exercices compris dans la période de deux ans close le 31 octobre 2025 établis conformément aux IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et les normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, de même que l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, et ils ont exprimé leurs opinions à l'issue de leurs audits dans les rapports adressés aux actionnaires. Les auditeurs nommés par les actionnaires communiquent librement avec les membres du comité d'audit et de révision, qu'ils rencontrent périodiquement afin de discuter de leurs audits, notamment de leurs conclusions en ce qui a trait à l'intégrité de l'information financière et comptable de la Banque et aux questions connexes.

Le président et chef de la direction,
Scott Thomson

Le chef de groupe et chef des Affaires financières,
Raj Viswanathan

Toronto, Canada
Le 2 décembre 2025

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires et au conseil d'administration de La Banque de Nouvelle-Écosse

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque »), qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière au 31 octobre 2025 et au 31 octobre 2024;
- les états consolidés du résultat net pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers consolidés »).

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Banque au 31 octobre 2025 et au 31 octobre 2024, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2025. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport de l'auditeur.

i) Appréciation du compte de correction de valeur pour pertes sur créances (CCPC)

Il y a lieu de se reporter aux notes 3 et 12 afférentes aux états financiers consolidés.

Description de la question

Le CCPC au titre des prêts de la Banque se chiffrait à 7 463 millions de dollars au 31 octobre 2025. La Banque applique une méthode en trois étapes pour évaluer le CCPC en utilisant un modèle fondé sur les pertes sur créances attendues, comme l'exige l'IFRS 9, *Instruments financiers*. Les calculs du CCPC de la Banque s'appuient sur un ensemble de modèles complexes, et ils reflètent des pondérations probabilistes objectives qui tiennent compte de divers scénarios reposant sur des prévisions raisonnables et justifiables. La probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD) sont des données employées dans l'estimation des pertes sur créances attendues dont la modélisation est étayée par les antécédents en matière de défauts et de pertes et les variables macroéconomiques qui sont étroitement liées aux pertes sur créances du portefeuille pertinent. La Banque évalue s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis le montage ou en cas de défaut de l'actif financier. En de pareils cas, un CCPC pour la durée de vie est comptabilisé. Sinon, un CCPC équivalant au montant des pertes sur créances attendues sur 12 mois est comptabilisé. L'estimation des pertes sur créances attendues de chaque étape et l'appréciation de l'importance des augmentations du risque de crédit tiennent compte d'informations portant sur des événements passés et les conditions actuelles ainsi que de prévisions portant sur des événements futurs et la conjoncture économique à venir. L'estimation et l'utilisation d'informations prospectives nécessitent l'exercice d'un jugement important. Des ajustements qualitatifs ou selon l'approche par superposition peuvent également être effectués à titre d'ajustements temporaires en ayant recours au jugement d'experts du crédit dans les cas où les données, les hypothèses ou les modèles ne prennent pas en compte tous les facteurs de risque pertinents. Le recours à des ajustements selon l'approche par superposition par la direction pourrait exiger l'exercice d'un jugement important ayant une incidence sur le montant du CCPC comptabilisé.

Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit

Nous avons déterminé que l'appréciation du CCPC constitue une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires du fait qu'il existe un degré élevé d'incertitude d'évaluation en raison des jugements importants de la direction inhérents à certaines données modélisées clés et méthodes de la Banque. Ces jugements de la direction ont une incidence sur certaines données et hypothèses ou sur certains ajustements qualitatifs et ajustements selon l'approche par superposition ainsi que sur la détermination de l'existence d'une augmentation importante du risque de crédit. De plus, l'appréciation du CCPC a nécessité une attention importante et des jugements complexes de la part de l'auditeur pour mettre en œuvre les procédures d'audit et en évaluer les résultats. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour mettre en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Les principales procédures que nous avons mises en œuvre afin de traiter cette question clé de l'audit figurent ci-après. Avec l'aide de nos professionnels en risque de crédit et en économie possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus relatif au CCPC de la Banque. Ces contrôles internes portaient notamment sur : 1) la validation initiale et périodique et la surveillance de la performance des modèles employés pour établir les principales données qui servent au calcul du CCPC, soit la PD, la PCD et l'ECD; 2) la comparaison de certaines variables macroéconomiques, la validation des modèles liés à l'obtention des variables restantes et des scénarios de remplacement et l'examen des pondérations probabilistes utilisées dans les modèles relatifs au CCPC; 3) les méthodes utilisées pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit; et 4) les méthodes et les hypothèses utilisées dans l'établissement des ajustements qualitatifs ou des ajustements selon l'approche par superposition. En outre, pour les prêts autres qu'aux particuliers, nous avons testé certains contrôles internes relatifs à l'examen des prêts visant la détermination des cotes de risque des prêts. Nous avons fait appel à des experts en risque de crédit et en économie possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente qui nous ont aidés : 1) à évaluer les méthodes et les modèles employés pour établir les principales données qui servent au calcul du CCPC, soit la PD, la PCD et l'ECD et à la détermination de

l'existence d'une augmentation importante du risque de crédit; 2) à apprécier le caractère approprié de certaines variables macroéconomiques sous-jacentes en fonction de données économiques externes, à évaluer les modèles utilisés pour établir d'autres variables macroéconomiques et à évaluer les hypothèses liées aux scénarios économiques de remplacement ainsi que les probabilités connexes; et 3) à apprécier les ajustements qualitatifs ou les ajustements selon l'approche par superposition en nous appuyant sur notre connaissance du secteur et notre jugement en matière de crédit dans l'appréciation du caractère approprié des méthodes et hypothèses sous-jacentes de la Banque. En outre, pour les prêts autres qu'aux particuliers sélectionnés, nous avons évalué les cotes de risque de crédit des prêts attribuées par la Banque en fonction de la méthode d'évaluation du risque des emprunteurs de la Banque.

ii) Appréciation de l'évaluation de la juste valeur de certains instruments financiers

Il y a lieu de se reporter aux notes 3 et 6 afférentes aux états financiers consolidés.

Description de la question

La Banque évalue certains actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur sur une base récurrente. Lorsque de tels instruments financiers sont négociés sur un marché inactif ou lorsque des modèles internes sont utilisés dans une situation où il n'existe pas de paramètres observables, la direction doit porter des jugements importants à l'égard du choix des techniques d'évaluation et des données des modèles. Les techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers comprennent les modèles internes et la valeur liquidative. Les données non observables importantes utilisées dans les techniques d'évaluation de la Banque comprennent les évaluations du commandité selon les valeurs liquidatives, la volatilité des taux d'intérêt, la volatilité des capitaux propres et la corrélation des actions.

Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit

Nous avons déterminé que l'appréciation de l'évaluation de la juste valeur de certains instruments financiers constituait une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires du fait qu'il existe un degré élevé d'incertitude d'évaluation en raison des jugements importants inhérents aux techniques d'évaluation employées par la Banque et que des données non observables importantes ont été utilisées pour établir la juste valeur de certains actifs et passifs financiers. De plus, l'appréciation de la juste valeur a nécessité une attention importante et des jugements complexes de la part de l'auditeur pour mettre en œuvre les procédures d'audit et en évaluer les résultats. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour mettre en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Les principales procédures que nous avons mises en œuvre afin de traiter cette question clé de l'audit figurent ci-après. Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation et en technologies de l'information possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, nous avons évalué la conception et testé l'efficacité de certains contrôles internes à l'égard des processus de la Banque servant à déterminer la juste valeur de certains instruments financiers. Ces contrôles portaient notamment sur : 1) la validation initiale et périodique des modèles; 2) l'examen de la valeur liquidative par la direction; 3) la vérification indépendante des prix, y compris l'appréciation des sources d'établissement des prix; et 4) la séparation des tâches et des contrôles d'accès. Avec l'aide de spécialistes en évaluation possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, nous avons testé la juste valeur de certains instruments financiers sélectionnés. Selon la nature des instruments financiers, nous avons effectué ce test en comparant les valeurs liquidatives à des renseignements provenant de sources externes ou en formulant une estimation indépendante de la juste valeur et en la comparant à la juste valeur déterminée par la Banque.

iii) Appréciation des provisions pour positions fiscales incertaines

Il y a lieu de se reporter aux notes 3 et 26 afférentes aux états financiers consolidés.

Description de la question

La Banque constitue des provisions pour positions fiscales incertaines, lesquelles provisions, à son avis, reflètent adéquatement le risque lié aux positions fiscales faisant l'objet d'entretiens, de contrôles, de différends ou d'appels avec les autorités fiscales ou qui sont autrement considérées comme étant incertaines. Ces provisions sont constituées selon la meilleure estimation de la Banque quant au montant qui devrait être payé, compte tenu de tous les facteurs pertinents, lesquels sont réévalués à chaque date de clôture.

Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit

Nous avons déterminé que l'appréciation de certaines provisions pour positions fiscales incertaines constitue une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires du fait qu'il existe un degré élevé d'incertitude d'évaluation en raison des jugements importants qui sont requis dans l'interprétation faite par la Banque de la législation fiscale et de sa meilleure estimation de la résolution finale des positions fiscales. Cela a nécessité une attention importante et des jugements complexes de la part de l'auditeur pour évaluer les résultats des procédures d'audit. En outre, des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente ont été nécessaires pour mettre en œuvre des procédures et évaluer les résultats de ces procédures.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Les principales procédures que nous avons mises en œuvre afin de traiter cette question clé de l'audit figurent ci-après. Avec l'aide de nos spécialistes en fiscalité possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, nous avons évalué la conception et testé l'efficacité de certains contrôles internes à l'égard du processus relatif aux incertitudes relatives à l'impôt de la Banque. Ces contrôles portaient notamment sur : 1) l'interprétation de la législation fiscale et l'appréciation de la valeur technique des positions fiscales; et 2) la détermination de la meilleure estimation de la provision requise pour ces incertitudes relatives à l'impôt. Nous avons fait appel à des spécialistes en fiscalité possédant des compétences et des connaissances spécialisées qui ont aidé : 1) à apprécier l'interprétation de la législation fiscale faite par la Banque selon nos connaissances et notre expérience; 2) à interpréter et à évaluer les conseils obtenus par la Banque auprès de conseillers externes et à soupeser leur incidence sur l'évaluation, le cas échéant, des provisions pour positions fiscales incertaines; et 3) à examiner la correspondance avec les autorités fiscales compétentes.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes;
- des informations contenues dans un document qui s'intitule « Rapport annuel 2025 », autres que les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion et le rapport annuel 2025 déposés auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS telles qu'elles ont été publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- nous avons planifié et effectué l'audit du groupe de manière à obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et secteurs d'activité pour servir de fondement à l'expression d'une opinion sur les états financiers consolidés du groupe. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux effectués aux fins de l'audit du groupe, et nous assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit;
- parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport de l'auditeur parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

KPMG s.r.l. / SENCRL

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur est délivré est James Edward Newton.

Toronto, Canada
Le 2 décembre 2025

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT ET INDÉPENDANT

Aux actionnaires et au conseil d'administration de La Banque de Nouvelle-Écosse

Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états consolidés de la situation financière ci-joints de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque ») aux 31 octobre 2025 et 2024, des états consolidés du résultat net, des états consolidés du résultat global, des états consolidés des variations des capitaux propres et des tableaux consolidés des flux de trésorerie connexes pour les exercices clos à ces dates, ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés »). À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2025 et 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) des États-Unis, du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque au 31 octobre 2025, en nous fondant sur les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission, et dans notre rapport daté du 2 décembre 2025, nous avons exprimé une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque.

Fondement de l'opinion

La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Banque conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières, et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nos audits ont été réalisés conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nos audits impliquent la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer le risque que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la mise en œuvre de procédures en réponse à ces risques. Ces procédures comprennent le contrôle par sondage d'éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés.

Nos audits comportent également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à notre opinion.

Questions critiques de l'audit

Les questions critiques de l'audit communiquées ci-après sont les éléments découlant de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée qui ont été communiqués au comité d'audit et de révision, ou qui doivent l'être, et qui : 1) portent sur les comptes ou les informations à fournir qui sont significatifs en ce qui a trait aux états financiers consolidés et 2) font intervenir des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes de notre part. La communication de questions critiques de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et, en communiquant les questions critiques de l'audit ci-après, nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur les questions critiques de l'audit ou sur les comptes ou informations fournies auxquels elles se rapportent.

i) Appréciation du compte de correction de valeur pour pertes sur créances (CCPC)

Il y a lieu de se reporter aux notes 3 et 12 afférentes aux états financiers consolidés.

Le CCPC au titre des prêts de la Banque se chiffrait à 7 463 millions de dollars au 31 octobre 2025. La Banque applique une méthode en trois étapes pour évaluer le CCPC en utilisant un modèle fondé sur les pertes sur créances attendues, comme l'exige l'IFRS 9, *Instruments financiers*. Les calculs du CCPC de la Banque s'appuient sur un ensemble de modèles complexes, et ils reflètent des pondérations probabilistes objectives qui tiennent compte de divers scénarios reposant sur des prévisions raisonnables et justifiables. La probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD) sont des données employées dans l'estimation des pertes sur créances attendues dont la modélisation est étayée par les antécédents en matière de défauts et de pertes et les variables macroéconomiques qui sont étroitement liées aux pertes sur créances du portefeuille pertinent. La Banque évalue s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis le montage ou en cas de défaut de l'actif financier. En de pareils cas, un CCPC pour la durée de vie est comptabilisé. Sinon, un CCPC équivalant au montant des pertes sur créances attendues sur 12 mois est comptabilisé. L'estimation des pertes sur créances attendues de chaque étape et l'appréciation de l'importance des augmentations du risque de crédit tiennent compte d'informations portant sur des événements passés et les conditions actuelles ainsi que de prévisions portant sur des événements futurs et la conjoncture économique à venir. L'estimation et l'utilisation d'informations prospectives nécessitent l'exercice d'un jugement important. Des ajustements qualitatifs ou selon l'approche par superposition peuvent également être effectués à titre d'ajustements temporaires en ayant recours au jugement d'experts du crédit dans les cas où les données, les hypothèses ou les modèles ne prennent pas en compte tous les facteurs de risque pertinents. Le recours à des ajustements selon l'approche par superposition par la direction pourrait exiger l'exercice d'un jugement important ayant une incidence sur le montant du CCPC comptabilisé.

Nous avons déterminé que l'appréciation du CCPC constitue une question critique de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires du fait qu'il existe un degré élevé d'incertitude d'évaluation en raison des jugements importants de la direction inhérents à certaines données modélisées clés et méthodes de la Banque. Ces jugements de la direction ont une incidence sur certaines données et hypothèses ou sur certains ajustements qualitatifs et ajustements selon l'approche par superposition ainsi que sur la détermination de l'existence d'une augmentation importante du risque de crédit. De plus, l'appréciation du CCPC a nécessité une attention importante et des jugements complexes de la part de l'auditeur pour mettre en œuvre les procédures d'audit et en évaluer les résultats. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour mettre en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les principales procédures que nous avons mises en œuvre afin de traiter cette question critique de l'audit figurent ci-après. Avec l'aide de nos professionnels en risque de crédit et en économie possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus relatif au CCPC de la Banque. Ces contrôles internes portaient notamment sur : 1) la validation initiale et périodique et la surveillance de la performance des modèles employés pour établir les principales données qui servent au calcul du CCPC, soit la PD, la PCD et l'ECD; 2) la comparaison de certaines variables macroéconomiques, la validation des modèles liés à l'obtention des variables restantes et des scénarios de remplacement et l'examen

des pondérations probabilistes utilisées dans les modèles relatifs au CCPC; 3) les méthodes utilisées pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit; et 4) les méthodes et les hypothèses utilisées dans l'établissement des ajustements qualitatifs ou des ajustements selon l'approche par superposition. En outre, pour les prêts autres qu'aux particuliers, nous avons testé certains contrôles internes relatifs à l'examen des prêts visant la détermination des cotes de risque des prêts. Nous avons fait appel à des spécialistes en risque de crédit et en économie possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente qui nous ont aidés : 1) à évaluer les méthodes et les modèles employés pour établir les principales données qui servent au calcul du CCPC, soit la PD, la PCD et l'ECD et à la détermination de l'existence d'une augmentation importante du risque de crédit; 2) à apprécier le caractère approprié de certaines variables macroéconomiques sous-jacentes en fonction de données économiques externes, à évaluer les modèles utilisés pour établir d'autres variables macroéconomiques et à évaluer les hypothèses liées aux scénarios économiques de remplacement ainsi que les probabilités connexes; et 3) à apprécier les ajustements qualitatifs ou les ajustements selon l'approche par superposition en nous appuyant sur notre connaissance du secteur et notre jugement en matière de crédit dans l'appréciation du caractère approprié des méthodes et hypothèses sous-jacentes de la Banque. En outre, pour les prêts autres qu'aux particuliers sélectionnés, nous avons évalué les cotes de risque de crédit des prêts attribuées par la Banque en fonction de la méthode d'évaluation du risque des emprunteurs de la Banque.

ii) Appréciation de l'évaluation de la juste valeur de certains instruments financiers

Il y a lieu de se reporter aux notes 3 et 6 afférentes aux états financiers consolidés.

La Banque évalue certains actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur sur une base récurrente. Lorsque de tels instruments financiers sont négociés sur un marché inactif ou lorsque des modèles internes sont utilisés dans une situation où il n'existe pas de paramètres observables, la direction doit porter des jugements importants à l'égard du choix des techniques d'évaluation et des données des modèles. Les techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers comprennent les modèles internes et la valeur liquidative. Les données non observables importantes utilisées dans les techniques d'évaluation de la Banque comprennent les évaluations du commandité selon les valeurs liquidatives, la volatilité des taux d'intérêt, la volatilité des capitaux propres et la corrélation des actions.

Nous avons déterminé que l'appréciation de l'évaluation de la juste valeur de certains instruments financiers constituait une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires du fait qu'il existe un degré élevé d'incertitude d'évaluation en raison des jugements importants inhérents aux techniques d'évaluation employées par la Banque et que des données non observables importantes ont été utilisées pour établir la juste valeur de certains actifs et passifs financiers. De plus, l'appréciation de la juste valeur a nécessité une attention importante et des jugements complexes de la part de l'auditeur pour mettre en œuvre les procédures d'audit et en évaluer les résultats. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour mettre en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les principales procédures que nous avons mises en œuvre afin de traiter cette question critique de l'audit figurent ci-après. Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation et en technologies de l'information possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, nous avons évalué la conception et testé l'efficacité de certains contrôles internes à l'égard des processus de la Banque servant à déterminer la juste valeur de certains instruments financiers. Ces contrôles portaient notamment sur : 1) la validation initiale et périodique des modèles; 2) l'examen de la valeur liquidative par la direction; 3) la vérification indépendante des prix, y compris l'appréciation des sources d'établissement des prix; et 4) la séparation des tâches et des contrôles d'accès. Avec l'aide de spécialistes en évaluation possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, nous avons testé la juste valeur de certains instruments financiers sélectionnés. Selon la nature des instruments financiers, nous avons effectué ce test en comparant les valeurs liquidatives à des renseignements provenant de sources externes ou en formulant une estimation indépendante de la juste valeur et en la comparant à la juste valeur déterminée par la Banque.

iii) Appréciation des provisions pour positions fiscales incertaines

Il y a lieu de se reporter aux notes 3 et 26 afférentes aux états financiers consolidés.

La Banque constitue des provisions pour positions fiscales incertaines, lesquelles provisions, à son avis, reflètent adéquatement le risque lié aux positions fiscales faisant l'objet d'entretiens, de contrôles, de différends ou d'appels avec les autorités fiscales ou qui sont autrement considérées comme étant incertaines. Ces provisions sont constituées selon la meilleure estimation de la Banque quant au montant qui devrait être payé, compte tenu de tous les facteurs pertinents, lesquels sont réévalués à chaque date de clôture.

Nous avons déterminé que l'appréciation de certaines provisions pour positions fiscales incertaines constitue une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires du fait qu'il existe un degré élevé d'incertitude d'évaluation en raison des jugements importants qui sont requis dans l'interprétation faite par la Banque de la législation fiscale et de sa meilleure estimation de la résolution finale des positions fiscales. Cela a nécessité une attention importante et des jugements complexes de la part de l'auditeur pour évaluer les résultats des procédures d'audit. En outre, des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente ont été nécessaires pour mettre en œuvre des procédures et évaluer les résultats de ces procédures.

Les principales procédures que nous avons mises en œuvre afin de traiter cette question critique de l'audit figurent ci-après. Avec l'aide de nos spécialistes en fiscalité possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, nous avons évalué la conception et testé l'efficacité de certains contrôles internes à l'égard du processus relatif aux incertitudes relatives à l'impôt de la Banque. Ces contrôles portaient notamment sur 1) l'interprétation de la législation fiscale et l'appréciation de la valeur technique des positions fiscales; et 2) la détermination de la meilleure estimation de la provision requise pour ces incertitudes relatives à l'impôt. Nous avons fait appel à des spécialistes en fiscalité possédant des compétences et des connaissances spécialisées qui ont aidé : 1) à apprécier l'interprétation de la législation fiscale faite par la Banque selon nos connaissances et notre expérience; 2) à interpréter et à évaluer les conseils obtenus par la Banque auprès de conseillers externes et à soulever leur incidence sur l'évaluation, le cas échéant, des provisions pour positions fiscales incertaines; et 3) à examiner la correspondance avec les autorités fiscales compétentes.

KPMG S.R.L. / SENCRL.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Nous sommes les auditeurs de la Banque depuis 2006 et nous avons été co-auditeurs au cours des 14 années précédentes.

Toronto, Canada
Le 2 décembre 2025

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT ET INDÉPENDANT

Aux actionnaires et au conseil d'administration de La Banque de Nouvelle-Écosse

Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque ») au 31 octobre 2025, en nous fondant sur les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. À notre avis, La Banque a maintenu, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2025, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission.

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) des États-Unis, des états consolidés de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2025 et 2024 et des états consolidés du résultat net, des états consolidés du résultat global, des états consolidés des variations des capitaux propres et des tableaux consolidés des flux de trésorerie connexes pour les exercices clos à ces dates, ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés »). Notre rapport daté du 2 décembre 2025 exprime une opinion sans réserve sur ces états financiers consolidés.

Fondement de l'opinion

Le maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière ainsi que l'appréciation incluse dans la rubrique « Contrôles et méthodes comptables » du rapport de gestion à la section « Contrôle interne à l'égard de l'information financière », de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière incombent à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque, sur la base de notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Banque conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières, et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Notre audit a été réalisé conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu, dans tous ses aspects significatifs. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière a compris l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Il comprend les politiques et procédures qui : 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société, 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société, et 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

KPMG S.R.L. / SENCRL

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 2 décembre 2025

État consolidé de la situation financière

Aux 31 octobre (en millions de dollars)

	Note	2025	2024
Actifs			
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	5	65 967 \$	63 860 \$
Métaux précieux		5 156	2 540
Actifs détenus à des fins de transaction			
Titres	7 a)	140 844	119 912
Prêts	7 b)	8 487	7 649
Autres		2 892	2 166
		152 223	129 727
Titres pris en pension et titres empruntés		203 008	200 543
Instruments financiers dérivés	9	46 531	44 379
Titres de placement	11	149 948	152 832
Prêts			
Prêts hypothécaires à l'habitation	12	370 191	350 941
Prêts personnels	12	110 567	106 379
Prêts sur cartes de crédit	12	18 045	17 374
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	12	279 705	292 671
		778 508	767 365
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	12 e)	7 463	6 536
		771 045	760 829
Autres			
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations, déduction faite de la correction de valeur		177	148
Immobilisations corporelles	15	4 881	5 252
Participations dans des sociétés associées	16	6 317	1 821
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	17	16 169	16 853
Actifs d'impôt différé	26 c)	3 253	2 942
Autres actifs	18	35 367	30 301
		66 164	57 317
		1 460 042 \$	1 412 027 \$
Passifs			
Dépôts			
Dépôts de particuliers	19	301 718 \$	298 821 \$
Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques	19	627 667	600 114
Dépôts d'autres institutions financières	19	36 894	44 914
		966 279	943 849
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	8	47 165	36 341
Autres			
Acceptations		178	149
Obligations relatives aux titres vendus à découvert		38 104	35 042
Instruments financiers dérivés	9	56 031	51 260
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés		189 144	190 449
Déventures subordonnées	20	7 692	7 833
Autres passifs	21	66 862	63 028
		358 011	347 761
		1 371 455	1 327 951
Capitaux propres			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires			
Actions ordinaires	23 a)	22 067	22 054
Résultats non distribués		58 916	57 751
Cumul des autres éléments du résultat global		(3 826)	(6 147)
Autres réserves		(230)	(68)
		76 927	73 590
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires			
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	23 b)	9 939	8 779
		86 866	82 369
Total des capitaux propres attribuables aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque			
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	30 b)	1 721	1 707
		88 587	84 076
		1 460 042 \$	1 412 027 \$

Aaron W. Regent

Président du conseil

Scott Thomson

Président et chef de la direction

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé du résultat net

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	Note	2025	2024
Revenus			
Revenus d'intérêts¹⁾	31		
Prêts		44 293 \$	47 811 \$
Titres		7 941	9 160
Titres pris en pension et titres empruntés		2 808	1 602
Dépôts auprès d'autres institutions financières		2 560	3 086
		57 602	61 659
Charges d'intérêts	31		
Dépôts		33 425	39 480
Déventures subordonnées		385	490
Autres		2 270	2 437
		36 080	42 407
Revenus d'intérêts nets		21 522	19 252
Revenus autres que d'intérêts			
Revenus sur cartes		892	869
Frais liés aux services bancaires		1 997	1 955
Commissions de crédit		1 249	1 585
Fonds communs de placement		2 564	2 282
Commissions de courtage		1 436	1 251
Frais de gestion de placements et frais de fiducie		1 162	1 096
Commissions de placement et honoraires de services-conseils		964	702
Opérations de change à des fins autres que de transaction		948	930
Revenus tirés des activités de transaction		1 984	1 634
Profit net sur la vente de titres de placement	11 e)	71	48
Revenu net découlant des participations dans des sociétés associées	16	608	198
Résultats des services d'assurance		485	470
Autres honoraires et commissions		1 653	1 247
Autres		206	151
		16 219	14 418
Total des revenus		37 741	33 670
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	12 e)	4 714	4 051
		33 027	29 619
Charges autres que d'intérêts			
Salaires et avantages du personnel		10 824	9 855
Locaux et technologies		3 297	2 896
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		1 604	1 760
Communications		384	381
Publicité et prospection		672	614
Honoraires		880	793
Taxes d'affaires et sur le capital		708	682
Autres		4 149	2 714
		22 518	19 695
Bénéfice avant impôt sur le résultat		10 509	9 924
Charge d'impôt sur le résultat	26	2 751	2 032
Bénéfice net		7 758 \$	7 892 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	30 b)	(31)	134
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque		7 789 \$	7 758 \$
Actionnaires privilégiés et détenteurs d'autres instruments de capitaux propres		506	472
Actionnaires ordinaires		7 283 \$	7 286 \$
Bénéfice par action ordinaire (en dollars)			
De base	32	5,84 \$	5,94 \$
Dilué	32	5,67	5,87
Dividendes payés par action ordinaire (en dollars)	23 a)	4,32	4,24

1) Comprend des revenus d'intérêts sur les actifs financiers évalués au coût amorti et à la JVAÉRG, calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, de 56 404 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2025 (31 octobre 2024 – 59 871 \$).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé du résultat global

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	2025	2024
Bénéfice net	7 758 \$	7 892 \$
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le bénéfice net		
Variation nette des profits (pertes) de change latents :		
Profits (pertes) de change latents, montant net	1 681	(2 511)
Profits (pertes) sur les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger, montant net	(1 222)	886
Charge (économie) d'impôt sur le résultat :		
Profits (pertes) de change latents, montant net	20	2
Profits (pertes) sur les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger, montant net	(341)	238
	780	(1 865)
Variation nette de la juste valeur découlant de la variation des instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :		
Profits (pertes) liés à la juste valeur, montant net	1 717	2 977
Reclassement du montant net des (profits) pertes dans le bénéfice net	(1 001)	(2 126)
Charge (économie) d'impôt sur le résultat :		
Profits (pertes) liés à la juste valeur, montant net	454	806
Reclassement du montant net des (profits) pertes dans le bénéfice net	(273)	(567)
	535	612
Variation nette des profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie :		
Profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, montant net	3 937	5 195
Reclassement du montant net des (profits) pertes dans le bénéfice net	(2 493)	(2 000)
Charge (économie) d'impôt sur le résultat :		
Profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, montant net	1 197	1 363
Reclassement du montant net des (profits) pertes dans le bénéfice net	(806)	(511)
	1 053	2 343
Variations nettes des produits financiers (charges financières) découlant des contrats d'assurance :		
Produits financiers (charges financières) découlant des contrats d'assurance, montant net	20	2
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	1	1
	19	1
Autres éléments du résultat global provenant des participations dans des sociétés associées	176	(1)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le bénéfice net		
Variation nette à la réévaluation de l'actif et du passif au titre des régimes d'avantages du personnel :		
Gains (pertes) actuariels sur les régimes d'avantages du personnel	365	(195)
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	99	(59)
	266	(136)
Variation nette de la juste valeur découlant de la variation des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :		
Profits (pertes) liés à la juste valeur, montant net	90	444
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	29	106
	61	338
Variation nette de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque quant aux passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur :		
Variation de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque quant aux passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur	(693)	(804)
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	(193)	(223)
	(500)	(581)
Autres éléments du résultat global provenant des participations dans des sociétés associées	7	1
Autres éléments du résultat global	2 397	712
Résultat global	10 155 \$	8 604 \$
Résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	45	62
Résultat global attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	10 110 \$	8 542 \$
Actionnaires privilégiés et détenteurs d'autres instruments de capitaux propres	506	472
Actionnaires ordinaires	9 604 \$	8 070 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2025

	Cumul des autres éléments du résultat global												
	Actions ordinaires (note 23)	Résultats non distribués ¹⁾	Écarts de conversion	Instruments de créance (JVAERG)	Instruments de capitaux propres (JVAERG)	Couvertures de flux de trésorerie	Autres ²⁾	Autres réserves	Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres (note 23)	Total des capitaux propres attribuables aux détenteurs de titres de capitaux propres	Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	Total
(en millions de dollars)													
Solde au 31 octobre 2024	22 054 \$	57 751 \$	(3 559) \$	(491) \$	339 \$	(2 197) \$	(239) \$	(68) \$	73 590 \$	8 779 \$	82 369 \$	1 707 \$	84 076 \$
Bénéfice net	–	7 283	–	–	–	–	–	–	7 283	506	7 789	(31)	7 758
Autres éléments du résultat global	–	–	708	533	59	1 057	(36)	–	2 321	–	2 321	76	2 397
Total du résultat global	– \$	7 283 \$	708 \$	533 \$	59 \$	1 057 \$	(36) \$	– \$	9 604 \$	506 \$	10 110 \$	45 \$	10 155 \$
Actions et instruments émis	210	–	–	–	–	–	–	(14)	196	2 848	3 044	–	3 044
Actions rachetées	(197)	(716)	–	–	–	–	–	–	(913)	(1 688)	(2 601)	–	(2 601)
Dividendes et distributions versés aux détenteurs de titres de capitaux propres	–	(5 369)	–	–	–	–	–	–	(5 369)	(506)	(5 875)	(82)	(5 957)
Paiements fondés sur des actions ³⁾	–	–	–	–	–	–	–	15	15	–	15	–	15
Perte de change au rachat d'autres billets de fonds propres de T1 subordonnés ⁴⁾	–	(22)	–	–	–	–	–	–	(22)	–	(22)	–	(22)
Autres	–	(11)	–	–	–	–	–	(163)	(174)	–	(174)	51	(123)
Solde au 31 octobre 2025	22 067 \$	58 916 \$	(2 851) \$	42 \$	398 \$	(1 140) \$	(275) \$	(230) \$	76 927 \$	9 939 \$	86 866 \$	1 721 \$	88 587 \$

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2024

	Cumul des autres éléments du résultat global												
	Actions ordinaires (note 23)	Résultats non distribués ¹⁾	Écarts de conversion	Instruments de créance (JVAERG)	Instruments de capitaux propres (JVAERG)	Couvertures de flux de trésorerie	Autres ²⁾	Autres réserves	Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres (note 23)	Total des capitaux propres attribuables aux détenteurs de titres de capitaux propres	Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales [note 30b)]	Total
(en millions de dollars)													
Solde au 31 octobre 2023	20 109 \$	55 673 \$	(1 755) \$	(1 104) \$	14 \$	(4 545) \$	459 \$	(84) \$	68 767 \$	8 075 \$	76 842 \$	1 729 \$	78 571 \$
Bénéfice net	–	7 286	–	–	–	–	–	–	7 286	472	7 758	134	7 892
Autres éléments du résultat global	–	–	(1 804)	613	325	2 348	(698)	–	784	–	784	(72)	712
Total du résultat global	– \$	7 286 \$	(1 804) \$	613 \$	325 \$	2 348 \$	(698) \$	– \$	8 070 \$	472 \$	8 542 \$	62 \$	8 604 \$
Actions et instruments émis	1 945	–	–	–	–	–	–	(4)	1 941	1 004	2 945	–	2 945
Actions rachetées	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(300)	(300)	–	(300)
Dividendes et distributions versés aux détenteurs de titres de capitaux propres	–	(5 198)	–	–	–	–	–	–	(5 198)	(472)	(5 670)	(88)	(5 758)
Paiements fondés sur des actions ³⁾	–	–	–	–	–	–	–	13	13	–	13	–	13
Autres	–	(10)	–	–	–	–	–	7	(3)	–	(3)	4	1
Solde au 31 octobre 2024	22 054 \$	57 751 \$	(3 559) \$	(491) \$	339 \$	(2 197) \$	(239) \$	(68) \$	73 590 \$	8 779 \$	82 369 \$	1 707 \$	84 076 \$

1) Comprend des résultats non distribués de 76 \$(2024 – 74 \$) liés à une société associée étrangère, qui est soumise à des restrictions réglementaires locales.

2) Comprend la quote-part des sociétés associées, les avantages du personnel, le risque de crédit propre à la Banque et les contrats d'assurance.

3) Représente des montants liés aux paiements fondés sur des actions (se reporter à la note 25).

4) Se reporter à la note 23b) pour obtenir de plus amples renseignements sur le rachat d'instruments de capitaux propres.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Rentrées (sorties) nettes de trésorerie pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net	7 758 \$	7 892 \$
Ajustements pour :		
Revenus d'intérêts nets	(21 522)	(19 252)
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 604	1 760
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	4 714	4 051
Dépréciation des participations dans des sociétés associées	–	343
Charges dont le paiement est fondé sur des actions et réglé en titres de capitaux propres	15	13
Profit net sur la vente de titres de placement	(71)	(48)
(Profit net) perte nette sur les cessions	1 386	136
Revenu net découlant des participations dans des sociétés associées	(608)	(198)
Charge d'impôt sur le résultat	2 751	2 032
Variations des actifs et des passifs d'exploitation :		
Actifs détenus à des fins de transaction	(20 462)	(11 370)
Titres pris en pension et titres empruntés	(4)	108
Prêts	(6 591)	(17 712)
Dépôts	19 533	(816)
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	2 721	(1 690)
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	(4 048)	28 753
Instruments financiers dérivés, montant net	6 490	4 159
Autres, montant net	(5 568)	457
Intérêts et dividendes reçus	58 086	61 292
Intérêts versés	(37 197)	(42 273)
Impôt sur le résultat payé	(3 580)	(1 985)
Rentrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	5 407	15 652
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Dépôts portant intérêt auprès d'autres institutions financières	(344)	25 557
Achat de titres de placement	(70 096)	(108 281)
Produit de la vente et de la venue à échéance de titres de placement	75 455	76 794
Acquisition/cession de filiales, de sociétés associées ou d'unités d'exploitation, déduction faite de la trésorerie acquise	(2 637)	–
Immobilisations corporelles, déduction faite des sorties	(347)	(489)
Autres, montant net	(463)	(1 031)
Rentrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	1 568	(7 450)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit tiré de l'émission de débentures subordonnées	–	1 000
Remboursement de débentures subordonnées	(250)	(3 250)
Produit de l'émission d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres	2 848	1 004
Rachat d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres	(1 688)	(300)
Produit de l'émission d'actions ordinaires	210	1 945
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation	(895)	–
Dividendes et distributions versés en trésorerie	(5 875)	(5 670)
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle	(82)	(88)
Paiement d'obligations locatives	(298)	(303)
Autres, montant net	(278)	(3 176)
Rentrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement	(6 308)	(8 838)
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	183	(131)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	850	(767)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice ¹⁾	9 406	10 173
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice ¹⁾	10 256 \$	9 406 \$

¹⁾ Représente la trésorerie et les dépôts sans intérêt auprès d'autres institutions financières (se reporter à la note 5).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés de 2025

Table des matières

Page	Note		Page	Note	
153	1	Entité présentant l'information financière	204	19	Dépôts
153	2	Base d'établissement	204	20	Débentures subordonnées
154	3	Méthodes comptables significatives	205	21	Autres passifs
167	4	Prises de position futures en comptabilité	205	22	Provisions
168	5	Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	206	23	Actions ordinaires, actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres
168	6	Juste valeur des instruments financiers	208	24	Gestion des fonds propres
174	7	Actifs détenus à des fins de transaction	209	25	Paiements fondés sur des actions
175	8	Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	211	26	Impôt sur le résultat
176	9	Instruments financiers dérivés	213	27	Avantages du personnel
184	10	Compensation d'actifs et de passifs financiers	218	28	Secteurs d'exploitation
185	11	Titres de placement	220	29	Transactions avec des parties liées
188	12	Prêts, prêts douteux et compte de correction de valeur pour pertes sur créances	221	30	Principales filiales et participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales
197	13	Décomptabilisation d'actifs financiers	222	31	Revenus et charges d'intérêts
198	14	Entités structurées	222	32	Résultat par action
201	15	Immobilisations corporelles	223	33	Garanties, engagements et actifs donnés en nantissement
201	16	Participations dans des sociétés associées	224	34	Instruments financiers – gestion des risques
202	17	Goodwill et autres immobilisations incorporelles	229	35	Acquisitions et cessions
203	18	Autres actifs	230	36	Événements postérieurs à la date de l'état consolidé de la situation financière

1 Entité présentant l'information financière

La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque ») est une banque à charte de l'annexe I en vertu de la *Loi sur les banques* (Canada) (la « *Loi sur les banques* ») et elle est régie par le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »). La Banque est un fournisseur international de services financiers qui offre une vaste gamme de produits et de services, dont des services bancaires aux particuliers, aux entreprises et aux sociétés ainsi que des services bancaires d'investissement. Le siège social de la Banque est situé au 1709, rue Hollis, Halifax (Nouvelle-Écosse), au Canada, et les bureaux de la direction sont situés au 40, rue Temperance, Toronto, au Canada. Les actions ordinaires de la Banque sont inscrites à la Bourse de Toronto (la « TSX ») et à la Bourse de New York.

2 Base d'établissement

Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), et aux exigences comptables du BSIF, selon l'article 308 de la *Loi sur les banques*. L'article 308 stipule que, à moins d'indication contraire par le BSIF, les états financiers doivent être établis selon les IFRS.

La publication des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 octobre 2025 a été autorisée par le conseil d'administration le 2 décembre 2025.

Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments significatifs ci-après, lesquels sont présentés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière :

- actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net;
- actifs et passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net;
- instruments financiers dérivés;
- instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global;
- instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Banque. Sauf indication contraire, toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au million de dollars près.

Utilisation d'estimations, utilisation d'hypothèses et recours au jugement par la direction

Les méthodes comptables de la Banque exigent que l'on fasse des estimations, pose des hypothèses et ait recours au jugement quant à des questions qui sont, de par leur nature, incertaines. La Banque a mis en place des procédures visant à s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues de façon continue. Les changements d'estimations comptables sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils surviennent.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

L'établissement des présents états financiers consolidés exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers consolidés ainsi que des autres éléments du résultat global et des revenus et des charges de la période. Les estimations établies par la direction sont fondées sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs et hypothèses qui sont jugés raisonnables. Parmi les principaux domaines d'incertitude relatifs aux estimations, mentionnons le compte de correction de valeur pour pertes sur créances, la juste valeur des instruments financiers (y compris les instruments dérivés), l'impôt sur le résultat des sociétés, les avantages du personnel, le goodwill et les immobilisations incorporelles, la juste valeur de tous les actifs et passifs identifiables découlant des regroupements d'entreprises, la dépréciation d'actifs non financiers et les provisions. La Banque a eu recours à des estimations, hypothèses et jugements qui reflètent cette incertitude. Bien qu'il s'agisse des meilleures estimations et hypothèses de la direction, les résultats réels pourraient différer de celles-ci et d'autres estimations.

À l'heure actuelle, l'incertitude continue de planer quant aux politiques commerciales américaines et à l'incidence des tarifs douaniers. Il en découle une incertitude d'évaluation accrue quant aux estimations utilisées dans la présentation d'informations financières. Plus particulièrement, le compte de correction de valeur pour pertes sur créances, établi au moyen d'un modèle fondé sur les pertes sur créances attendues comme l'exige l'IFRS 9, est estimé à l'aide de modèles complexes qui s'appuient sur des données, des hypothèses et des techniques demandant un degré élevé de jugement et il dépend considérablement des variables macroéconomiques prévues. En raison de l'incertitude persistante quant aux politiques commerciales et tarifaires américaines, les estimations et les modèles d'évaluation utilisés selon la situation et les données au 31 octobre 2025 pourraient indiquer des résultats considérablement différents des résultats réels.

Jugements importants

Dans le cadre de la préparation des présents états financiers consolidés, la direction doit effectuer d'importants jugements quant au classement et à la présentation des transactions et des instruments, ainsi qu'à la comptabilisation des liens de la Banque avec d'autres entités.

Les secteurs suivants ont fait l'objet d'estimations, d'hypothèses et de jugements importants qui sont analysés aux notes afférentes aux états financiers consolidés indiquées ci-après :

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Note 3 Note 12 e)
Juste valeur des instruments financiers	Note 3 Note 6
Impôt sur le résultat	Note 3 Note 26
Avantages du personnel	Note 3 Note 27
Goodwill et immobilisations incorporelles	Note 3 Note 17
Juste valeur de tous les actifs et passifs identifiables découlant des regroupements d'entreprises	Note 3 Note 35
Dépréciation de titres de placement	Note 3 Note 11
Dépréciation d'actifs non financiers	Note 3 Note 15 Note 17
Entités structurées	Note 3 Note 14
Contrôle de fait d'autres entités	Note 3 Note 30
Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers	Note 3 Note 13
Provisions	Note 3 Note 22

3 Méthodes comptables significatives

Les méthodes comptables significatives suivies dans le cadre de l'établissement des états financiers consolidés, y compris toute exigence comptable supplémentaire fixée par le BSIF, comme il est indiqué ci-dessous, ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés.

Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs, la performance financière et les flux de trésorerie de la Banque et ceux de ses filiales, après élimination des transactions et des soldes intragroupe. Les filiales sont des entreprises contrôlées par la Banque. Les filiales de la Banque peuvent être classées dans les entités contrôlées au moyen de droits de vote ou les entités structurées. La Banque consolide une filiale à partir de la date à laquelle elle en obtient le contrôle. La Banque contrôle une entité émettrice si et seulement si les trois éléments suivants sont réunis :

- elle détient le pouvoir sur l'entité émettrice;
- elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice;
- elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

La Banque ne contrôle pas une entité émettrice lorsqu'elle agit comme mandataire. La Banque évalue si elle agit à titre de mandataire en déterminant si elle est principalement chargée d'agir pour le compte et au bénéfice d'une ou de plusieurs autres parties. La Banque réévalue si elle contrôle une entité émettrice lorsque des faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des éléments de contrôle ont changé.

Filiales – droits de vote

Le contrôle est présumé lorsque la participation de la Banque est constituée de plus de 50 % des droits de vote d'une entité, sauf si d'autres facteurs indiquent que la Banque ne contrôle pas l'entité même si elle détient plus de 50 % des droits de vote.

La Banque peut consolider une entité lorsqu'elle détient moins de 50 % des droits de vote si elle possède au moins une des caractéristiques de pouvoir suivantes :

- le pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord;
- le pouvoir de diriger les politiques financières et d'exploitation de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat;
- le pouvoir de nommer ou de démettre la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce conseil ou cet organe;
- le pouvoir de diriger les politiques financières et d'exploitation de l'entité compte tenu du nombre de droits de vote qu'elle détient par rapport au nombre des droits détenus respectivement par les autres détenteurs de droits de vote et à leur dispersion et de la tendance du vote aux assemblées des actionnaires (c.-à-d. contrôle de fait).

Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées à l'état consolidé de la situation financière dans les capitaux propres, de façon distincte des capitaux propres attribuables aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque. Le bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle est présenté de façon distincte dans l'état consolidé du résultat net. Les cessions partielles et les acquisitions supplémentaires de participations dans une filiale qui ne donnent pas lieu à un changement de contrôle sont comptabilisées à titre de transactions sur titres de capitaux propres avec les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle. Toute différence entre la valeur comptable de la participation et le montant de la transaction est comptabilisée à titre d'ajustement des résultats non distribués.

Entités structurées

Les entités structurées sont créées pour réaliser certains objectifs bien définis et sont conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. La Banque contrôle une entité lorsqu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

La Banque consolide toutes les entités structurées qu'elle contrôle.

Participations dans des sociétés associées

Une société associée est une entité ayant des politiques financières et d'exploitation sur lesquelles la Banque exerce une influence notable, mais non le contrôle.

Les participations dans des sociétés associées sont initialement inscrites au coût, qui englobe le prix d'achat ainsi que les autres frais directement attribuables à l'achat. Les sociétés associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, laquelle reflète la quote-part de la Banque dans la hausse ou la baisse du résultat postérieurement à l'acquisition et les autres variations des capitaux propres de la société associée.

Les participations dans des sociétés associées font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date de clôture ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent l'existence d'indicateurs objectifs de dépréciation.

Aux fins de l'application de la méthode de la mise en équivalence à un placement dont la période de communication de l'information est différente de celle de la Banque, des ajustements sont apportés pour tenir compte de l'incidence des événements ou transactions importants, s'il en est, survenant entre la date de clôture du placement et celle de la Banque.

Partenariats

Les participations de la Banque dans des partenariats sur lesquels elle exerce un contrôle conjoint sont classées soit comme des entreprises communes, soit comme des coentreprises, en fonction des droits et des obligations contractuels de chaque investisseur, peu importe la forme juridique du partenariat.

À l'instar des participations dans des sociétés associées, les participations dans des coentreprises sont initialement constatées au coût et sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, laquelle reflète la quote-part de la Banque dans la hausse ou la baisse du résultat postérieurement à l'acquisition et les autres variations des capitaux propres de la coentreprise. Les participations dans des coentreprises font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date de clôture ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent l'existence d'indicateurs objectifs de dépréciation.

En ce qui a trait aux entreprises communes, la Banque comptabilise ses droits directs ainsi que sa quote-part des actifs, des passifs, des revenus et des charges détenus conjointement. Ces montants ont été inclus dans les états financiers consolidés aux postes appropriés.

Conversion des devises

Les états financiers de chacun des établissements à l'étranger de la Banque sont évalués dans leur monnaie fonctionnelle, soit la monnaie de l'environnement économique principal de chaque établissement.

Les profits et les pertes de change liés aux éléments monétaires de la Banque sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net dans les « Revenus autres que d'intérêts ». Les revenus et les charges libellés en monnaie étrangère sont convertis aux cours de change moyens. Les éléments non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis dans la monnaie fonctionnelle aux cours historiques. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Les profits et les pertes de change sur les éléments non monétaires sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net ou l'état consolidé du résultat global tout comme le profit ou la perte sur les éléments non monétaires.

Les profits et les pertes latents qui résultent de la conversion des résultats des établissements à l'étranger sont portés au crédit ou au débit de la « Variation nette des profits (pertes) de change latents », sous « Autres éléments du résultat global » à l'état consolidé du résultat global; il en va de même pour les profits ou les pertes découlant des couvertures de ces positions nettes des investissements dans la mesure où elles sont efficaces. Lors de la sortie ou de la sortie partielle (selon les critères établis) d'un établissement à l'étranger, une proportion appropriée des écarts de conversion précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net.

Actifs et passifs financiers

Comptabilisation et évaluation initiale

À la date de la création ou de l'acquisition, la Banque comptabilise les prêts, les titres de créance et de capitaux propres, les dépôts et les débentures subordonnées à la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue. Les achats ou les ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement. Tous les autres actifs et passifs financiers, y compris les instruments dérivés, sont comptabilisés initialement à la date de la transaction, soit la date à laquelle la Banque devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

L'évaluation initiale d'un actif ou d'un passif financier se fait à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables à l'achat ou à l'émission. Les coûts de transaction liés à des instruments évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés immédiatement en résultat net.

Classement et évaluation, décomptabilisation et dépréciation des instruments financiers

Classement et évaluation

Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs financiers comprennent à la fois les instruments de créance et de capitaux propres et sont classés dans l'une des catégories d'évaluation suivantes :

- au coût amorti;
- à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAÉRG);
- à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN);
- classés par choix à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (capitaux propres seulement);
- désignés à la JVRN.

Instruments de créance

Les instruments de créance, y compris les prêts et les titres de créance, sont classés dans l'une des catégories d'évaluation suivantes :

- au coût amorti;
- à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAÉRG);
- à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN);
- désignés à la JVRN.

Le classement des instruments de créance se fonde sur :

- i) le modèle économique en fonction duquel l'actif est détenu;
- ii) les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument.

Évaluation du modèle économique

L'évaluation d'un modèle économique implique de déterminer la façon dont les actifs financiers sont gérés de manière à réaliser des flux de trésorerie. L'évaluation du modèle économique de la Banque repose sur les catégories suivantes :

- détenus en vue de la perception : l'objectif du modèle économique est de détenir des actifs et d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels. Toute vente d'actifs n'est qu'accessoire à l'objectif du modèle;
- détenus en vue de la perception et de la vente : la perception des flux de trésorerie contractuels et les ventes sont essentielles à l'atteinte des objectifs du modèle économique;
- autre modèle économique : le modèle économique ne cadre pas avec les modèles « détenus en vue de la perception » et « détenus en vue de la perception et de la vente ».

La Banque évalue le modèle économique au niveau d'un portefeuille qui reflète la façon dont les groupes d'actifs sont collectivement gérés en vue d'atteindre un objectif économique donné. Pour faire l'évaluation du modèle économique, la Banque tient compte des facteurs suivants :

- la manière dont la performance des actifs dans un portefeuille est évaluée et présentée aux chefs de groupe et aux autres décideurs clés au sein des secteurs d'activité de la Banque;
- la manière dont est établie la rémunération des dirigeants des secteurs d'activité de la Banque qui gèrent les actifs;
- la manière dont les dirigeants des secteurs d'activité sont rémunérés pour la gestion des actifs de la Banque selon la juste valeur des actifs gérés ou les flux de trésorerie contractuels perçus;
- si les actifs sont détenus à des fins de transaction;
- les risques qui ont une incidence sur la performance des actifs au sein du modèle économique et la façon dont ces risques sont gérés;
- la fréquence et le volume des ventes au cours des périodes antérieures ainsi que les attentes quant aux ventes futures.

Évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

L'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels implique d'évaluer les modalités contractuelles d'un instrument pour déterminer s'il génère des flux de trésorerie qui concordent avec un contrat de prêt de base. Les flux de trésorerie contractuels concordent avec un contrat de prêt de base s'ils représentent des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (le « critère RPVI »).

Le principal correspond à la juste valeur de l'instrument lors de la comptabilisation initiale. Le principal peut varier au cours de la durée de vie de l'instrument en fonction des remboursements ou de l'amortissement d'une surcote ou d'une décote.

Les intérêts correspondent à la contrepartie payée au titre de la valeur temps de l'argent et du risque de crédit associé au principal restant dû ainsi que des autres risques et frais de base qui se rattachent à un prêt (risque de liquidité et frais d'administration), et ils prévoient aussi une marge bénéficiaire.

Si la Banque décèle des modalités contractuelles qui pourraient modifier de manière importante les flux de trésorerie d'un instrument de sorte qu'ils ne concordent plus avec un contrat de prêt de base, l'actif financier connexe est classé et évalué à la JVRN.

Instruments de créance évalués au coût amorti

Les instruments de créance sont évalués au coût amorti s'ils sont détenus au sein d'un modèle économique dont l'objectif est la détention à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels lorsque ceux-ci correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Après leur évaluation initiale, les instruments de créance de cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti. Les revenus d'intérêts gagnés sur ces instruments sont comptabilisés dans les revenus d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs estimés sur la durée de vie prévue de l'actif financier de manière à obtenir la valeur comptable brute d'un actif financier. Le coût amorti est évalué en tenant compte de toute décote ou surcote à l'acquisition, des coûts de transaction et des frais qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif.

La dépréciation des instruments de créance évalués au coût amorti est calculée à l'aide du modèle fondé sur les pertes sur créances attendues.

Les prêts et les titres de créance évalués au coût amorti sont présentés déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'état de la situation financière.

Instruments de créance évalués à la JVAÉRG

Les instruments de créance sont évalués à la JVAÉRG s'ils sont détenus au sein d'un modèle économique dont l'objectif est la détention à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels et de vente d'actifs financiers lorsque les flux de trésorerie des actifs correspondent à des paiements qui constituent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Après la comptabilisation initiale, les profits et les pertes latents sur les instruments de créance évalués à la JVAÉRG sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, à moins que l'instrument ne soit désigné comme étant dans une relation de comptabilité de couverture de juste valeur. Lorsque l'instrument est désigné comme étant dans une relation de comptabilité de couverture de juste valeur, toute variation de la juste valeur découlant de changements du risque couvert est comptabilisée dans les « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net, tout comme les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture. Lors de leur décomptabilisation, les profits et les pertes réalisés sont reclassés depuis les « Autres éléments du résultat global » vers les « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net. Les profits et pertes de change liés au coût amorti de l'instrument de créance sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net. Les surcotes, décotes et coûts de transaction connexes sont amortis sur la durée de vie prévue de l'instrument dans les « Revenus d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

La dépréciation des instruments de créance évalués à la JVAÉRG est déterminée à l'aide du modèle fondé sur les pertes sur créances attendues.

Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des instruments de créance évalués à la JVAÉRG ne réduit pas la valeur comptable de l'actif présenté à l'état consolidé de la situation financière, qui reste à sa juste valeur. Un montant correspondant au compte de correction de valeur qui découlerait du fait que les actifs sont évalués au coût amorti est plutôt comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, une charge correspondante étant inscrite au poste « Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances » à l'état consolidé du résultat net. Le compte de correction de valeur cumulé comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est recyclé à l'état consolidé du résultat net lors de la décomptabilisation des instruments de créance.

Instruments de créance évalués à la JVRN

Les instruments de créance sont évalués à la JVRN si :

- les actifs sont détenus à des fins de transaction;
- les actifs sont détenus dans un portefeuille géré sur la base de la juste valeur;
- les flux de trésorerie découlant des actifs ne correspondent pas à des paiements qui constituent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts.

Ces instruments sont évalués à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière, et les coûts de transaction sont immédiatement comptabilisés à l'état consolidé du résultat net dans les « Revenus autres que d'intérêts ». Les profits et les pertes réalisés et latents sont comptabilisés comme composante des « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net.

Instruments de créance désignés comme étant à la JVRN

La Banque désigne certains instruments de créance comme étant à la JVRN au moment de leur comptabilisation initiale, et la désignation est irrévocable. La désignation à la JVRN est possible lorsque la juste valeur peut être estimée de façon fiable et que, ce faisant, une non-concordance comptable qui serait autrement survenue se trouve éliminée ou réduite de manière importante.

Les instruments de créance désignés comme étant à la JVRN sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net.

Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont classés dans l'une des catégories d'évaluation suivantes :

- à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN);
- classés par choix à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAÉRG).

Instruments de capitaux propres évalués à la JVRN

Les instruments de capitaux propres sont évalués à la JVRN, à moins qu'il n'ait été choisi de les désigner comme étant à la JVAÉRG lors de l'achat, les coûts de transaction étant comptabilisés immédiatement comme composante des « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net. Après la comptabilisation initiale, les variations de la juste valeur et les dividendes reçus sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net.

Instruments de capitaux propres évalués à la JVAÉRG

Au moment de la comptabilisation initiale, la Banque peut faire le choix de classer ses instruments de capitaux propres comme étant détenus à des fins autres que de transaction à la JVAÉRG. Ce choix est irrévocable et il est fait instrument par instrument.

Les profits et les pertes sur ces instruments, y compris lors de leur vente ou de leur décomptabilisation, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et ne sont pas reclassés à l'état consolidé du résultat net par la suite. Par conséquent, il n'y a aucune exigence de dépréciation particulière. Les dividendes reçus sont comptabilisés dans les « Revenus d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net. Tous les coûts de transaction engagés lors de l'achat du titre sont ajoutés au coût de base du titre et ne sont pas reclassés à l'état consolidé du résultat net lors de la vente du titre.

Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés dans l'une des catégories d'évaluation suivantes :

- à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN);
- au coût amorti;
- désignés à la JVRN.

Passifs financiers évalués à la JVRN

Les passifs financiers évalués à la JVRN sont détenus principalement en vue de leur rachat à court terme ou font partie d'un portefeuille d'instruments financiers déterminés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prises de bénéfices à court terme. Les passifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction et sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur et les profits ou les pertes étant comptabilisés à l'état consolidé du résultat net dans les « Revenus autres que d'intérêts ». Les coûts de transaction sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Passifs financiers évalués au coût amorti

Les dépôts, les billets subordonnés et les débiteures subordonnées sont comptabilisés au coût amorti. Les intérêts sur les dépôts, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sont comptabilisés comme des charges d'intérêts. Les intérêts sur les billets subordonnés et les débiteures subordonnées, y compris les coûts de transaction inscrits à l'actif, sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif en tant que charges d'intérêts.

Passifs financiers désignés comme étant à la JVRN

La Banque désigne certains passifs financiers comme étant à la JVRN au moment de leur comptabilisation initiale, et la désignation est irrévocable. La désignation à la JVRN est possible lorsque la juste valeur peut être estimée de façon fiable.

Les passifs financiers sont désignés comme étant à la JVRN lorsqu'ils remplissent l'un des critères suivants :

- La désignation élimine ou réduit de manière importante une non-concordance comptable qui serait autrement survenue.
- La gestion d'un groupe de passifs financiers et l'appréciation de leur performance sont effectuées sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie de gestion des risques établie par écrit.
- Le passif financier comprend un ou plusieurs dérivés incorporés qui modifient de manière importante les flux de trésorerie autrement nécessaires.

Les passifs financiers désignés comme étant à la JVRN sont comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière. Toutes les variations de la juste valeur sont également comptabilisées dans les « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net, sauf pour ce qui est des variations de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque, qui sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les variations de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque ne sont pas reclassées ultérieurement à l'état consolidé du résultat net lors de la décomptabilisation ou de l'extinction des passifs.

Détermination de la juste valeur

La juste valeur d'un actif financier ou d'un passif financier s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel la Banque a accès à la date d'évaluation.

La Banque évalue les instruments comptabilisés à la juste valeur à l'aide de prix cotés sur des marchés, lorsque de tels prix sont disponibles. La juste valeur fondée sur des prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des instruments identiques correspond à une évaluation de niveau 1. Lorsque de tels prix cotés ne sont pas disponibles, la Banque utilise autant que possible des données observables dans ses modèles d'évaluation. Lorsque la juste valeur est fondée entièrement sur des données de marché importantes observables, il s'agit alors d'une évaluation de niveau 2. Les évaluations qui nécessitent un recours important à de nombreuses données non observables sont considérées comme étant de niveau 3.

Les profits ou les pertes survenus au moment de la conclusion du contrat ne sont constatés que lorsque l'évaluation repose sur des données de marché observables; autrement, ils sont différés et amortis sur la durée de vie du contrat en cause ou jusqu'à ce que les données d'évaluation deviennent observables.

L'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, permet une exception d'évaluation aux termes de laquelle une entité peut déterminer la juste valeur d'un groupe d'actifs et de passifs financiers assortis de risques qui se compensent en fonction de la vente ou du transfert de son exposition nette à un ou à plusieurs risques particuliers. La Banque a adopté cette exception au moyen d'un choix de méthode comptable. En conséquence, les justes valeurs de certains portefeuilles d'instruments financiers sont déterminées en fonction de l'exposition nette de ces instruments à des risques de marché, de crédit ou de financement.

Lors de la détermination de la juste valeur de certains instruments ou portefeuilles d'instruments, des ajustements ou des réserves pour moins-value pourraient être nécessaires pour en arriver à une représentation plus précise de la juste valeur. Ces ajustements sont effectués au titre du risque de crédit, des écarts entre les cours acheteurs et les cours vendeurs, de paramètres non observables, des frais de financement et des restrictions sur les prix sur des marchés inactifs ou illiquides.

Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

Décomptabilisation d'actifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels de recevoir des flux de trésorerie de l'actif sont expirés, que la Banque a transféré les droits contractuels de recevoir des flux de trésorerie de l'actif financier ou qu'elle a pris en charge l'obligation de rembourser ces flux de trésorerie à un tiers indépendant, ou qu'elle a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de cet actif à un tiers indépendant. La direction détermine si elle a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété en comparant, sur une base quantitative, le montant de la variabilité des flux de trésorerie avant et après le transfert. Si la variabilité des flux de trésorerie n'a pas changé de manière importante après le transfert, la Banque a conservé la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété.

Si la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier n'est ni conservée ni transférée, la Banque ne décomptabilise l'actif transféré que lorsqu'elle a cessé d'exercer un contrôle sur l'actif. Le contrôle sur l'actif correspond à la capacité pratique de vendre l'actif transféré. Si la Banque conserve le contrôle sur l'actif, elle continuera de comptabiliser l'actif en proportion des liens conservés avec celui-ci. Ces liens conservés peuvent prendre la forme d'un placement dans des tranches de premier rang ou des tranches subordonnées de billets émis par des entités structurées non consolidées.

Au moment de la décomptabilisation d'un actif financier, l'écart entre la valeur comptable et la somme de i) la contrepartie reçue (y compris tout nouvel actif obtenu après déduction de tout nouveau passif repris) et de ii) tout profit ou perte cumulé comptabilisé dans les autres éléments du résultat global doit être comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net.

Les transferts d'actifs financiers qui ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation sont présentés comme des financements garantis à l'état consolidé de la situation financière.

Les critères de décomptabilisation s'appliquent au transfert d'une partie d'un actif plutôt que de l'actif entier uniquement si cette partie comprend des flux de trésorerie identifiés de manière spécifique comme provenant de l'actif, une part parfaitement proportionnelle des flux de trésorerie provenant de l'actif, ou une part parfaitement proportionnelle des flux de trésorerie spécifiquement identifiés comme provenant de l'actif.

Décomptabilisation de passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation aux termes du passif est éteinte, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration. Si un passif financier existant est remplacé par un autre provenant de la même contrepartie dont les modalités sont substantiellement différentes, ou que les modalités du passif existant ont fait l'objet d'une modification substantielle, cet échange ou cette modification sont traités comme une décomptabilisation du passif financier original et la comptabilisation d'un nouveau passif financier à la juste valeur. La différence entre les valeurs comptables respectives du passif existant et du nouveau passif est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net comme profit ou perte.

Dépréciation

Champ d'application

La Banque applique une méthode en trois étapes pour évaluer le compte de correction de valeur pour pertes sur créances utilisant un modèle fondé sur les pertes sur créances attendues, comme l'exige l'IFRS 9, pour les catégories suivantes d'instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net :

- les actifs financiers au coût amorti;
- les titres de créance classés comme étant à la JVAÉRG;
- les engagements de prêt hors bilan;
- les contrats de garantie financière.

Modèle de dépréciation fondé sur les pertes sur créances attendues

Les calculs du compte de correction de valeur pour pertes sur créances de la Banque correspondent aux extraits de modèles utilisant un certain nombre d'hypothèses sous-jacentes à l'égard du choix de données d'entrée variables et de leurs interdépendances. Le modèle de dépréciation fondé sur les pertes sur créances attendues reflète la valeur actualisée de toute insuffisance des flux de trésorerie relative à des cas de défaillance d'un instrument financier, que ce soit i) pour les 12 mois à venir ou ii) pour sa durée de vie attendue, selon la détérioration de la qualité de son crédit depuis sa comptabilisation initiale. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances reflète un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes qui tiennent compte de divers scénarios fondés sur des projections raisonnables et justifiables.

Le modèle de dépréciation calcule les comptes de correction de valeur pour pertes sur créances à l'aide d'une approche en trois étapes fondée sur l'importance de la détérioration de la qualité du crédit d'un actif financier depuis sa comptabilisation initiale :

- Étape 1 – Pour les instruments financiers pour lesquels il n'y a pas eu d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, un montant correspondant aux pertes sur créances attendues pour une période de 12 mois est comptabilisé. Les pertes sur créances attendues sont calculées par application d'une probabilité de défaut (la « PD ») équivalant à la probabilité qu'une défaillance survienne au cours des 12 mois à venir. Pour ce qui est des instruments dont l'échéance est inférieure à 12 mois, une PD correspondant à l'échéance restante est utilisée.
- Étape 2 – Lorsqu'une augmentation importante du risque de crédit a été constatée pour un instrument financier après sa comptabilisation initiale, mais qu'il n'est pas considéré comme étant en défaut, celui-ci est inclus dans la deuxième étape. À ce moment, les pertes sur créances attendues sont calculées par application d'une PD sur la durée de vie restante estimée de l'instrument financier.
- Étape 3 – Les instruments financiers qui sont considérés être en défaut sont pris en compte à cette étape. Comme pour la deuxième étape, le compte de correction de valeur pour pertes sur créances tient compte des pertes sur créances attendues sur leur durée de vie.

Évaluation des pertes sur créances attendues

Les données d'entrée relatives à la PD, à l'exposition en cas de défaut (l'« ECD ») et à la perte en cas de défaut (la « PCD ») utilisées pour estimer les pertes sur créances attendues sont modélisées en se fondant sur les facteurs macroéconomiques qui sont étroitement liés aux pertes sur créances du portefeuille pertinent.

Ces paramètres ou données d'entrée statistiques sont décrits ci-dessous :

- PD – La probabilité de défaut correspond à une estimation de la probabilité qu'une situation de défaut survienne dans un horizon donné. Un défaut peut ne survenir qu'à un certain moment au cours de la durée de vie restante estimée si la facilité n'a pas été décomptabilisée auparavant et qu'elle se trouve toujours dans le portefeuille.
- ECD – L'exposition en cas de défaut correspond à une estimation de l'exposition à une date de défaut future prenant en compte les changements attendus de l'exposition après la date de clôture, y compris les remboursements du principal et des intérêts, qu'ils soient prévus par contrat ou autrement, les prélèvements attendus sur les facilités engagées et les intérêts courus sur les paiements en défaut.
- PCD – La perte en cas de défaut correspond à une estimation de la perte découlant d'un cas de défaut à un moment donné. Elle se fonde sur l'écart entre les flux de trésorerie contractuels dus et ceux que le prêteur s'attendrait à recevoir, y compris à la suite de la réalisation d'une garantie. Elle s'exprime généralement en pourcentage de l'ECD.

Informations prospectives

L'estimation des pertes sur créances attendues de chaque étape et l'appréciation des augmentations importantes du risque de crédit tiennent compte d'informations portant sur des événements passés et les conditions actuelles ainsi que de prévisions raisonnables et justifiables portant sur des événements futurs et la conjoncture économique à venir. L'estimation et l'utilisation d'informations prospectives pourraient nécessiter l'exercice d'un jugement important.

Facteurs macroéconomiques

Dans ses modèles, la Banque s'appuie sur une grande variété d'informations économiques prospectives comme données d'entrée, notamment la croissance du PIB, les taux de chômage, les taux d'intérêt des banques centrales et les indices de prix de l'immobilier. Les données d'entrée et les modèles utilisés pour calculer les pertes sur créances attendues pourraient ne pas toujours rendre compte de toutes les caractéristiques du marché à la date des états financiers. Des ajustements qualitatifs ou des ajustements selon l'approche par superposition peuvent être effectués temporairement en ayant recours au jugement d'experts du crédit.

Scénarios prospectifs divers

La Banque établit son compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'aide de quatre scénarios prospectifs fondés sur des pondérations probabilistes. La Banque tient compte de sources d'information et de données tant internes qu'externes pour obtenir des prévisions et projections objectives. Les scénarios sont préparés au moyen des prévisions générées par les Études économiques de la Banque Scotia. Les prévisions sont obtenues à l'aide de modèles internes et externes qui sont modifiés au besoin par les Études économiques de la Banque Scotia pour formuler un aperçu d'un « scénario de base » de la tendance future la plus probable des variables économiques pertinentes ainsi qu'un éventail représentatif d'autres scénarios de prévisions possibles. Le processus nécessite la mise au point de trois scénarios économiques additionnels et la prise en compte des probabilités relatives de chaque résultat.

Le « scénario de base » représente le résultat le plus probable et est conforme aux renseignements utilisés par la Banque à d'autres fins, comme la planification stratégique et l'établissement des budgets. Les autres scénarios représentent des résultats plus optimistes et pessimistes. La Banque a repéré et documenté les principaux inducteurs de risque de crédit et de pertes sur créances pour chaque portefeuille d'instruments financiers et, grâce à une analyse des données historiques, a estimé les relations entre les variables macroéconomiques, le risque de crédit et les pertes sur créances.

Appréciation d'une augmentation importante du risque de crédit

À chaque date de clôture, la Banque évalue s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale en comparant le risque de défaillance sur la durée de vie attendue restante à compter de la date de clôture au risque de défaillance à compter de la date de la comptabilisation initiale. L'appréciation prend en compte les renseignements quantitatifs et qualitatifs propres à chaque emprunteur, sans tenir compte des garanties, ainsi que l'incidence des facteurs macroéconomiques prospectifs.

Habituellement, l'appréciation d'une augmentation importante du risque de crédit à l'égard des portefeuilles de prêts aux particuliers et de prêts autres qu'aux particuliers tient compte des perspectives macroéconomiques, du jugement de la direction, des défauts et de la surveillance. Les facteurs macroéconomiques prospectifs forment une composante clé des perspectives macroéconomiques. L'importance et la pertinence de chaque facteur macroéconomique particulier dépendent du type de produit, des caractéristiques des instruments financiers, de l'emprunteur ainsi que de la région géographique. Les modèles quantitatifs ne parviennent pas toujours à saisir toutes les informations raisonnables et justifiables qui pourraient indiquer qu'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit. Les facteurs qualitatifs peuvent être évalués pour pallier cette lacune, notamment dans les situations où il y a des modifications aux critères d'approbation du crédit pour un groupe donné d'emprunteurs, des changements à la composition du portefeuille et des désastres naturels ayant des répercussions sur certains portefeuilles. En ce qui concerne les défauts et la surveillance, il existe une présomption réfutable d'augmentation du risque de crédit de l'instrument financier depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours.

Portefeuille de prêts aux particuliers – Pour les expositions liées aux prêts aux particuliers, une augmentation importante du risque de crédit est appréciée en fonction de seuils par produits qui tiennent compte de la variation de la PD. Les seuils utilisés pour la migration de PD sont passés en revue et évalués au moins une fois par année, à moins qu'il y ait une modification importante des pratiques de gestion du risque de crédit. Dans ce cas, l'appréciation est devancée.

Portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers – La Banque utilise une échelle de notation de risque (notation interne, ou NI) pour ses expositions liées aux prêts autres qu'aux particuliers. Une NI est assignée à chaque exposition liée aux prêts autres qu'aux particuliers pour rendre compte de la PD de l'emprunteur. Des informations prospectives propres à un emprunteur ou non (c.-à-d. macroéconomiques) sont prises en compte et reflétées dans la NI. Une augmentation importante du risque de crédit est évaluée en se fondant sur la migration des expositions parmi les NI.

Durée de vie attendue

Pour évaluer les pertes sur créances attendues, la Banque tient compte de la période contractuelle maximale l'exposant au risque de crédit. Toutes les modalités contractuelles sont prises en compte au moment de déterminer la durée de vie attendue, y compris les options de remboursement anticipé, de prolongation et de renouvellement. Dans le cas de certaines facilités de crédit renouvelable, telles les cartes de crédit, la durée de vie attendue est estimée en fonction de la période au cours de laquelle la Banque est exposée au risque de crédit et de la manière dont les pertes sur créances sont atténuées par des interventions de la direction.

Présentation du compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'état de la situation financière

- Actifs financiers évalués au coût amorti : en déduction de la valeur comptable brute des actifs financiers.
- Instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global : aucune correction de valeur n'est comptabilisée à l'état de la situation financière, car la valeur comptable de ces actifs correspond à leur juste valeur. Le compte de correction de valeur est toutefois établi et présenté dans le cumul des autres éléments du résultat global.
- Risques de crédit hors bilan tels que les engagements de prêts non prélevés, les lettres de crédit et les lettres de garantie : à titre de provision dans les autres passifs.

Actifs financiers modifiés

Si les modalités d'un actif financier sont modifiées ou si un actif financier existant est remplacé par un nouvel actif, une évaluation est effectuée pour déterminer si l'actif financier existant doit être décomptabilisé. Lorsqu'une modification n'entraîne pas de décomptabilisation, la date de création continue d'être utilisée pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit. Lorsque la modification entraîne une décomptabilisation, le nouvel actif financier est comptabilisé à sa juste valeur à la date de modification. La date de modification correspond également à la date de création de ce nouvel actif.

La Banque peut modifier les modalités contractuelles des prêts pour des raisons commerciales ou des raisons de crédit. Les modalités d'un prêt en règle peuvent être modifiées pour des raisons commerciales afin d'offrir une tarification concurrentielle aux emprunteurs. Les prêts sont également modifiés pour des raisons de crédit dans le cas où les modalités contractuelles sont modifiées de manière à accorder des conditions avantageuses à un emprunteur qui pourrait être en difficulté financière.

Toutes les modifications de modalités contractuelles d'actifs financiers peuvent donner lieu à la décomptabilisation de l'actif d'origine lorsque les changements des modalités des prêts sont considérés comme étant importants. Ces modalités comprennent le taux d'intérêt, le montant autorisé ou la durée. Le prêt initial est décomptabilisé et le nouveau prêt est comptabilisé à sa juste valeur. La différence entre la valeur comptable de l'actif décomptabilisé et la juste valeur du nouvel actif est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net.

En ce qui concerne tous les prêts, productifs ou dépréciés, dont le changement de modalités n'a pas donné lieu à une décomptabilisation, la valeur comptable brute du prêt modifié est recalculée en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie modifiés établie selon le taux d'intérêt effectif initial. Tout profit ou toute perte découlant de la modification est comptabilisé au poste « Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances » à l'état consolidé du résultat net.

Définition de défaut

La Banque considère qu'un instrument financier est en défaut lorsqu'un ou plusieurs événements générateurs de pertes surviennent après la date de comptabilisation initiale de l'instrument et que cet événement a une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimatifs attendus de l'instrument pouvant être estimés d'une manière fiable. Cela comprend des événements qui indiquent :

- des difficultés financières importantes de l'emprunteur;
- un défaut ou un retard de paiement des intérêts ou du principal;
- une probabilité élevée de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur;
- une diminution évaluable des flux de trésorerie futurs estimatifs provenant du prêt ou des actifs sous-jacents au prêt.

La Banque considère qu'un actif financier est en défaut et le classe comme étant douteux lorsqu'il est en souffrance depuis plus de 90 jours, sauf pour ce qui est des créances sur cartes de crédit qui sont considérées comme étant en défaut lorsqu'elles sont en souffrance depuis 180 jours, à moins que des informations raisonnables et justifiables ne démontrent qu'un critère de retard plus élevé pour constater un défaut est approprié.

Politique de radiation

La Banque radie un instrument financier douteux (et le compte de correction de valeur connexe), en tout ou en partie, lorsque son recouvrement est peu probable. Dans le cas des actifs financiers garantis, cette radiation survient généralement après la réception du produit de la réalisation du titre, s'il en est. Si la valeur de réalisation nette de la garantie connexe a été déterminée et qu'il n'existe aucune attente raisonnable de recouvrement futur, la radiation peut survenir plus tôt. Les créances sur cartes de crédit en souffrance depuis 180 jours sont radiées. Au cours des périodes subséquentes, tout recouvrement de montants précédemment radiés est porté au crédit de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'état consolidé du résultat net.

Prêts acquis

Tous les prêts acquis sont initialement évalués à la juste valeur à la date de l'acquisition. Par conséquent, aucune correction de valeur pour pertes sur créances n'est comptabilisée à l'état consolidé de la situation financière à la date de l'acquisition. Les prêts acquis appartiennent à l'une des deux catégories suivantes : prêts productifs ou prêts dépréciés dès leur acquisition.

Les prêts productifs acquis sont comptabilisés de la même manière que les prêts productifs consentis et ils sont traités à l'étape 1 à la date d'acquisition. Ils feront l'objet d'une correction de valeur pour pertes sur créances sur 12 mois qui sera comptabilisée à titre de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'état consolidé du résultat net. L'ajustement de la juste valeur établi pour ces prêts à la date d'acquisition est amorti par imputation aux revenus d'intérêts sur la durée de ces prêts.

Les prêts acquis dépréciés dès leur acquisition sont traités à l'étape 3 et peuvent toujours faire l'objet d'un compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'égard de toute leur durée. Toute variation des flux de trésorerie attendus depuis la date de l'acquisition donne lieu à une dotation supplémentaire au compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'état consolidé du résultat net ou à une reprise sur ce compte, selon le cas, à la clôture de toutes les périodes de présentation de l'information financière postérieures à la date d'acquisition.

Compensation d'instruments financiers

Les actifs financiers et passifs financiers se rapportant à la même contrepartie sont compensés, et le solde net est présenté dans l'état consolidé de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Lorsque des actifs financiers et des passifs financiers sont compensés à l'état consolidé de la situation financière, les éléments de revenus et de charges connexes sont également compensés à l'état consolidé du résultat net, sauf si une norme comptable applicable interdit expressément une telle compensation.

Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières

La trésorerie et les dépôts auprès d'autres institutions financières comprennent de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des dépôts à vue auprès de banques et d'autres institutions financières et des placements très liquides facilement convertibles en trésorerie, qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ces placements comportent une échéance d'au plus trois mois à compter de la date d'acquisition.

Métaux précieux

Les métaux précieux sont comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de sortie, et toute variation de la valeur est portée au débit ou au crédit des « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction » dans l'état consolidé du résultat net.

Titres pris en pension et titres mis en pension

Les titres pris en pension (les « prises en pension ») exigent l'achat de titres par la Banque auprès d'une contrepartie et qu'une entente soit conclue pour revendre les titres à un prix fixe à une date ultérieure. Étant donné que la Banque revend les titres à un prix fixe à une date ultérieure, les risques et les avantages n'ont pas été transférés à la Banque. La Banque a le droit de liquider les titres achetés en cas de défaut d'une contrepartie.

Pour leur part, les titres mis en pension (les « mises en pension ») exigent la vente de titres par la Banque à une contrepartie et qu'une entente soit conclue simultanément pour racheter les titres à un prix fixe à une date ultérieure. Étant donné que la Banque rachète les titres à un prix fixe à une date ultérieure, les risques et les avantages n'ont pas été transférés de la Banque. La contrepartie a le droit d'utiliser la garantie donnée par la Banque en cas de défaut.

Ces ententes sont traitées comme un accord de financement garanti et sont initialement comptabilisées au coût amorti. La partie qui débourse le montant prend possession des titres garantissant le financement et ayant une valeur de marché égale ou supérieure au capital prêté. Les titres reçus aux termes de prises en pension et les titres livrés aux termes de mises en pension ne sont pas comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière ou décomptabilisés de celui-ci à moins que les risques et avantages liés au droit de propriété aient été obtenus ou abandonnés. Les revenus d'intérêts et les charges d'intérêts connexes sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif à l'état consolidé du résultat net.

Obligations relatives aux titres vendus à découvert

Les obligations relatives aux titres vendus à découvert surviennent dans le cadre d'activités de négociation ou de tenue de marché aux termes desquelles des titres de créance et des titres de capitaux propres sont vendus sans que les titres en question soient détenus.

De même, si des titres pris en pension sont par la suite vendus à des tiers, l'obligation de restituer les titres est comptabilisée comme une vente à découvert dans les obligations relatives aux titres vendus à découvert à l'état consolidé de la situation financière. Ces passifs détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur, et les profits et pertes sont inclus dans les « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction » dans l'état consolidé du résultat net. Les charges d'intérêts sur les titres de créance vendus à découvert sont inscrites à l'état consolidé du résultat net.

Prêts et emprunts de titres

Les transactions de prêts et d'emprunts de titres sont généralement garanties par des titres ou de la trésorerie. Le transfert de titres aux contreparties n'est reflété dans l'état consolidé de la situation financière que lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété sont également transférés. La Banque comptabilise les garanties en trésorerie données ou reçues dans les « Titres mis en pension » ou les « Titres pris en pension », respectivement. Les revenus d'intérêt sur les garanties en trésorerie données et les charges d'intérêts sur les garanties en trésorerie reçues ainsi que les revenus de prêts et les frais d'emprunt de titres sont présentés dans l'état consolidé du résultat net.

Les titres empruntés ne sont pas comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière, sauf s'ils sont alors vendus à des tiers, auquel cas l'obligation visant à restituer les titres est comptabilisée comme un passif détenu à des fins de transaction et elle est évaluée à la juste valeur, les profits et les pertes étant inclus dans les « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction » dans l'état consolidé du résultat net.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des contrats dont la valeur est dérivée des taux d'intérêt, des taux de change, du prix de marchandises, du cours de titres de capitaux propres ou d'autres variables financières. La plupart des instruments dérivés peuvent être regroupés sous les appellations suivantes : contrats de taux d'intérêt, contrats de change, contrats sur l'or, contrats sur marchandises, contrats sur titres de capitaux propres ou dérivés de crédit. Les instruments dérivés sont des contrats négociés soit en bourse, soit de gré à gré. Les contrats négociés de gré à gré incluent les swaps, les contrats à terme de gré à gré et les options.

La Banque a recours à de tels dérivés aux fins de transaction de même qu'aux fins de la gestion des risques (c.-à-d. pour gérer l'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt lié aux instruments détenus à des fins autres que de transaction, au risque de change ainsi qu'à d'autres risques). La Banque entreprend des activités de transaction afin de répondre aux besoins de ses clients de même que pour son propre compte.

Les dérivés incorporés à d'autres passifs financiers ou contrats hôtes sont traités comme des dérivés autonomes séparés lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- leurs caractéristiques économiques et risques ne sont pas liés étroitement à ceux du contrat hôte;
- un instrument séparé assorti des mêmes modalités que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé;
- le contrat combiné n'est pas détenu à des fins de transaction ni désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Lorsqu'un dérivé incorporé peut être séparé du contrat hôte, mais que sa juste valeur, soit à la date de l'acquisition ou à la date de clôture, ne peut être évaluée séparément de manière fiable, le contrat combiné est évalué à la juste valeur. Tous les dérivés incorporés sont présentés sur une base combinée avec leur contrat hôte à l'état consolidé de la situation financière. Les variations de la juste valeur des dérivés incorporés qui sont séparés du contrat hôte sont comptabilisées dans les « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net.

Tous les dérivés, y compris les dérivés incorporés qui doivent être comptabilisés séparément, sont comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière. L'établissement de la juste valeur des dérivés tient compte du risque de crédit, des frais de financement estimatifs et des coûts directs continus sur la durée des instruments. Les profits ou les pertes sur les dérivés survenus au moment de la mise en place du contrat ne sont constatés que lorsque l'évaluation repose sur des données de marché observables; autrement, ils sont différés et amortis sur la durée de vie du contrat en cause ou jusqu'à ce que les données d'évaluation deviennent observables.

Les profits et les pertes résultant des variations des justes valeurs des dérivés utilisés à des fins de transaction sont inscrits dans les « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction » dans l'état consolidé du résultat net.

Les variations de la juste valeur des dérivés qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisées dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » dans l'état consolidé du résultat net. Lorsque des instruments dérivés sont utilisés pour gérer la volatilité des paiements fondés sur des actions, ces instruments dérivés sont inscrits à leur juste valeur et toute variation de la juste valeur en lien avec les unités couvertes est comptabilisée dans les « Charges autres que d'intérêts – Salaires et avantages du personnel » dans l'état consolidé du résultat net.

Les variations de la juste valeur des dérivés qui sont admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisées dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » dans l'état consolidé du résultat net pour ce qui est des couvertures de juste valeur, et dans les « Autres éléments du résultat global » dans l'état consolidé du résultat global pour ce qui est des couvertures de flux de trésorerie et des couvertures d'investissement net.

Comptabilité de couverture

La Banque a décidé de continuer d'appliquer les exigences relatives à la comptabilité de couverture de l'IAS 39. Également, la Banque a mis en œuvre les exigences de l'IFRS 9 en matière de présentation d'informations additionnelles sur la comptabilité de couverture se rapportant aux modifications de l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*.

La Banque consigne en bonne et due forme toutes les relations de couverture, de même que son objectif de gestion du risque et sa stratégie pour la mise en œuvre des diverses opérations de couverture, à la naissance de la relation. Les éléments documentés au titre des couvertures portent notamment sur l'actif, le passif, la transaction prévue visée par un engagement ferme ou dont la réalisation est hautement probable et faisant l'objet de la couverture, la nature du risque couvert, l'instrument de couverture utilisé et la méthode servant à évaluer l'efficacité de la couverture.

La Banque détermine aussi en bonne et due forme, à la fois à la date d'entrée en vigueur de l'opération de couverture et sur une base permanente, si les instruments dérivés utilisés dans le cadre des opérations de couverture contribuent de manière très efficace à compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts à l'intérieur d'une fourchette de 80 % à 125 %. Cette appréciation comprend une comparaison des conditions essentielles de l'élément couvert et de l'élément de couverture, ainsi qu'une analyse de régression, afin de déterminer i) s'il est attendu que la relation de couverture soit très efficace par la suite (appréciation prospective de l'efficacité); et ii) si la couverture était très efficace durant la période désignée (appréciation rétrospective de l'efficacité).

Toute inefficacité d'une couverture est évaluée et comptabilisée dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » à l'état consolidé du résultat net.

Il existe trois types de couvertures : i) les couvertures de juste valeur, ii) les couvertures de flux de trésorerie et iii) les couvertures d'investissement net.

Couvertures de juste valeur

Dans une couverture de juste valeur, la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture est contrebalancée dans l'état consolidé du résultat net par la variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert. Pour ce qui est des couvertures abandonnées, l'élément couvert n'est plus ajusté pour tenir compte des variations de la juste valeur. Le cumul de l'ajustement de la juste valeur de l'élément couvert est amorti dans les « Revenus d'intérêts » sur la durée restante jusqu'à l'échéance ou radié dans les « Revenus autres que d'intérêts » directement si l'élément couvert cesse d'exister. La Banque utilise des couvertures de juste valeur essentiellement pour convertir le taux fixe des instruments financiers en taux variable. Les éléments couverts comprennent les titres de créance, les prêts, les passifs-dépôts et les débentures subordonnées. Les instruments de couverture comprennent des swaps de taux d'intérêt dans une même monnaie et les swaps de taux d'intérêt dans différentes monnaies.

Couvertures de flux de trésorerie

Dans une couverture de flux de trésorerie, la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture, dans la mesure où il est efficace, est inscrite dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que les profits et pertes sur l'élément couvert soient comptabilisés dans le résultat net. Pour ce qui est des couvertures abandonnées, le cumul du profit ou de la perte latent comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est reclassé dans les « Revenus d'intérêts » ou dans les « Salaires et avantages du personnel » étant donné que la variabilité des flux de trésorerie de l'élément couvert a une incidence sur le résultat net. Toutefois, si l'élément couvert est décomptabilisé ou si on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, le profit ou la perte latent est reclassé immédiatement dans les « Revenus autres que d'intérêts » ou dans les « Salaires et avantages du personnel ». La Banque utilise des couvertures de flux de trésorerie essentiellement pour couvrir la variabilité des flux de trésorerie ayant trait aux instruments financiers à taux variable et les revenus et les charges prévus dont la réalisation est hautement probable. Les éléments couverts comprennent les titres de créance, les prêts, les passifs-dépôts, les débentures subordonnées et les transactions prévues dont la réalisation est hautement probable. Les instruments de couverture comprennent des swaps de taux d'intérêt dans une même monnaie, des swaps de taux d'intérêt dans différentes monnaies, des swaps sur rendement total, des contrats de change à terme et des actifs et passifs libellés en monnaies étrangères.

Couvertures d'investissement net

Dans une couverture d'investissement net, la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture, dans la mesure où il est efficace, est inscrite dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que les écarts de conversion correspondants au titre de l'investissement net couvert soient comptabilisés en résultat. La Banque désigne les passifs libellés en monnaies étrangères et les contrats de change à terme en tant qu'instruments de couverture pour gérer l'exposition aux monnaies étrangères et l'incidence sur les ratios de capital découlant des activités à l'étranger.

Immobilisations corporelles

Les terrains sont comptabilisés au coût. Les immeubles (y compris les agencements), le matériel et les améliorations locatives sont comptabilisés au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées, s'il en est. Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif. L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif correspondant moins toute valeur résiduelle, comme suit : immeubles – jusqu'à 40 ans; agencements – jusqu'à 15 ans; matériel – de 3 ans à 10 ans; et améliorations locatives – durée du bail déterminée par la Banque. L'amortissement est comptabilisé dans les « Charges autres que d'intérêts – Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles » à l'état consolidé du résultat net. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réévalués à la fin de chaque exercice et ajustés au besoin.

Si les principales composantes des immeubles et du matériel sont assorties de durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées séparément et amorties sur la durée d'utilité estimative de chaque composante.

Les profits nets et les pertes nettes découlant de la sortie sont comptabilisés dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » à l'état consolidé du résultat net de l'exercice au cours duquel la sortie survient.

Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs non financiers et non courants (ainsi que les groupes destinés à être vendus) sont considérés comme étant détenus en vue de la vente si leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que de leur utilisation continue. Ces actifs satisfont aux critères de classement dans les actifs détenus en vue de la vente s'ils sont disponibles à la vente immédiatement dans leur état actuel et que leur vente dans les 12 mois est considérée comme très probable.

Les actifs non financiers et non courants classés comme étant détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur (diminuée des coûts de sortie) et sont présentés dans les « Autres actifs » à l'état consolidé de la situation financière. Toute perte de valeur subséquente pour ramener l'élément à la juste valeur diminuée des coûts de sortie est comptabilisée dans les « Revenus autres que d'intérêts » ou les « Charges autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net. Toute hausse subséquente de la juste valeur diminuée des coûts de sortie, dans la mesure où celle-ci n'est pas supérieure à la perte de valeur cumulative, est également comptabilisée dans les « Revenus autres que d'intérêts » ou les « Charges autres que d'intérêts », tout comme les profits ou pertes réalisés à la sortie.

Les actifs non financiers acquis en contrepartie de prêts dans le cadre d'une réalisation ordonnée sont comptabilisés dans les actifs détenus en vue de la vente ou les actifs détenus pour être utilisés. Si l'actif acquis ne peut être considéré comme étant détenu en vue de la vente, il est considéré comme étant détenu pour être utilisé. Il est alors initialement évalué au coût, qui correspond à la valeur comptable du prêt, et comptabilisé comme un actif semblable acquis dans le cours normal des activités.

Regroupements d'entreprises et goodwill

La Banque a recours à la méthode de l'acquisition pour la comptabilisation des acquisitions d'entreprises. Elle considère que la date d'acquisition correspond à la date à laquelle le contrôle est obtenu et la contrepartie des actifs acquis et des passifs repris de la filiale, légalement transférée. Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie payée. La juste valeur de la contrepartie transférée par la Banque dans le cadre d'un regroupement d'entreprises correspond à la somme de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs transférés par la Banque, des passifs engagés par la Banque envers les anciens propriétaires de la société acquise de même que des participations, y compris les options, s'il en est, émises par la Banque. La Banque comptabilise la juste valeur à la date d'acquisition de toute participation auparavant détenue dans la filiale et de la contrepartie conditionnelle comme faisant partie de la contrepartie transférée en échange de l'acquisition. Un profit ou une perte sur les participations auparavant détenues dans une entreprise acquise, s'il en est, est comptabilisé dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » à l'état consolidé du résultat net.

En règle générale, les actifs identifiables acquis (y compris les immobilisations incorporelles) et les passifs repris (y compris les passifs éventuels) sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. La Banque comptabilise les immobilisations incorporelles identifiables, peu importe si la société acquise comptabilisait ou non ces immobilisations avant le regroupement. Les participations ne donnant pas le contrôle, le cas échéant, sont comptabilisées en fonction de leur quote-part de la juste valeur des actifs et des passifs identifiables, sauf indication contraire. Lorsque la Banque a l'obligation d'acquies une participation ne donnant pas le contrôle en contrepartie de trésorerie ou d'un autre actif financier, un passif financier est comptabilisé en fonction de la meilleure estimation de la valeur actualisée du montant de remboursement que puisse établir la direction. Lorsque la Banque est en droit de régler l'acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle en émettant de ses propres actions ordinaires, aucun passif financier n'est inscrit.

Tout excédent du coût de l'acquisition par rapport à la part de la Banque de la juste valeur nette des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris est comptabilisé à titre de goodwill. Si le coût de l'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant à la Banque des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris, le profit qui en résulte est immédiatement comptabilisé dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » à l'état consolidé du résultat net.

Au cours de la période d'évaluation (qui ne doit pas excéder un an à compter de la date d'acquisition), la Banque peut, de manière rétrospective, ajuster les montants comptabilisés à la date d'acquisition afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition.

La Banque passe les coûts liés aux acquisitions en charges dans les périodes au cours desquelles les coûts sont engagés et les services, rendus. Après l'acquisition, la Banque comptabilise les actifs et les passifs constatés dans le cadre d'un regroupement d'entreprises de la manière décrite ci-après :

- jusqu'à ce qu'ils soient réglés, les passifs éventuels sont évalués au montant qui ferait l'objet d'une provision ou au montant initialement comptabilisé, si celui-ci est plus élevé, les variations étant comptabilisées dans l'état consolidé du résultat net;
- les actifs compensatoires sont évalués de la même manière que l'élément auquel la compensation est liée;
- les contreparties éventuelles classées dans les passifs sont évaluées à la juste valeur et toute variation est constatée dans l'état consolidé du résultat net;
- les passifs relatifs aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle sont réévalués à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la variation correspondante étant comptabilisée en capitaux propres.

Après la comptabilisation initiale du goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, le goodwill dans son ensemble est évalué au coût diminué des pertes de valeur cumulées. Le goodwill n'est pas amorti; il fait l'objet d'un test de dépréciation annuel ou lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait s'être dépréciée.

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation à chaque date de clôture pour déterminer s'il existe des indications de perte de valeur. Aux fins du test de dépréciation, le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est attribué à chaque groupe d'unités génératrices de trésorerie (« UGT ») de la Banque qui devrait bénéficier de l'acquisition, et ce, à la date de l'acquisition. Les UGT auxquelles le goodwill a été attribué sont regroupées afin que le test de dépréciation ait lieu au niveau le moins élevé auquel le goodwill est surveillé aux fins de la gestion interne.

La Banque détermine la valeur comptable de l'UGT par application d'une approche aux fins du calcul des fonds propres réglementaires fondée sur les risques de crédit, de marché et d'exploitation ainsi que le levier financier, conformément à son attribution du capital aux fins de l'évaluation de la performance financière de ses secteurs d'activité. Le capital du siège social qui n'est pas directement attribuable est ventilé entre les UGT de façon proportionnelle, selon la proportion de capital attribué avant l'attribution du capital du siège social. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie (la « JVDCS ») et la valeur d'utilité. Si la JVDCS ou la valeur d'utilité est supérieure à la valeur comptable, il n'est pas nécessaire de déterminer l'autre valeur. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable de l'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur du goodwill ne sont pas reprises.

La JVDCS s'entend du prix qui serait reçu pour la vente de l'UGT lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, moins les coûts de sortie, à la date d'évaluation. La Banque détermine la JVDCS au moyen d'un modèle d'évaluation approprié, lequel tient compte de plusieurs facteurs, notamment du bénéfice net normalisé, des primes de contrôle et des ratios cours/bénéfice. Ces calculs sont corroborés par les multiples de valorisation et les cours des actions des filiales cotées en bourse ou d'autres indicateurs de la juste valeur disponibles.

La valeur d'utilité s'entend de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus d'une UGT. Pour déterminer la valeur d'utilité, il faut faire preuve de jugement dans l'estimation des flux de trésorerie attendus, du taux d'actualisation et du taux de croissance final. Les flux de trésorerie futurs sont fondés sur les budgets et les plans approuvés par la direction, qui tiennent compte des tendances du marché, des conditions macroéconomiques, des prévisions de résultats et de la stratégie commerciale de l'UGT. Le taux d'actualisation est fondé sur le coût du capital, tandis que le taux de croissance final est fondé sur les prévisions de croissance à long terme dans les pays concernés.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles représentent des actifs non monétaires identifiables et elles sont acquises séparément, obtenues dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou encore générées en interne. Les immobilisations incorporelles de la Banque se composent essentiellement des logiciels, des relations clients, des immobilisations incorporelles au titre des contrats, des immobilisations incorporelles au titre des dépôts de base et des contrats de gestion de fonds.

Le coût des immobilisations incorporelles acquises séparément comprend leur prix d'achat et les coûts directement attribuables à leur préparation pour leur utilisation prévue. Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont initialement comptabilisées à la juste valeur.

L'évaluation initiale des immobilisations incorporelles générées en interne comprend tous les coûts directement attribuables à la création, à la production et à la préparation des actifs en vue de leur exploitation de la manière envisagée par la direction.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont initialement évaluées au coût et amorties linéairement sur leur durée d'utilité comme suit : logiciels – jusqu'à 10 ans; et autres immobilisations incorporelles – de 5 ans à 20 ans. L'amortissement est comptabilisé dans les « Charges d'exploitation – Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles » à l'état consolidé du résultat net. Les immobilisations incorporelles étant des actifs non financiers, le modèle d'amortissement des actifs non financiers est appliqué. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais sont soumises à un test de dépréciation annuellement et lorsque les circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait être dépréciée. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont soumises à un test de dépréciation uniquement lorsque des événements ou des circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait être dépréciée.

Dépréciation d'actifs non financiers

La valeur comptable des actifs non financiers de la Banque, à l'exception du goodwill, des immobilisations incorporelles à durée indéterminée et des actifs d'impôt différé traités séparément, fait l'objet d'un test à chaque date de clôture en vue de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Aux fins du test de dépréciation, les actifs non financiers qui ne peuvent être évalués individuellement sont regroupés dans le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

S'il existe une indication de dépréciation, la Banque estime la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de sortie. Les actifs non sectoriels de la Banque ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. S'il existe une indication qu'un actif non sectoriel pourrait s'être déprécié, la Banque détermine la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'actif non sectoriel appartient.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur des activités poursuivies sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat net dans les catégories de charges correspondant à la nature de l'actif déprécié. Les pertes de valeur comptabilisées au cours des périodes antérieures sont réévaluées à la date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication que la perte a diminué ou disparu. Une perte de valeur est reprise si les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable ont été modifiées. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Ces reprises sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat net.

La détermination de la valeur recouvrable des actifs non financiers et de la pertinence de certains événements ou circonstances en tant qu'indication objective de dépréciation est soumise à l'exercice d'un jugement important.

Impôt sur le résultat

La Banque utilise la méthode du report variable pour la comptabilisation de l'impôt sur le résultat. Aux termes de cette méthode, les actifs et les passifs d'impôt différé représentent l'impôt cumulatif applicable aux différences temporaires, qui s'entendent des différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs. Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés uniquement dans la mesure où il est probable qu'il existera des bénéfices imposables suffisants pour y appliquer les actifs d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés qui devraient s'appliquer au bénéfice imposable des exercices au cours desquels on s'attend à ce que les différences temporaires soient recouvrées ou réglées.

Les actifs et les passifs d'impôt différé et d'impôt exigible ne sont compensés que s'ils surviennent dans le même groupe fiscal et que la Banque a le droit juridique et l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

La Banque constitue des provisions pour positions fiscales incertaines, lesquelles provisions, à son avis, reflètent adéquatement le risque lié aux positions fiscales faisant l'objet d'entretiens, de contrôles, de différends ou d'appels avec les autorités fiscales ou qui sont autrement considérées comme étant incertaines. Ces provisions sont constituées selon la meilleure estimation de la Banque quant au montant qui devrait être payé, compte tenu de tous les facteurs pertinents, lesquels sont réévalués à chaque date de clôture. Il est possible que des passifs et des charges d'impôt additionnels soient inscrits dans l'avenir, selon l'approbation des positions fiscales de la Banque par les autorités fiscales compétentes dans les territoires où celle-ci mène des activités.

L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net, sauf s'il a trait à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé au même poste que l'élément connexe.

Contrats de location

À la passation d'un contrat, la Banque apprécie si celui-ci est ou contient un contrat de location. Un contrat est un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Lorsque la Banque est le preneur, elle comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative, sauf pour les contrats de location à court terme ayant une durée de 12 mois ou moins ainsi que pour les contrats dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Pour les contrats de location à court terme et les contrats dont le bien sous-jacent est de faible valeur, la Banque comptabilise en charges le paiement au titre de la location associé à ces contrats selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

Actif

Un actif au titre du droit d'utilisation est un actif qui représente le droit du preneur d'utiliser le bien sous-jacent pour la durée du contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué initialement au coût, lequel se fonde sur le montant initial de l'obligation locative, majoré de tous les coûts directs engagés et de tous les paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, déduction faite des incitatifs à la location reçus, ainsi que des coûts estimatifs de démantèlement.

L'actif au titre du droit d'utilisation est ensuite évalué au coût diminué du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur, s'il en est. L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti selon le mode linéaire sur la période allant de la date de début jusqu'au terme de sa durée d'utilité, ou jusqu'au terme de la durée du contrat de location s'il est antérieur. L'amortissement est comptabilisé dans les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles à l'état consolidé du résultat net. En outre, l'actif au titre du droit d'utilisation est ajusté en fonction de certaines réévaluations de l'obligation locative.

Obligation

À la date de début, la Banque évalue initialement l'obligation locative à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs, déterminée selon son taux d'emprunt marginal, qui tient compte du risque de crédit de la Banque et de l'environnement économique dans lequel le contrat de location est conclu. L'obligation locative est ensuite évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée si la Banque modifie son appréciation de la question à savoir si elle exercera une option d'achat, de prolongation ou de résiliation. Les charges d'intérêts sont comptabilisées dans le poste « Charges d'intérêts – Autres » de l'état consolidé du résultat net.

Lorsque l'obligation locative est réévaluée de cette manière, un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation ou est comptabilisé en résultat net si cette valeur comptable a été ramenée à zéro.

Présentation

La Banque présente les actifs au titre de droits d'utilisation dans les « Immobilisations corporelles » tandis que les obligations locatives sont présentées dans les « Autres passifs » à l'état consolidé de la situation financière.

Détermination de la durée du contrat de location

La probabilité que la Banque exerce l'option de renouvellement d'un contrat de location est déterminée en évaluant si la Banque a la « certitude raisonnable » d'exercer cette option. La Banque aura la certitude raisonnable d'exercer une option lorsque des facteurs créeront un incitatif économique important de le faire. Cette évaluation tient compte des critères suivants : emplacements clés dans son réseau de succursales, emplacements où elle a affecté des dépenses importantes à la rénovation, apport au bénéfice, valeur des emplacements selon le contexte économique en vigueur et durée restante des contrats de location en place.

Provisions

Une provision est comptabilisée, notamment au titre de la restructuration, si, du fait d'un événement passé, la Banque a une obligation actuelle, juridique ou implicite, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation.

Le montant de la provision correspond à la meilleure estimation de la Banque quant à la contrepartie nécessaire pour régler l'obligation, compte tenu des risques et incertitudes connexes. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision représente la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus selon un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et, le cas échéant, des risques propres à ce passif. L'augmentation de la provision pour refléter l'écoulement du temps est comptabilisée dans les « Charges d'intérêts – Autres » à l'état consolidé du résultat net.

Contrats d'assurance

La Banque détermine les contrats d'assurance selon lesquels elle prend en charge un risque d'assurance important pour une autre partie (le titulaire) en convenant de l'indemniser si un événement futur incertain spécifié (l'événement assuré) porte préjudice au titulaire. Pour les contrats de courte durée, la Banque applique la méthode de la répartition des primes, qui exige que les primes attendues soient comptabilisées en résultat sur la période de couverture et qu'un passif au titre de la couverture restante soit établi lorsque des entrées de trésorerie sont reçues avant la comptabilisation des primes à titre de revenus d'assurance. Un passif au titre des sinistres survenus est établi en fonction des sinistres attendus et des charges nécessaires pour régler les événements assurés passés, après ajustement dans le cas de risques non financiers.

Pour les contrats de longue durée, la Banque comptabilise les flux de trésorerie d'exécution actualisés pondérés selon les probabilités et un ajustement au titre du risque non financier pour les groupes de contrats. Dans la mesure où l'on s'attend à ce que ces groupes de contrats soient rentables, un passif au titre de la marge sur services contractuels est comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière, lequel représente les profits non gagnés qui seront comptabilisés à l'état consolidé du résultat net sur la durée de vie du contrat.

Les revenus d'assurance sont gagnés sur la période au cours de laquelle la Banque fournit la couverture d'assurance et à mesure que le risque est éliminé. Pour tous les contrats d'assurance, les pertes sur les contrats déficitaires sont immédiatement comptabilisées en résultat.

Garanties

Une garantie s'entend d'un contrat qui peut obliger éventuellement la Banque à faire des paiements spécifiés de manière à rembourser le porteur pour une perte subie par celui-ci si un débiteur donné omet de verser un paiement exigible aux termes des modalités initiales ou modifiées d'un instrument de créance. Les garanties comprennent les lettres de crédit de soutien, les lettres de garantie, les indemnisations, les rehaussements de crédit et d'autres contrats similaires. Les garanties admissibles à titre de dérivés sont comptabilisées conformément à la méthode visant les instruments dérivés. Dans le cas des garanties qui ne peuvent être admissibles à titre de dérivés, un passif est comptabilisé pour tenir compte de la juste valeur de l'obligation prise en charge à l'origine. La juste valeur de l'obligation à l'origine est généralement fondée sur les flux de trésorerie actualisés de la prime à recevoir au titre de la garantie, ce qui engendre un actif correspondant. Après la comptabilisation initiale, ces garanties sont comptabilisées selon le plus élevé du montant initial, diminué de l'amortissement pour tenir compte des commissions gagnées au cours de la période, et de la meilleure estimation du montant nécessaire à l'extinction de toute obligation financière résultant de la garantie. Toute augmentation du passif est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net.

Avantages du personnel

La Banque offre des régimes de retraite et d'autres régimes d'avantages aux salariés admissibles à l'échelle mondiale. Les régimes de retraite offerts prennent la forme de régimes de retraite à prestations définies (lesquelles sont, en règle générale, établies en fonction du nombre d'années de service du salarié et de sa rémunération) et de régimes de retraite à cotisations définies (en vertu desquels la Banque verse des cotisations définies et n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires). La Banque offre également d'autres avantages, qui comprennent des soins de santé, des soins dentaires et de l'assurance-vie postérieurs au départ à la retraite, de même que des avantages à long terme, notamment des prestations d'invalidité de longue durée.

Régimes de retraite à prestations définies et autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite

Le coût de ces avantages du personnel est établi annuellement par calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées. Les calculs sont effectués à partir des meilleures estimations de la direction quant à diverses hypothèses, notamment en ce qui a trait au taux d'actualisation, à la rémunération future, aux coûts des soins de santé, à la mortalité ainsi qu'à l'âge de départ à la retraite des salariés. L'hypothèse la plus importante est le taux d'actualisation utilisé pour établir l'obligation au titre des prestations définies, qui est fondé sur le taux de rendement d'obligations de sociétés de première qualité dont les durées sont les mêmes que celles des obligations de la Banque. Des taux distincts pour déterminer la charge annuelle au titre des prestations sont utilisés au Canada et aux États-Unis. Ces taux sont établis d'après les rendements d'obligations de premier ordre émises par des sociétés dont la durée jusqu'à l'échéance concorde avec celle des diverses composantes de la charge annuelle au titre des prestations. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la charge annuelle au titre des prestations de tous les autres régimes est le même que celui utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies.

L'actif net ou le passif net de la Banque au titre des régimes d'avantages du personnel est calculé séparément pour chacun des régimes et il correspond à la différence entre la valeur actualisée des prestations futures acquises par les membres du personnel en échange de leurs services pour les périodes antérieures et la juste valeur des actifs des régimes. L'actif net ou le passif net est inclus dans les « Autres actifs » ou dans les « Autres passifs », selon le cas, à l'état consolidé de la situation financière. Lorsque le montant net figurant dans l'état consolidé de la situation financière est un actif, le montant de l'actif comptabilisé ne peut dépasser la valeur actualisée des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminutions des cotisations futures au régime.

Le coût des services rendus au cours de l'exercice, le montant net des charges (revenus) d'intérêts, le coût (crédit) des services passés, le profit (la perte) au règlement et les frais de gestion sont comptabilisés en résultat net. Le montant net des charges (revenus) d'intérêts est déterminé au moyen de l'application du taux d'actualisation au montant net de l'actif ou du passif au titre des prestations définies. Lorsque les prestations d'un régime sont bonifiées (ou réduites), le coût des services passés (ou le crédit) est porté immédiatement au résultat net.

Les réévaluations découlant des gains et des pertes actuariels, de l'incidence sur la juste valeur des actifs du plafonnement de l'actif et de l'excédent ou de l'insuffisance du rendement des actifs des régimes sur les revenus d'intérêts sont comptabilisées immédiatement à l'état consolidé de la situation financière, une charge ou un crédit étant inscrit dans l'état du résultat global (autres éléments du résultat global) de la période au cours de laquelle elles surviennent. Les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ne sont pas transférés à l'état consolidé du résultat net.

Autres avantages du personnel à long terme

Les autres avantages du personnel à long terme sont comptabilisés de la même façon que les régimes de retraite à prestations définies et les autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite précités, sauf que les réévaluations sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat net dans la période au cours de laquelle elles surviennent.

Régimes à cotisations définies

Les coûts de ces régimes correspondent aux cotisations payables par la Banque aux comptes des employés au titre des services rendus au cours de la période et passées en charges.

Avantages du personnel à court terme

Les avantages du personnel à court terme sont comptabilisés en charges à mesure que les services correspondants sont rendus et un passif non actualisé est calculé, après déduction des paiements effectués.

Intérêts et revenus et charges d'intérêts assimilés

Les revenus d'intérêts et les charges d'intérêts liés à tous les instruments financiers portant intérêt qui sont détenus à des fins autres que de transaction sont comptabilisés dans les revenus d'intérêts nets selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable brute de l'actif ou du passif financier. Le calcul prend en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier (par exemple, les options de paiement anticipé) et inclut les commissions ou les coûts marginaux directement imputables à l'instrument et faisant partie intégrante du taux d'intérêt effectif, mais ne tient pas compte des pertes sur créances futures.

Les variations découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers détenus à des fins de transaction, y compris les revenus d'intérêts ou les charges d'intérêts connexes, sont comptabilisées dans les « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction ».

Si la Banque révisé ses estimations de décaissements ou d'encaissements, elle ajuste la valeur comptable des instruments financiers portant intérêt qui sont évalués au coût amorti ou classés comme étant à la JVAÉRG. La Banque calcule la valeur comptable ajustée à l'aide du taux d'intérêt effectif initial et comptabilise la variation de la valeur comptable dans les « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net.

Une fois que la valeur comptable d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers similaires a été dépréciée à la suite d'une perte de valeur, les revenus d'intérêts continuent d'être comptabilisés en fonction du taux d'intérêt effectif net inhérent au placement.

Les coûts de montage de prêts sont différés et amortis dans les revenus d'intérêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée prévue du prêt. Les commissions de montage de prêts sont comptabilisées dans les revenus d'intérêts de la période correspondant à la durée du prêt ou de l'engagement. Les frais liés au remboursement anticipé des prêts hypothécaires sont constatés dans les revenus d'intérêts à la réception, à moins qu'ils ne soient associés à de légères modifications apportées aux modalités du prêt hypothécaire, auquel cas les frais sont différés et amortis sur la durée résiduelle du prêt hypothécaire initial selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions de syndication de prêts sont différées et amorties dans les revenus d'intérêts sur la durée du prêt si le rendement conservé par la Banque est inférieur à celui de prêteurs comparables faisant partie du consortium.

Les commissions d'engagement de prêts visant des prêts susceptibles d'être utilisés et les autres commissions de crédit sont différées (de même que les autres coûts marginaux) et prises en compte dans les revenus d'intérêts tirés du prêt. Lorsqu'il est peu probable qu'un prêt sera utilisé, la commission d'engagement de prêt est comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts.

Revenus tirés des frais et des commissions

Les revenus sont comptabilisés une fois que le client de la Banque a obtenu le contrôle du service. Il y a transfert du contrôle lorsque le client de la Banque a la capacité de décider de l'utilisation des services bancaires et d'en retirer des avantages et lorsque les obligations de prestation contractuelles envers le client ont été remplies. La Banque comptabilise les revenus avant déduction des charges lorsqu'elle agit pour son propre compte dans la prestation d'un service au client et après déduction des charges lorsqu'elle agit comme mandataire pour ces services. Pour déterminer si la Banque agit pour son propre compte ou comme mandataire, une part importante de jugement est nécessaire sur la question de savoir si cette dernière a le contrôle de ces services avant que ceux-ci ne soient transférés au client. De temps à autre, la Banque peut recevoir une contrepartie variable, comme des commissions de performance. Ces commissions ne sont comptabilisées que lorsqu'il est hautement probable que la Banque n'aura pas besoin de contrepasser un montant important de revenus.

Les revenus sur cartes comprennent les commissions d'interchange, les frais annuels et les autres frais sur cartes. Les commissions d'interchange correspondent à un pourcentage du montant de la transaction et elles sont comptabilisées à la date de la transaction. Les frais annuels sont constatés en résultat sur 12 mois. Les autres frais sur cartes sont fondés sur les transactions et sont constatés à la date de la transaction.

La Banque exploite divers programmes de fidélisation qui permettent aux clients d'accumuler des points lorsqu'ils utilisent ses produits et ses services. Les passifs au titre des programmes de fidélisation font l'objet d'une réévaluation périodique visant à refléter le coût prévu de l'échange. Lorsque le client peut échanger les points contre des crédits, le coût du programme de fidélisation est présenté déduction faite des frais sur cartes. Lorsque les points ne peuvent être échangés que contre des biens ou des services, les revenus d'interchange attribués aux primes de fidélité sont comptabilisés au moment de l'échange contre des récompenses. Les frais de récompenses sont comptabilisés dans les charges autres que d'intérêts.

Les frais liés aux services bancaires comprennent les frais gagnés sur les activités de dépôt de particuliers, d'entreprises et d'administrations publiques. Les frais liés aux dépôts de particuliers comprennent les frais de tenue de compte et divers services liés aux transactions. Les frais liés aux dépôts d'entreprises et d'administrations publiques comprennent les services de gestion des dépôts et de la trésorerie liés aux entreprises ainsi que d'autres services de gestion de la trésorerie. Ces frais sont constatés à la date de la transaction ou au fur et à mesure que les services sont fournis aux clients.

Les commissions de crédit comprennent les commissions perçues pour la prestation de services au titre des lettres de crédit et de garanties, des engagements de prêt, des acceptations bancaires et des ententes de syndication de prêts. Ces commissions sont constatées à la date de la transaction ou au fur et à mesure que les services sont fournis sur la base des ententes contractuelles avec les clients.

Les honoraires liés aux fonds communs de placement comprennent les frais de gestion et d'administration gagnés dans le cadre des activités de gestion de patrimoine de la Banque. Ces frais sont calculés en pourcentage de la valeur liquidative du fonds et sont comptabilisés à mesure que les services sont rendus. De temps à autre, la Banque peut également comptabiliser des commissions de performance provenant de certains fonds. Ces commissions ne sont comptabilisées que lorsqu'il est fortement improbable qu'un important ajustement à la baisse des revenus se produise.

Les commissions de courtage se rapportent aux commissions gagnées pour la prestation de services de courtage de plein exercice et à escompte aux clients. Ces commissions sont convenues contractuellement et peuvent être basées sur des actifs ou liées à des transactions individuelles. Elles sont constatées au fur et à mesure que les services sont fournis aux clients ou à la date de la transaction.

Les frais de gestion de placements et frais de fiducie comprennent les services administratifs, les services de fiducie et d'autres services de placement fournis aux clients. Ces frais sont convenus contractuellement et peuvent être liés à la valeur du portefeuille ou à des transactions individuelles. Ces frais sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis aux clients, dans la mesure où il est fortement improbable qu'un important ajustement à la baisse des revenus se produise.

Les commissions de placement et autres honoraires de services-conseils ont trait aux commissions et aux honoraires gagnés pour les services fournis aux clients relativement au placement de titres de créance et de capitaux propres. Ces commissions et honoraires comprennent également les services aux clients dans le cadre de fusions, d'acquisitions, de restructurations financières et d'autres activités de financement d'entreprises. Ces commissions et honoraires sont constatés lorsque le service a été rendu ou que des jalons contractuels ont été franchis. Les commissions d'exécution et d'achèvement sont des contreparties variables qui dépendent habituellement de la conclusion fructueuse d'une transaction.

Les autres honoraires et commissions comprennent les commissions perçues sur la vente de produits d'assurance de tiers aux clients de la Banque. Ces honoraires et commissions sont constatés lorsque l'obligation de prestation est remplie.

Charges liées aux frais et aux commissions

Les charges liées aux frais et aux commissions ont trait à des frais au titre de transactions et de services qui sont passés en charges lorsque les services sont reçus.

Revenus de dividendes

Les revenus de dividendes sur les titres de capitaux propres sont comptabilisés lorsque le droit de la Banque d'en recevoir le paiement est établi, soit à la date ex-dividende en ce qui a trait aux titres cotés en bourse.

Paiements fondés sur des actions

Les paiements fondés sur des actions attribués à des salariés sont constatés à titre de charge de rémunération à l'état consolidé du résultat net sur la période d'acquisition des droits selon le nombre d'attributions dont les droits devraient devenir acquis, compte tenu de l'incidence des renonciations prévues. Pour ce qui est des attributions qui sont accordées en tranches, chacune des tranches est reconnue comme une attribution distincte et amortie séparément.

Les options sur actions classiques et autres attributions qui doivent être réglées en contrepartie d'actions sont classées comme des attributions réglées en titres de capitaux propres. Celles-ci sont passées en charges en fonction de leur juste valeur à la date d'attribution avec une augmentation correspondante dans les « Capitaux propres – Autres réserves » à l'état consolidé de la situation financière. Si une option est exercée, le produit de l'exercice ainsi que le montant comptabilisé dans les « Capitaux propres – Autres réserves » sont portés dans les « Capitaux propres – Actions ordinaires » à l'état consolidé de la situation financière.

Les droits à l'appréciation d'actions et autres droits qui sont réglés en trésorerie sont classés dans les passifs. Les attributions classées dans les passifs sont réévaluées à la juste valeur à chaque date de clôture tant et aussi longtemps qu'elles sont en circulation, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans la « Charge de rémunération » de la période. Le passif, qui est passé en charges sur la durée d'acquisition des droits, tient compte de la réévaluation de la juste valeur et d'un taux de renoncations révisé, en fonction des droits qui devraient être acquis.

Pour ce qui est des options sur actions classiques et des droits à l'appréciation d'actions, la Banque estime leur juste valeur en recourant à un modèle d'évaluation des options. Ce modèle utilise des données telles que le prix d'exercice de l'option, le cours de l'action, le taux d'intérêt sans risque, les dividendes attendus, la volatilité attendue (laquelle est calculée en utilisant une pondération égale de la volatilité implicite et de la volatilité historique) et les comportements particuliers des salariés en matière d'exercice d'options, selon des données statistiques. Pour ce qui est des autres attributions, la juste valeur correspond au cours du marché des actions ordinaires de la Banque à la date de clôture.

Lorsque des instruments dérivés sont utilisés pour couvrir sur le plan économique la rémunération fondée sur des actions, les profits et pertes connexes découlant de l'évaluation à la valeur de marché sont pris en compte dans les « Charges autres que d'intérêts – Salaires et avantages sociaux » à l'état consolidé du résultat net.

Dividendes sur les actions

Les dividendes sur les actions ordinaires et privilégiées et les autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés comme un passif et portés en réduction des capitaux propres au moment où ils sont déclarés et ne sont plus à la discrétion de la Banque.

Information sectorielle

La détermination des secteurs d'exploitation repose sur le point de vue interne de la direction. Les secteurs d'exploitation sont ceux dont les résultats d'exploitation sont régulièrement examinés par le principal décideur en matière d'exploitation de la Banque en vue de prendre des décisions sur les ressources à affecter au secteur et d'évaluer la performance de celui-ci. La Banque compte quatre secteurs d'exploitation, à savoir : Réseau canadien, Opérations internationales, Gestion de patrimoine mondiale et Services bancaires et marchés mondiaux. La catégorie Autres regroupe des secteurs d'exploitation de moindre envergure comprenant la Trésorerie du Groupe et d'autres postes se rapportant au siège social qui ne sont pas attribués à un secteur d'exploitation. Ces secteurs d'exploitation offrent différents produits et services et sont gérés séparément, en fonction de la structure de gestion et de présentation de l'information interne de la Banque.

Les résultats de ces secteurs d'activité se fondent sur les systèmes internes d'information financière de la Banque. Les méthodes comptables qu'appliquent ces secteurs sont généralement les mêmes que celles qui sont suivies par la Banque dans l'établissement des états financiers consolidés. La seule différence importante en matière de mesure comptable a trait aux revenus exonérés d'impôt et au revenu provenant de sociétés associées, dont la valeur est majorée en fonction d'une base de mise en équivalence fiscale avant impôt dans le cas des secteurs en cause. Cette différence de mesure permet de comparer les revenus imposables à ceux qui sont exonérés d'impôt.

En raison de la complexité des rouages de la Banque, il faut recourir à diverses estimations et à diverses méthodes de ventilation dans l'établissement de l'information financière sectorielle. La valeur de financement des actifs et des passifs est établie aux fins des prix de cession interne aux prix du marché de gros, et les charges du siège social sont réparties entre chacun des secteurs d'une manière équitable en fonction de divers paramètres. De même, le capital est réparti entre les secteurs d'activité selon une méthode fondée sur le risque. Les transactions conclues entre les secteurs sont inscrites dans les résultats de chacun d'eux comme si elles avaient été conclues avec un tiers et sont éliminées au moment de la consolidation.

Bénéfice par action (le « BPA »)

Le BPA de base est obtenu en divisant le bénéfice net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires de la Banque par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période visée.

Le BPA dilué est obtenu en divisant le bénéfice net ajusté de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, après dilution, en circulation au cours de la période visée. Dans le calcul du résultat dilué par action, le résultat est ajusté pour tenir compte des variations des revenus et des charges qui pourraient découler de l'émission d'actions dilutives. Le nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation pour la période rend compte de la dilution qui pourrait survenir si des options, des titres ou d'autres contrats conférant à leurs détenteurs le droit d'obtenir des actions ordinaires avaient été en circulation depuis l'ouverture de la période (ou à une date ultérieure) jusqu'à la clôture de la période (ou à une date antérieure). Les instruments qui sont estimés avoir eu un effet antidilutif au cours de la période sont exclus du calcul du BPA dilué.

Dans le cas des options dont le paiement est fondé sur des actions, le nombre d'actions supplémentaires prises en compte dans le calcul du BPA dilué est déterminé à l'aide de la méthode du rachat d'actions. Selon cette méthode, le nombre net d'actions ordinaires supplémentaires est déterminé en posant comme hypothèse que les options sur actions dans le cours sont exercées et que le produit est affecté au rachat d'actions ordinaires au cours moyen en vigueur durant la période.

Le nombre d'actions supplémentaires liées à des instruments de fonds propres qui pourraient donner lieu à une émission d'actions ordinaires est établi selon les modalités du contrat. Lors de la survenance des éventualités précisées dans les instruments liés aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (« FPUNV »), le nombre d'actions ordinaires supplémentaires liées aux débentures subordonnées FPUNV, d'autres billets de fonds propres de T1 subordonnées FPUNV, de billets avec remboursement de capital à recours limité FPUNV et d'actions privilégiées FPUNV repose sur une formule de conversion automatique comme il est décrit dans les suppléments de prospectus.

4 Prises de position futures en comptabilité

La Banque surveille de près les nouvelles normes comptables et les modifications de normes comptables existantes publiées par l'IASB, ainsi que les exigences édictées par d'autres organismes de réglementation, dont le BSIF. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption des nouvelles normes publiées par l'IASB sur ses états financiers consolidés ainsi que les autres choix qui sont offerts au moment de la transition.

En vigueur au 1^{er} novembre 2026

IFRS 9, Instruments financiers, et IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir – modifications

Le 30 mai 2024, l'IASB a publié le document *Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers (modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7)*, qui porte sur le suivi après mise en œuvre des dispositions de l'IFRS 9, *Instruments financiers*.

Les modifications proposent une méthode de décomptabilisation des passifs financiers réglés par l'intermédiaire d'un système de paiement électronique avant la date de règlement lorsque certaines conditions sont remplies. Les modifications clarifient l'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels tirés d'actifs financiers selon des événements éventuels, comme les taux d'intérêt liés aux cibles en matière de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (les « facteurs ESG »), le traitement des actifs garantis uniquement par sûreté réelle et les instruments liés par contrat. Les modifications proposent de nouvelles obligations d'information visant les instruments financiers assortis de modalités contractuelles qui pourraient modifier les flux de trésorerie en fonction d'événements qui ne sont pas directement liés à des changements dans les risques se rattachant à un prêt de base, par exemple certains prêts assujettis à des cibles en matière de facteurs ESG. En outre, les modifications apportent des changements à certaines obligations d'information à l'égard des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les modifications entrent en vigueur pour la Banque le 1^{er} novembre 2026 et l'adoption anticipée est autorisée. La Banque est tenue d'appliquer les modifications rétrospectivement, mais elle n'est pas tenue de retraiter les informations relatives à des périodes antérieures. La Banque procède actuellement à l'évaluation de l'incidence de ces modifications.

En vigueur au 1^{er} novembre 2027

IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers

Le 9 avril 2024, l'IASB a publié la norme IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*. Cette norme remplace l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. L'IFRS 18 prévoit une structure de catégories définies pour la présentation de l'état du résultat net, y compris les totaux et sous-totaux requis, ainsi que des principes de regroupement et de ventilation pour catégoriser l'information financière. Cette norme exige également que toutes les mesures de la performance déterminées par la direction soient présentées dans les notes afférentes aux états financiers.

Pour la Banque, l'IFRS 18 entrera en vigueur le 1^{er} novembre 2027, et son adoption anticipée est autorisée. La Banque évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme.

5 Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2025	2024
Trésorerie et dépôts sans intérêt auprès d'autres institutions financières	10 256 \$	9 406 \$
Dépôts portant intérêt auprès d'autres institutions financières	55 711	54 454
Total	65 967 \$ ¹⁾	63 860 \$ ¹⁾

1) Déduction faite de comptes de correction de valeur de 4 \$ (2024 – 3 \$).

La Banque doit maintenir des soldes auprès de banques centrales, d'autres organismes de réglementation et de certaines contreparties. Ces soldes totalisaient 6 759 millions de dollars (2024 – 5 322 millions de dollars) et ils sont inclus dans les montants présentés ci-dessus.

6 Juste valeur des instruments financiers

Détermination de la juste valeur

Le calcul de la juste valeur se fonde sur la conjoncture du marché à un moment précis et peut donc ne pas refléter la juste valeur future. La Banque a mis en place des contrôles et des processus afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers est effectuée de façon appropriée.

La Banque présente le classement de tous les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie basée sur le moyen de déterminer la juste valeur. La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier est fournie par le prix observable dans un marché actif. La juste valeur fondée sur des prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des instruments identiques correspond à une évaluation de niveau 1. Dans la mesure du possible, les évaluations sont fondées sur des prix cotés ou des données observables sur des marchés actifs.

Un processus de vérification indépendante des prix est entrepris en vue d'évaluer l'exactitude des prix et des données entrant dans l'évaluation de la juste valeur. Le processus de vérification indépendante des prix est mis en œuvre par des groupes de vérification des prix qui sont indépendants de l'entreprise. La Banque tient une liste de sources approuvées d'établissement des prix qui sont utilisées dans le cadre du processus de vérification indépendante des prix. Ces sources comprennent notamment des courtiers, des bourses et des services d'établissement des prix. Les politiques d'évaluation liées au processus de vérification indépendante des prix requièrent que toutes les sources d'établissement des prix ou des taux soient externes à la Banque. Au moins une fois par année, une évaluation indépendante des sources d'établissement des prix ou des taux est effectuée afin de déterminer la présence sur le marché et la fiabilité des quantités offertes sur le marché.

Il n'est pas toujours possible d'obtenir un prix coté pour une opération de gré à gré, tout comme lorsque l'opération est effectuée sur un marché qui n'est pas liquide ou actif. Ces opérations de gré à gré sont évaluées au moyen de modèles internes qui optimisent le recours à des données observables pour estimer la juste valeur. La technique d'évaluation choisie tient compte de tous les facteurs que des intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de la transaction. Lorsque la juste valeur est fondée entièrement sur des données de marché importantes observables, il s'agit alors d'une évaluation de niveau 2. Les instruments financiers négociés sur un marché peu actif peuvent être évalués à l'aide de cours indicatifs, de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou d'autres techniques d'évaluation. Habituellement, les estimations de la juste valeur ne tiennent pas compte des liquidations ou des ventes forcées.

Lorsque les instruments financiers sont négociés sur un marché inactif ou lorsque des modèles sont utilisés dans une situation où il n'existe pas de paramètres observables, la direction doit poser des jugements importants dans le choix des méthodes d'évaluation et des données des modèles. Les évaluations qui nécessitent un recours important à de nombreuses données non observables sont considérées comme étant de niveau 3.

Les données et les techniques d'évaluation utilisées spécifiquement pour déterminer la juste valeur des instruments financiers sont détaillées ci-dessous. Pour ce qui est des instruments de niveau 3, ces informations additionnelles figurent à la page 173 dans l'analyse de sensibilité du niveau 3.

La Banque présume que la juste valeur de la trésorerie et des dépôts auprès d'autres banques, des titres pris en pension et des titres empruntés, des engagements de clients en contrepartie d'acceptations, des obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés, des acceptations et des obligations relatives aux titres vendus à découvert se rapproche de leur valeur comptable, soit parce qu'il s'agit d'éléments à court terme, soit parce que leur prix ou taux est fréquemment modifié en fonction des taux en vigueur sur le marché.

Prêts détenus à des fins de transaction

Les prêts détenus à des fins de transaction comprennent les prêts qui servent de couverture aux swaps sur rendement total, qui servent de couverture aux passifs relatifs à des certificats de métaux précieux ou qui peuvent faire l'objet d'une vente dans le cadre d'une syndication. Les prêts détenus à des fins de transaction qui servent de couverture aux swaps de rendement total liés à des prêts ou de couverture aux passifs relatifs à des certificats de métaux précieux sont évalués en fonction de prix fixés par consensus obtenus auprès de services indépendants de fixation des prix approuvés par la Banque. La juste valeur des prêts pouvant faire l'objet d'une vente dans le cadre d'une syndication se rapproche de leur valeur comptable, parce qu'il s'agit de prêts à court terme.

Titres émis ou garantis par le gouvernement

La juste valeur des titres de créance émis ou garantis par le gouvernement est essentiellement fondée sur les prix cotés non ajustés sur des marchés actifs, s'il en est. Lorsque de tels prix cotés sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de prix de transactions récentes ou encore de prix fiables fournis par des courtiers ou des services de fixation des prix, qui établissent la juste valeur à l'aide de données d'évaluation observables seulement, qui sont importantes à l'égard de la juste valeur globale.

Dans le cas des titres pour lesquels de tels prix cotés ne sont pas disponibles, la Banque a recours à un modèle fondé sur l'actualisation des flux de trésorerie, en tenant compte du rendement effectif d'un instrument similaire ajusté en fonction de facteurs propres au risque de l'instrument qui sont des données observables, comme les écarts de crédit et les modalités prévues au contrat.

Titres de sociétés et autres titres de créance

Les titres de sociétés et autres titres de créance sont évalués au moyen de prix cotés non ajustés provenant de fournisseurs de données de marché indépendants ou de courtiers tiers sur des marchés actifs. Lorsque des prix directement tirés de marchés actifs ne sont pas disponibles, l'évaluation est effectuée au moyen d'une approche d'évaluation fondée sur les rendements. Dans certains cas, le prix des titres est calculé au moyen de rendements interpolés pour des obligations similaires. La Banque a recours à des modèles de fixation des prix fondés sur des données d'entrée observables confirmées par le marché, comme les écarts de crédit et les courbes de taux d'intérêt. Ces données d'entrée sont vérifiées mensuellement au moyen d'un processus d'évaluation indépendante des prix.

Dans le cas de certains titres pour lesquels il n'existe aucun marché actif, aucun prix établi par consensus ni aucun prix indicatif ou exécutable fourni par des tiers, la Banque s'appuie sur les prix provenant de fournisseurs tiers ou sur des modèles internes d'établissement des prix et ne peut facilement observer les données importantes utilisées pour établir le prix de ces instruments.

Titres hypothécaires

La juste valeur des titres hypothécaires résidentiels est surtout déterminée au moyen de prix fournis par des courtiers et des fournisseurs indépendants de données de marché. Dans certains rares cas, on peut utiliser un modèle interne d'établissement des prix s'appuyant sur des données non observables qui sont importantes à l'égard de la juste valeur.

Titres de capitaux propres

La juste valeur des titres de capitaux propres est déterminée au moyen de prix cotés non ajustés sur des marchés actifs, s'il en est. Pour les titres de capitaux propres qui sont négociés moins fréquemment, la juste valeur est déterminée en fonction du plus récent cours de marché.

En ce qui a trait aux titres de capitaux propres d'entités non cotées, lorsque des prix cotés sur des marchés actifs ne sont pas accessibles facilement, la juste valeur correspond à un multiple du bénéfice sous-jacent ou à un pourcentage de la valeur de l'actif net sous-jacent tirée des états du commandité tiers.

Instruments dérivés

Les justes valeurs des instruments dérivés négociés en bourse sont fondées sur des prix cotés non ajustés sur des marchés actifs, alors que celles des instruments dérivés négociés de gré à gré ou négociés sur un marché inactif sont déterminées en fonction de modèles de fixation des prix, lesquels reposent sur des données d'évaluation observables comme les cours de marché et les prix contractuels courants des instruments sous-jacents, ainsi que la valeur temps et la courbe de rendement, ou de facteurs de volatilité sous-jacents aux positions. L'établissement de la juste valeur des dérivés tient compte du risque de crédit, des frais de financement estimatifs et des coûts directs continus sur la durée des instruments.

Les produits dérivés évalués au moyen d'une technique d'évaluation à l'aide de données de marché observables comprennent surtout les swaps de taux d'intérêt et les options, les swaps de devises et les contrats de change à terme. Les techniques d'évaluation les plus fréquentes comprennent les modèles de tarification de gré à gré et de swap, utilisant les calculs de la valeur actualisée. Les modèles intègrent diverses données dont le cours de change, les taux à terme et les courbes de taux d'intérêt.

Les produits dérivés évalués selon une technique d'évaluation reposant sur d'importantes données d'entrée non observables telles que la volatilité, la corrélation et les courbes des prix à terme peuvent inclure les contrats à long terme (swaps de taux d'intérêt et de devises, contrats d'options, contrats sur marchandises et certains swaps sur défaillance) et d'autres produits dérivés visant un groupe d'actifs.

Prêts

La juste valeur estimative des prêts comptabilisés au coût amorti tient compte des variations du niveau général des taux d'intérêt et de la solvabilité des emprunteurs depuis le montage ou l'achat des prêts. Les méthodes d'évaluation particulières qui ont été utilisées sont les suivantes :

- Pour les prêts hypothécaires à l'habitation à taux fixe canadiens, la juste valeur est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs prévus, compte tenu des remboursements anticipés attendus et selon la meilleure estimation de la direction quant aux taux d'intérêt moyens offerts sur le marché pour des prêts hypothécaires comportant des modalités résiduelles similaires.
- Pour les prêts aux entreprises et aux administrations publiques à taux fixe, la juste valeur est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs prévus selon les taux d'intérêt du marché pour des prêts dont le risque de crédit est similaire.
- Pour tous les autres prêts à taux fixe, la juste valeur est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs de ces prêts selon les taux d'intérêt du marché.
- La juste valeur de tous les prêts à taux variable est présumée être égale à la valeur comptable.

La juste valeur des prêts n'est pas ajustée pour tenir compte de la protection de crédit, s'il en est, acquise par la Banque afin d'atténuer le risque de crédit.

Dépôts

Il est présumé que la juste valeur des dépôts payables à vue ou à préavis et des dépôts à taux variable payables à une date déterminée est égale à la valeur comptable.

La juste valeur estimative des dépôts à taux fixe de particuliers au Canada qui sont payables à date fixe est obtenue en actualisant les sorties de trésorerie futures contractuelles prévues en fonction des meilleures estimations de la direction quant aux taux d'intérêt moyens pratiqués sur le marché pour des dépôts comportant des durées à courir jusqu'à l'échéance similaires.

La juste valeur des dépôts aux termes du programme des Obligations hypothécaires du Canada (« OHC ») est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs prévus au moyen de données d'entrée observables du marché.

La juste valeur de tous les autres dépôts à taux fixe est obtenue en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs prévus selon les taux d'intérêt actuellement offerts pour des dépôts dont la durée est similaire.

En ce qui a trait aux billets structurés contenant des dérivés incorporés qui sont séparés de billets classiques, la juste valeur des dérivés incorporés est établie au moyen de modèles d'évaluation du prix des options dont les données observables sont similaires à celles d'autres dérivés sur taux d'intérêt ou sur actions.

Certains dépôts désignés comme étant à la JVRN sont des billets structurés. Leur taux nominal et leurs modalités de remboursement peuvent être liés à la performance de paramètres du marché, tels que les taux d'intérêt, le rendement des actions et les cours de change. La juste valeur de ces billets structurés est déterminée au moyen de modèles qui intègrent des données de marché observables, telles que les courbes de taux d'intérêt, les cours des actions, la volatilité des actions et les cours de change. Certains billets structurés pourraient utiliser des données non observables importantes dans les modèles servant à leur évaluation, telles que la volatilité des taux d'intérêt et la corrélation des actions.

Obligations relatives aux titres vendus à découvert

La juste valeur de ces obligations est fondée sur la juste valeur des titres sous-jacents, qui peuvent inclure des titres de créance et de capitaux propres. La méthode utilisée pour déterminer cette juste valeur est fondée sur les cours de marché, lorsque de tels cours existent sur des marchés actifs.

Déventures subordonnées et autres passifs

La juste valeur des déventures subordonnées, y compris les déventures émises par des filiales qui sont incluses dans les autres passifs, est établie d'après le cours du marché, s'il en est, ou d'après le prix actuel sur le marché pour des titres de créance comportant des modalités et des risques similaires. La juste valeur des autres passifs est déterminée selon la méthode des flux de trésorerie contractuels actualisés en fonction des courbes de swaps de devises appropriées pour la durée résiduelle ou des prix du marché pour des instruments assortis de durées et de risques similaires.

Juste valeur des instruments financiers

Le tableau qui suit indique la juste valeur des instruments financiers de la Banque, établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites plus haut. Les justes valeurs présentées ne tiennent pas compte des actifs non financiers comme les immobilisations corporelles, les participations dans des sociétés associées, les métaux précieux ainsi que le goodwill et autres immobilisations incorporelles.

	2025		2024	
	Juste valeur totale	Valeur comptable totale	Juste valeur totale	Valeur comptable totale
Aux 31 octobre (en millions de dollars)				
Actifs :				
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	65 967 \$	65 967 \$	63 860 \$	63 860 \$
Actifs détenus à des fins de transaction	152 223	152 223	129 727	129 727
Titres pris en pension et titres empruntés	203 008	203 008	200 543	200 543
Instruments financiers dérivés	46 531	46 531	44 379	44 379
Titres de placement – JVAÉRG et JVRN	126 226	126 226	123 420	123 420
Titres de placement – coût amorti	23 239	23 722	28 422	29 412
Prêts	769 900	771 045	757 825	760 829
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	177	177	148	148
Autres actifs financiers	28 128	28 128	22 467	22 467
Passifs :				
Dépôts	965 925	966 279	941 290	943 849
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	47 165	47 165	36 341	36 341
Acceptations	178	178	149	149
Obligations liées aux titres vendus à découvert	38 104	38 104	35 042	35 042
Instruments financiers dérivés	56 031	56 031	51 260	51 260
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	189 144	189 144	190 449	190 449
Déventures subordonnées	7 749	7 692	7 814	7 833
Autres passifs financiers	56 500	56 529	53 342	53 387

Les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit et des coûts liés à la liquidité constituent la principale cause des variations de la juste valeur des instruments financiers de la Banque, ce qui se traduit par un écart favorable ou défavorable par rapport à la valeur comptable. En ce qui a trait aux instruments financiers de la Banque qui sont inscrits au coût ou au coût amorti, la valeur comptable n'est pas ajustée en fonction des augmentations ou des diminutions de la juste valeur découlant des fluctuations du marché, y compris celles attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt. La valeur comptable des titres de placement à la JVAÉRG, des instruments dérivés et des instruments financiers évalués ou désignés comme étant à la JVRN est continuellement ajustée en fonction de la juste valeur.

Hiérarchie des justes valeurs

Le tableau qui suit présente la hiérarchie des justes valeurs des instruments comptabilisés à la juste valeur de façon récurrente et des instruments qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2025				2024			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments comptabilisés à la juste valeur de façon récurrente :								
Actifs :								
Métaux précieux¹⁾	– \$	5 156 \$	– \$	5 156 \$	– \$	2 540 \$	– \$	2 540 \$
Actifs détenus à des fins de transaction								
Prêts	–	8 486	1	8 487	–	7 649	–	7 649
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	13 838	1 963	–	15 801	11 229	3 742	–	14 971
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	8 374	3 336	–	11 710	6 228	2 185	–	8 413
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	9 132	–	–	9 132	15 050	–	–	15 050
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	1 837	8 451	–	10 288	422	9 932	–	10 354
Titres de sociétés et autres titres de créance	3 523	6 593	–	10 116	4 940	6 990	4	11 934
Titres de capitaux propres	83 412	373	12	83 797	59 081	88	21	59 190
Autres	–	2 892	–	2 892	–	2 166	–	2 166
	120 116 \$	32 094 \$	13 \$	152 223 \$	96 950 \$	32 752 \$	25 \$	129 727 \$
Titres de placement²⁾								
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	15 143 \$	7 967 \$	– \$	23 110 \$	12 739 \$	8 801 \$	– \$	21 540 \$
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	16 293	4 550	–	20 843	12 823	4 702	–	17 525
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	42 300	6 736	–	49 036	39 999	6 377	–	46 376
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	7 099	20 627	–	27 726	3 940	25 346	–	29 286
Titres de sociétés et autres titres de créance	116	2 892	32	3 040	133	3 359	35	3 527
Titres de capitaux propres	96	329	2 046	2 471	2 983	317	1 866	5 166
	81 047 \$	43 101 \$	2 078 \$	126 226 \$	72 617 \$	48 902 \$	1 901 \$	123 420 \$
Instruments financiers dérivés								
Contrats de taux d'intérêt	– \$	9 804 \$	3 \$	9 807 \$	– \$	11 584 \$	– \$	11 584 \$
Contrats de change et sur l'or	–	26 411	1	26 412	–	26 004	–	26 004
Contrats sur titres de capitaux propres	816	6 452	161	7 429	150	4 313	44	4 507
Dérivés de crédit	–	269	4	273	–	180	2	182
Contrats sur marchandises	–	2 594	16	2 610	–	2 095	7	2 102
	816 \$	45 530 \$	185 \$	46 531 \$	150 \$	44 176 \$	53 \$	44 379 \$
Passifs :								
Dépôts³⁾	– \$	335 \$	– \$	335 \$	– \$	193 \$	– \$	193 \$
Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	–	47 165	–	47 165	–	36 341	–	36 341
Obligations liées aux titres vendus à découvert	34 864	3 240	–	38 104	30 721	4 319	2	35 042
Instruments financiers dérivés								
Contrats de taux d'intérêt	–	17 181	8	17 189	–	17 895	13	17 908
Contrats de change et sur l'or	–	25 793	–	25 793	–	25 900	–	25 900
Contrats sur titres de capitaux propres	783	9 288	43	10 114	139	4 687	19	4 845
Dérivés de crédit	–	24	2	26	–	46	1	47
Contrats sur marchandises	–	2 897	12	2 909	–	2 550	10	2 560
	783 \$	55 183 \$	65 \$	56 031 \$	139 \$	51 078 \$	43 \$	51 260 \$
Instruments non comptabilisés à la juste valeur⁴⁾ :								
Actifs :								
Titres de placement – coût amorti	1 548 \$	21 691 \$	– \$	23 239 \$	1 127 \$	27 295 \$	– \$	28 422 \$
Prêts ⁵⁾	–	–	400 574	400 574	–	–	399 139	399 139
Passifs :								
Dépôts ⁵⁾	–	392 222	–	392 222	–	411 838	–	411 838
Déventures subordonnées	7 345	404	–	7 749	–	7 814	–	7 814
Autres passifs	–	22 098	486	22 584	–	21 563	499	22 062

1) La juste valeur des métaux précieux se fonde sur les cours du marché et les prix au comptant à terme, s'il y a lieu, diminués des coûts de la vente.

2) Compte non tenu des titres de créance évalués au coût amorti de 23 722 \$ (31 octobre 2024 – 29 412 \$).

3) Ces montants représentent des dérivés incorporés qui sont séparés des passifs au titre des billets structurés comptabilisés au coût amorti.

4) Ces montants représentent la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers dont la valeur comptable ne constitue pas une approximation raisonnable de la juste valeur.

5) Ces montants représentent des instruments à taux fixe.

Variations de la juste valeur des instruments de niveau 3

Les instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs au 31 octobre 2025 englobent des prêts, des obligations de sociétés structurées, des titres de capitaux propres et des dérivés.

Le tableau qui suit résume les variations se rapportant aux instruments de niveau 3 comptabilisés à la juste valeur pour l'exercice clos le 31 octobre 2025.

Les soldes positifs représentent des actifs, alors que les soldes négatifs représentent des passifs. En conséquence, les montants positifs indiquent des achats d'actifs ou des règlements de passifs, alors que les montants négatifs indiquent des ventes d'actifs ou des émissions de passifs.

	Au 31 octobre 2025							Variation des profits (pertes) latents comptabilisés en résultat pour les instruments toujours détenus ²⁾
	Juste valeur au 1 ^{er} novembre 2024	Profits (pertes) comptabilisés en résultat ¹⁾	Profits (pertes) comptabilisés dans les AÉRG	Achats/ émissions	Ventes/ règlements	Transferts vers/ depuis le niveau 3	Juste valeur au 31 octobre 2025	
(en millions de dollars)								
Actifs détenus à des fins de transaction								
Prêts	– \$	– \$	– \$	1 \$	(179)\$	179 \$	1 \$	– \$
Titres de sociétés et autres titres de créance	4	–	–	–	–	(4)	–	–
Titres de capitaux propres	21	–	–	7	(19)	3	12	1
	25	–	–	8	(198)	178	13	1
Titres de placement								
Titres de sociétés et autres titres de créance	35	(5)	–	–	–	2	32	(5)
Titres de capitaux propres	1 866	148	69	197	(228)	(6)	2 046	141
	1 901	143	69	197	(228)	(4)	2 078	136
Instruments financiers dérivés – actifs								
Contrats de taux d'intérêt	–	2	–	4	(3)	–	3	2 ⁴⁾
Contrats de change et contrats sur l'or	–	–	–	2	–	(1)	1	–
Contrats sur titres de capitaux propres	44	97	–	17	–	3	161	97 ³⁾
Contrats de crédit	2	(1)	–	3	–	–	4	(1)
Contrats sur marchandises	7	9	–	–	–	–	16	9
Instruments financiers dérivés – passifs	(13)	(10)	–	(5)	22	(2)	(8)	(10) ⁴⁾
Contrats de taux d'intérêt	(19)	(15)	–	(26)	–	17	(43)	(15) ³⁾
Contrats sur titres de capitaux propres	(1)	1	–	(2)	–	–	(2)	1
Contrats de crédit	(10)	(2)	–	–	–	–	(12)	(2)
Contrats sur marchandises	10	81	–	(7)	19	17	120	81
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	(2)	–	–	–	–	2	–	–
Total	1 934 \$	224 \$	69 \$	198 \$	(407)\$	193 \$	2 211 \$	218 \$

1) Les profits et les pertes se rapportant à des éléments de niveau 3 peuvent être compensés par des pertes ou des profits se rapportant à des couvertures connexes de niveau 1 ou de niveau 2.

2) Ces montants représentent les profits et pertes latents découlant des variations de la juste valeur des instruments de niveau 3 toujours détenus à la clôture de la période qui sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net.

3) Certains profits et pertes latents sur les actifs et les passifs dérivés sont compensés en grande partie par les variations découlant de l'évaluation à la valeur de marché d'autres instruments pris en compte dans les « Revenus tirés des activités de transaction » à l'état consolidé du résultat net, ces instruments agissant comme couverture économique à l'égard de certains actifs et passifs dérivés.

4) Certains profits latents et pertes latentes sur les dérivés sur taux d'intérêt sont compensés en grande partie par les variations découlant de l'évaluation à la valeur de marché de dérivés incorporés à certains passifs-dépôts à l'état consolidé du résultat net.

Le tableau qui suit résume les variations se rapportant aux instruments de niveau 3 comptabilisés à la juste valeur pour l'exercice clos le 31 octobre 2024.

	Au 31 octobre 2024						
	Juste valeur au 1 ^{er} novembre 2023	Profits (pertes) comptabilisés en résultat ¹⁾	Profits (pertes) comptabilisés dans les AÉRG	Achats/ émissions	Ventes/ règlements	Transferts vers/ depuis le niveau 3	Juste valeur au 31 octobre 2024
(en millions de dollars)							
Actifs détenus à des fins de transaction	20	(1)	–	44	(22)	(16)	25
Titres de placement	1 749	100	(25)	251	(207)	33	1 901
Instruments financiers dérivés	15	(11)	–	9	(9)	6	10
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	–	–	–	–	–	(2)	(2)

1) Les profits ou les pertes se rapportant à des éléments de niveau 3 peuvent être compensés par des profits ou des pertes se rapportant à des couvertures connexes de niveaux 1 ou 2.

Transferts importants

Des transferts importants peuvent survenir entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs lorsque de nouvelles informations ou des informations supplémentaires visant les données servant à l'évaluation ainsi que leur précision ou leur caractère observable deviennent disponibles. La Banque comptabilise les transferts d'un niveau de la hiérarchie des justes valeurs vers un autre à la clôture de l'exercice où les transferts ont lieu.

Les transferts importants suivants ont été effectués entre les niveaux 1 et 2, selon que la juste valeur a été déterminée au moyen de prix cotés sur un marché actif.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2025 :

- Des actifs détenus à des fins de transaction de 620 millions de dollars, des titres de placement de 2 310 millions de dollars et des obligations relatives aux titres vendus à découvert de 265 millions de dollars ont été transférés du niveau 2 au niveau 1.
- Des actifs détenus à des fins de transaction de 914 millions de dollars, des titres de placement de 1 532 millions de dollars et des obligations relatives aux titres vendus à découvert de 268 millions de dollars ont été transférés du niveau 1 au niveau 2.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024 :

- Des actifs détenus à des fins de transaction de 1 867 millions de dollars, des titres de placement de 3 010 millions de dollars et des obligations relatives aux titres vendus à découvert de 396 millions de dollars ont été transférés du niveau 2 au niveau 1.
- Des actifs détenus à des fins de transaction de 712 millions de dollars, des titres de placement de 698 millions de dollars et des obligations relatives aux titres vendus à découvert de 6 millions de dollars ont été transférés du niveau 1 au niveau 2.

Il n'y a eu aucun transfert important vers/depuis le niveau 3 au cours des exercices clos le 31 octobre 2025 et le 31 octobre 2024.

Analyse de sensibilité du niveau 3

Le tableau suivant présente de l'information sur les importantes données non observables utilisées dans l'évaluation des instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

	Technique d'évaluation	Importantes données non observables	Fourchette d'estimations des données non observables ¹⁾	Variation de la juste valeur en raison d'hypothèses de rechange raisonnablement possibles (en millions de dollars)
Titres de placement				
Titres de capitaux propres d'entités non cotées ²⁾	Titres comparables sur le marché	Évaluations du commandité selon la valeur liquidative nette	s. o.	(84)/84
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	Modèle d'établissement du prix des options	Volatilité des taux d'intérêt	59 % - 220 %	(1)/1
Contrats sur titres de capitaux propres	Modèle d'établissement du prix des options	Volatilité des capitaux propres Corrélation des actions	5 % - 397 % (114 %) - 114 %	(45)/45
Contrats sur marchandises	Flux de trésorerie actualisés	Courbes des prix à terme	9 % - 15 %	(5)/5

1) La fourchette d'estimations représente les données les moins élevées et les plus élevées réellement utilisées pour établir la juste valeur des instruments financiers, par catégories de postes figurant aux états financiers.

2) L'évaluation des titres de capitaux propres d'entités non cotées est effectuée au moyen de la valeur liquidative fournie par les gestionnaires de fonds. Les valeurs liquidatives ne sont pas considérées comme observables, puisque la Banque ne peut remettre ces instruments pour rachat à cette valeur. La fourchette d'estimation de la valeur liquidative par part ou du prix par action n'a pas été présentée pour ces instruments étant donné que l'évaluation n'est pas effectuée à l'aide d'un modèle.

La Banque exerce son jugement pour déterminer quelles données non observables sont utilisées pour calculer la juste valeur des instruments de niveau 3.

La section qui suit présente les données non observables importantes des instruments de niveau 3.

Évaluations du commandité selon la valeur liquidative

Les valeurs liquidatives fournies par le commandité représentent la juste valeur des placements dans des titres de capitaux propres d'entités non cotées.

Corrélation

La corrélation est prise en compte dans l'établissement du prix des dérivés liés aux capitaux propres lorsque la relation entre la variation des prix de deux ou plus des actifs sous-jacents est pertinente.

Volatilité

La volatilité des dérivés liés aux capitaux propres est une mesure de la variation du prix sous-jacent. La volatilité des taux d'intérêt mesure la variabilité du rendement d'un titre ou d'un taux d'intérêt. La volatilité historique correspond souvent à la déviation standard annualisée de la variation du prix ou du rendement quotidien pour une période donnée. La volatilité implicite est la volatilité qui, lorsqu'elle est utilisée dans le cadre d'un modèle d'établissement du prix des options, se traduit par une valeur équivalant à la valeur de marché courante de l'option.

Courbes des prix à terme

Les courbes des prix à terme mensuelles pour les contrats sur marchandises sont des données d'entrée nécessaires à l'évaluation. Une partie de ces courbes est non observable.

7 Actifs détenus à des fins de transaction

a) Titres détenus à des fins de transaction

Le tableau qui suit présente une analyse de la valeur comptable des titres détenus à des fins de transaction :

Au 31 octobre 2025 (en millions de dollars)	Durée à courir jusqu'à l'échéance						
	Moins de trois mois	De trois à douze mois	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans	Aucune échéance déterminée	Valeur comptable
Titres détenus à des fins de transaction							
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	357 \$	2 143 \$	7 102 \$	3 606 \$	2 593 \$	– \$	15 801 \$
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	1 410	1 545	2 101	1 856	4 798	–	11 710
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	807	1 628	3 961	1 871	865	–	9 132
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	670	3 441	4 347	1 406	424	–	10 288
Titres de capitaux propres	–	–	–	–	–	83 797	83 797
Autres	730	1 044	5 591	2 019	732	–	10 116
Total	3 974 \$	9 801 \$	23 102 \$	10 758 \$	9 412 \$	83 797 \$	140 844 \$
Total par devises (en dollars canadiens)							
Dollar canadien	2 328 \$	4 115 \$	11 627 \$	6 147 \$	7 889 \$	24 118 \$	56 224 \$
Dollar américain	920	2 339	8 266	3 711	1 125	44 421	60 782
Peso mexicain	408	1 915	1 976	157	161	76	4 693
Autres devises	318	1 432	1 233	743	237	15 182	19 145
Total des titres détenus à des fins de transaction	3 974 \$	9 801 \$	23 102 \$	10 758 \$	9 412 \$	83 797 \$	140 844 \$

Au 31 octobre 2024 (en millions de dollars)		Durée à courir jusqu'à l'échéance					
	Moins de trois mois	De trois à douze mois	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans	Aucune échéance déterminée	Valeur comptable
Titres détenus à des fins de transaction							
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	352 \$	1 646 \$	6 182 \$	3 626 \$	3 165 \$	– \$	14 971 \$
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	920	893	1 774	937	3 889	–	8 413
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	1 724	2 439	7 237	2 461	1 189	–	15 050
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	1 458	3 663	3 883	1 046	304	–	10 354
Titres de capitaux propres	–	–	–	–	–	59 190	59 190
Autres	316	2 468	5 792	2 728	623	7	11 934
Total	4 770 \$	11 109 \$	24 868 \$	10 798 \$	9 170 \$	59 197 \$	119 912 \$
Total par devises (en dollars canadiens)							
Dollar canadien	1 570 \$	3 452 \$	9 779 \$	5 029 \$	7 397 \$	27 688 \$	54 915 \$
Dollar américain	1 604	3 643	10 711	4 426	1 570	24 796	46 750
Peso mexicain	704	1 714	2 135	101	63	59	4 776
Autres devises	892	2 300	2 243	1 242	140	6 654	13 471
Total des titres détenus à des fins de transaction	4 770 \$	11 109 \$	24 868 \$	10 798 \$	9 170 \$	59 197 \$	119 912 \$

b) Prêts détenus à des fins de transaction

Le tableau qui suit présente la répartition par secteurs géographiques des prêts détenus à des fins de transaction :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)		2025	2024
Prêts détenus à des fins de transaction^{1),2)}			
États-Unis ³⁾		6 290 \$	6 154 \$
Europe ³⁾		434	458
Canada ⁴⁾		1 759	980
Autres		4	57
Total		8 487 \$	7 649 \$

1) La répartition par secteurs géographiques des prêts détenus à des fins de transaction se fonde sur le lieu d'origine du risque ultime de l'actif sous-jacent.

2) Les prêts sont principalement libellés en dollars américains.

3) Comprend des prêts détenus à des fins de transaction servant de couverture à des swaps de crédit sur rendement total liés à des prêts.

4) Comprend des prêts détenus à des fins de transaction qui servent de couverture aux swaps sur rendement total, qui servent de couverture aux passifs relatifs à des certificats de métaux précieux ou qui peuvent faire l'objet d'une vente dans le cadre d'une syndication.

8 Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Conformément à sa stratégie de gestion des risques, la Banque a choisi de désigner certains passifs au titre de billets de premier rang comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net afin de réduire la non-concordance en matière de comptabilisation entre les variations de ces instruments et les variations de la juste valeur des dérivés connexes, de même que les passifs financiers hybrides contenant un ou plusieurs dérivés incorporés qui ne sont pas étroitement liés au contrat hôte. Les variations de la juste valeur des passifs financiers découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, sans reclassement ultérieur en résultat net.

Le cumul des ajustements de la juste valeur découlant du risque de crédit propre à la Banque est déterminé à un moment donné au moyen d'une comparaison de la valeur des flux de trésorerie futurs attendus sur la durée de ces passifs actualisée au taux de financement effectif de la Banque et de la valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisée à un taux de référence.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et les variations de la juste valeur.

31 octobre (en millions de dollars)	Juste valeur		Variations de la juste valeur ¹⁾ Profits (pertes)		Cumul des variations de la juste valeur ²⁾ Profits (pertes)	
	Aux		Pour les exercices clos les			
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Passifs :						
Passifs au titre de billets de premier rang ³⁾	47 165 \$	36 341 \$	(870)\$	(4 515)\$	3 270 \$	4 140 \$

1) Variation dans l'écart entre la valeur à l'échéance contractuelle et la valeur comptable.

2) Le cumul des variations de la juste valeur est évalué à compter de la date de comptabilisation initiale des instruments.

3) Les variations de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque sont comptabilisées dans les « Autres éléments du résultat global ». Les autres variations de la juste valeur sont comptabilisées sous « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction ». Les variations de la juste valeur compensatoires découlant des dérivés connexes sont également comptabilisées sous « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction ».

Le tableau suivant présente les variations de la juste valeur des passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à la Banque ainsi que le montant à l'échéance contractuelle et la valeur comptable de ces passifs.

Passifs au titre de billets de premier rang					
(en millions de dollars)	Montant à l'échéance contractuelle	Valeur comptable	Écart entre le montant à l'échéance contractuelle et la valeur comptable	Variations de la juste valeur attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à la Banque pour la période comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	Cumul des variations de la juste valeur attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à la Banque ¹⁾
				Profits (pertes)	Profits (pertes)
Au 31 octobre 2025	50 435 \$	47 165 \$	3 270 \$	(693)\$	(1 606)\$
Au 31 octobre 2024	40 481 \$	36 341 \$	4 140 \$	(804)\$	(913)\$

1) Le cumul des variations de la juste valeur est comptabilisé à compter de la date de comptabilisation initiale de l'instrument.

9 Instruments financiers dérivés

a) Montants notionnels¹⁾

Le tableau qui suit indique le total des montants notionnels des instruments dérivés non réglés par types et ventilés selon que la Banque les utilise à des fins de transaction ou les désigne dans des relations de couverture. Les montants notionnels de ces contrats représentent le volume d'instruments dérivés non réglés et non pas le profit ou la perte éventuel afférent au risque de marché ou au risque de crédit de ces instruments. Les dérivés de crédit classés dans la catégorie « Autres contrats dérivés » se composent principalement de swaps sur défaillance achetés ou vendus. Dans une moindre mesure, cette catégorie comprend également des swaps sur rendement total liés à des prêts et à des titres de créance. Le poste « Marchandises et autres contrats » comprend les dérivés liés à l'énergie, aux métaux précieux autres que l'or et aux autres produits de base.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2025			2024		
	Transaction	Couverture	Total	Transaction	Couverture	Total
Contrats de taux d'intérêt						
Cotés en bourse						
Contrats à terme standardisés	763 135 \$	– \$	763 135 \$	606 019 \$	– \$	606 019 \$
Options achetées	2 686	–	2 686	5 848	–	5 848
Options vendues	2 545	–	2 545	5 430	–	5 430
	768 366	–	768 366	617 297	–	617 297
De gré à gré						
Contrats de garantie de taux	315	–	315	215	–	215
Swaps	467 384	58 791	526 175	427 122	53 481	480 603
Options achetées	84 306	–	84 306	45 572	–	45 572
Options vendues	83 090	–	83 090	49 595	–	49 595
	635 095	58 791	693 886	522 504	53 481	575 985
De gré à gré (réglés par l'intermédiaire de contreparties centrales)						
Contrats de garantie de taux	157 033	–	157 033	86 657	–	86 657
Swaps	8 630 261	344 717	8 974 978	5 694 823	278 314	5 973 137
Options achetées	–	–	–	–	–	–
Options vendues	–	–	–	–	–	–
	8 787 294	344 717	9 132 011	5 781 480	278 314	6 059 794
Total	10 190 755 \$	403 508 \$	10 594 263 \$	6 921 281 \$	331 795 \$	7 253 076 \$
Contrats de change et sur l'or						
Cotés en bourse						
Contrats à terme standardisés	18 665 \$	– \$	18 665 \$	21 952 \$	– \$	21 952 \$
Options achetées	–	–	–	–	–	–
Options vendues	–	–	–	–	–	–
	18 665	–	18 665	21 952	–	21 952
De gré à gré						
Au comptant et à terme	581 518	20 870	602 388	541 732	21 156	562 888
Swaps	869 035	102 579	971 614	771 246	108 558	879 804
Options achetées	32 750	–	32 750	25 135	–	25 135
Options vendues	46 781	–	46 781	36 390	–	36 390
	1 530 084	123 449	1 653 533	1 374 503	129 714	1 504 217
De gré à gré (réglés par l'intermédiaire de contreparties centrales)						
Au comptant et à terme	34 708	–	34 708	24 865	–	24 865
Swaps	–	–	–	–	–	–
Options achetées	–	–	–	–	–	–
Options vendues	–	–	–	–	–	–
	34 708	–	34 708	24 865	–	24 865
Total	1 583 457 \$	123 449 \$	1 706 906 \$	1 421 320 \$	129 714 \$	1 551 034 \$
Autres contrats dérivés						
Cotés en bourse						
Capitaux propres	128 297 \$	– \$	128 297 \$	59 329 \$	– \$	59 329 \$
Crédit	–	–	–	–	–	–
Marchandises et autres contrats	39 897	–	39 897	46 304	–	46 304
	168 194	–	168 194	105 633	–	105 633
De gré à gré						
Capitaux propres	131 393	1 284	132 677	83 455	965	84 420
Crédit	20 457	–	20 457	18 086	–	18 086
Marchandises et autres contrats	40 993	–	40 993	36 596	–	36 596
	192 843	1 284	194 127	138 137	965	139 102
De gré à gré (réglés par l'intermédiaire de contreparties centrales)						
Capitaux propres	–	–	–	–	–	–
Crédit	7 374	–	7 374	9 069	–	9 069
Marchandises et autres contrats	501	–	501	251	–	251
	7 875	–	7 875	9 320	–	9 320
Total	368 912 \$	1 284 \$	370 196 \$	253 090 \$	965 \$	254 055 \$
Total des montants notionnels des contrats en cours	12 143 124 \$	528 241 \$	12 671 365 \$	8 595 691 \$	462 474 \$	9 058 165 \$

1) Le montant notionnel représente le montant auquel un taux ou un prix est appliqué en vue de l'établissement des flux de trésorerie à échanger.

b) Durée à courir jusqu'à l'échéance

Le tableau qui suit présente un sommaire de la durée à courir jusqu'à l'échéance des montants notionnels des instruments financiers dérivés de la Banque par types :

Au 31 octobre 2025 (en millions de dollars)	Moins de un an	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Contrats de taux d'intérêt				
Contrats à terme standardisés	617 714 \$	145 421 \$	– \$	763 135 \$
Contrats de garantie de taux	122 168	34 865	315	157 348
Swaps	4 604 519	3 089 234	1 807 400	9 501 153
Options achetées	66 995	17 710	2 287	86 992
Options vendues	51 546	21 347	12 742	85 635
	5 462 942	3 308 577	1 822 744	10 594 263
Contrats de change et sur l'or				
Contrats à terme standardisés	16 134	2 482	49	18 665
Au comptant et à terme	593 082	37 899	6 115	637 096
Swaps	243 425	489 190	238 999	971 614
Options achetées	25 053	7 183	514	32 750
Options vendues	37 985	8 230	566	46 781
	915 679	544 984	246 243	1 706 906
Autres contrats dérivés				
Capitaux propres	195 981	63 216	1 777	260 974
Crédit	16 976	8 308	2 547	27 831
Marchandises et autres contrats	61 121	20 102	168	81 391
	274 078	91 626	4 492	370 196
Total	6 652 699 \$	3 945 187 \$	2 073 479 \$	12 671 365 \$

Au 31 octobre 2024 (en millions de dollars)	Moins de un an	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Contrats de taux d'intérêt				
Contrats à terme standardisés	478 886 \$	127 133 \$	– \$	606 019 \$
Contrats de garantie de taux	85 447	1 217	208	86 872
Swaps	2 190 218	2 760 062	1 503 460	6 453 740
Options achetées	30 562	18 095	2 763	51 420
Options vendues	23 960	19 897	11 168	55 025
	2 809 073	2 926 404	1 517 599	7 253 076
Contrats de change et sur l'or				
Contrats à terme standardisés	16 289	5 663	–	21 952
Au comptant et à terme	543 486	38 039	6 228	587 753
Swaps	210 318	455 694	213 792	879 804
Options achetées	18 121	6 788	226	25 135
Options vendues	28 533	7 662	195	36 390
	816 747	513 846	220 441	1 551 034
Autres contrats dérivés				
Capitaux propres	103 234	39 521	994	143 749
Crédit	12 661	9 553	4 941	27 155
Marchandises et autres contrats	57 307	25 467	377	83 151
	173 202	74 541	6 312	254 055
Total	3 799 022 \$	3 514 791 \$	1 744 352 \$	9 058 165 \$

c) Risque de crédit

Tout comme les autres actifs financiers, les instruments dérivés sont exposés au risque de crédit, qui découle de la possibilité que les contreparties manquent à leurs obligations envers la Banque. Toutefois, alors que le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers correspond au montant du principal, déduction faite de tout compte de correction de valeur pour pertes sur créances applicable, le risque de crédit associé aux instruments dérivés ne correspond normalement qu'à une faible fraction du montant notionnel de l'instrument dérivé.

De façon générale, les contrats dérivés exposent la Banque au risque de pertes sur créances si les variations des taux du marché influent négativement sur la position d'une contrepartie et si celle-ci manque à son engagement de paiement. En conséquence, l'exposition au risque de crédit associée aux instruments dérivés correspond à la juste valeur positive de l'instrument.

Les instruments dérivés négociés de gré à gré présentent généralement un risque de crédit plus élevé que les instruments négociés sur un marché organisé. La variation nette de la valeur des contrats négociés en bourse est normalement réglée quotidiennement en trésorerie. Les détenteurs de ces contrats se tournent vers un marché organisé pour l'exécution de ces derniers.

La Banque s'efforce de limiter le risque de crédit en négociant avec des contreparties qu'elle considère comme solvables, et les contreparties de grande qualité représentaient une importante proportion de l'exposition au risque de crédit découlant des transactions sur produits dérivés de la Banque au 31 octobre 2025. Pour contrôler le risque de crédit lié aux produits dérivés, la Banque met en œuvre des mesures et processus de gestion du risque de crédit similaires aux approches utilisées dans les activités de prêt aux fins de l'évaluation et de l'approbation du risque.

La Banque a recours à une mesure du risque, soit l'exposition future éventuelle pour les dérivés, afin d'évaluer l'utilisation par rapport aux limites de crédit établies pour la contrepartie. L'exposition future éventuelle mesure l'incidence de l'évolution du marché sur l'exposition aux dérivés tout au long de la durée de vie des transactions avec des contreparties. En outre, l'exposition future éventuelle tient compte de facteurs d'atténuation du risque comme la compensation et le nantissement. Les limites et l'utilisation de l'exposition future éventuelle pour les contreparties aux dérivés sont autorisées et surveillées par l'unité de gestion du risque de la Banque.

La Banque obtient le droit de compensation au moyen d'accords généraux de compensation conclus avec des contreparties [des accords généraux standards de l'International Swaps and Derivatives Association (l'« ISDA »), en règle générale], lesquels prévoient le règlement net unique de l'ensemble des opérations couvertes par l'accord en cas de défaut ou de résiliation anticipée d'une opération. De cette manière, le risque de crédit associé aux contrats favorables faisant l'objet de l'accord général de compensation n'est éliminé que dans la mesure où les contrats défavorables conclus avec la même contrepartie ne sont réglés qu'après la réalisation des contrats favorables.

Le nantissement est généralement documenté sous la forme d'une annexe sur le soutien du crédit (« ASC ») de l'ISDA, dont les modalités peuvent varier en fonction de l'opinion qu'a chaque partie de la solvabilité de l'autre. Les ASC peuvent exiger qu'une partie fournisse une marge initiale au début de chaque opération. Elles prévoient aussi la possibilité de faire un appel de marge de variation si le risque total lié à l'évaluation à la valeur de marché et non garanti dépasse un seuil préétabli. Une marge de variation peut être unilatérale (ce qui signifie que seule une partie est appelée à fournir une garantie) ou bilatérale (ce qui signifie que l'une ou l'autre des parties peut fournir une garantie, selon celle qui est dans le cours). L'ASC détaillera également les types de garanties que chaque partie juge acceptables et les ajustements qui s'appliqueront à chaque type de garantie. Les modalités de l'accord général de compensation et des ASC de l'ISDA sont prises en compte dans le calcul du risque de crédit de contrepartie (se reporter également à la page 90 du rapport annuel 2025).

Les instruments dérivés utilisés par la Banque comprennent les dérivés de crédit dans ses portefeuilles de placement et de prêts. La Banque accorde de la protection de crédit comme solution de rechange à la prise en charge d'un risque découlant d'une participation dans des actifs constitués d'obligations ou de prêts, tandis qu'elle obtient de la protection de crédit pour gérer ou atténuer les risques de crédit.

Le tableau qui suit présente un sommaire du risque de crédit de la Banque lié aux instruments financiers dérivés. Le montant exposé au risque de crédit (le « MERC ») représente le coût de remplacement estimatif, ou la juste valeur positive, de tous les contrats. Le MERC tient compte de l'incidence de l'accord général de compensation ou de la garantie conclue¹. Le MERC ne reflète pas les pertes réelles ou prévues.

Le risque de crédit équivalent (le « RCÉ ») correspond à l'exposition en cas de défaut (l'« ECD ») prescrite par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF ») dans sa ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance des fonds propres. L'actif pondéré en fonction des risques est obtenu en multipliant le RCÉ par les exigences en matière de capital (« K »), celles-ci étant multipliées par 12,5 et établies en fonction de la probabilité de défaut (la « PD »), de la perte en cas de défaut (la « PCD »), de l'échéance et des facteurs de corrélation déterminés. Le poste « Marchandises et autres contrats » comprend les dérivés liés à l'énergie, aux métaux précieux autres que l'or et aux autres produits de base.

	2025				2024			
	Montant notionnel	Montant exposé au risque de crédit (MERC) ¹⁾	Risque de crédit équivalent (RCÉ) ¹⁾	Actifs pondérés en fonction des risques	Montant notionnel	Montant exposé au risque de crédit (MERC) ¹⁾	Risque de crédit équivalent (RCÉ) ¹⁾	Actifs pondérés en fonction des risques
Aux 31 octobre (en millions de dollars)								
Contrats de taux d'intérêt								
Contrats à terme standardisés	763 135 \$	– \$	73 \$	3 \$	606 019 \$	– \$	27 \$	1 \$
Contrats de garantie de taux	157 348	61	38	22	86 872	70	88	57
Swaps	9 501 153	2 769	4 402	1 123	6 453 740	4 052	4 157	876
Options achetées	86 992	18	163	51	51 420	13	229	56
Options vendues	85 635	–	31	6	55 025	–	16	4
	10 594 263	2 848	4 707	1 205	7 253 076	4 135	4 517	994
Contrats de change et sur l'or								
Contrats à terme standardisés	18 665	–	891	18	21 952	–	354	7
Au comptant et à terme	637 096	1 741	5 758	1 417	587 753	1 560	4 868	1 168
Swaps	971 614	53	9 603	2 132	879 804	40	7 965	1 472
Options achetées	32 750	399	592	210	25 135	343	633	214
Options vendues	46 781	–	52	13	36 390	–	19	4
	1 706 906	2 193	16 896	3 790	1 551 034	1 943	13 839	2 865
Autres contrats dérivés								
Capitaux propres	260 974	1 726	12 157	2 115	143 749	1 586	10 848	1 742
Crédit	27 831	105	131	50	27 155	107	141	29
Marchandises et autres contrats	81 391	1 807	3 419	452	83 151	1 098	3 259	487
	370 196	3 638	15 707	2 617	254 055	2 791	14 248	2 258
Ajustement d'évaluation du crédit	–	–	–	5 394	–	–	–	4 631
Total des instruments dérivés	12 671 365 \$	8 679 \$	37 310 \$	13 006 \$	9 058 165 \$	8 869 \$	32 604 \$	\$ 10 748
Montants réglés par l'intermédiaire de contreparties centrales²⁾								
Cotés en bourse	955 225	–	5 175	122	744 882	–	5 158	117
De gré à gré	9 174 594	–	861	17	6 093 979	–	1 063	21
	10 129 819 \$	– \$	6 036 \$	139 \$	6 838 861 \$	– \$	6 221 \$	138 \$

1) Les montants sont présentés compte non tenu des garanties et des accords généraux de compensation par produits. Les montants liés aux accords généraux de compensation et aux garanties ont totalisé 37 853 \$ (2024 – 35 510 \$) pour le MERC et 102 031 \$ (2024 – 87 284 \$) pour le RCÉ.

2) Les montants sont inclus dans le total des instruments dérivés présentés ci-dessus. Les montants comprennent les expositions réglées directement par l'intermédiaire de contreparties centrales de même que les expositions réglées par l'intermédiaire de membres de compensation des contreparties centrales.

¹ Les décotes réglementaires conformément aux lignes directrices *Normes de fonds propres* du BSIF sont appliquées aux soldes de garantie de la mesure du MERC.

d) Juste valeur

Le tableau qui suit indique la juste valeur des instruments dérivés par types, ventilés selon que la Banque les détient à des fins de transaction ou les désigne dans une relation de couverture.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)

	2025		2025		2024	
	Juste valeur moyenne		Juste valeur à la clôture de l'exercice		Juste valeur à la clôture de l'exercice ¹⁾	
	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable
À des fins de transaction						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux	90 \$	69 \$	61 \$	91 \$	70 \$	72 \$
Swaps	7 398	11 440	6 865	10 294	7 767	9 357
Options	454	500	261	443	803	496
	7 942	12 009	7 187	10 828	8 640	9 925
Contrats de change et sur l'or						
Contrats à terme de gré à gré	6 568	5 929	6 726	5 332	6 672	5 482
Swaps	11 439	13 833	11 107	14 814	11 110	14 272
Options	604	575	538	494	492	446
	18 611	20 337	18 371	20 640	18 274	20 200
Autres contrats dérivés						
Capitaux propres	5 582	7 543	7 350	10 114	4 469	4 844
Crédit	230	28	273	26	182	47
Marchandises et autres contrats	2 516	3 545	2 610	2 909	2 102	2 560
	8 328	11 116	10 233	13 049	6 753	7 451
Évaluation à la valeur de marché des instruments dérivés détenus à des fins de transaction	34 881 \$	43 462 \$	35 791 \$	44 517 \$	33 667 \$	37 576 \$
Couvertures						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps			2 620 \$	6 361 \$	2 944 \$	7 983 \$
Contrats de change et sur l'or						
Contrats à terme de gré à gré			46	847	410	255
Swaps			7 995	4 306	7 320	5 445
			8 041 \$	5 153 \$	7 730 \$	5 700 \$
Autres contrats dérivés						
Capitaux propres			79 \$	– \$	38 \$	1 \$
Évaluation à la valeur de marché des instruments dérivés détenus à des fins de couverture			10 740 \$	11 514 \$	10 712 \$	13 684 \$
Total des instruments financiers dérivés figurant dans l'état de la situation financière			46 531 \$	56 031 \$	44 379 \$	51 260 \$

1) La juste valeur moyenne de l'évaluation à la valeur de marché des instruments dérivés détenus à des fins de transaction s'est établie comme suit pour l'exercice clos le 31 octobre 2024 : favorable dans une mesure de 29 999 \$ et défavorable dans une mesure de 32 133 \$. Les montants de la juste valeur moyenne se fondent sur les 13 derniers soldes de fin de mois.

e) Activités de couverture

La Banque gère le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque sur actions au moyen d'opérations de couverture.

Risque de taux d'intérêt

Des swaps de taux d'intérêt dans une même monnaie sont utilisés pour couvrir l'exposition au risque de taux d'intérêt. Pour ce qui est des couvertures de juste valeur du risque de taux d'intérêt, l'exposition aux taux d'intérêt découlant d'actifs et de passifs à taux fixe est convertie pour passer d'une exposition à un taux fixe à une exposition à un taux variable. Pour ce qui est des couvertures de flux de trésorerie du risque de taux d'intérêt, l'exposition aux taux d'intérêt découlant d'actifs et de passifs à taux variables est convertie pour passer d'une exposition à un taux variable à une exposition à un taux fixe. La Banque couvre généralement le risque de taux d'intérêt seulement jusqu'à concurrence des taux d'intérêt de référence.

Risque de change

Pour ce qui est des couvertures de juste valeur, des swaps dans différentes monnaies et des swaps de taux d'intérêt dans une même monnaie sont utilisés pour gérer le risque de change conjointement avec le risque de taux d'intérêt. Des swaps de taux d'intérêt dans différentes monnaies ou une combinaison de swaps dans différentes monnaies et de swaps de taux d'intérêt dans une même monnaie sont surtout utilisés pour convertir l'exposition de change à taux fixe à une exposition à taux variable dans la monnaie fonctionnelle. Pour ce qui est des couvertures de change et de taux d'intérêt, le risque de taux d'intérêt est généralement couvert seulement jusqu'à concurrence des taux d'intérêt de référence. Pour ce qui est des couvertures de flux de trésorerie, des swaps de taux d'intérêt dans différentes monnaies, des swaps de taux d'intérêt dans une même monnaie, des contrats de change à terme et des actifs et passifs en monnaie étrangère sont utilisés pour gérer le risque de change, ou une exposition combinée au risque de change et au risque de taux d'intérêt. Des swaps de taux d'intérêt dans différentes monnaies sont utilisés pour compenser l'exposition au risque de change en échangeant les flux de trésorerie d'intérêts dans une monnaie contre une autre monnaie. Des swaps de taux d'intérêt dans une même monnaie peuvent servir conjointement avec des swaps dans différentes monnaies à convertir l'exposition au change ou à faire passer une exposition dans la monnaie fonctionnelle d'un taux variable à un taux fixe. Des contrats de change à terme et des actifs et passifs libellés en monnaie étrangère sont utilisés pour compenser l'exposition découlant des flux de trésorerie hautement probables, y compris les contreparties d'achats futurs pour les acquisitions d'entreprises et le produit de la vente tiré des cessions d'entreprises libellés dans une monnaie étrangère. Pour ce qui est des couvertures de change et de taux d'intérêt, le risque de taux d'intérêt est généralement couvert seulement jusqu'à concurrence des taux d'intérêt de référence.

En ce qui concerne les couvertures d'investissement net, la Banque désigne les passifs libellés en monnaie étrangère et les contrats de change à terme en tant qu'instruments de couverture pour gérer l'exposition aux monnaies étrangères. Les passifs non dérivés désignés sont libellés dans la monnaie fonctionnelle de l'investissement net de manière à ce que l'incidence de la conversion des monnaies de l'investissement net soit compensée par l'incidence de change des passifs désignés. Les contrats de change à terme sont structurés de manière à vendre la monnaie fonctionnelle de l'investissement net en échange de la monnaie fonctionnelle de la Banque.

Risque sur actions

Le risque sur actions est créé par les régimes de rémunération fondée sur des actions de la Banque offerts aux employés. Pour ce qui est des couvertures de flux de trésorerie, des swaps sur rendement total sont principalement utilisés pour compenser l'exposition aux actions en échangeant les paiements d'intérêts contre les paiements fondés sur les rendements des actions sous-jacentes.

Pour tous les risques relevés ci-dessus, la relation économique et le ratio de couverture sont déterminés au moyen d'une évaluation qualitative et quantitative. Cette évaluation intègre la comparaison des conditions essentielles de l'élément de couverture et de l'élément couvert ainsi qu'une analyse de régression. Pour ce qui est de l'analyse de régression, une relation de couverture est considérée comme étant hautement efficace lorsque tous les critères suivants sont respectés : la corrélation entre les variables dans la régression est d'au moins 0,8; la pente de la droite de régression se situe dans une fourchette de 0,8 à 1,25; et le niveau de confiance de la pente est d'au moins 95 %. Les principales sources d'inefficacité de la couverture comprennent les éléments suivants :

- l'utilisation de différentes courbes d'actualisation pour évaluer l'élément couvert et le dérivé de couverture dans les couvertures de juste valeur, afin de refléter le risque de crédit réduit des dérivés garantis;
- les différences dans les termes clés tels que la teneur du taux d'intérêt de référence sous-jacent, la fréquence de réinitialisation/de règlement et l'écart variable entre les instruments de couverture et l'élément couvert.

La Banque a décidé de continuer d'appliquer les exigences relatives à la comptabilité de couverture de l'IAS 39. Toutefois, elle a appliqué les exigences d'information supplémentaires relatives à la comptabilité de couverture exigées par les modifications de l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, qui se rapportent à l'IFRS 9.

Le tableau ci-après présente un sommaire des montants notionnels des dérivés et des valeurs comptables de la trésorerie et des passifs-dépôts désignés comme instruments de couverture.

	2025				2024			
	Montants notionnels ¹⁾				Montants notionnels ¹⁾			
	Durée à courir jusqu'à l'échéance				Durée à courir jusqu'à l'échéance			
	Moins de un an	De un an à cinq ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de un an	De un an à cinq ans	Plus de 5 ans	Total
Aux 31 octobre (en millions de dollars)								
Couvertures de juste valeur								
Risque de taux d'intérêt – swaps	53 192 \$	155 430 \$	31 966 \$	240 588 \$	32 689 \$	137 123 \$	25 427 \$	195 239 \$
Risque de change/risque de taux d'intérêt – swaps	–	420	–	420	–	–	–	–
Couvertures des flux de trésorerie								
Risque de taux d'intérêt – swaps	57 151	73 038	9 315	139 504	29 411	72 802	13 160	115 373
Risque de change/risque de taux d'intérêt – swaps	6 542	16 892	5 485	28 919	5 516	19 291	4 359	29 166
Risque de change								
Swaps	44 824	88 035	15 142	148 001	50 198	93 095	19 808	163 101
Contrats de change à terme	266	–	–	266	–	–	–	–
Trésorerie	92	–	–	92	74	–	–	74
Risque sur actions – swaps sur rendement total	576	708	–	1 284	278	687	–	965
Couvertures d'investissement net								
Risque de change								
Contrats de change à terme	20 604	–	–	20 604	21 156	–	–	21 156
Passifs-dépôts	6 287	–	–	6 287	7 571	–	–	7 571
Total	189 534 \$	334 523 \$	61 908 \$	585 965 \$	146 893 \$	322 998 \$	62 754 \$	532 645 \$

1) Les montants notionnels se rapportant à des dérivés qui couvrent plusieurs risques visant tant des actifs que des passifs sont inclus dans plus d'une catégorie.

Le tableau qui suit présente le taux ou le prix moyen des instruments de couverture importants.

	2025			2024		
	Taux ou prix moyen ¹⁾			Taux ou prix moyen ¹⁾		
	Taux d'intérêt fixe	Taux de change	Prix	Taux d'intérêt fixe	Taux de change	Prix
Aux 31 octobre						
Couvertures de juste valeur						
Risque de taux d'intérêt – swaps	2,98 %	s. o.	s. o.	3,16 %	s. o.	s. o.
Couvertures de flux de trésorerie						
Risque de taux d'intérêt – swaps	3,26 %	s. o.	s. o.	3,16 %	s. o.	s. o.
Risque de change/risque de taux d'intérêt – swaps						
\$ US-\$ CA	2,00 %	1,31	s. o.	1,89 %	1,30	s. o.
Risque de change						
Swaps						
\$ US-\$ CA	s. o.	1,34	s. o.	s. o.	1,31	s. o.
Euro-\$ CA	s. o.	1,47	s. o.	s. o.	1,46	s. o.
Livre sterling-\$ CA	s. o.	1,74	s. o.	s. o.	1,70	s. o.
Risque sur actions – swaps sur rendement total	s. o.	s. o.	68,85 \$	s. o.	s. o.	69,11 \$
Couvertures d'investissement net						
Risque de change – contrats de change à terme						
\$ US-\$ CA	s. o.	1,37	s. o.	s. o.	1,35	s. o.
CLP-\$ CA	s. o.	0,0014	s. o.	s. o.	0,0014	s. o.
MXN-\$ CA	s. o.	0,07	s. o.	s. o.	0,07	s. o.
PEN-\$ CA	s. o.	0,38	s. o.	s. o.	0,36	s. o.

1) Le taux ou le prix moyen pondéré notionnel est calculé globalement pour toutes les relations de couverture de la Banque, y compris les couvertures d'actifs et de passifs.

Les tableaux suivants renferment des renseignements sur les éléments désignés comme des instruments de couverture, les éléments couverts et l'inefficacité se rapportant aux couvertures de juste valeur.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2025 (en millions de dollars)	Valeur comptable des instruments de couverture ¹⁾		Inefficacité de la couverture ²⁾				Montants cumulés des profits (pertes) liés aux ajustements de la couverture de juste valeur sur l'élément couvert ⁴⁾	
	Actifs	Passifs	Profits (pertes) sur l'instrument de couverture utilisé pour calculer	Profits (pertes) sur l'élément couvert utilisé pour calculer	Inefficacité comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts – autres	Valeur comptable de l'élément couvert ³⁾	Couvertures actives	Couvertures abandonnées
			l'inefficacité de la couverture	l'inefficacité de la couverture				
Couvertures de juste valeur								
Risque de taux d'intérêt – swaps	1 542 \$	(2 408)\$	73 \$	(95)\$	(22)\$			
Titres de placement			(493)	481	(12)	79 836 \$	1 519 \$	(679)\$
Prêts			(402)	388	(14)	109 149	287	112
Passifs-dépôts			906	(902)	4	(72 001)	90	212
Débiteures subordonnées			62	(62)	–	(4 131)	(41)	–
Risque de change/risque de taux d'intérêt – swaps	–	(23)	6	(6)	–	(432)	(6)	–
Passifs-dépôts	–	(23)	6	(6)	–	(432)	(6)	–
Total	1 542 \$	(2 431)\$	79 \$	(101)\$	(22)\$	112 421 \$	1 849 \$	(355)\$

1) Ce montant comprend des profits/pertes latents qui sont comptabilisés dans les instruments financiers dérivés sous les actifs et les passifs, respectivement, à l'état consolidé de la situation financière.

2) Comprend l'inefficacité liée aux couvertures abandonnées au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2025.

3) Ce montant représente la valeur comptable à l'état consolidé de la situation financière et comprend le coût amorti avant le compte de correction de valeur pour pertes sur créance, plus l'ajustement de la couverture de la juste valeur, à l'exception des titres de placement qui sont évalués à la juste valeur.

4) Ce montant représente le montant cumulé des ajustements de couvertures de juste valeur et est une composante de la valeur comptable de l'élément couvert, à l'exception des titres de placement qui sont évalués à la juste valeur.

	Valeur comptable des instruments de couverture ¹⁾		Inefficacité de la couverture ²⁾			Montants cumulés des profits (pertes) liés aux ajustements de la couverture de juste valeur sur l'élément couvert ⁴⁾		
			Profits (pertes) sur l'instrument de couverture utilisé pour calculer	Profits (pertes) sur l'élément couvert utilisé pour calculer	Inefficacité comptabilisée dans les revenus autres que	Valeur comptable de l'élément couvert ³⁾		
Pour l'exercice clos le 31 octobre 2024 (en millions de dollars)	Actifs	Passifs	l'inefficacité de la couverture	l'inefficacité de la couverture	d'intérêts – autres		Couvertures actives	Couvertures abandonnées
Couvertures de juste valeur								
Risque de taux d'intérêt – swaps	2 064 \$	(2 672)\$	(197)\$	160 \$	(37)\$			
Titres de placement			(1 493)	1 484	(9)	72 595 \$	1 274 \$	(1 392)\$
Prêts			(876)	851	(25)	91 354	(35)	(268)
Passifs-dépôts			1 955	(1 959)	(4)	(71 363)	986	446
Débitures subordonnées			217	(216)	1	(4 293)	21	(1)
Total	2 064 \$	(2 672)\$	(197)\$	160 \$	(37)\$	88 293 \$	2 246 \$	(1 215)\$

1) Ce montant comprend des profits/pertes latents qui sont comptabilisés dans les instruments financiers dérivés sous les actifs et les passifs, respectivement, à l'état consolidé de la situation financière.

2) Comprend l'inefficacité liée aux couvertures abandonnées au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024.

3) Ce montant représente la valeur comptable à l'état consolidé de la situation financière et comprend le coût amorti avant le compte de correction de valeur pour pertes sur créance, plus l'ajustement de la couverture de la juste valeur, à l'exception des titres de placement qui sont évalués à la juste valeur.

4) Ce montant représente le montant cumulé des ajustements de couvertures de juste valeur et est une composante de la valeur comptable de l'élément couvert, à l'exception des titres de placement qui sont évalués à la juste valeur.

Les tableaux suivants renferment de l'information sur les éléments désignés comme des instruments de couverture, les éléments couverts et l'inefficacité se rapportant aux couvertures de flux de trésorerie et aux couvertures d'investissement net.

	Valeur comptable des instruments de couverture ¹⁾		Inefficacité de la couverture ²⁾		
	Actifs	Passifs	Profits (pertes) sur l'instrument de couverture utilisé pour calculer l'inefficacité de la couverture	Profits (pertes) sur le dérivé hypothétique utilisé pour calculer l'inefficacité de la couverture ³⁾	Inefficacité comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts – autres ⁴⁾
Pour l'exercice clos le 31 octobre 2025 (en millions de dollars)					
Couvertures des flux de trésorerie					
Risque de taux d'intérêt – swaps	1 969 \$	(3 746)\$	171 \$	169 \$	(5)\$
Risque de change/risque de taux d'intérêt – swaps	200	(1 949)	173	166	5
Risque de change					
Swaps	6 904	(2 541)	3 242	3 259	(9)
Contrats de change à terme	–	(7)	(3)	(3)	–
Trésorerie	92	–	(12)	(12)	–
Risque sur actions – swaps sur rendement total	79	–	357	357	–
	9 244	(8 243)	3 928	3 936	(9)
Couvertures d'investissement net					
Risque de change					
Contrats de change à terme	46	(840)	(1 294)	(1 294)	–
Passifs-dépôts	s. o.	(6 287)	(67)	(66)	–
	46	(7 127)	(1 361)	(1 360)	–
Total	9 290 \$	(15 370)\$	2 567 \$	2 576 \$	(9)\$

1) Ce montant comprend des profits/pertes latents au titre des instruments dérivés qui sont comptabilisés dans les instruments financiers dérivés sous les actifs et les passifs, respectivement, à l'état consolidé de la situation financière.

2) Comprend l'inefficacité liée aux couvertures abandonnées au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2025.

3) Pour les couvertures de flux de trésorerie, des dérivés hypothétiques ayant des modalités critiques correspondant à celles des éléments couverts sous-jacents sont utilisés pour évaluer l'inefficacité des couvertures.

4) Pour les couvertures de flux de trésorerie, l'inefficacité est constatée dans l'état consolidé du résultat net uniquement lorsque les variations cumulatives totales de l'instrument de couverture dépassent les variations cumulatives du dérivé hypothétique.

	Valeur comptable des instruments de couverture ¹⁾		Inefficacité de la couverture ²⁾		
	Actifs	Passifs	Profits (pertes) sur l'instrument de couverture utilisé pour calculer l'inefficacité de la couverture	Profits (pertes) sur le dérivé hypothétique utilisé pour calculer l'inefficacité de la couverture ³⁾	Inefficacité comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts – autres ⁴⁾
Pour l'exercice clos le 31 octobre 2024 (en millions de dollars)					
Couvertures des flux de trésorerie					
Risque de taux d'intérêt – swaps	1 865 \$	(4 699)\$	1 775 \$	1 774 \$	29 \$
Risque de change/risque de taux d'intérêt – swaps	245	(2 407)	1 363	1 369	7
Risque de change					
Swaps	6 090	(3 650)	1 826	1 787	10
Contrats de change à terme	–	–	5	5	–
Trésorerie	74	–	9	9	–
Risque sur actions – swaps sur rendement total	38	(1)	263	263	–
	8 312	(10 757)	5 241	5 207	46
Couvertures d'investissement net					
Risque de change					
Contrats de change à terme	410	(255)	178	178	–
Passifs-dépôts	s. o.	(7 571)	(62)	(62)	–
	410	(7 826)	116	116	–
Total	8 722 \$	(18 583)\$	5 357 \$	5 323 \$	46 \$

1) Ce montant comprend des profits/pertes latents au titre des instruments dérivés qui sont comptabilisés dans les instruments financiers dérivés sous les actifs et les passifs, respectivement, à l'état consolidé de la situation financière.

2) Comprend l'inefficacité liée aux couvertures abandonnées au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024.

3) Pour les couvertures de flux de trésorerie, des dérivés hypothétiques ayant des modalités critiques correspondant à celles des éléments couverts sous-jacents sont utilisés pour évaluer l'inefficacité des couvertures.

4) Pour les couvertures de flux de trésorerie, l'inefficacité est constatée dans l'état consolidé du résultat net uniquement lorsque les variations cumulatives totales de l'instrument de couverture dépassent les variations cumulatives du dérivé hypothétique.

Les tableaux suivants renferment de l'information sur l'incidence des couvertures de flux de trésorerie et d'investissement net sur l'état consolidé des autres éléments du résultat global, avant impôt.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2025 (en millions de dollars)	Profits (pertes) au titre du cumul des AÉRG au 1 ^{er} novembre 2024	Profits nets (pertes nettes) comptabilisés dans les AÉRG	Montants reclassés dans le résultat net étant donné que l'élément couvert influe sur le résultat net ¹⁾	Profits (pertes) au titre du cumul des AÉRG au 31 octobre 2025	Solde dans la réserve au titre des couvertures de flux de trésorerie/ compte des écarts de conversion latents au 31 octobre 2025	
					Couvertures actives	Couvertures abandonnées
Couvertures de flux de trésorerie						
Risque de taux d'intérêt	(1 176)\$	176 \$	742 \$	(258)\$	332 \$	(590)\$
Risque de change/risque de taux d'intérêt	(699)	168	249	(282)	(296)	14
Risque de change	(1 197)	3 236	(3 165)	(1 126)	(1 102)	(24)
Risque sur actions	57	357	(319)	95	95	–
	(3 015)	3 937	(2 493)	(1 571)	(971)	(600)
Couvertures d'investissement net						
Risque de change	(3 175)	(1 361)	139	(4 397)	(4 326)	(71)
Total	(6 190)\$	2 576 \$	(2 354)\$	(5 968)\$	(5 297)\$	(671)\$

1) Les montants reclassés des réserves au titre des couvertures de flux de trésorerie et d'investissement net au bénéfice net sont comptabilisés sous « Revenus autres que d'intérêts – Autres », à l'exception de l'amortissement, qui est comptabilisé sous « Revenus d'intérêts ».

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2024 (en millions de dollars)	Profits (pertes) au titre du cumul des AÉRG au 1 ^{er} novembre 2023	Profits nets (pertes nettes) comptabilisés dans les AÉRG	Montants reclassés dans le résultat net étant donné que l'élément couvert influe sur le résultat net ¹⁾	Profits (pertes) au titre du cumul des AÉRG au 31 octobre 2024	Solde dans la réserve au titre des couvertures de flux de trésorerie/ compte des écarts de conversion latents au 31 octobre 2024	
					Couvertures actives	Couvertures abandonnées
Couvertures de flux de trésorerie						
Risque de taux d'intérêt	(3 480)\$	1 746 \$	558 \$	(1 176)\$	(490)\$	(686)\$
Risque de change/ risque de taux d'intérêt	(2 007)	1 356	(48)	(699)	(733)	34
Risque de change	(703)	1 830	(2 324)	(1 197)	(1 158)	(39)
Risque sur actions	(20)	263	(186)	57	57	–
	(6 210)	5 195	(2 000)	(3 015)	(2 324)	(691)
Couvertures d'investissement net						
Risque de change	(4 061)	116	770	(3 175)	(3 102)	(73)
Total	(10 271)\$	5 311 \$	(1 230)\$	(6 190)\$	(5 426)\$	(764)\$

1) Les montants reclassés des réserves au titre des couvertures de flux de trésorerie et d'investissement net au bénéfice net sont comptabilisés sous « Revenus autres que d'intérêts – Autres », à l'exception de l'amortissement, qui est comptabilisé sous « Revenus d'intérêts ».

10 Compensation d'actifs et de passifs financiers

La Banque peut présenter certains actifs et passifs financiers, comme l'illustre le tableau suivant, sur une base nette à l'état consolidé de la situation financière, conformément aux critères énoncés à la note 3, *Méthodes comptables significatives*.

Les tableaux suivants présentent l'incidence de la compensation sur l'état consolidé de la situation financière de la Banque, ainsi que l'incidence financière de la compensation d'instruments qui sont visés par des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires ou par des accords semblables, mais qui ne peuvent être compensés à l'état consolidé de la situation financière, ainsi que de garanties disponibles sous forme de trésorerie et d'instruments financiers.

Au 31 octobre 2025 (en millions de dollars)

Types d'actifs financiers	Instruments financiers comptabilisés, montant brut	Instruments financiers comptabilisés, montant brut, et compensés à l'état consolidé de la situation financière	Instruments financiers présentés à l'état consolidé de la situation financière, montant net	Montants connexes non compensés à l'état consolidé de la situation financière		
				Incidence des accords généraux de compensation et accords semblables ¹⁾	Garantie ^{2),4)}	Montant net ³⁾
Instruments financiers dérivés	46 531 \$	– \$	46 531 \$	(32 293)\$	(5 783)\$	8 455 \$
Titres pris en pension et titres empruntés	334 972	(131 964)	203 008	(16 221)	(184 376)	2 411
Total	381 503 \$	(131 964)\$	249 539 \$	(48 514)\$	(190 159)\$	10 866 \$
Types de passifs financiers						
Instruments financiers dérivés	56 031 \$	– \$	56 031 \$	(32 293)\$	(13 976)\$	9 762 \$
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	321 108	(131 964)	189 144	(16 221)	(168 607)	4 316
Total	377 139 \$	(131 964)\$	245 175 \$	(48 514)\$	(182 583)\$	14 078 \$

Au 31 octobre 2024 (en millions de dollars)

Types d'actifs financiers	Instruments financiers comptabilisés, montant brut	Instruments financiers comptabilisés, montant brut, et compensés à l'état consolidé de la situation financière	Instruments financiers présentés à l'état consolidé de la situation financière, montant net	Montants connexes non compensés à l'état consolidé de la situation financière		
				Incidence des accords généraux de compensation et accords semblables ¹⁾	Garantie ^{2),4)}	Montant net ³⁾
Instruments financiers dérivés	44 379 \$	– \$	44 379 \$	(29 949)\$	(5 559)\$	8 871 \$
Titres pris en pension et titres empruntés	318 531	(117 988)	200 543	(19 551)	(178 816)	2 176
Total	362 910 \$	(117 988)\$	244 922 \$	(49 500)\$	(184 375)\$	11 047 \$
Types de passifs financiers						
Instruments financiers dérivés	51 260 \$	– \$	51 260 \$	(29 949)\$	(11 565)\$	9 746 \$
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	308 437	(117 988)	190 449	(19 551)	(166 734)	4 164
Total	359 697 \$	(117 988)\$	241 709 \$	(49 500)\$	(178 299)\$	13 910 \$

1) Ces montants sont visés par un accord général de compensation ou un accord semblable, mais n'ont pas été compensés dans l'état consolidé de la situation financière puisqu'ils ne réunissaient pas les critères de règlement net ou simultané, ou encore parce que le droit de compensation n'existe qu'advenant une défaillance de la contrepartie.

2) Trésorerie et instruments financiers donnés ou reçus en garantie eu égard au total des actifs et des passifs financiers, y compris ceux qui n'ont pas été compensés à l'état consolidé de la situation financière. Ces montants sont présentés à la juste valeur, et le droit de compensation n'existe qu'advenant une défaillance de la contrepartie.

3) Ne représente pas l'exposition réelle de la Banque au risque de crédit, puisque celle-ci a recours à diverses stratégies d'atténuation du risque de crédit en plus d'accords de compensation et d'accords de garantie.

4) Les actifs au titre des instruments financiers dérivés comprennent des garanties en trésorerie de 4 774 millions de dollars (2024 – 4 505 millions de dollars) et des garanties autres qu'en trésorerie de 1 009 millions de dollars (2024 – 1 054 millions de dollars). Les passifs au titre des instruments financiers dérivés comprennent des garanties en trésorerie de 11 750 millions de dollars (2024 – 10 847 millions de dollars) et des garanties autres qu'en trésorerie de 2 226 millions de dollars (2024 – 718 millions de dollars).

11 Titres de placement

Le tableau qui suit présente les valeurs comptables des titres de placement de la Banque par catégorie d'évaluation.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2025	2024
Titres de créance évalués à la JVAÉRG	123 732 \$	118 226 \$
Titres de créance évalués au coût amorti	23 722	29 412
Titres de capitaux propres désignés comme étant à la JVAÉRG	398	3 162
Titres de capitaux propres évalués à la JVRN	2 073	2 004
Titres de créance évalués à la JVRN	23	28
Total des titres de placement	149 948 \$	152 832 \$

a) Titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAÉRG)

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2025				2024			
	Coût	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Coût	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur
Titres de créance émis ou garantis par une administration publique fédérale canadienne	22 815 \$	359 \$	64 \$	23 110 \$	21 473 \$	219 \$	152 \$	21 540 \$
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	20 490	430	77	20 843	17 500	234	209	17 525
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	49 111	483	558	49 036	47 156	214	994	46 376
Titres de créance d'autres administrations publiques étrangères	27 570	358	202	27 726	29 505	181	400	29 286
Autres titres de créance	3 007	31	21	3 017	3 514	22	37	3 499
Total	122 993 \$	1 661 \$	922 \$	123 732 \$	119 148 \$	870 \$	1 792 \$	118 226 \$

b) Titres de créance évalués au coût amorti

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2025		2024	
	Juste valeur	Valeur comptable ¹⁾	Juste valeur	Valeur comptable ¹⁾
Titres de créance émis ou garantis par une administration publique provinciale ou fédérale canadienne	5 553 \$	5 467 \$	8 722 \$	8 721 \$
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	15 178	15 758	17 440	18 440
Titres de créance d'autres administrations publiques étrangères	2 285	2 281	2 044	2 041
Titres de créance de sociétés	223	216	216	210
Total	23 239 \$	23 722 \$	28 422 \$	29 412 \$

1) Les soldes sont présentés déduction faite des comptes de correction de valeur, qui s'élèvent à 1 \$ (2024 – 1 \$).

c) Titres de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAÉRG)

La Banque a désigné certains titres de capitaux propres comme étant à la JVAÉRG, qui sont présentés dans le tableau suivant, puisque ces placements sont détenus à des fins stratégiques.

Au 31 octobre 2025 (en millions de dollars)	Coût	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur
Actions ordinaires	178 \$	221 \$	1 \$	398 \$
Total	178 \$	221 \$	1 \$	398 \$

Au 31 octobre 2024 (en millions de dollars)	Coût	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur
Actions ordinaires	2 522 \$	713 \$	73 \$	3 162 \$
Total	2 522 \$	713 \$	73 \$	3 162 \$

Des revenus de dividendes sur les titres de capitaux propres désignés comme étant à la JVAÉRG de 47 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2025 (2024 – 122 millions de dollars) ont été constatés dans les revenus d'intérêts.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2025, la Banque a cédé certains titres de capitaux propres désignés comme étant à la JVAÉRG d'une juste valeur de 1 839 millions de dollars (2024 – 938 millions de dollars) pour des raisons économiques et conformément à sa stratégie d'investissement. Ces cessions ont entraîné un profit cumulatif de 512 millions de dollars (2024 – profit cumulatif de 21 millions de dollars) qui demeure dans les autres éléments du résultat global.

d) Les tableaux qui suivent présentent une analyse de la valeur comptable des titres de placement :

	Durée à courir jusqu'à l'échéance						
Au 31 octobre 2025 (en millions de dollars)	Moins de trois mois	De trois à douze mois	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans	Aucune échéance déterminée	Valeur comptable
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global							
Instruments de créance							
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	774 \$	3 596 \$	11 408 \$	6 505 \$	827 \$	– \$	23 110 \$
Rendement ¹⁾ (en %)	4,0	3,1	3,5	3,5	3,8	–	3,5
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	578	2 200	6 841	11 091	133	–	20 843
Rendement ¹⁾ (en %)	2,6	2,3	3,6	3,8	4,0	–	3,6
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	694	10 216	28 156	3 240	6 730	–	49 036
Rendement ¹⁾ (en %)	3,9	3,0	4,0	3,7	4,3	–	3,8
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	3 884	5 054	14 192	4 312	284	–	27 726
Rendement ¹⁾ (en %)	2,8	4,2	4,9	5,2	3,9	–	4,5
Autres titres de créance	159	804	1 768	277	9	–	3 017
Rendement ¹⁾ (en %)	6,0	4,0	3,8	4,5	5,9	–	4,0
	6 089	21 870	62 365	25 425	7 983	–	123 732
Instruments de capitaux propres							
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	398	398
Total des titres à la JVAÉRG	6 089	21 870	62 365	25 425	7 983	398	124 130
Coût amorti							
Titres de créance émis ou garantis par une administration publique provinciale ou fédérale canadienne	294	1 110	3 853	210	–	–	5 467
Rendement ¹⁾ (en %)	1,2	2,6	4,1	4,9	–	–	3,7
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	–	31	88	27	15 612	–	15 758
Rendement ¹⁾ (en %)	–	3,9	3,7	3,5	4,4	–	4,4
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	246	1 173	750	82	30	–	2 281
Rendement ¹⁾ (en %)	1,9	3,5	2,5	3,8	4,3	–	3,0
Titres de créance de sociétés	–	1	69	–	146	–	216
Rendement ¹⁾ (en %)	–	6,8	5,4	–	5,5	–	5,5
	540	2 315	4 760	319	15 788	–	23 722
Juste valeur par le biais du résultat net							
Titres de capitaux propres	–	–	–	–	–	2 073	2 073
Instruments de créance	2	–	21	–	–	–	23
Total des titres de placement	6 631 \$	24 185 \$	67 146 \$	25 744 \$	23 771 \$	2 471 \$	149 948 \$
Total par devises (en dollars canadiens équivalents)							
Dollar canadien	1 611 \$	6 617 \$	19 080 \$	15 402 \$	1 114 \$	552 \$	44 376 \$
Dollar américain	1 144	11 858	38 137	7 889	22 343	1 495	82 866
Peso mexicain	234	1 131	3 052	838	–	106	5 361
Autres devises	3 642	4 579	6 877	1 615	314	318	17 345
Total des titres de placement	6 631 \$	24 185 \$	67 146 \$	25 744 \$	23 771 \$	2 471 \$	149 948 \$

1) Représente le rendement moyen pondéré des titres à revenu fixe.

Durée à courir jusqu'à l'échéance

Au 31 octobre 2024 (en millions de dollars)	Moins de trois mois	De trois à douze mois	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans	Aucune échéance déterminée	Valeur comptable
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global							
Instruments de créance							
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	1 873 \$	4 054 \$	11 699 \$	3 072 \$	842 \$	– \$	21 540 \$
Rendement ¹⁾ (en %)	4,4	4,2	3,9	3,5	3,9	–	3,9
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	213	1 882	8 190	6 811	429	–	17 525
Rendement ¹⁾ (en %)	1,8	3,3	3,7	3,9	3,8	–	3,7
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	2 308	2 209	30 098	5 387	6 374	–	46 376
Rendement ¹⁾ (en %)	2,3	3,5	3,6	4,1	4,4	–	3,7
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	6 203	6 069	12 969	3 715	330	–	29 286
Rendement ¹⁾ (en %)	2,6	3,6	5,4	5,0	4,4	–	4,4
Autres titres de créance	1	452	2 768	268	10	–	3 499
Rendement ¹⁾ (en %)	10,7	6,1	3,7	4,5	5,9	–	4,1
	10 598	14 666	65 724	19 253	7 985	–	118 226
Instruments de capitaux propres							
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	3 162	3 162
Total des titres à la JVAÉRG	10 598	14 666	65 724	19 253	7 985	3 162	121 388
Coût amorti							
Titres de créance émis ou garantis par une administration publique provinciale ou fédérale canadienne	610	2 099	5 740	272	–	–	8 721
Rendement ¹⁾ (en %)	4,6	2,1	4,0	4,7	–	–	3,6
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	1	48	116	13	18 262	–	18 440
Rendement ¹⁾ (en %)	4,8	4,5	4,2	4,0	4,6	–	4,6
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	324	689	858	139	31	–	2 041
Rendement ¹⁾ (en %)	3,6	8,6	3,2	4,0	4,3	–	5,2
Titres de créance de sociétés	–	–	81	–	129	–	210
Rendement ¹⁾ (en %)	–	–	6,4	–	5,5	–	5,8
	935	2 836	6 795	424	18 422	–	29 412
Juste valeur par le biais du résultat net							
Titres de capitaux propres	–	–	–	–	–	2 004	2 004
Instruments de créance	2	–	26	–	–	–	28
Total des titres de placement	11 535 \$	17 502 \$	72 545 \$	19 677 \$	26 407 \$	5 166 \$	152 832 \$
Total par devises (en dollars canadiens équivalents)							
Dollar canadien	2 725 \$	6 799 \$	23 034 \$	8 491 \$	1 409 \$	1 464 \$	43 922 \$
Dollar américain	2 696	3 894	40 362	8 471	24 636	3 333	83 392
Peso mexicain	948	1 215	3 139	332	–	44	5 678
Autres devises	5 166	5 594	6 010	2 383	362	325	19 840
Total des titres de placement	11 535 \$	17 502 \$	72 545 \$	19 677 \$	26 407 \$	5 166 \$	152 832 \$

1) Représente le rendement moyen pondéré des titres à revenu fixe.

e) Profit net sur la vente de titres de placement

Le tableau qui suit présente le profit net sur la vente de titres de placement :

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2025	2024
Titres de créance évalués au coût amorti	– \$	1 \$
Titres de créance évalués à la JVAÉRG	71	47
Profit net sur la vente de titres de placement	71 \$	48 \$

12 Prêts, prêts douteux et compte de correction de valeur pour pertes sur créances**a) Prêts au coût amorti**

	2025			2024		
	Prêts, montant brut	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Valeur comptable nette	Prêts, montant brut	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Valeur comptable nette
Aux 31 octobre (en millions de dollars)						
Prêts hypothécaires à l'habitation	370 191 \$	1 460 \$	368 731 \$	350 941 \$	1 208 \$	349 733 \$
Prêts personnels	110 567	2 432	108 135	106 379	2 319	104 060
Prêts sur cartes de crédit	18 045	1 355	16 690	17 374	1 160	16 214
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	279 705	2 216	277 489	292 671	1 849	290 822
Total	778 508 \$	7 463 \$	771 045 \$	767 365 \$	6 536 \$	760 829 \$

b) Prêts et acceptations en cours par secteurs géographiques¹⁾

Aux 31 octobre (en millions de dollars)		2025	2024
Canada			
Prêts hypothécaires à l'habitation		312 131 \$	297 677 \$
Prêts personnels		82 764	82 892
Prêts sur cartes de crédit		9 018	8 982
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques		128 086	133 810
		531 999	523 361
États-Unis			
Prêts personnels		5 965	4 009
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques		56 171	55 237
		62 136	59 246
Mexique			
Prêts hypothécaires à l'habitation		18 980	16 749
Prêts personnels		3 436	2 615
Prêts sur cartes de crédit		1 048	832
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques		22 232	23 994
		45 696	44 190
Chili			
Prêts hypothécaires à l'habitation		21 739	20 410
Prêts personnels		5 125	4 868
Prêts sur cartes de crédit		4 076	3 551
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques		20 171	20 330
		51 111	49 159
Pérou			
Prêts hypothécaires à l'habitation		4 625	4 113
Prêts personnels		5 801	5 623
Prêts sur cartes de crédit		492	757
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques		11 125	10 545
		22 043	21 038
Colombie			
Prêts hypothécaires à l'habitation		2 384	2 196
Prêts personnels		2 885	2 186
Prêts sur cartes de crédit		1 540	1 446
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques		6 481	5 518
		13 290	11 346
Autres pays			
Prêts hypothécaires à l'habitation		10 332	9 796
Prêts personnels		4 591	4 186
Prêts sur cartes de crédit		1 871	1 806
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques		35 439	43 237
		52 233	59 025
Total des prêts		778 508	767 365
Acceptations ²⁾		177	148
Total des prêts et des acceptations ³⁾		778 685	767 513
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances		(7 463)	(6 537)
Total des prêts et des acceptations, déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances		771 222 \$	760 976 \$

1) La répartition par secteurs géographiques se fonde sur le lieu où se situe l'immeuble en ce qui a trait aux prêts hypothécaires à l'habitation; autrement, sur le lieu de résidence de l'emprunteur.

2) Une proportion de 98,8 % des titulaires d'acceptations résident à l'extérieur du Canada (31 octobre 2024 – 96,5 %).

3) Les prêts et les acceptations étaient libellés en dollars américains à hauteur de 119 788 \$ (2024 – 137 804 \$), en pesos chiliens à hauteur de 10 885 \$ (2024 – 39 425 \$), en pesos mexicains à hauteur de 12 754 \$ (2024 – 31 522 \$) et dans d'autres devises à hauteur de 24 665 \$ (2024 – 54 549 \$).

c) Échéances des prêts

Au 31 octobre 2025	Durée à courir jusqu'à l'échéance					Sensibilité aux taux d'intérêt				
	Moins de un an	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans	Aucune échéance déterminée	Total	Taux variable	Taux fixe	Aucune sensibilité aux taux	Total
(en millions de dollars)										
Prêts hypothécaires à l'habitation	92 485 \$	228 818 \$	18 398 \$	25 699 \$	4 791 \$	370 191 \$	111 631 \$	253 782 \$	4 778 \$	370 191 \$
Prêts personnels	21 114	37 982	5 341	1 269	44 861	110 567	50 887	58 258	1 422	110 567
Prêts sur cartes de crédit	–	–	–	–	18 045	18 045	–	18 045	–	18 045
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	141 324	121 364	9 003	644	7 370	279 705	205 000	71 634	3 071	279 705
Total	254 923	388 164	32 742	27 612	75 067	778 508	367 518	401 719	9 271	778 508
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	–	–	–	–	(7 463)	(7 463)	–	–	(7 463)	(7 463)
Total des prêts, après déduction du compte de correction de valeur pour pertes sur créances	254 923	388 164	32 742	27 612	67 604	771 045	367 518	401 719	1 808	771 045

Au 31 octobre 2024	Durée à courir jusqu'à l'échéance					Sensibilité aux taux d'intérêt				
	Moins de un an	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans	Aucune échéance déterminée	Total	Taux variable	Taux fixe	Aucune sensibilité aux taux	Total
(en millions de dollars)										
Prêts hypothécaires à l'habitation	72 883 \$	233 469 \$	15 456 \$	25 264 \$	3 869 \$	350 941 \$	93 626 \$	253 954 \$	3 361 \$	350 941 \$
Prêts personnels	18 753	37 707	5 411	1 171	43 337	106 379	47 790	57 219	1 370	106 379
Prêts sur cartes de crédit	–	–	–	–	17 374	17 374	–	17 374	–	17 374
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	142 536	135 474	7 340	405	6 916	292 671	216 334	73 596	2 741	292 671
Total	234 172	406 650	28 207	26 840	71 496	767 365	357 750	402 143	7 472	767 365
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	–	–	–	–	(6 536)	(6 536)	–	–	(6 536)	(6 536)
Total des prêts, après déduction du compte de correction de valeur pour pertes sur créances	234 172	406 650	28 207	26 840	64 960	760 829	357 750	402 143	936	760 829

d) Prêts douteux¹⁾

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2025			2024		
	Prêts douteux, montant brut ¹⁾	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Montant net	Prêts douteux, montant brut ¹⁾	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Montant net
Prêts hypothécaires à l'habitation	2 903 \$	840 \$	2 063 \$	2 372 \$	645 \$	1 727 \$
Prêts personnels	1 071	604	467	1 117	621	496
Prêts sur cartes de crédit	–	–	–	–	–	–
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	3 270	897	2 373	3 250	788	2 462
Total	7 244 \$	2 341 \$	4 903 \$	6 739 \$	2 054 \$	4 685 \$
Par secteurs géographiques						
Canada	2 416 \$	683 \$	1 733 \$	2 158 \$	569 \$	1 589 \$
États-Unis	–	–	–	109	22	87
Mexique	1 494	535	959	1 343	424	919
Pérou	823	400	423	715	385	330
Chili	1 420	332	1 088	1 249	281	968
Colombie	364	132	232	322	109	213
Autres pays	727	259	468	843	264	579
Total	7 244 \$	2 341 \$	4 903 \$	6 739 \$	2 054 \$	4 685 \$

1) Les revenus d'intérêts comptabilisés à l'égard des prêts douteux au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2025 ont totalisé 95 \$ (2024 – 84 \$).

e) Compte de correction de valeur pour pertes sur créances

i) Principales données d'entrée et hypothèses clés

L'évaluation du compte de correction de valeur pour pertes sur créances de la Banque se fait selon une méthode en trois étapes fondée sur l'ampleur de la détérioration de la qualité du crédit depuis la comptabilisation initiale. Le résultat est obtenu à l'aide d'un ensemble de modèles complexes utilisant un certain nombre d'hypothèses sous-jacentes à l'égard du choix de données d'entrée variables et de leur interdépendance. Les principaux facteurs comprennent notamment :

- la modification de la notation de risque de l'emprunteur ou de l'instrument en raison de l'évolution de la qualité de leur crédit;
- la variation des volumes de transactions;
- l'évolution du contexte macroéconomique dont tiennent compte les variables utilisées dans les modèles (notamment, la croissance du PIB, les taux de chômage, les prix des marchandises, les taux d'intérêt et les indices des prix de l'immobilier) qui sont étroitement liées aux pertes sur créances du portefeuille pertinent;
- la modification des scénarios macroéconomiques et la pondération des probabilités au sein de chaque scénario;
- la migration des emprunteurs entre les trois étapes.

La Banque établit son compte de correction de valeur pour pertes sur créances selon quatre scénarios prospectifs fondés sur des pondérations probabilistes (de base, optimiste, pessimiste et très pessimiste).

La Banque tient compte de sources d'information et de données tant internes qu'externes pour obtenir des prévisions et projections objectives qui serviront à établir le compte de correction de valeur pour pertes sur créances. Elle prépare les scénarios au moyen des prévisions générées par Études économiques de la Banque Scotia. Les prévisions sont générées à l'aide de modèles dont les résultats sont ensuite modifiés au besoin par Études économiques de la Banque Scotia pour formuler un aperçu d'un « scénario de base » de la tendance future des scénarios économiques la plus probable. La mise au point du scénario de base et des scénarios de remplacement est supervisée par un comité de gouvernance qui est constitué de parties prenantes internes provenant de l'ensemble de la Banque. Le scénario de base définitif et les scénarios de remplacement découlent d'examen et de contrôles importants, et ils prennent en compte des jugements lors de la détermination tant des prévisions des scénarios que des pondérations probabilistes qui leur sont attribuées.

ii) Principales variables macroéconomiques

Les données d'entrée et les modèles utilisés pour calculer les pertes sur créances attendues pourraient ne pas toujours rendre compte de toutes les caractéristiques du marché à la date des états financiers. Des ajustements qualitatifs ou des ajustements selon l'approche par superposition peuvent être effectués pour certains portefeuilles ou territoires à titre d'ajustements temporaires dans les cas où, du point de vue de la Banque, les données d'entrée, les hypothèses ou les techniques de modélisation ne prennent pas en compte tous les facteurs de risque pertinents, notamment la survenance de perturbations économiques ou géopolitiques jusqu'à la date des états financiers. Comme l'exige l'IFRS 9, le compte de correction de valeur pour pertes sur créances pour chaque période doit être fondé sur des données, des hypothèses et des informations disponibles à cette date.

La Banque a créé un scénario prospectif de base et trois scénarios prospectifs de remplacement (un scénario optimiste et deux scénarios pessimistes) qu'elle a intégrés aux données essentielles utilisées dans les modèles de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances attendues. En raison de l'incertitude entourant les politiques commerciales américaines et l'évolution des tarifs douaniers, les scénarios au 31 octobre 2025 comportent différentes hypothèses à l'égard des tarifs douaniers imposés. Le scénario de base tient compte des tarifs douaniers qui ont été annoncés et mis en œuvre et ne tente donc pas de prévoir les annonces futures, y compris les accords commerciaux potentiels et les pauses tarifaires. Des hypothèses différentes sont prises en compte dans les scénarios de remplacement décrits plus bas. Les scénarios et hypothèses seront mis à jour à mesure que de nouvelles informations transparaîtront dans l'avenir.

Les politiques commerciales américaines et l'incertitude qu'elles suscitent ont façonné le contexte économique des douze derniers mois et ont pesé sur les perspectives. Les prévisions pour le Canada et les États-Unis ont été fréquemment révisées à mesure que la situation évoluait. Au Canada, les secteurs et les régions sensibles aux tarifs douaniers affichent une faiblesse plus précoce que prévu, ce qui se traduit par un profil de croissance pour 2025 plus modéré que ce qui était prévu l'an dernier. En revanche, les États-Unis ont fait preuve d'une résilience surprenante, soutenue par la forte activité liée à l'IA malgré les signes de faiblesse ailleurs dans l'économie. En conséquence, le profil de croissance des États-Unis pour 2025 est légèrement plus favorable qu'il y a douze mois. Les hausses inattendues et persistantes de la croissance américaine, combinées à une inflation tenace, ont retardé le début de l'assouplissement monétaire par rapport aux prévisions de l'an dernier. L'inflation dans les deux pays étant désormais plus proche de l'objectif et l'activité économique ralentissant, la Banque du Canada et la Réserve fédérale américaine ont réorienté leurs efforts de la maîtrise de l'inflation au soutien de la croissance, malgré les risques persistants de flambée de l'inflation. L'activité économique dans ces deux pays devrait afficher une amélioration modeste en 2026, à mesure que les effets des tarifs douaniers s'estomperont et que, au Canada, les mesures de relance et les plans d'infrastructure prévus dans le budget fédéral se feront ressentir.

En comparaison du scénario de base, le scénario optimiste rend compte d'une activité économique passablement plus vigoureuse. Le scénario pessimiste prévoit un choc de demande négatif accompagné d'une conjoncture financière globalement plus tendue, d'une croissance et d'une inflation plus faibles, et de taux directeurs plus bas que dans le scénario de base. Il prévoit également une combinaison de tarifs douaniers américains imposés aux économies mondiales, dont un tarif effectif de 7,5 % sur les importations en provenance du Canada et du Mexique, sans mesures de rétorsion de la part de ces pays. Le scénario très pessimiste prévoit une forte vague de stagflation qui entraîne une période prolongée d'incertitude sur les marchés financiers. Il tient compte aussi de tarifs douaniers américains près de trois fois plus élevés que ceux pris en compte dans le scénario pessimiste. Dans ce scénario, tous les pays répliquent. Il en découle une hausse des taux d'inflation qui exige de la part des banques centrales qu'elles haussent leurs taux directeurs à des niveaux supérieurs à ceux prévus dans le scénario de base afin de contrôler l'inflation, ce qui freine l'activité économique.

Les tableaux suivants présentent certaines des principales variables macroéconomiques utilisées pour calculer les estimations modélisées à l'égard du compte de correction de valeur pour pertes sur créances. Toute variation supplémentaire de ces variables jusqu'à la date des états financiers est prise en compte au moyen de l'intégration du jugement d'experts du crédit. Dans le cas du scénario de Base et des scénarios optimiste et pessimistes, les projections sont présentées pour les 12 prochains mois et pour la période prévisionnelle restante, ce qui constitue une projection à moyen terme.

31 octobre 2025	Scénario de base		Autre scénario – optimiste		Autre scénario – pessimiste		Autre scénario – très pessimiste	
	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante
Canada								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	1,2	2,2	2,4	3,1	-1,1	2,7	-4,4	3,4
Indice des prix à la consommation, variation annuelle (%)	1,9	2,2	2,1	2,7	1,4	2,0	5,0	2,4
Taux de chômage moyen (%)	7,0	5,8	6,6	4,7	8,2	6,4	11,2	7,0
Taux à un jour cible moyen de la Banque du Canada (%)	2,3	2,8	2,8	3,7	2,1	2,4	3,1	3,3
IPI – Indice des prix de l'immobilier, variation annuelle (%)	1,9	6,2	2,6	7,7	-2,0	6,7	-5,1	6,2
Taux de change moyen \$ US/\$ CA	1,32	1,30	1,31	1,29	1,37	1,29	1,45	1,30
États-Unis								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	1,4	2,3	1,9	3,2	-1,0	3,0	-3,7	3,5
Indice des prix à la consommation, variation annuelle (%)	2,6	2,5	2,7	2,8	2,7	2,4	6,0	2,7
Taux des fonds fédéraux cible, plafond, moyenne (%)	3,3	3,0	3,5	3,5	3,2	2,7	3,9	3,6
Taux de chômage moyen (%)	4,5	4,3	4,4	4,0	5,8	4,8	8,1	5,2
Mexique								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	-0,2	2,2	0,6	2,9	-2,4	2,6	-5,5	3,3
Taux de chômage moyen (%)	3,3	3,7	3,2	3,1	3,9	3,8	6,1	4,6
Chili								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	2,4	2,0	3,5	2,8	0,3	2,6	-3,7	3,5
Taux de chômage moyen (%)	7,9	6,7	7,7	6,4	9,0	6,9	11,2	7,3
Pérou								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	2,9	3,1	4,1	4,0	0,6	3,6	-1,0	4,1
Taux de chômage moyen (%)	5,7	6,1	5,3	5,2	6,7	6,5	10,5	7,6
Colombie								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	2,9	2,5	4,0	3,4	0,7	3,0	-1,0	3,5
Taux de chômage moyen (%)	10,3	9,9	10,0	9,1	12,0	10,5	18,9	12,5
Antilles								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	3,7	4,0	4,4	4,7	1,6	4,4	-0,6	4,9
Monde								
Prix du pétrole WTI moyen, \$ US/b	60	66	64	78	53	61	45	56
Prix du cuivre moyen, \$ US/lb	4,19	4,68	4,29	5,03	3,92	4,60	3,61	4,47
Croissance mondiale du PIB, variation annuelle (%)	2,2	2,7	3,0	3,5	0,3	3,2	-2,2	3,7

	Scénario de base		Autre scénario – optimiste		Autre scénario – pessimiste		Autre scénario – très pessimiste	
	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante
31 octobre 2024								
Canada								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	1,8	2,2	2,8	3,1	-1,6	2,9	-4,4	3,4
Indice des prix à la consommation, variation annuelle (%)	2,2	2,0	2,4	2,5	1,6	1,7	5,8	2,2
Taux de chômage moyen (%)	6,7	6,0	6,3	5,0	8,4	6,9	11,1	7,3
Taux à un jour cible moyen de la Banque du Canada (%)	3,3	2,6	3,5	3,6	2,9	2,0	4,0	3,2
IPI – Indice des prix de l'immobilier, variation annuelle (%)	1,6	4,2	2,4	5,5	-3,7	4,8	-5,8	4,1
Taux de change moyen \$ US/\$ CA	1,34	1,30	1,33	1,28	1,43	1,28	1,49	1,30
États-Unis								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	1,6	2,2	2,3	3,1	-1,6	3,0	-4,0	3,4
Indice des prix à la consommation, variation annuelle (%)	2,4	2,3	2,6	2,7	1,3	2,0	6,2	2,5
Taux des fonds fédéraux cible, plafond, moyenne (%)	4,1	2,9	4,1	3,4	3,6	1,8	4,8	3,4
Taux de chômage moyen (%)	4,3	4,3	4,2	3,9	6,0	4,9	8,1	5,2
Mexique								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	1,3	2,1	2,6	2,9	-0,8	2,6	-2,9	3,2
Taux de chômage moyen (%)	3,3	3,9	3,0	3,1	4,1	4,0	6,3	4,9
Chili								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	3,0	2,2	4,6	3,2	0,1	3,0	-3,6	3,8
Taux de chômage moyen (%)	7,9	6,7	7,6	6,0	9,5	7,0	11,5	7,4
Pérou								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	2,6	3,4	3,6	4,5	1,5	3,7	-0,5	4,3
Taux de chômage moyen (%)	6,7	6,2	6,2	5,2	8,1	6,5	11,8	8,0
Colombie								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	2,6	2,7	3,7	3,8	1,4	3,1	-0,5	3,6
Taux de chômage moyen (%)	11,1	10,1	10,7	9,1	13,5	10,6	19,8	13,0
Antilles								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	3,6	3,8	4,2	4,5	2,5	4,2	0,6	4,7
Monde								
Prix du pétrole WTI moyen, \$ US/b	73	69	78	83	60	60	53	58
Prix du cuivre moyen, \$ US/lb	4,99	5,29	5,16	5,86	4,50	5,13	4,32	5,02
Croissance mondiale du PIB, variation annuelle (%)	3,4	2,4	4,3	3,3	0,6	3,1	-1,5	3,5

iii) Sensibilité

Par rapport au scénario de base, la pondération de ces divers scénarios a fait passer le compte de correction de valeur pour pertes sur créances présenté au titre des actifs financiers pris en compte aux étapes 1 et 2 à 5 313 millions de dollars (2024 – 4 682 millions de dollars), contre 5 018 millions de dollars (2024 – 4 316 millions de dollars).

Au cours de l'exercice à l'étude, la Banque a amélioré certains de ses modèles établis selon l'IFRS 9. Les modèles améliorés sont plus sensibles aux changements dans les perspectives macroéconomiques. Si le compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'égard de ces actifs était calculé par la Banque à l'aide d'une moyenne pondérée selon les probabilités de ses deux scénarios pessimistes, le compte de correction de valeur à l'égard des instruments financiers productifs serait supérieur de 786 millions de dollars au compte de correction de valeur présenté au 31 octobre 2025 (31 octobre 2024 – 942 millions de dollars), compte non tenu des variations des ajustements qualitatifs par superposition et du jugement d'experts en matière de crédit. Les résultats réels différeront étant donné que ce scénario ne tient pas compte de la migration des expositions ni des changements dans le portefeuille en raison des mesures d'atténuation des risques et d'autres facteurs.

Selon nos scénarios fondés sur des pondérations probabilistes actuels, si tous nos actifs financiers productifs en étaient à l'étape 1, reflétant des pertes sur créances attendues pour une période de 12 mois, le compte de correction de valeur pour pertes sur créances serait inférieur de 801 millions de dollars (2024 – 693 millions de dollars) au compte de correction de valeur pour pertes sur créances présenté au titre des actifs financiers productifs.

iv) Compte de correction de valeur pour pertes sur créances

(en millions de dollars)	Solde au 1 ^{er} novembre 2024	Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances ¹⁾	Radiations nettes	Autres, y compris les écarts de conversion	Solde au 31 octobre 2025
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 208 \$	304 \$	(110)\$	58 \$	1 460 \$
Prêts personnels	2 319	1 951	(1 814)	(24)	2 432
Prêts sur cartes de crédit	1 160	1 399	(1 242)	38	1 355
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	2 036	1 072	(642)	(74)	2 392
	6 723 \$	4 726 \$	(3 808)\$	(2)\$	7 639 \$
Présentés dans :					
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts	6 536 \$				7 463 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des acceptations ²⁾	1				1
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de l'exposition au risque lié à des éléments hors bilan ³⁾	186				175

1) Exclut les montants liés aux autres actifs de (12)\$. La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, déduction faite de ces montants, s'est établie à 4 714 \$.

2) Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des acceptations est porté en diminution de l'actif financier à l'état consolidé de la situation financière.

3) Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de l'exposition au risque lié à des éléments hors bilan est comptabilisé dans les autres passifs à l'état consolidé de la situation financière.

(en millions de dollars)	Solde au 1 ^{er} novembre 2023	Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances ¹⁾	Radiations nettes	Autres, y compris les écarts de conversion	Solde au 31 octobre 2024
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 084 \$	257 \$	(76)\$	(57)\$	1 208 \$
Prêts personnels	2 414	1 893	(1 857)	(131)	2 319
Prêts sur cartes de crédit	1 237	1 122	(1 166)	(33)	1 160
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	1 876	790	(424)	(206)	2 036
	6 611 \$	4 062 \$	(3 523)\$	(427)\$	6 723 \$
Présentés dans :					
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts	6 372 \$				6 536 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des acceptations ²⁾	90				1
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de l'exposition au risque lié à des éléments hors bilan ³⁾	149				186

1) Exclut les montants liés aux autres actifs et aux reprises de pertes de valeur de (11)\$. La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, déduction faite de ces montants, s'est établie à 4 051 \$.

2) Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des acceptations est porté en diminution de l'actif financier à l'état consolidé de la situation financière.

3) Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de l'exposition au risque lié à des éléments hors bilan est comptabilisé dans les autres passifs à l'état consolidé de la situation financière.

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts

Au 31 octobre 2025 (en millions de dollars)	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	196 \$	424 \$	840 \$	1 460 \$
Prêts personnels	613	1 215	604	2 432
Prêts sur cartes de crédit	338	1 017	—	1 355
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	713	606	897	2 216
Total ¹⁾	1 860 \$	3 262 \$	2 341 \$	7 463 \$

1) Compte non tenu du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des autres actifs financiers, y compris les acceptations, les titres de placement, les dépôts auprès d'autres banques, les risques de crédit liés à des éléments hors bilan et les prises en pension, totalisant 191 \$.

Au 31 octobre 2024 (en millions de dollars)	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	165 \$	398 \$	645 \$	1 208 \$
Prêts personnels	544	1 154	621	2 319
Prêts sur cartes de crédit	288	872	—	1 160
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	586	475	788	1 849
Total ¹⁾	1 583 \$	2 899 \$	2 054 \$	6 536 \$

1) Compte non tenu du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des autres actifs financiers, y compris les acceptations, les titres de placement, les dépôts auprès d'autres banques, les risques de crédit liés à des éléments hors bilan et les prises en pension, totalisant 200 \$.

Le tableau qui suit présente les variations du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts.

(en millions de dollars)	Au 31 octobre 2025				Au 31 octobre 2024			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation								
Solde à l'ouverture de l'exercice	165 \$	398 \$	645 \$	1 208 \$	265 \$	321 \$	498 \$	1 084 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances								
Réévaluation ¹⁾	(235)	117	423	305	(271)	164	373	266
Actifs financiers nouvellement montés ou acquis	47	—	—	47	41	—	—	41
Décomptabilisation d'actifs financiers et d'actifs arrivés à échéance	(8)	(33)	—	(41)	(9)	(22)	—	(31)
Changements de modèles et de méthodes ⁷⁾	(2)	(14)	9	(7)	(22)	3	—	(19)
Transférés vers (depuis) :								
Étape 1	268	(216)	(52)	—	215	(165)	(50)	—
Étape 2	(44)	258	(214)	—	(40)	197	(157)	—
Étape 3	—	(101)	101	—	—	(84)	84	—
Radiations, montant brut	—	—	(135)	(135)	—	—	(100)	(100)
Recouvrements	—	—	25	25	—	—	24	24
Variations des taux de change et autres variations ⁶⁾	5	15	38	58	(14)	(16)	(27)	(57)
Solde à la clôture de l'exercice ²⁾	196 \$	424 \$	840 \$	1 460 \$	165 \$	398 \$	645 \$	1 208 \$
Prêts personnels								
Solde à l'ouverture de l'exercice	544 \$	1 154 \$	621 \$	2 319 \$	647 \$	1 103 \$	664 \$	2 414 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances								
Réévaluation ¹⁾	(620)	997	1 445	1 822	(686)	976	1 497	1 787
Actifs financiers nouvellement montés ou acquis	390	—	—	390	365	—	—	365
Décomptabilisation d'actifs financiers et d'actifs arrivés à échéance	(92)	(144)	—	(236)	(97)	(190)	—	(287)
Changements de modèles et de méthodes ⁷⁾	3	(33)	5	(25)	(68)	96	—	28
Transférés vers (depuis) :								
Étape 1	620	(604)	(16)	—	658	(642)	(16)	—
Étape 2	(207)	326	(119)	—	(231)	344	(113)	—
Étape 3	(8)	(473)	481	—	(13)	(504)	517	—
Radiations, montant brut	—	—	(2 127)	(2 127)	—	—	(2 145)	(2 145)
Recouvrements	—	—	313	313	—	—	288	288
Variations des taux de change et autres variations ⁶⁾	(17)	(8)	1	(24)	(31)	(29)	(71)	(131)
Solde à la clôture de l'exercice ²⁾	613 \$	1 215 \$	604 \$	2 432 \$	544 \$	1 154 \$	621 \$	2 319 \$
Prêts sur cartes de crédit								
Solde à l'ouverture de l'exercice	288 \$	872 \$	— \$	1 160 \$	414 \$	823 \$	— \$	1 237 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances								
Réévaluation ¹⁾	(319)	820	853	1 354	(361)	643	835	1 117
Actifs financiers nouvellement montés ou acquis	139	—	—	139	136	—	—	136
Décomptabilisation d'actifs financiers et d'actifs arrivés à échéance	(43)	(41)	—	(84)	(53)	(61)	—	(114)
Changements de modèles et de méthodes ⁷⁾	—	(10)	—	(10)	(38)	21	—	(17)
Transférés vers (depuis) :								
Étape 1	390	(390)	—	—	335	(335)	—	—
Étape 2	(128)	128	—	—	(135)	135	—	—
Étape 3	—	(380)	380	—	—	(330)	330	—
Radiations, montant brut	—	—	(1 466)	(1 466)	—	—	(1 356)	(1 356)
Recouvrements	—	—	224	224	—	—	190	190
Variations des taux de change et autres variations ⁶⁾	11	18	9	38	(10)	(24)	1	(33)
Solde à la clôture de l'exercice ²⁾	338 \$	1 017 \$	— \$	1 355 \$	288 \$	872 \$	— \$	1 160 \$
Total des prêts aux particuliers								
Solde à l'ouverture de l'exercice	997 \$	2 424 \$	1 266 \$	4 687 \$	1 326 \$	2 247 \$	1 162 \$	4 735 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances								
Réévaluation ¹⁾	(1 174)	1 934	2 721	3 481	(1 318)	1 783	2 705	3 170
Actifs financiers nouvellement montés ou acquis	576	—	—	576	542	—	—	542
Décomptabilisation d'actifs financiers et d'actifs arrivés à échéance	(143)	(218)	—	(361)	(159)	(273)	—	(432)
Changements de modèles et de méthodes ⁷⁾	1	(57)	14	(42)	(128)	120	—	(8)
Transférés vers (depuis) :								
Étape 1	1 278	(1 210)	(68)	—	1 208	(1 142)	(66)	—
Étape 2	(379)	712	(333)	—	(406)	676	(270)	—
Étape 3	(8)	(954)	962	—	(13)	(918)	931	—
Radiations, montant brut	—	—	(3 728)	(3 728)	—	—	(3 601)	(3 601)
Recouvrements	—	—	562	562	—	—	502	502
Variations des taux de change et autres variations ⁶⁾	(1)	25	48	72	(55)	(69)	(97)	(221)
Solde à la clôture de l'exercice ²⁾	1 147 \$	2 656 \$	1 444 \$	5 247 \$	997 \$	2 424 \$	1 266 \$	4 687 \$
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques								
Solde à l'ouverture de l'exercice	739 \$	508 \$	788 \$	2 035 \$	635 \$	403 \$	748 \$	1 786 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances								
Réévaluation ¹⁾	(66)	335	853	1 122	(210)	288	622	700
Actifs financiers nouvellement montés ou acquis	1 311	—	—	1 311	936	—	—	936
Décomptabilisation d'actifs financiers et d'actifs arrivés à échéance	(1 170)	(145)	(47)	(1 362)	(860)	(126)	(9)	(995)
Changements de modèles et de méthodes ⁷⁾	—	—	—	—	200	37	—	237
Transférés vers (depuis) :								
Étape 1	120	(120)	—	—	154	(154)	—	—
Étape 2	(89)	94	(5)	—	(110)	114	(4)	—
Étape 3	(3)	(33)	36	—	—	(21)	21	—
Radiations, montant brut	—	—	(700)	(700)	—	—	(484)	(484)
Recouvrements	—	—	58	58	—	—	60	60
Variations des taux de change et autres variations	12	1	(86)	(73)	(6)	(33)	(166)	(205)
Solde à la clôture de la période incluant l'exposition au risque lié à des éléments hors bilan ²⁾	854 \$	640 \$	897 \$	2 391 \$	739 \$	508 \$	788 \$	2 035 \$
Moins : Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de l'exposition au risque lié à des éléments hors bilan ^{2),3)}	(141)	(34)	—	(175)	(153)	(33)	—	(186)
Solde à la clôture de l'exercice ²⁾	713 \$	606 \$	897 \$	2 216 \$	586 \$	475 \$	788 \$	1 849 \$

1) Comprend les variations de risque de crédit qui découlent des augmentations importantes du risque de crédit, les variations du risque de crédit qui ne découlent pas des transferts entre les étapes, les changements dans les données et les hypothèses des modèles ainsi que les changements découlant des prélèvements au titre des engagements non prélevés.

2) Les revenus d'intérêts sur les prêts douteux pour les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts personnels, les prêts sur cartes de crédit et les prêts aux entreprises et aux administrations publiques ont totalisé 439 \$ (2024 – 443 \$).

3) Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de l'exposition au risque lié à des éléments hors bilan est comptabilisé dans les autres passifs à l'état consolidé de la situation financière.

4) Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des acceptations est porté en diminution de l'actif financier à l'état consolidé de la situation financière.

5) Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2025, les modalités contractuelles de certains actifs financiers ont été modifiées et la modification n'a pas entraîné de décomptabilisation. La valeur comptable des prêts qui ont été modifiés à la deuxième étape et à la troisième étape, avant la modification, s'est chiffrée à 2 833 \$ (2024 – 3 504 \$) et à 899 \$ (2024 – 726 \$), respectivement.

6) Les cessions sont incluses dans les variations des taux de change et autres variations.

7) Comprend les changements attribuables aux améliorations apportées aux modèles établis selon l'IFRS 9, y compris les changements servant à refléter les ajustements selon l'approche par superposition d'experts en matière de crédit qui sont désormais intégrés dans le modèle.

f) Valeur comptable des expositions en fonction de la notation du risque

Prêts hypothécaires à l'habitation	Au 31 octobre 2025				Au 31 octobre 2024			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ¹⁾	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ¹⁾	Total
Notation de PD (en millions de dollars)								
Très faible	219 905 \$	3 983 \$	– \$	223 888 \$	211 165 \$	3 262 \$	– \$	214 427 \$
Faible	83 755	4 820	–	88 575	78 344	3 625	–	81 969
Moyenne	15 870	8 618	–	24 488	19 205	2 072	–	21 277
Élevée	3 002	6 007	–	9 009	2 561	5 280	–	7 841
Très élevée	48	3 170	–	3 218	13	2 814	–	2 827
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation ²⁾	16 937	1 173	–	18 110	18 614	1 614	–	20 228
Défaut	–	–	2 903	2 903	–	–	2 372	2 372
Total	339 517	27 771	2 903	370 191	329 902	18 667	2 372	350 941
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	196	424	840	1 460	165	398	645	1 208
Valeur comptable	339 321 \$	27 347 \$	2 063 \$	368 731 \$	329 737 \$	18 269 \$	1 727 \$	349 733 \$

1) L'étape 3 comprend des prêts dépréciés acquis ou montés.

2) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

Prêts personnels	Au 31 octobre 2025				Au 31 octobre 2024			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ¹⁾	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ¹⁾	Total
Notation de PD (en millions de dollars)								
Très faible	31 009 \$	202 \$	– \$	31 211 \$	30 865 \$	– \$	– \$	30 865 \$
Faible	21 075	751	–	21 826	20 686	12	–	20 698
Moyenne	12 886	78	–	12 964	13 053	38	–	13 091
Élevée	10 331	5 659	–	15 990	10 535	4 843	–	15 378
Très élevée	35	2 651	–	2 686	76	2 743	–	2 819
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation ²⁾	22 465	2 354	–	24 819	20 482	1 929	–	22 411
Défaut	–	–	1 071	1 071	–	–	1 117	1 117
Total	97 801	11 695	1 071	110 567	95 697	9 565	1 117	106 379
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	613	1 215	604	2 432	544	1 154	621	2 319
Valeur comptable	97 188 \$	10 480 \$	467 \$	108 135 \$	95 153 \$	8 411 \$	496 \$	104 060 \$

1) L'étape 3 comprend des prêts dépréciés acquis ou montés.

2) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

Cartes de crédit	Au 31 octobre 2025				Au 31 octobre 2024			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Notation de PD (en millions de dollars)								
Très faible	2 646 \$	2 \$	– \$	2 648 \$	2 382 \$	3 \$	– \$	2 385 \$
Faible	3 171	11	–	3 182	2 872	25	–	2 897
Moyenne	4 792	26	–	4 818	4 631	55	–	4 686
Élevée	3 210	1 942	–	5 152	3 069	1 880	–	4 949
Très élevée	20	1 204	–	1 224	16	1 028	–	1 044
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation ¹⁾	582	439	–	1 021	895	518	–	1 413
Défaut	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	14 421	3 624	–	18 045	13 865	3 509	–	17 374
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	338	1 017	–	1 355	288	872	–	1 160
Valeur comptable	14 083 \$	2 607 \$	– \$	16 690 \$	13 577 \$	2 637 \$	– \$	16 214 \$

1) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

Engagements non prélevés – prêts aux particuliers	Au 31 octobre 2025				Au 31 octobre 2024			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Notation de PD (en millions de dollars)								
Très faible	126 681 \$	255 \$	– \$	126 936 \$	115 396 \$	2 \$	– \$	115 398 \$
Faible	22 102	71	–	22 173	17 947	26	–	17 973
Moyenne	9 569	13	–	9 582	8 128	22	–	8 150
Élevée	4 047	631	–	4 678	3 490	505	–	3 995
Très élevée	14	351	–	365	10	305	–	315
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation ¹⁾	9 039	2 049	–	11 088	12 634	2 749	–	15 383
Défaut	–	–	–	–	–	–	–	–
Valeur comptable	171 452 \$	3 370 \$	– \$	174 822 \$	157 605 \$	3 609 \$	– \$	161 214 \$

1) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

États financiers consolidés

Total des prêts aux particuliers

Notation de PD (en millions de dollars)	Au 31 octobre 2025				Au 31 octobre 2024			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ¹⁾	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ¹⁾	Total
Très faible	380 241 \$	4 442 \$	– \$	384 683 \$	359 808 \$	3 267 \$	– \$	363 075 \$
Faible	130 103	5 653	–	135 756	119 849	3 688	–	123 537
Moyenne	43 117	8 735	–	51 852	45 017	2 187	–	47 204
Élevée	20 590	14 239	–	34 829	19 655	12 508	–	32 163
Très élevée	117	7 376	–	7 493	115	6 890	–	7 005
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation ²⁾	49 023	6 015	–	55 038	52 625	6 810	–	59 435
Défaut	–	–	3 974	3 974	–	–	3 489	3 489
Total	623 191	46 460	3 974	673 625	597 069	35 350	3 489	635 908
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 147	2 656	1 444	5 247	997	2 424	1 266	4 687
Valeur comptable	622 044 \$	43 804 \$	2 530 \$	668 378 \$	596 072 \$	32 926 \$	2 223 \$	631 221 \$

1) L'étape 3 comprend des prêts dépréciés acquis ou montés.

2) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

Prêts aux entreprises et aux administrations publiques

Notation de PD (en millions de dollars)	Au 31 octobre 2025				Au 31 octobre 2024			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ¹⁾	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ¹⁾	Total
Première qualité	138 789 \$	1 482 \$	– \$	140 271 \$	146 999 \$	1 829 \$	– \$	148 828 \$
Qualité inférieure	121 999	7 169	–	129 168	124 749	8 800	–	133 549
Sous surveillance	7	4 468	–	4 475	10	4 819	–	4 829
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation ²⁾	2 485	36	–	2 521	2 190	25	–	2 215
Défaut	–	–	3 270	3 270	–	–	3 250	3 250
Total	263 280	13 155	3 270	279 705	273 948	15 473	3 250	292 671
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	713	606	897	2 216	586	475	788	1 849
Valeur comptable	262 567 \$	12 549 \$	2 373 \$	277 489 \$	273 362 \$	14 998 \$	2 462 \$	290 822 \$

1) L'étape 3 comprend des prêts dépréciés acquis ou montés.

2) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

Engagements non prélevés – prêts aux entreprises et aux administrations publiques

Notation de PD (en millions de dollars)	Au 31 octobre 2025				Au 31 octobre 2024			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ¹⁾	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ¹⁾	Total
Première qualité	242 637 \$	1 101 \$	– \$	243 738 \$	243 635 \$	1 124 \$	– \$	244 759 \$
Qualité inférieure	60 136	1 841	–	61 977	59 572	2 894	–	62 466
Sous surveillance	–	1 007	–	1 007	–	1 142	–	1 142
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation ²⁾	4 593	1	–	4 594	3 921	–	–	3 921
Défaut	–	–	31	31	–	–	32	32
Total	307 366	3 950	31	311 347	307 128	5 160	32	312 320
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	141	34	–	175	153	33	–	186
Valeur comptable	307 225 \$	3 916 \$	31 \$	311 172 \$	306 975 \$	5 127 \$	32 \$	312 134 \$

1) L'étape 3 comprend des prêts dépréciés acquis ou montés.

2) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

Total des prêts autres qu'aux particuliers

Notation de PD (en millions de dollars)	Au 31 octobre 2025				Au 31 octobre 2024			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ¹⁾	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ¹⁾	Total
Première qualité	381 426 \$	2 583 \$	– \$	384 009 \$	390 634 \$	2 953 \$	– \$	393 587 \$
Qualité inférieure	182 135	9 010	–	191 145	184 321	11 694	–	196 015
Sous surveillance	7	5 475	–	5 482	10	5 961	–	5 971
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation ²⁾	7 078	37	–	7 115	6 111	25	–	6 136
Défaut	–	–	3 301	3 301	–	–	3 282	3 282
Total	570 646	17 105	3 301	591 052	581 076	20 633	3 282	604 991
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	854	640	897	2 391	739	508	788	2 035
Valeur comptable	569 792 \$	16 465 \$	2 404 \$	588 661 \$	580 337 \$	20 125 \$	2 494 \$	602 956 \$

1) L'étape 3 comprend des prêts dépréciés acquis ou montés.

2) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

g) Prêts en souffrance autres que les prêts douteux¹⁾

Un prêt est considéré comme en souffrance lorsque la contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle. Le tableau qui suit présente la valeur comptable des prêts en souffrance qui ne sont pas classés dans les prêts douteux. Lorsque les emprunteurs ont choisi de participer à des programmes de report de paiements, les reports des paiements ne constituent pas des défauts de paiement et ces prêts demeurent dans la même catégorie du classement chronologique pendant la période de report.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2025 ²⁾				2024 ²⁾			
	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	91 jours et plus ³⁾	Total	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	91 jours et plus ³⁾	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 603 \$	767 \$	– \$	2 370 \$	1 418 \$	718 \$	– \$	2 136 \$
Prêts personnels	691	353	–	1 044	647	343	–	990
Prêts sur cartes de crédit	289	189	430	908	242	172	398	812
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	238	104	–	342	192	48	–	240
Total	2 821 \$	1 413 \$	430 \$	4 664 \$	2 499 \$	1 281 \$	398 \$	4 178 \$

1) Les prêts en souffrance depuis 30 jours ou moins ne sont pas présentés dans cette analyse, étant donné qu'ils ne sont pas considérés comme en souffrance sur le plan administratif.

2) En ce qui a trait aux prêts pour lesquels des reports de paiement ont été accordés, les reports de paiements ne constituent pas des défauts de paiement et ces prêts demeurent dans la même catégorie du classement chronologique pendant la période de report. Une fois la période de report terminée, le calcul normal des retards de paiement reprend.

3) Tous les prêts en souffrance depuis plus de 90 jours sont considérés comme douteux, sauf pour ce qui est des créances sur cartes de crédit, qui sont considérées comme étant des prêts douteux lorsqu'elles sont en souffrance depuis 180 jours.

h) Prêts dépréciés dès leur acquisition

Certains actifs financiers, notamment les prêts, sont dépréciés dès leur comptabilisation initiale au moment de leur acquisition ou de leur montage. Le tableau qui suit présente les détails de ces actifs :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2025	2024
Solde du principal impayé ¹⁾	224 \$	243 \$
Ajustements de la juste valeur au titre du crédit	(24)	(29)
Valeur comptable	200	214
Compte de correction de valeur à l'étape 3	(1)	(1)
Valeur comptable, déduction faite du compte de correction de valeur connexe	199 \$	213 \$

1) Représente le montant de l'encours en principal, déduction faite des radiations.

13 Décomptabilisation d'actifs financiers

Titrisation des prêts hypothécaires à l'habitation

La Banque titrise des prêts hypothécaires à l'habitation entièrement assurés, qu'ils soient montés par la Banque ou par des tiers, en créant des titres hypothécaires (« TH ») aux termes du Programme des TH de la *Loi nationale sur l'habitation* (le « Programme des TH LNH ») cautionné par la Société canadienne d'hypothèque et de logement (la « SCHL »). Les TH créés aux termes de ce programme sont principalement vendus à la Fiducie du Canada pour l'habitation (la « FCH »), organisme gouvernemental, dans le cadre du programme des Obligations hypothécaires du Canada (« OHC »), ou encore à des tiers investisseurs. La FCH émet des titres en faveur de tiers investisseurs.

Aux termes des programmes de vente de prêts hypothécaires décrits ci-dessus, certaines transactions ne satisfaisaient pas aux exigences de décomptabilisation, la Banque conservant le risque de remboursement par anticipation et le risque de taux d'intérêt associés à ces prêts. Ces risques constituent la quasi-totalité des risques et des avantages liés aux actifs transférés et, par conséquent, les prêts hypothécaires continuent d'être comptabilisés à l'état de la situation financière de la Banque.

Toutefois, certains prêts hypothécaires pouvaient être décomptabilisés, soit lorsque la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété a été transférée à des tiers. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2025, la Banque a vendu et décomptabilisé de tels prêts d'une valeur de 4 550 millions de dollars (2024 – 8 486 millions de dollars). La banque conserve une participation résiduelle dans les prêts hypothécaires décomptabilisés, laquelle représente sa participation continue. Au 31 octobre 2025, la valeur comptable de ces participations résiduelles s'élevait à 365 millions de dollars (2024 – 491 millions de dollars).

Les prêts hypothécaires transférés demeurent pris en compte sous « Prêts hypothécaires à l'habitation » dans l'état consolidé de la situation financière. Le produit en trésorerie tiré du transfert est traité comme un emprunt garanti et est comptabilisé sous « Dépôts – Entreprises et administrations publiques » dans l'état consolidé de la situation financière.

La valeur comptable des actifs transférés qui ne réunissent pas les critères de décomptabilisation et des passifs connexes est présentée ci-après :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2025 ¹⁾	2024 ¹⁾
Actifs		
Valeur comptable des prêts hypothécaires à l'habitation	8 759 \$	11 190 \$
Autres actifs connexes ²⁾	6 868	7 202
Passifs		
Valeur comptable des passifs connexes	15 531	17 923

1) La juste valeur des actifs transférés s'établissait à 15 298 \$ (2024 – 18 092 \$) et la juste valeur des passifs connexes, à 15 593 \$ (2024 – 17 692 \$), ce qui correspond à une position nette de (295) \$ (2024 – 400 \$).

2) Ces montants comprennent les fonds détenus en fiducie et les actifs de placement autorisés par la FCH, y compris les opérations de pension sur titres hypothécaires, acquis aux termes du compte de réinvestissement du capital que la Banque doit maintenir afin de pouvoir participer aux programmes.

Titrisation de créances sur cartes de crédit et de prêts automobiles

La Banque titrise une partie de ses créances sur cartes de crédit et de ses prêts automobiles non garantis au moyen d'entités structurées consolidées. Ces créances demeurent prises en compte dans les « Prêts sur cartes de crédit » et les « Prêts personnels » à l'état consolidé de la situation financière. De plus amples renseignements sont fournis à la note 14.

Titres mis en pension et titres prêtés

La Banque conclut des transactions de mise en pension et de prêt de titres dans le cadre desquelles elle transfère des actifs en s'engageant à les racheter à une date ultérieure et conserve la totalité des principaux risques et des avantages liés à la propriété des actifs transférés. Les actifs transférés demeurent inscrits à l'état consolidé de la situation financière.

Le tableau qui suit présente la valeur comptable des actifs transférés et des passifs connexes :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2025 ¹⁾	2024 ¹⁾
Valeur comptable des actifs connexes à ce qui suit :		
Titres mis en pension ²⁾	174 010 \$	174 334 \$
Titres prêtés	78 548	58 477
Total	252 558	232 811
Valeur comptable des passifs connexes ³⁾	189 144 \$	190 449 \$

1) La juste valeur des actifs transférés s'établissait à 252 558 \$ (2024 – 232 811 \$) et la juste valeur des passifs connexes, à 189 144 \$ (2024 – 190 449 \$), ce qui correspond à une position nette de 63 414 \$ (2024 – 42 362 \$).

2) Compte non tenu du surnantissement des actifs.

3) Les passifs au titre des conventions de prêt de titres ne comprennent que les montants liés aux garanties en trésorerie reçues. Se reporter à la note 34a)iv).

Autres arrangements hors bilan

La Banque utilise une structure de financement par fonds propres pour transférer l'exposition au risque de crédit aux porteurs de titres de cette structure. Bien que l'exposition au risque de crédit soit transférée, les actifs connexes ne sont pas décomptabilisés du bilan. Se reporter à la note 14 pour obtenir de plus amples détails.

14 Entités structurées**a) Entités structurées consolidées***Fonds multicédant américain*

Le fonds multicédant parrainé par la Banque aux États-Unis achète des actifs financiers de première qualité auprès de tiers indépendants (les « vendeurs ») au moyen de fonds obtenus par l'émission de papier commercial adossé à des actifs bénéficiant d'une cote élevée. Les vendeurs continuent de gérer les actifs financiers et de fournir des rehaussements de crédit au moyen de protections par surnantissement et de réserves de trésorerie.

Chacun des actifs achetés par le fonds multicédant est financé par une facilité de trésorerie qui lui est propre, fournie par la Banque sous la forme d'une convention d'achat d'actifs liquides (« CAAL »). L'objet premier de la CAAL consiste à fournir une source de financement de rechange dans l'éventualité où le fonds multicédant se trouverait dans l'incapacité d'émettre du papier commercial adossé à des actifs sur le marché. L'agent administratif peut exiger de la Banque, en sa qualité de fournisseur de trésorerie, qu'elle achète une participation dans les actifs connexes détenus par le fonds multicédant. La Banque n'est pas tenue de s'exécuter conformément aux CAAL si le fonds multicédant lui-même devient insolvable.

Les conventions de liquidités que la Banque a conclues avec le fonds multicédant exigent de celle-ci qu'elle finance la valeur nominale intégrale des actifs, y compris les actifs en souffrance, s'il en est, du fonds multicédant. Cette facilité sert à éponger les pertes relatives aux actifs en souffrance, s'il en est, qui sont en sus des pertes épongées par les rehaussements de crédit propres à des actifs particuliers. En outre, la Banque détient les billets subordonnés émis par le fonds multicédant.

L'exposition de la Banque liée au fonds multicédant américain aux termes de la CAAL, y compris l'obligation d'acheter des actifs en souffrance et le placement de la Banque dans le billet subordonné du fonds multicédant, oblige la Banque à éponger les pertes qui pourraient être importantes au regard de celui-ci, ce qui, de concert avec sa capacité de diriger les activités du fonds multicédant, fait en sorte que la Banque consolide le fonds multicédant américain.

La majorité des actifs du fonds multicédant de 14 milliards de dollars (2024 – 11 milliards de dollars) sont inclus dans les « Prêts aux entreprises et aux administrations publiques » à l'état consolidé de la situation financière de la Banque.

Des restrictions contractuelles existent à l'égard de la capacité du fonds multicédant américain consolidé par la Banque de transférer des fonds à cette dernière. La Banque ne peut accéder aux actifs du fonds multicédant aux termes des accords pertinents. La Banque n'a aucun droit à l'égard des actifs du fonds multicédant. Dans le cours normal des activités, les actifs du fonds multicédant ne peuvent servir qu'à régler les obligations de ce dernier.

Structures de financement bancaire et structures de financement par fonds propres

La Banque a recours à des structures de financement bancaires et par fonds propres pour faciliter le financement économique de ses propres activités, y compris l'émission d'obligations sécurisées et de billets. Les activités des entités de financement structurées se limitent généralement à la détention de participations dans un groupe d'actifs ou de créances générés par la Banque. Les structures de financement par capitaux propres comprennent la fiducie Scotiabank LRCN Trust, qui a été créée dans le cadre de l'émission par la Banque d'instruments de fonds propres réglementaires admissibles. Ces entités structurées sont consolidées, la Banque ayant le pouvoir décisionnel et la capacité d'utiliser son pouvoir pour influencer sur les rendements.

Obligations sécurisées

La Banque a un programme enregistré d'obligations sécurisées au moyen duquel elle émet des titres de créance garantis par la Société en commandite garante d'obligations sécurisées Banque Scotia (la « Société en commandite »). Dans le cadre de ce programme, la Société en commandite achète des prêts hypothécaires à l'habitation non assurés auprès de la Banque, au moyen de financement fourni par cette dernière.

Au 31 octobre 2025, des obligations sécurisées de 46,7 milliards de dollars (2024 – 47,0 milliards de dollars) étaient en circulation et prises en compte dans les « Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques » à l'état consolidé de la situation financière. Les obligations sécurisées en circulation de la Banque sont libellées en dollars américains, en livres sterling, en francs suisses, en euros, en dollars canadiens et en couronnes norvégiennes. Au 31 octobre 2025, les actifs donnés en nantissement à l'égard de ces obligations sécurisées étaient des prêts hypothécaires à l'habitation non assurés libellés en dollars canadiens de 44,8 milliards de dollars (2024 – 48,0 milliards de dollars). Ces montants excluent les activités liées aux obligations sécurisées détenues par la Banque et qui sont éliminées lors de la consolidation.

Fiducie de titrisation de créances sur cartes de crédit

La Banque titrise une partie de ses créances sur cartes de crédit canadiennes au moyen d'une entité structurée parrainée par la Banque. Cette entité émet des billets de premier rang et subordonnés en faveur d'investisseurs tiers et le produit de ces émissions est affecté à l'achat de participations en copropriété dans des créances sur cartes de crédit montées par la Banque. Le recours des porteurs de billets se limite à la participation achetée.

La Banque est responsable de l'administration des créances sur cartes de crédit transférées et des fonctions administratives de l'entité. Au 31 octobre 2025, des billets de catégorie A de 2,3 milliards de dollars américains (3,2 milliards de dollars canadiens équivalents) (2024 – 2,4 milliards de dollars américains, soit 3,3 milliards de dollars canadiens équivalents) et des billets subordonnés de catégories B et C de 196 millions de dollars américains (274 millions de dollars canadiens équivalents) (2024 – 209 millions de dollars américains, soit 291 millions de dollars canadiens équivalents) étaient en circulation et inclus dans les « Dépôts – Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques » à l'état consolidé de la situation financière. Au 31 octobre 2025, les actifs donnés en nantissement à l'égard des billets offerts et conservés étaient constitués de créances sur cartes de crédit libellées en dollars canadiens s'élevant à 3,6 milliards de dollars (2024 – 3,8 milliards de dollars).

Fiducies de titrisation de créances sur prêts automobiles

La Banque titrise une partie de ses créances automobiles au Canada par l'intermédiaire de Securitized Term Auto Receivables Trust (« SSTRT ») et de Securitized Term Auto Receivables Trust 2025-A (« START 2025-A »), des entités structurées consolidées que parraine la Banque. Ces entités structurées émettent des billets offerts en faveur d'investisseurs tiers et des billets conservés par la Banque. Le recours des porteurs de billets se limite aux créances et au compte de réserve de trésorerie.

Au 31 octobre 2025, des billets offerts de 301 millions de dollars américains (423 millions de dollars canadiens équivalents) (31 octobre 2024 – néant) émis à des investisseurs tiers étaient en circulation et inclus dans les « Dépôts – Entreprises et administrations publiques » à l'état consolidé de la situation financière. La vente de ces créances ne satisfait pas aux critères de décomptabilisation, et la Banque continue de comptabiliser les créances à son état consolidé de la situation financière. Au 31 octobre 2025, les actifs donnés en nantissement à l'égard des billets offerts et conservés étaient des créances sur prêts automobiles canadiennes libellées en dollars canadiens s'élevant à 4 488 millions de dollars (2024 – néant).

Fiducie Scotiabank LRCN Trust

La Banque parraine la fiducie Scotiabank LRCN Trust établie en lien avec l'émission des billets avec remboursement de capital à recours limité. Au 31 octobre 2025, des billets avec remboursement de capital à recours limité émis en externe de 8,4 milliards de dollars (2024 – 5,5 milliards de dollars) étaient en circulation et inclus au poste « Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres » à l'état consolidé de la situation financière. Se reporter à la note 23b), « Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres », pour un complément d'information.

Autres

Les actifs des autres entités structurées consolidées sont composés de titres, de dépôts auprès d'autres banques et d'autres actifs visant à répondre aux besoins de la Banque et à ceux de ses clients.

b) Entités structurées non consolidées

Le tableau qui suit présente des renseignements sur les autres entités structurées sur lesquelles la Banque n'exerce pas le contrôle et que, par conséquent, elle ne consolide pas.

(en millions de dollars)	Au 31 octobre 2025			
	Fonds multicédants canadiens gérés par la Banque	Entités de financement structuré	Autres structures de financement	Total
Total des actifs (inscrits dans les états financiers de l'entité structurée)	6 971 \$	22 746 \$	2 575 \$	32 292 \$
Actifs comptabilisés dans les états financiers de la Banque :				
Actifs détenus à des fins de transaction	26	709	–	735
Titres de placement	–	786	–	786
Prêts ¹⁾	–	8 546	–	8 546
Autres	–	52	99	151
	26	10 093	99	10 218
Passifs comptabilisés dans les états financiers de la Banque :				
Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques	–	–	2 533	2 533
Autres	–	–	43	43
	–	–	2 576	2 576
Risque de perte maximal de la Banque	6 997 \$ ²⁾	22 670 \$	71 \$	29 738 \$

(en millions de dollars)	Au 31 octobre 2024			
	Fonds multicédants canadiens gérés par la Banque	Entités de financement structuré	Autres structures de financement	Total
Total des actifs (inscrits dans les états financiers de l'entité structurée)	6 299 \$	13 695 \$	1 870 \$	21 864 \$
Actifs comptabilisés dans les états financiers de la Banque :				
Actifs détenus à des fins de transaction	8	306	–	314
Titres de placement	–	842	–	842
Prêts ¹⁾	–	4 757	–	4 757
Autres	–	35	93	128
	8	5 940	93	6 041
Passifs comptabilisés dans les états financiers de la Banque :				
Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques	–	–	1 842	1 842
Instruments financiers dérivés	–	–	28	28
	–	–	1 870	1 870
Risque de perte maximal de la Banque	6 307 \$ ²⁾	11 469 \$	76 \$	17 852 \$

1) Les soldes des prêts sont présentés déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances.

2) Exclusion faite d'un montant d'au plus 1,6 milliard de dollars (2024 – 1,4 milliard de dollars) au titre des facilités de trésorerie de sûreté fournies par la Banque à ces fonds multicédants en fonction de leurs acquisitions futures d'actifs.

Le risque de perte maximal de la Banque représente le montant notionnel des garanties, des facilités de trésorerie et des autres mécanismes de soutien au crédit offerts à l'entité structurée, le montant exposé au risque de crédit de certains contrats dérivés conclus avec les entités et le montant investi lorsque la Banque détient une participation dans l'entité structurée. La Banque a inscrit un montant de 10,2 milliards de dollars (2024 – 6,1 milliards de dollars) à l'état consolidé de la situation financière au 31 octobre 2025 au titre du risque de perte maximal total, montant qui correspond essentiellement à des prêts accordés à des entités structurées.

Fonds multicédants canadiens gérés par la Banque

En 2025, la Banque a créé Temperance Street Funding Trust, un fonds multicédant canadien. La Banque parraine au total trois fonds multicédants canadiens. Les fonds multicédants achètent des actifs auprès de tiers indépendants (les « vendeurs ») au moyen de fonds obtenus par l'émission de papier commercial adossé à des actifs. Les vendeurs continuent de gérer les actifs et de fournir des rehaussements de crédit au moyen de protections par surnantissement et de réserves de trésorerie. La Banque ne détient aucun droit sur ces actifs, étant donné qu'ils sont disponibles pour couvrir les obligations des programmes respectifs, mais elle gère, contre rémunération, les programmes de vente de papier commercial. Pour assurer le remboursement du papier commercial en temps opportun, chaque groupe d'actifs financé par les fonds multicédants est assorti d'une CAAL ou d'une convention de liquidité (« CL ») qui lui est propre, conclue avec la Banque. Aux termes de la CAAL ou de la CL, la Banque, en sa qualité de fournisseur de trésorerie, est tenue d'acheter les actifs qui ne sont pas en souffrance, lesquels sont transférés par le fonds multicédant au coût initialement payé par celui-ci, comme l'indique le tableau ci-dessus. Aux termes des conventions de liquidités, la Banque n'est habituellement pas tenue d'acheter les actifs en souffrance. De plus, la Banque n'a fourni aucun rehaussement de crédit pour l'ensemble du programme au titre de ces fonds multicédants.

Bien que la Banque détienne le pouvoir sur les activités pertinentes de ces fonds, son exposition à la variabilité des rendements est limitée; par conséquent, elle ne consolide pas les trois fonds multicédants canadiens.

Entités de financement structuré

La Banque détient des participations dans des entités structurées utilisées pour aider les sociétés clientes à obtenir du financement économique au moyen de leurs structures de titrisation. Pour ces types de structures, la Banque peut agir en tant qu'administrateur, investisseur ou une combinaison des deux.

La Banque fournit des facilités de crédit de premier rang à des entités structurées non liées créées par des tiers et dont le but est l'acquisition ou le montage de prêts aux fins de l'émission de titres adossés à des prêts avec flux groupés (« TPF »). Ces facilités de crédit bénéficient de fonds propres subordonnés fournis soit par le gestionnaire des garanties, soit par des tiers investisseurs au moyen d'un financement subordonné, d'une injection de capitaux ou d'un apport d'actifs. Les fonds propres subordonnés représentent la première tranche pour perte qui absorbe les pertes avant les titres de premier rang de la Banque. Le courtier membre du groupe de la Banque agit à titre d'arrangeur et d'agent de placement des TPF. Le produit de la vente des TPF sert à rembourser les facilités de crédit de premier rang. La Banque ne consolide pas ces entités, car elle n'exerce pas de pouvoir décisionnel sur leurs activités pertinentes, qui comprennent l'acquisition ou le montage de prêts et la gestion globale du portefeuille sous-jacent. Au 31 octobre 2025, la Banque avait financé 8 114 millions de dollars des facilités de crédit fournies à ces entités structurées (31 octobre 2024 – 4 243 millions de dollars).

Autres arrangements hors bilan

La Banque utilise une structure de financement pour transférer le risque de crédit que posent certains prêts et elle achète de la protection de crédit visant des événements de crédit admissibles émanant de cette structure. La structure s'acquitte de ses obligations au moyen du produit en trésorerie tiré de l'émission de billets liés à des garanties. Les prêts ne sont pas vendus ni attribués à la structure et ils demeurent inscrits à l'état consolidé de la situation financière de la Banque. Le solde en principal total des billets liés à des garanties émis par cette structure et en circulation s'établissait à 1 697 millions de dollars au 31 octobre 2025 (31 octobre 2024 – 1 002 millions de dollars). Ces éléments sont pris en compte sous « Dépôts – Entreprises et administrations publiques » dans l'état consolidé de la situation financière.

Bien que la Banque détienne le contrôle sur les activités pertinentes de ces structures, son exposition à la variabilité des rendements est limitée; par conséquent, elle ne consolide pas ces structures.

c) Autres entités parrainées par la Banque non consolidées

La Banque parraine des entités structurées non consolidées, y compris des fonds communs de placement, dans lesquelles elle détient une participation négligeable ou inexistante à la date de clôture. La Banque parraine une entité lorsqu'elle est impliquée de manière importante dans la conception et la formation initiales de l'entité structurée et que l'entité utilise le nom de la Banque pour promouvoir les instruments, qui sont soutenus par la réputation et l'obligation de la Banque. La Banque tient également compte d'autres facteurs, comme sa participation continue et son obligation de déterminer si, en substance, elle parraine l'entité.

Au 31 octobre 2025, la Banque avait tiré des revenus de 2 851 millions de dollars (2024 – 2 547 millions de dollars) des entités de fonds communs de placement non consolidées qu'elle parraine.

15 Immobilisations corporelles

(en millions de dollars)	Terrains et bâtiments	Matériel	Actifs technologiques	Améliorations locatives	Actifs au titre de droits d'utilisation	Total
Coût						
Solde au 31 octobre 2023	1 813 \$	1 809 \$	705 \$	1 854 \$	4 336 \$	10 517 \$
Entrées	120	232	73	134	125	684
Sorties/mises hors service	(149)	(183)	(155)	(67)	(77)	(631)
Écarts de conversion et autres	(48)	(78)	10	(44)	(43)	(203)
Solde au 31 octobre 2024	1 736 \$	1 780 \$	633 \$	1 877 \$	4 341 \$	10 367 \$
Entrées	194	144	88	117	210	753
Sorties/mises hors service ¹⁾	(481)	(82)	(25)	(92)	(118)	(798)
Écarts de conversion et autres	(129)	44	126	112	80	233
Solde au 31 octobre 2025	1 320 \$	1 886 \$	822 \$	2 014 \$	4 513 \$	10 555 \$
Cumul de l'amortissement						
Solde au 31 octobre 2023	686 \$	1 268 \$	381 \$	1 152 \$	1 388 \$	4 875 \$
Amortissement	49	94	140	116	331	730
Sorties/mises hors service	(50)	(75)	(145)	(40)	(62)	(372)
Écarts de conversion et autres	(22)	(26)	(14)	(40)	(16)	(118)
Solde au 31 octobre 2024	663 \$	1 261 \$	362 \$	1 188 \$	1 641 \$	5 115 \$
Amortissement	36	83	133	113	318	683
Sorties/mises hors service	(44)	(67)	(17)	(71)	(107)	(306)
Écarts de conversion et autres	28	1	77	40	36	182
Solde au 31 octobre 2025	683 \$	1 278 \$	555 \$	1 270 \$	1 888 \$	5 674 \$
Valeur comptable nette						
Solde au 31 octobre 2024	1 073 \$	519 \$	271 \$	689 \$	2 700 \$	5 252 \$ ²⁾
Solde au 31 octobre 2025	637 \$	608 \$	267 \$	744 \$	2 625 \$	4 881 \$²⁾

1) Tient compte d'une perte de valeur nette comptabilisée au premier trimestre de 2025 relativement à l'entente visant la vente des activités bancaires en Colombie, au Costa Rica et au Panama. Se reporter à la note 35 pour obtenir de plus amples renseignements.

2) Comprend des immeubles de placement de 39 \$ (2024 – 36 \$).

16 Participations dans des sociétés associées

La Banque a des participations importantes dans les sociétés associées qui suivent :

	2025				2024	
Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Pays de constitution	Nature des activités	Pourcentage de participation	Date des états financiers ¹⁾	Valeur comptable	Valeur comptable
KeyCorp ²⁾	États-Unis	Services bancaires	14,9 %	30 septembre 2025	4 379 \$	– \$
Bank of Xi'an Co. Ltd. ³⁾	Chine	Services bancaires	18,1 %	30 septembre 2025	729	658
Maduro & Curriel's Bank N.V. ⁴⁾	Curaçao	Services bancaires	48,1 %	30 septembre 2025	570	527

1) Réflète la date des plus récents états financiers.

2) Le 27 décembre 2024, la Banque a finalisé l'acquisition d'une participation supplémentaire de 10 % dans KeyCorp, ce qui a porté sa participation totale à 14,9 % (se reporter à la note 35 pour obtenir de plus amples détails). La Banque exerce une influence notable sur KeyCorp en raison de la participation qu'elle possède et de sa représentation au conseil d'administration. Selon le cours à la Bourse de New York, la valeur de marché du placement de la Banque dans KeyCorp s'élevait à 4 018 \$ au 31 octobre 2025. Au cours de l'exercice, les dividendes reçus de KeyCorp de 140 \$ ont été comptabilisés à titre de réduction de la valeur comptable de la participation dans une société associée.

3) Selon le cours à la Bourse de Shanghai, la valeur de marché du placement de la Banque dans Bank of Xi'an Co. Ltd. s'élevait à 617 \$ (31 octobre 2024 – 570 \$). La Banque exerce une influence notable sur Bank of Xi'an Co. Ltd. en raison de sa représentation au conseil d'administration et de la participation qu'elle possède.

4) L'organisme de réglementation local oblige les institutions financières à constituer des réserves à l'égard des risques bancaires généraux. Ces réserves, qui ne sont pas requises aux termes des IFRS, représentent des résultats non distribués liés à une société associée à l'étranger, lesquels sont soumis à des restrictions réglementaires locales. Au 31 octobre 2025, ces réserves s'établissaient à 76 \$ (2024 – 74 \$).

Test de dépréciation de Bank of Xi'an Co. Ltd.

En date du 31 octobre 2025, la valeur de marché du placement de la Banque dans Bank of Xi'an Co. Ltd. fondée sur le cours à la Bourse de Shanghai demeurait inférieure à sa valeur comptable. La Banque a soumis ce placement à un test de dépréciation trimestriel en raison de la période prolongée durant laquelle sa valeur de marché est demeurée inférieure à sa valeur comptable. Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur comptable du placement à sa valeur recouvrable calculée en fonction de la valeur d'utilité. Pour estimer la valeur d'utilité, la Banque utilise un modèle d'évaluation fondé sur l'actualisation des flux de trésorerie qui s'appuie sur des hypothèses clés, y compris les prévisions sur cinq ans des flux de trésorerie après impôt pour l'entité sous-jacente, le taux de croissance final estimatif au-delà de cinq ans et le taux d'actualisation applicable. La valeur d'utilité au 31 octobre 2025 a été estimée selon un taux de croissance final de 2 % (2024 – 2 %) et un taux d'actualisation après impôt de 11 % (2024 – 12 %).

Selon le test de dépréciation réalisé au moyen de la méthode s'appuyant sur la valeur d'utilité, aucune perte de valeur n'a été relevée au 31 octobre 2025. Au cours de l'exercice précédent, une charge de dépréciation de 343 millions de dollars (309 millions de dollars après impôt) a été comptabilisée au poste « Charges autres que d'intérêts – Autres » dans le secteur d'exploitation Autres, en raison principalement de la faiblesse continue des perspectives économiques en Chine.

Sommaire de l'information financière

Le tableau qui suit présente le sommaire de l'information financière des sociétés associées importantes de la Banque :

(en millions de dollars)	Pour la période de douze mois close ¹⁾		Au 31 octobre 2025	
	Revenus	Bénéfice net	Total des actifs	Total des passifs
KeyCorp	8 873 \$	1 305 \$	262 850 \$	234 656 \$
Bank of Xi'an Co. Ltd.	2 009	517	108 567	100 773
Maduro & Curiel's Bank N.V.	487	183	8 598	7 430

(en millions de dollars)	Pour la période de douze mois close ¹⁾		Au 31 octobre 2024	
	Revenus	Bénéfice net	Total des actifs	Total des passifs
Bank of Xi'an Co. Ltd.	1 457 \$	471 \$	87 974 \$	81 577 \$
Maduro & Curiel's Bank N.V.	457	170	8 057	6 959

1) Reflète les plus récents états financiers disponibles.

17 Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Goodwill

Le tableau qui suit présente les variations de la valeur comptable du goodwill par groupes d'unités génératrices de trésorerie (« UGT ») :

(en millions de dollars)	Réseau canadien	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Amérique latine	Antilles et Amérique centrale	Total
Solde au 31 octobre 2023	1 690 \$	3 610 \$	246 \$	2 630 \$	1 005 \$	9 181 \$
Acquisitions	—	—	—	—	—	—
Sorties ¹⁾	—	—	—	(92)	—	(92)
Écarts de conversion et autres	—	4	—	(138)	6	(128)
Solde au 31 octobre 2024	1 690	3 614	246	2 400	1 011	8 961
Acquisitions	—	—	—	—	—	—
Sorties ²⁾	—	—	—	(195)	(394)	(589)
Écarts de conversion et autres	—	27	1	180	5	213
Solde au 31 octobre 2025	1 690 \$	3 641 \$	247 \$	2 385 \$	622 \$	8 585 \$

1) Au cours de l'exercice 2024, la Banque a comptabilisé une dépréciation du goodwill de 92 millions de dollars avant impôt dans l'UGT Amérique latine en lien avec l'entente visant la vente de CreditScotia Financiera, une filiale péruvienne. Se reporter à la note 35 pour obtenir de plus amples renseignements.

2) Au cours de l'exercice considéré, la Banque a comptabilisé une dépréciation du goodwill de 589 millions de dollars avant impôt dans les UGT Amérique latine et Antilles et Amérique centrale en lien avec l'entente visant la vente de ses activités bancaires en Colombie, au Costa Rica et au Panama. Se reporter à la note 35 pour obtenir de plus amples renseignements.

Test de dépréciation du goodwill

Le goodwill acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises est attribué à chacun des groupes d'UGT de la Banque qui devraient bénéficier des synergies de l'acquisition en cause. Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des circonstances indiquent qu'une dépréciation pourrait s'être produite.

La Banque détermine la valeur comptable de ses UGT par application d'une approche aux fins du calcul des fonds propres réglementaires fondée sur les risques de crédit, de marché et d'exploitation ainsi que le levier financier, conformément à son attribution du capital aux fins de l'évaluation de la performance financière de ses secteurs d'activité. Le capital du siège social qui n'est pas directement attribuable est ventilé entre les UGT de façon proportionnelle, selon la proportion de capital attribué avant l'attribution du capital du siège social. La valeur comptable ainsi obtenue pour l'UGT est ensuite comparée à la valeur recouvrable appropriée pour cerner toute dépréciation.

Le goodwill a été soumis à un test de dépréciation annuel aux 31 juillet 2025 et 2024, et aucune perte de valeur n'a été relevée. Aucune variation importante de cette évaluation n'a été relevée aux 31 octobre 2025 et 2024.

Juste valeur diminuée des coûts de sortie

La valeur recouvrable de toutes les UGT a été déterminée au moyen de la méthode de la juste valeur diminuée des coûts de sortie (la « JVDCS »). Pour déterminer cette valeur, la Banque estime la juste valeur de l'UGT en appliquant des ratios cours/bénéfice au bénéfice net normalisé des quatre trimestres les plus récents à la date du test, elle majore le résultat obtenu d'une prime de contrôle fondée sur la moyenne pondérée des primes à l'acquisition versées globalement dans le secteur bancaire au cours des cinq dernières années pour des entreprises comparables et elle déduit les coûts de sortie estimés. L'évaluation de la juste valeur entre dans le niveau 3 en raison des importantes données non observables. Pour le test de dépréciation annuel de 2025, des ratios cours/bénéfice de 9,5 fois à 13 fois (2024 – de 11 fois à 11,5 fois) ont été utilisés.

La Banque a effectué une analyse de sensibilité à l'égard des hypothèses clés utilisées dans l'estimation de la JVDCS. L'estimation des changements raisonnablement possibles aux hypothèses clés est fondée sur les indications disponibles à l'égard de chaque donnée, par exemple les risques liés aux prévisions du bénéfice net normalisé et la fourchette de ratios cours/bénéfice observés en externe. Les changements négatifs raisonnables aux perspectives du bénéfice net (diminution de 5 %) ou aux ratios cours/bénéfice (diminution de 1x), chacun étant considéré isolément, sans changements aux autres facteurs, n'entraîneraient pas de perte de valeur des UGT selon la méthode de la JVDCS.

Valeur d'utilité

La valeur recouvrable de l'UGT Amérique latine pour l'exercice précédent a été déterminée au moyen de la méthode de la valeur d'utilité. Pour estimer la valeur d'utilité, la Banque a utilisé un modèle d'évaluation fondé sur l'actualisation des flux de trésorerie s'appuyant sur les prévisions sur cinq ans des flux de trésorerie après impôt, le taux de croissance final estimatif au-delà de cinq ans et le taux d'actualisation applicable. Les prévisions sur cinq ans des flux de trésorerie après impôt étaient fondées sur les budgets et les plans approuvés de la direction, qui tenaient compte des tendances du marché, de la conjoncture macroéconomique, des résultats prévus et de la stratégie commerciale de l'UGT. Le taux de croissance final était fondé sur les prévisions de croissance à long terme en Amérique latine et le taux d'actualisation était fondé sur le coût du capital de sociétés comparables. Dans le cadre du test de dépréciation annuel pour l'exercice 2024, un taux de croissance final de 3 % et un taux d'actualisation de 12 % ont été utilisés.

La Banque a effectué une analyse de sensibilité à l'égard des hypothèses clés utilisées dans l'estimation de la valeur d'utilité de l'UGT Amérique latine pour l'exercice précédent. L'estimation des changements raisonnablement possibles aux hypothèses clés était fondée sur les indications

disponibles à l'égard de chaque donnée, par exemple le rendement passé par rapport aux prévisions, les risques liés aux prévisions des flux de trésorerie sous-jacents et la fourchette de taux d'actualisation observés en externe. Des variations négatives raisonnables de l'une ou l'autre de ces hypothèses clés, sans changements aux autres facteurs, n'entraîneraient pas de perte de valeur de l'UGT Amérique latine.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées d'actifs à durée d'utilité indéterminée et d'actifs à durée d'utilité déterminée. Les actifs à durée d'utilité indéterminée sont principalement composés de contrats de gestion de fonds. Les contrats de gestion de fonds visent la gestion de fonds à capital variable. Les actifs à durée d'utilité déterminée sont composés d'actifs comme des logiciels, des relations clients et des dépôts de base représentant des immobilisations incorporelles.

(en millions de dollars)	Durée déterminée		Durée indéterminée		Total
	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Contrats de gestion de fonds ¹⁾	Autres immobilisations incorporelles	
Coût					
Solde au 31 octobre 2023	5 639 \$	1 815 \$	4 415 \$	163 \$	12 032 \$
Acquisitions	—	—	—	—	—
Entrées	840	1	—	—	841
Perte de valeur	(188)	—	—	—	(188)
Sorties/mises hors service	(538)	—	—	—	(538)
Écarts de conversion et autres	24	(22)	—	—	2
Solde au 31 octobre 2024	5 777 \$	1 794 \$	4 415 \$	163 \$	12 149 \$
Acquisitions	—	—	—	—	—
Entrées	637	—	—	—	637
Perte de valeur ²⁾	(199)	—	—	—	(199)
Sorties/mises hors service	(170)	(36)	—	—	(206)
Écarts de conversion et autres	390	20	—	—	410
Solde au 31 octobre 2025	6 435 \$	1 778 \$	4 415 \$	163 \$	12 791 \$
Cumul de l'amortissement					
Solde au 31 octobre 2023	2 566 \$	1 454 \$	— \$	— \$	4 020 \$
Amortissement	958	72	—	—	1 030
Perte de valeur	(91)	—	—	—	(91)
Sorties/mises hors service	(614)	—	—	—	(614)
Écarts de conversion et autres	(75)	(13)	—	—	(88)
Solde au 31 octobre 2024	2 744 \$	1 513 \$	— \$	— \$	4 257 \$
Amortissement	828	68	—	—	896
Perte de valeur ²⁾	(9)	—	—	—	(9)
Sorties/mises hors service	(32)	(36)	—	—	(68)
Écarts de conversion et autres	113	18	—	—	131
Solde au 31 octobre 2025	3 644 \$	1 563 \$	— \$	— \$	5 207 \$
Valeur comptable nette					
Au 31 octobre 2024	3 033 \$ ³⁾	281 \$	4 415 \$	163 \$	7 892 \$
Au 31 octobre 2025	2 791 \$ ³⁾	215 \$	4 415 \$	163 \$	7 584 \$

1) Les contrats de gestion de fonds découlent des activités acquises précédemment de Fonds Dynamique (auparavant Patrimoine Dundee inc.), de Gestion financière MD inc. et de Jarislowsky, Fraser Limitée.

2) Au cours de l'exercice considéré, la Banque a comptabilisé une perte de valeur de 165 millions de dollars avant impôt au titre de l'entente visant la vente d'activités bancaires en Colombie, au Costa Rica et au Panama. Se reporter à la note 35 pour obtenir de plus amples renseignements.

3) Les logiciels comprennent des logiciels achetés de 262 \$ (2024 – 194 \$), des logiciels développés en interne de 1 633 \$ (2024 – 1 939 \$) et des logiciels en cours d'élaboration non amortissables de 896 \$ (2024 – 900 \$).

Test de dépréciation des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties. Elles sont plutôt soumises à un test de dépréciation annuel, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que l'immobilisation pourrait avoir subi une dépréciation. Dans le cadre du test de dépréciation, la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée est comparée à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable des contrats de gestion de fonds est calculée en fonction de la valeur d'utilité, au moyen de la méthode des bénéfices excédentaires multipériodes. Cette méthode utilise les projections de flux de trésorerie figurant aux budgets financiers qu'a approuvés la direction, lesquelles sont fondées sur des hypothèses clés liées à l'appréciation du marché, aux ventes nettes de fonds et aux marges d'exploitation, compte tenu de l'expérience passée et des attentes du marché. Les prévisions de flux de trésorerie portent sur une période de cinq ans, un taux de croissance final de 4,5 % (2024 – 4,5 %) étant appliqué par la suite. Ces flux de trésorerie ont été actualisés selon un taux de 10 % (2024 – 10 %). Les contrats de gestion de fonds ont été soumis à un test de dépréciation annuel sur la base de données aux 31 juillet 2025 et 2024, et aucune perte de valeur n'a été relevée. Aucun changement important de cette évaluation n'a été apporté aux 31 octobre 2025 et 2024. En outre, des variations négatives raisonnables de l'une ou l'autre de ces hypothèses clés, sans changements aux autres facteurs, n'entraîneraient pas de perte de valeur.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée ne sont soumises à un test de dépréciation que lorsque des événements ou des circonstances indiquent que l'immobilisation pourrait avoir subi une dépréciation. Au besoin, la dépréciation est évaluée au moyen de la comparaison de la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée à sa valeur recouvrable, laquelle est habituellement déterminée au moyen de la valeur d'utilité. Au cours de l'exercice 2024, il a été relevé que des logiciels dont la valeur comptable nette s'élevait à 97 millions de dollars avaient subi une perte de valeur.

18 Autres actifs

Aux 31 octobre (en millions de dollars)

	2025	2024
Intérêts courus	4 969 \$	5 352 \$
Débiteurs et montants payés d'avance	2 750	2 118
Actifs d'impôt exigible	2 649	2 374
Dérivés de dépôts sur marges	13 304	9 976
Actifs au titre des fonds distincts	1 006	1 231
Actifs des régimes de retraite (note 27)	1 036	684
Montants à recevoir de courtiers et de clients	4 597	3 244
Autres	5 056	5 322
Total	35 367 \$	30 301 \$

19 Dépôts

	2025					2024
	Payables à vue ¹⁾		Payables sur préavis ²⁾	Payables à une date déterminée ³⁾	Total	
	Portant intérêt	Sans intérêt				
Aux 31 octobre (en millions de dollars)						
Particuliers	38 089 \$	10 892 \$	124 057 \$	128 680 \$	301 718 \$	298 821 \$
Entreprises et administrations publiques	197 177	33 094	68 673	328 723	627 667	600 114
Autres institutions financières	10 754	967	4 068	21 105	36 894	44 914
Total	246 020 \$	44 953 \$	196 798 \$	478 508 \$	966 279 \$	943 849 \$
Ventilation :						
Canada	160 504 \$	23 892 \$	180 349 \$	327 855 \$	692 600 \$	686 817 \$
États-Unis	47 431	101	4 563	49 400	101 495	90 442
Royaume-Uni	—	—	367	33 679	34 046	27 091
Mexique	13 893	7 339	—	17 859	39 091	36 751
Pérou	11 159	7	1 908	6 843	19 917	17 710
Chili	1 310	5 347	142	16 336	23 135	23 232
Colombie	3 140	552	548	6 168	10 408	8 102
Autres pays	8 583	7 715	8 921	20 368	45 587	53 704
Total ⁴⁾	246 020 \$	44 953 \$	196 798 \$	478 508 \$	966 279 \$	943 849 \$

1) Les dépôts payables à vue s'entendent des dépôts pour lesquels la Banque pourrait ne pas recevoir d'avis de retrait, soit généralement des comptes de chèques.

2) Les dépôts payables sur préavis s'entendent des dépôts pour lesquels la Banque pourrait exiger un avis de retrait, soit généralement des comptes d'épargne.

3) Dépôts venant à échéance à une date déterminée, soit généralement des dépôts à terme, des certificats de placement garanti et des instruments analogues.

4) Les dépôts libellés en dollars américains totalisaient 297 065 \$ (2024 – 295 316 \$), les dépôts libellés en pesos chiliens s'élevaient à 20 053 \$ (2024 – 19 271 \$), les dépôts libellés en pesos mexicains s'élevaient à 35 941 \$ (2024 – 34 416 \$) et les dépôts libellés dans d'autres devises se chiffraient à 117 530 \$ (2024 – 109 683 \$).

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des dépôts à terme au Canada de plus de 100 000 \$¹⁾.

(en millions de dollars)	Moins de trois mois	De trois à six mois	De six à douze mois	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Au 31 octobre 2025	54 287 \$	37 607 \$	57 519 \$	109 573 \$	15 165 \$	274 151 \$
Au 31 octobre 2024	64 521 \$	37 062 \$	59 273 \$	115 757 \$	18 820 \$	295 433 \$

1) La majeure partie des dépôts à terme provenant de l'étranger dépassent 100 000 \$.

20 Débentures subordonnées

Ces débentures, qui représentent des obligations directes non garanties de la Banque, sont subordonnées aux droits des déposants et autres créanciers de la Banque. Au besoin, la Banque conclut des swaps de taux d'intérêt et de devises pour couvrir les risques connexes.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)			2025	2024
Échéance	Taux d'intérêt (%)	Modalités ¹⁾	Valeur comptable ²⁾	Valeur comptable ²⁾
Juin 2025	8,900	Le 20 juin 2025, toutes les débentures subordonnées à 8,900 % en circulation d'un montant de 250 millions de dollars sont arrivées à échéance. Le montant en principal majoré des intérêts courus a été payé aux porteurs à la date d'échéance.	— \$	251 \$
Décembre 2025 ³⁾	4,500	1 250 millions de dollars américains. L'intérêt sera payable en versements semestriels à terme échu le 16 juin et le 16 décembre de chaque année, jusqu'à l'échéance en décembre 2025.	1 753	1 740
Mai 2032 ³⁾	3,934	Remboursables à compter du 3 mai 2027. Après le 3 mai 2027, l'intérêt sera payable trimestriellement au taux des acceptations bancaires de trois mois alors en vigueur majoré de 1,520 %, sous réserve des dispositions de substitution de référence applicables.	1 744	1 713
Décembre 2032 ³⁾	1,800	33 000 millions de yens japonais. Remboursables le 20 décembre 2027. Après cette date, l'intérêt sera payable en versements semestriels au taux de référence des obligations du Japon majoré de 1,681 % à la date de révision.	300	301
Août 2033 ³⁾	5,679	Remboursables à compter du 2 août 2028. Après cette date, l'intérêt sera payable à un taux annuel égal au CORRA composé quotidiennement majoré de 2,100 %.	1 026	1 016
Décembre 2033 ³⁾	1,830	12 000 millions de yens japonais. Remboursables le 1 ^{er} décembre 2028. Après cette date, le taux d'intérêt sur les débentures sera rajusté selon le taux des obligations du Japon alors en vigueur majoré de 1,477 % à la date de révision.	109	110
Août 2034 ³⁾	4,959	Remboursables à compter du 1 ^{er} août 2029. Après le 1 ^{er} août 2029, l'intérêt sera payable au taux CORRA composé quotidiennement majoré de 1,550 %.	1 034	998
Mai 2037 ³⁾	4,588	1 250 millions de dollars américains. Remboursables entre le 12 avril 2027 et le 4 mai 2032. Le 4 mai 2032, le taux d'intérêt appliqué correspondra au taux des effets du Trésor américain de 5 ans alors en vigueur majoré de 2,050 %.	1 726	1 704
			7 692 \$	7 833 \$

1) Conformément aux dispositions de la ligne directrice Normes de fonds propres du Bureau du surintendant des institutions financières Canada, tous les remboursements sont assujettis à l'approbation des autorités de réglementation et aux modalités du prospectus concerné.

2) Il est possible que la valeur comptable des débentures subordonnées soit différente de leur valeur nominale en raison de l'incidence des couvertures de juste valeur utilisées pour gérer le risque de taux d'intérêt et des débentures subordonnées détenues dans le cadre des activités de tenue de marché.

3) Ces débentures sont assorties des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV). Aux termes de ces dispositions, les débentures en circulation sont convertibles en un nombre variable d'actions ordinaires si le BSIF annonce que la Banque n'est plus viable, ou sur le point de ne plus l'être, ou si l'administration fédérale ou une administration provinciale canadienne annonce publiquement que la Banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capitaux, ou une aide équivalente, de la part de l'administration fédérale ou d'une administration provinciale ou d'une subdivision politique ou d'un agent de celle-ci, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la Banque non viable. Si une telle conversion devait avoir lieu, les débentures seraient alors converties en actions ordinaires selon une formule de conversion automatique correspondant à 150 % de la valeur nominale majorée des intérêts courus et impayés, divisée par le prix de conversion et, s'il y a lieu, sous réserve de la conversion de change selon les taux de change en vigueur au moment de la conversion. Le prix de conversion correspond i) au prix plancher de 5,00 \$ (sous réserve d'ajustements à la survenance de certains événements décrits dans les suppléments de prospectus respectifs) ou, s'il est supérieur, ii) au cours actuel des actions ordinaires de la Banque au moment de l'événement déclencheur (moyenne pondérée sur 10 jours).

21 Autres passifs

Aux 31 octobre (en millions de dollars)

	2025	2024
Intérêts courus	6 856 \$	7 840 \$
Obligations locatives ¹⁾	2 955	2 982
Créditeurs et charges à payer	9 151	8 133
Passifs d'impôt exigible	942	1 070
Passifs d'impôt différé (note 26)	1 414	1 397
Certificats et lingots d'or et d'argent	757	578
Comptes sur marge et en garantie	8 883	8 186
Passifs au titre des fonds distincts	1 007	1 231
Montants à payer à des courtiers et à des clients	1 843	798
Provisions (note 22)	668	411
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de l'exposition au risque lié à des éléments hors bilan (note 12)	175	186
Passifs au titre des prestations de retraite (note 27)	535	523
Autres passifs de filiales et d'entités structurées	22 665	22 104
Autres	9 011	7 589
Total	66 862 \$	63 028 \$

1) Représente la valeur actualisée des obligations locatives.

Le tableau ci-dessous présente les échéances des obligations locatives non actualisées selon les paiements au titre de la location devant être effectués après la date de clôture.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)

	2025	2024
Moins de un an	393 \$	410 \$
De un à deux ans	405	404
De deux à trois ans	390	401
De trois à quatre ans	387	381
De quatre à cinq ans	376	358
Plus de cinq ans	2 023	1 677
Total	3 974 \$	3 631 \$

22 Provisions

(en millions de dollars)

Au 1 ^{er} novembre 2023	573 \$
Provisions constituées durant l'exercice	203
Provisions utilisées/libérées durant l'exercice	(365)
Solde au 31 octobre 2024	411 \$
Provisions constituées durant l'exercice	422
Provisions utilisées/libérées durant l'exercice	(165)
Solde au 31 octobre 2025	668 \$

Charge de restructuration

Au quatrième trimestre de 2025, la Banque a comptabilisé une charge de restructuration et des provisions pour indemnités de départ ainsi que d'autres charges connexes de 373 millions de dollars (270 millions de dollars après impôt) liées principalement à la réduction de son effectif à l'échelle mondiale. Ces montants reflètent les mesures prises par la Banque pour simplifier la structure organisationnelle du Réseau canadien, pour restructurer et rationaliser les activités des Services bancaires et marchés mondiaux en Asie et pour régionaliser les activités dans son empreinte internationale. Ces montants sont tous inscrits dans le secteur Autres et une tranche de 272 millions de dollars a été incluse dans les Autres passifs – Provisions en date du 31 octobre 2025.

Questions d'ordre juridique

Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales font et ont fait l'objet de diverses procédures juridiques en instance ou menaces de procédures, y compris des poursuites civiles, des examens réglementaires, des enquêtes, des audits et des demandes d'informations par divers organismes de réglementation et organismes d'application de la loi dans différents territoires. Ces procédures s'appuient parfois sur de nouvelles théories et interprétations juridiques et peuvent être de nature criminelle ou civile, et certaines de celles-ci pourraient donner lieu à des pénalités d'ordre civil, réglementaire ou criminel. La Banque assure un suivi de toutes les procédures et elle exercera son jugement afin de les régler de la façon qui, à son avis, est la plus avantageuse pour elle. Étant donné que l'issue de ces litiges est difficile à prédire, la Banque ne peut se prononcer à ce sujet. Toutefois, à sa connaissance, la direction ne croit pas actuellement que les obligations, s'il en est, découlant de litiges en cours ou de procédures réglementaires auront un effet défavorable significatif sur les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 octobre 2025 ou les résultats d'exploitation de la Banque.

Des provisions pour frais juridiques sont constituées lorsqu'il devient probable que la Banque engagera des frais dans le cadre d'une poursuite ou d'une procédure réglementaire et que le montant peut en être raisonnablement estimé. De telles provisions sont comptabilisées à la meilleure estimation du montant requis pour régler toute obligation relative à ces poursuites à la date de clôture, et ce, compte tenu des risques et incertitudes connexes à une telle obligation. L'estimation des montants requis est réalisée par la direction, de concert avec des experts internes et externes. Le coût réel du règlement de ces réclamations pourrait différer de manière importante du montant des provisions pour frais juridiques. L'estimation de la Banque est soumise à l'exercice d'un jugement important, compte tenu des différentes étapes que doivent suivre les procédures, du fait que l'obligation de la Banque, s'il en est, n'est pas encore déterminée et du fait que les questions sous-jacentes peuvent parfois évoluer. Par conséquent, il se pourrait que l'issue définitive de ces poursuites ait une incidence significative sur les résultats d'exploitation consolidés de la Banque pour l'une ou l'autre des périodes de présentation de l'information financière.

La Banque, par l'intermédiaire de sa filiale péruvienne, fait l'objet d'une action en justice à l'égard de certains montants de taxes sur la valeur ajoutée visés par une cotation ainsi que des intérêts connexes totalisant 176 millions de dollars découlant de certaines opérations de clients s'étant produites avant l'acquisition de la filiale par la Banque. L'action en justice au Pérou relative au montant original visé par une cotation s'est conclue par une décision en faveur du gouvernement péruvien rendue en mai 2024. Par conséquent, la Banque a versé un montant de 34 millions de dollars correspondant au principal et aux intérêts connexes calculés selon un taux raisonnable, et ce montant a été inscrit dans les Charges autres que d'intérêts – Autres. En novembre 2021, la Cour constitutionnelle du Pérou a rejeté l'affaire se rapportant aux intérêts courus en situation de défaut pour des raisons de procédure. En ce qui concerne cette composante en intérêts en situation de défaut, et en lien avec le traitement de Scotiabank Peru par la Cour constitutionnelle du Pérou, la Banque a déposé en octobre 2022 une demande d'arbitrage face à la République du Pérou auprès du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (l'« ICSID »), conformément aux dispositions de l'Accord de libre-échange Canada-Pérou. L'action en justice est actuellement en instance d'arbitrage. Au troisième trimestre de 2024, la Banque a inscrit une provision pour frais juridiques de 142 millions de dollars dans les Autres passifs – Provisions, ce qui correspond au montant visé par la procédure d'arbitrage. La Banque a l'intention de continuer à défendre vigoureusement sa position.

23 Actions ordinaires, actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres

a) Actions ordinaires

Autorisées :

Un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

Émises et entièrement libérées :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2025		2024	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
En circulation à l'ouverture de l'exercice	1 244 435 686	22 054 \$	1 214 044 420	20 109 \$
Émises au titre de paiements fondés sur des actions, montant net (note 25)	2 709 942	210	497 930	37
Émises dans le cadre du régime de dividendes et d'achat d'actions des actionnaires ¹⁾	–	–	29 893 336	1 908
Rachetées et annulées aux termes de l'offre de rachat dans le cours normal des activités	(10 839 890)	(197)	–	–
En circulation à la clôture de l'exercice	1 236 305 738²⁾	22 067 \$	1 244 435 686 ²⁾	22 054 \$

1) Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2024 et jusqu'à toute date à laquelle la Banque en déterminera autrement, la Banque a interrompu l'escompte sur le cours moyen (selon la définition donnée dans le régime) en ce qui a trait aux dividendes réinvestis et aux dividendes en actions aux termes du régime et elle a mis fin à l'émission d'actions ordinaires à même son capital autorisé aux termes du régime. En outre, avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2024 et jusqu'à toute date à laquelle la Banque en déterminera autrement, les achats d'actions ordinaires aux termes du régime seront effectués sur le marché secondaire, conformément aux dispositions du régime.

2) Dans le cours normal de ses activités, la filiale de courtage réglementée de la Banque achète et vend des actions ordinaires de la Banque afin de faciliter les activités de transaction et les activités liées aux clients institutionnels. Au cours de l'exercice 2025, 30 855 084 actions ont été achetées et 30 855 333 actions ont été vendues (2024 – 26 564 849 actions achetées et 26 566 901 actions vendues).

Dividende

Les dividendes versés sur les actions ordinaires se sont établis à 5 369 millions de dollars (4,32 \$ par action) et à 5 198 millions de dollars (4,24 \$ par action) respectivement pour les exercices 2025 et 2024. Lors de sa réunion du 1^{er} décembre 2025, le conseil d'administration a approuvé un dividende trimestriel de 1,10 \$ par action ordinaire. Ce dividende trimestriel sera versé le 28 janvier 2026 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 6 janvier 2026. Se reporter à la note 23c) – Restrictions sur le paiement de dividendes et le rachat d'actions.

Offre de rachat dans le cours normal des activités

Le 28 mai 2025, la Banque a annoncé que le BSIF et la Bourse de Toronto avaient approuvé une offre de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre de 2025 »), aux termes de laquelle elle peut racheter aux fins d'annulation jusqu'à 20 millions de ses actions ordinaires. Les rachats aux termes de l'offre de 2025 ont débuté le 30 mai 2025 et prendront fin à la plus rapprochée des éventualités suivantes : i) lorsque la Banque aura racheté le nombre maximal d'actions ordinaires aux termes de l'offre de 2025; ii) lorsque la Banque fournira un avis de résiliation; ou iii) le 29 mai 2026.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2025, la Banque a racheté et annulé environ 10,8 millions d'actions ordinaires à un prix moyen de 82,57 \$ l'action, pour un montant total de 913 millions de dollars, compte tenu de l'impôt.

Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV)

Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises à la conversion de débentures subordonnées FPUNV, d'autres billets de fonds propres de T1 subordonnés FPUNV, y compris ceux émis à l'intention de la fiducie Scotiabank LRCN Trust à titre d'actifs de recours à l'égard des billets avec remboursement de capital à recours limité FPUNV, et d'actions privilégiées FPUNV au 31 octobre 2025 s'établissait à 4 863 millions d'actions ordinaires (2024 – 4 582 millions d'actions ordinaires), en fonction du prix plancher et compte non tenu de l'incidence des intérêts courus et impayés et des dividendes déclarés et impayés, le cas échéant [se reporter à la note 20, « Débentures subordonnées », et à la note 23b), « Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres », pour un complément d'information].

b) Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres

Actions privilégiées

Autorisées :

Un nombre illimité d'actions privilégiées sans valeur nominale. Il n'y a actuellement aucune action privilégiée en circulation.

Autres instruments de capitaux propres

Les autres instruments de capitaux propres comprennent les autres billets de fonds propres réglementaires admissibles de T1 (FPUNV).

Date d'émission initiale/série	Montant notionnel (en millions)	Prochaine date de révision du taux	Taux d'intérêt	Taux d'intérêt après la révision du taux	Prochaine date de rachat	Fréquence de rachat après la révision du taux ¹⁾	2025		2024	
							Montant (en millions)	Distributions payées par billet ²⁾	Montant (en millions)	Distributions payées par billet ²⁾
Autres billets de fonds propres de T1 subordonnés ^{3),4)}										
12 octobre 2017 ⁵⁾	1 250 \$ US	12 janvier 2026	6,821 %	SOFR ⁵⁾ +2,90961 %	12 janvier 2026	Trimestrielle	1 560 \$	73,88 \$ US	1 560 \$	83,86 \$ US
4 juin 2020 ⁶⁾	–		4,900 %				– \$	36,75 \$ US	1 689 \$	49,00 \$ US
Billets avec remboursement de capital à recours limité ^{3),7)}										
Série 1 ⁸⁾	1 250 \$	27 juillet 2026	3,700 %	GDC ⁹⁾ +2,761 %	27 juin 2026	Tous les cinq ans	1 250 \$	37,00 \$	1 250 \$	37,00 \$
Série 2 ¹⁰⁾	600 \$ US	27 octobre 2026	3,625 %	TTA ¹¹⁾ +2,613 %	27 octobre 2026	Trimestrielle	753 \$	36,25 \$ US	753 \$	36,25 \$ US
Série 3 ¹²⁾	1 500 \$	27 juillet 2027	7,023 %	GDC ⁹⁾ +3,950 %	27 juin 2027	Tous les cinq ans	1 500 \$	70,23 \$	1 500 \$	70,23 \$
Série 4 ¹³⁾	750 \$ US	27 octobre 2027	8,625 %	TTA ¹¹⁾ +4,389 %	27 octobre 2027	Trimestrielle	1 023 \$	86,25 \$ US	1 023 \$	86,25 \$ US
Série 5 ¹⁴⁾	750 \$ US	27 janvier 2029	8,000 %	TTA ¹¹⁾ +4,017 %	27 janvier 2029	Trimestrielle	1 004 \$	80,00 \$ US	1 004 \$	63,33 \$ US
Série 6 ¹⁵⁾	1 000 \$ US	27 avril 2030	7,350 %	TTA ¹¹⁾ +2,903 %	27 avril 2030	Trimestrielle	1 453 \$	54,51 \$ US	– \$	– \$
Série 7 ¹⁶⁾	1 000 \$ US	27 octobre 2035	6,875 %	TTA ¹¹⁾ +2,734 %	27 octobre 2035	Trimestrielle	1 396 \$	– \$ US	– \$	– \$
Total des autres instruments de capitaux propres							9 939 \$		8 779 \$	

1) Chaque titre est rachetable au gré de la Banque à la première date de révision du taux et chaque trimestre ou période de cinq ans par la suite, selon le cas. Les billets avec remboursement de capital à recours limité (ARL) de série 1 et de série 3 sont remboursables au cours du mois précédant chaque date de révision du taux. Les titres sont également rachetables par suite d'un événement réglementaire ou fiscal décrit dans les documents de placement. Tous les rachats sont assujettis à l'approbation des organismes de réglementation et sont réalisés selon un prix de rachat équivalent à la valeur nominale majorée de l'intérêt cumulé et impayé (à moins d'annulation, selon le cas).

2) Distributions payées du 1^{er} novembre au 31 octobre de l'exercice visé, selon une valeur nominale de 1 000 \$ ou 1 000 \$ US, selon le cas.

3) Les titres ont égalité de rang entre eux et ils représentent des obligations non garanties directes de la Banque et sont subordonnés à tout autre endettement subordonné de la Banque.

4) Bien que l'intérêt soit payable sur les titres lorsqu'il devient exigible, la Banque peut, à son gré et moyennant un avis, annuler les paiements d'intérêts. Se reporter à la note 23c) – Restrictions sur le paiement de dividendes et le rachat d'actions.

5) SOFR à terme de trois mois de CME.

6) Le 4 juin 2025, la Banque a racheté les autres billets de fonds propres de T1 subordonnés à taux fixe perpétuels révisables à 4,900 % d'un montant de 1 250 millions de dollars américains à un prix correspondant à 100 % du montant en principal majoré des intérêts courus et impayés. Le rachat de ces autres billets de fonds propres de T1 a entraîné une perte de change de 22 millions de dollars, laquelle a été comptabilisée dans les résultats non distribués.

7) Les intérêts sur les billets ARL ne peuvent être différés. Toutefois, le non-paiement des intérêts à l'intérieur de cinq jours ouvrables entraîne un événement de recours. Un événement de recours à l'égard d'une série donnée a lieu a) en cas de non-paiement en trésorerie par la Banque du principal, majoré des intérêts courus et impayés, à la date d'échéance; b) en cas de non-paiement en trésorerie des intérêts à l'intérieur de cinq jours ouvrables; c) en cas de non-paiement en trésorerie du prix de rachat en lien avec le rachat des billets ARL; d) en cas de survenance d'un événement de défaut (faillite, insolvabilité ou liquidation de la Banque); ou e) en cas de survenance d'un événement déclencheur de FPUNV. À la survenance d'un événement de recours, le recours dont disposeront les porteurs de billets se limitera à leur quote-part des actifs de la série détenus dans la fiducie Scotiabank LRCN Trust, une entité consolidée, soit au départ les autres billets de fonds propres de catégorie 1 visés ou, en cas de survenance d'un événement déclencheur de FPUNV, les actions ordinaires. Se reporter à la note 25c) – Restrictions sur le paiement de dividendes et le rachat d'actions.

8) Le 15 juin 2021, la Banque a émis des billets avec remboursement de capital à recours limité de série 1 (FPUNV) (les « billets ARL de série 1 ») assortis d'un taux fixe révisable de 3,70 % d'une valeur de 1 250 millions de dollars. Dans le cadre de l'émission des billets ARL de série 1, la Banque a émis d'autres billets de fonds propres de catégorie 1 subordonnés à taux fixe perpétuels révisables (FPUNV) (les « autres billets de fonds propres de catégorie 1 de série 1 ») d'une valeur de 1 250 millions de dollars à Scotiabank LRCN Trust. Les autres billets de fonds propres de catégorie 1 de série 1 seront détenus à titre d'actifs de fiducie liés à la structure des billets ARL.

9) Taux de rendement des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans alors en vigueur.

10) Le 7 octobre 2021, la Banque a émis des billets avec remboursement de capital à recours limité de série 2 (FPUNV) (les « billets ARL de série 2 ») assortis d'un taux fixe révisable de 3,625 % d'une valeur de 600 millions de dollars américains. Dans le cadre de l'émission des billets ARL de série 2, la Banque a émis d'autres billets de fonds propres de catégorie 1 subordonnés à taux fixe perpétuels révisables (FPUNV) (les « autres billets de fonds propres de catégorie 1 de série 2 ») d'une valeur de 600 millions de dollars américains à Scotiabank LRCN Trust. Les autres billets de fonds propres de catégorie 1 de série 2 seront détenus à titre d'actifs de fiducie liés à la structure des billets ARL.

11) Taux du Trésor américain de cinq ans alors en vigueur.

12) Le 16 juin 2022, la Banque a émis des billets avec remboursement de capital à recours limité de série 3 (FPUNV) (les « billets ARL de série 3 ») assortis d'un taux fixe révisable de 7,023 % d'une valeur de 1 500 millions de dollars. Dans le cadre de l'émission des billets ARL de série 3, la Banque a émis d'autres billets de fonds propres de catégorie 1 subordonnés à taux fixe perpétuels révisables (FPUNV) (les « autres billets de fonds propres de catégorie 1 de série 3 ») d'une valeur de 1 500 millions de dollars à la fiducie Scotiabank LRCN Trust, qui seront détenus à titre d'actifs de fiducie liés à la structure des billets ARL.

13) Le 25 octobre 2022, la Banque a émis des billets avec remboursement de capital à recours limité de série 4 (FPUNV) (les « billets ARL de série 4 ») assortis d'un taux fixe révisable de 8,625 % d'une valeur de 750 millions de dollars américains. Dans le cadre de l'émission des billets ARL de série 4, la Banque a émis d'autres billets de fonds propres de catégorie 1 subordonnés à taux fixe perpétuels révisables (FPUNV) (les « autres billets de fonds propres de catégorie 1 de série 4 ») d'une valeur de 750 millions de dollars américains à la fiducie Scotiabank LRCN Trust, qui seront détenus à titre d'actifs de fiducie liés à la structure des billets ARL.

14) Le 12 janvier 2024, la Banque a émis des billets avec remboursement de capital à recours limité de série 5 (FPUNV) (les « billets ARL de série 5 ») assortis d'un taux fixe révisable de 8,000 % d'une valeur de 750 millions de dollars américains. Dans le cadre de l'émission des billets ARL de série 5, la Banque a émis d'autres billets de fonds propres de catégorie 1 subordonnés à taux fixe perpétuels révisables (FPUNV) (les « autres billets de fonds propres de catégorie 1 de série 5 ») d'une valeur de 750 millions de dollars américains à la fiducie Scotiabank LRCN Trust, qui seront détenus à titre d'actifs de fiducie liés à la structure des billets ARL.

15) Le 31 janvier 2025, la Banque a émis des billets avec remboursement de capital à recours limité de série 6 (FPUNV) (les « billets ARL de série 6 ») assortis d'un taux fixe révisable de 7,350 % d'une valeur de 1 000 millions de dollars américains. Dans le cadre de l'émission des billets ARL de série 6, la Banque a émis d'autres billets de fonds propres de catégorie 1 subordonnés à taux fixe perpétuels révisables (FPUNV) (les « autres billets de fonds propres de catégorie 1 de série 6 ») d'une valeur de 1 000 millions de dollars américains à la fiducie Scotiabank LRCN Trust, qui seront détenus à titre d'actifs de fiducie liés à la structure des billets ARL.

16) Le 29 septembre 2025, la Banque a émis des billets avec remboursement de capital à recours limité de série 7 (FPUNV) (les « billets ARL de série 7 ») assortis d'un taux fixe révisable de 6,875 % d'une valeur de 1 000 millions de dollars américains. Dans le cadre de l'émission des billets ARL de série 7, la Banque a émis d'autres billets de fonds propres de catégorie 1 subordonnés à taux fixe perpétuels révisables (FPUNV) (les « autres billets de fonds propres de catégorie 1 de série 7 ») d'une valeur de 1 000 millions de dollars américains à la fiducie Scotiabank LRCN Trust, qui seront détenus à titre d'actifs de fiducie liés à la structure des billets ARL.

Les provisions contractuelles relatives aux FPUNV visant les autres billets de fonds propres de catégorie 1 subordonnés de la Banque, y compris ceux émis à l'intention de la fiducie Scotiabank LRCN Trust à titre d'actifs de recours à l'égard des billets ARL, déclenchent la conversion de ces titres en un nombre variable d'actions ordinaires si le BSIF annonce publiquement que la Banque n'est plus viable ou sur le point de ne plus l'être, ou que l'administration fédérale ou une administration provinciale canadienne annonce publiquement que la Banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capitaux, ou une aide équivalente, de la part de l'administration fédérale ou d'une administration provinciale ou d'une subdivision politique ou d'un agent de celle-ci, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la Banque non viable. Si une telle conversion devait avoir lieu, les autres billets de fonds propres de T1 subordonnés (FPUNV) en circulation seraient alors convertis en actions ordinaires selon une formule de conversion automatique correspondant à 125 % de la valeur nominale majorée des intérêts courus et impayés, divisée par le prix de conversion. Le prix de conversion correspond i) à 5,00 \$ (sous réserve d'ajustements à la survenance de certains événements et après conversion en l'équivalent en dollars américains, le cas échéant, tel qu'il est décrit dans les suppléments de prospectus respectifs) ou, s'il est supérieur, ii) au cours actuel des actions ordinaires de la Banque au moment de l'événement déclencheur (moyenne pondérée sur 10 jours et après conversion en l'équivalent en dollars américains, le cas échéant). L'équivalent en dollars américains du prix plancher et du cours actuel, selon le cas, est fondé sur le taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain le jour précédant l'événement déclencheur.

La Banque a déterminé que les billets ci-dessus sont des instruments composés qui comportent une composante capitaux propres et une composante passif. À l'émission, la juste valeur de la composante passif est initialement évaluée, et tout reliquat est attribué à la composante capitaux propres. À la date d'émission respective, la Banque a attribué une valeur négligeable à chaque composante passif des billets et, par conséquent, le produit reçu lors de leur émission a été pris en compte dans les capitaux propres. La Banque suivra l'évolution des facteurs qui pourraient influencer sur la valeur de la composante passif.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2025, la Banque a versé des distributions globales de 506 millions de dollars (2024 – 469 millions de dollars), déduction faite de l'impôt sur le résultat de 120 millions de dollars (2024 – 93 millions de dollars), à l'égard de ces billets, sur la base des taux de change en vigueur aux dates de paiement, s'il y a lieu.

c) Restrictions sur le paiement de dividendes et le rachat d'actions

Aux termes de la *Loi sur les banques*, il est interdit à la Banque de déclarer ou de verser des dividendes sur ses actions ordinaires ou privilégiées ou de racheter, d'acheter ou d'annuler d'une autre façon les actions en question si une telle déclaration de dividendes ou un tel retrait d'actions la placent en contravention des dispositions concernant la suffisance des fonds propres, la liquidité ou toute autre directive de réglementation émanant de la *Loi sur les banques*.

Dans le cas où les distributions en trésorerie applicables sur les titres fiduciaires de la Banque Scotia ne sont pas versées à une date régulière, la Banque s'est engagée à ne pas verser de dividendes d'aucune sorte sur ses actions privilégiées ou ordinaires jusqu'au versement intégral de telles distributions ou jusqu'au douzième mois suivant le non-paiement de telles distributions. De façon semblable, si la Banque ne déclare aucun dividende régulier sur ses actions privilégiées ou ordinaires directement émises et en circulation, aucune distribution en trésorerie ne sera versée sur les titres fiduciaires de la Banque Scotia.

Si les distributions sur les autres billets de fonds propres de catégorie 1 subordonnés de la Banque, y compris ceux émis à l'intention de la fiducie Scotiabank LRCN Trust à titre d'actifs de recours à l'égard des billets ARL, lorsque le fiduciaire n'a pas renoncé aux distributions ou ne détient plus les autres billets de fonds propres de catégorie 1 en question, ne sont pas payées en totalité, la Banque s'engage à ne déclarer aucun dividende sur ses actions ordinaires ou privilégiées et à ne pas racheter, acheter ou annuler d'une autre manière les actions en question jusqu'au mois suivant la date à laquelle ces distributions sont payées en totalité.

Advenant le cas où les dividendes auxquels les porteurs d'actions privilégiées ont droit n'ont pas été versés ou qu'il y a insuffisance de fonds réservés à cette fin, la Banque a choisi de ne pas déclarer de dividendes sur les actions ordinaires ou de racheter, d'acheter ou d'annuler d'une autre manière ses actions ordinaires.

À l'heure actuelle, les restrictions mentionnées ci-dessus n'ont pas d'incidence sur le versement de dividendes ou sur l'annulation d'actions privilégiées et ordinaires.

24 Gestion des fonds propres

La principale autorité de réglementation à laquelle la Banque doit se conformer à l'égard de la suffisance de ses fonds propres consolidés est le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF »). Les règles en matière de suffisance des fonds propres au Canada sont conformes dans une large mesure aux normes internationales fixées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (le « CBCB »). Le BSIF exige que les institutions de dépôt canadiennes appliquent la totalité des réformes stipulées dans l'accord de Bâle III et atteignent des ratios minimaux de 7 %, de 8,5 % et de 10,5 % pour ce qui est des actions ordinaires et assimilées de T1, des fonds propres de T1 et du total des fonds propres, respectivement. Le BSIF a également déterminé que la Banque est une banque d'importance systémique intérieure (« BISi ») et a haussé de 1 % ses ratios minimaux de fonds propres pour toutes les catégories de fonds propres, conformément aux exigences régissant les banques d'importance systémique mondiale.

De plus, le BSIF s'attend à ce que les BISi maintiennent une réserve pour stabilité intérieure (« RSI »). En décembre 2022, le BSIF a annoncé que la RSI serait portée à 3,0 % de la valeur totale des actifs pondérés en fonction des risques (« APR ») à compter du 1^{er} février 2023 et il a accru la fourchette de cette réserve pour la faire passer de 0 % à 4,0 %. En juin 2023, le BSIF a annoncé que la RSI serait portée à 3,5 % de la valeur totale des APR à compter du 1^{er} novembre 2023. En outre, en juin 2025, le BSIF a maintenu la RSI à 3,5 % des APR. Les exigences du BSIF en matière de ratios de fonds propres réglementaires minimaux, y compris le supplément de 1,0 % s'appliquant aux BISi et la RSI, s'établissent à 11,5 %, à 13,0 % et à 15,0 % pour le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, le ratio de T1 et le ratio total des fonds propres, respectivement. En outre, la Banque est actuellement tenue de maintenir une réserve de fonds propres contracyclique d'environ huit points de base imposée par le CBCB.

Outre les exigences de fonds propres fondées sur le risque, les réformes de Bâle III introduisent un ratio de levier simple, qui n'est pas basé sur le risque et qui vient compléter les exigences de fonds propres fondées sur le risque. Les institutions doivent maintenir un coussin d'exploitation au-delà du minimum exigé de 3,5 %, y compris le supplément de 0,5 % s'appliquant aux BISi, depuis le deuxième trimestre de 2023.

Les ratios de fonds propres réglementaires de la Banque sont présentés ci-après :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2025	2024
Fonds propres¹⁾		
Actions ordinaires et assimilées de T1	62 752 \$	60 631 \$
Fonds propres de T1, montant net	72 790	69 499
Fonds propres réglementaires totaux	80 908	77 708
Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) ²⁾	138 049	137 752
Actifs/expositions pondérés en fonction des risques entrant dans le calcul des ratios de fonds propres		
Actifs pondérés en fonction des risques ¹⁾	474 453 \$	463 992 \$
Risque de levier ³⁾	1 622 415	1 563 140
Ratios réglementaires¹⁾		
Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1	13,2 %	13,1 %
Ratio de T1	15,3 %	15,0 %
Ratio total des fonds propres	17,1 %	16,7 %
Ratio de capacité totale d'absorption des pertes ²⁾	29,1 %	29,7 %
Ratio de levier ³⁾	4,5 %	4,4 %
Ratio de levier de la capacité totale d'absorption des pertes ²⁾	8,5 %	8,8 %

1) Les ratios de fonds propres réglementaires sont fondés sur les exigences de Bâle III et sont calculés conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres du BSIF (novembre 2023).

2) Cette mesure est présentée dans le présent document conformément à la ligne directrice Ratio de capacité totale d'absorption des pertes du BSIF (septembre 2018).

3) Les ratios de levier sont fondés sur les exigences de Bâle III et sont calculés conformément à la ligne directrice Exigences de levier du BSIF (février 2023).

Au 31 octobre 2025, la Banque dépassait les exigences du BSIF en matière de ratios de fonds propres réglementaires minimaux.

25 Paiements fondés sur des actions

a) Régime d'options sur actions

La Banque attribue des options sur actions aux termes du Régime d'options sur actions à l'intention des salariés ainsi que des droits à l'appréciation d'actions (« DAA ») autonomes. Des options permettant d'acheter des actions ordinaires ou de recevoir un paiement équivalent en trésorerie, selon le cas, peuvent être attribuées à certains salariés. Le prix d'exercice doit correspondre au cours de clôture des actions ordinaires de la Banque à la Bourse de Toronto (la « TSX ») le jour de bourse précédant la date de l'attribution ou au cours moyen pondéré en fonction du volume à la TSX pour les cinq jours de bourse précédant immédiatement la date de l'attribution, selon le plus élevé des deux.

Les options sur actions émises deviennent acquises à 50 % à la fin de la troisième année et l'autre tranche de 50 % devient acquise à la fin de la quatrième année. Les options peuvent être exercées au plus tard 10 ans après la date d'attribution. Si la date d'expiration tombe à l'intérieur d'une période de blocage aux fins d'opérations d'initiés, cette date sera reportée de 10 jours ouvrables après la fin de la période de blocage. Au total, 141 millions d'actions ordinaires ont été réservées en vue de leur émission aux termes du Régime d'options sur actions à l'intention des salariés. De ce nombre, 120 millions d'actions ordinaires ont été émises à l'exercice d'options et 11 millions d'actions ordinaires ont été réservées aux fins des options en circulation, ce qui laisse 11 millions d'actions ordinaires pouvant être émises au titre des options. Les options en circulation arrivent à échéance entre le 3 décembre 2025 et le 12 décembre 2034.

Le coût de ces options est constaté en fonction de l'acquisition progressive des droits, sauf si le salarié est admissible à la retraite avant la date d'acquisition des droits liés à une tranche, auquel cas le coût est constaté entre la date d'attribution et la date à laquelle le salarié est admissible à la retraite.

Le régime d'options sur actions comprend les éléments suivants :

- Options sur actions**

Les options sur actions attribuées aux salariés sont classées dans les capitaux propres, ce qui veut dire qu'elles doivent être réglées en actions. Le montant comptabilisé dans les « Capitaux propres – Autres réserves » au titre des options sur actions acquises s'établissait à 124 millions de dollars au 31 octobre 2025 (2024 – 124 millions de dollars).

En 2025, une charge de 15 millions de dollars (2024 – 13 millions de dollars) a été comptabilisée dans les « Salaires et avantages du personnel » à l'état consolidé du résultat net. Au 31 octobre 2025, les coûts de rémunération non comptabilisés futurs au titre des options sur actions non acquises s'élevaient à 8 millions de dollars (2024 – 10 millions de dollars), montant qui sera comptabilisé sur une période moyenne pondérée de 1,84 an (2024 – 2,03 ans).

- Droits à l'appréciation d'actions**

Des DAA autonomes sont attribués en lieu et place d'options sur actions à certains salariés résidant dans des pays dont les lois peuvent empêcher la Banque d'émettre des actions. Lorsqu'un DAA est exercé, la Banque verse en trésorerie le montant qui correspond à l'appréciation du cours de ses actions ordinaires depuis la date d'attribution.

Au cours de l'exercice 2025, 119 316 DAA ont été attribués (2024 – 81 414). Au 31 octobre 2025, 485 684 DAA étaient en circulation (2024 – 570 156), et les droits visant 481 880 DAA étaient acquis (2024 – 566 349).

L'incidence sur les états financiers consolidés de la Banque des DAA en circulation dont les droits étaient acquis n'était pas significative.

Détermination des justes valeurs

La charge de rémunération fondée sur des actions liée aux options sur actions a été quantifiée au moyen du modèle d'évaluation des options Black-Scholes à la date de l'attribution. Les attributions d'options sur actions des exercices 2025 et 2024 ont été évaluées à la juste valeur en fonction des hypothèses moyennes pondérées et de la juste valeur par attribution résultante qui suivent :

	Attributions de 2025	Attributions de 2024
Hypothèses		
Taux d'intérêt sans risque (%)	2,77 %	3,26 %
Rendement prévu de l'action	4,88 %	4,47 %
Volatilité prévue	19,33 %	19,76 %
Durée prévue de l'option	6,84 années	6,90 années
Juste valeur		
Juste valeur moyenne pondérée	8,07 \$	7,68 \$

Le taux d'intérêt sans risque est fondé sur les taux des bons du Trésor canadiens interpolés en fonction de l'échéance correspondant à la durée prévue jusqu'à l'exercice des options. Le rendement prévu de l'action est fondé sur les dividendes historiques. La volatilité prévue est déterminée au moyen de la volatilité historique de la rémunération. Aux fins de la comptabilité, la Banque a recours à une moyenne du consensus du marché quant à la volatilité implicite des options sur ses actions ordinaires négociées et à la volatilité historique.

Les tableaux qui suivent présentent des détails sur le Régime d'options sur actions à l'intention des salariés de la Banque¹⁾ :

	2025		2024	
	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré
Aux 31 octobre				
En circulation à l'ouverture de l'exercice	11 456	70,75 \$	11 558	72,74 \$
Attribués	1 587	79,13	2 676	59,99
Exercées en tant qu'options	(2 710)	72,21	(498)	66,04
Renonciations	(85)	70,66	(600)	70,34
Échéances	(161)	72,62	(1 680)	68,84
En circulation à la clôture de l'exercice	10 087	71,65 \$	11 456	70,75 \$
Exercables à la clôture de l'exercice	3 333	75,39 \$	4 737	73,10 \$
Disponibles aux fins d'attribution	10 562		11 902	

	Options en circulation			Options exerçables	
	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Durée contractuelle moyenne pondérée restante (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré
Au 31 octobre 2025					
Fourchette des prix d'exercice					
De 55,63 \$ à 68,32 \$	2 363	8,02	59,99 \$	–	– \$
De 68,33 \$ à 74,34 \$	4 423	5,43	70,17 \$	2 313	71,62 \$
De 74,35 \$ à 85,46 \$	3 301	6,96	81,98 \$	1 020	83,95 \$
	10 087	6,54	71,65 \$	3 333	75,39 \$

1) Compte non tenu des composantes alternatives DAA.

b) Régimes d'actionnariat des salariés

Les salariés admissibles peuvent cotiser jusqu'à concurrence d'un pourcentage déterminé de leur salaire en vue de l'achat d'actions ordinaires de la Banque. En règle générale, la Banque verse de son côté un montant correspondant allant de 50 % à 60 % des cotisations admissibles, selon la région, jusqu'à concurrence d'un plafond en dollars, lequel est passé en charges dans les « Salaires et avantages du personnel ». En 2025, les cotisations de la Banque ont totalisé 94 millions de dollars (2024 – 94 millions de dollars). Les cotisations, qui sont utilisées pour acheter des actions ordinaires sur le marché libre, ne se traduisent pas par une charge ultérieure pour la Banque en raison de l'appréciation du cours des actions.

Au 31 octobre 2025, 21 millions d'actions ordinaires étaient détenues aux termes des régimes d'actionnariat des salariés (2024 – 21 millions). Les actions détenues aux termes des régimes d'actionnariat des employés sont incluses dans les actions en circulation aux fins du calcul du bénéfice de base et du bénéfice dilué par action de la Banque.

c) Autres régimes de rémunération fondée sur des actions

Les autres régimes de rémunération fondée sur des actions utilisent des unités notionnelles dont la valeur correspond au cours des actions ordinaires de la Banque à la Bourse de Toronto. La plupart des attributions d'unités cumulent des équivalents de dividendes sous la forme d'unités supplémentaires fondées sur les dividendes versés sur les actions ordinaires de la Banque. Ces régimes sont réglés en trésorerie et, par conséquent, sont classés dans les passifs. Les variations de la valeur des unités découlant des fluctuations du cours des actions de la Banque ont une incidence sur la charge de rémunération fondée sur des actions de la Banque. Comme il est décrit ci-dessous, la valeur des unités d'actions liées à la performance varie également en fonction de la performance de la Banque. Au moment de l'exercice ou du rachat, des paiements sont versés aux salariés, la charge à payer étant réduite d'autant.

En 2025, une charge totale de 394 millions de dollars (2024 – 357 millions de dollars) a été enregistrée dans les « Salaires et avantages du personnel » à l'état consolidé du résultat net à l'égard de ces régimes. Cette charge comprend des profits sur les instruments dérivés utilisés pour couvrir la volatilité de la rémunération fondée sur des actions de 345 millions de dollars (2024 – profits de 196 millions de dollars).

Au 31 octobre 2025, le passif lié à la rémunération fondée sur des actions comptabilisé au titre des attributions acquises dans le cadre de ces régimes s'établissait à 1 446 millions de dollars (2024 – 1 010 millions de dollars).

Ces autres régimes de rémunération fondée sur des actions sont décrits ci-dessous :

Régime d'unités d'actions à dividende différé (« UADD »)

Aux termes du Régime d'UADD, les hauts dirigeants admissibles peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie des primes en trésorerie devant leur être versées en vertu du Programme d'intéressement annuel (que la Banque passe en charges au poste « Salaires et avantages du personnel » dans l'état consolidé du résultat net) sous forme d'unités d'actions à dividende différé dont les droits sont acquis immédiatement. En outre, le régime d'UADD permet aux cadres supérieurs admissibles de la Banque de participer à des attributions qui ne sont pas liées aux choix effectués en vertu du Programme d'intéressement annuel. Ces attributions font l'objet de calendriers d'acquisition des droits distincts. Les unités peuvent être rachetées, contre trésorerie, uniquement lorsque le dirigeant cesse de travailler pour la Banque, et elles doivent être rachetées au plus tard le 31 décembre de l'exercice suivant un tel événement. Au 31 octobre 2025, 3 040 333 unités (2024 – 2 732 877) avaient été attribuées et étaient en circulation et les droits visant 2 179 058 unités étaient acquis (2024 – 1 893 903).

Régime d'unités d'actions à dividende différé à l'intention des administrateurs (« UADDA »)

Aux termes du Régime UADDA, les administrateurs ne faisant pas partie de la direction de la Banque peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leurs honoraires pour l'exercice visé (que la Banque passe en charges au poste « Autres frais » dans l'état consolidé du résultat net) sous forme d'unités d'actions à dividende différé dont les droits sont acquis immédiatement. Les unités peuvent être rachetées, contre trésorerie, uniquement lorsque l'administrateur quitte volontairement son poste ou part à la retraite, et elles doivent être rachetées au plus tard le 31 décembre de l'exercice suivant. Au 31 octobre 2025, 436 880 unités étaient en circulation (2024 – 420 889).

Régime de souscription d'unités d'actions restreintes (« SUAR »)

Aux termes du Régime SUAR, certains salariés reçoivent une prime sous forme d'unités d'actions restreintes dont les droits, à l'égard de la majeure partie des attributions, sont acquis après trois ans. Certaines attributions sont assorties d'un calendrier d'acquisition des droits graduel. Au moment de l'acquisition des droits, toutes les unités sont payées aux salariés en trésorerie. La charge de rémunération fondée sur des actions est constatée de façon linéaire sur le délai d'acquisition des droits, sauf si le salarié est admissible à la retraite avant la date d'acquisition, auquel cas la charge est constatée entre la date d'attribution et la date à laquelle le salarié est admissible à la retraite. Au 31 octobre 2025, 9 438 970 unités avaient été attribuées et étaient en circulation (2024 – 8 478 453), et les droits visant 6 888 296 unités étaient acquis (2024 – 5 665 778).

Régime d'unités d'actions liées à la performance (« UAP »)

Les dirigeants admissibles se voient attribuer des unités d'actions liées à la performance dont les droits, dans la plupart des cas, deviennent acquis après une période de trois ans. Certaines attributions sont assorties d'un calendrier d'acquisition des droits graduel qui comprend le calcul d'un facteur de performance précis. Les attributions d'UAP sont soumises à des critères de performance mesurés sur une période de trois ans, aux termes desquels un multiplicateur est appliqué, lequel a une incidence sur le nombre additionnel d'unités à remettre aux salariés. Ces mesures de la performance sur trois ans tiennent compte du rendement sur les capitaux propres par rapport au chiffre cible et au chiffre total de la performance pour les actionnaires en comparaison d'un groupe de sociétés comparables avant l'attribution. Afin d'estimer l'incidence du multiplicateur, la Banque utilise la moyenne des montants de tous les résultats possibles, pondérés par leurs probabilités respectives. La charge de rémunération fondée sur des actions est constatée sur le délai d'acquisition des droits, sauf si le salarié est admissible à la retraite avant la date d'acquisition, auquel cas la charge est constatée entre la date d'attribution et la date à laquelle le salarié est admissible à la retraite. Cette charge varie en fonction de l'évolution du cours de l'action de la Banque et de la performance obtenue par la Banque par rapport aux mesures de la performance établies. Le paiement des unités aux salariés est effectué en trésorerie au moment de l'acquisition des droits. Au 31 octobre 2025, 7 026 302 unités (2024 – 6 766 501) étaient en circulation et soumises à des critères de performance, et les droits visant 6 010 837 unités étaient acquis (2024 – 4 843 892).

26 Impôt sur le résultat

La Banque a constaté l'impôt sur le résultat suivant dans ses états financiers consolidés pour les exercices clos les 31 octobre :

a) Composantes de la charge d'impôt sur le résultat

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	2025	2024
Charge d'impôt sur le résultat inscrite à l'état consolidé du résultat net		
Impôt sur le résultat exigible		
Canada		
Impôt fédéral	1 088 \$	138 \$
Impôt provincial	786	275
Ajustements liés aux périodes antérieures	23	(40)
Étranger	1 418	1 219
Ajustements liés aux périodes antérieures	(15)	2
	3 300	1 594
Impôt sur le résultat différé		
Canada		
Impôt fédéral	(261)	388
Impôt provincial	(154)	181
Étranger	(134)	(131)
	(549)	438
Total de la charge d'impôt sur le résultat inscrite à l'état consolidé du résultat net	2 751 \$	2 032 \$
Charge d'impôt sur le résultat inscrite à l'état consolidé des variations des capitaux propres		
Impôt sur le résultat exigible	(162)\$	1 019 \$
Impôt sur le résultat différé	224	41
	62	1 060
Présenté dans :		
Autres éléments du résultat global	187	1 156
Résultats non distribués	(125)	(96)
Autres réserves	–	–
Total de la charge d'impôt sur le résultat inscrite à l'état consolidé des variations des capitaux propres	62	1 060
Total de la charge d'impôt sur le résultat	2 813 \$	3 092 \$
Éléments de la charge d'impôt sur le résultat inscrite à l'état consolidé du résultat net		
Charge (économie) d'impôt différé au titre de la naissance/du renversement de différences temporaires	(549)\$	438 \$
Charge (économie) d'impôt différé au titre des modifications de taux d'impôt	–	–
	(549)\$	438 \$

b) Rapprochement avec le taux d'impôt prévu par la loi

L'impôt sur le résultat comptabilisé à l'état consolidé du résultat net diffère pour les raisons suivantes du montant que la Banque aurait obtenu si elle avait appliqué le taux d'impôt combiné fédéral et provincial prévu par la loi :

	2025		2024	
Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	Montant	Pourcentage du bénéfice avant impôt	Montant	Pourcentage du bénéfice avant impôt
Impôt sur le résultat au taux prévu par la loi au Canada	2 919 \$	27,8 %	2 755 \$	27,8 %
Augmentation (diminution) de l'impôt sur le résultat imputable aux éléments suivants :				
Diminution du taux d'impôt moyen applicable aux filiales et aux succursales à l'étranger ¹⁾	(177)	(1,7)	(746)	(7,5)
Bénéfice non imposable provenant des titres	–	–	(28)	(0,3)
Autres, montant net	9	0,1	51	0,5
Total de l'impôt sur le résultat et taux d'impôt effectif	2 751 \$	26,2 %	2 032 \$	20,5 %

1) La diminution du taux d'impôt moyen applicable aux filiales et aux succursales à l'étranger tient compte de l'incidence de l'impôt minimum mondial, qui a accru le taux d'impôt effectif de 0,8 %.

c) Impôt différé

Le tableau qui suit présente les composantes importantes des actifs et des passifs d'impôt différé de la Banque :

31 octobre (en millions de dollars)	État du résultat net		État de la situation financière	
	Pour les exercices clos les		Aux	
	2025	2024	2025	2024
Actifs d'impôt différé :				
Reports prospectifs de pertes	60 \$	29 \$	623 \$	930 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	(272)	54	1 357	1 076
Rémunération différée	(109)	(100)	388	317
Revenus différés	(150)	(137)	404	255
Immobilisations corporelles	(101)	(10)	422	262
Prestations de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite	(22)	(48)	314	387
Titres	(26)	(17)	284	260
Obligations locatives	3	28	910	891
Risque de crédit propre à la Banque	–	–	447	250
Autres	(22)	(57)	757	673
Total des actifs d'impôt différé	(639)\$	(258)\$	5 906 \$	5 301 \$
Passifs d'impôt différé :				
Couvertures de flux de trésorerie	– \$	– \$	39 \$	57 \$
Rémunération différée	(11)	(24)	209	187
Revenus différés	(14)	(20)	65	50
Immobilisations corporelles	(39)	(243)	805	684
Prestations de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite	(1)	1	73	82
Titres	34	(14)	398	354
Participation dans des filiales et des sociétés associées	(26)	52	86	29
Immobilisations incorporelles	57	(344)	1 746	1 809
Autres	(90)	(104)	646	504
Total des passifs d'impôt différé	(90)\$	(696)\$	4 067 \$	3 756 \$
Actifs (passifs) d'impôt différé, montant net ¹⁾	(549)\$	438 \$	1 839 \$	1 545 \$

1) Aux fins de la présentation de l'état consolidé de la situation financière, les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués par entités juridiques. Par conséquent, le montant net des actifs d'impôt différé, soit 1 839 \$ (2024 – 1 545 \$), est composé d'actifs d'impôt différé de 3 253 \$ (2024 – 2 942 \$) et de passifs d'impôt différé de 1 414 \$ (2024 – 1 397 \$) inscrits à l'état consolidé de la situation financière.

Le tableau qui suit présente les principales variations du montant net d'impôt différé :

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2025	2024
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 545 \$	2 095 \$
Économie (charge) d'impôt différé de l'exercice comptabilisée dans le résultat net	549	(438)
Économie (charge) d'impôt différé de l'exercice comptabilisée dans les capitaux propres	(224)	(41)
Sortie dans le cadre de cessions	(35)	–
Autres	4	(71)
Solde à la clôture de l'exercice	1 839 \$	1 545 \$

L'impôt lié aux différences temporaires ainsi que les pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière ont totalisé 10 millions de dollars (31 octobre 2024 – 18 millions de dollars). Le montant se rapportant aux pertes non comptabilisées se chiffre à 10 millions de dollars et ces pertes n'ont pas de date d'échéance.

Les actifs d'impôt différé nets comprennent des avantages fiscaux de 56 millions de dollars (2024 – 73 millions de dollars) qui ont été comptabilisés par la Banque au Canada ou par certaines filiales au Canada ou à l'étranger ayant subi des pertes durant l'exercice à l'étude ou l'exercice précédent. Pour déterminer si elle doit comptabiliser ces avantages fiscaux, la Banque s'est appuyée sur des prévisions quant aux résultats imposables futurs devant dégager un bénéfice imposable suffisant pour permettre d'utiliser ces actifs d'impôt différé.

Les différences temporaires imposables liées aux participations dans des filiales, aux sociétés associées et aux participations dans des coentreprises pour lesquelles des passifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés au 31 octobre 2025 s'élèvent à environ 59 milliards de dollars (2024 – 57 milliards de dollars).

Avis de nouvelle cotisation

La Banque a reçu des avis de nouvelle cotisation totalisant 1 808 millions de dollars au titre de l'impôt et des intérêts par suite du refus de l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») de permettre la déduction de certains dividendes canadiens reçus au cours des années d'imposition 2011 à 2020. Les dividendes visés par ces avis de nouvelle cotisation sont semblables à ceux couverts de façon prospective par les règles fiscales présentées en 2015 et en 2018. La Banque a déposé des avis d'appel auprès de la Cour de l'impôt du Canada à l'égard des avis de nouvelle cotisation fédéraux visant les années d'imposition 2011 et 2012. En outre, une filiale de la Banque a reçu un avis de nouvelle cotisation pour les mêmes raisons à l'égard de ses années d'imposition 2018 à 2020 totalisant 4 millions de dollars au titre de l'impôt et des intérêts.

Une filiale de la Banque a reçu de l'ARC des avis de nouvelle cotisation à l'égard de retenues d'impôt relativement à certaines transactions de prêt de titres pour les années d'imposition 2014 à 2019 totalisant 637 millions de dollars en impôts, pénalités et intérêts. La filiale a déposé un avis d'appel auprès de la Cour de l'impôt du Canada à l'égard de l'avis de cotisation fédéral visant les années d'imposition 2014 à 2019.

En ce qui a trait à ces deux questions, la Banque est convaincue que ses déclarations fiscales étaient appropriées et conformes aux dispositions pertinentes de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et elle a l'intention de défendre vigoureusement sa position.

Impôt minimum mondial

Dans le cadre de ses efforts en matière de réforme fiscale internationale, l'Organisation de coopération et de développement économiques a publié en décembre 2021 le modèle de règles du Pilier Deux. Ces règles visent à ce que les grandes entreprises multinationales, soit celles dont les revenus consolidés sont supérieurs à 750 millions d'euros, paient un impôt effectif minimal de 15 %. Ces règles s'appliquent à la Banque depuis le 1^{er} novembre 2024 et elles ont été adoptées ou quasi adoptées dans certains territoires où la Banque mène des activités, dont le Canada, où l'impôt minimum mondial a été adopté en juin 2024.

L'IASB avait précédemment publié des modifications à l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, qui prévoient une exception obligatoire temporaire à l'obligation de comptabiliser et de présenter l'impôt différé lié à la mise en œuvre des règles d'impôt minimum mondial du Pilier Deux, que la Banque a appliquée.

Pour la période de 12 mois close le 31 octobre 2025, l'incidence de l'impôt minimum mondial sur le taux d'impôt effectif de la Banque a été d'environ 0,8 %, en raison principalement des activités menées dans certains territoires des Antilles et en Irlande.

27 Avantages du personnel

La Banque parraine un certain nombre de régimes d'avantages du personnel, y compris des régimes de retraite (à prestations définies et à cotisations définies) et d'autres régimes d'avantages (avantages postérieurs au départ à la retraite et autres avantages du personnel à long terme) à l'intention de la majorité de ses salariés dans le monde. Les informations présentées ci-après sont liées aux principaux régimes de la Banque. D'autres régimes administrés par certaines filiales de la Banque ne sont pas considérés comme étant significatifs, et ils ne sont pas pris en compte dans les présentes informations.

Régimes de retraite mondiaux

Les principaux régimes de retraite de la Banque sont offerts au Canada, aux États-Unis, au Mexique, au Royaume-Uni, en Irlande, en Jamaïque, à Trinité-et-Tobago et dans d'autres pays des Antilles où la Banque exerce des activités. Les régimes les plus importants offerts par la Banque le sont au Canada. La Banque s'appuie sur une structure de gouvernance solide et bien établie afin de gérer ces obligations mondiales. La politique en matière d'investissements de chacun des principaux régimes est réévaluée périodiquement, et tous les régimes sont conformes aux lois et aux règlements locaux.

Les évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation des régimes de retraite capitalisés de la Banque sont réalisées conformément aux lois applicables. L'évaluation actuarielle détermine la situation de capitalisation des régimes selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et selon les dispositions légales, en plus de déterminer les cotisations nécessaires. Les régimes sont capitalisés conformément aux lois régissant les régimes de retraite et aux politiques de capitalisation de la Banque de manière à pouvoir honorer les prestations futures prévues dans les dispositions des régimes. Les hypothèses utilisées aux fins des évaluations de capitalisation sont établies par les actuaires indépendants des régimes à la lumière des exigences des normes de pratique actuarielle de même que des statuts.

Régime de retraite de la Banque Scotia (Canada)

Le plus important régime de retraite de la Banque est le Régime de retraite de la Banque Scotia (le « RRBS »), lequel comprend un volet à prestations définies fermé. Les employés embauchés au Canada à compter du 1^{er} mai 2018 participent au volet à cotisations définies seulement. En sa qualité de gestionnaire du RRBS, la Banque a mis en place des politiques et une structure de gouvernance bien définie afin d'assurer la conformité avec les exigences législatives et réglementaires du BSIF et de l'Agence du revenu du Canada. La Banque a formé divers comités qui assurent la supervision du RRBS et prennent les décisions relatives à son administration. Certains comités sont également responsables de l'investissement des actifs du fonds du RRBS ainsi que de la surveillance des gestionnaires de placement et de la performance.

- Le comité du capital humain et de la rémunération (le « CCHR ») du conseil approuve la charte du comité d'administration et de placement du Régime (le « CAPR »), examine les rapports et approuve la politique en matière d'investissements. En outre, le CCHR examine les modifications au RRBS et formule ses recommandations en la matière au conseil d'administration.
- Le CAPR recommande la politique en matière d'investissements au CCHR, nomme et surveille les gestionnaires de placement et examine les rapports des auditeurs et des actuaires. Le CAPR surveille également l'administration des prestations de retraite des participants.
- Le comité de fiducie globale (le « CFG ») de la Banque Scotia investit les actifs conformément à la politique en matière d'investissements et à toutes les lois applicables. Le CFG confie des mandats précis aux gestionnaires de portefeuille.
- Le comité des régimes de capitalisation collectifs (le « CRCC ») est responsable de l'administration et des placements du volet à cotisations définies du RRBS, y compris la sélection et le suivi des possibilités de placements offertes aux participants au volet à cotisations définies.

Les évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation du RRBS sont réalisées annuellement, la plus récente ayant été réalisée au 1^{er} novembre 2024. Les cotisations au RRBS sont fonction de cette évaluation et sont présentées dans le tableau sous le point b) plus loin. Les hypothèses utilisées aux fins des évaluations de capitalisation sont établies par les actuaires indépendants des régimes à la lumière des exigences de l'Institut canadien des actuaires et des lois applicables.

Autres régimes d'avantages

Les autres régimes d'avantages principaux sont offerts au Canada, aux États-Unis, au Mexique, en Uruguay, au Royaume-Uni, en Jamaïque, à Trinité-et-Tobago, en Colombie et dans d'autres pays des Antilles où la Banque exerce des activités. Les autres régimes d'avantages les plus importants offerts par la Banque sont au Canada.

Hypothèses clés

L'information financière sur les régimes de retraite et autres régimes d'avantages figurant ci-après repose sur diverses hypothèses, la plus importante concernant le taux d'actualisation utilisé pour établir l'obligation au titre des prestations définies, qui est fondé sur le taux de rendement d'obligations de sociétés de première qualité dont les durées sont les mêmes que celles des obligations de la Banque. Des taux d'actualisation distincts sont utilisés pour déterminer la charge annuelle au titre des prestations au Canada et aux États-Unis. Ces taux sont établis d'après les rendements d'obligations de première qualité émises par des sociétés dont les durées sont les mêmes que celles des diverses composantes de la charge annuelle au titre des prestations. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la charge annuelle au titre des prestations de tous les autres régimes demeure le même que celui utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies. Les autres hypothèses établies par la direction sont tributaires du contexte des marchés, de l'expérience propre à chaque régime, des pratiques exemplaires et des attentes. Les hypothèses clés moyennes pondérées utilisées par la Banque pour évaluer l'obligation et la charge au titre des prestations des principaux régimes de la Banque sont résumées dans le tableau sous le point f) plus loin.

Gestion du risque

Les régimes de retraite à prestations définies et autres régimes d'avantages exposent la Banque à divers risques, les plus importants étant le risque de taux d'intérêt, le risque lié aux investissements, le risque de longévité et le risque de hausse du coût des soins de santé. Ces risques pourraient donner lieu à une hausse de la charge et de l'obligation au titre des prestations définies, dans la mesure où :

- les taux d'actualisation fléchissent;
- les rendements des actifs des régimes sont inférieurs aux attentes;
- les participants aux régimes vivent plus longtemps que prévu;
- le coût des soins de santé est plus élevé que prévu.

Outre la structure de gouvernance et les politiques en place, la Banque gère les risques au moyen d'une surveillance régulière de l'évolution du marché et de la performance des actifs investis. La Banque surveille aussi l'évolution de la réglementation, des lois et des tendances démographiques, et modifie la stratégie en matière d'investissements ou la conception des régimes au besoin.

a) Taille relative des obligations et des actifs des régimes

	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages	
	Canada				
	RRBS	Autres	Autres pays	Canada	Autres pays
Pour l'exercice clos le 31 octobre 2025					
Pourcentage du total des obligations au titre des prestations	72 %	16 %	12 %	50 %	50 %
Pourcentage du total des actifs des régimes	74 %	11 %	15 %	–	100 %
Pourcentage du total de la charge au titre des prestations ¹⁾	74 %	23 %	3 %	42 %	58 %
	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages	
	Canada				
	RRBS	Autres	Autres pays	Canada	Autres pays
Pour l'exercice clos le 31 octobre 2024					
Pourcentage du total des obligations au titre des prestations	72 %	15 %	13 %	50 %	50 %
Pourcentage du total des actifs des régimes	74 %	11 %	15 %	–	100 %
Pourcentage du total de la charge au titre des prestations ¹⁾	73 %	27 %	–	46 %	54 %

1) Exclut les éléments extraordinaires liés à la charge au titre des prestations comme le coût des services passés et les charges liées aux compressions et aux règlements.

b) Paiements et cotisations en trésorerie

Le tableau suivant présente les cotisations et paiements en trésorerie de la Banque au titre de ses principaux régimes en 2025 et pour l'exercice précédent.

Cotisations aux principaux régimes pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2025	2024
Régimes de retraite à prestations définies (cotisations en trésorerie liées à la capitalisation des régimes, y compris les paiements de prestations aux bénéficiaires aux termes des ententes de retraite non capitalisées) :		
RRBS (exclusion faite du volet à cotisations définies)	158 \$	69 \$
Autres régimes	64	47
Autres régimes d'avantages (cotisations en trésorerie, surtout sous forme de paiements de prestations aux bénéficiaires)	61	62
Régimes de retraite à cotisations définies et autres régimes d'avantages (cotisations en trésorerie)	206	184
Cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies financées au moyen de l'excédent des régimes de retraite	–	(54)
Total des cotisations ¹⁾	489 \$	308 \$

1) Selon les estimations préliminaires, la Banque prévoit effectuer des cotisations de 158 millions de dollars au titre du RRBS (exclusion faite du volet à cotisations définies), de 79 millions de dollars au titre des autres régimes de retraite à prestations définies, de 66 millions de dollars au titre des autres régimes d'avantages et de 217 millions de dollars au titre de tous les régimes à cotisations définies pour l'exercice qui sera clos le 31 octobre 2026.

c) Régimes capitalisés et non capitalisés

L'excédent (insuffisance) de la juste valeur des actifs par rapport à l'obligation au titre des prestations à la clôture de l'exercice comprend les montants suivants liés à des régimes qui ne sont pas capitalisés et à des régimes qui sont capitalisés en totalité ou en partie.

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages	
	2025	2024	2025	2024
Aux 31 octobre (en millions de dollars)				
Obligation au titre des prestations				
Obligation au titre des prestations des régimes qui ne sont pas capitalisés	346 \$	362 \$	890 \$	930 \$
Obligation au titre des prestations des régimes qui sont capitalisés en totalité ou en partie	8 886	8 529	264	217
Situation de capitalisation				
Obligation au titre des prestations des régimes qui sont capitalisés en totalité ou en partie	8 886 \$	8 529 \$	264 \$	217 \$
Juste valeur des actifs	9 956	9 260	63	84
Excédent (insuffisance) de la juste valeur des actifs par rapport à l'obligation au titre des prestations des régimes qui sont capitalisés en totalité ou en partie	1 070 \$	731 \$	(201)\$	(133)\$
Obligation au titre des prestations des régimes qui ne sont pas capitalisés	346	362	890	930
Excédent (insuffisance) de la juste valeur des actifs par rapport au total de l'obligation au titre des prestations	724 \$	369 \$	(1 091)\$	(1 063)\$
Incidence des restrictions quant à la composition des portefeuilles d'actifs et de l'exigence de capitalisation minimale	(223)	(208)	–	–
Actif (passif) net à la clôture de l'exercice	501 \$	161 \$	(1 091)\$	(1 063)\$

d) Informations financières

Les tableaux suivants présentent des informations financières sur les principaux régimes de la Banque.

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages	
	2025	2024	2025	2024
Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)				
Variation de l'obligation au titre des prestations				
Obligation au titre des prestations à l'ouverture de l'exercice	8 891 \$	7 669 \$	1 147 \$	1 114 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	244	205	22	20
Coût financier afférent à l'obligation au titre des prestations	432	456	70	77
Cotisations des salariés	26	27	–	–
Prestations versées	(438)	(404)	(94)	(101)
Perte (gain) actuariel	8	959	55	59
Coût des services passés ¹⁾	32	–	(63)	(1)
Acquisition d'entreprises	–	–	(2)	–
Règlements	–	(2)	–	–
Variation de change	37	(19)	19	(21)
Obligation au titre des prestations à la clôture de l'exercice	9 232 \$	8 891 \$	1 154 \$	1 147 \$
Variation de la juste valeur des actifs				
Juste valeur des actifs à l'ouverture de l'exercice	9 260	8 139	84	113
Revenus d'intérêts liés à la juste valeur des actifs	467	494	8	9
Rendement des actifs des régimes en sus des revenus d'intérêts liés à la juste valeur des actifs	421	955	(1)	8
Cotisations de l'employeur	222	62	61	62
Cotisations des salariés	26	27	–	–
Prestations versées	(438)	(404)	(94)	(101)
Frais de gestion	(12)	(13)	–	–
Acquisition d'entreprises	–	–	–	–
Règlements	–	(3)	–	–
Variation de change	10	3	5	(7)
Juste valeur des actifs à la clôture de l'exercice	9 956 \$	9 260 \$	63 \$	84 \$
Situation de capitalisation				
Excédent (insuffisance) de la juste valeur des actifs par rapport à l'obligation au titre des prestations à la clôture de l'exercice	724	369	(1 091)	(1 063)
Incidence des restrictions quant à la composition des portefeuilles d'actifs et de l'exigence de capitalisation minimale ²⁾	(223)	(208)	–	–
Actif (passif) net à la clôture de l'exercice	501 \$	161 \$	(1 091)\$	(1 063)\$
Ventilation :				
Autres actifs inscrits à l'état consolidé de la situation financière de la Banque	1 036	684	1	1
Autres passifs inscrits à l'état consolidé de la situation financière de la Banque	(535)	(523)	(1 092)	(1 064)
Actif (passif) net à la clôture de l'exercice	501 \$	161 \$	(1 091)\$	(1 063)\$
Charge au titre des prestations de l'exercice				
Coût des services rendus au cours de l'exercice	244	205	22	20
Charges (revenus) d'intérêts, montant net	(13)	(32)	62	68
Frais de gestion	12	12	–	–
Coût des services passés ¹⁾	32	–	(63)	(1)
Montant (du profit) de la perte sur règlement comptabilisé	–	1	–	–
Réévaluation d'autres avantages à long terme	–	–	2	6
Charge (revenus) au titre des prestations inscrite à l'état consolidé du résultat net (A)	275 \$	186 \$	23 \$	93 \$
Charge au titre des prestations liées aux régimes à cotisations définies (B)	205 \$	183 \$	1 \$	1 \$
Réévaluations				
Rendement des actifs des régimes en sus des revenus d'intérêts liés à la juste valeur des actifs	421	955	(1)	8
(Perte) gain actuariel sur l'obligation au titre des prestations	(8)	(959)	(53)	(53)
Variation des restrictions quant à la composition des portefeuilles d'actifs	6	(146)	–	–
Gains (pertes) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global (C)	419 \$	(150)\$	(54)\$	(45)\$
Total du coût au titre des prestations (A + B - C)	61 \$	519 \$	78 \$	139 \$
Information complémentaire sur le rendement réel des actifs et les gains et (les pertes) actuariels				
(Rendement) réel des actifs (déduction faite des frais de gestion)	(876)\$	(1 436)\$	(7)\$	(19)\$
Gains et (pertes) actuariels découlant de variations d'hypothèses démographiques	4	7	(11)	–
Gains et (pertes) actuariels découlant de variations d'hypothèses financières	(16)	(952)	(47)	(53)
Gains et (pertes) actuariels découlant de variations de données liées à l'expérience	4	(14)	3	(6)
Information complémentaire sur la juste valeur des actifs des régimes de retraite investis				
Titres de la Banque Scotia (actions, obligations)	54	67	–	–
Biens immobiliers occupés par la Banque Scotia	3	4	–	–
Variation du plafond de l'actif (du passif déficitaire)				
Plafond de l'actif/du passif déficitaire à la clôture de l'exercice précédent	208	55	–	–
Charges d'intérêts	22	6	–	–
Réévaluations	(6)	146	–	–
Conversion des devises	(1)	1	–	–
Plafond de l'actif/du passif déficitaire à la clôture de l'exercice	223 \$	208 \$	– \$	– \$

1) Le coût des services passés des autres régimes d'avantages se rapporte à certaines modifications au régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite.

2) L'actif constaté ne peut excéder la valeur actualisée des avantages économiques pouvant découler d'une réduction des cotisations futures à un régime et de la possibilité de payer les charges des régimes à partir du fonds.

e) Profil d'échéances de l'obligation au titre des prestations définies

La durée moyenne pondérée du total de l'obligation au titre des prestations s'établissait à 13,4 ans au 31 octobre 2025 (2024 – 13,6 ans).

Pour les exercices clos les 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages	
	2025	2024	2025	2024
Ventilation de l'obligation au titre des prestations (en pourcentage)				
Canada				
Participants actifs	51 %	51 %	3 %	3 %
Participants inactifs et retraités	49 %	49 %	97 %	97 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %
Mexique				
Participants actifs	28 %	28 %	28 %	32 %
Participants inactifs et retraités	72 %	72 %	72 %	68 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %
États-Unis				
Participants actifs	28 %	31 %	32 %	43 %
Participants inactifs et retraités	72 %	69 %	68 %	57 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

f) Hypothèses clés (%)

Les hypothèses clés moyennes pondérées utilisées par la Banque pour évaluer l'obligation et la charge au titre des prestations pour tous les principaux régimes de la Banque sont résumées dans le tableau qui suit :

Pour les exercices clos les 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages	
	2025	2024	2025	2024
Obligation au titre des prestations à la clôture de l'exercice				
Taux d'actualisation – tous les régimes	5,17 %	5,22 %	6,34 %	6,51 %
Taux d'actualisation – régimes canadiens seulement	4,80 %	4,80 %	4,49 %	4,69 %
Taux de croissance de la rémunération future ¹⁾	3,85 %	3,85 %	4,48 %	4,37 %
Charge (revenus) au titre des prestations pour l'exercice				
Taux d'actualisation – tous les régimes				
Taux d'actualisation pour les obligations au titre des prestations définies	5,22 %	6,13 %	6,51 %	7,36 %
Taux d'actualisation pour les charges d'intérêts nettes	4,96 %	6,13 %	6,35 %	7,36 %
Taux d'actualisation pour les coûts des services rendus	5,28 %	6,06 %	6,62 %	7,31 %
Taux d'actualisation pour les intérêts sur les coûts des services rendus	5,10 %	6,07 %	6,53 %	7,27 %
Taux d'actualisation – régimes canadiens seulement				
Taux d'actualisation pour les obligations au titre des prestations définies	4,80 %	5,70 %	4,69 %	5,80 %
Taux d'actualisation pour les charges d'intérêts nettes	4,51 %	5,70 %	4,42 %	5,80 %
Taux d'actualisation pour les coûts des services rendus	4,90 %	5,60 %	4,87 %	5,62 %
Taux d'actualisation pour les intérêts sur les coûts des services rendus	4,70 %	5,61 %	4,69 %	5,53 %
Taux de croissance de la rémunération future ¹⁾	3,85 %	3,96 %	4,37 %	4,61 %
Taux tendanciels du coût des soins de santé à la clôture de l'exercice				
Taux de départ	s. o.	s. o.	5,62 %	5,72 %
Taux final	s. o.	s. o.	4,76 %	4,71 %
Exercice au cours duquel le taux final sera atteint	s. o.	s. o.	2041	2041
Espérance de vie présumée au Canada (en années)				
Espérance de vie à 65 ans des retraités actuels – hommes	23,6	23,6	23,6	23,6
Espérance de vie à 65 ans des retraités actuels – femmes	24,7	24,7	24,7	24,7
Espérance de vie à 65 ans des futurs retraités actuellement âgés de 45 ans – hommes	24,5	24,5	24,5	24,5
Espérance de vie à 65 ans des futurs retraités actuellement âgés de 45 ans – femmes	25,6	25,6	25,6	25,6
Espérance de vie présumée au Mexique (en années)				
Espérance de vie à 65 ans des retraités actuels – hommes	21,6	21,6	21,6	21,6
Espérance de vie à 65 ans des retraités actuels – femmes	24,0	24,0	24,0	24,0
Espérance de vie à 65 ans des futurs retraités actuellement âgés de 45 ans – hommes	21,7	21,7	21,7	21,7
Espérance de vie à 65 ans des futurs retraités actuellement âgés de 45 ans – femmes	24,0	24,0	24,0	24,0
Espérance de vie présumée aux États-Unis (en années)				
Espérance de vie à 65 ans des retraités actuels – hommes	22,1	22,0	22,1	22,0
Espérance de vie à 65 ans des retraités actuels – femmes	23,5	23,5	23,5	23,5
Espérance de vie à 65 ans des futurs retraités actuellement âgés de 45 ans – hommes	23,5	23,4	23,5	23,4
Espérance de vie à 65 ans des futurs retraités actuellement âgés de 45 ans – femmes	24,9	24,8	24,9	24,8

¹⁾ Les taux moyens pondérés de croissance de la rémunération future présentés pour les autres régimes d'avantages ne tiennent pas compte des régimes flexibles d'avantages postérieurs au départ à la retraite canadiens mis en place au cours de l'exercice 2005, ces régimes ne subissant pas l'incidence de la croissance de la rémunération future.

g) Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité représente l'incidence de la modification d'une hypothèse, les autres hypothèses demeurant inchangées. Aux fins de l'analyse de sensibilité, la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies a été calculée au moyen de la méthode des unités de crédit projetées à la clôture de la période de présentation de l'information, méthode qui est aussi utilisée pour le calcul de l'obligation au titre des prestations définies comptabilisée à l'état de la situation financière.

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages	
	Obligation au titre des prestations	Charge au titre des prestations	Obligation au titre des prestations	Charge au titre des prestations
Pour l'exercice clos le 31 octobre 2025 (en millions de dollars)				
Incidence des changements suivants :				
Baisse de 1 % du taux d'actualisation	1 382 \$	88 \$	124 \$	5 \$
Hausse de 0,25 % du taux de croissance de la rémunération future	73	5	–	–
Hausse de 1 % du taux tendanciel du coût des soins de santé	s. o.	s. o.	97	13
Baisse de 1 % du taux tendanciel du coût des soins de santé	s. o.	s. o.	(81)	(10)
Hausse de 1 an de l'espérance de vie au Canada	160	10	18	1
Hausse de 1 an de l'espérance de vie au Mexique	3	–	3	–
Hausse de 1 an de l'espérance de vie aux États-Unis	2	–	1	–

h) Actifs

De façon générale, les investissements des actifs des principaux régimes de retraite de la Banque visent l'optimisation à long terme du rendement global prévu, selon un niveau de risque acceptable eu égard à l'obligation au titre des prestations. La composition des portefeuilles d'actifs constitue un facteur clé de la gestion du risque lié aux investissements à long terme. La diversification des investissements des actifs des régimes par types d'actifs et par secteurs géographiques favorise l'atténuation du risque et réduit au minimum l'incidence des baisses relatives à un type d'actif, à une région ou à un type d'investissement donné. Les gestionnaires de portefeuilles, y compris les gestionnaires apparentés, se voient habituellement confier des mandats précis pour chaque type d'actif.

Les lignes directrices liées à la composition des portefeuilles d'actifs des régimes de retraite sont établies à long terme et elles sont consignées dans la politique en matière d'investissements de chacun des régimes. De façon générale, la politique en matière de composition des portefeuilles d'actifs tient également compte de la nature de l'obligation au titre des prestations des régimes. Les lois imposent certaines restrictions quant à la composition des portefeuilles d'actifs. Par exemple, des limites sont généralement fixées en ce qui a trait à la concentration d'un investissement donné. D'autres limites relatives à la concentration et à la qualité des investissements sont prévues dans les politiques en matière d'investissements. Les dérivés ne peuvent être utilisés sans autorisation à des fins précises. À l'heure actuelle, les instruments dérivés servent essentiellement à la gestion de la durée et à la couverture des fluctuations des monnaies étrangères. Les lignes directrices relatives à la composition des portefeuilles d'actifs sont évaluées au moins une fois l'an et, au besoin, elles sont modifiées en fonction des conditions et des occasions sur le marché. Cependant, les importants transferts de types d'actifs sont peu fréquents et ils reflètent normalement un changement dans la situation d'un régime de retraite (p. ex. des modifications au régime) ou dans la stratégie de placement. La composition réelle des portefeuilles d'actifs fait l'objet d'un examen périodique, et on détermine s'il est nécessaire qu'elle soit rééquilibrée en fonction de la composition cible, habituellement sur une base trimestrielle. De façon générale, les autres régimes d'avantages sociaux de la Banque ne sont pas capitalisés, à l'exception de certains programmes au Mexique.

Les tableaux qui suivent présentent les répartitions moyennes pondérées réelles et cibles des actifs des principaux régimes de la Banque aux 31 octobre, par types d'actifs :

Types d'actifs (en pourcentage)	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages	
	Réel 2025	Réel 2024	Réel 2025	Réel 2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 %	2 %	– %	– %
Placements en titres de capitaux propres				
Négociés sur un marché actif	44 %	43 %	15 %	12 %
Non négociés en bourse	5 %	5 %	– %	– %
	49 %	48 %	15 %	12 %
Placements en instruments à revenu fixe				
Négociés sur un marché actif	6 %	10 %	83 %	87 %
Non négociés en bourse	33 %	29 %	– %	– %
	39 %	39 %	83 %	87 %
Biens immobiliers				
Négociés sur un marché actif	– %	– %	2 %	1 %
Non négociés en bourse	1 %	1 %	– %	– %
	1 %	1 %	2 %	1 %
Autres				
Négociés sur un marché actif	– %	– %	– %	– %
Non négociés en bourse	10 %	10 %	– %	– %
	10 %	10 %	– %	– %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Répartition cible des actifs au 31 octobre 2025

Catégories d'actifs (en pourcentage)	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages
Trésorerie et équivalents de trésorerie	– %	– %
Placements en titres de capitaux propres	41 %	15 %
Placements en instruments à revenu fixe	44 %	83 %
Biens immobiliers	1 %	2 %
Autres	14 %	– %
Total	100 %	100 %

28 Secteurs d'exploitation

Les activités de la Banque sont regroupées en quatre secteurs : Réseau canadien, Opérations internationales, Gestion de patrimoine mondiale et Services bancaires et marchés mondiaux. Les autres secteurs d'activité de moindre envergure de la Banque ainsi que les ajustements du siège social sont pris en compte dans le secteur Autres. Les méthodes comptables qu'appliquent ces secteurs sont généralement les mêmes que celles suivies dans l'établissement des états financiers consolidés, tel qu'il en est fait mention à la note 3.

La Banque analyse les revenus de ses secteurs d'activité sur une base de mise en équivalence fiscale (« BMEF »). Cette méthode consiste à majorer les revenus exonérés d'impôts gagnés sur certains titres et comptabilisés dans les revenus d'intérêts nets ou dans les revenus autres que d'intérêts jusqu'à un montant équivalent avant impôt. Elle majore également le montant du revenu net provenant des sociétés associées afin de normaliser le taux d'impôt effectif des secteurs. Des augmentations correspondantes sont inscrites à la charge d'impôt sur le résultat, ce qui signifie qu'il n'y a aucune incidence sur le bénéfice net du secteur. L'élimination de la majoration au titre de la BMEF est inscrite dans le secteur Autres, et il n'y a donc aucune conséquence sur les résultats consolidés.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, conformément aux dispositions du projet de loi C-59, la Banque ne réclame plus la déduction pour dividendes reçus sur les actions de sociétés canadiennes qui sont des biens évalués à la valeur du marché, ce qui a réduit la majoration au titre de la BMEF.

Modifications à la méthode de répartition entre les secteurs

Avec prise d'effet au premier trimestre de 2025, la Banque a apporté des changements volontaires à sa méthode de répartition, ce qui a influé sur la présentation sectorielle. La nouvelle méthode comprend des mises à jour relatives à la tarification des transferts de fonds, à la répartition des charges du siège social et à la répartition entre les secteurs d'activité. Les résultats des périodes précédentes pour chaque secteur ont été révisés aux fins de conformité avec la méthode adoptée pour la période à l'étude. Les changements sont décrits plus en détail ci-dessous.

1. La méthode de tarification des transferts de fonds a été mise à jour, principalement en ce qui a trait à la répartition de la quasi-totalité des coûts de la liquidité entre les secteurs d'activité, ce qui illustre l'objectif stratégique de la Banque de conserver des ratios de liquidité plus élevés.
2. Périodiquement, la Banque met à jour ses méthodes de répartition. Cela comprend une mise à jour exhaustive de la répartition des charges du siège social entre les pays pour les Opérations internationales, des mises à jour de la répartition des clients et des revenus et charges connexes ainsi que des soldes entre les Opérations internationales, les Services bancaires et marchés mondiaux et la Gestion de patrimoine mondiale afin de se conformer à cette stratégie, ainsi que des mises à jour à l'attribution des charges du siège social et des impôts sur le résultat du secteur Autres aux secteurs d'activité.
3. Aux fins d'uniformité avec la présentation de la participation minoritaire de la Banque Scotia dans KeyCorp récemment acquise, la Banque a également apporté des changements à la présentation d'autres participations minoritaires des Opérations internationales (Bank of Xi'an) et de la Gestion de patrimoine mondiale (Bank of Beijing Scotia Asset Management), qui sont désormais présentées dans le secteur Autres.

Les résultats et les actifs et passifs moyens de la Banque Scotia, par secteurs d'exploitation, sont présentés ci-après :

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2025

Base de mise en équivalence fiscale (en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres ¹⁾	Total
Revenus d'intérêts nets ²⁾	10 484 \$	8 866 \$	1 025 \$	1 400 \$	(253)\$	21 522 \$
Revenus autres que d'intérêts ^{3),4)}	2 941	3 177	5 403	4 766	(68)	16 219
Total des revenus	13 425	12 043	6 428	6 166	(321)	37 741
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	2 293	2 309	14	97	1	4 714
Amortissements	552	483	189	259	121	1 604
Autres charges autres que d'intérêts	5 853	5 681	3 955	3 304	2 121	20 914
Charge d'impôt sur le résultat	1 302	781	590	585	(507)	2 751
Bénéfice net	3 425 \$	2 789 \$	1 680 \$	1 921 \$	(2 057)\$	7 758 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	158	10	(1)	(198)	(31)
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	3 425 \$	2 631 \$	1 670 \$	1 922 \$	(1 859)\$	7 789 \$
Actifs moyens (en milliards de dollars)	463	227	38	509	228	1 465
Passifs moyens (en milliards de dollars)	382	175	48	520	254	1 379

1) Comprend les résultats provenant de tous les autres secteurs d'exploitation de moindre envergure ainsi que les ajustements du siège social.

2) Les revenus d'intérêts sont présentés après déduction des charges d'intérêts, la direction évaluant la performance essentiellement au moyen des revenus d'intérêts nets.

3) Les revenus sur cartes et les frais liés aux services bancaires sont principalement gagnés dans le Réseau canadien et les Opérations internationales. Les honoraires liés aux fonds communs de placement, les commissions de courtage ainsi que les frais de gestion de placements et honoraires de gestion de fiducies sont principalement gagnés dans le secteur Gestion de patrimoine mondiale. Les commissions de placement et autres honoraires de services-conseils sont principalement gagnés dans les Services bancaires et marchés mondiaux.

4) Comprend le revenu net (sur une base de mise en équivalence fiscale) découlant des participations dans des sociétés associées de 19 \$ pour le Réseau canadien, de 152 \$ pour les Opérations internationales, de 1 \$ pour les Services bancaires et marchés mondiaux et de 436 \$ pour le secteur Autres.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2024

Base de mise en équivalence fiscale (en millions de dollars)	Réseau canadien ¹⁾	Opérations internationales ¹⁾	Gestion de patrimoine mondiale ¹⁾	Services bancaires et marchés mondiaux ¹⁾	Autres ^{1),2)}	Total
Revenus d'intérêts nets ³⁾	10 185 \$	8 867 \$	786 \$	1 102 \$	(1 688)\$	19 252 \$
Revenus autres que d'intérêts ^{4),5)}	2 848	2 999	4 803	3 959	(191)	14 418
Total des revenus	13 033	11 866	5 589	5 061	(1 879)	33 670
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 691	2 285	27	47	1	4 051
Amortissements ⁶⁾	568	568	187	258	179	1 760
Autres charges autres que d'intérêts	5 557	5 602	3 468	2 864	444	17 935
Charge d'impôt sur le résultat	1 440	705	479	414	(1 006)	2 032
Bénéfice net	3 777 \$	2 706 \$	1 428 \$	1 478 \$	(1 497)\$	7 892 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	125	10	–	(1)	134
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	3 777 \$	2 581 \$	1 418 \$	1 478 \$	(1 496)\$	7 758 \$
Actifs moyens (en milliards de dollars)	449	231	35	495	209	1 419
Passifs moyens (en milliards de dollars)	389	179	41	475	254	1 338

- 1) Avec prise d'effet au premier trimestre de 2025, des changements ont été apportés à la méthode utilisée pour répartir certains éléments de revenus, de charges et du bilan entre les secteurs d'activité. Les résultats de chaque secteur pour les périodes précédentes ont été reclassés aux fins de conformité avec la méthode adoptée pour la période à l'étude.
- 2) Comprend les résultats provenant de tous les autres secteurs d'exploitation de moindre envergure ainsi que les ajustements du siège social, tels que l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt incluse dans les revenus d'intérêts nets, dans les revenus autres que d'intérêts et dans la charge d'impôt sur le résultat pour l'exercice clos le 31 octobre 2024 de 55 \$ pour parvenir aux montants présentés dans l'état consolidé du résultat net, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et de ceux imputés aux secteurs d'exploitation.
- 3) Les revenus d'intérêts sont présentés après déduction des charges d'intérêts, la direction évaluant la performance essentiellement au moyen des revenus d'intérêts nets.
- 4) Les revenus sur cartes et les frais liés aux services bancaires sont principalement gagnés dans le Réseau canadien et les Opérations internationales. Les honoraires liés aux fonds communs de placement, les commissions de courtage ainsi que les frais de gestion de placements et honoraires de gestion de fiducies sont principalement gagnés dans le secteur Gestion de patrimoine mondiale. Les commissions de placement et autres honoraires de services-conseils sont principalement gagnés dans les Services bancaires et marchés mondiaux.
- 5) Comprend le revenu net (sur une base de mise en équivalence fiscale) découlant des participations dans des sociétés associées de (9)\$ pour le Réseau canadien, de 130 \$ pour les Opérations internationales et de 77 \$ pour le secteur Autres.
- 6) Comprend une charge de dépréciation au titre des immobilisations incorporelles liées aux logiciels et des autres immobilisations corporelles incluse dans le secteur Autres.

Répartition par secteurs géographiques

Les tableaux qui suivent présentent un résumé des résultats financiers de la Banque par secteurs géographiques.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2025 (en millions de dollars)	Canada	États-Unis	Mexique	Pérou	Chili	Colombie	Antilles et Amérique centrale	Autres pays	Total
Revenus d'intérêts nets	11 378 \$	799 \$	2 405 \$	1 334 \$	1 993 \$	717 \$	1 931 \$	965 \$	21 522 \$
Revenus autres que d'intérêts ¹⁾	9 352	2 165	1 014	588	571	479	1 295	755	16 219
Total des revenus ²⁾	20 730	2 964	3 419	1 922	2 564	1 196	3 226	1 720	37 741
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	2 338	67	552	368	748	378	196	67	4 714
Charges autres que d'intérêts	13 660	1 591	1 822	885	1 168	750	1 508	1 134	22 518
Charge d'impôt sur le résultat	1 532	189	264	126	79	38	450	73	2 751
Bénéfice net	3 200	1 117	781	543	569	30	1 072	446	7 758
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	(200)	–	23	7	7	9	123	–	(31)
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	3 400 \$	1 117 \$	758 \$	536 \$	562 \$	21 \$	949 \$	446 \$	7 789 \$
Total des actifs moyens (en milliards de dollars)	899 \$	237 \$	60 \$	29 \$	55 \$	14 \$	38 \$	133 \$	1 465 \$
Total des passifs moyens (en milliards de dollars)	889 \$	187 \$	55 \$	22 \$	50 \$	14 \$	35 \$	127 \$	1 379 \$

- 1) Comprend un revenu net découlant des participations dans des sociétés associées de (12)\$ pour le Canada, de 362 \$ pour les États-Unis, de 9 \$ pour le Mexique, de 4 \$ pour le Pérou, de 7 \$ pour le Chili, de 132 \$ pour les Antilles et l'Amérique centrale et de 106 \$ pour les autres pays.
- 2) Les revenus sont attribués aux pays en fonction de l'endroit où les services sont rendus ou de l'endroit où les actifs sont inscrits.

États financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2024¹⁾
(en millions de dollars)

	Canada	États-Unis	Mexique	Pérou	Chili	Colombie	Antilles et Amérique centrale	Autres pays	Total
Revenus d'intérêts nets	9 207 \$	664 \$	2 397 \$	1 422 \$	2 020 \$	690 \$	1 842 \$	1 010 \$	19 252 \$
Revenus autres que d'intérêts ²⁾	8 535	1 578	1 032	546	455	486	1 180	606	14 418
Total des revenus ³⁾	17 742	2 242	3 429	1 968	2 475	1 176	3 022	1 616	33 670
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 701	28	380	501	626	561	150	104	4 051
Charges autres que d'intérêts	11 207	1 309	1 867	869	1 143	794	1 454	1 052	19 695
Charge d'impôt sur le résultat	1 002	146	280	140	119	(49)	303	91	2 032
Bénéfice net	3 832	759	902	458	587	(130)	1 115	369	7 892
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	–	24	3	42	(50)	115	–	134
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	3 832 \$	759 \$	878 \$	455 \$	545 \$	(80)\$	1 000 \$	369 \$	7 758 \$
Total des actifs moyens (en milliards de dollars)	874 \$	218 \$	64 \$	27 \$	56 \$	14 \$	35 \$	131 \$	1 419 \$
Total des passifs moyens (en milliards de dollars)	854 \$	189 \$	59 \$	21 \$	53 \$	14 \$	32 \$	116 \$	1 338 \$

1) Avec prise d'effet au premier trimestre de 2025, des changements ont été apportés à la méthode utilisée pour répartir certains éléments de revenus, de charges et du bilan entre les secteurs d'activité. Les résultats de chaque secteur pour les périodes précédentes ont été reclassés aux fins de conformité avec la méthode adoptée pour la période à l'étude.

2) Comprend un revenu net découlant des participations dans des sociétés associées de (68)\$ pour le Canada, de 11 \$ pour le Mexique, de 4 \$ pour le Pérou, de 6 \$ pour le Chili, de 109 \$ pour les Antilles et l'Amérique centrale et de 136 \$ pour les autres pays.

3) Les revenus sont attribués aux pays en fonction de l'endroit où les services sont rendus ou de l'endroit où les actifs sont inscrits.

29 Transactions avec des parties liées

Rémunération des principaux dirigeants de la Banque

Les principaux dirigeants s'entendent des personnes qui ont l'autorité et la responsabilité de planifier, de superviser et de contrôler les activités de la Banque, tant directement qu'indirectement, à savoir notamment les administrateurs de la Banque, le président et chef de la direction, certaines personnes qui relèvent directement de ce dernier et les chefs de groupe.

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	2025	2024
Salaires et incitatifs en trésorerie ¹⁾	28 \$	25 \$
Rémunération fondée sur des actions ²⁾	36	29
Prestations de retraite et autres ¹⁾	2	2
Total	66 \$	56 \$

1) Représente les montants passés en charges au cours de l'exercice.

2) Représente les attributions fondées sur des actions au cours de l'exercice.

Les administrateurs peuvent affecter une partie ou la totalité de leurs jetons de présence à l'acquisition d'actions ordinaires de la Banque au prix du marché aux termes du Régime d'achat d'actions des administrateurs. Les administrateurs ne faisant pas partie de la direction peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leurs jetons de présence sous forme d'unités d'actions à dividende différé dont les droits sont acquis immédiatement. Se reporter à la note 25 pour en savoir davantage sur ces régimes.

Prêts et dépôts des principaux dirigeants

Des prêts sont actuellement consentis aux principaux dirigeants selon les modalités du marché.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)

	2025	2024
Prêts	7 \$	10 \$
Dépôts	2	5

Au 31 octobre 2025, le crédit consenti pouvant être versé par la Banque à des entreprises contrôlées par des administrateurs s'élevait à 263 millions de dollars (31 octobre 2024 – 267 millions de dollars), tandis que l'encours prélevé se chiffrait à 186 millions de dollars (31 octobre 2024 – 199 millions de dollars).

Transactions avec des sociétés associées et des coentreprises

Dans le cours normal de ses activités, la Banque offre les services bancaires habituels à des sociétés associées ou liées et conclut des transactions avec celles-ci selon des modalités analogues à celles qui sont offertes à des parties non liées. Les transactions qui sont éliminées au moment de la consolidation ne sont pas présentées dans les transactions avec des parties liées. Les transactions que la Banque conclut avec des sociétés associées et des coentreprises répondent aussi à la définition de transactions avec des parties liées et elles ont été comptabilisées comme suit :

Aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates (en millions de dollars)

	2025	2024
Bénéfice net (perte nette)	(21)\$	(15)\$
Prêts	140	209
Dépôts	282	253
Garanties et engagements	57	46

Principaux régimes de retraite de la Banque Scotia

La Banque gère des actifs de 6,4 milliards de dollars (31 octobre 2024 – 6,0 milliards de dollars) qui correspondent à une tranche des actifs des principaux régimes de retraite de la Banque Scotia, et elle a touché des commissions de 7,0 millions de dollars (31 octobre 2024 – 6,7 millions de dollars).

30 Principales filiales et participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales

a) Principales filiales¹⁾

Le tableau qui suit présente certaines des filiales en exploitation détenues, directement ou indirectement, par la Banque. Toutes ces filiales sont prises en compte dans les états financiers consolidés de la Banque.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Siège social	Valeur comptable des actions	
		2025	2024
<u>Au Canada</u>			
Scotia Capitaux Inc.	Toronto (Ontario)	4 694 \$	4 160 \$
BNS Investments Inc.	Toronto (Ontario)	22 545	23 860
Gestion d'actifs 1832 S.E.C.	Toronto (Ontario)		
Compagnie Montréal Trust du Canada	Montréal (Québec)		
Gestion financière MD inc.	Ottawa (Ontario)	2 939	2 826
Jarislowsky, Fraser Limitée	Montréal (Québec)	974	956
Placements Scotia Inc.	Toronto (Ontario)	69	73
Banque Tangerine	Toronto (Ontario)	3 711	4 154
Société de fiducie Banque de Nouvelle-Écosse	Toronto (Ontario)	764	704
Société Hypothécaire Scotia	Toronto (Ontario)	606	843
Compagnie Trust National	Stratford (Ontario)	499	408
Roynat Inc.	Calgary (Alberta)	785	741
Avantage Concessionnaire Scotia Inc.	Hamilton (Ontario)	977	924
<u>À l'étranger</u>			
Scotia Holdings (USA) LLC	New York (New York)	7 698	7 654
Scotia Capital (USA) Inc.	New York (New York)		
Scotia Financing (USA) LLC	New York (New York)		
Nova Scotia Inversiones Limitada	Santiago, Chili	7 370	7 489
Scotiabank Chile S.A. (99,79 %)	Santiago, Chili		
Grupo Financiero Scotiabank Inverlat, S.A. de C.V. (97,39 %)	Ville de Mexico, Mexique	8 821	6 966
Scotiabank Inverlat, S.A.	Ville de Mexico, Mexique		
Scotia Peru Holdings S.A.	Lima, Pérou	6 920	5 779
Scotiabank Peru S.A.A. (99,31 %)	Lima, Pérou		
Multiacciones S.A.S. ²⁾	Bogota, Colombie	424	973
Scotiabank Colpatría S.A. (56,00 %) ^{2),3)}	Bogota, Colombie		
Scotiabank Brasil S.A. Banco Multiplo	Sao Paulo, Brésil	1 142	796
Scotia Uruguay Holdings S.A.	Montevideo, Uruguay	757	681
Scotiabank Uruguay S.A.	Montevideo, Uruguay		
Scotiabank Republica Dominicana, S.A. – Banco Multiple (99,80 %)	Saint-Domingue, République dominicaine	823	943
Scotiabank Caribbean Holdings Ltd.	Bridgetown, Barbade	1 966	1 608
Scotia Group Jamaica Limited (71,78 %)	Kingston, Jamaïque		
Scotiabank Trinidad and Tobago Limited (50,90 %)	Port-d'Espagne, Trinité-et-Tobago		
Scotiabank (Barbados) Limited	Bridgetown, Barbade	286	237
BNS International (Bahamas) Limited	Nassau, Bahamas	10 612	11 180
The Bank of Nova Scotia Trust Company (Bahamas) Limited	Nassau, Bahamas		
Scotiabank (Bahamas) Limited	Nassau, Bahamas		
Scotiabank & Trust (Cayman) Ltd.	Grand Caïman, Îles Caïmans		
Grupo BNS de Costa Rica, S.A. ²⁾	San Jose, Costa Rica		
Scotiabank (Ireland) Designated Activity Company	Dublin, Irlande		

1) À moins d'indication contraire, la Banque (ou la société mère immédiate d'une entité) détient 100 % des actions avec droit de vote en circulation de chacune des filiales.

2) Au premier trimestre de 2025, la Banque a conclu une entente visant la vente de ses activités bancaires en Colombie, au Costa Rica et au Panama à Davivienda. La transaction a été menée à terme le 1^{er} décembre 2025. Se reporter à la note 35 pour obtenir de plus amples renseignements.

3) En mai 2025, la Banque a effectué un apport de capital à Scotiabank Colpatría S.A., ce qui a porté sa participation à 56,00 % après l'émission subséquente d'actions supplémentaires.

La date de clôture de l'exercice des filiales peut différer de celle de la Banque, soit le 31 octobre. Ces différences peuvent découler de divers facteurs, notamment d'exigences locales en matière de communication de l'information ou de lois fiscales. Conformément à ses méthodes comptables, la Banque apporte des ajustements, si ceux-ci sont importants, au titre des filiales ayant une date de clôture d'exercice différente aux fins de leur inclusion dans les états financiers consolidés de la Banque.

b) Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales

Les participations importantes ne donnant pas le contrôle dans des filiales de la Banque sont les suivantes :

	Pour les exercices indiqués				
	2025			2024	
	Pourcentage de la participation ne donnant pas le contrôle	Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle
Scotiabank Chile S.A.	0,20 % – 49,10 %	262 \$	8 \$	256 \$	24 \$
Scotiabank Colpatría S.A. ¹⁾	44,00 % – 47,00 %	323	–	405	–
Scotia Group Jamaica Limited	28,22 %	379	14	350	13
Scotiabank Trinidad and Tobago Limited	49,10 %	491	51	464	49
Autres	0,0005 % – 49,35 % ²⁾	266	9	232	2
Total		1 721 \$	82 \$	1 707 \$	88 \$

1) Les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle dans Scotiabank Colpatría S.A. ont le droit de vendre leur participation à la Banque après le septième anniversaire (soit le 17 janvier 2019) et à des intervalles convenus par la suite à la juste valeur de marché, au gré de la Banque, au moyen de l'émission d'actions ordinaires ou en trésorerie.

2) Fourchette du pourcentage de participation ne donnant pas le contrôle en ce qui a trait à d'autres filiales.

Le tableau suivant résume l'information financière des filiales de la Banque ayant d'importantes participations ne donnant pas le contrôle :

	Au 31 octobre 2025 et pour l'exercice clos à cette date				Au 31 octobre 2024 et pour l'exercice clos à cette date			
	Revenus	Total du résultat global	Total des actifs	Total des passifs	Revenus	Total du résultat global	Total des actifs	Total des passifs
(en millions de dollars)								
Total	4 522 \$	602 \$	95 993 \$	84 493 \$	4 455 \$	226 \$	93 051 \$	82 223 \$

31 Revenus et charges d'intérêts

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	2025		2024	
	Revenus d'intérêts	Charges d'intérêts	Revenus d'intérêts	Charges d'intérêts
Évalués au coût amorti ¹⁾	50 819 \$	35 831 \$	53 966 \$	42 177 \$
Évalués à la JVAÉRG ¹⁾	5 585	–	5 905	–
	56 404	35 831	59 871	42 177
Autres	1 198 ²⁾	249 ³⁾	1 788 ²⁾	230 ³⁾
Total	57 602 \$	36 080 \$	61 659 \$	42 407 \$

1) Les revenus et charges d'intérêts sur les actifs et passifs financiers sont calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

2) Comprend les revenus de dividendes sur les titres de capitaux propres.

3) Comprend des intérêts sur les obligations locatives de 125 \$ (2024 – 119 \$) et des charges financières découlant des contrats d'assurance de 33 \$ (2024 – 30 \$).

32 Résultat par action

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	2025	2024
Bénéfice de base par action ordinaire		
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	7 283 \$	7 286 \$
Perte de change au rachat d'autres billets de fonds propres de T1 subordonnés ¹⁾	(22)	–
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires utilisé dans le calcul du bénéfice de base par action ordinaire	7 261	7 286
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 244	1 226
Bénéfice de base par action ordinaire ²⁾ (en dollars)	5,84	5,94 \$
Bénéfice dilué par action ordinaire		
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires utilisé dans le calcul du bénéfice de base par action ordinaire	7 261 \$	7 286 \$
Incidence dilutive des options au titre de paiements fondés sur des actions et autres ³⁾	(181)	(49)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (dilué)	7 080 \$	7 237 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 244	1 226
Incidence dilutive des options au titre de paiements fondés sur des actions et autres ³⁾ (en millions)	4	6
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 248	1 232
Bénéfice dilué par action ordinaire ²⁾ (en dollars)	5,67 \$	5,87 \$

1) Se reporter à la note 23b) pour obtenir de plus amples renseignements sur le rachat d'instruments de capitaux propres.

2) Le bénéfice par action est exprimé en dollars et il est fondé sur le nombre d'actions.

3) Certaines options étaient antidilutives et, par conséquent, n'ont pas été incluses dans le calcul du bénéfice dilué par action.

33 Garanties, engagements et actifs donnés en nantissement

a) Garanties

La Banque conclut divers types de garanties et d'ententes d'indemnisation dans le cours normal de ses activités. Une garantie s'entend d'une entente avec une contrepartie aux termes de laquelle un paiement devra être effectué advenant des événements déclencheurs définis. Les garanties et engagements d'indemnisation que la Banque propose à sa clientèle et à d'autres parties sont présentés ci-dessous.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2025	2024
	Plafond des paiements futurs éventuels ¹⁾	Plafond des paiements futurs éventuels ¹⁾
Lettres de crédit de soutien et lettres de garantie	86 016 \$	62 966 \$
Facilités de trésorerie	8 611	7 665
Engagements d'indemnisation	95	791

1) Le plafond des paiements futurs éventuels représente les garanties qui peuvent être quantifiées, mais il exclut les autres garanties qui ne peuvent l'être. Étant donné que bon nombre de ces garanties ne seront pas exercées et que le plafond des paiements futurs éventuels indiqué ci-dessus ne tient pas compte d'un recouvrement possible par voie de recours ou de dispositions constitutives d'une sûreté prévus dans la garantie, les montants susmentionnés ne sont pas représentatifs des besoins futurs de trésorerie, du risque de crédit ni des pertes prévues de la Banque découlant de ces arrangements.

i) Lettres de crédit de soutien et lettres de garantie

Les lettres de crédit de soutien et lettres de garantie sont des instruments irrévocables émis par la Banque pour le compte d'un client, aux termes desquelles la Banque s'engage à effectuer des paiements à un tiers si le client n'est pas en mesure de le faire. En règle générale, l'échéance de ces garanties n'excède pas quatre ans. Les types et les montants de garantie additionnelle détenue par la Banque pour ces garanties sont habituellement identiques à ceux qui sont exigés pour les prêts.

ii) Facilités de trésorerie

Les facilités de trésorerie de sûreté sont des facilités de liquidité engagées et elles sont fournies à des fonds multicédants émettant du papier commercial adossé à des actifs, lesquels sont gérés par la Banque. Ces facilités représentent habituellement une source de financement de rechange, advenant qu'une perturbation du marché empêche un fonds multicédant d'émettre du papier commercial ou que certaines conditions convenues ou mesures de performance ne soient pas respectées. Ces facilités ont habituellement une échéance maximale de trois ans.

iii) Engagements d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut de nombreux contrats prévoyant des dispositions d'indemnisation, dont des contrats d'achat, des conventions de service, des contrats de licence de marques, des contrats d'administrateur ou de haut dirigeant, des contrats d'entiercement, des ventes d'actifs ou d'entreprises, des ententes d'impartition, des contrats de location, des conventions de systèmes de compensation, des mécanismes de prêt de titres et des transactions structurées. La Banque ne peut estimer le plafond des paiements futurs qu'elle peut être appelée à verser, et elle n'a jamais versé de paiements importants aux termes de ces engagements d'indemnisation.

b) Autres engagements indirects

Dans le cours normal des activités, divers autres engagements indirects sont en cours, lesquels ne sont pas reflétés à l'état consolidé de la situation financière. Ces engagements peuvent prendre diverses formes, notamment :

- des lettres de crédit commerciales aux termes desquelles la Banque s'engage à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités;
- des engagements de crédit, qui représentent une promesse de rendre disponible, à certaines conditions, un crédit sous forme de prêt ou d'autres instruments de crédit d'un montant et d'une durée déterminés;
- le prêt de titres lorsque la Banque, à titre de mandant ou de mandataire, consent à prêter des titres à un emprunteur. L'emprunteur doit garantir le prêt de titres en tout temps par l'affectation de biens suffisants. La valeur de marché des biens affectés en garantie est surveillée et comparée aux sommes dues aux termes du prêt et, s'il y a lieu, la Banque obtient une garantie additionnelle;
- des engagements d'achat de titres aux termes desquels la Banque s'engage à financer des placements futurs.

Ces instruments financiers sont assujettis aux normes habituelles en matière de crédit, de contrôle financier et de surveillance.

Le tableau ci-dessous donne une répartition détaillée des autres engagements indirects de la Banque, représentés par les montants contractuels des engagements ou contrats s'y rattachant qui ne sont pas reflétés à l'état consolidé de la situation financière.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2025	2024
Lettres de crédit commerciales	836 \$	1 049 \$
Engagements de crédit ¹⁾	275 504	272 793
Prêts de titres	78 548	58 477
Engagements d'achat de titres et autres engagements	821	844
Total	355 709 \$	333 163 \$

1) Comprend les facilités de trésorerie et exclut les engagements qui sont résiliables sans condition en tout temps au gré de la Banque.

c) Actifs donnés en nantissement et mise en pension de titres

Dans le cours normal de ses activités, la Banque donne des titres et d'autres actifs en nantissement de passifs. Des titres sont par ailleurs mis en pension. La valeur comptable des actifs donnés en nantissement et le détail des activités connexes sont présentés ci-dessous :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)

	2025	2024
Actifs donnés en nantissement aux entités suivantes :		
Banque du Canada ¹⁾	274 \$	229 \$
Administrations publiques et banques centrales étrangères ¹⁾	2 066	2 020
Systèmes de compensation et de paiement et dépositaires ¹⁾	2 200	2 460
Actifs donnés en nantissement au titre de transactions sur instruments dérivés négociés en bourse	5 715	5 334
Actifs donnés en nantissement au titre de transactions sur instruments dérivés négociés de gré à gré	33 785	25 487
Actifs donnés en nantissement à titre de garantie pour les emprunts et prêts de titres	195 208	149 669
Actifs donnés en nantissement au titre du programme d'obligations sécurisées (note 14) ²⁾	44 832	47 560
Actifs donnés en nantissement au titre d'autres programmes de titrisation (note 14)	8 045	4 022
Actifs donnés en nantissement aux termes des programmes de la SCHL (note 13)	15 627	18 392
Autres	424	228
Total des actifs donnés en nantissement	308 176 \$	255 401 \$
Obligations relatives aux titres mis en pension	174 010	174 335
Total ³⁾	482 186 \$	429 736 \$

1) Comprend les actifs donnés en nantissement aux fins de participation dans des systèmes de compensation et de paiement ou en vue d'avoir accès à des dépositaires ou aux installations de banques centrales dans des territoires étrangers.

2) Exclut les prêts hypothécaires liés aux obligations sécurisées détenues par la Banque ou utilisées pour les opérations de prêt de titres.

3) Comprend les actifs qui ont été reçus de contreparties dans le cours normal des activités dans le cadre de transactions de financement sur titres ou de transactions sur dérivés.

d) Autres contrats à exécuter

Avec prise d'effet en juillet 2018, la Banque a conclu un contrat de 800 millions de dollars sur 20 ans visant les droits sur le nom d'un aréna.

La Banque et ses filiales ont aussi conclu d'autres contrats à exécuter à long terme relativement à des services impartis. Les ententes d'impartition importantes sont assorties de taux variables fondés sur l'utilisation et sont résiliables moyennant préavis.

34 Instruments financiers – gestion des risques

Le cadre de gestion du risque de la Banque servant à contrôler, à évaluer, à mesurer et à gérer les risques est présenté dans le rapport de gestion. Ces informations sont intégrées par renvoi aux états financiers consolidés, comme le permet l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*. Le texte en gris et les tableaux marqués d'un astérisque (*) des sections « Situation financière du groupe » et « Gestion du risque » du rapport de gestion font partie intégrante des états financiers consolidés de 2025.

Les principales activités commerciales de la Banque donnent lieu à un état de la situation financière composé essentiellement d'instruments financiers. De plus, la Banque a recours à des instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture. Les principaux risques financiers découlant de la transaction d'instruments financiers comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Le cadre de gestion du risque élaboré par la Banque pour contrôler, évaluer et gérer ces risques est le même que celui qui était en place au 31 octobre 2025 :

- des pratiques exhaustives de gestion du risque déterminent la tolérance de la Banque au risque, établissent les plafonds et contrôles selon lesquels la Banque et ses filiales peuvent exercer leurs activités et tiennent compte des exigences des autorités de réglementation. Le conseil d'administration de la Banque (le « conseil ») approuve l'appétence au risque, soit directement, soit par l'intermédiaire de son comité d'évaluation des risques;
- des lignes directrices sont élaborées afin de clarifier les plafonds inhérents au risque et les conditions aux termes desquelles les politiques de gestion du risque de la Banque doivent être mises en œuvre;
- des processus sont mis en place afin de permettre la définition, l'évaluation, la documentation, la communication et le contrôle des risques. Des normes établissent l'étendue et les attentes en matière de qualité de l'information nécessaire à la prise de décision;
- l'observation des politiques, des plafonds et des lignes directrices en matière de gestion du risque est évaluée et contrôlée, et des rapports à cet effet sont produits afin de veiller à ce que les objectifs établis soient atteints.

De plus amples détails sur la juste valeur des instruments financiers et sur la façon dont ces montants sont établis sont fournis à la note 6. La note 9 fournit des détails sur les modalités des instruments financiers dérivés de la Banque, notamment les montants notionnels, la durée à courir jusqu'à l'échéance, le risque de crédit et la juste valeur des instruments dérivés utilisés dans le cadre des activités de transaction et de couverture.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une perte soit subie si un emprunteur ou une contrepartie n'honore pas ses obligations financières ou contractuelles envers la Banque. Le groupe Gestion du risque global détermine l'appétence au risque et élabore la politique sur le risque de crédit de la Banque, et celles-ci sont examinées et approuvées respectivement tous les ans et tous les deux ans par le conseil d'administration. L'appétence au risque de crédit définit les marchés cibles et le seuil de tolérance à l'égard du risque qui sont établis à l'échelle de la Banque, lesquels sont ensuite redéfinis en fonction de chaque secteur d'activité. L'appétence au risque de crédit a pour objectifs de veiller à ce que pour la Banque, y compris chacun des secteurs d'activité :

- les marchés cibles et les produits offerts soient bien définis;
- les paramètres de risque à l'égard de l'octroi de nouveaux prêts et de l'ensemble des portefeuilles soient bien précisés;
- les opérations, notamment le montage, la syndication, la vente de prêts et les couvertures, soient gérées de manière à s'assurer que les objectifs du portefeuille global sont atteints.

La politique de gestion du risque de crédit énonce, entre autres choses, les systèmes d'évaluation du risque de crédit et les paramètres estimatifs connexes, la délégation de pouvoir sur la question de l'octroi de crédit ainsi que la méthode de calcul du compte de correction de valeur pour pertes sur créances. Elle fait partie intégrante des politiques et procédures à l'échelle de la Banque qui englobent la gouvernance, la gestion du risque et la structure du contrôle.

Les systèmes de notation du risque de crédit de la Banque permettent d'établir les paramètres estimatifs clés du risque de crédit, lesquels mesurent le risque de crédit et le risque inhérent à une transaction. Pour les expositions autres qu'envers les portefeuilles de prêts aux particuliers, les paramètres sont associés à chaque facilité de crédit au moyen d'une notation pour l'emprunteur et d'une notation pour la facilité. Le risque inhérent à l'emprunteur est évalué à l'aide de méthodes propres à un secteur du marché ou à un secteur d'activité donné. Le risque inhérent aux facilités accordées à un emprunteur donné est évalué à la lumière de la structure des facilités et des garanties. En ce qui concerne les portefeuilles de prêts aux particuliers, les modèles propres à des produits attribuent les comptes à des groupes homogènes selon l'historique de crédit interne et externe de l'emprunteur et pour la facilité. Cette méthode permet de bien différencier les risques et d'estimer, d'une manière appropriée et uniforme, les caractéristiques de la perte éventuelle au niveau du modèle et des groupes. Il y a lieu de se reporter à la note 9c) pour obtenir plus de détails sur le risque de crédit se rapportant aux dérivés.

i) Expositions au risque de crédit

Les expositions au risque de crédit présentées ci-dessous sont fondées sur des approches conformes au cadre de Bâle appliquées par la Banque, c'est-à-dire les expositions sujettes à une exigence de fonds propres en regard du risque de crédit. Tous les portefeuilles canadiens, américains et européens d'importance significative sont soumis à l'approche fondée sur les notations internes (l'« approche NI »), et il en est de même pour une proportion importante des portefeuilles internationaux de sociétés et d'entreprises. Aux termes de l'approche avancée fondée sur les notations internes (l'« approche NI avancée »), la Banque utilise des paramètres estimatifs internes du risque fondés sur des données historiques et une marge de prudence adéquate en ce qui a trait à la probabilité de défaut (la « PD »), à la perte en cas de défaut (la « PCD ») et à l'exposition en cas de défaut (l'« ECD »). L'Accord de Bâle III prévoit des exigences de NI relatives aux paramètres des modèles élaborés en interne selon l'approche NI avancée, y compris des restrictions du champ d'application qui limitent certaines catégories d'actifs à l'approche notations internes – fondation (l'« approche NI fondation »). Pour ces catégories d'actifs (grandes entreprises, banques, etc.), l'approche NI fondation utilise les paramètres de PD élaborés en interne par la Banque, combinés aux paramètres de PCD et d'ECD prescrits à l'international. L'approche standard est appliquée aux autres portefeuilles, y compris à d'autres portefeuilles individuels.

Aux termes de l'approche standard, le risque de crédit est estimé selon les pondérations de risque définies par le cadre de Bâle, en fonction soit des évaluations du crédit effectuées par des agences de notation externes, soit du type de contrepartie ou d'exposition en ce qui a trait aux expositions autres qu'envers les prêts aux particuliers et du type de produit pour les expositions envers les prêts aux particuliers. Les notations externes utilisées par la Banque sont publiées par S&P, Fitch et/ou DBRS spécifiquement pour chaque exposition de la Banque (notations propres à chaque émission), le cas échéant. Sinon, des notations propres aux émetteurs sont utilisées conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres du BSIF. Les pondérations de risque aux fins de l'approche standard tiennent également compte d'autres facteurs tels que les provisions spécifiques pour les expositions en défaut, les garanties admissibles et le ratio prêt/valeur pour les expositions liées aux prêts aux particuliers garantis par des biens immeubles.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)		2025			2024
		Exposition en cas de défaut ¹⁾			
Catégories	Montants prélevés ²⁾	Engagements non prélevés	Autres expositions ³⁾	Total	Total
Par types de contreparties					
Prêts autres qu'aux particuliers					
Portefeuille de prêts soumis à l'approche NI					
Sociétés	189 918 \$	71 341 \$	113 508 \$	374 767 \$	357 600 \$
Autres banques	12 924	12 253	23 194	48 371	56 648
Emprunteurs souverains	240 416	3 487	11 086	254 989	258 858
	443 258	87 081	147 788	678 127	673 106
Portefeuille de prêts soumis à l'approche standard					
Sociétés	49 395	4 901	23 786	78 082	65 375
Autres banques	1 609	69	141	1 819	3 213
Emprunteurs souverains	24 372	523	243	25 138	24 320
	75 376	5 493	24 170	105 039	92 908
Total des prêts autres qu'aux particuliers	518 634 \$	92 574 \$	171 958 \$	783 166 \$	766 014 \$
Prêts aux particuliers					
Portefeuille de prêts soumis à l'approche NI					
Prêts garantis par des biens immeubles	267 856 \$	60 485 \$	– \$	328 341 \$	306 395 \$
Expositions renouvelables admissibles	18 710	63 595	–	82 305	67 585
Autres prêts aux particuliers	27 670	4 624	–	32 294	38 665
	314 236	128 704	–	442 940	412 645
Portefeuille de prêts soumis à l'approche standard					
Prêts garantis par des biens immeubles	67 179	102	–	67 281	63 572
Autres prêts aux particuliers	52 552	10 313	76	62 941	63 214
	119 731	10 415	76	130 222	126 786
Total des prêts aux particuliers	433 967 \$	139 119 \$	76 \$	573 162 \$	539 431 \$
Total	952 601 \$	231 693 \$	172 034 \$	1 356 328 \$	1 305 445 \$
Par secteurs géographiques⁴⁾					
Canada	587 309 \$	175 314 \$	49 503 \$	812 126 \$	783 178 \$
États-Unis	137 005	31 646	83 209	251 860	238 201
Chili	54 340	4 645	3 588	62 573	60 179
Mexique	52 283	3 901	3 183	59 367	58 439
Pérou	29 386	2 187	2 194	33 767	32 609
Colombie	15 435	1 777	941	18 153	15 015
Autres pays					
Europe	17 423	6 241	22 195	45 859	38 776
Antilles	32 841	2 152	1 250	36 243	36 170
Amérique latine (autres)	15 218	948	1 080	17 246	17 742
Autres pays	11 361	2 882	4 891	19 134	25 136
Total	952 601 \$	231 693 \$	172 034 \$	1 356 328 \$	1 305 445 \$

1) L'exposition en cas de défaut est présentée après application des mesures d'atténuation du risque de crédit. L'exposition ne tient pas compte des titres de capitaux propres ni des autres actifs. Les portefeuilles appliquant l'approche standard sont présentés déduction faite des comptes de correction de valeur spécifiques pour pertes sur créances et déduction faite des garanties auxquelles est appliquée l'approche globale.

2) Les montants prélevés au titre des prêts autres qu'aux particuliers comprennent les prêts, les acceptations, les dépôts auprès d'autres institutions financières et les titres de créance à la JVAERG. Les montants prélevés liés aux portefeuilles de prêts aux particuliers comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts sur cartes de crédit, les marges de crédit, les autres prêts personnels et les prêts aux petites entreprises traités à titre d'autres prêts aux particuliers.

3) Les autres expositions comprennent des instruments de crédit hors bilan tels que des lettres de crédit, des lettres de garantie, des titrisations, des instruments dérivés et des transactions de pension sur titres (prises en pension, mises en pension ainsi que prêts et emprunts de titres), déduction faite des garanties connexes.

4) La répartition par secteurs géographiques se fonde sur le lieu du risque de crédit ultime.

Catégories d'actifs inscrits à l'état consolidé de la situation financière, ventilées selon leur exposition au risque de crédit

Le tableau qui suit présente les catégories d'actifs inscrites à l'état de la situation financière qui sont incluses dans les différentes catégories d'exposition aux risques aux termes de l'accord de Bâle III, telles que celles-ci sont présentées dans le sommaire des expositions au risque de crédit des présents états financiers consolidés. Il présente également les autres expositions au risque de marché ou d'autres actifs qui ne sont pas soumis au risque de marché et au risque de crédit, ainsi qu'un rapprochement avec l'état consolidé de la situation financière. La Banque calcule les fonds propres au titre du risque de marché au moyen de l'approche standard conformément à la révision complète du portefeuille de négociation, y compris les exigences au titre de la limite entre le portefeuille de négociation et le portefeuille bancaire. Les expositions au risque de crédit au titre de certains actifs comme la trésorerie, les métaux précieux, les titres de placement (actions) et d'autres actifs ne sont pas prises en compte dans le tableau sur le sommaire des expositions au risque de crédit. Les expositions au risque de crédit excluent également certains actifs détenus à des fins de transaction et tous les actifs des filiales d'assurance de la Banque.

	Expositions au risque de crédit						Autres expositions			
	Montants prélevés		Autres expositions				Expositions au risque de marché		Autres ¹⁾	Total
			Titrisation	Opérations de pension sur titres	Instruments financiers dérivés	Capitaux propres	Également soumises au risque de crédit			
	Prêts autres qu'aux particuliers	Prêts aux particuliers								
Au 31 octobre 2025 (en millions de dollars)										
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	62 171 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	3 796 \$	65 967 \$
Métaux précieux	–	–	–	–	–	–	–	5 156	–	5 156
Actifs détenus à des fins de transaction										
Titres	103	–	–	–	–	–	–	140 741	–	140 844
Prêts	1 641	–	–	–	–	–	744	6 846	–	8 487
Autres	–	–	–	–	–	–	–	2 892	–	2 892
Actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Titres pris en pension et titres empruntés	–	–	–	203 008	–	–	–	–	–	203 008
Instruments financiers dérivés	–	–	–	–	46 531	–	42 120	–	–	46 531
Titres de placement	146 457	–	–	–	–	2 258	–	–	1 233	149 948
Prêts										
Prêts hypothécaires à l'habitation ²⁾	58 663	311 413	–	–	–	–	–	–	115	370 191
Prêts personnels	5 940	95 171	9 456	–	–	–	–	–	–	110 567
Prêts sur cartes de crédit	–	14 585	313	–	–	–	–	–	3 147	18 045
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	239 898	13 170	25 846	–	–	–	–	–	791	279 705
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances ³⁾	(465)	(1 234)	–	–	–	–	–	–	(5 764)	(7 463)
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	177	–	–	–	–	–	–	–	–	177
Immobilisations corporelles	–	–	–	–	–	–	–	–	4 881	4 881
Participation dans des sociétés associées	–	–	–	–	–	65	–	–	6 252	6 317
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	–	–	–	–	–	–	–	–	16 169	16 169
Autres (y compris les actifs d'impôt différé)	6 210	1 154	–	436	–	–	–	403	30 417	38 620
Total	520 795 \$	434 259 \$	35 615 \$	203 444 \$	46 531 \$	2 323 \$	42 864 \$	156 038 \$	61 037 \$	1 460 042 \$

1) Comprennent les actifs des filiales d'assurance de la Banque et tous les autres actifs qui ne sont pas soumis aux risques de marché et de crédit.

2) Comprend des prêts hypothécaires de 52,8 milliards de dollars garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement et des prêts hypothécaires assurés par le secteur privé et soutenus par le gouvernement fédéral.

3) Les montants des expositions aux prêts soumis à l'approche NI sont comptabilisés avant les comptes de correction de valeur pour pertes sur créances et les montants des expositions aux prêts soumis à l'approche standard sont comptabilisés déduction faite des comptes de correction de valeur pour pertes sur créances.

Au 31 octobre 2024 (en millions de dollars)	Expositions au risque de crédit						Autres expositions			
	Montants prélevés		Autres expositions				Expositions au risque de marché		Autres ¹⁾	Total
							Égale­ment sou­mises au risque de crédit			
	Prêts autres qu'aux particuliers	Prêts aux particuliers	Titrisation	Opérations de pension sur titres	Instruments financiers dérivés	Capitaux propres				
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	60 501 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	3 359 \$	63 860 \$
Métaux précieux	–	–	–	–	–	–	–	2 540	–	2 540
Actifs détenus à des fins de transaction										
Titres	331	–	–	–	–	–	–	119 581	–	119 912
Prêts	933	–	–	–	–	–	569	6 716	–	7 649
Autres	–	–	–	–	–	–	–	2 166	–	2 166
Actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Titres pris en pension et titres empruntés	–	–	–	200 543	–	–	–	–	–	200 543
Instruments financiers dérivés	–	–	–	–	44 379	–	39 736	–	–	44 379
Titres de placement	147 607	–	–	–	–	5 008	–	–	217	152 832
Prêts										
Prêts hypothécaires à l'habitation ²⁾	61 467	289 358	–	–	–	–	–	–	116	350 941
Prêts personnels	711	101 821	3 847	–	–	–	–	–	–	106 379
Prêts sur cartes de crédit	–	13 892	162	–	–	–	–	–	3 320	17 374
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	261 903	12 904	17 627	–	–	–	–	–	237	292 671
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances ³⁾	(363)	(1 170)	–	–	–	–	–	–	(5 003)	(6 536)
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	149	–	–	–	–	–	–	–	(1)	148
Immobilisations corporelles	–	–	–	–	–	–	–	–	5 252	5 252
Participation dans des sociétés associées	–	–	–	–	–	62	–	–	1 759	1 821
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	–	–	–	–	–	–	–	–	16 853	16 853
Autres (y compris les actifs d'impôt différé)	5 968	1 220	–	343	–	–	–	448	25 264	33 243
Total	539 207 \$	418 025 \$	21 636 \$	200 886 \$	44 379 \$	5 070 \$	40 305 \$	131 451 \$	51 373 \$	1 412 027 \$

1) Comprennent les actifs des filiales d'assurance de la Banque et tous les autres actifs qui ne sont pas soumis aux risques de marché et de crédit.

2) Comprend des prêts hypothécaires de 56,3 milliards de dollars garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement et des prêts hypothécaires assurés par le secteur privé et soutenus par le gouvernement fédéral.

3) Les montants des expositions aux prêts soumis à l'approche NI sont comptabilisés avant les comptes de correction de valeur pour pertes sur créances et les montants des expositions aux prêts soumis à l'approche standard sont comptabilisés déduction faite des comptes de correction de valeur pour pertes sur créances.

ii) Qualité du crédit relative aux prêts autres qu'aux particuliers

Les décisions en matière de crédit sont fondées sur l'évaluation du risque de crédit de l'emprunteur ou de la contrepartie. Parmi les principaux facteurs dont l'évaluation tient compte, mentionnons l'équipe de direction de l'emprunteur, les résultats financiers actuels et prévus ainsi que les antécédents en matière de crédit de l'emprunteur, le secteur au sein duquel l'emprunteur exerce ses activités, les tendances économiques et le risque géopolitique. Les unités d'exploitation de la Banque et le groupe Gestion du risque global passent régulièrement en revue la qualité du crédit du portefeuille de prêts à l'échelle de la Banque afin d'évaluer si des tendances économiques ou des événements particuliers peuvent avoir une incidence sur le rendement du portefeuille.

Le portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers de la Banque est bien diversifié par secteurs. Au 31 octobre 2025 et au 31 octobre 2024, une importante proportion du portefeuille de prêts aux entreprises et aux sociétés autorisés était constituée de prêts évalués en interne selon une notation qui correspondrait, en règle générale, à une notation de première qualité de la part d'agences de notation externes. Les concentrations du risque de crédit n'affichent aucune variation importante par rapport au 31 octobre 2024.

Des notations internes (« NI ») sont utilisées afin de définir le risque de défaut d'un emprunteur. Le tableau qui suit présente les notations internes attribuées aux emprunteurs par la Banque et les notations équivalentes des agences de notation externes.

Notations internes et notations externes équivalentes¹⁾

Notations externes équivalentes					
S&P et Fitch	Moody's	Morningstar DBRS	Notation interne	Code de notation interne	Fourchette de PD ²⁾
De AAA à AA+	De Aaa à Aa1	De AAA à AA (élevé)	Première qualité	99 – 98	0,0000 % – 0,0565 %
De AA à A+	De Aa2 à A1	De AA à A (élevé)		95	0,0565 % – 0,0693 %
De A à A-	De A2 à A3	De A à A (bas)		90	0,0693 % – 0,0833 %
BBB+	Baa1	BBB (élevé)		87	0,0833 % – 0,1243 %
BBB	Baa2	BBB		85	0,1243 % – 0,1976 %
BBB-	Baa3	BBB (bas)	Qualité inférieure	83	0,1976 % – 0,2743 %
BB+	Ba1	BB (élevé)		80	0,2743 % – 0,3806 %
BB	Ba2	BB		77	0,3806 % – 0,7061 %
BB-	Ba3	BB (bas)		75	0,7061 % – 1,4290 %
B+	B1	B (élevé)		73	1,4290 % – 2,4715 %
De B à B-	De B2 à B3	De B à B (bas)		70	2,4715 % – 6,2065 %
CCC+	Caa1	–	Sous surveillance	65	6,2065 % – 15,9382 %
CCC	Caa2	–		60	15,9382 % – 28,5499 %
De CCC- à CC	De Caa3 à Ca	–		40	28,5499 % – 48,3748 %
–	–	–	Défaut	30	48,3748 % – 100,0000 %
Défaut	–	–		21	100 %

1) S'applique au portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers.

2) Fourchettes de PD au 31 octobre 2025. Les fourchettes n'incluent pas la limite supérieure pour la rangée.

Exposition du portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche NI

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit du portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche NI, selon les catégories de risque des notations internes attribuées aux emprunteurs :

	2025					2024
	Exposition en cas de défaut ¹⁾					
	Code de NI	Montants prélevés	Engagements non prélevés	Autres expositions ²⁾	Total	Total
Aux 31 octobre (en millions de dollars) – Catégories de notations internes						
Première qualité	99 – 98	144 086 \$	1 557 \$	39 788 \$	185 431 \$	174 122 \$
	95	36 203	13 422	30 882	80 507	71 282
	90	15 314	12 067	28 875	56 256	49 596
	87	26 472	13 771	16 458	56 701	63 699
	85	25 166	10 987	8 758	44 911	49 980
	83	43 384	11 155	5 924	60 463	69 342
Qualité inférieure	80	39 476	10 262	5 810	55 548	54 770
	77	25 637	6 542	4 824	37 003	40 729
	75	20 174	4 373	4 556	29 103	27 324
	73	7 913	1 464	756	10 133	10 140
	70	4 137	1 216	707	6 060	3 791
Sous surveillance	65	907	60	43	1 010	1 592
	60	876	109	171	1 156	986
	40	910	75	134	1 119	889
	30	276	9	2	287	232
Défaut	21	1 482	12	100	1 594	1 313
Total		392 413 \$	87 081 \$	147 788 \$	627 282 \$	619 787 \$
Prêts hypothécaires à l'habitation assortis de garanties consenties par des administrations publiques ³⁾		50 845	–	–	50 845	53 319
Total		443 258 \$	87 081 \$	147 788 \$	678 127 \$	673 106 \$

1) Compte tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.

2) Comprend des instruments de crédit hors bilan tels que des lettres de crédit, des lettres de garantie, des titrisations, des instruments dérivés et des transactions de pension sur titres (prises en pension, mises en pension ainsi que prêts et emprunts de titres), déduction faite des garanties connexes.

3) Ces expositions sont classées à titre d'expositions aux emprunteurs souverains et font partie de la catégorie des prêts autres qu'aux particuliers.

Portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche standard

Le portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche standard a recours à des notations de crédit externes des emprunteurs (par ex., S&P, Fitch, Morningstar DBRS, etc.), si elles sont disponibles, pour calculer les fonds propres réglementaires liés au risque de crédit. Les expositions sont pondérées en fonction des risques selon des pourcentages prescrits et un processus de mise en correspondance défini par les Normes de fonds propres du BSIF. Au 31 octobre 2025, le portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche standard se composait de montants prélevés, d'engagements non prélevés et d'autres expositions liées à des prêts à des sociétés, à des banques et à des emprunteurs souverains totalisant 105 milliards de dollars (31 octobre 2024 – 93 milliards de dollars). Au sein de ce portefeuille, la majeure partie des expositions liées aux prêts à des sociétés et à des entreprises se rapporte à des contreparties non cotées, principalement au Canada, aux États-Unis, au Mexique, au Chili, au Pérou et en Colombie.

iii) Qualité du crédit relative aux prêts aux particuliers

Les portefeuilles de prêts aux particuliers de la Banque se composent de prêts d'un montant relativement peu élevé à un grand nombre d'emprunteurs. Ces portefeuilles sont répartis dans tout le Canada ainsi que dans un grand nombre de pays. En raison de leur nature, ces portefeuilles sont donc très diversifiés. Par ailleurs, au 31 octobre 2025, une tranche de 23 % du portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation du Réseau canadien était assurée, et le ratio prêt/valeur moyen de la tranche non assurée du portefeuille s'établissait à 54 %.

Portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche NI avancée

Les données du tableau qui suit présentent la répartition de l'exposition liée au portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche NI avancée pour chaque fourchette de PD, par catégories d'actifs.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2025						2024
	Exposition en cas de défaut ¹⁾						
	Prêts garantis par des biens immeubles						
Notation de PD	Fourchette de PD	Prêts hypothécaires	MCHH	Prêts renouvelables admissibles	Autres prêts aux particuliers	Total	Total
Extrêmement faible	0,0000 % – 0,0500 %	89 983 \$	57 130 \$	15 921 \$	792 \$	163 826 \$	145 243 \$
Très faible	0,0501 % – 0,1999 %	95 370	19 900	36 811	5 792	157 873	148 919
Faible	0,2000 % – 0,9999 %	43 971	–	14 536	16 932	75 439	79 011
Moyenne faible	1,0000 % – 2,9999 %	11 436	5 509	9 715	4 803	31 463	25 478
Moyenne	3,0000 % – 9,9999 %	7	–	2 719	2 683	5 409	7 524
Élevée	10,0000 % – 19,9999 %	3 177	938	1 690	614	6 419	3 232
Très élevée	20,0000 % – 99,9999 %	2	–	785	511	1 298	2 263
Défaut	100 %	791	127	128	167	1 213	975
Total		244 737 \$	83 604 \$	82 305 \$	32 294 \$	442 940 \$	412 645 \$

1) Compte tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.

Portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche standard

Au 31 octobre 2025, le portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche standard se chiffrait à 130 milliards de dollars (2024 – 127 milliards de dollars) et se composait de prêts hypothécaires à l'habitation, de prêts personnels, de prêts sur cartes de crédit et de marges de crédit consenties à des particuliers, principalement en Amérique latine et aux Antilles. Une tranche de 67 milliards de dollars (2024 – 64 milliards de dollars) du portefeuille total de prêts aux particuliers soumis à l'approche standard correspondait à des prêts hypothécaires et à des prêts garantis par des biens immeubles résidentiels, la plupart de ceux-ci ayant un ratio prêt/valeur inférieur à 80 %.

iv) Garanties

Garanties détenues

Dans le cours normal de ses activités, la Banque réduit son exposition au risque de contrepartie en obtenant des garanties relativement à ses activités en lien avec les marchés financiers. La liste qui suit présente des exemples de modalités usuelles en matière de garanties pour les transactions de cette nature :

- Les risques et les avantages liés aux actifs donnés en nantissement incombent à l'emprunteur sur garantie.
- Des garanties supplémentaires sont exigées lorsque la valeur de marché de l'opération dépasse le seuil convenu avec l'emprunteur sur garantie.
- La Banque est habituellement autorisée à vendre ou à redonner en nantissement les garanties qu'elle reçoit; ce droit dépend cependant de l'entente aux termes de laquelle chacune des garanties est donnée.
- Une fois l'obligation acquittée, la Banque doit rendre les actifs donnés en nantissement, sauf lorsque la Banque est autorisée à vendre ou à redonner en nantissement les garanties reçues. La Banque doit alors rendre un actif comparable à l'emprunteur sur garantie.

Au 31 octobre 2025, la valeur de marché des garanties acceptées sous forme de trésorerie et de titres pouvant être vendues ou redonnées en nantissement par la Banque se chiffrait à environ 409 milliards de dollars (2024 – 359 milliards de dollars). Ces garanties sont détenues principalement dans le cadre de prises en pension, de prêts sur marge, de prêts de titres ainsi que de transactions sur dérivés. La Banque emprunte aussi des titres aux termes d'ententes d'emprunt de titres standard, qu'elle est en mesure de redonner en nantissement. Compte tenu de ces titres empruntés, la valeur de marché des garanties acceptées sous forme de titres pouvant être vendues ou redonnées en nantissement se chiffrait à environ 350 milliards de dollars (2024 – 300 milliards de dollars), dont une tranche d'environ 67 milliards de dollars n'a pas été vendue ou redonnée en nantissement (2024 – 60 milliards de dollars).

Garanties données

Dans le cours normal de ses activités, la Banque donne en nantissement des titres et d'autres actifs afin de garantir des obligations, de participer à des systèmes de compensation ou de règlement ou encore d'exercer des activités à l'étranger. La nature et l'envergure des nantissements d'actifs de la Banque sont présentées en détail à la note 33c). Les nantissements d'actifs sont exécutés selon les modalités habituelles et usuelles applicables aux activités normales visant des dérivés, aux activités de financement de titres de même qu'aux autres activités d'emprunt. La Banque met en œuvre des contrôles de gestion des risques en ce qui a trait au nantissement d'actifs.

Actifs acquis en échange de prêts

La valeur comptable des actifs acquis en échange de prêts se chiffrait à 221 millions de dollars au 31 octobre 2025 (2024 – 312 millions de dollars). Ces actifs étaient essentiellement composés de biens immobiliers classés comme détenus en vue de la vente ou détenus pour être utilisés, selon le cas.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que la Banque ne puisse remplir ses obligations financières dans les délais prévus, à un prix raisonnable. Le cadre de gestion du risque de liquidité de la Banque et les principales mesures du risque sont présentés dans le texte en gris et les tableaux marqués d'un astérisque (*) de la section « Gestion du risque » du rapport de gestion.

c) Risque de marché

Le risque de marché découle des fluctuations des prix et des taux du marché (notamment les taux d'intérêt, les écarts de crédit, le cours des actions, les cours de change et le prix des marchandises), des corrélations entre ces éléments et de l'ampleur de leur volatilité. Le cadre de gestion du risque de marché de la Banque et les principales mesures du risque sont présentés dans le texte en gris et les tableaux marqués d'un astérisque (*) de la section « Gestion du risque » du rapport de gestion.

35 Acquisitions et cessions

Acquisitions

Acquisition effectuée ayant une incidence sur l'exercice à l'étude

KeyCorp

Le 27 décembre 2024, la Banque a finalisé l'acquisition d'une participation d'environ 14,9 % ou de 163 millions d'actions dans KeyCorp. L'acquisition a été effectuée en deux étapes, soit un investissement initial de 4,9 % (l'« investissement initial ») le 30 août 2024 et un investissement supplémentaire d'environ 10 % (l'« investissement supplémentaire ») le 27 décembre 2024. L'acquisition a été menée à terme dans le cadre d'un achat entièrement en trésorerie d'actions ordinaires avec droit de vote nouvellement émises, à un prix fixe de 17,17 \$ US par action, pour une contrepartie en trésorerie totale payée d'environ 2,8 milliards de dollars américains (4,1 milliards de dollars). Une fois l'investissement supplémentaire effectué, la Banque a désigné deux personnes qui siègent au conseil d'administration de KeyCorp.

Depuis le 27 décembre 2024, la participation cumulée de 14,9 % est comptabilisée à titre de participation dans une société associée, puisque la Banque exerce une influence notable sur KeyCorp au sens des IFRS en raison de sa représentation au conseil d'administration et de la participation qu'elle possède. L'investissement initial de 4,9 % auparavant comptabilisé à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global a été décomptabilisé et inclus dans le coût de la participation dans une société associée. La différence entre le prix fixé pour la transaction et le cours des actions de KeyCorp à la date de l'investissement supplémentaire (17,20 \$ US) a été comptabilisée à titre de profit au poste « Revenus autres que d'intérêts – Autres », avec une augmentation correspondante de la valeur comptable de la participation dans une société associée. La valeur comptable de la participation dans une société associée s'élevait à 2,8 milliards de dollars américains (4,1 milliards de dollars) à la clôture, ce qui correspond à la quote-part de l'actif net de KeyCorp revenant à la Banque, ajusté au titre du goodwill et des autres immobilisations incorporelles. L'incidence totale de cette transaction sur le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 de la Banque a correspondu à une baisse d'environ 49 points de base.

Pour le trimestre et la période de 12 mois clos le 31 octobre 2025, des montants de 117 millions de dollars (111 millions de dollars après impôt) et de 362 millions de dollars (338 millions de dollars après impôt), respectivement, ont été comptabilisés dans le revenu net découlant des participations dans des sociétés associées, ce qui représente la quote-part des résultats financiers de KeyCorp revenant à la Banque.

Cessions

Cession annoncée devant se réaliser ultérieurement

Vente d'activités bancaires en Colombie, au Costa Rica et au Panama

Le 6 janvier 2025, la Banque a conclu une entente avec Davivienda visant la vente de ses activités bancaires en Colombie, au Costa Rica et au Panama en contrepartie d'une participation d'environ 20 % dans la nouvelle entité fusionnée de Davivienda. La participation de la Banque se composera de 14,99 % des actions ordinaires avec droit de vote, et le reste sera en actions privilégiées sans droit de vote. À la date de clôture, la Banque pourra désigner des personnes qui siégeront au conseil d'administration des activités combinées de Davivienda, en proportion de sa participation. Cette participation sera comptabilisée à titre de participation dans une société associée, puisque la Banque exercera une influence notable.

À la date de l'entente, les activités de la Banque visées par cette transaction ont été classées comme étant détenues en vue de la vente conformément à l'IFRS 5 et une perte de valeur de 1 362 millions de dollars (1 355 millions de dollars après impôt) a été inscrite au poste « Charges autres que d'intérêts – Autres » du secteur d'exploitation Autres, ce qui correspond à la dépréciation du goodwill (589 millions de dollars), des immobilisations incorporelles (151 millions de dollars), des immobilisations corporelles (290 millions de dollars) et des autres actifs restants.

Au 31 octobre 2025, la Banque avait comptabilisé une perte de valeur totale de 1 422 millions de dollars dans les charges autres que d'intérêts ainsi qu'un crédit de 45 millions de dollars dans les revenus autres que d'intérêts (collectivement, 1 342 millions de dollars après impôt). La perte a été inscrite dans le secteur Autres. Les activités détenues en vue de la vente comprenaient des actifs totalisant 24 milliards de dollars et des passifs totalisant 22 milliards de dollars, composés principalement de prêts et de dépôts, et les pertes de change cumulatives totales, déduction faite des couvertures, s'élevaient à 249 millions de dollars. À la clôture, tous ces actifs et passifs seront décomptabilisés. Tout profit et toute perte en résultant ainsi que les écarts de conversion nets cumulés totaux, déduction faite des couvertures, à la date de clôture relativement à ces activités seront comptabilisés à l'état consolidé du résultat net.

L'incidence totale de la transaction sur le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 de la Banque correspondait à une baisse d'environ 13 points de base au 31 octobre 2025.

Cessions réalisées ayant une incidence sur l'exercice à l'étude

CrediScotia Financiera

Le 28 février 2025, la Banque a mené à terme la vente de CrediScotia Financiera S.A. (« CrediScotia »), une filiale de crédit à la consommation en propriété exclusive établie au Pérou, à Banco Santander S.A. (Espagne), lors de l'obtention de l'approbation des organismes de réglementation et de la satisfaction des conditions de clôture.

À la clôture, des actifs et des passifs connexes à ces activités de 985 millions de dollars et de 726 millions de dollars, respectivement, ont été décomptabilisés. Une perte totale après impôt de 102 millions de dollars a été constatée et inscrite dans le secteur Autres au titre de cette transaction, dont une tranche de 12 millions de dollars après impôt a été comptabilisée en 2025 et une tranche de 90 millions de dollars a été comptabilisée en 2024. Le montant comptabilisé en 2025 a été inscrit au poste « Revenus autres que d'intérêts – Autres ». La clôture de cette transaction a accru le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 de la Banque d'environ trois points de base.

36 Événements postérieurs à la date de l'état consolidé de la situation financière

Vente d'activités bancaires en Colombie, au Costa Rica et au Panama

Le 1^{er} décembre 2025, la Banque a mené à terme la vente de ses activités bancaires en Colombie, au Costa Rica et au Panama au groupe Davivienda en contrepartie d'une participation d'environ 20 % dans la nouvelle entité fusionnée de Davivienda, lors de l'obtention de l'approbation des organismes de réglementation et de la satisfaction des conditions de clôture usuelles.

Après cette date, la participation dans le groupe Davivienda sera comptabilisée à titre de participation dans une société associée, puisque la Banque exerce une influence notable. De plus, tous les actifs et passifs relatifs aux activités de la Banque seront décomptabilisés et la Banque prévoit comptabiliser une perte d'environ 300 millions de dollars après impôt dans le secteur Autres au premier trimestre de 2026, attribuable surtout à la réalisation des pertes de change cumulatives, déduction faite des couvertures.

Information à l'intention des actionnaires

Assemblée annuelle

Les actionnaires sont invités à assister à la 194^e Assemblée annuelle des actionnaires ordinaires, qui se tiendra le 14 avril 2026, au Scotiabank Centre, Scotia Plaza, 40, rue King Ouest, 2^e étage, Toronto (Ontario), à compter de 9 h (heure de l'est). La clôture des registres aux fins de la détermination des actionnaires qui ont le droit de recevoir un avis et de voter à l'assemblée aura lieu à la fermeture des bureaux le 17 février 2026. Veuillez consulter notre site Web au <https://www.scotiabank.com/ca/fr/qui-nous-sommes/investisseurs-et-actionnaires/rapport-annuel-et-assemblee-annuelle.html> pour obtenir des mises à jour concernant l'assemblée.

Renseignements sur le portefeuille d'actions et les dividendes

Les actionnaires peuvent obtenir des renseignements sur leur portefeuille d'actions et les dividendes en communiquant avec l'agent des transferts.

Service de dépôt direct

Les actionnaires peuvent faire déposer les dividendes qui leur sont distribués directement dans leurs comptes détenus auprès des institutions financières membres de l'Association canadienne des paiements. Pour ce faire, il suffit d'écrire à l'agent des transferts.

Régime de dividendes et d'achat d'actions des actionnaires

Le régime de dividendes et d'achat d'actions des actionnaires de la Banque Scotia permet aux actionnaires ordinaires et privilégiés d'acquiescer d'autres actions ordinaires en réinvestissant leurs dividendes en trésorerie sans avoir à acquiescer de frais de courtage ou d'administration. Les actionnaires admissibles ont également la possibilité d'affecter, au cours de chaque exercice, une somme ne dépassant pas 20 000 \$ à l'achat d'actions ordinaires supplémentaires de la Banque. Tous les frais liés à la gestion du régime sont à la charge de la Banque. Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le régime, il suffit de communiquer avec l'agent des transferts.

Inscription boursière

Les actions ordinaires de la Banque sont inscrites à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York.

Symboles boursiers

ACTIONS	SYMBOLES BOURSIERS	CODES CUSIP
Actions ordinaires	BNS	064149 10 7

Dates de paiement des dividendes pour 2026

Dates de clôture des registres et de paiement des dividendes déclarés sur les actions ordinaires et privilégiées, sous réserve de l'approbation du conseil d'administration.

DATES DE CLÔTURE DES REGISTRES DATES DE PAIEMENT

6 janvier	28 janvier
7 avril	28 avril
7 juillet	29 juillet
6 octobre	28 octobre

Cours au jour de l'évaluation

Aux fins de l'impôt sur le résultat au Canada, le cours des actions ordinaires de La Banque de Nouvelle-Écosse a été établi à 31,13 \$ par action le 22 décembre 1971, jour de l'évaluation, ce qui correspond au cours de 2,594 \$ déterminé à la suite du fractionnement d'actions à raison de deux pour une survenu en 1976, du fractionnement d'actions à raison de trois pour une survenu en 1984 et du fractionnement d'actions à raison de deux pour une survenu en 1998. Le dividende en actions de 2004 n'a pas eu d'incidence sur la valeur au jour de l'évaluation. Les actions reçues dans le cadre de ce dividende en actions ne sont pas incluses dans le groupe des actions émises avant 1972.

Envoi de documents en plusieurs exemplaires

Certains actionnaires inscrits de La Banque de Nouvelle-Écosse reçoivent plus d'un exemplaire des documents qui leur sont destinés, par exemple le présent rapport annuel. Bien que nous nous efforcions de l'éviter, une telle duplication de l'information pourrait survenir si vos portefeuilles d'actions sont inscrits sous plus d'un nom ou plus d'une adresse. Si vous désirez mettre fin à des envois multiples que vous n'avez pas demandés, veuillez communiquer avec l'agent des transferts afin de regrouper les comptes.

Notations de crédit

DÉPÔTS/TITRES DE CRÉANCE DE PREMIER RANG TRADITIONNELS

Fitch	AA
Moody's	Aa2
Morningstar DBRS	AA
Standard & Poor's	A+

TITRES DE CRÉANCE DE PREMIER RANG¹⁾

Fitch	AA-
Moody's	A2
Morningstar DBRS	AA (bas)
Standard & Poor's	A-

DÉPÔTS À COURT TERME/PAPIER COMMERCIAL

Fitch	F1+
Moody's	P-1
Morningstar DBRS	R-1 (élevé)
Standard & Poor's	A-1

DÉBENTURES SUBORDONNÉES²⁾

Fitch	A
Moody's	Baa1
Morningstar DBRS	A (élevé)
Standard & Poor's	A-

DÉBENTURES SUBORDONNÉES (FPUNV)

Fitch	A
Moody's	Baa1 (hyb)
Morningstar DBRS	A (bas)
Standard & Poor's	BBB+

AUTRES BILLETS DE FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 SUBORDONNÉS (FPUNV)

Fitch	BBB+
Moody's	Baa3 (hyb)
Morningstar DBRS	BBB (élevé)
Standard & Poor's	BBB-

BILLETS AVEC REMBOURSEMENT DE CAPITAL À RECOURS LIMITÉ (FPUNV)

Fitch	BBB+
Moody's	Baa3 (hyb)
Morningstar DBRS	BBB (élevé)
Standard & Poor's	BBB-

1) Sujets au régime de recapitalisation interne des banques canadiennes.

2) À l'exception des instruments sans composante de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité.

Les notations de crédit sont l'un des facteurs qui ont une incidence sur la capacité de la Banque à accéder aux marchés financiers et sur les modalités selon lesquelles elle peut conclure des opérations sur des instruments dérivés ou des opérations de couverture ainsi qu'obtenir des emprunts. Les notations de crédit et les perspectives qu'attribuent les agences de notation à la Banque sont fondées sur leurs propres opinions et méthodes.

La Banque bénéficie toujours de notations de crédit élevées, ses dépôts et titres de créance de premier rang traditionnels ayant obtenu les cotes suivantes : AA par Fitch, Aa2 par Moody's, AA par Morningstar DBRS et A+ par Standard & Poor's (S&P). Les titres de créance de premier rang sujets à la recapitalisation de la Banque ont obtenu les notes AA- par Fitch, A2 par Moody's, AA (bas) par Morningstar DBRS et A- par S&P. Au 31 octobre 2025, toutes ces agences de notation accordaient une perspective stable à la Banque.

Les notations de crédit ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la détention de titres et elles peuvent être révisées ou retirées en tout temps par l'agence de notation.

Renseignements supplémentaires

SIÈGE SOCIAL

Banque Scotia
40, rue Temperance
Toronto (Ontario)
Canada M5H 0B4

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Centre service clientèle
1-800-575-2424

Analystes financiers, gestionnaires de portefeuille et autres investisseurs institutionnels

Banque Scotia
40, rue Temperance, Toronto (Ontario)
Canada M5H 0B4
Téléphone : 416-775-0798
Courriel : investor.relations@scotiabank.com

En ligne

Pour obtenir des renseignements sur les produits et sur la société, de l'information financière et de l'information à l'intention des actionnaires, veuillez consulter le site banquescotia.com.

Communications mondiales

Banque Scotia
40, rue Temperance, Toronto (Ontario)
Canada M5H 0B4
Courriel : corporate.communications@scotiabank.com

Services aux actionnaires

Agent des transferts et agent principal des registres

Société de fiducie Computershare du Canada
320, rue Bay, 14e étage, Toronto (Ontario)
Canada M5H 4A6
Téléphone : 1-877-982-8767
Courriel : service@computershare.com

Coagent de transferts (États-Unis)

Computershare Trust Company, N.A.
Téléphone : 1-781-575-2000
Courriel : service@computershare.com

Adresse municipale/messagerie
A/S : Services aux actionnaires
150 Royall Street, Canton (MA) 02021

Adresse postale
CP 43078
Providence (RI) USA 02940-3078

Secrétariat général

Banque Scotia
40, rue Temperance, Toronto (Ontario)
Canada M5H 0B4
Téléphone : 416-866-3672
Courriel : corporate.secretary@scotiabank.com





ScotiaINSPIRE^{MC}

À la Banque Scotia, nous aidons les personnes et les collectivités à profiter des occasions qui se présentent et à prospérer à leur manière.

ScotiaINSPIRE est notre initiative qui consiste à investir 500 millions de dollars sur 10 ans pour promouvoir la résilience économique des groupes défavorisés. En unissant nos efforts pour éliminer les obstacles à l'avancement et accroître les possibilités, nous pouvons créer un monde plus inclusif et plus résilient pour tous.

Veuillez consulter le site banquescotia.com/scotiainspire pour en savoir plus.



